

Chambre des Représentants.

(SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1894.)

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

EXPOSÉ GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 1893, les projets de loi de Budget des recettes et des dépenses du royaume, pour l'exercice 1895, soumis à la législature le 23 février dernier (*Documents parlementaires*, n° 97, session 1893-94), sont considérés comme non venus par suite de la dissolution des Chambres, prononcée par arrêté royal du 19 septembre 1894.

Il y a lieu dès lors de présenter de nouveaux projets de Budget.

En conséquence, et conformément aux ordres du Roi, j'ai l'honneur de soumettre aux Chambres législatives douze projets de loi formant le Budget général de l'État pour l'exercice 1895.

Le projet de Budget des Voies et Moyens porte les évaluations de recettes à fr. 357,727,028 40

Les onze projets de Budget des divers ministères et services contiennent des prévisions de dépense à concurrence de fr. 356,193,485 79

Soit un excédent des évaluations de recettes sur les prévisions de dépenses s'élevant à . fr. 1,533,542 61

D'autre part, le projet de Budget des recettes et des dépenses pour ordre, pour l'exercice 1895, fait l'objet d'un treizième projet de loi dont l'ensemble des crédits s'élève à fr. 1,077,073,856 84.

Le tableau ci-après permet de se rendre compte des différences que présentent les propositions budgétaires de 1895, comparativement aux évaluations et aux crédits votés pour l'exercice 1894.

DÉSIGNATION DES BUDGETS.	BUDGETS		DIFFÉRENCES	
	de 1894.	Projets de 1895.	en plus.	en moins.
Dette publique	107,748,522 77	109,790,483 79	2,041,961 02	»
Dotations.	4,796,160 »	4,830,760 »	34,600 »	»
Ministère de la Justice	19,222,647 »	20,256,487 »	1,033,840 »	»
— des Affaires Étrangères	2,525,828 »	2,552,681 50	26,853 50	»
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	23,660,433 »	25,025,684 »	1,365,251 »	»
— de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics	17,703,668 »	17,670,003 »	»	33,665 »
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	103,411,772 »	106,525,589 »	3,113,817 »	»
— de la Guerre.	47,117,452 50	47,229,652 50	112,200 »	»
Gendarmerie	4,367,600 »	4,484,650 »	117,050 »	»
Ministère des Finances.	15,775,485 »	16,282,495 »	507,010 »	»
Non-Valeurs et Remboursements	1,529,000 »	1,545,000 »	16,000 »	»
	347,858,568 27	356,193,485 79	8,368,582 52	33,665 »
Voies et Moyens.	349,316,198 40	357,727,028 40	+8,334,917 52	
	+1,457,630 13	+1,533,542 61		

Dépenses. — Une première remarque que suggère l'examen de ce tableau, c'est l'accroissement relativement considérable du chiffre des dépenses. Il importe de donner à ce sujet quelques explications.

Les projets de Budget de la Dette publique, de la Justice, de l'Intérieur et de l'Instruction publique, des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, sont ceux qui subissent la plus forte augmentation.

Le projet de Budget de la Dette publique est augmenté des sommes nécessaires pour le service des capitaux empruntés en 1894 et à emprunter en 1894 et en 1895. On a porté également à ce projet de Budget — le motif en sera indiqué plus loin — la somme nécessaire au service des annuités souscrites par l'État pour la formation du capital des chemins de fer vicinaux.

L'augmentation que subit le projet de Budget des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, s'explique par l'énorme accroissement du trafic sur nos voies ferrées et le développement de nos services des postes, télégraphes et téléphones. Le projet de Budget des Voies et Moyens montre que les évaluations de recettes des Chemins de fer, des Postes, des Télégraphes et de la Marine comportent pour l'exercice 1895 une augmentation de 5,941,480 francs, comparativement à 1894. Un aussi notable accroissement de produits ne peut manquer d'entraîner un surcroît de dépenses fort élevé. Il est toutefois à remarquer que ce surcroît de dépenses comprend une somme importante, dont le chiffre sera expliqué plus loin, qui précédemment était portée à l'extraordinaire pour travaux de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art, etc.

Quant aux augmentations de crédit sollicitées aux projets de Budget de la Justice, de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, il est nécessaire, pour les expliquer complètement, d'entrer dans quelques considérations au sujet de l'introduction d'une réforme qui doit avoir pour conséquence de modifier sensiblement les Budgets dans leurs éléments constitutifs essentiels.

Dans la pensée du Gouvernement, le Budget extraordinaire, qui doit s'équilibrer par l'emprunt, ne peut comprendre, en principe, que des dépenses ayant pour objet d'accroître le capital économique de la nation. La règle doit être de porter aux Budgets ordinaires toutes les dépenses qui n'ont pas ce caractère.

Cette règle, qui a été maintes fois recommandée dans les discussions des Chambres législatives, et au principe de laquelle tous les Ministres des Finances qui se sont succédé ont rendu hommage, le Gouvernement croit devoir en faire application dès aujourd'hui aux Budgets de la Justice, des Affaires Étrangères, de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, en attendant qu'il puisse généraliser la mesure. D'une manière générale, à partir de 1895, il ne sera plus porté au Budget extraordinaire aucun crédit pour des dépenses à faire pour compte de ces quatre Départements.

Mais, afin d'éviter toute confusion entre des dépenses d'ordre différent portées aux Budgets ordinaires et en vue de faciliter la comparaison avec les exercices antérieurs, chacun de ces Budgets sera désormais divisé en deux sections : l'une réunissant, sous la rubrique « Service ordinaire », toutes les dépenses annuelles et permanentes ; l'autre, sous la rubrique « Dépenses

exceptionnelles », toutes les dépenses qui n'ont pas ce double caractère d'être annuelles et permanentes.

Par une application immédiate du même principe, le Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes ne portera plus au Budget extraordinaire que les dépenses ayant pour objet une augmentation du capital de premier établissement.

En ce qui concerne les Départements de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics et de la Guerre, les dépenses non productives autres que les dépenses annuelles et permanentes continueront — provisoirement — à être portées au Budget extraordinaire; mais au fur et à mesure que des ressources deviendront disponibles, il entre dans les intentions du Gouvernement d'introduire toutes les dépenses improductives dans les Budgets ordinaires, de manière à arriver petit à petit à ne plus avoir au Budget extraordinaire que les dépenses qu'exigent le perfectionnement et le développement de l'outillage économique du pays.

Il se conçoit d'ailleurs que la réalisation d'une réforme de cette importance exige certains ménagements. L'introduction en est, au surplus, singulièrement facilitée par la prudence qui a présidé, ces dernières années, à la gestion des finances du pays.

L'application de la réforme à l'exercice 1895 a eu pour résultat d'incorporer dans les Budgets ordinaires pour 2,090,524 francs de dépenses exceptionnelles, qui se répartissent ainsi qu'il suit :

Budget de la Justice	fr.	523,967	»
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique		1,236,557	»
— des Finances		330,000	»
		<hr/>	
TOTAL ÉGAL.	fr.	2,090,524	»

Indépendamment de ces 2,090,524 francs portés dans les Budgets ordinaires, on a inscrit au Budget de la Dette publique — toujours par application du principe de la réforme dont il s'agit — une somme de 560,000 francs pour le service des annuités souscrites par l'État pour la formation du capital des chemins de fer vicinaux. Il y a lieu de tenir compte aussi d'une somme de 600,000 francs — portée antérieurement à l'extraordinaire — et qui figure maintenant à l'article 16 du Budget des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour être

affectée, comme on l'a dit plus haut et ainsi qu'il résulte d'ailleurs de la note explicative placée en tête du Budget, à des dépenses de construction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, et de démolitions de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. A l'avenir, le Budget extraordinaire, qui avait à supporter ces dépenses, ne sera plus grevé que de l'excédent du coût des installations nouvelles sur la valeur des anciennes.

C'est donc, en définitive, une somme de 3,250,524 francs — affectée à des dépenses exceptionnelles — qui est incorporée dans les Budgets ordinaires pour l'exercice 1895. Et il est bon de faire observer que les crédits ainsi inscrits à l'ordinaire pour des dépenses exceptionnelles, ne représentent que les besoins d'une année — ces crédits devant suivre désormais le régime des crédits ordinaires, c'est-à-dire qu'il ne pourra y être fait des imputations que pendant un an au lieu de trois, durée des crédits extraordinaires.

Les propositions d'augmentation et de diminution de crédits pour l'exercice 1895, comparativement aux crédits votés pour 1894, sont justifiées dans une note explicative placée en tête de chaque projet de Budget.

Recettes. — Le projet de Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1895 accuse une différence en plus de 8,410,830 francs sur les évaluations votées pour l'exercice 1894. Cette différence est la résultante des augmentations et des diminutions proposées en ce qui concerne certaines branches de revenu et qui sont résumées dans le tableau ci-après :

	Augmentations.	Diminutions.
	—	—
Art. 1 ^{er} . Contribution foncière. . . fr.	143,000 »	»
» 2. » personnelle.	70,000 »	»
» 3. Droit de patente.	100,000 »	»
» 5. Douanes	1,335,000 »	»
» 6. Accises	65,000 »	»
» 8. Enregistrement	»	200,000 »
» 9. Greffe	»	40,000 »
» 11. Successions, litt. <i>b</i>	»	50,000 »
» 19. Chemin de fer	5,000,000 »	»
	<hr/>	<hr/>
A REPORTER. . . . fr.	6,713,000 »	290,000 »

	REPORT. . . fr.	6,713,000 »	290,000 »
Art 20.	Télégraphes et téléphones . . .	150,000 »	»
» 21.	Postes	591.480 »	»
» 24.	Domaines.	»	25,000 »
» 28.	Produits divers et accidentels.	30,000 »	»
» 33.	Produit des actes des commissariats maritimes. . . .	1,000 »	»
» 35.	Produit des droits de pilotage	50,000 »	»
» 36.	Produit des droits de fanal.	200,000 »	»
» 38.	Produit des établissements de bienfaisance de l'État . . .	19,000 »	»
» 39.	Part de l'État dans les bénéfices de la Banque Nationale	»	100,000 »
» 41.	Bonification de $\frac{1}{4}$ p. c., etc.	100,000 »	»
» 42.	Fonds d'amortissement sans emploi	80,200 »	»
» 44.	Intérêts sur les avances à la Société Nationale, etc. . . .	»	17,500 »
» 45 (nouveau).	Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale, etc. . . .	470,000 »	»
» 58.	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux	66,900 »	»
» 60.	Établissements de bienfaisance	71,750 »	»
	<i>Ressources exceptionnelles.</i>		
» 61.	Produits des aliénations extraordinaires d'immeubles. . .	80,000 »	»
» 62.	Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut à Anvers. . . .	20,000 »	»
» 63.	Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression des places fortes démantelées	200,000 »	»
		8,843,330 »	432,500 »
	EN PLUS. . . . fr.	8,410,830 »	

Une note préliminaire placée en tête du projet de Budget des Voies et Moyens contient la justification des augmentations et des diminutions proposées.

Parmi les augmentations, il y en a quatre qui constituent des articles nouveaux sur lesquels on croit devoir appeler plus spécialement l'attention.

Il y a d'abord l'article 45 : « Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux », dont le produit est évalué à 470,000 francs et qui est la contre-partie du crédit de 560,000 francs inscrit au Budget de la Dette publique pour le règlement des annuités souscrites par l'État.

Il y a ensuite les articles 61 à 63, représentant ensemble un produit évalué à 300,000 francs, qu'il paraît rationnel de porter en recette à l'ordinaire, les crédits pour la mise en valeur des terrains destinés à être aliénés, notamment ceux des places fortes démantelées, devant être sollicités à l'avenir par la voie du Budget ordinaire du Ministère des Finances, section des « dépenses exceptionnelles ». L'inscription au Budget des Voies et Moyens de ces ressources exceptionnelles est d'ailleurs absolument conforme à l'article 5 du règlement général sur la comptabilité de l'État, du 10 décembre 1868.

Avant 1884, époque à laquelle a été dressé, pour la première fois, un Budget ou Tableau spécial comprenant toutes les dépenses autres que les dépenses annuelles et permanentes, toujours les produits qui font l'objet des articles 61 à 63 avaient été renseignés dans le Budget des Voies et Moyens, par application de l'article 5 précité du règlement général sur la comptabilité de l'État.

Situation budgétaire. — L'Exposé de la situation générale du Trésor au 1^{er} janvier 1894 donne les résultats définitifs des Budgets des exercices clos — 1891 et 1892 — et les résultats probables du Budget de l'exercice 1893. Quant à celui de 1894, il est dès à présent certain que le boni, évalué à 2,700,000 francs lors de la présentation des amendements, sera notablement dépassé.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.



(8)

I.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1898.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1894	
s'élève à	fr. 349,316,198 40
Le projet de Budget pour l'exercice 1893 monte à . . .	357,727,028 40
	8,410,830 »
EN PLUS.	fr. 8,410,830 »

Les modifications apportées aux évaluations de recettes comparativement à 1894 sont justifiées ci-après :

RECETTES ORDINAIRES.

CHAPITRE PREMIER.

IMPOTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

ART. 1^{er}. — Contribution foncière.

Le tableau ci-après présente, pour chacune des cinq dernières années, le montant du revenu cadastral imposable, le produit de l'impôt foncier, ainsi que l'augmentation de ce revenu et de cet impôt.

ANNÉES.	REVENU CADASTRAL.	TAUX % de l'impôt	PRODUIT DE L'IMPÔT.	AUGMENTATION	
				DU REVENU cadastral.	DE L'IMPÔT.
1890	345,420,070	7	24,170,962	2,275,048	159,256
1891	347,749,051	7	24,342,360	2,310,981	102,308
1892	349,914,960	7	24,493,072	2,165,909	151,612
1893	352,193,091	7	24,653,440	2,278,131	159,408
1894	354,280,008	7	24,812,000 (évaluation budgétaire).	2,087,817	158,560

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'augmentation annuelle moyenne du revenu cadastral pour la dernière période quinquennale est de 2,225,000 francs et semblable accroissement peut être prévu pour 1895. Le revenu cadastral imposable de cet exercice sera donc de 554,281,000 + 2,225,000, soit 556,506,000 francs, lequel, à raison de 7^o/_o, produira une recette de 24,953,000 francs, supérieure de 145,000 francs à celle de 1894

ART. 2. — Contribution personnelle.

Le produit de la contribution personnelle pour chacune des années 1889 à 1893, ainsi que l'évaluation budgétaire de 1894, sont renseignés au tableau ci-dessous qui indique également les augmentations et diminutions subies par cet impôt.

ANNÉES.	PRODUIT de la contribution personnelle.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1889	19,029,951	310,407	.
1890	18,575,581	.	1,056,370
1891	18,651,070	77,498	.
1892	18,799,076	147,997	.
1893	18,945,057	145,981	.
1894	19,180,000 (évaluation budgétaire)	234,943	.

L'impôt personnel a produit en 1893 une somme de 18,945,057 francs, alors que les prévisions s'élevaient à 19,180,000 francs, soit une différence en moins de 235,000 francs. C'est la conséquence de la loi du 9 août 1889 sur les habitations ouvrières.

Il est probable que le produit présumé de 1894 — fixé au même chiffre de 19,180,000 francs — ne sera pas atteint et qu'il ne dépassera pas 19,100,000 francs.

L'accroissement moyen de l'impôt pendant les années 1892 et 1893 étant de 150,000 francs environ, on prévoit la même augmentation pour 1895. Le montant de la contribution personnelle de cette année peut donc être évalué à 19,250,000 francs (19,100,000 + 150,000 = 19.250,000), soit une augmentation de 70,000 francs comparativement à l'évaluation de 1894.

ART. 3. — Droit de patente.

Le tableau qui suit indique le montant du droit de patente perçu pour chacune des années 1888 à 1892, le produit approximatif de 1893 et le chiffre

NOTE PRÉLIMINAIRE.

porté comme évaluation au Budget de 1894; il renseigne en outre les fluctuations de l'impôt pendant la même période.

ANNÉES.	MONTANT du droit de patente.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1888	6,484,127	167,414	°
1889	6,598,458	114,331	°
1890	6,892,851	294,393	°
1891	6,794,172	°	98,679
1892	6,800,735	6,561	°
1893	6,883,414 (approximatif).	82,681	°
1894	6,800,000 (évaluation budgétaire)	°	°

Le produit présumé du droit de patente de 1893 étant supérieur de 83,000 francs au montant de l'estimation budgétaire de 1894, on peut évaluer la recette de 1893 à 6,900,000 francs, somme supérieure de fr. 100,000 à l'évaluation de 1894.

ART. 4. — *Redevances sur les mines.*

On donne dans le tableau ci-après le produit des redevances sur les mines pour les années 1889 à 1893, les augmentations et les diminutions constatées pendant cette période, ainsi que l'évaluation budgétaire de 1894.

ANNÉES.	PRODUIT des redevances sur les mines.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1889	520,127	144,182	°
1890	795,188	275,061	°
1891	1,917,890	1,122,702	°
1892	1,210,109	°	707,781
1893	542,887	°	667,222
1894	800,000 (évaluation budgétaire)	257,115	°

La situation de notre industrie charbonnière ne permet pas de prévoir pour 1893 une recette supérieure à celle inscrite au Budget de 1894, qui est de 800,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 5. — Douanes — Droits d'entrée.

Le produit des droits d'entrée s'est élevé en 1893 à 34,230,467 francs, et, à en juger par les résultats des neuf premiers mois, il atteindra au moins 34,000,000 de francs en 1894; mais, comme la moyenne des recettes des quatre dernières années (1890 à 1893) n'est que de 32,806,935 francs, il est prudent de ne porter les évaluations pour 1895 qu'à . . fr. 33,500,000 »

soit 1,000,000 de francs de plus que la prévision inscrite au Budget de 1894.

Cette somme serait répartie de la manière suivante :

Part du fonds communal	3,260,109 »
— du fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889 . .	4,399,321 »
— de l'État	25,840,570 »
TOTAL ÉGAL fr.	33,500,000 »

On remarquera que, dans cette répartition, la part de l'État se trouve augmentée de 1,335,000 francs, correspondant aux modifications apportées aux prévisions de recettes totales des droits d'entrée, ainsi qu'à celles du droit de licence et des droits sur les sucres.

Les parts du fonds communal et du fonds spécial seraient subdivisées comme suit :

FONDS COMMUNAL.

Produit intégral des droits sur le café fr.	2,400,000 »
34,8818306 % des droits sur les eaux-de-vie (1,600,000 fr.) .	510,109 »
35 % — sur les bières (300,000 fr.) . . .	105,000 »
35 % — sur les vinaigres et acides acéti- ques (350,000 fr.)	122,500 »
35 % — sur les sucres (350,000 fr.) . . .	122,500 »
TOTAL fr.	3,260,109 »

FONDS SPÉCIAL.

Produit des droits d'entrée sur les bestiaux et les viandes fr.	2,000,000 »
Produit du droit de licence (voir ci-dessous la rubrique : <i>Recettes diverses</i>), évalué à	1,670,000 »
ENSEMBLE fr.	3,670,000 »
Prélèvement sur le produit des droits d'entrée sur les mar- chandises autres que les bestiaux et les viandes	2,399,321 »
TOTAL fr.	6,069,321 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

chiffre égal à celui de la population du royaume, d'après le dernier recensement décennal.

ART. 6. — *Accises.*

Le tableau qui suit indique, pour les divers produits soumis au droit d'accise, le montant de ces droits renseignés dans la comptabilité de l'État au 31 décembre 1893, les évaluations inscrites au Budget de 1894 et celles qui sont proposées dans le projet de Budget de 1895.

NATURE DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES au 31 décembre 1893.	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART	
		admisés pour 1894.	proposées pour 1895.	de l'État	du fonds communal.
Vins étrangers . . .	5,000,907	4,800,000	5,000,000	3,250,000	1,750,000
Vins de fruits secs . .	1,448	1,500	1,500	1,500	"
Eaux-de-vie indigènes	57,115,506	35,000,000	35,000,000	23,841,559	11,158,641
Bières	15,581,797	15,450,000	15,450,000	10,042,500	5,407,500
Vinaigres de bières . .	10,604	25,000	25,000	16,250	8,750
Vinaigres autres que de bières	20,407	7,000	7,000	4,550	2,450
Acide acétique	75,205	75,000	75,000	48,750	26,250
Sucres	5,516,659	5,750,000	5,650,000	3,672,500	1,977,500
Glucoses	553,910	520,000	520,000	520,000	"
Tabacs	865,546	850,000	850,000	850,000	"
TOTAUX . . . fr.	64,767,066	62,478,500	62,578,500	42,247,409	20,551,091

Les recettes faites en 1893 présentent, sur les évaluations pour 1895, une plus-value d'un peu plus de 2 millions de francs.

Vins étrangers. — Le montant des recettes sur les vins étrangers au 31 décembre 1893 ne dépasse guère 5 millions de francs, mais les recettes réalisées pendant les dix premiers mois de 1894 sont supérieures d'environ 500,000 francs aux prévisions. On peut donc porter à 5 millions de francs le chiffre des prévisions pour 1895, soit pour la part de l'État 3,250,000 francs et pour la part du fonds communal 1,750,000 francs.

Eaux-de-vie indigènes. — Les recettes sur les eaux-de-vie indigènes se sont maintenues depuis 1891 au chiffre de 36 à 37 millions, alors que les évaluations ne s'élevaient qu'à 35 millions.

On croit toutefois devoir conserver ce dernier chiffre pour 1895 parce que la moyenne des recettes sur les eaux-de-vie pendant les cinq dernières années

NOTE PRÉLIMINAIRE.

est seulement de 35,500,000 francs et que les termes de crédit ouverts aux comptes des distillateurs au 31 décembre 1893, comparés à la situation correspondante de 1892, présentent une différence en moins de plus de 300.000 francs. D'un autre côté, il existe une diminution d'environ 300,000 francs entre les recettes sur ces produits pendant les dix premiers mois de 1894 comparativement à celles faites pendant la même période de 1893.

D'après l'article 129 de la loi du 18 juillet 1887, la quote-part de l'État dans l'impôt sur les eaux-de-vie est fixée à 25,175,000 francs au minimum, sauf à déduire de cette somme la part de l'État dans le produit des droits d'entrée sur les vinaigres et l'acide acétique et dans l'accise sur les vinaigres de bières. Ces droits étant évalués respectivement à 350,000 francs et à 25,000 francs, la somme à déduire est de 245,750 francs (65 % sur 375,000 francs).

La part de l'État s'élève ainsi à 24,931,250 francs (25,175,000 — 245,750 = 24,931,250). Les évaluations de recettes (droits d'entrée et d'accise) étant de 36,600,000 francs, le restant, soit 11,668,750 francs, est attribué au fonds communal.

Ces parts représentent respectivement pour l'État et pour le fonds communal 68,1181694 % et 31,8818306 %.

D'après ces proportions, le produit sur les eaux-de-vie doit être réparti comme il suit :

	Accises. (Eaux-de-vie indigènes).	Douanes. (Eaux-de-vie étrangères)	TOTAUX.
Pour l'État fr.	23,841,359 »	1,089,891 »	24,931,250 »
Pour le fonds communal.	11,158,641 »	510,109 »	11,668,750 »
TOTAUX fr.	35,000,000 »	1,600,000 »	36,600,000 »

Sucres. — La différence en moins de 100,000 francs entre les évaluations admises pour 1894 et celles proposées pour 1893 se rapporte à la rubrique « Sucres indigènes ».

Cette différence en moins n'est qu'apparente, attendu qu'elle est compensée par une augmentation de même importance sur les sucres étrangers, dont les évaluations ont été portées de 250,000 francs en 1894 à 350,000 francs pour 1893.

Les droits d'accise (3,650,000 francs) plus les droits de douane (350,000 francs, forment ensemble le minimum légal de 6,000,000 de francs.

Tabacs indigènes. — D'après les recettes réalisées sur les tabacs indigènes du 1^{er} janvier au 31 octobre 1894, l'augmentation comparée aux prévisions de cette année et aux recettes de 1893, s'élève à environ 20 %; mais les recettes de 1894 se rapportent à la récolte exceptionnellement favorable de 1893 dont les termes de crédit ont été payés en 1894, conformément à la loi.

On a d'ailleurs toujours porté comme évaluation de ce produit, le chiffre de 850,000 francs qui se rapproche de la moyenne des recettes depuis l'appli-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

cation de la loi du 21 mai 1888; il y a donc lieu de maintenir cette somme pour 1895.

En ce qui concerne les autres produits, les recettes constatées au 31 décembre 1893, comparées à celles de 1892 et à la moyenne des cinq dernières années, permettent de ne pas modifier, pour 1895, les prévisions établies en 1894.

ART. 7. — *Recettes diverses (droit de licence).*

Le produit du droit de licence pour l'année 1895 est évalué à 1,670,000 francs.

ART. 8. — *Enregistrement.*

La moyenne des recettes des années 1889 à 1893 peut être admise, soit 20,010,010 francs, ou en chiffres ronds, comme en 1893, fr. 20,000,000 »
Évaluations inscrites au Budget de 1894 20,200,000 »

DIMINUTION . . . fr. 200,000 »

ART. 9. — *Greffe.*

L'application de la loi du 25 novembre 1889, devenue obligatoire le 1^{er} janvier suivant, a produit pendant

l'année 1890	fr.	1,059,371 »
Id. 1891		1,086,702 »
Id. 1892		1,118,906 »
Id. 1893		1,027,064 »

TOTAL . . . fr. 4,272,243 »

Le produit de cet impôt a fléchi en 1893. Eu égard à cette circonstance, on est d'avis que les évaluations doivent être ramenées pour 1895 à fr. 1,060,000 »
représentant la moyenne des recettes.

Évaluations pour 1894 1,100,000 »

DIMINUTION . . . fr. 40,000 »

ART. 11, litt. b. — *Droit de mutation en ligne directe.*

Le produit moyen de la dernière période quinquennale s'élève à 2,763,999 francs; mais il est à prévoir que la revision du multiplicateur entraînera une diminution de recettes, et le chiffre de 2,750,000 francs, admis pour l'exercice 1894, paraît devoir être réduit de 50,000 francs pour 1895.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

PÉAGES.

ART. 19. — *Chemin de fer.*

La recette du chemin de fer pour l'année 1894 a été évaluée à 159,000,000 de francs.

D'après les faits connus à ce jour, cette recette atteindra au moins le chiffre de 147,000,000 de francs. Mais dans cette somme figure pour environ 2 millions de francs le produit exceptionnel de l'Exposition d'Anvers; d'autre part, les fortes réductions de tarifs qui ont été décrétées, notamment en faveur de l'agriculture, et dont les effets ne se produiront qu'en 1895, affecteront les recettes de cet exercice.

Il est donc prudent de restreindre à 144,000,000 de francs l'évaluation à porter au Budget.

ART. 20. — *Télégraphes et téléphones.*

Les évaluations de recettes portées au Budget de 1894 s'élèvent à	fr. 5,850,000 »
Celles de 1895 peuvent être estimées, en y comprenant les produits du réseau téléphonique de Namur, dont la reprise au 1 ^{er} janvier 1895 est décidée, à	6,000,000 »
	<hr/>
Soit une augmentation de	fr. 150,000 »

ART. 21. — *Postes.*

Les recettes de l'année 1895 atteindront environ 18,260,000 francs, soit une augmentation de 260,000 francs sur les évaluations, due à ce que le transit des correspondances atteindra 900,000 francs.

Pour l'exercice 1894, la recette atteindra probablement 19,220,000 francs, soit un excédent de 950,000 francs sur les prévisions, dû également à l'augmentation du produit du transit et à l'influence de l'Exposition d'Anvers.

Deux éléments de recette feront défaut en 1895 : l'Exposition d'Anvers et les élections.

Le produit probable de 1895 peut être évalué à 19,260,000 francs. Dans cette somme, la part de l'État est de 11,687,500 francs; celle du fonds communal, de 7,572,700 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 24. — *Domaines (valeurs capitales).*

La moyenne des cinq dernières années, déduction faite de la plus forte et de la plus faible, est de 536,254 francs. De plus, le produit est en décroissance pour les deux derniers exercices.

Il y a lieu, pour 1895, de ramener à fr.	535,000 »
l'évaluation de 1894 qui est de	560,000 »
	<hr/>
DIMINUTION . . . fr.	25,000 »

ART. 28. — *Produits divers et accidentels, etc.*

Ces recettes se sont élevées en 1891, 1892 et 1893 respectivement à 583,066, à 625,104 et à 664,114 francs. Eu égard à cette marche ascendante, on peut porter à fr. 630,000 »
les prévisions antérieures qui étaient de 600,000 »

AUGMENTATION. . . . fr.	30,000 »
-------------------------	----------

ART. 33. — *Produit des actes des commissariats maritimes.*

Il y a lieu de porter à 136,000 francs le produit des actes de police maritime, soit une augmentation de 1,000 francs sur les évaluations de 1894.

ART. 35. — *Produit des droits de pilotage.*

L'évaluation de cette recette peut être portée à 2,750,000 francs, soit une augmentation de 50,000 francs.

ART. 36. — *Produit des droits de fanal.*

Cette recette, évaluée à 1,200,000 francs pour l'exercice 1894, doit être portée au Budget de 1895 pour 1,400,000 francs, eu égard aux faits constatés, en attendant que le Gouvernement saisisse les Chambres législatives de propositions remplaçant le projet de loi déposé le 29 mai 1894, que la récente dissolution a rendu caduc.

ART. 38. — *Produit des établissements de bienfaisance de l'État.*

Il y a lieu d'augmenter de 19,000 francs l'évaluation inscrite au Budget de 1894, par suite de l'organisation d'un atelier d'imprimerie à l'École de bienfaisance de Reckheim.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 39. — *Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale.*

Pour 1892 et 1893, la recette est restée de plus de 100,000 francs en dessous des évaluations, fixées à 1,000,000 de francs. Il est vraisemblable que, pour 1894 aussi, le produit restera notablement inférieur à ce chiffre. Dans ces conditions, il convient de ramener à 900,000 francs l'évaluation de la recette à effectuer en 1893.

ART. 41. — *Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale.*

Depuis un certain nombre d'années, ce produit est en augmentation constante; en 1893, il a atteint fr. 660,664 63, et en 1894, ce chiffre sera sans doute encore notablement dépassé. L'on croit en conséquence devoir porter à 650,000 francs le montant de l'évaluation à inscrire au Budget de 1893.

ART. 42. — *Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.*

D'après les faits connus à ce jour, il y a lieu d'évaluer à fr. 4,301,860 81 les fonds d'amortissement qui demeureront disponibles en 1893. Cette somme se décompose comme il suit :

Dette à 3 %	fr.	1,698,852 40
— 3 1/2 %, 1 ^{re} série		281,948 63
— — 2 ^e série		1,920,979 76
— — 3 ^e série		400,080 »
ENSEMBLE		fr. 4,301,860 81

soit, en chiffres ronds, 4,300,000 francs.

ART. 44. — *Intérêts à 3 1/2 % sur les avances faites à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement.*

L'évaluation inscrite au Budget de l'exercice 1894, qui était de fr. 52,500, doit être ramenée à 33,000 francs, par suite du remboursement partiel des avances.

ART. 45 (nouveau). — *Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux.*

Pour l'année 1893, le Trésor a reçu, du chef de ses souscriptions d'actions, une somme de	fr.	397,339 23
Le montant des annuités liquidées au profit de la Société nationale s'est élevé à		484,181 47
Soit un manquant de	fr.	86,842 24

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Pour l'année 1893, les annuités à servir par l'État monteront à environ fr.	360,000 »
Si la proportion entre la dépense et la recette était la même en 1893 qu'en 1893, le Trésor recevrait environ 460,000 francs; mais il convient de tenir compte de l'accroissement du trafic de nos voies ferrées vicinales et l'on croit pouvoir évaluer à fr.	470,000 »
le montant de la recette à prévoir pour l'exercice 1893. Il y aurait ainsi un écart de fr.	90,000 »
entre le produit des actions souscrites par l'État et le montant des annuités à servir.	

CHAPITRE IV.

REMBOURSEMENTS.

ART. 58. — *Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)*

Les crédits ci-après sont demandés pour faire face au service des pensions des instituteurs communaux pendant l'année 1893 :

1° Par l'article 23 du Budget de la Dette publique . . . fr.	2,165,000 »
2° Par l'article 7 du Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	53,600 »
3° Par l'article 8 du même Budget (litt a)	128,000 »
ENSEMBLE . . . fr.	2,326,600 »

L'État recouvrera les trois cinquièmes de cette somme, soit 1,395,900 francs, formant la quote-part des provinces et des communes dans le payement des pensions.

C'est le chiffre qu'il y a lieu d'inscrire au Budget de 1893.

ART. 60. — *Établissements de bienfaisance.*

Évaluation votée pour l'exercice 1894 fr.	373,900 »
— proposée — 1893	447,650 »
AUGMENTATION . . . fr.	71,750 »

Cet accroissement de ressources résulte de l'augmentation des sommes payées au Trésor à titre de remboursement des frais d'entretien des enfants dans les écoles de bienfaisance et des pensions payées par les comités de patronage.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**RESSOURCES EXCEPTIONNELLES.**

L'évaluation des ressources exceptionnelles provenant de la vente de terrains domaniaux est établie d'après la recette moyenne des cinq dernières années.

Ces recettes comprennent, d'une part, le produit des aliénations d'immeubles autres que les excédents d'emprises pour travaux d'utilité publique: ce produit est évalué à 80,000 francs; et, d'autre part, le prix de vente d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut à Anvers (fr. 20,000) et le produit de la vente des terrains disponibles par suite de la suppression des places fortes démantelées (fr. 200,000).

(22)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1894, en principal et centimes additionnels au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés, pendant l'année 1895, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1895, est évalué à la somme de trois cent cinquante-sept millions quatre cent vingt-sept mille vingt-huit francs, quarante centimes (fr. 357,427,028 40) et les recettes exceptionnelles provenant des ventes de biens domaniaux à la somme de trois cent mille francs (500,000 fr.), soit ensemble à la somme totale de trois cent cinquante-sept millions sept cent vingt-sept mille vingt-huit francs, quarante centimes (fr. 357,727,028 40).

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1895.

Donné à Laeken, le 15 novembre 1894.

LÉOPOLD,**PAR LE ROI :***Le Ministre des Finances,***P. DE SMET DE NAEYER.**

BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR L'EXERCICE 1893.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		CHAPITRE I^{er}.		
		IMPÔTS.		
		CONTRIBUTIONS DIRECTES.		
	1	Contribution foncière	24,955,000	
	2	Contribution personnelle	19,250,000	
		Principal (y compris 5,670,000 francs pour la valeur locative)	15,730,000	
		15 centimes additionnels ordinaires sur le principal	2,550,500	
		20 centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative	1,154,000	
		Frais d'expertise	26,500	
	3	Droit de patente	6,900,000	
		Principal	5,750,000	
		20 centimes additionnels	1,150,000	
	4	Redevances sur les mines (fixe et proportionnelle)	800,000	
		Principal	640,000	
		25 centimes additionnels	160,000	
		DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.		
	5	Douanes	(¹)25,840,570	
		Droits d'entrée		
		a. Vins étrangers	(²) 3,250,000	
		b. Vins de fruits secs	1,500	
		c. Eaux-de-vie indigènes	(³) 25,841,359	
		d. Bières	(⁴)10,042,500	
		e. Vinaigres de bières	(⁵) 16,250	
		f. " autres que de bières	(⁶) 4,550	
		g. Acide acétique	(⁷) 48,750	
		h. Sucres de canne et de betterave	(⁸) 3,672,500	
		i. Glucoses et autres sucres non cristallisables	520,000	
		j. Tabacs indigènes	850,000	
		a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent	3,000	
		b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, droit de licence, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, remboursement des frais de travaux d'irrigation dans la Campine, etc.	(⁹) 440,000	
	6	Accises	42,247,409	
		a. Vins étrangers	(²) 3,250,000	
		b. Vins de fruits secs	1,500	
		c. Eaux-de-vie indigènes	(³) 25,841,359	
		d. Bières	(⁴)10,042,500	
		e. Vinaigres de bières	(⁵) 16,250	
		f. " autres que de bières	(⁶) 4,550	
		g. Acide acétique	(⁷) 48,750	
		h. Sucres de canne et de betterave	(⁸) 3,672,500	
		i. Glucoses et autres sucres non cristallisables	520,000	
		j. Tabacs indigènes	850,000	
		a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent	3,000	
		b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, droit de licence, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, remboursement des frais de travaux d'irrigation dans la Campine, etc.	(⁹) 440,000	
	7	Recettes diverses	443,000	
		a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent	3,000	
		b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, droit de licence, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, remboursement des frais de travaux d'irrigation dans la Campine, etc.	(⁹) 440,000	
		A REPORTER. fr.		120,455,979

(¹) Déduction faite de la recette intégrale sur les cafés, soit 2,400,000 francs; de 55 % du produit des droits d'entrée sur les bières, soit 108,000 francs; de 31.8818306 % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 510,109 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 122,500 francs, et de 35 % du produit des mêmes droits sur les vinaigres et acides acétiques, soit 122,500 francs, ensemble une somme de 3,360,109 francs, attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860. — Déduction faite du produit probable du droit d'entrée sur les bestiaux et les viandes, soit 2,000,000 de francs et d'une somme de 2,399,321 francs à prélever sur le produit des mêmes droits sur les autres marchandises, soit en total 4,399,321 francs, attribués au fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889.

(²) Déduction faite de 35 % du produit probable, soit 1,730,000 francs.

(³) Id. 31.8818306 % id. 11,138,644 francs.

(⁴) Id. 35 % id. 5,407,500 francs.

(⁵) Id. id. id. 8,750 francs.

(⁶) Id. id. id. 4,480 francs.

(⁷) Id. id. id. 20,250 francs.

(⁸) Id. id. id. 1,077,500 francs.

(⁹) Id. du produit probable du droit de licence, soit 1,070,000 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		REPORT. fr.		120,435,979 *
		ENREGISTREMENT, ETC.		
	8	Enregistrement	20,000,000 *	
	9	Greffe	1,060,000 *	
	10	Hypothèques	3,350,000 *	
	11	Successions, etc. {	a. Successions et mutations par décès. . . fr. 16,500,000 *	19,525,000 *
b. Droit de mutation en ligne directe. 2,700,000 *				
c. Droits dus par les époux survivants 325,000 *				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	12	Timbre	6,050,000 *	50,935,000 *
	13	Naturalisations	20,000 *	
	14	Amendes en matière d'impôts	360,000 *	
	15	id. de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts.	570,000 *	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^r		171,370,979 *
		CHAPITRE II.		
		PÉAGES.		
	16	Rivières et canaux	1,230,000 *	1,533,000 *
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	17	Routes appartenant à l'État.	5,000 *	
	18	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	300,000 *	
	19	Chemin de fer	144,000,000 *	
	20	Télégraphes et téléphones	6,000,000 *	
	21	Postes {	a Taxes des correspondances en général fr. 10,537,400 *	11,687,300 *
			b — sur les mandats et bons de poste 550,900 *	
			c. — sur les abonnements 40,000 *	
			d. — sur les effets de commerce 750,000 *	
CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.	22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,100,000 *	162,882,300 *
	23	Produit du passage d'eau d'Anvers à la tête-de-Flandre.	75,000 *	
		A REPORTER. fr.		333,768,279 *

(1) Le produit brut des postes est évalué à 19,260,000 francs, comprenant une recette de 40,000 francs du chef des abonnements aux journaux et une recette de 780,000 francs à provenir de l'encaissement et de l'acceptation des effets de commerce. Ces derniers produits appartiennent intégralement à l'État. La part de 41 % dévolue au fonds communal s'établit donc sur 18,470,000 francs, et s'élève ainsi à 7,572,700 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
CHAPITRE III.			Report . . . fr.	535,768,279 .
CAPITAUX ET REVENUS.				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	24	Domaines (valeurs capitales)	535,000 .	
	25	Forêts	750,000 .	
	26	Dépenses du chemin de fer	180,000 .	
	27	Établissements et services régis par l'État	58,200 .	
	28	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	650,000 .	
CHEMINS DE FER, ETC.	29	Revenus des domaines	640,000 .	
	30	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	90,000 .	
PRISONS.	31	Produits divers des prisons	552,500 .	
	32	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	3,000,000 .	
	33	— des actes des commissariats maritimes	130,000 .	
	34	— des droits de chancellerie	10,400 .	17,840,700 .
	35	— des droits de pilotage	2,750,000 .	
	36	— des droits de sanal	1,400,000 .	
	37	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).	105,000 .	
	38	— des établissements de bienfaisance de l'État	98,600 .	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	39	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	900,000 .	
	40	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	400,000 .	
	41	Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Loi du 20 mai 1872. — Art. 1 ^{er} , n° 4.)	650,000 .	
	42	Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	4,500,000 .	
	43	Intérêts à 5 1/2 %, sur 20,000 actions de capital de la C ^{ie} du chemin de fer du Congo.	550,000 .	
	44	Intérêts à 5 1/2 %, sur les avances faites à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement	35,000 .	
	45	Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux.	470,000 .	
CHAPITRE IV.				
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	46	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	500,000 .	
	47	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	170,000 .	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	48	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficits des comptes.	18,000 .	
	49	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	460,000 .	
PRISONS.	50	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	22,984 .	
A REPORTER. fr.			1,170,984 .	555,608,079 .

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		REPORT fr.	1,170,984 •	353,608,979 •
	51	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	45,000 •	
	52	Recettes diverses et accidentelles.	500,000 •	
	53	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,360 •	
	54	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 •	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	55	Recette du chef d'ordonnances prescrites.	30,000 •	
	56	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie.	175,000 •	3,818,049 40
	57	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de justice de Bruxelles	51,445 •	
	58	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	1,305,900 •	
	59	Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour couvrir ses frais de premier établissement.	10,510 40	
	60	Établissements de bienfaisance.	447,650 •	
		TOTAL. fr.		357,427,028 40
		<i>Ressources exceptionnelles.</i>		
	61	Produits des aliénations extraordinaires d'immeubles	80,000 •	
	62	Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut à Anvers	20,000 •	300,000 •
	63	Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression des places fortes démantelées	200,000 •	
		ENSEMBLE. fr.		357,727,028 40

(28)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

pour l'exercice 1898.

(30)

ÉTAT
DES
PRODUITS ET REVENUS
RÉALISÉS PENDANT LES EXERCICES 1889, 1890, 1891, 1892 ET 1893,
ET COMPARAISON
AVEC LES ÉVALUATIONS DE RECETTE POUR 1894
DES ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR 1895.

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

Administrations.	Articles du Budget de 1895.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1889.	1890.	1891.

RÉSUMÉ

I. — Impôts	Impôts directs	50,769,241	50,441,582	51,705,501
	Douanes, accises et recettes diverses.	69,173,570	60,541,424	67,578,140
	Enregistrement, greffe, hypothèques, successions, etc.	50,157,540	40,749,120	51,728,532
	TOTAUX fr.	170,100,100	160,532,126	171,012,182
II. — Péages		147,857,557	152,605,976	154,005,720
III. — Capitaux et revenus		10,512,098	17,570,742	16,825,700
IV. — Remboursements		3,451,552	3,256,848	3,542,087
	TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	337,881,127	340,525,672	346,346,507

DÉVELOP

I. — IMPÔTS.					
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	1 Foncier	24,020,706	24,170,902	24,542,560	
	2 Personnel (principal, 15 % additionnels et frais d'expertise).	19,020,951	18,573,581	18,651,070	
	3 Patentes (principal et 20 % additionnels)	6,598,457	6,802,851	6,704,172	
	4 Redevances sur les mines, fixes et proportionnelles (principal et 25 % add.)	520,127	795,188	1,017,890	
		TOTAUX fr.	50,769,241	50,441,582	51,705,501
	5 Douanes : Droits d'entrée	27,435,754	23,535,207	24,104,327	
	6 Accises	Vins étrangers et vins de fruits secs	3,098,826	3,250,305	3,721,152
		Eaux-de-vie indigènes	23,697,895	23,789,558	24,320,431
		Bières	9,746,000	9,774,805	9,689,509
		Vinaigres et acide acétique	54,665	77,328	66,614
Sucres		3,451,515	1,067,655	3,745,773	
Glucoses et autres sucres non cristallisables.		489,206	567,772	528,027	
	Tabacs indigènes	774,869	822,607	855,507	
	TOTAUX fr.	41,293,006	42,350,050	42,926,833	
7 Recettes diverses	Frais d'essai des matières d'or et d'argent	6,408	5,032	3,857	
	Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc.	438,291	453,135	453,152	
	TOTAUX	444,769	458,167	456,989	
	TOTAUX DES DOUANES, DES ACCISES ET DES RECETTES DIVERSES	69,173,570	60,541,424	67,578,140	

DEVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1892.	1895.		adoptées pour l'exercice 1894.	proposées pour l'exercice 1895.	En PLUS.	En MOINS.	

GÉNÉRAL.

51,505,890	50,026,890	51,029,420	51,592,000	51,905,000	515,000	»	
66,514,701	69,211,667	67,765,904	67,150,979	68,550,979	1,465,000	65,000	
55,675,959	51,759,294	51,810,049	51,225,000	50,955,000	»	290,000	
173,494,550	171,877,851	170,605,575	169,947,979	171,570,979	1,778,000	355,000	
153,567,531	159,959,484	155,755,251	158,655,820	164,597,500	5,741,480	»	
16,509,004	16,625,755	16,920,849	17,055,000	17,840,700	950,200	142,500	
5,894,671	5,657,459	5,865,785	5,679,599	5,818,040	158,650	»	
547,265,756	552,080,507	545,145,258	549,516,198	557,427,028	8,608,550	497,500	
					AUGMENTATION fr.		8,110,850

PEMENTS.

24,495,972	24,653,440	24,358,088	24,812,000	24,955,000	145,000	»
18,799,076	18,951,910	18,921,119	19,180,000	19,250,000	70,000	»
6,800,755	6,778,655	6,772,975	6,800,000	6,900,000	100,000	»
1,210,109	542,887	997,240	800,000	800,000	»	»
51,505,890	50,026,890	51,029,420	51,592,000	51,905,000	515,000	»
25,906,152	25,845,940	24,982,676	24,505,570	25,840,570	1,555,000	»
3,608,109	5,252,037	5,586,098	5,121,500	5,251,500	150,000	»
25,760,751	24,416,219	25,996,971	25,841,559	25,841,559	»	»
9,850,888	10,153,575	9,858,955	10,042,500	10,042,500	»	»
42,595	75,539	58,918	69,550	69,550	»	»
5,504,159	3,585,802	5,670,975	5,757,500	5,672,500	»	65,000
551,564	555,919	550,097	520,000	520,000	»	»
796,640	865,546	825,054	850,000	850,000	»	»
42,094,484	42,860,687	42,505,024	42,182,400	42,247,400	150,000	65,000
5,491	5,700	4,506	5,000	5,000	»	»
510,574	503,540	471,698	440,000	440,000	»	»
514,065	507,040	476,204	445,000	445,000	»	»
66,514,701	69,211,667	67,765,904	67,150,979	68,550,979	1,465,000	65,000

Y compris 20 centimes additionnels
extraordinaires sur la valeur locative.

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

Administrations.	Articles du Budget de 1895.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1889.	1890.	1891.
		I. — IMPÔTS (suite).			
	8	Enregistrement	17,751,170	17,195,051	17,419,071
		Actes	687,540	762,112	682,570
		Civils publics	926,230	853,314	886,745
		Sous seing privé	491,958	906,241	1,017,096
		Judiciaires	1,450	2,050	2,050
		D'huissiers	5,535	2,610	1,450
		Lettres de noblesse	6	44	"
		Permis de changer de nom de famille			
		Droits en débet recouvrés			
		TOTAUX fr.	20,561,638	19,786,582	20,008,962
	9	Greffe	80,714	251,703	220,292
		Mise au rôle	400,768	793,309	844,504
		Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	"	12,559	12,006
		Légalisations et recherches			
		TOTAUX fr.	400,482	1,039,571	1,086,792
	10	Hypothèques	272,413	242,257	249,944
		Droits d'inscription	3,129,976	3,095,913	3,015,634
		Droits de transcription d'actes de mutation			
		TOTAUX fr.	3,402,589	5,350,170	3,265,578
	11	Successions	15,462,247	15,165,627	17,176,320
		Droits de succession	244,854	352,007	225,433
		Id. de mutation par décès	2,574,067	2,724,515	2,641,159
		Id. de mutation sur les successions en ligne directe	317,497	339,265	320,539
		Id. dus par les époux survivants			
		TOTAUX fr.	18,598,645	18,581,504	20,361,433
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	12	Timbre			
		Débit			
		Timbres fixes	4	272	6
		Passe-ports à l'intérieur	6,976	5,784	6,432
		à l'étranger	400,740	462,735	440,685
		Permis de port d'armes de chasse	595	525	455
		Permis de chasse au lévrier	474,786	458,045	459,434
		Timbres proportionnels pour effets de commerce	248,078	257,307	263,212
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger	15,172	16,704	16,460
		Id. à l'étranger	276,953	275,062	285,798
		Timbres adhésifs pour affiches	2,409,929	2,229,336	2,200,350
		Timbres de dimension	217,242	177,011	187,895
		Timbres proportionnels	50,985	52,585	54,692
		Timbres de dimension	564	595	982
		Timbres fixes Warrants			
		Extraordinaire	1,174,098	1,209,450	1,255,749
		Timbres proportionnels	490,173	590,913	446,128
		Effets de commerce	"	"	"
		Bons de caisse, billets au porteur, etc.	"	"	"
		Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"
		Coupures	"	"	"
		Timbres de dimension	531,128	529,494	535,309
		Papiers blancs pour actes, etc.	50,150	48,459	45,650
		Affiches	2,092	200	196
		Timbre des polices d'assurances. — Droit annuel			
		TOTAUX fr.	6,189,651	6,094,475	6,047,642
	13	Naturalisations	25,750	27,250	21,750
	14	Amendes en matière d'impôts	357,042	354,831	366,120
	15	Amendes de condamnations et dommages-intérêts en matières diverses	751,703	528,937	570,345
		TOTAUX DES DROITS D'ENREGISTREMENT, ETC. . . . fr.	56,157,340	49,749,120	51,728,532

DEVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1892.	1893.		adoptées pour l'exercice 1894.	proposées pour l'exercice 1893.	En PLUS.	En MOINS.	
20,407,448	19,485,561	20,010,010	20,200,000	20,000,000	.	200,000	
20,407,448	19,485,561	20,010,010	20,200,000	20,000,000	.	200,000	
1,118,906	1,027,064	952,545	1,100,000	1,060,000	.	40,000	
1,118,906	1,027,064	952,545	1,100,000	1,060,000	.	40,000	
3,428,122	3,243,370	3,335,128	3,350,000	3,350,000	.	.	
3,428,122	3,243,370	3,335,128	3,350,000	3,350,000	.	.	
25,740,800	21,160,000	20,489,676	19,575,000	19,525,000	.	50,000	
25,740,800	21,160,000	20,489,676	19,575,000	19,525,000	.	50,000	
6,005,733	5,840,400	6,037,376	6,050,000	6,050,000	.	.	
6,005,733	5,840,400	6,037,376	6,050,000	6,050,000	.	.	
13,000	24,000	92,550	20,000	20,000	.	.	
407,870	560,000	569,175	560,000	560,000	.	.	
554,080	585,800	593,791	570,000	570,000	.	.	
55,675,050	51,750,294	51,810,040	51,225,000	50,935,000	.	200,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

Administrations.	Articles du Budget de 1895.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1889.	1890.	1891.
		II. — PÉAGES.			
		Liège à Maestricht	68,772	69,899	68,227
		Maestricht à Bois-le-Duc	73,921	78,088	77,210
		Jonction de la Meuse à l'Escaut	259,247	265,796	272,327
		Embranchement vers le camp de Beverloo	824	470	1,258
		Id. vers Hasselt	9,917	9,653	10,240
		Id. vers Turnhout	7,057	8,745	10,093
		Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	16,572	16,583	20,747
		Sambre	97,346	96,910	101,741
		Charleroi à Bruxelles et embranchements	180,199	155,898	186,000
		Centre	947	953	784
		Mons à Coudé	52,703	45,090	45,974
		Pommerœul à Antoing	53,734	48,841	49,588
		Dérivation de la Lys. { Deynze à Schipdonck	4,246	5,258	5,291
		{ Schipdonck à Balgerhoeke	6,526	6,186	6,957
		Roulers à la Lys	2,167	5,077	5,116
		Gand à Ostende { Droit général	42,207	58,540	55,946
		{ Droit à la porte de Damme	"	"	"
		Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la France.	10,081	9,858	10,463
		Moervaert	2,950	2,522	5,006
		Grande Nèthe	"	"	"
		Petite Nèthe (canalisée)	2,599	2,295	2,355
		Gand à Terneuzen	28,003	25,957	24,545
		Meuse	106,095	112,140	117,078
		Ourthe	5,958	7,868	6,316
		Escaut	82,615	70,701	85,287
		Lys	50,950	42,885	46,710
		Démer	"	"	"
		Yser	5,447	5,843	5,256
		Ypres à l'Yser	1,118	1,540	1,503
		Loos	1,146	710	1,515
		Rossuyt	"	1,062	2,885
		Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	591	135	298
		Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	28,474	26,623	26,049
	16	Rivières et canaux.			
	17	Routes appartenant à l'État	6,200	6,705	5,485
	18	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	"	100,000	550,000
		TOTALS fr.	1,206,809	1,260,208	1,376,024
	19	Chemins de fer	152,469,464	156,614,780	158,086,592
	20	Télégraphes et téléphones	3,003,215	3,807,078	3,975,700
	21	Postes. — Taxes des correspondances en général, taxes sur les articles d'argent, sur les abonnements et sur les effets de commerce	9,780,453	10,028,587	10,200,324
	22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	710,757	879,916	969,607
	23	Id. du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	66,861	65,507	66,782
		TOTALS DES PÉAGES fr.	147,857,557	152,605,976	154,005,720

ENREGISTREMENT
ET
DOMAINES.

16

Rivières et canaux.

17

18

CHEMINS DE FER,
POSTES
ET TÉLÉGRAPHES.

19

20

21

22

23

TOTALS DES PÉAGES fr.

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNEES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1892.	1893.		adoptées pour l'exercice 1894.	proposées pour l'exercice 1895.	En PLUS.	En MOINS.	
1,221,865	1,275,000	1,216,285	1,250,000	1,250,000	.	.	
5,100	5,054	5,709	5,000	5,000	.	.	
211,000	465,000	224,800	300,000	300,000	.	.	
1,437,965	1,745,054	1,446,792	1,555,000	1,555,000	.	.	
156,268,975	140,691,500	156,826,164	159,000,000	144,000,000	5,000,000	.	
3,966,608	3,500,000	4,170,700	5,850,000	6,000,000	150,000	.	
10,616,743	10,894,250	10,522,065	11,095,820	11,687,300	591,480	.	
1,007,193	1,041,000	921,714	1,100,000	1,100,000	.	.	
70,042	69,900	67,818	75,000	75,000	.	.	
153,367,531	150,959,484	153,755,261	158,045,820	164,597,500	5,741,480	.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

Administrations.	Articles du Budget de 1895.	Nature des Produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1889.	1890.	1891.
		III. — CAPITAUX ET REVENUS.			
		Prix de vente de terrains { Rivières et canaux	5,519	100,857	62,800
		provenant d'emprises. { Routes	20,407	17,556	54,910
		Produit d'autres aliénations d'immeubles	8,659	18,479	7,054
		Produits { des successions en déshérence	114,485	102,681	108,707
		{ nets des épaves	416	550	205
		Prix de vente d'objets mobiliers confisqués aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	1,898	2,046	2,042
		Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.	"	"	"
		provenant du Départ ^l des Affaires Étrangères	55	"	309
		id. id. des Finances	15,598	19,178	14,079
		id. id. de la Guerre	140,158	202,560	169,569
		id. id. de l'Agriculture, de l'Industrie et des Trav. publics	72,158	56,756	50,010
		id. id. de l'Intérieur et de l'Instruction publique	12,969	19,583	5,898
		id. id. de la Justice	15,551	14,341	49,171
		id. id. des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	2,555	5,516	15,440
		id. de la Cour des Comptes	1,560	1,849	1,652
		Remboursement { du fonds de l'industrie nationale	81,504	"	"
		de capitaux. { de créances ordinaires.	"	"	"
		Rachat et transfert de rentes	1,880	"	250
		Transactions en matière domaniale.	"	"	"
		Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	20,105	50,477	18,022
		Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	580	597	"
		Produit d'objets saisis et confisqués.	5,225	4,048	4,090
		Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	1,707	929	1,090
		TOTAUX. . . . fr.	518,523	507,583	653,282
		Prix de vente de coupes de bois	612,703	584,590	678,973
		Id. de chablis, bois de délit et d'élagages	90,760	117,079	125,757
		Id. d'objets saisis et confisqués	"	"	"
		Id. de glandée, panage, foins et herbages	982	50	546
		Fermages des propriétés dépendantes des forêts.	15,426	14,545	13,901
		Id. du droit de chasse	14,112	14,262	14,564
		Id. id. de pêche (baux et licences)	221	276	276
		Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	2,157	1,505	1,615
		Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	17,405	18,475	18,782
		Indemnités pour carbonisation	"	"	"
		Indemnités du chef d'emprises momentanées faites par les entrepreneurs des forêts de Malonne et de Saint-Héribert dans la forêt usagère de la Vecquée	1,657	"	"
		TOTAUX. . . . fr.	755,401	750,578	854,014
		À REPORTER. . . . fr.	1,275,724	1,547,961	1,487,296

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

24

Domaines (valeurs capitales).

25

Forêts.

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1892.	1893.		adoptées pour l'exercice 1894.	proposées pour l'exercice 1893.	En PLUS.	En MOINS.	
435,057	470,000	542,409	560,000	535,000	.	25,000	
435,057	470,000	542,409	560,000	535,000	.	25,000	
980,330	780,000	824,066	750,000	750,000	.	.	
980,330	780,000	824,066	750,000	750,000	.	.	
1,475,396	1,250,000	1,500,475	1,310,000	1,285,000	.	25,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

Administrations.	Articles du Budget de 1895.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1889.	1890.	1891.	
		REPORT. . . fr.	1,275,724	1,547,061	1,487,296	
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).				
	26	Dépendances des chemins de fer.				
			Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	22,158	20,077	19,785
			Location de bâtiments	4,744	6,405	7,129
			Id. d'herbages, d'oseraies, etc.	10,060	7,461	7,425
			Id. de vilanges	"	"	"
			Relevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810	564	912	2,051
			Argent non réclamé.	1,485	2,127	2,210
			Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	80,080	65,168	43,781
			Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	10,559	5,700	19,509
			Id. d'objets non réclamés.	12,216	15,120	15,824
			Id. d'arbres, plantations, herbages, etc.	2,050	2,161	6,433
			TOTAUX. . . fr.	150,794	124,091	124,125
	27	Établissements et services régis par l'État.				
			École militaire. — Pensions des élèves.	159,243	161,506	155,425
			École vétérinaire. } Pensions d'animaux malades	7,230	8,125	9,370
			} Produits des ventes d'objets divers	1,791	250	285
			Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem	"	"	885
			Insertions au <i>Moniteur</i> (Loi du 30 juillet 1889)	"	11	25
			Bénéfices de la fonderie de canons	"	"	"
			Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,570	15,504	15,582
			Section normale d'enseignement moyen pour filles	5,440	6,280	6,150
			Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	14,130	14,625	14,580
		Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres.	14,450	"	134	
		TOTAUX. . . fr.	217,865	206,559	182,410	
	28	Produits divers et accidentels.				
			Produit des examens universitaires	25,785	20,217	20,270
			Id. des examens et visa des diplômes	45,000	52,861	62,045
			Id. divers	"	"	"
			Id. des brevets d'invention	556,450	574,510	584,400
			Id. du quart des salaires sur transcriptions	50,445	48,212	49,046
			Id. de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	25	22	24
			Id. de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France	105	30	8
			Id. des taxes perçues pour marques de fabriques et de commerce	4,350	5,050	5,140
			Restitutions volontaires.	34	98	128
			Indemnités pour constructions d'usines (forêts exceptées)	202	381	224
			Parts non réclamées dans les amendes attribuées	"	2	20
			Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	114	241	51
			Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	55,250	68,580	59,166
			Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	1,821	2,070	2,004
		Cautionnements judiciaires attribués à l'État	1,242	21,509	150	
		TOTAUX. . . fr.	550,881	594,492	585,666	
		A REPORTER. . . fr.	2,170,262	2,272,905	2,377,503	

ENREGISTREMENT
ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNEES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1892.	1893.		adoptées pour l'exercice 1894.	proposées pour l'exercice 1895.	En PLUS.	En MOINS.	
1,473,596	1,250,000	1,366,475	1,310,000	1,285,000	•	25,000	
120,354	106,000	126,273	180,000	180,000	•	•	
120,354	106,000	126,273	180,000	180,000	•	•	
172,478	50,000	165,825	58,200	58,200	•	•	
172,478	50,000	165,825	58,200	58,200	•	•	
625,104	644,114	596,851	600,000	630,000	30,000	•	
625,104	644,114	596,851	600,000	630,000	30,000	•	
2,507,332	2,050,114	2,255,422	2,148,200	2,153,200	30,000	25,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

Administrations.	Articles du Budget de 1895.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1889.	1890	1891.
		REPORT fr.	2,179,262	2,272,903	2,377,503
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).			
		Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	89,806	104,462	95,611
		Domaine de Tervueren	7,150	7,853	4,935
		} Fermages	2,375	"	3,089
		} Menus produits			
		Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	51,050	33,650	51,241
		} Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	12,701	15,814	16,064
		} Fermages de pêche et de chasse	5,256	5,144	5,687
		Arrérages de rentes	712	610	617
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	20	Revenus des domaines. Redevances pour concessions de prises d'eau	2,700	4,371	6,107
		Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	2,000	2,400	3,000
		Id. id. de créances ordinaires	5,375	3,375	225
		Redevances (art. 6 et 43 de la loi sur les mines du 21 avril 1810).	1,052	2,219	4,663
		Location de terrains provenant d'emprises	30,142	45,331	45,782
		} Rivières et canaux	5,742	7,277	7,428
		} Routes			
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	76,899	110,583	91,933
		} Rivières et canaux	502,666	263,580	293,268
		} Routes			
		Droits de pêche (rivières et canaux).	47,806	52,178	47,857
		Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	439	3,763	3,350
		TOTAUX fr.	651,451	662,410	660,857
		TOTAUX (Enregistrement et domaines). . . . fr.	2,810,713	2,935,313	3,038,560
		Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	53,814	34,171	30,785
		Id. id. au Recueil spécial des actes de sociétés	5,627	6,031	10,605
		Id. id. aux Annales parlementaires	22,860	21,006	21,675
		Id. id. au Compte rendu analytique	25,892	25,648	25,839
		Id. id. au Recueil des lois et arrêtés	240	224	280
		Id. id. aux Documents parlementaires	134	124	142
		Id. id. au bulletin international des tarifs douaniers	"	"	930
		TOTAUX (Chemins de fer, etc.). . . . fr.	86,567	85,204	90,256
PRISONS.	31	Produits divers des prisons	277,970	245,328	290,743
	32	Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	2,944,991	2,980,859	2,992,197
	33	Id. des actes des commissariats maritimes.	121,287	129,316	120,311
	34	Id. des droits de chancellerie	10,629	10,218	11,646
	35	Id. id. de pilotage	2,351,524	2,545,002	2,622,369
	36	Id. id. de fanal	1,014,517	1,136,579	1,188,720
	37	Id. de la régie du <i>Moniteur</i>	101,996	112,713	99,498
	38	Id. des établissements de bienfaisance de l'État.	286,001	275,104	274,477
	39	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,314,252	1,272,745	1,090,991
	40	Produits du placement des fonds disponibles du Trésor	1,056,300	1,339,400	456,000
	41	Bonification d'un quart % par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale	418,961	518,139	555,977
	42	Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	3,716,390	3,784,502	3,865,164
	43	Intérêts à 5 1/4 % sur 20,000 actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo	"	"	140,000
	44	Intérêts à 3 1/2 % sur les avances faites à la Société nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement.	"	"	"
	45	Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des Chem. de fer vicinaux.	"	"	"
		TOTAUX (Trésorerie générale). . . . fr.	15,336,848	14,304,877	13,400,350
		TOTAUX DES CAPITAUX ET REVENUS. . . . fr.	16,512,098	17,570,722	16,825,709

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1892.	1893.		adoptées pour l'exercice 1894.	proposées pour l'exercice 1895.	En PLUS.	En MOINS.	
2,597,532	2,050,114	2,255,422	2,148,200	2,155,200	30,000	25,000	
724,087	570,000	649,881	640,000	640,000	•	•	
724,087	570,000	649,881	640,000	640,000	•	•	
5,122,019	2,620,114	2,905,505	2,788,200	2,795,200	30,000	25,000	
108,903	94,210	95,028	90,000	90,000	•	•	
108,903	94,210	95,028	90,000	90,000	•	•	
386,074	411,488	522,521	352,500	352,500	•	•	
2,977,568	2,965,400	2,972,205	3,000,000	3,000,000	•	•	
121,551	121,000	124,595	155,000	136,000	1,000	•	
10,833	10,816	10,828	10,400	10,400	•	•	
2,487,965	2,498,000	2,500,972	2,700,000	2,750,000	50,000	•	
1,132,742	1,157,400	1,125,952	1,200,000	1,400,000	200,000	•	
106,501	100,000	104,142	105,000	105,000	•	•	
73,968	98,100	201,530	79,600	98,600	19,000	•	
865,674	865,674	1,081,067	1,000,000	900,000	•	100,000	
582,900	632,100	809,340	400,000	400,000	•	•	
633,110	660,605	557,570	550,000	650,000	100,000	•	
3,954,645	4,100,348	3,884,210	4,219,800	4,300,000	80,200	•	
146,551	250,018	175,490	350,000	350,000	•	•	
•	52,500	52,500	52,500	55,000	•	17,500	
•	•	•	•	470,000	470,000	•	•
12,802,008	13,490,921	13,600,197	15,802,500	14,605,000	920,200	117,500	
16,500,004	16,623,755	16,920,849	17,033,000	17,840,700	950,200	142,500	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

Administrations.	Articles du Budget de 1895.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN				
			1889.	1890.	1891.		
IV. — REMBOURSEMENTS.							
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	46	Frais de perception des centimes provinciaux	125,665	124,092	125,721		
		id. id. communaux	394,784	587,755	395,173		
	47	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	178,750	326,781	188,527		
		TOTAUX (contributions directes, etc.) fr.	699,199	838,626	709,421		
48	Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes.	Solde de comptes de comptables extraordinaires arrêtés par la Cour des Comptes	7,268	1,471	1,091		
	Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	4,841	3,624	2,342		
		Recouvrements divers	7,771	12,640	6,511		
	TOTAUX fr.	19,880	17,735	9,044			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	40	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Frais de poursuites et d'instances	488	70	552	
			Remboursement et dégrèvement de contributions	127	"	"	
			5 % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	3,509	3,127	2,781	
			Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 %	"	"	"	
			Ministère des Finances.	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"	"
				Remboursement de frais de tournée	250	"	"
				Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,104	1,800	2,106
				Restitution de droits	10	7	3
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes —	Restitution de droits	9	8	4
			Ministère de la Guerre.	Restitution de droits	"	"	"
				Remboursements divers	425	725	201
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	Restitution de bourses d'étude	"	"	"
				Frais de justice en matière de garde civique	11,445	12,018	11,847
				Remboursement de subsides	"	99	72
				Restitution de droits	"	"	"
			Ministère de la Justice.	Remboursements divers	"	"	"
				Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	108,780	99,958	99,356
				Frais de justice en matière de simple police	107,299	103,589	99,172
				id. militaire	2,001	1,769	2,222
				id. en matière de faillites	927	486	433
				Frais d'entretien de mendiants	2	203	"
				Remboursements divers	"	180	1,121
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	"	"	"			
		{ Rachat des annuités	"	"			
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	80,095	21,497	25,081			
	Frais de surveillance de bois { aux communes et aux hospices	173,492	373,150	218,908			
		{ aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"	"		
	Frais d'entretien de routes concédées	200	200	"			
	Restitution de droits	85	12	5			
Remboursements divers	397	14,341	"				
	Totaux fr.	492,341	633,254	463,794			
	TOTAUX (enregistrement et domaine) fr.	512,221	650,989	473,738			
	A REPORTER fr.	1,211,420	1,480,615	1,183,159			

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1892.	1893.		adoptées pour l'exercice 1894.	proposées pour l'exercice 1895.	En PLUS.	En MOINS.	
536,275	547,277	527,548	500,000	500,000	.	.	
198,761	182,336	215,051	170,000	170,000	.	.	
735,054	729,015	742,879	670,000	670,000	.	.	
42,112	15,000	20,554	18,000	18,000	.	.	
42,112	15,000	20,554	18,000	18,000	.	.	
450,880	420,000	492,054	460,000	460,000	.	.	
450,880	420,000	492,054	460,000	460,000	.	.	
492,992	433,000	512,588	478,000	478,000	.	.	
1,228,026	1,162,013	1,254,967	1,148,000	1,148,000	.	.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

Administrations.	Articles du Budget de 1893.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1889.	1890.	1891.
		Report. . . fr.	1,211,420	1,489,615	1,183,159
		IV. — REMBOURSEMENTS (suite).			
PAIEMENTS.	50	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984	22,984	22,984
	51	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	80,542	55,847	64,034
	52	Recettes diverses et accidentelles	814,556	701,082	896,969
	53	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,360	1,360	1,360
	54	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	10,200	10,200	10,200
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, etc.	55	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	20,558	10,905	22,925
	56	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de Trésorerie.	175,000	175,000	175,000
	57	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles.	31,720	34,010	31,445
	58	Parts des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux (Loi du 16 mai 1876)	1,063,012	1,248,735	1,124,105
	59	Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, pour couvrir ses frais de premier établissement	"	"	10,510
	60	Établissements de bienfaisance	"	"	"
		TOTAUX (Trésorerie générale). . . fr.	2,196,928	2,244,240	2,356,544
		TOTAUX DES REMBOURSEMENTS. . . fr.	3,451,332	3,750,848	3,542,687

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1892	1893.		adoptées pour l'exercice 1894.	proposées pour l'exercice 1893	En PLUS.	En MOINS.	
1,228,026	1,162,613	1,254,067	1,148,000	1,148,000	"	"	
22,984	22,984	22,984	22,984	22,984	"	"	
97,617	60,734	71,355	45,000	45,000	"	"	
788,106	592,337	758,010	500,000	500,000	"	"	
1,360	1,360	1,360	1,360	1,360	"	"	
10,200	7,458	9,652	10,200	10,200	"	"	
24,464	22,220	22,028	30,000	30,000	"	"	
175,000	175,000	175,000	175,000	175,000	"	"	
31,400	31,445	32,022	31,445	31,445	"	"	
1,105,098	1,193,978	1,158,980	1,320,000	1,395,900	66,900	"	
10,510	10,510	10,510	10,510	10,510	"	"	
339,816	356,800	348,308	375,900	447,650	71,750	"	
2,643,661	2,451,842	2,587,834	2,508,415	2,647,065	138,650	"	
3,894,671	3,637,439	3,865,785	3,679,399	3,818,049	138,650	"	

(48)

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1895.



(50)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique voté pour l'exercice 1894, s'élève à	fr. 107,748,522 77
Le projet de Budget de 1895 est de	109,790,483 79
	<hr/>
Soit une augmentation de	fr. 2,041,961 02

résultant de diverses modifications qui se justifient de la manière suivante :

ART. 5. — *Intérêts et amortissement de la dette à 3 %.*

Crédit voté pour 1894	fr. 21,138,166 40
— demandé pour 1895.	22,418,166 40
	<hr/>
AUGMENTATION	fr. 1,280,000 »

Cette augmentation représente les charges d'intérêt et d'amortissement des capitaux empruntés et à emprunter en 1894.

ART. 7. — *Intérêts et amortissement de la dette à 3 1/2 %, 2^e série.*

Crédit voté pour 1894	fr. 35,482,233 43
— demandé pour 1895.	35,538,125 63
	<hr/>
AUGMENTATION	fr. 55,892 20

Cette augmentation représente les charges d'intérêt et d'amortissement d'un capital de 1,510,600 francs, émis en vertu de l'article 1^{er}, 2^o, de la loi du 1^{er} septembre 1893, et destiné à couvrir les dépenses résultant de la construction de certaines lignes de chemin de fer (conventions-lois des 1^{er}/26 juin 1877 et des 21 juillet/25 août 1885).

ART. 14. — *Annuité à payer pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.*

Crédit voté pour 1894	fr. 8,925 »
— demandé pour 1895	8,275 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 650 »

Cette différence est due au jeu de l'amortissement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 17 — *Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons, La Louvière et Namur.*

Crédit voté pour 1894	fr.	915,000	»
— demandé pour 1895		955,000	»
		20,000	»
AUGMENTATION.		fr.	20,000

Le crédit demandé n'est qu'approximatif, attendu que les comptes des concessionnaires ne pourront être définitivement arrêtés que dans le courant de l'année 1895.

ART. 18 (nouveau). — *Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.*

Crédit voté pour 1894	fr.	»
— demandé pour 1895		560,000
		560,000
AUGMENTATION.		fr.

Cette dépense est, en grande partie, compensée par une recette portée au Budget des Voies et Moyens; elle ne constitue pas une charge nouvelle pour le Trésor, puisqu'elle figurait précédemment au Budget extraordinaire.

Il semble qu'il est préférable de comprendre les dépenses de cette nature dans le service ordinaire et de les porter au Budget de la Dette publique où sont groupées les diverses annuités dues par l'État.

ART. 19 (18 ancien). — *Rente à 3 %₀, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873.)*

Crédit voté pour 1894	fr.	42,287	74
— demandé pour 1895		39,798	56
		2,489	18
DIMINUTION		fr.	2,489

Cette diminution provient de l'annulation des rentes allouées en vertu de la loi du 2 avril 1873 et afférentes :

1^o Aux propriétés situées dans la zone des forts d'Austruweel, de Burght et de la Tête-de-Flandre, ainsi que de la citadelle et du fort de la Chartreuse, à Liège, et de la citadelle de Namur (arrêté royal du 4 septembre 1893);

2^o Aux propriétés situées dans la zone des forts de Lillo et de Liefkenshoek, ainsi que du fortin et de la lunette de Deurne (arrêté royal du 6 mai 1894).

ART. 24 (22 ancien). — *Pensions diverses.*

Crédit voté pour 1894	fr.	10,662,574	»
— demandé pour 1895.		10,633,732	»
		2,8842	»
DIMINUTION.		fr.	2,8842

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le service des pensions nécessitera pour certains Départements une augmentation de dépense; par contre, pour d'autres, on peut prévoir une réduction. La différence de 28,842 francs forme la balance des augmentations et des diminutions proposées.

ART. 25 (23 ancien). — *Pensions des professeurs et des instituteurs communaux.*

Crédit voté pour 1894	fr.	2,075,000	»
— demandé pour 1895.		2,165,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.		fr.	90,000

Cette augmentation est due à diverses causes dont quelques-unes ne sont que temporaires.

Ainsi qu'on le fait observer dans les développements du Budget, les dépenses à imputer sur cet article sont recouvrables au profit du Trésor, à charge du budget des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{3}$ et de $\frac{2}{3}$. Le Trésor public ne supporte donc, en réalité, que les $\frac{1}{3}$ de la dépense.

ART. 27 (25 ancien). — *Intérêts à 3 $\frac{1}{2}$ % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor.*

Crédit voté pour 1894	fr.	1,423,000	»
— demandé pour 1895.		1,523,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.		fr.	100,000

Cette augmentation, qui est due à l'accroissement continu du montant des cautionnements, ne constitue pas une charge nouvelle pour le Trésor.

ART. 28 (26 ancien). — *Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.*

Crédit voté pour 1894	fr.	5,000	»
— demandé pour 1895		3,050	»
		<hr/>	
DIMINUTION.		fr.	1,950

Les cautionnements dont il s'agit ont presque tous pour titulaires des hommes en état de désertion, et il n'est pas possible d'en proposer le remboursement avant d'avoir constaté le décès de l'ayant droit, ni d'en provoquer le versement au profit de l'État sans justifier d'une condamnation du chef de désertion. Les intérêts en sont payés à raison de 4 %. (Loi du 3 juin 1870, art. 72.)

Depuis le 1^{er} janvier 1887, l'intérêt a été réduit à 2 $\frac{1}{2}$ % pour les consignations en général et les cautionnements d'adjudicataires. Il semble rationnel

de fixer le même taux pour les cautionnements des remplaçants, et le Gouvernement propose d'appliquer ce taux à partir du 1^{er} janvier 1895.

ART. 29 (27 ancien). — *Intérêts des consignations en général ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations.*

Crédit voté pour 1894	fr. 880,000 »
— demandé pour 1895	850,000 »
	DIMINUTION. fr. 30,000 »

Cette différence provient d'une diminution dans le montant des capitaux consignés.

RECAPITULATION.

	Augmentation.	Diminution.
Article 3.	fr. 1,280,000 »	»
— 7.	55,892 20	»
— 14.	»	650 »
— 17.	20,000 »	»
— 18.	560,000 »	»
— 19.	»	2,489 18
— 24.	»	28,842 »
— 25.	90,000 »	»
— 27.	100,000 »	»
— 28.	»	1,950 »
— 29.	»	30,000 »
	Fr. 2,105,892 20	63,931 18
Soit une augmentation de	fr. 2,041,961 02	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1895, à la somme de cent neuf millions sept cent nonante mille quatre cent quatre-vingt-trois francs, soixante-dix-neuf centimes (fr. 109,790,483 79), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(56)

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1895.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.				MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
		INTÉRÊTS du CAPITAL primitif.	DOTATION de l'amortissement.	Total par dette.		
CHAPITRE I^{er}.						
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.						
1 ^{re} SECTION.						
<i>Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>						
1	Dette à 2 1/2 %	5,498,990 78	»	5,498,990 78	5,498,990 78	•
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	•	•	•	80,508 14	•
2 ^{me} SECTION.						
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>						
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	•	•	•	123,366 24	•
4	Rachat des droits de fanal	•	•	•	21,164 02	•
3 ^{me} SECTION.						
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>						
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.						
5	Dette à 3 %	21,017,031 »	1,401,135 40	22,418,166 40	22,418,166 40	•
6	Dette à 3 1/2 % (1 ^{re} série)	4,954,101 37	281,948 65	5,216,050 02	5,216,050 02	•
7	— (2 ^e série)	33,617,145 87	1,920,979 76	35,538,125 63	35,538,125 63	•
8	— (3 ^e série)	7,001,400 »	400,080 »	7,401,480 »	7,401,480 »	•
	TOTAUX fr.	72,068,609 02	4,004,143 81	76,072,812 83		
9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année				1,200,000	•
	A REPORTER fr.				77,407,061 23	•

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	77,497,961 23	
	§ 2. Annuités diverses.		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	
11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage.	672,530 »	
12	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	275,000 »	
13	Vingt-cinquième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 »	
14	Annuité à payer jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,275 »	
15	Annuité de 11,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,857 »	
16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880).	1,000,000 »	90,851,701 70
17	Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons, La Louvière et Namur	935,000 »	
18	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.	560,000 »	
	§ 3. Autres charges.		
19	Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873)	39,708 86	
20	Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1893).	45,000 »	
21	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif)	300,000 »	
22	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) fr. 127,000 »	154,500 »	
	B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt fr. 7,500 »		
	A REPORTER. . . fr.	•	90,851,701 70

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	90,851,701 79
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.		
23	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	3,200,000 •	} 10,562,732 •
24	Pensions diverses.	10,633,732 •	
25	Pensions des professeurs et instituteurs communaux.	2,105,000 •	
26	Pensions de l'ancienne caisse de retraite (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	564,000 •	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DES FONDÉS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
27	α. Intérêts à 3 $\frac{1}{4}$ % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor fr. 1,520,000 •	1,525,000 •	} 2,576,050 •
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos fr. 5,000 •	•	
28	Intérêts à 2 $\frac{1}{2}$ % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale . . .	3,050 •	
29	Intérêts à 2 $\frac{1}{2}$ % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 3 % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851	850,000 •	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	•	109,700,483 79

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

(60)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1895.

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	INTÉRÊTS du capital primitif.	DOTATION de l'amortissement.	Total par dette.
CHAPITRE PREMIER.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1^{re} SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	.	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 ½ %, en exécution des §§ 2 à 8 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1895 et au 1 ^{er} janvier 1896).	5,498,990 78	.	5,498,990 78
2	.	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1895).	.	.	.
2^{me} SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>					
3	.	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances, articles 20 et 23 dudit traité et art. 10 de ladite convention.	.	.	.
4	.	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité.	.	.	.
5^{me} SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.					
Dette à 3 %, d'un capital nominal de 700,567,700 francs provenant 1 ^o de l'emprunt de 306,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et conformément à l'arrêté royal du même jour; 2 ^o de l'emprunt de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois; 3 ^o de l'emprunt de 135,000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour pris en exécution de diverses lois; 4 ^o d'un capital de 180,708,700 francs émis en vertu des arrêtés royaux du 27 avril et du 22 décembre 1891, du 29 février et du 18 juillet 1892, du 17 avril 1893, du 30 janvier et du 17 juillet 1894.					
5	a.	Intérêts à 5 % du capital primitif de 700,567,700 francs (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1895).	21,017,031 "	.	22,418,166 40
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c ^o % de ce capital (mêmes semestres). Dette à 5 ½ % (1 ^{re} série) d'un capital nominal de 140,974,525 francs, provenant : 1 ^o de l'exécution de la loi du 26 août 1885, relative au remboursement ou à l'échange des titres émis par la Grande Compagnie du Luxembourg; 2 ^o de l'emprunt de 50,000,000 de francs émis, en exécution de diverses lois, conformément à l'arrêté royal du 11 juin 1886; 3 ^o d'un capital de 2,788,700 francs émis en vertu de la loi du 27 mai 1890, relative au rachat de la concession du canal de Bossuyt à Courtrai :	"	1,401,135 40	
6	a.	Intérêts à 5 ½ % du capital de 140,974,525 francs (semestres au 1 ^{er} juillet 1895 et au 1 ^{er} janvier 1896).	4,034,101 57	.	5,216,050 02
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c ^o % de ce capital (mêmes semestres). Dette à 5 ½ % (2 ^e série) d'un capital de fr. 960,489,882 22, provenant : 1 ^o du capital de fr. 882,594,082 22 fixé, par décision ministérielle du 9 mai 1887, en exécution de l'article 5 de la loi du 19 novembre 1886 relative à la conversion des dettes à 4 %; 2 ^o d'un capital de 12,935,800 francs, émis en vertu de diverses lois pour couvrir une partie des dépenses sur ressources extraordinaires; 3 ^o d'un capital de 64,960,000 francs émis, en exécution de diverses lois, conformément aux arrêtés royaux du 13 juin 1888, du 13 février et du 27 juin 1890 :	"	281,948 65	
7	a.	Intérêts à 3 ½ % du capital de fr. 960,489,882 22 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1895).	33,617,145 87	.	35,538,125 63
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c ^o % (mêmes semestres). Dette à 5 ½ % (3 ^e série) d'un capital de 200,040,000 francs, provenant : 1 ^o du capital de 165,000,000 de francs fixé, par décision ministérielle du 9 mai 1887, en exécution de l'article 3 de la loi du 19 novembre 1886 relative à la conversion des dettes à 4 %; 2 ^o d'un capital de 35,040,000 francs émis, en exécution de diverses lois, conformément aux arrêtés royaux du 13 juin 1888, du 13 février et du 27 juin 1890 :	"	1,920,979 76	
b	a.	Intérêts à 5 ½ % du capital de 200,040,000 francs (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1895).	7,001,400	.	7,401,480
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c ^o % (mêmes semestres).	"	400,080	
Totaux.			72,068,669 02	4,004,145 81	76,072,812 83

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,408,900 78	5,498,990 78	•	•	5,408,990 78	5,498,990 78	
80,598 14	80,598 14	•	•	80,598 14	80,598 14	
125,586 24	125,586 24	•	•	125,586 24	121,732 03	
21,164 02	21,164 02	•	•	21,164 02	20,880 43	
22,418,168 40	21,138,160 40	1,280,000 •	•	20,355,750 40	17,529,978 •	
5,216,050 02	5,216,050 02	•	•	5,216,050 02	5,213,900 82	
55,558,125 65	55,482,233 45	55,892 20	•	55,404,836 83	55,371,240 82	
7,401,480 •	7,401,480 •	•	•	7,401,480 •	7,401,480 •	
76,207,961 23	74,962,060 03	1,335,892 20	•	74,100,250 43	71,238,801 92	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
0	•	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année
		§ 2. Annuités diverses.
10	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1895 et au 1 ^{er} janvier 1896.) . . .
11	•	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage, en vertu de la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858
12	•	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale).
13	•	Vingt-cinquième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant
14	•	Annuité à payer jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg
15	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) . . . 5,501,169 »
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.) 3,080,668 »
16	•	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1895. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880.)
17	•	Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons, La Louvière et Namur
18	•	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux
		§ 3. Autres charges.
19	•	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de fr. 1,520,658 10 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1894 au 12 avril 1895.)
20	•	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de 1,500,000 francs à répartir en vertu de l'art 3 de la loi du 19 août 1895, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 1 ^{er} septembre 1894 au 31 août 1895.)
21	•	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois).
22	A.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) 127,000 »
	B.	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions 7,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
76,207,961 23	74,062,069 03	1,335,802 20	.	74,100,256 43	71,238,801 02	
1,200,000 "	1,200,000 "	"	"	1,200,000 "	2,227,514 20	
300,000 "	300,000 "	"	"	300,000 "	300,000 "	
672,330 "	672,330 "	"	"	672,330 "	672,330 "	
275,000 "	275,000 "	"	"	500,000 "	500,000 "	
612,000 "	612,000 "	"	"	612,000 "	612,000 "	
8,275 "	8,925 "	"	650 "	8,350 "	8,375 "	
8,471,837 "	8,471,837 "	"	"	8,471,837 "	8,471,837 "	
1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
935,000 "	915,000 "	20,000 "	"	882,000 "	"	
560,000 "	"	560,000 "	"	"	"	
39,798 56	42,287 74	"	2,489 18	42,287 74	42,287 74	
45,000 "	45,000 "	"	"	"	"	
300,000 "	300,000 "	"	"	500,000 "	296,536 75	Annexe n° 1.
134,500 "	134,500 "	"	"	134,500 "	71,550 16	
90,851,701 79	88,958,948 77	1,915,802 20	3,130 18	88,224,161 17	85,441,232 77	
AUGMENTATION. . . fr.		1,912,753 02				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS.		
23	°	Rémunération en matière de milice. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
<i>Pensions diverses :</i>		
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850 288
	b.	— civiles 1,566
	c.	— de l'ordre de Léopold 51,000
	d.	Marine. — Pensions militaires 19,878
	e.	Pensions de la Cour des Comptes. 16,000
	f.	— du Département de la Justice 625,000
	g.	— — — (ecclésiastiques) 390,000
24	h.	— — des Affaires Étrangères. 85,000
	i.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique 800,000
	j.	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics 400,000
	k.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 1,425,000
	l.	— — de la Guerre (militaires) 4,555,000
	m.	— — — (civiles) 115,000
	n.	— — des Finances. 2,150,000
	o.	Arriérés de pensions de toute nature 20,000
25	°	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).
26	°	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
27	a.	Intérêts à 3 1/4 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,520,000
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000
28	°	Intérêts à 2 1/2 % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale
29	°	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 3 % des fonds consignés au profit des mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,200,000	3,200,000	•	•	3,200,000	2,781,810	
10,633,732	10,662,574	•	28,842	10,577,145	10,117,614 95	Annexes nos 2 à 4.
2,165,000	2,075,000	90,000	•	1,940,000	1,906,307 51	Les dépenses à imputer sur ce crédit sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{5}$ et de $\frac{2}{5}$.
564,000	564,000	•	•	564,000	564,000	
16,562,732	16,501,574	90,000	28,842	16,281,145	15,369,732 44	
AUGMENTATION. . fr.		61,158				
1,523,000	1,423,000	100,000	•	1,358,715	1,529,014 32	
3,050	5,000	•	1,950	6,000	5,378 36	
850,000	880,000	•	30,000	980,000	815,873 36	
2,376,050	2,308,000	100,000	31,050	2,314,715	2,351,160 04	
AUGMENTATION. . fr.		68,050				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Service de la dette proprement dite
II.	Rémunérations
III.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
	TOTALS fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
90,851,701 79	88,938,948 77	1,912,753 02	.	88,224,161 17	85,441,232 77	
16,562,732 .	16,501,574 .	61,158 .	.	16,281,145 .	15,369,732 44	
2,378,050 .	2,508,000 .	68,050 .	.	2,544,715 .	2,351,166 04	
109,790,483 79	107,948,522 77	2,041,961 02	.	100,850,021 17	103,162,131 25	
AUGMENTATION. . . fr.		2,041,961 02				

(70)

**ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1895.**

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1887 à 1892.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits proposés pour l'année 1894 et ceux qui sont demandés pour l'exercice 1893.

L'annexe n° 3 indique le mouvement des pensions pendant l'année 1893, et le montant des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1894.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1893.

*État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851
et de lois subséquentes, pendant les années 1887 à 1892.*

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.		ANNÉES					
		1887	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.
CHEMIN DE FER DE	la Flandre occidentale	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
	l'Entre-Sambre-et-Meuse	141,907 99	158,314 22	140,015 86	158,709 65	154,147 29	155,204 25
	Tongres à Bilsen	(²)	(²)	(²)	(²)	(²)	11,532 50
	— à Ans	(¹)	(¹)	(²)	(²)	(²)	(²)
	Maeseyck	150,000 »	150,000 »	150,000 »	150,000 »	150,000 »	150,000 »
	Lierre à Turnhout	•	•	•	(⁴) 7,063 79	•	•
Canal de Bossuyt à Courtrai		200,000 »	200,000 »	200,000 »	(⁵)	(⁵)	(⁵)
TOTAUX fr.		491,907 99	488,314 22	490,015 86	295,773 42	284,147 29	296,536 75

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(²) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1887 à 1891 inclusivement, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 353,253 94 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(³) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1888 à 1891, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 16,529 30 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(⁴) La cour d'appel de Bruxelles, ayant admis la réclamation de la Société anonyme du chemin de fer Lierre à Turnhout, tendant à faire exclure des comptes qui ont servi de base à la liquidation de la garantie d'intérêt de 1877 à 1882, le produit provenant du camionage des marchandises, l'État a été condamné à payer à la dite Société la somme de fr. 7,063 79.

(⁵) La reprise du canal par l'État (loi du 27 mai 1890) a mis fin au payement de la garantie.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1894.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1895.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	"	288	"	288	"	"
— civiles	"	1,566	"	1,566	"	"
— de l'ordre de Léopold	27,000	"	51,000	"	4,000	"
— de la marine (militaires)	"	22,720	"	19,878	"	2,842
— de la Cour des Comptes	16,000	"	16,000	"	"	"
— du Département de la Justice	700,000	"	625,000	"	"	75,000
— — — (ecclésiastiques)	450,000	"	590,000	"	"	40,000
— — des Affaires Étrangères	85,000	"	85,000	"	"	"
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	750,000	"	800,000	"	50,000	"
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	400,000	"	400,000	"	"	"
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,575,000	"	1,425,000	"	50,000	"
— — de la Guerre (militaires)	4,525,000	"	4,555,000	"	30,000	"
— — — (civiles)	110,000	"	115,000	"	5,000	"
— — des Finances	2,200,000	"	2,150,000	"	"	50,000
— Arriérés de pensions de toute nature	20,000	"	20,000	"	"	"
TOTAUX fr.	10,658,000	24,574	10,612,000	21,752	159,000	167,842
	fr. 10,662,574		fr. 10,655,752		fr. 28,842	

(75)

(Dette publique)

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1893.	MOUVEMENT pendant l'année 1893.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1894.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1893.	MOUVEMENT pendant l'année 1893.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.
Civiles et autres accordées avant 1830.	1	•	•	1	288	•	•
Civiques	5	•	•	5	1,566	•	•
Militaires.	2,471	235	262	3,002	4,418,503	348,740	300,087
Ordre de Léopold	125	•	11	114	12,500	•	1,100
Marine (militaires de la)	14	•	2	12	22,720	•	2,842
<i>Pensions civiles :</i>							
Pensions des Affaires Étrangères	18	1	1	18	80,837	1,501	1,680
— de la Justice	202	10	36	245	650,374	63,004	102,443
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	550	45	26	569	737,210	102,401	65,173
— des Chemâns de fer, Postes et Télé- graphes	1,063	95	75	1,083	1,202,890	122,707	82,240
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	240	38	26	252	584,295	61,089	48,168
— de la Guerre.	40	3	4	45	95,904	7,421	6,750
— des Finances.	1,477	107	140	1,435	2,053,634	203,367	253,005
— de la Cour des Comptes	4	1	2	3	9,131	1,875	6,670
Pensions ecclésiastiques	402	35	48	389	303,044	37,019	40,622
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite	21	•	10	11	12,368	•	5,097
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (1)	1,807	164	80	1,891	1,918,131	173,988	92,567
TOTAUX.	8,808	741	672	8,875	12,083,398	1,124,072	1,026,433
				AUGMENTATION : 69 pensions.		AUGMENTATION : 98,539 francs.	

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1894.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.		DÉCROISSEMENTS.			Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janvier 1894.	Nombre de pensions accordées		Nombre de pensions éteintes				
	nouvellement.	par suite de revision.	par suite de décès	par suite de revision.	par suite de nouveau mariage.		
288	"	"	"	"	"	"	
1,560	"	"	"	"	"	"	
4,458,150	253	"	202	"	"	"	
11,400	"	"	11	"	"	"	
19,878	"	"	2	"	"	"	
80,748	1	"	1	"	"	"	
611,925	10	"	36	"	"	"	
774,528	44	1	25	1	"	"	
1,333,447	95	"	75	"	"	"	
397,816	37	1	25	1	"	"	
96,595	3	"	4	"	"	"	
2,003,996	107	"	149	"	"	"	
4,327	1	"	2	"	"	"	
380,441	35	"	48	"	"	"	
7,271	"	"	10	"	"	"	
1,999,555	155	0	71	0	"	"	
12,181,937	750	11	661	11	"	"	
	741		672				

(1) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876, sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État.
Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.

(76)

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1893.
(Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au payement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
Ministère de la Justice									
<i>Magistrats, fonctionnaires et employés</i>									
1	Heusschen, G-C, directeur de la prison de Mons (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	65	4,088	557	12	Everaert, L-I-A, employé au parquet du tribunal de 1 ^{re} instance à Bruges. (Loi des 21 juillet 1844, 17 février 1840, 16 mai 1876, 31 mars et 8 avril 1884, et 10 janvier 1886)	55	59	160
2	Famenne, L.-J.-O.E., juge de paix du canton de Florenville (art 10, 11 et 14 de la loi du 25 juillet 1867)	70	4,400	61	13	Spelkens, J-B, directeur de la prison d'Anvers (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	65	4,057	Id
3	Francart, F-N, greffier de la justice de paix du canton sud de Charleroi (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	68	2,519	Id.	14	Vrints, P.-J, greffier de la justice de paix du canton d'Hoogstraeten (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	70	1,746	Id.
4	Gilman, A-L-N, conseiller à la Cour d'appel de Liège (art 10, 11 et 14 de la loi du 25 juillet 1867)	62	7,500	Id	15	Sénéral, Th -I, greffier de la justice de paix du canton d'Audenarde (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	70	1,627	207
5	Salkin, C.M.-A, directeur de la prison de Huy (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} de la loi du 10 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	50	1,202	Id.	16	Durant, J-A-H, juge de paix du 2 ^e canton de Bruxelles (art 9 de la loi du 25 juillet 1867)	70	7,700	267
6	Tackoen, G-G-H, greffier de la justice de paix du canton de Meechelen (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	70	1,429	Id.	17	Huygens, F-J, commis au parquet de la Cour d'appel de Bruxelles (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	57	1,386	Id
7	Vanalleynnes, G.-J.-L., conseiller à la Cour d'appel de Gand (art 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 10, 11 et 14 de la loi du 25 juillet 1867 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	7,500	Id	18	Majette F, greffier du tribunal de 1 ^{re} instance de Marche (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	70	3,206	Id
8	Verlynde, S-A, juge de paix du canton d'Alost (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1, 9 et 11 de la loi du 25 juillet 1867)	70	4,494	91	19	Royenbach, J-J, surveillant de 1 ^{re} classe à la prison centrale de Gand (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	63	855	Id.
TOTAL . . .								65,994	
Ministère de la Justice									
<i>Pensions ecclésiastiques</i>									
1	Rogé, A-D, greffier de la justice de paix du canton de Oison (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 ^{er} de la loi du 10 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	1,049	118	1	Bocqué, F-J, curé de 1 ^{re} classe à L'inghen (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	68	1,500	510
10	Willems, J, surveillant de 1 ^{re} classe à la prison de Gand (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 ^{er} de la loi du 29 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	65	1,077	Id.	2	Ceelen, H, desservant à Gerdingen (art. 12, 20, 21 et 22 de la même loi)	71	1,133	Id.
11	Smekens, T-C, président du tribunal de 1 ^{re} instance d'Anvers (art 9 de la loi du 25 juillet 1867)	70	7,500	169	3	Declèves, C 1, cure de 2 ^e classe à Binche (art 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	76	1,600	Id.
					4	Degageur F-L-J, desservant à Crisnée (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	60	1,032	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
5	Delhaye P.-F., desservant à Villers-Saint-Amand (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	68	1,100	550	24	Valcke, L.-E., desservant à Meetkerke (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	68	1,100	169
6	Govaerts, A.-C.-H.-N., desservant à Fresin (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	52	595	Id.	25	Rayonnet, N.-J., desservant à Wavreille (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	64	925	207
7	Kinaux, A.-A.-J., desservant à Gages (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	55	595	Id.	26	Cooreman, E.-F.-A., desservant à Wisbecq (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	59	757	Id.
8	Léonard, J.-B., desservant à Harvengt (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	70	1,200	Id.	27	Lefebvre, L.-J., desservant à Limerlé (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	74	1,176	Id.
9	Flamant, J.-F.-J., desservant à Warst-l'Évêque (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	60	627	557	28	Parmentier, L.-C., desservant à Montegnée (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	64	897	Id.
10	Heynen, G., desservant à Hern-Saint-Hubert (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	70	1,100	Id.	29	Bruyer, J.-F.-J.-M., desservant à Daussois (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	71	1,116	274
11	Nicolaï, J.-E., desservant à Sussen (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	80	1,300	Id.	50	Delvaux, L.-J., desservant à Izier (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	72	1,156	Id.
12	Balon, H., desservant à Tintigny (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	65	1,017	56	31	François, N.-J., desservant à Resteigne (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	65	1,060	Id.
15	Biermans, P.-A., desservant à Capelle-au-Bois (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	51	608	Id.	32	Goffinet, H.-J., desservant à Marenne (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	76	1,200	Id.
14	Buys, J.-L., desservant à Minderhout (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	60	725	Id.	53	Rigaux, J.-M., desservant à Aye et Auffe.	60	641	Id.
15	Cuvelier, F.-J.-E., desservant à Limal (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	86	1,200	Id.	54	Rulkin, P.-J., desservant à Rosières (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	82	1,200	Id.
16	Jamart, F.-A., desservant à Dave (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	74	1,190	Id.	55	Windels, J.-B., desservant à Leke (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	71	1,128	Id.
17	Pelgrims, L.-G.-J., desservant à Archennes (art. 12, 20, 22, 23, 24 et 40 de la même loi).	58	678	Id.	TOTAL . . .			57,019	
18	Verley, J.-F.-A., vicaire à Ixelles (art. 12, 20, 22, 23, 24 et 40 de la même loi).	56	411	Id.	Ministère des Affaires Étrangères.				
19	Wynans, A.-J., desservant à Londerzeel (art. 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la même loi).	47	569	Id.	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				
20	Bouvry, G.-F.-J., vicaire général du diocèse de Tournai (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	71	5,200	91	1	Noyon, E.-J., huissier de salle, (art. 1, 6 et 8).	69	1,591	277
21	Fiévé, A., chanoine du diocèse de Gand (art. 12, 20, 22, 23, 24 et 40 de la même loi).	69	1,700	Id.	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				
22	Peerbooms, F.-M.-M., desservant à Mortier (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	58	507	118	<i>Professeurs, fonctionnaires et employés.</i>				
22	Peerbooms, F.-M.-M., desservant à Mortier (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	58	507	118	1	Driesen, A., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire à Bruxelles.	65	2,600	°
23	Doucet, J.-L., desservant à Forrières (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	84	1,200	169	2	Hovine, Fr., professeur à l'athénée royal de Tournai.	64	3,956	°

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
3	Abrassart, J -F -A.-J, directeur de l'école moyenne de l'Etat pour garçons à Louvain	67	3,385	*	22	Kleyer, J Fr J, inspecteur principal de l'enseignement primaire à Liege	70	4,360	*
4	Renson, P B messenger bouite feu à l'Université de Liège	62	363	*	25	François, J -B -I, professeur d'horticulture à l'ancienne section normale primaire de l'Etat à Virton	59	621	*
5	Cocq, A -L -J -F, professeur à l'Athénée royal d'Ixelles	52	862	*	24	Hubert, A -A, professeur à l'athénée royal de Liège	54	2,659	*
6	Mertens, D -F, directeur de l'école moyenne de l'Etat à Renaix	62	3,262	*	21	Crevecœur, M. J, directeur de l'école moyenne de l'Etat à Visé	61	3,131	*
7	Lasleur, Ch -H -Th, répétiteur chef de travaux, emcrite, aux écoles spéciales annexes à l'Université de Liège	46	1,500	*	26	Vandenabeele L. I. professeur de religion à l'école moyenne de l'Etat à Alost	42	535	*
8	Moraël, H -A -L. instituteur à l'école de réforme à Ruysselele	40	45	*	27	Hantson, V -L, professeur de musique à l'école moyenne de l'Etat et à l'école communale de musique à Renaix	50	192	*
9	Graff, J -H, maître de musique à l'école moyenne de l'Etat à Stavelot	67	344	*	28	Hubin, Ed, inspecteur principal de l'enseignement primaire de Huy	58	2,107	*
10	Leclercq F -L -L, directeur du pensionnat annexé à l'athénée royal de Tournai	58	1,282	*	29	Mme Vandersmissen Favoreel, M -P, régente à la section normale de la rue de Malines, à Bruxelles	54	463	*
11	Boudin, F J G, professeur émérite à l'Université de l'Etat à Gand	75	12,000	*	30	Louis, V A, instructeur à l'école d'application annexée à la section normale primaire de l'Etat à Couvin	57	1,891	*
12	Vanschepeael, Ch, concierge à l'école moyenne de l'Etat à Péruwelz	72	150	*	31	Vanaertryck, Ch -E, instituteur à l'école moyenne de l'Etat à St-Trond	60	1,019	*
13	Wynands, T -J -G professeur à l'athénée royal de Bruges	61	2,857	*	32	Thomas, M -Fr Ch -D, directeur de l'école moyenne de l'Etat à Thuin	58	4,048	*
14	Muth, N -F -I, professeur à l'athénée royal de Liège	62	2,681	*	33	Mortier, B inspecteur cantonal de l'enseignement primaire	64	1,931	*
15	Peel, S régente à l'école moyenne de l'Etat à Schaerbeek et charge de cours à la section normale moyenne de l'Etat pour filles à Bruxelles	62	500	*	34	Gillens, F inspecteur cantonal honoraire de l'enseignement primaire	58	795	*
16	Renard H -M -I, professeur à l'athénée royal de Namur et ancien directeur de l'école industrielle de la même ville	61	1,502	*	35	Colette, F -A J -Gh, concierge à l'école normale primaire et à la section normale moyenne de l'Etat à Nivelles	57	860	*
17	Block, B -I inspecteur cantonal de l'enseignement primaire et professeur au Conservatoire royal de Gand	65	5,604	*	36	Mme Ronvaux-Harroy, R F -J, régente à l'école normale primaire de l'Etat à Namur	45	753	*
18	Ryckaert, P G, directeur de l'école moyenne de l'Etat à Pecq	65	3,512	*	37	Augustijnen, J -G, concierge à l'école normale d'institutrices à Bruges	53	389	*
19	Petry, A -I -J, inspecteur principal de l'enseignement primaire à Dinant	65	3,594	*	38	D'hoop T -H -M -I G, conservateur du dépôt des archives de l'Etat à Gand	65	3,116	*
20	Weiland, H -L, inspecteur cantonal de l'enseignement primaire et directeur de l'école industrielle de Marchiennes au Pont	51	1,402	*	39	Somerhausen, S I, directeur général au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	65	7,500	*
21	Decuyper, L B S, portier-concierge à l'athénée royal d'Anvers	65	1,158	*	40	Houché F M -E -G commis de 2 ^e classe à l'administration provinciale de Namur.	42	730	*

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
57	M ^{me} Wadsworth, née Yates, E.	56	708	•	95	Wala, J.-D.-J.	40	405	•
58	Boedri, P.-J.	56	288	•	96	Jadot, H.-J.	52	1,125	•
59	Hubert, A.-A.	56	854	•	97	Maltaux, D.-J.	55	1,150	•
60	Doclot, L.-V.-J.-B.	54	463	•	98	Bremen, P.-J.	57	1,485	•
61	M ^{lle} Albertz, M.-H.	57	1,221	•	99	De Smet, E.-E.-D.	51	1,557	•
62	Caliouw, F.-J.-M.	48	1,345	•	100	Allard, Fr.-J.	60	2,450	•
63	M ^{me} V ^{ve} Gardeleyn, née Fevry, J.-J.	76	57	•	101	Lebon, H.	60	1,120	•
64	M ^{lle} Scoij, M.-C.-J.	52	1,294	•	102	Éveraert, L.-Fr.-A.	55	1,087	•
65	Crèveœur, M.-J.	61	69	•	103	Dedeken, C.	40	1,025	•
66	Coppens, J.-A.	56	1,558	•	104	M ^{me} Neeckx, née Van den Bosch, J.-C.	56	561	•
67	Grand, V.-J.-B.	40	1,097	•	105	Cordier, A.-L.	50	1,561	•
68	M ^{lle} Hiroux, A.-F.-E.	53	1,282	•	106	Goessens, Ch.	65	1,098	•
69	Brennet, P.-G.	60	1,852	•	107	Creyr, J.-J.	57	1,554	•
70	M ^{me} Cumps, née Poissin, M.-A.	58	1,182	•	108	Hubin, Ed.	58	1,893	•
71	Van Cutsem, Fr.	40	547	•	109	Joseph, Fr.-J.	45	1,262	•
72	Allard, J.-B.-J.	56	926	•	110	Minet, A.-J.	60	1,554	•
73	Sack, Ch.	70	1,037	•	111	Simonet, A.	56	1,480	•
74	Van der Eecken, Ch.-G.	67	799	•	112	Stas, Ch.	50	1,270	•
75	Philippe, J.-B.	56	1,206	•	113	M ^{me} Vandersmissen, née Favoreel, M.-P.	54	105	•
76	Reynaert, J.	65	2,190	•	114	Béosier, C.-J.	54	1,480	•
77	M ^{me} Grégoire, née Paulus, V.-H.	50	1,255	•	115	Cahay, G.-J.	52	375	•
78	Hubin, H.-J.	51	1,150	•	116	M ^{lle} Peclers, J.-A.	62	2,026	•
79	Martin, H.	55	1,755	•	117	Louis, V.-A.	57	30	•
80	Hantson, V.-L.	59	208	•	118	Vanaertrijck, Ch.-E.	60	580	•
81	Bekaert, Ed.	65	1,103	•	119	Bourgeois, Em.-J.	53	1,002	•
82	Saussu, J.-A.-M.	56	1,568	•	120	Nélissen, J.-C.-H.	61	1,611	•
83	Bambust, E.	72	453	•	121	Vanhaute, D.-Fr.	55	1,365	•
84	Goyvaerts, P.-G.	60	1,581	•	122	Poupeye, Ch.-L.	52	175	•
85	M ^{lle} Cuisset, A.-J.	74	384	•	123	Van Hoecke, H.	59	1,050	•
86	Asveld, Ch.	48	875	•	124	Thomas, M.-F.-Ch.-D.	56	461	•
87	M ^{lle} Bougnet, M.-A.-A.	51	1,009	•	125	Perin, V.	53	1,672	•
88	Petitjean, Ch.-J.	52	1,075	•	126	Mortier, B.	64	1,069	•
89	M ^{lle} Doloris, M.-A.	58	1,049	•	127	Bailly, L.-E.	40	889	•
90	M ^{lle} Piret, M.-L.	55	1,252	•	128	Joyeux, J.-H.	51	1,726	•
91	Gélise, H.-J.	52	1,037	•	129	Vanpée, L.-J.-Ch.	50	1,862	•
92	Hoste, J.-B.	59	951	•	130	Delange, P.-J.	62	1,795	•
93	Maréchal, A.-J.	61	1,049	•	131	Gillens, F.	58	1,482	•
94	Selderslaghs, J.-B.	51	1,371	•					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	
152	Mees, L.	64	613	•		Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Tra- vaux publics. <i>Fonctionnaires et employés.</i>				
153	André, Ed.-H.	55	425	•	1		Hendrichx, J.-J., éclusier-receveur.	61	1,185	•
154	M ^{me} Brahy, née Godart, M.-Ch. . .	52	288	•	2		Buffet, A.-J., brigadier forestier (art. 1 et 8).	65	503	8
155	M ^{me} Demaret, née Petit, M.-A. . .	54	415	•	3		Bourotte, G.-A., imprimeur auto- graphe à l'administration cen- trale (art. 1 et 8).	66	1,208	Id.
156	M ^{me} Noël, née Pierrard, M.-R. . .	50	455	•	4		Hanus, F., conducteur principal de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15).	71	4,051	Id.
157	M ^{me} Cremers, M.-C.-J.	56	695	•	5		Leyder, P.-J., directeur général à titre personnel (art. 1, 8 et 15).	66	7,500	Id.
158	Mathieu, Fr.-J.	51	392	•	6		Stevens, F.-J.-B.-G., directeur (art. 1 et 8).	65	5,866	Id.
159	Moraël, H.-A.-E.	40	445	•	7		Colinet, J.-B.-A.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	66	424	42
140	M ^{me} Wéry, née Ramet, L.-A. . . .	45	715	•	8		Philippe, L.-J., garde brigadier forestier (art. 3, 8 et 14)	42	500	Id.
141	De Corte, P.-G.	45	668	•	9		Genin, F.-J.-J.-B., chef de divi- sion à l'inspection de la voirie (art. 1 et 8).	74	3,604	Id.
142	Raulin, J.-B.	55	951	•	10		Vandamme, J., garde pêche adjoint (art. 3 et 8)	65	280	105
143	Reumont, L.-J.	52	930	•	11		François, A.-A., commis de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	66	1,705	Id.
144	M ^{me} Fierens, née Delbouille, M.-A	55	2,558	•	12		Demeuse, A.-J., garde forestier (art. 3, 8 et 14).	60	247	Id.
145	M ^{me} Scharrenbroch, Anne-C. . . .	62	1,150	•	13		Modave, J.-B.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	70	519	Id.
146	M ^{me} Lheureux, née Cuisel, P.-G. .	58	650	•	14		Thomé, N.-J., éclusier contrôleur (art. 1 et 8).	70	761	Id.
147	M ^{me} Mahieux, née Rombouts, E.-E.-H.	48	1,445	•	15		Dreumont, F.-H.-J., garde forestier (art. 3 et 8).	76	62	Id.
148	M ^{me} Coquant, née Bourlard E.-A.-J.	65	617	•	16		Malaise, C.-H.-G.-L., professeur émérite à l'Institut agricole (art. 2, 1 ^{er} de la loi du 30 juillet 1879).	59	6,500	139
149	Debaïffe, J.-J.	65	693	•	17		Leyder, J.-J., professeur émérite à l'Institut agricole (art. 2, 1 ^{er} de la loi du 30 juillet 1879).	54	7,520	Id.
150	Dermience, J.	46	705	•	18		Scheyltjens, C., garde forestier (art. 1 et 8).	68	324	Id.
151	Gillart, A.-J.	54	484	•	19		Bertrand, A.-S.-J., pontonnier (art. 3 et 8).	49	518	Id.
152	De Vreese, G.	51	1,004	•	20		Gonvaerts, P., architecte principal des bâtiments civils (art. 3 et 8).	62	5,859	179
153	Maes, P.-J.	72	2,968	•	21	Brantle, L., garde brigadier fores- tier (art. 1, 8 et 15).	67	652	Id.	
154	Thomas, J.-H.-J.	47	1,216	•						
155	M ^{me} Raucq, G.-M.	58	874	•						
156	M ^{me} Ronvaux, née Harroy, R.-F.-J.	45	197	•						
157	Deloyers, V.	57	486	•						
158	Cornet, M.-A.	56	504	•						
159	M ^{me} Van Wymersch, née Wins, C.-A.	40	911	•						
160	M ^{me} Portauw, née De Groof, I.-J.-C.	40	200	•						
161	M ^{me} Deseyn, C.	50	1,169	•						
162	Noël, H.-J.-A.	52	562	•						
163	M ^{me} Van Steene, née Dehal, Ph.-M.	55	551	•						
164	Detilloux, A.-Th.	56	497	•						
	TOTAL.		173,988							

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
22	Kerger, P., garde forestier (art. 5, 8 et 13).	61	577	179	4	Sandras, J.-J., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1)	65	2,122	21
25	Malréchauffé, E.-G., palefrenier à l'École vétérinaire (art. 5 et 9).	49	591	Id.	5	Goedevoort, B., chef-garde (art. 5 et 8).	55	1,445	Id.
24	Pirson, J.-J., pontonnier (art. 1 et 8).	66	528	280	6	Van Eeckhoutte, G., commis-chef des postes (art. 5 et 8)	52	1,575	Id.
25	Courtois, V., garde forestier (art. 5 et 8).	60	507	Id.	7	Manant, D.-J., facteur rural (art. 5 et 8, § 1)	47	599	Id.
26	Lebay, T.-J., éclusier (art. 5 et 8).	48	455	Id.	8	Duerinck, J.-C., patron à la marine (art. 5, 8 et 13).	61	1,950	Id.
27	T'kint de Roodenbeke, J.-M.-G., directeur (art. 1 et 8).	65	5,125	Id.	9	Dumont, J.-J., commis-chef au secrétariat général (art. 1 et 8, § 1).	66	2,770	Id.
28	Denturck, J.-F., garde forestier (art. 1, 8 et 13).	82	41	Id.	10	Bruyneel, O.-A., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	65	1,020	Id.
29	Verbiest, J.-V., commis de 1 ^{re} classe à l'administration des ponts et chaussées (art. 5 et 8).	50	875	Id.	11	Peeters, E.-J.-C., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	46	919	Id.
30	Timmermans, A.-J.-J., sous-chef de bureau à l'Institut supérieur du commerce (art. 1 ^{er} des lois des 26 avril 1865 et 10 mai 1865 — art. 10, loi du 51 mars 1884).	62	1,821	Id.	12	Demaeter, J.-F., contrôleur au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	3,727	Id.
31	Bloelberge, N.-E., éclusier-receveur (art. 1 et 8).	66	1,212	365	15	Van Noorbeeck, E.-L.-L., chef de section au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	2,508	Id.
32	Slootmakers, R., éclusier (art. 1 et 8).	69	682	Id.	14	Devaux, C.-E., directeur de service au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 et 13).	66	5,912	Id.
33	Schockaert, L., garde forestier (art. 1 et 8).	65	55	Id.	15	Dessaunois, F.-J., chef de dépôt principal au chemin de fer (art. 1, 8 et 13).	66	3,065	Id.
34	Verellen, C.-E., garde forestier (art. 5 et 8).	57	227	Id.	16	Parent, F.-J., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	1,724	Id.
35	Colinet, J.-J., garde brigadier forestier (art. 5 et 8).	62	419	Id.	17	Parisaux, P.-J., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	2,088	Id.
36	Daune, H.-J., garde brigadier forestier (art. 1, 5 et 13).	65	600	Id.	18	Vanleene, J.-B., facteur rural (art. 5, 8 et 13).	64	750	53
37	Campo, J.-M., garde forestier (art. 1 et 8).	72	165	Id.	19	Lallemant, T., facteur des postes (art. 5 et 8).	60	874	Id.
38	Ledossier, R.-J., garde forestier (art. 1, 8 et 13).	72	577	Id.	20	Schetter, A., facteur rural (art. 5 et 8).	58	501	Id.
	TOTAL		61,689		21	Dumont, E., facteur des postes (art. 5 et 8).	56	780	Id.
					22	François, E., facteur de perception (art. 5 et 8).	51	789	Id.
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes				25	Dubois, J.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	44	412	Id.
	<i>Fonctionnaires et employés</i>				24	Dupont, A., facteur rural (art. 5, 8 et 14).	40	500	Id.
1	Gérard, H., commis des postes . .	51	718	•	25	Couzel, J., facteur rural (art. 5 et 8).	59	356	Id.
2	Petitjean M., 1 ^{er} commis au chemin de fer.	55	1,878	•	26	Collé, J.-J.-L., conducteur charpentier à la marine (art. 5 et 8).	50	1,075	•
5	Vanhuynegem, P.-F., facteur des postes (art. 5, 8 et 13)	61	500	21					

Numero d'ordre.	NOMS INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
27	Timmermans, C.-J., pilote (art 3 et 8)	49	1,500	»	52	Willaert, J.-J., chauffeur à la marine (art 5 et 8)	49	495	»
28	Van Gulick, F.-F.-H.-G., chef pilote (art 5 et 8)	47	1,561	»	53	Beirens, A.-J., chauffeur à la marine (art 5, 8 et 14).	55	500	»
29	Van Reusel, A., facteur rural (art. 5 et 8).	62	612	»	54	Marx, J.-N., facteur de station (art 5 et 8, § 1)	51	620	»
30	Empen, L.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	65	617	»	55	De Baere, P.-F., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	40	584	»
31	Baillieux, J.-J., commis des postes (art 5 et 8, § 1)	55	415	»	56	Cruyvelants, J.-B., facteur des postes (art 1 et 8, § 2)	65	896	186
32	Vanden Putte, L.-T.-J.-D., percepteur des postes (art 5 et 8, § 1)	61	956	»	57	Bugmans J.-B., facteur des postes (art 5 et 8)	64	799	»
33	Damas, E.-J., facteur rural (art 5 et 8)	55	086	»	58	Spellinx, A., facteur des postes (art 5 et 8).	62	875	»
34	Libert F.-J., facteur rural (art 5 et 8)	54	640	»	59	Delvaux, T.-J.-G., facteur rural (art 5 et 8).	58	615	»
35	Hannevert, E.-J., facteur rural (art 5 et 8)	54	615	»	60	De Mares, G., facteur des postes (art 5 et 8)	58	799	»
36	Martens, J.-H., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1)	61	1,584	»	61	Parfait, L., facteur rural (art. 5 et 8).	54	598	»
37	Collignon, L., percepteur des postes (art 1 et 8, § 1).	66	2,005	»	62	De Moor, A.-L., facteur des postes (art 5 et 8)	45	574	»
38	Collette, F., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	65	1,578	»	63	Van Ruyssevelt, J.-B., facteur rural (art. 5 et 8)	59	580	»
39	Beghin, P., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	65	1,516	»	64	Vanlehoeght, M., facteur de perception (art 5 et 8).	56	834	»
40	Chevalier, H., chef-garde (art 1 et 8, § 1)	65	1,781	»	65	Nedonchelle, I., percepteur des postes (art 1 et 8).	65	2,272	»
41	Egger, B.-A.-J., agréé au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	65	766	»	66	Metten, J.-J., officier de police au chemin de fer (art 1 et 8, § 1).	65	1,094	»
42	De Ridder, F.-J., contrôleur au chemin de fer (art 1 et 8, § 1).	65	5,154	»	67	Joossens, J., percepteur des postes (art 1 et 8, § 1)	65	3,996	»
43	Perlau, J.-P.-E., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	65	2,521	»	68	de Schutter, L.-M., chef-garde (art 5, 8 et 15).	60	1,950	»
44	Beels, P.-C.-J., commis des postes (art 1 et 8, § 1).	65	2,520	»	69	Spriet, R.-F., facteur des postes (art 5 et 8).	44	508	»
45	Gillain, H.-E., chef de station (art 5 et 8, § 1).	58	2,558	»	70	Rosier, B.-J.-D., facteur des postes (art. 5 et 8, § 2).	56	377	15-16
46	Morren, J.-B., chef-garde (art. 1, 8 et 15)	65	1,948	147	71	Vintoen, P., pilote (art. 5 et 9)	51	1,084	»
47	Costermans, J.-G., commis au chemin de fer (art. 5 et 9)	50	2,040	»	72	Engelen, C., facteur des postes (art. 1 et 8, § 2)	65	971	»
48	Seghers, I., commis au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	56	2,217	»	73	Stocman, E., facteur rural (art 1 et 8, § 2).	55	678	15-16
49	Wouters, F.-J., chef-facteur de station (art 5, 9 et 15)	56	1,800	»	74	Moyens, F.-G., facteur rural (art 5 et 8)	65	692	Id.
50	Hosdent, J.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	60	659	151	75	Gosson, L., facteur rural (art 5 et 8)	52	483	Id.
51	Velghe, L., contremaître sauveteur à la marine (art. 5 et 8).	50	255	»	76	Meheus, C., facteur rural (art 5, 8 et 14).	55	500	Id.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
77	Deshayes, F-H-J percepteur des postes (art 1 et 8, § 1)	65	3,555	15-10		Ministère de la Guerre			
78	Purnal, J, commis au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	65	1,878	Id		<i>Pensions civiles</i>			
79	Vandermouzen A J, facteur de perception (art 5 et 8)	58	807	Id	1	Nestlagh, J-J, maître graveur à l'Institut cartographique militaire	67	2,022	.
80	Dispas, P-J, facteur rural (art 5 et 8)	56	658	Id	2	Vanden Auyt, G, chef lithographe à l'administration centrale	65	1,199	.
81	Cassine, C-B, facteur des postes (art 5 et 8)	54	920	Id	5	Creyf, C-L H sous chef de bureau au Ministère de la Guerre	67	3,500	.
82	Duquesne, P-J, facteur de station (art 1 et 8 § 1)	65	1,561	Id		TOTAL		7,421	
83	Hilsdorff, G-G-M, percepteur des postes (art 5 et 8 § 1)	55	1,297	Id		Ministère de la Guerre			
84	Vanbees, J-A, commis auxiliaire au chemin de fer (art 5 et 8, §§ 1 et 14)	51	360	Id	1	<i>Pensions militaires</i>			
85	Ligot, M, chef garde (art 5 et 9)	45	1,450	Id	1	Hennard, P J-1, lieutenant général (art 21)	62 ^{1/2}	8,250	40
86	Jacob, P, commis des télégraphes (art 5 et 8, § 1)	55	3,142	Id	2	Fremont, A-A, officier d'administration de 2 ^e classe (art 21)	49 ^{1/2}	1,875	Id
87	Vilain, H-E, contremaître charpentier à la marine (art 5 et 8)	64	591	Id	3	Habran, J, soldat (loi du 27 mai 1840)	56	274	Id
88	Meyer E-A, chauffeur à la marine (art 5 et 8)	57	677	Id	4	Malhage, J-J, brigadier (loi du 27 mai 1840)	52 ^{1/2}	528	Id
89	Debrae, L-G, patron pilote (art 5 et 8)	55	1,224	Id	5	Mohimont F 1, soldat (loi du 27 mai 1840)	57	274	Id
90	Demelenne, A-G, facteur rural (art 5 et 8)	50	506	Id	6	Emmery, L 1, soldat réforme (loi du 27 mai 1840)	57 ^{1/2}	274	Id
91	Van Allemersch, E-G-A, facteur des postes (art 5 et 8)	45	310	Id	7	Van Doorne, E, intendant de 1 ^{re} classe (art 1)	61	5,000	Id
92	Kuycks, H, facteur des postes (art 5, 8 et 14)	53	500	Id	8	Dauchie, L-S M, major (art 1)	58	3,500	Id
93	Carton, E P, mécanicien-chef à la marine (art 5 et 9)	41	1,563	Id	9	Delacenserie, V-P E, major (art 1)	58	3,500	Id
94	Wansart, L-J, agréé au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	58	655	Id	10	Creyf, F-E, capitaine commandant (art 1)	55	3,000	Id
95	Chenot, A, chef garde (art 5 et 9)	42	966	Id	11	Chevalier, L L, capitaine commandant (art. 1)	55	3,000	Id
	TOTAL		122,797		12	Roselle, G M-L-J, major (art 2 § 5)	58	5,176	Id
					13	Wilmotte, H-A, capitaine en premier administrateur d'habillement (art 2, § 3)	55 ^{1/2}	2,925	Id
					14	Blondiau, I-J, capitaine commandant (art. 2, § 3)	55	2,925	Id

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant de pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
15	Cools, F.-J., capitaine (art. 2, § 3).	35	2,281	40	39	Dehoux, A.-J., adjudant sous-officier (art. 21)	44	748	40
16	Massant, capitaine (art. 2, § 1).	48 ¹ / ₂	2,031	Id.	40	Vertuueil, E., soldat (art. 21).	37	342	Id.
17	Siegel, L.-P.-C., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 20).	34	5,500	Id.	41	Hinnens, J.-B., brigadier (art. 20).	47	444	Id.
18	Dekeyser, E.-E., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 20).	51 ¹ / ₂	2,750	Id.	42	Levêque, Z., soldat (art. 21).	56 ¹ / ₂	342	Id.
19	Laurent, J., capitaine en premier, administrateur d'habillement (art. 21).	57 ¹ / ₂	2,887	Id.	43	Devroye, P.-J., soldat (art. 21).	45 ¹ / ₂	352	Id.
20	Cerckel, P.-E., commis aux écritures (art. 1)	59	1,020	Id.	44	Taffet, J.-J., soldat (art. 21).	58 ¹ / ₂	342	Id.
21	Évrard, L.-P., soldat (art. 20).	35	480	Id.	45	Vannieuwenhuijse, F.-A., soldat (art. 20).	58	342	Id.
22	Robert, M.-A.-A.-E., caporal (art. 20).	37	500	Id.	46	Marchal, C., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	55 ¹ / ₂	949	Id.
23	Gossuin, J., soldat (art. 20).	40 ¹ / ₂	480	Id.	47	Dekens, C., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	45 ¹ / ₂	755	Id.
24	Bolsée, M.-L., premier sergent (art. 20).	60	924	Id.	48	Van de Wiele, I., brigadier de gendarmerie (art. 21).	46 ¹ / ₂	764	Id.
25	Forget, J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 20).	44	850	Id.	49	Borey, L.-J., brigadier de gendarmerie (art. 21).	44	567	Id.
26	Derouaux, B.-J., commis aux écritures (art. 21).	60	1,020	Id.	50	Garin, I.-J., gendarme (art. 21).	52 ¹ / ₂	654	Id.
27	Hamerlynck, A.-J., commis aux écritures (art. 21).	42	887	Id.	51	Bourguignon, J.-B., gendarme (art. 21).	55	647	Id.
28	Lebrun, V.-J., infirmier (art. 21).	59	342	Id.	52	De Backer, A., gendarme (art. 21).	50	640	Id.
29	Francq, C.-M., ouvrier (art. 21).	55	342	Id.	53	Dion, A.-L., gendarme (art. 21).	51	640	Id.
30	Pensis, P.-J., maître cordonnier (art. 21).	55	745	Id.	54	Leroy, J.-A., gendarme (art. 21).	47	635	Id.
31	Isard, J.-F.-F., soldat (art. 21).	31 ¹ / ₂	342	Id.	55	Dupont, L., gendarme (art. 21).	49	626	Id.
32	Bischoff, J.-P.-N., adjudant sous-officier (art. 21).	40 ¹ / ₂	821	Id.	56	Lejeune, H., gendarme (art. 21).	47 ¹ / ₂	619	Id.
33	Blanckaert, G.-C., sergent (art. 21).	56 ¹ / ₂	560	Id.	57	Marçonneau, N.-E., gendarme (art. 21).	45 ¹ / ₂	605	Id.
34	Rideaux, P.-J.-E., premier sergent (art. 21).	51	773	Id.	58	Demarechal, J.-O., gendarme (art. 21).	48 ¹ / ₂	605	Id.
35	Verbessem, L.-A., brigadier (art. 21).	27 ¹ / ₂	410	Id.	59	Jassogne, J.-B., gendarme (art. 21).	45 ¹ / ₂	591	Id.
36	Benzing, C.-F., maréchal des logis chef (art. 21).	56 ¹ / ₂	560	Id.	60	Leduc, J.-B.-J., gendarme (art. 21).	41 ¹ / ₂	565	Id.
37	De Groot, P.-F., maréchal-ferrant (art. 21).	40	408	Id.	61	Laurensis, T., gendarme (art. 21).	41	565	Id.
38	Soete, D., soldat (art. 21).	31	342	Id.	62	Ponsaint, T., premier sergent (art. 21).	45 ¹ / ₂	672	324
					63	Fockedeij, P.-J., tisanier (art. 20).	59	840	121-122
					64	Herremans, J.-B.-J., soldat (art. 20).	37 ¹ / ₂	480	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
65	Xheneumont, L.-J.-V., sergent (art. 21).	59	560	121- 122	94	Loiseau, M., colonel (art. 1).	60	5,000	121- 122
66	Arickx, E.-V., sergent (art. 21)	59	840	Id.	95	Malengé, D.-J., colonel (art. 1).	60	5,000	Id.
67	De Muynck, J.-P., premier sergent clairon (art. 21).	52	718	Id.	96	de Bossart, H.-J., (écuyer), lieute- nant-colonel (art. 1).	58	4,000	Id.
68	Mozin, J.-J., sergent armurier (art. 21).	44 $\frac{1}{2}$	722	Id.	97	Baesens, C.-L., lieutenant-colonel (art. 1).	60	4,000	Id.
69	Hismans, F.-C., soldat (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	542	Id.	98	Goffin, L.-L.-J., médecin principal de 2 ^e classe (art. 1).	55	4,800	Id.
70	Delporte, D.-J., adjudant sous- officier (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	955	Id.	99	Carleer, V.-J., médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art. 1).	58	5,000	Id.
71	François, P.-J.-L., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	55	964	Id.	100	Bochari, J.-C., capitaine en pre- mier administrateur d'habillem- ent (art. 1).	55	5,000	Id.
72	De Saintaubain, A.-C., brigadier de gendarmerie (art. 21).	41	680	Id.	101	Engels, E.-L., officier d'adminis- tration de 2 ^e classe (art. 2, § 5).	55 $\frac{1}{2}$	2,437	Id.
73	Delcourt, C.-L., gendarme (art. 21).	51	644	Id.	102	Delvaux, E.-F.-T.-J., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,700	Id.
74	Merken, S., gendarme (art. 21)	51	644	Id.	105	Versluysen, A.-J.-M., lieutenant (loi du 27 mai 1840).	51	740	250
75	Bry, A., gendarme (art. 21)	49	619	Id.	104	Patte, C.-P.-C., sous-lieutenant (loi du 27 mai 1840).	50	616	Id.
76	Gillet, A.-J., gendarme (art. 21)	45	588	Id.	105	Libbrecht, F.-G., soldat (loi du 27 mai 1840).	47	274	Id.
77	Baily, J., gendarme (art. 21)	46	584	Id.	106	Redouté, F.-E., sergent (loi du 27 mai 1840).	55	448	Id.
78	Grammens, F., gendarme (art. 21).	41 $\frac{1}{2}$	574	Id.	107	Demeulemeester, J.-A., brigadier (loi du 27 mai 1840).	55 $\frac{1}{2}$	528	Id.
79	Guérin, A.-E., gendarme (art. 21).	40 $\frac{1}{2}$	567	Id.	108	Lequeux, V.-O., gendarme (loi du 27 mai 1840).	46 $\frac{1}{2}$	454	Id.
80	Raty, F.-J., gendarme (art. 21).	54	660	Id.	109	Courtois, V., adjudant sous-officier (art. 1).	60 $\frac{1}{2}$	1,020	Id.
81	Petieau, J.-B., soldat (loi du 27 mai 1840).	59 $\frac{1}{2}$	274	Id.	110	Chaessens, F., soldat (art. 18)	40 $\frac{1}{2}$	515	Id.
82	Sanders, G.-J.-G., capitaine com- mandant (art. 20)	44	5,000	Id.	111	Paternotre, M., gendarme (art. 19).	27 $\frac{1}{2}$	700	Id.
83	Martilly, E., capitaine administra- teur d'habillement (art. 20)	57 $\frac{1}{2}$	2,500	Id.	112	Stiévenart, A., soldat (art. 20)	57	480	Id.
84	Burie, J.-J., lieutenant (art. 20)	54 $\frac{1}{2}$	1,850	Id.	113	Renaerts, P.-J., soldat (art. 20)	41	480	Id.
85	Dierijck, L.-A., capitaine comman- dant (art. 21).	41	1,562	Id.	114	Tummers, J.-H., soldat (art. 20)	36	480	Id.
86	Fonteyne, O.-V.-M., sous-intendant de 2 ^e classe (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	2,550	Id.	115	Voets, P.-J.-B.-A., maréchal des logis de gendarmerie (art. 20).	44 $\frac{1}{2}$	850	Id.
87	Kaisergruber, G.-E.-B., médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art. 21)	47 $\frac{1}{2}$	1,687	Id.	116	Demey, J.-F., caporal (art. 21)	55	524	Id.
88	Sauvage, J., capitaine commandant (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	2,512	Id.	117	Liedecke, G.-G.-F., musicien-ga- giste (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	752	Id.
89	Adan, A.-F., capitaine commandant (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	2,512	Id.	118	Machiels, F., premier sergent (art. 21).	60 $\frac{1}{2}$	700	Id.
90	de Zerezo de Tejada, V.-L., capi- taine commandant (art. 21)	51 $\frac{1}{2}$	1,969	Id.	119	Petitot, L.-A., sergent (art. 21)	49	760	Id.
91	Kupfferschlaeger, L.-F.-F., capi- taine (art. 21).	44 $\frac{1}{2}$	1,594	Id.	120	Hoorens, A.-F., clairon (art. 21)	58 $\frac{1}{2}$	542	Id.
92	Devos, J.-J., capitaine (art. 21)	40 $\frac{1}{2}$	1,594	Id.	121	Rutten, L.-H., soldat (art. 21)	42	542	Id.
93	Wantier, G.-J., capitaine (art. 21).	42	1,594	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions emplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
122	Deleeuw, C., caporal - clairon (art. 21).	50	576	230	151	Carlot, A.-A., major (art. 2, § 3).	58	3,250	250
123	Vermeulen, J.-M., sergent (art. 21).	57 ¹ / ₂	668	Id.	152	Podevyn, B.-A.-L., pharmacien principal (art. 2, § 3).	60	5,217	Id.
124	Duponcheel, D., soldat (art. 21)	59 ¹ / ₂	542	Id.	153	Halet, R., vétérinaire de régiment (art. 2, § 3).	58	1,687	Id.
125	Tassenoi, J.-L., premier sergent (art. 21).	54 ¹ / ₂	781	Id.	154	Heijm, C.-E., officier d'adminis- tration de 1 ^{re} classe (art. 2, § 3).	55 ¹ / ₂	2,850	Id.
126	Fieten, J., brigadier (art. 21)	40	550	Id.	155	Cornelus, E., officier d'adminis- tration de 1 ^{re} classe (art. 2, § 3).	58	2,925	Id.
127	Pigeolet, A.-J., conducteur d'artil- lerie de 1 ^{re} classe (art. 21).	58 ¹ / ₂	841	Id.	156	Demarbaix, A.-F., capitaine com- mandant (art. 2, § 3).	55	2,925	Id.
128	Decoster, N., soldat (art. 21)	45	545	Id.	157	Brassinne, J.-H., capitaine com- mandant (art. 2, § 3).	55	2,850	Id.
129	Illegeer, D.-L., trompette-major (art. 21).	45	752	Id.	158	Lossignol, J., capitaine comman- dant (art. 2, § 3).	55	2,062	Id.
130	Langhendries, J.-M.-A., brigadier (art. 21).	54	410	Id.	159	Michielsens, F., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,250	Id.
131	Brosteaux, F.-J., adjudant sous- officier (art. 21).	44	755	Id.	160	Dubois, G.-C.-J., capitaine com- mandant (art. 2, § 3).	55	2,475	Id.
132	de Noerloos, P.-L., brigadier- trompette (art. 21).	50 ¹ / ₂	600	Id.	161	Meau, H.-M., capitaine administra- teur d'habillement (art. 2, § 3).	55 ¹ / ₂	2,344	Id.
133	Bollen, P.-L.-H., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	41 ¹ / ₂	790	Id.	162	Lefebvre, V.-A., lieutenant (art. 2, § 3).	55	1,680	Id.
134	Van Heddegem, F., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	50 ¹ / ₂	905	Id.	163	de Neuchatel, M.-G.-V.-F. (che- valier), capitaine commandant (art. 2, § 1).	48 ¹ / ₂	2,362	Id.
135	Lecocq, T.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	45 ¹ / ₂	739	Id.	164	Pontus, C., lieutenant général (art. 1).	64 ¹ / ₂	7,500	Id.
136	Bélin, H.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	45 ¹ / ₂	722	Id.	165	Demanet, F.-E.-I., capitaine en pre- mier quartier-maitre (art. 21).	54 ¹ / ₂	2,325	Id.
137	Godart, J.-B.-T., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	45 ¹ / ₂	714	Id.	166	van den Broecke, F.-C.-L., capi- taine commandant (art. 21).	45 ¹ / ₂	2,287	Id.
138	Steyaert, E., brigadier de gendar- merie (art. 21).	46 ¹ / ₂	739	Id.	167	Desavoys, P.-B.-J., lieutenant (art. 21).	57	925	Id.
139	Goffinet, N.-J., brigadier de gen- darmerie (art. 21).	44	570	Id.	168	Salkin, E.-J.-E., major (art. 1).	56	3,500	Id.
140	Hontes, J., gendarme (art. 21).	54	640	Id.	169	Demarest, C.-J.-A., général-major (art. 1).	65	6,200	331-332
141	Buchet, H.-J., gendarme (art. 21).	51 ¹ / ₂	640	Id.	170	Refling, C., colonel (art. 1)	60	5,000	Id.
142	Herinne, J.-B., gendarme (art. 21).	50 ¹ / ₂	657	Id.	171	De Costere, A.-J., intendant de 1 ^{re} classe (art. 1).	65	5,000	Id.
143	Ansiaux, H.-J., gendarme (art. 21).	48 ¹ / ₂	625	Id.	172	Buquoy, C.-D., officier supérieur d'administration (art. 1).	57	3,960	Id.
144	Bogaert, J.-F., gendarme (art. 21).	47	616	Id.	173	Marichal, J.-G.-A., major (art. 1).	58	3,300	Id.
145	Michiels, L., gendarme (art. 21)	46 ¹ / ₂	609	Id.	174	Verscheure, A.-D., major (art. 1)	58	3,300	Id.
146	Locoge, P.-J., gendarme (art. 21).	47 ¹ / ₂	581	Id.	175	Claser, E.-A.-C., major (art. 1).	56 ¹ / ₂	3,500	Id.
147	Mourant, A.-P.-J., gendarme (art. 21).	48	574	Id.	176	Guillaumot, E.-E.-A., major (art. 1).	58	3,960	Id.
148	Laurent, J.-C., gendarme (art. 21).	50 ¹ / ₂	574	Id.	177	Goffart, L.-P., officier d'adminis- tration de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{re}).	55	3,000	Id.
149	Pollet, F.-V., colonel (art. 1)	60	5,000	Id.					
150	Pinsar, N.-F., officier d'adminis- tration de 1 ^{re} classe (art. 1)	55	3,000	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
178	Huyghe, F.-C.-G., lieutenant-colonel (art. 2, § 5).	56	4,000	331-332	201	Deswatinnes, J.-B., commis aux écritures (art. 21).	54 ¹ / ₂	989	331-332
179	Boussemeri, D., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,925	Id.	202	De Mulder, P.-J., portier (art. 21).	56 ¹ / ₂	819	Id.
180	Anthony, E.-J.-G., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,887	Id.	203	De Waeghenaere, A.-X.-J., premier sergent (art. 21).	50	794	Id.
181	Marlier, C.-J., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,406	Id.	204	Depue, A., premier sergent clairon, (art. 21).	42	693	Id.
182	Jourdain, A.-A., major, (art. 2, § 1).	53	3,135	Id.	205	Holemans, F., soldat (art. 21) . .	22	342	Id.
183	De Koker, J.-A., capitaine commandant (art. 2, § 1).	50	2,437	Id.	206	Buysens, C.-L., sergent garde-magasin (art. 21).	51	802	Id.
184	Godefroid, J.-E.-H.-J., lieutenant (loi du 27 mai 1840).	54	740	Id.	207	Vandromme, H.-P.-J., premier sergent (art. 21).	59	798	Id.
185	Hamelryck, A., major (art. 20).	49 ¹ / ₂	3,630	Id.	208	Erculisse, E.-J., premier sergent (art. 21).	53 ¹ / ₂	794	Id.
186	De Give, J.-C.-L.-J., médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art. 20).	55	3,300	Id.	209	Matthys, L.-E.-D.-M., maître tailleur (art. 21).	47	743	Id.
187	Collignon, P.-A., capitaine commandant (art. 20).	55	3,500	Id.	210	Hannoff, E.-L., soldat (art. 21) . .	54 ¹ / ₂	470	Id.
188	Piérart, A.-G., capitaine commandant (art. 20).	48 ¹ / ₂	3,500	Id.	211	Cornelissen, J., brigadier (art. 21).	56	480	Id.
189	Coucke, E.-M.-E., major (art. 21).	55	3,135	Id.	212	De Roeve, A., soldat (art. 21) . .	40 ¹ / ₂	342	Id.
190	Dopchie, F.-T., major (art. 21) . .	55	2,929	Id.	213	Fasseel, G.-E., soldat (art. 21) . .	24	342	Id.
191	Van der Dussen de Kestergat, A.-M.-J. G., major (art. 21).	51 ¹ / ₂	2,929	Id.	214	Warnent, M.-E., adjudant de batterie (art. 21).	42 ¹ / ₂	693	Id.
192	Ernolet, J.-N., capitaine commandant (art. 21).	51	2,700	Id.	215	Degros, F.-X., maréchal-ferrant (art. 21).	42 ¹ / ₂	345	Id.
193	Lambot, A., capitaine commandant (art. 21).	53	2,775	Id.	216	Van Hingelgom, maréchal des logis (art. 21).	55 ¹ / ₂	693	Id.
194	Leclerq, V.-T., capitaine commandant (art. 21).	54 ¹ / ₂	2,925	Id.	217	Coekaerts, F., brigadier (art. 21) .	60 ¹ / ₂	600	Id.
195	Goffart, J.-R.-J., capitaine commandant (art. 21).	52 ¹ / ₂	2,062	Id.	218	Croisier, S.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	51	923	Id.
196	Voets, P.-J., capitaine commandant (art. 21)	49	2,550	Id.	219	Chenot, J.-B., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	47 ¹ / ₂	752	Id.
197	Nevelstio, A.-F., conducteur d'artillerie de 1 ^{re} classe (art. 1).	57	1,020	Id.	220	Gabriël, A.-F., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	42	701	Id.
198	De Greve, J., soldat (art. 19) . .	24 ¹ / ₂	480	Id.	221	Corbion, H.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	42	693	Id.
199	Desmet, H.-J., soldat (art. 19) . .	22 ¹ / ₂	480	Id.	222	Ven Nolen, F., brigadier de gendarmerie (art. 21)	46	735	Id.
200	Grosgean, A.-J.-M., gendarme (art. 19).	43	700	Id.	223	Guion, A.-J.-D., brigadier de gendarmerie (art. 21).	44 ¹ / ₂	718	Id.
					224	Dedriche, E.-J., gendarme (art. 21).	50 ¹ / ₂	640	Id.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
225	Maris, H , gendarme (art 21)	49 ¹ / ₂	655	231 352	12	Lebrun, H J A , lieutenant des douanes (art 1, 8 et 13)	65	1,545	19
226	Michel, T J , gendarme (art 21)	48 ¹ / ₂	612	Id	13	Hiernaux I -L , brigadier des douanes (art 1, 8 et 13)	65	1,162	Id
227	Esche, F -X , gendarme (art 21)	45 ¹ / ₂	605	Id	14	Thomas A -J , brigadier des dou anes (art 1, 8 et 13)	65	1,162	Id
228	Lepropre, J -J , gendarme (art 21)	50 ¹ / ₂	607	Id	15	Caprau, J F , brigadier des doua nes (art 1 et 8)	65	997	Id
229	Vandendriessche, E , gendarme (art 21)	45 ¹ / ₂	591	Id	16	Habion, N J , brigadier des doua nes (art 3 et 8)	63	1,124	Id
230	Renard, E J , gendarme (art 21)	41 ¹ / ₂	570	Id	17	Vandeveldt, H , commis des accises (art 3 et 8).	61	934	Id
231	Pauwels, C -J L , sergent major (art 21)	43	735	Id	18	Baertuin, H , préposé des douanes (art 3 et 8)	63	825	Id
232	Denert, A , soldat (loi du 27 mai 1840)	44 ¹ / ₂	279	Id	19	Dalcq, C -J , brigadier des douanes (art 3 et 8).	54	765	Id
233	Bluart, L -H -A , caporal (loi du 27 mai 1840)	42 ¹ / ₂	528	Id	20	Reding, J , préposé des douanes (art 3 et 8)	49	525	Id
	TOTAL		348,740		21	Prikken, G -H , préposé des doua nes (art 3 et 8)	52	525	Id
	Ministère des Finances				22	Cornet, J J , receveur des contri butions (art 3 et 8)	49	1,122	33
	Fonctionnaires et employés				23	Lancy, F A , surveillant au Minis tere (art 1 et 8)	71	1,202	Id
1	Marien, H.-A , second commis à l'administration de la Trésorerie et de la Dette publique	48	774	"	24	Hubert, F. J , commis aux ecritures (art 1, 6 et 8)	65	2,025	Id
2	Hanarte, E , préposé des douanes	54	550	"	25	Hanlar, S , nettoyeuse au Départe ment des Finances (art 5 et 8)	51	411	64
3	V ^e Van Rysselberghe, F , née Hous mans, H. C -M , veuve de M F Van Rysselberghe, en son vivant électricien consultant du Dépar tement des Chemins de fer (loi du 18 juillet 1893)	48	5,000	262	26	Doomme, A , receveur des contribu tions (art 1, 8 et 13)	66	3,845	Id
4	Michel S , contrôleur des douanes (art 1, 8 et 13)	65	2,200	342	27	Versteylen, A -A , receveur des contributions (art 1, 8, 59 et 15)	70	3,153	Id
5	Vinck, J F receveur des contri butions (art 1 et 8)	71	4,687	Id	28	Anus dit Hanus, A.-J , contrôleur des contributions (art 1, 8 et 15)	67	3,975	Id
6	De Bruyne, F -J -M , receveur de l'enregistrement (art 1 et 8)	65	3,879	12	29	Herman, J L , brigadier des doua nes (art 1, 8 et 13)	65	1,162	Id
7	Rabier I -J , receveur des contri butions (art 1, 8 et 13)	66	5,092	Id	30	Jacques, J -L , second commis de direction des contributions (art 3 et 8)	65	1,885	Id
8	Houzé, D -F -J , receveur des con tributions (1 et 8)	65	5,054	Id	31	Cannaert, C -L , brigadier des douanes (art 3, 8 et 13)	59	1,162	Id
9	Boisdenghien dit Bois d'Enghtien, L.-J -H., receveur des contribu tions (art 1, 8 et 13)	68	3,313	Id	32	Moreau, B -J -B brigadier des douanes (art 1, 8 et 13)	65	1,162	Id
10	Raineson, dit Reineson, J -B -N , receveur des contributions (art 1, 8 et 13)	66	2,190	Id	33	De Raismes, V -A A , contrôleur des droits de navigation (art 1 et 8)	65	3,405	88
11	Suray, E -J , lieutenant des douanes (art 1, 8 et 13)	66	1,762	Id	34	De Weerdt, A , vérificateur des douanes (art 1, 8, 59 et 13)	68	2,757	Id

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
55	Nieus, A -J., geometre du cadastre (art 1, 8, 59 et 15)	70	2,250	88	60	D'Ans, J., commis des accises (art 3 et 8)	59	1,111	174
56	Reintjens, E -P., commis aux écritures (art 1, 8 et 15)	65	2,025	Id	61	Kenlet, P -J., brigadier des douanes (art 5 et 8)	65	1,051	Id
57	Vandewalle, J -F -A., sous-contrôleur des accises (art 5, 8 et 15)	65	1,987	Id	62	Scheerts, G -J., sous-brigadier des douanes (art 5, 8 et 15)	60	900	Id
58	Van Bellingen, P., huissier au Ministère des Finances (art 5 et 8)	65	1,248	Id	63	Bray, F -M -J., préposé des douanes (art 5 et 8)	46	482	Id.
59	Faict, H -B., brigadier des douanes (art 5, 8 et 15)	60	1,162	Id.	64	Struyf, L -F., brigadier des douanes (art 5, 8 et 15)	58	1,162	103
40	Favette, F -J., sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	59	744	105	65	Dujardin, E -L -J., inspecteur général des contributions (art. 1, 8, 59 et 15)	70	7,200	Id
41	Coussement, V., commis des accises (art 5 et 8)	52	645	88	66	Dubois, H -J., receveur de l'enregistrement (art 1, 8 et 15)	71	5,250	Id
42	Massin, C -J -G., receveur des contributions (art 5, 8 et 15)	62	1,051	125	67	Van Pelt, J -G., receveur des contributions (art 1, et 8)	65	4,002	Id
43	Paret, H -A -D., receveur des contributions (art 5 et 8)	58	2,285	Id	68	Van Meldert, C -E., receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	70	3,425	Id.
44	Roland, E -J., brigadier des douanes (art 5 et 8)	60	1,061	Id	69	Gouders, J -B., receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	70	5,319	Id.
45	Toret, J -B -J., sous brigadier des douanes (art 5 et 8)	57	828	Id	70	Damry dit Damry, G -H -J., receveur des contributions (art 1, 8, 59 et 15)	69	2,120	Id
46	Gillet, H -J -B., préposé des douanes (art 5 et 8)	49	625	Id	71	Egon, E., lieutenant des douanes (art 1, 8 et 15)	66	1,981	Id.
47	Bertrand, F -A., brigadier des douanes (art 1 et 8)	65	1,151	Id	72	Beau, F -J., lieutenant des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,547	Id.
48	Dom I A receveur de l'enregistrement (art 1 et 5)	71	5,115	154	73	Franck, N., receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	65	1,500	Id.
49	Kelner L -J. receveur des contributions (art 1, 8 et 15).	70	5,241	Id	74	Monfort J -B -E., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15)	66	1,162	Id
50	Vinzyl, H -A. receveur des contributions (art 1 et 8)	65	1,747	Id	75	Sittinger, J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	1,162	Id.
51	Forman, H -V., receveur des contributions (art 5 et 8)	62	5,119	Id	76	Vermeirre, F -J., brigadier des douanes (art. 1 et 8)	66	1,090	Id.
52	Dusaurois, F I., lieutenant des douanes (art 5, 8 et 15)	59	1,555	Id	77	Van Verdeghe, P., commis des accises (art. 1 et 8)	66	1,058	Id
53	Siquet, J -B -J., brigadier des douanes (art 5 et 15)	61	1,162	Id	78	Harlet, V -I., commis des accises (art 5, 8 et 15)	62	1,257	Id
54	Orlan dit Orban, C -I., brigadier des douanes (art 5 et 8)	64	1,097	Id	79	Wouters, P -F., brigadier des douanes (art. 5 et 8)	59	1,147	Id.
55	Duveault, F., sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	65	844	Id	80	Dubuc, C -A., brigadier des douanes (art. 5 et 8)	58	1,012	Id.
56	Bailieux, N., sous brigadier des douanes (art 5 et 8)	67	725	Id	81	Jamait, N -L -J., receveur des contributions (art 5, 8 et 15)	64	2,228	230
57	Bielde, F C., inspecteur général de l'enregistrement (art 5 et 8)	57	4,856	Id	82	Pecqueur, I -B., brigadier des douanes (art 8 et 15)	63	1,162	Id.
58	Wagemans, I -G., geometre du cadastre (art 1, 8, 8 et 15)	68	2,250	Id	85	Burnay, J -P -J., conservateur des hypothèques (art 1, 8, 59 et 15).	71	5,250	Id
59	Nichaux, P -R., huissier-concierge à l'Hôtel des Monnaies (art 1 et 8)	72	1,522	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
84	Trouet, J., receveur des contribu- tions (art. 1, 8 et 13).	66	1,980	230	99	Delmeire, A.-L., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	70	825	293
85	Meulman, J.-N., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	68	825	Id.	100	Stevens, H., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	70	825	Id.
86	Rottiers, E., géomètre du cadastre (art. 1 et 8).	71	1,062	Id.	101	Deville, A.-F., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	779	Id.
87	Dewalsche, J.-F., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	758	Id.	102	Crèvecoeur, C.-G., lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	1,522	Id.
88	Degauquier, E.-M.-L., conservateur des hypothèques (art. 8 et 13).	64	3,250	250	103	Fronville, E.-J., lieutenant des douanes (art. 3 et 8).	63	1,356	Id.
89	Vanbeveren, J.-F., lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	1,000	Id.	104	Balieus, G.-J.-D., commis des ac- cises (art. 3, 8 et 13).	63	1,237	Id.
90	Pauwels, A.-M.-D., commis de di- rection de l'enregistrement (art. 3 et 8).	41	1,050	Id.	105	Vanspranghe, A.-F.-C., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	60	1,162	Id.
91	Javaux, J.-A., commis des accises (art. 3 et 8).	56	1,067	Id.	106	Delfosse, L.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	63	1,085	Id.
92	Deruytere, J.-J., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	60	825	Id.	107	Van Immerseel, J.-J., matelot des douanes (art. 3 et 8).	58	694	Id.
93	Lepage, D.-A., préposé des douanes (art. 3 et 8).	45	515	Id.		TOTAL . . . fr. . .		203,367	
94	Petit, E.-J.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	57	602	Id.					
95	Derlet, C., sous-chef de l'adminis- tration des monnaies (art. 1, 8 et 13).	65	2,692	Id.		Cour des Comptes.			
96	Renard, H.-J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	1,600	Id.	1	Noyaerts, Balthazar, huissier garde- scol.	77	1,875	•
97	Dermine, F.-J., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 13).	70	3,102	293					
98	Dieu, A., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	63	1,128	Id.					

(94)

III.

BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1895.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1894 a été voté au chiffre de	fr. 4,796,160 »
Le projet de Budget pour l'exercice 1895 monte à	4,830,760 »
	<hr/>
Soit une différence en plus de	fr. 34,600 »

comprenant une augmentation de 13,000 francs à l'article 3 sollicitée par le Sénat, une augmentation de 4,000 francs à l'article 4 pour le service de la Chambre des Représentants, et enfin 15,600 francs pour le personnel des bureaux de la Cour des Comptes.

Entre autres considérations, la Cour fait valoir que sous l'influence du mouvement économique et financier qui s'est accompli pendant les vingt-cinq dernières années, la plupart des services publics déjà existants ont pris un développement sans cesse croissant et qui ne paraît pas sur le point de s'arrêter ni de se ralentir.

Aussi le Budget des dépenses ordinaires de l'État, qui ne s'élevait, en 1869, qu'à fr. 199,635,873 76, a-t-il atteint pour 1893 environ 342,000,000 de francs, accusant une augmentation de près de 142,000,000 de francs.

D'autre part, de nouveaux besoins ont surgi, nécessitant la création de nouvelles branches d'administration destinées à leur donner satisfaction. Tels sont les services organisés pour la rémunération des miliciens, la répression du vagabondage et de la mendicité, le payement des indemnités du chef d'abatage de bestiaux, la liquidation des pensions des professeurs et instituteurs communaux, de leurs veuves et orphelins, le règlement des traitements des instituteurs en disponibilité, la comptabilité des menues dépenses des tribunaux et des justices de paix, et beaucoup d'autres services auparavant inconnus.

Cette progression continue des dépenses publiques et par conséquent aussi des recettes au moyen desquelles il y est pourvu, a fatalement entraîné, pour la Cour des Comptes, appelée à contrôler les finances de l'État, une augmentation proportionnelle de labeur et de responsabilité.

Pour juger de l'intensité de cette évolution économique, il suffit de comparer les chiffres des différentes opérations financières réalisées, à vingt-cinq années d'intervalle, pendant l'exercice de l'année 1869, d'une part, et celui de l'année 1893, d'autre part. Ce rapprochement permet de mesurer toute l'étendue du chemin parcouru pendant cet espace d'un quart de siècle. Il démontre que le nombre des ordonnances de payement soumises au visa

NOTE PRÉLIMINAIRE.

préalable de la Cour des Comptes s'est élevé de 38,000 à 80,000, soit à plus du double; que le nombre des cautionnements fournis par les comptables a suivi la même progression; que les chiffres représentatifs des recettes et des paiements effectués par l'Administration des Finances sont respectivement montés de 813 millions à 4 milliards 757 millions et de 772 millions à 4 milliards 713 millions. soit au sextuple; que le nombre des cautionnements des adjudicataires, concessionnaires et entrepreneurs est sept fois plus considérable; que la dette publique qui, au 1^{er} janvier 1869, ne dépassait pas 700 millions, se montait, au 1^{er} janvier 1894, à plus de 2 milliards 183 millions, et ainsi de suite.

Le nombre des pensions civiles, militaires, ecclésiastiques et du personnel enseignant a aussi augmenté dans de fortes proportions. Il s'est accru notamment des pensions des professeurs et instituteurs communaux, ainsi que des pensions de leurs veuves et orphelins, par suite de l'épuisement des fonds disponibles des anciennes caisses de prévoyance dissoutes par la loi du 16 mai 1876. Le surcroît de besogne qui en est résulté est d'autant plus considérable que l'application et l'interprétation des lois relatives aux pensions ont soulevé et soulèvent encore une foule de questions controversées qui ont donné lieu à de longues et laborieuses correspondances avec les Départements ministériels compétents, comme l'attestent les cahiers d'observations adressés annuellement à la Législature.

Ces divers éléments d'appréciation permettent d'affirmer que la somme de travail imposée à la Cour des Comptes, en accomplissement de sa mission constitutionnelle, est au moins trois fois plus forte qu'il y a vingt-cinq ans.

Cependant, pour faire face à cet énorme accroissement d'affaires, la Cour n'a demandé, pendant la même période de temps, que des augmentations relativement minimes du personnel de son administration. En 1869, ce personnel comprenait 33 fonctionnaires et employés, à l'exclusion des huissiers et gens de service; actuellement, il ne se compose que de 47 agents.

S'inspirant des intérêts supérieurs du Trésor public, confiante d'ailleurs dans le zèle à toute épreuve de ses indispensables auxiliaires, la Cour s'est constamment appliquée à se conformer aux recommandations pressantes et réitérées du Gouvernement, en restreignant ses demandes d'augmentation de crédits aux strictes nécessités du service.

Mais l'activité a aussi ses limites; aujourd'hui, le personnel restreint de notre administration ne suffit plus à la lourde tâche qui lui incombe. Pour n'être pas débordés par le flot toujours montant des pièces de comptabilité, nos fonctionnaires et employés sont obligés d'apporter à leur travail une précipitation incompatible avec une vérification suffisamment approfondie et efficace des affaires. Le temps leur fait défaut pour étudier, avec tout le soin désirable, au point de vue de leur légalité, les actes financiers du Gouvernement et pour rechercher dans les auteurs, dans la jurisprudence et dans les documents législatifs la solution des nombreuses difficultés qui se présentent dans l'application des lois de finance, des tarifs et des arrêtés du Pouvoir exécutif. Les heures fixées pour le travail dans les bureaux ne suffisent même plus

NOTE PRÉLIMINAIRE.

pour faire toutes les vérifications nécessaires. Après un travail ardu, accompli pendant les heures réglementaires, les employés de bonne volonté achèvent encore la besogne forcément restée en souffrance; c'est dans ces conditions qu'ils effectuent notamment le comptage et la vérification des innombrables coupons de la Dette publique, qui se montent annuellement à plus de deux millions, et des quittances d'inscriptions nominatives, qui s'élèvent à plus de quatre-vingt-six mille.

Enfin, l'expérience a démontré qu'il est nécessaire de rétablir l'emploi d'archiviste que la Cour a cru pouvoir supprimer en 1887 par mesure d'économie.

Pour tous ces motifs, la Cour a l'impérieux devoir de solliciter les ressources nécessaires pour élargir le cadre du personnel de ses bureaux. Elle estime qu'il est indispensable d'augmenter ce personnel de dix agents, et de majorer à cet effet de 15,000 francs l'allocation qui figure à l'article 6 du Budget des Dotations.

Cette mesure permettra à nos employés de se livrer à l'examen des affaires qui leur sont confiées avec toute la maturité et toute la célérité qu'elles réclament. La charge qu'elle entraînera pour le Trésor public sera compensée, dans une large mesure, par les avantages à résulter d'un contrôle plus approfondi.

La somme de 1,000 francs accordée à l'article 9 du même Budget pour secourir d'anciens hommes de peine et des veuves d'employés, etc., qui n'ont pas de droits à une pension, étant entièrement absorbée par les secours actuellement servis, la Cour exprime le désir de voir porter cette somme à 1,600 francs.

Enfin, voulant faciliter la participation des hommes de peine à la Caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice, la Cour sollicite le transfert de 2,000 francs de l'article 7 à l'article 6 du Budget des Dotations pour l'exercice 1895.

PROJET DE LOI.

LEOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1895, à la somme de quatre millions huit cent trente mille sept cent soixante francs (4,830,760 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1895.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
1	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,500,000 .	3,500,000 .
2	Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre	200,000 .	
CHAPITRE II.			
3	Sénat	120,000 .	120,000 .
CHAPITRE III.			
4	Chambre des Représentants	944,060 .	944,060 .
CHAPITRE IV. COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750 .	266,700 .
6	— du personnel des bureaux	175,150 .	
7	Matériel et dépenses diverses	18,000 .	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 .	
9	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,600 .	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS fr.			4,850,760 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES DOTATIONS

pour l'exercice 1895.



BUDGET DE L'EXERCICE 1898.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			CHAPITRE PREMIER.	
1	•	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	"	3,300,000
2	•	Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre	"	200,000
			CHAPITRE II.	
3	•	Sénat	"	120,000
			CHAPITRE III.	
4	•	Chambre des Représentants	"	944,060
			CHAPITRE IV.	
			COUR DES COMPTES.	
			MEMBRES DE LA COUR.	
5	a.	Traitement du président	1	11,250
	b.	— des conseillers	6	8,500
	c.	— du greffier	1	8,500
			8	70,750
			PERSONNEL DES BUREAUX.	
6	•	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	61	175,150
			MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.	
7	•	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparation de meubles, entretien de l'hôtel, etc.		18,000
			PENSIONS.	
8	•	Premier terme des pensions à accorder éventuellement		1,200
9	•	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse		1,600
		TOTAL		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,500,000	3,500,000	"	"	3,500,000	3,500,000 200,000	
120,000	105,000	15,000	"	105,000	94,002 51	
944,060	940,060	4,000	"	922,600	727,462 85	
70,750	70,750	"	"	70,750	70,750	
175,150	158,150	17,000	"	153,650	153,650	
18,000	20,000	"	2,000	20,000	16,850 85	
1,200	1,200	"	"	1,200	76	
1,000	1,000	000	"	1,000	450	
4,850,760	4,796,160	54,600	2,000	4,774,200	4,563,242 01	
AUGMENTATION fr.		34,600				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Liste civile et dotation de S. A. R. le Comte de Flandre
II.	Sénat
III.	Chambre des Représentants
IV.	Cour des Comptes
TOTALfr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,500,000	5,500,000	"	"	5,500,000	5,500,000	"
120,000	105,000	15,000	"	105,000	94,002 51	"
944,060	940,060	4,000	"	922,600	727,462 85	"
266,700	251,100	15,600	"	246,600	241,778 85	"
4,830,760	4,796,160	34,600	"	4,774,200	4,563,242 01	"
AUGMENTATION. . . . fr.		34,600				

(106)

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1895.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1893, s'élève à fr. 20,236,487 »

Le Budget pour 1894, y compris les crédits alloués par l'article 6 de la loi du 26 juin 1894 (*Moniteur* du 4 juillet, n° 183), monte à 19,222,647 »

La différence en plus pour le projet de Budget de 1893 est de (¹). fr. 1,033,840 »

Ce total comprend une somme de 523,967 francs pour dépenses exceptionnelles inscrites précédemment au Budget extraordinaire.

Les modifications proposées sont expliquées ci-après :

PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit voté pour 1894	fr.	449,900	»
— demandé pour 1893		480,000	»
		<u>30,100</u>	»
	AUGMENTATION . . . fr.	30,100	»

L'accroissement de dépense est nécessaire pour :

- 1^o Compléter, selon les besoins constatés, le cadre du personnel ;
- 2^o Régulariser la position de plusieurs fonctionnaires et employés qui ne jouissent pas du minimum du traitement attaché à leur grade ;
- 3^o Améliorer la position de certains agents qui se trouvent dans les conditions réglementaires pour obtenir ou une promotion ou une augmentation de traitement.

ART. 3. — *Matériel.*

Crédit voté pour 1894	fr.	80,000	»
— demandé pour 1893		70,000	»
		<u>20,000</u>	»
	AUGMENTATION . . . fr.	20,000	»

(¹) Il est à remarquer que si, comme il convient, on rapproche les sommes de 19,000 et 71,750 francs, — ensemble 90,750 francs, — inscrites en accroissement de recette aux articles 38 et 60 du Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1893, l'augmentation réelle n'est plus que de 943,090 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation est sollicitée pour mettre le chiffre de ce crédit en rapport avec les besoins constatés pendant la dernière période quinquennale.

ART. 5. — *Frais de route et de séjour et missions à l'étranger.*

Crédit voté pour 1894	fr.	6,500	»
— demandé pour 1895		9,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	2,500	»

La nomination d'un contrôleur de la comptabilité des établissements de bienfaisance et le développement des divers services d'inspection nécessitent l'augmentation proposée.

CHAPITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 6. — *Cour de cassation. — Personnel.*

Crédit voté pour 1894	fr.	275,620	»
— demandé pour 1895		275,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	2,620	»

Le chiffre du crédit demandé suffit pour faire face aux besoins de ce service.

ART. 8. — *Cours d'appel. — Personnel.*

Crédit voté pour 1894	fr.	1,097,590	»
— demandé pour 1895		1,101,590	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	4,000	»

sollicitée en vue de la création d'un emploi de greffier-adjoint à la Cour d'appel de Gand.

ART. 10. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.*

Crédit voté pour 1894	fr.	2,401,940	»
— demandé pour 1895		2,416,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	14,060	»

L'augmentation sollicitée est nécessitée par suite de l'élévation à la deuxième classe du tribunal de première instance de Hasselt, par la nomination de plusieurs nouveaux employés dans divers parquets et afin de pou-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

voir augmenter les traitements d'employés des parquets qui se trouvent dans les conditions réglementaires pour obtenir une amélioration de position.

ART. 11. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.*

Crédit voté pour 1894	fr.	202,000	»
— demandé pour 1895		208,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.		fr.	6,000

Les 6,000 francs demandés sont destinés à augmenter les indemnités dans les greffes où cela a été reconnu indispensable et à permettre de faire face aux besoins qui seraient ultérieurement reconnus.

ART. 12. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel.*

Crédit voté pour 1894	fr.	1,736,700	»
— demandé pour 1895		1,739,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION		fr.	2,300

Cette augmentation de crédit est demandée pour assurer au personnel des juges de paix et des greffiers le bénéfice de l'article 4 de la loi du 25 novembre 1889 sur les traitements des membres de l'ordre judiciaire.

CHAPITRE III.

JUSTICE MILITAIRE.

ART. 14. — *Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service de l'auditorat général ainsi que pour celui des audiences.*

Crédit voté pour 1894	fr.	19,400	»
— demandé pour 1895		19,800	»
		<hr/>	
AUGMENTATION		fr.	400

prévue pour les augmentations d'indemnités à accorder éventuellement.

ART. 16. — *Auditorats militaires et anciens prévôts. — Indemnités pour le service des auditorats ainsi que pour celui des audiences.*

Crédit voté pour 1894	fr.	47,700	»
— demandé pour 1895		48,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION		fr.	300

Le crédit demandé répond aux besoins constatés pour ce service.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE JUSTICE.

ART. 18. — *Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police y compris les frais des communications téléphoniques. (Crédit non limitatif.) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion.*

Note. — Précédemment, les écritures dans les auditorats étaient faites par des employés civils dont la rémunération était prélevée en partie sur les crédits portés aux articles 14 et 16 du Budget pour les auditorats et sur celui porté à l'article 18 pour les frais de justice.

En attendant le vote du projet de Code de procédure pénale militaire, ces agents ont été remplacés par des militaires qui, indépendamment de leur solde, reçoivent une légère indemnité prélevée sur les articles 14 et 16 du Budget. L'article 18 a été ainsi dégrevé des sommes payées antérieurement pour rémunération des employés civils aujourd'hui supprimés.

Le Département de la Guerre se propose de créer dans les cadres des emplois nouveaux en nombre égal à celui des sous-officiers détachés dans les auditorats. L'augmentation de dépense qui en résultera pour le Budget de ce Département sera moindre que la charge qu'entraînerait pour le Budget du Département de la Justice le rétablissement de l'état antérieur des choses.

ART. 19. — *Traitements des exécuteurs des arrêts criminels.*

Crédit voté pour 1894.	fr.	2,450	»
— demandé pour 1895.		1,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	1,450	»

La somme de 1,000 francs suffit pour faire face aux besoins du service.

CHAPITRE VIII.

CULTES.

ART. 32. — *Clergé inférieur du culte catholique.*

Crédit voté pour 1894.	fr.	4,362,570	»
— demandé pour 1895		4,388,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	25,430	»

La demande du crédit nouveau de 25,430 francs se justifie par la nécessité de créer quelques places de desservants et de vicaires dans certaines localités et spécialement dans les centres industriels.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 36. — *Culte israélite. — Personnel.*

Crédit voté en 1894.	fr.	17,000	»
— demandé pour 1895		18,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.		fr.	1,000

Cette charge nouvelle est nécessitée par suite de la nomination d'un second ministre officiant à la synagogue de Liège.

CHAPITRE IX.

BIENFAISANCE.

SECTION 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.ART. 41. — *Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.*

Crédit voté pour 1894	fr.	1,685,000	»
— demandé pour 1895		1,823,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION		fr.	138,000

Le chiffre du crédit demandé, 1,823,000 francs, représente la dépense faite en 1893; comme les frais seront les mêmes en 1895, l'augmentation de 138,000 francs est nécessaire pour parer à tous les besoins.

ART. 43. — *Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.*

Crédit voté pour 1894.	fr.	12,000	»
— demandé pour 1895.		13,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.		fr.	1,000

qui se justifie par l'institution d'un nouveau comité d'inspection.

ART. 44. — *Publication d'un recueil d'actes de fondation de bourses d'études.*

Crédit voté pour 1894.	fr.	2,000	»
— demandé pour 1895.		5,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION		fr.	3,000

Le crédit de 5,000 francs est indispensable pour assurer la continuation de ce travail.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SECTION 2. — Écoles de bienfaisance de l'État.

ART. 45. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires desdits établissements.*

Crédit voté pour 1894	fr.	460,000	»
— demandé pour 1895		505,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	45,000	»

L'augmentation de crédit de 45,000 francs est nécessaire pour mettre le crédit général en harmonie avec l'organisation actuelle des cinq écoles de bienfaisance et permettre d'accorder des augmentations de traitement aux agents qui se trouvent dans les conditions réglementaires voulues pour obtenir une amélioration de position.

ART. 46. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel.*

Crédit voté pour 1894	fr.	752,947	»
— demandé pour 1895		849,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	96,053	»

La dépense en 1895 s'est élevée à 764,500 francs. Ce chiffre sera encore atteint en 1895. Mais il convient d'y ajouter 84,500 francs, en vue de l'accroissement de la population de l'École de bienfaisance de Moll et afin de permettre de faire les avances des pensions aux comités de patronage.

ART. 47. — *Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État.*

Crédit voté pour 1894	fr.	25,000	»
— demandé pour 1895		30,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	5,000	»

occasionnée par l'accroissement des placements en apprentissage.

CHAPITRE X.

PRISONS.

ART. 49. — *Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. — Transfertement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation.*

Crédit voté pour 1894	fr.	845,000	»
— demandé pour 1895		910,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	67,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'organisation, en 1894, de divers ateliers ainsi que la modification dans le régime alimentaire des détenus valides, réclament l'augmentation de 67,000 francs.

ART. 51. — *Confection et frais d'habillement des surveillants.*

Crédit voté pour 1894	fr.	20,800	»
— demandé pour 1895		21,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	200	»

demandée pour les trousseaux des nouveaux surveillants.

ART. 52. — *Frais de voyage des membres des commissions des fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour 1894	fr.	10,000	»
— demandé pour 1895		15,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	5,000	»

Cet accroissement de dépense résulte notamment de l'organisation d'un service de médecine mentale.

ART. 53. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour 1894	fr.	1,015,400	»
— demandé pour 1895		1,057,400	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	42,000	»

Cette nouvelle somme est sollicitée :

1° En vue d'assurer le paiement des traitements de plusieurs nouveaux agents;

2° De permettre d'augmenter le traitement du personnel qui se trouve dans les conditions réglementaires exigées pour obtenir une amélioration de position.

ART. 54. — *Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour 1894	fr.	28,100	»
— demandé pour 1895		30,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	2,100	»

Aux termes des arrêtés royaux des 4 septembre 1873 et 28 décembre 1891, des indemnités de logement de 150 francs et de 300 francs peuvent être allouées aux chefs-surveillants et surveillants mariés ou veufs qui n'habitent pas dans une dépendance des prisons. Plusieurs de ces agents sont dans les conditions voulues pour obtenir cette faveur.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 55. — *Frais d'impression et de bureau.*

Crédit voté pour 1894	fr.	28,000	»
— demandé pour 1895		10,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	18,000	»

Le crédit réduit suffit pour satisfaire aux besoins de l'exercice.

ART. 56. — *Patronage des condamnés libérés.*

Crédit voté pour 1894	fr.	20,000	»
— demandé pour 1895		30,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	10,000	»

nécessitée par l'extension qu'a prise le patronage des condamnés.

ART. 57. — *Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtimens. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyers d'immeubles.*

Crédit voté pour 1894	fr.	110,000	»
— demandé pour 1895		125,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	15,000	»

L'Administration des Prisons se propose de faire exécuter elle-même certains travaux qui sont actuellement confiés au Département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

La somme demandée en plus pourra être diminuée du Budget du Département prérappelé. L'augmentation sollicitée ne constitue ainsi qu'un simple transfert.

CHAPITRE XI.

FRAIS DE POLICE.

Intervention de l'État dans les frais exceptionnels de police à Anvers, à l'occasion de l'Exposition universelle. (Libellé inscrit sous le n° 58^{bis} au Budget de 1894.)

Crédit voté pour 1894	fr.	10,000	»
— demandé pour 1895		»	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	10,000	»

Le crédit voté pour 1894 n'avait, comme le libellé l'indique, qu'un caractère temporaire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XII.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 59. — *Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département.*

Crédit voté pour 1894	fr.	22,000	»
— demandé pour 1895		29,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	7,000	»

Le crédit demandé est indispensable pour assurer le paiement des traitements des agents qui se trouvent dans la position de disponibilité et afin de permettre de parer éventuellement aux besoins qui pourraient se produire pendant l'année.

ART. 60. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux; secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une position malheureuse.*

Crédit voté pour 1894	fr.	9,000	»
— demandé pour 1895.		10,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,500	»

L'augmentation proposée est sollicitée afin de pouvoir continuer aux tribunaux l'envoi de certaines publications de droit.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XIII.

SERVICES DIVERS.

ART. 61. — *Création d'un quartier spécial pour condamnés aliénés à l'asile de Tournai.*

Crédit demandé : 70,000 francs.

Les condamnés dont l'état d'aliénation mentale est constaté au cours de leur détention, sont aujourd'hui transférés à l'asile de l'État de Tournai.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les aménagements actuels de cet asile ne sont pas appropriés à l'internement d'aliénés de cette catégorie qu'il convient de séparer des autres et à l'égard desquels des mesures spéciales de surveillance s'imposent dans l'intérêt de la sécurité publique.

ART. 62. — *Travaux d'agrandissement, etc., aux écoles de bienfaisance de l'État.*

Crédit demandé : 230,000 francs,

pour l'exécution des travaux d'agrandissement à l'École de Beernem et à celle de St-Hubert et la construction d'un cellulaire dans l'enceinte de ce dernier établissement.

ART. 63. — *Rachat du dépôt de mendicité de Bruges.*

Crédit demandé : 123,967 francs.

Ce capital est destiné à rembourser aux deux provinces des Flandres et à la ville de Bruges leur part dans la propriété dudit dépôt.

ART. 64. — *Acquisition de l'École de bienfaisance de Moll.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Cette somme représente la première annuité du prix d'acquisition de l'École de bienfaisance de Moll, évalué à 300,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

RÉCAPITULATION

DES MODIFICATIONS PROPOSÉES.

	Augmentation.	Diminution.	
	—	—	
Article 2 . . .	fr. 30,100	»	
— 3 . . .	20,000	»	
— 5 . . .	2,500	»	
— 6 . . .	»	fr. 2,620	
— 8 . . .	4,000	»	
— 10 . . .	14,060	»	
— 11 . . .	6,600	»	
— 12 . . .	2,300	»	
— 14 . . .	400	»	
— 16 . . .	300	»	
— 19 . . .	»	1,450	
— 32 . . .	25,430	»	
— 36 . . .	1,000	»	
— 41 . . .	138,000	»	
— 43 . . .	1,000	»	
— 44 . . .	3,000	»	
— 45 . . .	43,000	»	
— 46 . . .	96,055	»	
— 47 . . .	5,000	»	
— 49 . . .	67,000	»	
— 51 . . .	200	»	
— 52 . . .	5,000	»	
— 53 . . .	42,000	»	
— 54 . . .	2,100	»	
— 55 . . .	»	18,000	
— 56 . . .	10,000	»	
— 57 . . .	15,000	»	
— 58 ^{bis} . . .	»	10,000	
— 59 . . .	7,000	»	
— 60 . . .	1,500	»	
— 61 . . .	70,000	»	
— 62 . . .	250,000	»	} <i>Dépenses exceptionnelles.</i> fr. 323,967
— 63 . . .	123,967	»	
— 64 . . .	100,000	»	
	}	}	
TOTAUX . . . fr.	1,065,910	32,070	
AUGMENTATION . . . fr.	1,033,840		

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut:

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1893, est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de dix-neuf millions sept cent trente-deux mille cinq cent vingt francs fr.	19,732,520	»
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cinq cent vingt-trois mille neuf cent soixante-sept francs.	523,967	»

Ensemble à vingt millions deux cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-sept francs fr. 20,256,487 »
conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

V. BEGEREM.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.				
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	582,000 .	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	480,000 »		
3	Matériel.	70,000 »		
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	2,000 »		
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	9,000 »		
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel	273,000 »	5,906,090 .	
7	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe.	7,200 »		
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel	1,101,590 »		
9	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe	43,500 »		
10	<i>Tribunaux de première instance et de commerce.</i> — Personnel.	2,416,000 »		
11	— — — Indemnités pour frais de greffe.	208,000 »		
12	<i>Justices de paix et tribunaux de police.</i> — Personnel	1,739,000 »		
13	— — — Indemnités pour frais de greffe.	118,000 »		
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
14	<i>Cour militaire.</i> Personnel. — Indemnités pour le service de l'auditorat général, ainsi que pour celui des audiences	19,800 »	73,430 .	
15	— Matériel	1,300 »		
16	Auditeurs militaires et anciens prévôts. — Indemnités pour le service des auditorats, ainsi que pour celui des audiences	48,000 »		
17	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	4,330 »		
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (<i>Crédit non limitatif.</i>) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion.	1,500,000 »	1,513,300 .	
19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels.	1,000 »		
20	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	12,300 »		
A REPORTER . . . fr.			8,074,820 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		8,074,820 »
	CHAPITRE V.		
	PALAIS DE JUSTICE.		
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre	107,000 »	107,000 »
	CHAPITRE VI.		
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
22	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i> .	16,500 »	
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	325,000 »	
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	7,700 »	368,200 »
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	11,000 »	
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	8,000 »	
	CHAPITRE VII.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
27	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	15,000 »	
28	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	9,000 »	
29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	2,500 »	30,500
30	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 »	
	A REPORTER. fr.		8,580,520 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		8,580,520 *
CHAPITRE VIII.			
CULTES.			
31	Clergé supérieur du culte catholique	981,400 *	
32	Clergé inférieur du culte catholique	4,588,000 *	
33	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	500,000 *	
34	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	81,500 *	
35	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 *	5,353,900 *
36	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	18,000 *	
37	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 *	
38	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 *	
39	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	10,000 *	
40	Secours pour les ministres des cultes	50,000 *	
CHAPITRE IX.			
BIENFAISANCE.			
<i>Section 1^{re}. - Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>			
41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	1,825,000 *	
42	Subsides a) : 1 ^o à accorder extraordinairement à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3 ^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4 ^o pour secours à des aliénés indigents; -- b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	150,000 *	
43	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	13,000 *	3,558,000 *
44	Publication d'un recueil d'actes de fondation de bourses d'études	5,000 *	
	A REPORTER . . . fr.	1,071,000 *	17,274,420 *

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,071,000 .	17,274,430 .
	<i>SECTION 2. — Écoles de bienfaisance de l'État.</i>		
45	Écoles de bienfaisance de l'État — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements . . .	505,000 .	
46	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel	840,000 .	
47	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	30,000 .	
48	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000 .	
	CHAPITRE X		
	PRISONS.		
49	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	910,000 .	
50	Salaires des détenus.	160,000 .	
51	Confection et frais d'habillement des surveillants	21,000 .	
52	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés.	15,000 .	
53	Traitements des fonctionnaires et employés	1,057,400 .	2,558,000 .
54	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	30,200 .	
55	Frais d'impression et de bureau	10,000 .	
56	Patronage des condamnés libérés	30,000 .	
57	<i>Mobilier.</i> Achat, confection et entretien. — <i>Bâtiments.</i> Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles	125,000 .	
	CHAPITRE XI.		
	FRAIS DE POLICE.		
58	Mesures de sûreté publique	60,000 .	60,000 .
	A REPORTER. . . . fr.	19,693,020 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.		19,695,020 •
	CHAPITRE XII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
59	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	20,000 •	
60	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	10,500 •	30,500
	TOTAL. fr.		19,732,520 •
	DEUXIÈME SECTION.		
	DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
	CHAPITRE XIII.		
	SERVICES DIVERS.		
61	Création d'un quartier spécial pour condamnés aliénés à l'asile de Tournai	70,000 •	
62	Travaux d'agrandissement, etc., aux écoles de bienfaisance de l'Etat	250,000 •	
63	Rachat du dépôt de mendicité de Bruges	123,067 •	523,067 •
64	Acquisition de l'École de bienfaisance de Moll	100,000 •	
	ENSEMBLE. fr.		20,256,487 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,
V. BEGEREM.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1895.



DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1895	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
480,000	449,900	50,100	»	429,900	427,896 57	
501,000	470,900	50,100	»	480,900	448,896 57	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . fr.
2	a.	BIBLIOTHÈQUE DU DÉPARTEMENT. -- Travaux de codification des lois (<i>pour mémoire</i>)	
3	a.	MATÉRIEL. -- Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, reliures, etc.	57,000 »
	b.	— Éclairage, chauffage de 125 foyers	16,000 »
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles	17,000 »
			70,000 »
4	a.	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	
5	a.	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	
			TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>			
6		Premier président	1 16,000 16,000
		Président de chambre	1 13,000 13,000
		Conseillers.	15 11,250 168,750
		Procureur général	1 16,000 16,000
		Avocats généraux	2 12,000 24,000
		Greffier en chef	1 7500 à 8500 8,500
		Greffiers adjoints.	2 4500 à 5500 10,000
		Huissiers audienciers	6 750 4,500
		Secrétaire du parquet	1 4500 à 5500 4,750
		Commis	1 2000 à 3000 2,000
		Messagers	3 1200 à 1800 (1) 6,120
		Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 30 juillet 1881	» » 200
		Indemnité pour le service du cabinet du 1 ^{er} président.	» » 300
		Indemnité accordée au greffier en chef (loi du 25 novembre 1889)	» » 1,500
		D'après la moyenne des dépenses des années précédentes, la somme de 275,000 francs suffit pour faire face aux besoins de ce service.	
			A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
504,000	470,900	50,100	»	450,900	448,896 57	
»	»	»	»	»	8,532 43	
70,000	50,000	20,000	»	50,000	62,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,147 75	
9,000	6,500	2,500	»	6,500	6,764 50	
582,000	529,400	52,600	»	509,400	527,341 07	
AUGMENTATION . . fr.		52,600				
273,000	273,620	»	2,620	273,620	273,911 57	
273,000	273,620	»	2,620	273,620	273,911 57	

(1) Application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 30 mars 1881 à 2 messagers.

BUDGET DE L'EXERCICE 1898

NUMÉRO des articles.	LITTÉR. des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.				
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
		<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation. — Indemnité pour frais de greffe.</i>					
7	»	La Cour	»	»	5,000	7,200	
		Le parquet	»	»	1,600		
		Dépenses éventuelles	»	»	200		
		Indemnité pour frais de greffe	»	»	2,400		
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>					
		Premiers présidents	3	11,250	33,750	1,101,590	
		Présidents de chambre	10	8,500	85,000		
		Conseillers	76	7,500	570,000		
		Procureurs généraux	3	11,250	33,750		
		Premiers avocats généraux	3	8,500	25,500		
		Deuxièmes avocats généraux	11	8,000	88,000		
		Substituts des procureurs généraux	7	7,000	49,000		
		Greffiers en chef	3	7500 à 8500	24,000		
		Greffiers adjoints	21	4000 à 5000	95,000		
		Secrétaires des parquets	3	4500 à 5500	15,400		
8	»	Commis	13	1600 à 5200	55,820		
		Messagers	12	1200 à 1800	19,070		
		Huissiers audienciers	12	700	8,400		
		Concierges	2	700 à 1400	2,800		
		Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 30 juillet 1881	»	»	6,000		
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier	»	»	500		
		Indemnités accordées au greffier en chef de la cour d'appel de Liège (loi du 25 novembre 1889)	»	»	1,500		
		Création d'un nouvel emploi de greffier adjoint. — Augmentations éventuelles. — Travaux supplé- mentaires divers y compris les indemnités pour le service du cabinet des premiers présidents	»	»	8,300		
		<i>Matériel des Cours.</i>					
		Cour d'appel de Bruxelles	»	»	7,600		43,300
		— de Gand	»	»	5,900		
		— de Liège	»	»	7,200		
		Dépenses éventuelles	»	»	1,100		
9	»	Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.					
		Indemnité pour frais de greffe	»	»	21,300		
		A REPORTER fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
273,000	275,620	>	2,620	275,620	275,911 57	
7,200	7,200	»	»	7,200	6,793 »	
1,401,590	1,097,590	4,000	»	1,095,640	1,088,500 45	
45,300	43,300	»	»	43,500	43,879 75	
1,423,090	1,423,710	4,000	2,620	1,421,760	1,413,084 75	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		YONRE d' égals	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.			
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruzelles, Gand, Liège et Anvers.</i> <i>Personnel.</i>			
a.	Présidents	4	7500 à 8500	31,000	777,050
	Vice-présidents	12	6,500	78,000	
	Juges d'instruction	17	6,250	106,250	
	Juges	55	5,000	175,000	
	Procureurs du Roi	4	7500 à 8500	31,000	
	Substituts	22	5,000	110,000	
	Greffiers	4	7500 à 8500	32,500	
	Greffiers adjoints.	40	3200 à 4000	141,200	
	Secrétaires des parquets.	4	3400 à 4400	13,900	
	Commis.	26	1200 à 2800	39,700	
	Huissiers audienciers	23	400	9,200	
	Indemnités allouées aux greffiers des tribunaux de première instance de Gand et de Liège (loi du 25 novembre 1889)	"	"	4,000	
Augmentations éventuelles	"	"	3,500		
		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai, Verviers et Hasselt.</i> — <i>Personnel.</i>			
b.	Présidents	14	7,000	98,000	1,164,950
	Vice-présidents	14	5,500	77,000	
	Juges d'instruction	25	5,250	131,250	
	Juges	49	4,500	220,500	
	Procureurs du Roi	14	7,000	98,000	
	Substituts	28	4,500	126,000	
	Greffiers	14	6000 à 7000	89,000	
	Greffiers adjoints.	55	3000 à 3800	192,200	
	Secrétaires des parquets.	14	3200 à 4000	50,140	
	Commis.	50	1200 à 2800	51,900	
	Huissiers audienciers	50	300	14,800	
	Indemnités allouées aux greffiers des tribunaux de première instance de Bruges, Charleroi, Dinant, Namur, Nivelles et Verviers (loi du 25 novembre 1889)	"	"	13,500	
Augmentations éventuelles	"	"	2,660		
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Huy, Malines, Marche, Neuschâteau, Turnhout et Ypres.</i> — <i>Personnel.</i>			
	Présidents	8	6,000	48,000	
	Juges d'instruction	8	4,750	38,000	
	Juges	18	4,000	72,000	
	Procureurs du Roi	8	6,000	48,000	
	Substituts	8	4,000	32,000	
	Greffiers	8	4500 à 5500	40,000	
	Greffiers adjoints.	15	2800 à 3600	49,700	
A REPORTER. . . . fr.				527,700	1,942,000

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,425,090	1,425,710	4,000	2,620	1,421,760	1,413,084 75	
1,425,090	1,425,710	4,000	2,620	1,421,760	1,413,084 75	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
				REPORT. fr.		
				527,700	1,942,000	
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).				
10	c.	Secrétaires des parquets	8	3000 à 3800	24,800	} 369,900
		Commis	8	1200 à 2800	13,200	
		Huissiers audienciers	16	200	3,200	
		Indemnités accordées aux greffiers des tribunaux d'Audenarde et Neufchâteau (loi du 28 novembre 1889)	"	"	1,000	
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffiers.	"	"	200	} 200
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	4,500 à 12,000	} 100,000	} 103,000
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	3	6000 à 7000		
		Indemnités accordées aux greffiers du tribunal de commerce de Liège (loi du 25 novembre 1889)	"	"	5,000	
		Augmentations éventuelles	"	"	900	} 900
11	"	Indemnités pour frais de greffe	"	"	"	} 208,000
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE. — PERSONNEL.				
		Juges de justices de paix de 1 ^{re} classe	13	7000 à 8000	86,000	} 1,096,482
		— — 2 ^e —	13	6000 à 7000	96,416	
		— — 3 ^e —	43	5000 à 6000	239,700	
		— — 4 ^e —	146	4000 à 5000	671,566	
		Ancien juge de paix du canton de Wilryck supprimé.	1	3,000	3,000	
		Greffiers de justices de paix de 1 ^{re} classe	11	4600 à 5600	60,100	} 658,018
		— — 2 ^e —	13	5800 à 4600	57,800	
		— — 3 ^e —	43	5000 à 3800	150,500	
		— — 4 ^e —	148	2200 à 2800	369,618	
		Indemnités allouées aux juges de paix de : Bruxelles, 1 ^{er} canton; St-Josse-ten-Noode; Dour	"	"	"	} 3,300
		Indemnités allouées en vertu de la même loi aux greffiers des justices de paix d'Ixelles; Wolverthem; Ypres, 2 ^e canton	"	"	"	} 1,000
13	"	Indemnités pour frais de greffe	"	"	"	} 118,000
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,425,090	1,425,710	4,000	2,620	1,421,760	1,415,084 75	
2,416,000	2,401,940	14,060	»	2,382,290	2,366,340	
208,000	202,000	6,000	»	198,000	213,418 20	
1,759,000	1,736,700	2,300	»	1,750,600	1,725,841 56	
118,000	118,000	»	»	118,000	109,487 68	
5,906,090	5,882,580	26,360	2,620	5,850,630	5,828,372 17	
AUGMENTATION. . fr.		23,740				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		NOMBRE d'agents	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.	TOTAL par service.		
CHAPITRE III.							
JUSTICE MILITAIRE.							
<i>COUR MILITAIRE. — Personnel.</i>							
14	»	Auditeur général	1	8,500	8,500	19,800	
		Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500		»
		Indemnité pour le service de l'auditorat gé- néral ainsi que pour celui des audiences	»	»	2,600		»
		Messagers	1	1200 à 1800	1,800		»
		Augmentations éventuelles	»	400	400		»
<i>Matériel.</i>							
15	»	Matériel pour la Cour militaire	»	1,300	1,300		
AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.							
16	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000	48,000	
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	3	5,000	15,000		»
		Auditeur adjoint à Anvers	1	4,000	4,000		»
		Huissier	1	200	200		»
		Anciens prévôts militaires	1	500	500		»
		Indemnité pour le service de l'auditorat ainsi que pour celui des audiences	»	»	4,300		»
17	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs	1	540	540	4,330	
			2	530	1,100		»
			1	570	570		»
			1	600	600		»
			1	800	800		»
		1	720	720	»		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.							
CHAPITRE IV.							
FRAIS DE JUSTICE.							
18	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police		1,467,000	»		
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique		33,000	»		
19	»	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels					
20	»	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires					
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
19,800	19,400	400	»	19,400	19,390 »	
1,300	1,300	»	»	1,300	1,190 24	
48,000	47,700	300	»	49,450	47,445 51	
4,330	4,330	»	»	4,330	4,330 »	
75,450	72,750	700	»	74,480	72,353 55	
AUGMENTATION. . fr.		700				
1,500,000	1,500,000	»	»	1,500,000	2,115,168 85	
1,000	2,450	»	1,450	4,650	3,850 08	
12,500	12,500	»	»	12,500	12,300 »	
1,513,300	1,514,750	»	1,450	1,516,980	2,131,018 93	
DIMINUTION. . fr.		1,450				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																							
CHAPITRE V.																									
PALAIS DE JUSTICE.																									
21	»	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.																							
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																									
CHAPITRE VI.																									
PUBLICATIONS OFFICIELLES.																									
22	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">NOMBRE D'AGENTS.</th> <th style="width: 20%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 30%;">Montant de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Directeur</td> <td>8,000 »</td> <td rowspan="8" style="vertical-align: middle;">} 16,500 »</td> </tr> <tr> <td>1 Traducteur.</td> <td>1,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Commis de 1^{re} classe.</td> <td>2,600 »</td> </tr> <tr> <td>1 Vérificateur de la comptabilité</td> <td>500 »</td> </tr> <tr> <td>1 Comptable.</td> <td>1,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Commis.</td> <td>1,900 »</td> </tr> <tr> <td>1 Concierge</td> <td>900 »</td> </tr> <tr> <td>1 Encaisseur</td> <td>500 »</td> </tr> <tr> <td>Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.</td> <td>100 »</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	8,000 »	} 16,500 »	1 Traducteur.	1,000 »	1 Commis de 1 ^{re} classe.	2,600 »	1 Vérificateur de la comptabilité	500 »	1 Comptable.	1,000 »	1 Commis.	1,900 »	1 Concierge	900 »	1 Encaisseur	500 »	Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.	100 »	
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																							
1 Directeur	8,000 »	} 16,500 »																							
1 Traducteur.	1,000 »																								
1 Commis de 1 ^{re} classe.	2,600 »																								
1 Vérificateur de la comptabilité	500 »																								
1 Comptable.	1,000 »																								
1 Commis.	1,900 »																								
1 Concierge	900 »																								
1 Encaisseur	500 »																								
Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.	100 »																								
23	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> , et travaux accessoires																							
24	»	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation																							
25	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique																							
26	»	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois.																							
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																									

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
107,000	107,000	»	»	107,000	104,892 85	
107,000	107,000	»	»	107,000	104,892 85	
16,500	16,500	»	»	16,500	15,459 92	
325,000	325,000	»	»	325,000	272,957 07	
7,700	7,700	»	»	7,700	8,750 »	
11,000	11,000	»	»	11,000	11,999 »	
8,000	8,000	»	»	8,000	6,999 75	
368,200	368,200	»	»	368,200	316,145 74	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																												
CHAPITRE VII.																																														
PENSIONS ET SECOURS.																																														
27	»	Pensions civiles. — Payment des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre																																												
28	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.																																												
29	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.																																												
50	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus																																												
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.																																												
CHAPITRE VIII.																																														
CULTES.																																														
<i>Culte catholique.</i>																																														
31	»	Clergé supérieur du culte catholique																																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">CLERGÉ SUPÉRIEUR.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 20%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 10%;">TOTAL des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Archevêque.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">21,000 »</td> <td style="text-align: right;">21,000 »</td> </tr> <tr> <td>Évêques</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: right;">16,000 »</td> <td style="text-align: right;">80,000 »</td> </tr> <tr> <td>Frais de tournées et du secrétariat</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">21,600 »</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire d'archevêché</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> <td style="text-align: right;">5,000 »</td> </tr> <tr> <td>— d'évêché</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>Vicaires généraux</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">5,600 »</td> <td style="text-align: right;">10,800 »</td> </tr> <tr> <td>— — — — —</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: right;">5,200 »</td> <td style="text-align: right;">32,000 »</td> </tr> <tr> <td>Chanoines</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: right;">2,400 »</td> <td style="text-align: right;">48,000 »</td> </tr> <tr> <td>— — — — —</td> <td style="text-align: center;">32</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> <td style="text-align: right;">64,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">74</td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">281,400 »</td> </tr> </tbody> </table>			CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »	Évêques	8	16,000 »	80,000 »	Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »	Secrétaire d'archevêché	2	1,500 »	5,000 »	— d'évêché	1	1,000 »	1,000 »	Vicaires généraux	3	5,600 »	10,800 »	— — — — —	10	5,200 »	32,000 »	Chanoines	20	2,400 »	48,000 »	— — — — —	32	2,000 »	64,000 »		74		281,400 »
CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																											
Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »																																											
Évêques	8	16,000 »	80,000 »																																											
Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »																																											
Secrétaire d'archevêché	2	1,500 »	5,000 »																																											
— d'évêché	1	1,000 »	1,000 »																																											
Vicaires généraux	3	5,600 »	10,800 »																																											
— — — — —	10	5,200 »	32,000 »																																											
Chanoines	20	2,400 »	48,000 »																																											
— — — — —	32	2,000 »	64,000 »																																											
	74		281,400 »																																											
		A REPORTER. . . fr.																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
15,000	15,000	»	»	15,000	11,402 75	
9,000	9,000	»	»	9,000	9,000 »	
2,500	2,500	»	»	2,500	2,466 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	4,000 »	
50,500	50,500	»	»	50,500	26,868 75	
281,400	281,400	»	»	281,400	278,666 66	
281,400	281,400	»	»	281,400	278,666 66	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTE- RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . fr.		
52		CHAPITRE VIII (SUITE).		
		Clergé inférieur du culte catholique		
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.
				TOTAL des traitements.
		Curés de 1 ^{re} classe	88	2,047 80
		Curés de 2 ^e classe	18	1,600 »
		— —	38	1,500 »
		— —	87	1,568 »
		Desservants	198	1,200 »
		— —	489	1,100 »
		— —	2,169	950 »
		Chapelains	1	800 »
		— —	14	700 »
		— —	145	600 »
		Vicaires	4	800 »
		— —	7	700 »
		— —	1,683	600 »
		Coadjuteur	1	600 »
		Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. -- Indemnités.		
		Places nouvelles à créer	»	»
			4,982	4,588,000 »
53		Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo et ameublement d'églises		
		<i>Culte protestant et anglican.</i>		
34		Traitements des pasteurs et employés		
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.
				TOTAL des traitements.
		Pasteurs	6	4,000 »
		— —	1	5,931 20
		— —	2	5,528 »
		— —	3	2,900 »
		— —	5	2,400 »
		— —	5	2,280 »
		— —	1	1,900 »
		— —	1	1,500 »
		— —	1	1,400 »
		— —	3	1,200 »
		— —	»	»
		Lecteur-chantre	1	1,008 »
		— —	1	762 »
		— —	3	480 »
		Sacristain	1	504 »
		Marguilliers	2	258 »
		— —	7	252 »
		Augmentation de traitement	»	»
			43	81,500 00
		A REPORTER. . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AGGMENTATION.	DIMINUTION.			
281,400	281,400	»	»	281,400	278,666 66	
4,588,000	4,562,570	25,430	»	4,522,570	4,522,569 20	
500,000	500,000	»	»	500,000	500,000 »	
81,500	81,500	»	»	81,500	80,508 52	
5,250,900	5,223,470	25,430	»	5,185,470	5,181,544 58	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. . . fr.
		CHAPITRE VIII (SUITE).		
35	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.		
		<i>Culte israélite.</i>		
36	»	Traitements des ministres et employés		
		MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.
				TOTAL des traitements.
		Grand rabbin	1	5,292 »
		Ministres officiants	1	2,250 »
		— —	1	2,000 »
		— —	2	3,000 »
		— —	1	1,500 »
		— —	1	1,200 »
		— —	1	800 »
		Secrétaire du consistoire.	1	800 »
		Augmentations de traitement et place de ministre officiant à créer	»	1,358 »
			9	18,000 »
37	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues		
38	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.		
		<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>		
39	»	Pensions ecclésiastiques. — Paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre.		
40	»	Secours pour les ministres des cultes.		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,250,900	5,225,470	25,430	»	5,185,470	5,181,544 58	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000 »	
18,000	17,000	1,000	»	17,000	16,525 31	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000 »	
16,000	16,000	»	»	16,000	7,872 95	
50,000	30,000	»	»	30,000	30,000 »	
5,355,900	5,309,470	26,430	»	5,269,470	5,256,942 62	
AUGMENTATION. . fr.		26,430				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																				
CHAPITRE IX.																																																																																																						
BIENFAISANCE.																																																																																																						
<i>SECTION PREMIÈRE. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>																																																																																																						
41	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.																																																																																																				
42	»	Subsides : a. 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie dite militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4° pour secours à des aliénés indigents; b. pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés																																																																																																				
43	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles																																																																																																				
44	»	Publication d'un recueil d'actes de fondation de bourses d'études																																																																																																				
<i>SECTION DEUXIÈME. — Écoles de bienfaisance de l'État.</i>																																																																																																						
45	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — <i>Personnel</i> (y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements).																																																																																																				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">PERSONNEL.</th> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">APPOINTEMENTS par an.</th> <th style="text-align: center;">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaires des comités d'inspection.</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">" "</td> <td style="text-align: right;">5,300</td> </tr> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">5,000 - 9,000</td> <td style="text-align: right;">52,100</td> </tr> <tr> <td>Aumôniers</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">2,200 - 3,200</td> <td style="text-align: right;">13,900</td> </tr> <tr> <td>— adjoints</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">1,400 - 1,800</td> <td style="text-align: right;">2,200</td> </tr> <tr> <td>Médecins principaux</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">2,200 - 2,600</td> <td style="text-align: right;">12,000</td> </tr> <tr> <td>— adjoints</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">1,200 - 1,800</td> <td style="text-align: right;">5,000</td> </tr> <tr> <td>Instituteurs principaux</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">2,200 - 3,100</td> <td style="text-align: right;">19,100</td> </tr> <tr> <td>— adjoints</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: center;">1,600 - 2,100</td> <td style="text-align: right;">32,250</td> </tr> <tr> <td>Agents comptables.</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">3,100 - 3,700</td> <td style="text-align: right;">15,500</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1^{re} classe.</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">2,100 - 2,600</td> <td style="text-align: right;">7,500</td> </tr> <tr> <td>— de 2^e classe.</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">1,600 - 2,100</td> <td style="text-align: right;">11,200</td> </tr> <tr> <td>— de 3^e classe.</td> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: center;">1,200 - 1,600</td> <td style="text-align: right;">19,050</td> </tr> <tr> <td>Magasiniers.</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">1,600 - 2,100</td> <td style="text-align: right;">9,500</td> </tr> <tr> <td>Surveillantes religieuses.</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: center;">" "</td> <td style="text-align: right;">21,075</td> </tr> <tr> <td>Surveillants en chef</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">1,800 - 2,600</td> <td style="text-align: right;">26,800</td> </tr> <tr> <td>Surveillants de 1^{re}, 2^e et 3^e classe.</td> <td style="text-align: center;">131</td> <td style="text-align: center;">1,100 - 1,750</td> <td style="text-align: right;">182,725</td> </tr> <tr> <td>Professeur d'agriculture</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">" "</td> <td style="text-align: right;">600</td> </tr> <tr> <td>Maître de musique.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">" "</td> <td style="text-align: right;">500</td> </tr> <tr> <td>Organistes, chantres, acolytes</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">" "</td> <td style="text-align: right;">1,475</td> </tr> <tr> <td>Frais de représentation.</td> <td style="text-align: center;">" "</td> <td style="text-align: center;">" "</td> <td style="text-align: right;">850</td> </tr> <tr> <td>Frais de route et de séjour</td> <td style="text-align: center;">" "</td> <td style="text-align: center;">" "</td> <td style="text-align: right;">10,100</td> </tr> <tr> <td>Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers, etc.</td> <td style="text-align: center;">" "</td> <td style="text-align: center;">" "</td> <td style="text-align: right;">59,400</td> </tr> <tr> <td>Pour augmentations éventuelles</td> <td style="text-align: center;">" "</td> <td style="text-align: center;">" "</td> <td style="text-align: right;">10,375</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL.</td> <td style="text-align: center;">258</td> <td></td> <td style="text-align: right;">503,000</td> </tr> </tbody> </table>			PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.	Secrétaires des comités d'inspection.	2	" "	5,300	Directeurs	5	5,000 - 9,000	52,100	Aumôniers	5	2,200 - 3,200	13,900	— adjoints	2	1,400 - 1,800	2,200	Médecins principaux	5	2,200 - 2,600	12,000	— adjoints	2	1,200 - 1,800	5,000	Instituteurs principaux	7	2,200 - 3,100	19,100	— adjoints	20	1,600 - 2,100	32,250	Agents comptables.	5	3,100 - 3,700	15,500	Commis de 1 ^{re} classe.	3	2,100 - 2,600	7,500	— de 2 ^e classe.	6	1,600 - 2,100	11,200	— de 3 ^e classe.	15	1,200 - 1,600	19,050	Magasiniers.	5	1,600 - 2,100	9,500	Surveillantes religieuses.	20	" "	21,075	Surveillants en chef	12	1,800 - 2,600	26,800	Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	131	1,100 - 1,750	182,725	Professeur d'agriculture	1	" "	600	Maître de musique.	1	" "	500	Organistes, chantres, acolytes	2	" "	1,475	Frais de représentation.	" "	" "	850	Frais de route et de séjour	" "	" "	10,100	Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers, etc.	" "	" "	59,400	Pour augmentations éventuelles	" "	" "	10,375	TOTAL.	258		503,000
PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.																																																																																																			
Secrétaires des comités d'inspection.	2	" "	5,300																																																																																																			
Directeurs	5	5,000 - 9,000	52,100																																																																																																			
Aumôniers	5	2,200 - 3,200	13,900																																																																																																			
— adjoints	2	1,400 - 1,800	2,200																																																																																																			
Médecins principaux	5	2,200 - 2,600	12,000																																																																																																			
— adjoints	2	1,200 - 1,800	5,000																																																																																																			
Instituteurs principaux	7	2,200 - 3,100	19,100																																																																																																			
— adjoints	20	1,600 - 2,100	32,250																																																																																																			
Agents comptables.	5	3,100 - 3,700	15,500																																																																																																			
Commis de 1 ^{re} classe.	3	2,100 - 2,600	7,500																																																																																																			
— de 2 ^e classe.	6	1,600 - 2,100	11,200																																																																																																			
— de 3 ^e classe.	15	1,200 - 1,600	19,050																																																																																																			
Magasiniers.	5	1,600 - 2,100	9,500																																																																																																			
Surveillantes religieuses.	20	" "	21,075																																																																																																			
Surveillants en chef	12	1,800 - 2,600	26,800																																																																																																			
Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	131	1,100 - 1,750	182,725																																																																																																			
Professeur d'agriculture	1	" "	600																																																																																																			
Maître de musique.	1	" "	500																																																																																																			
Organistes, chantres, acolytes	2	" "	1,475																																																																																																			
Frais de représentation.	" "	" "	850																																																																																																			
Frais de route et de séjour	" "	" "	10,100																																																																																																			
Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers, etc.	" "	" "	59,400																																																																																																			
Pour augmentations éventuelles	" "	" "	10,375																																																																																																			
TOTAL.	258		503,000																																																																																																			
46	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — <i>Matériel</i>																																																																																																				

A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,823,000	1,683,000	138,000	»	1,437,300	1,559,999 76	
130,000	130,000	»	»	130,000	162,387 02	
13,000	12,000	1,000	»	12,000	12,300 »	
3,000	2,000	3,000	»	2,000	1,947 »	
303,000	460,000	43,000	»	402,000		
					889,197 47	
849,000	752,947	96,053	»	706,500		
3,323,000	3,041,947	281,053	»	2,690,000	2,596,031 25	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
47	»	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État				
48	»	Commission royales des patronages et de la protection de l'enfance				
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.				
		CHAPITRE X.				
		PRISONS.				
		SECTION PREMIÈRE. — <i>Service économique.</i>				
49	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance ordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation				
50	»	Salaires des détenus				
51	»	Confection et frais d'habillement des surveillants.				
52	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés.				
53	»	Traitements des fonctionnaires et employés				
		PERSONNEL.				
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.
				Minimum.	Maximum.	
		Secrétaires des Commissions administratives	3	2,200	2,800	8,900 »
		— de la Commission d'examen	1	1,000	1,000	1,000 »
		Directeurs	29	2,200	6,000	120,350 »
		— adjoints	6	2,200	2,800	18,900 »
		Aumôniers catholiques	29	700	2,600	46,700 »
		— adjoints.	6	1,400	1,800	10,600 »
		Médecins	26	500	2,600	30,400 »
		— adjoints	5	1,600	1,900	8,400 »
		— aliénistes	3	1,500	2,500	7,000 »
		Instituteurs	15	1,400	2,600	31,200 »
		— adjoints	4	1,400	2,000	7,700 »
		A REPORTER.	127		fr.	291,150 »
						A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,323,000	3,041,947	281,053	»	2,690,000	2,596,031 25	
30,000	25,000	5,000	»	21,000	14,000 »	
5,000	5,000	»	»	»	»	
3,358,000	3,071,947	286,053	»	2,711,000	2,610,031 25	
AUGMENTATION. . fr.		286,053				
910,000	843,000	67,000	»	850,000	1,009,972 56	
160,000	160,000	»	»	160,000	151,053 09	
21,000	20,800	200	»	20,000	20,692 29	
13,000	10,000	3,000	»	10,000	11,481 65	
1,037,400	1,015,400	42,000	»	997,650	968,855 94	
2,163,400	2,049,200	114,200	»	2,037,650	2,102,055 55	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	
			Minimum.	Maximum.	
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT.	127	fr.	291,150 »
		Instituteurs-lecteurs	4	350 550	450 »
		Comptables	3	2,600 5,200	9,300 »
		Commis de 1 ^{re} classe.	12	2,500 2,900	34,000 »
		— de 2 ^e — (comptables).	24	1,900 2,500	51,800 »
		— de 2 ^e —	15	1,600 2,000	28,500 »
		— de 3 ^e — (comptables).	3	1,500 1,800	3,600 »
		— de 3 ^e —	22	1,200 1,500	30,650 »
		Magasiniers	4	1,600 2,000	6,500 »
		Surveillantes religieuses	75	700 800	51,100 »
		— laïques	7	700 700	4,900 »
		Chefs-surveillants	15	1,800 2,200	28,800 »
		Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	341	1,100 1,450	428,856 »
		Surveillants spéciaux	10	1,400 1,800	17,400 »
		Commissionnaires	16	250 1,000	9,450 »
		Barbiers	19	125 1,000	7,000 »
		Organistes — Chantres. — Acolytes	58	40 400	7,920 »
		Aumôniers protestants et israélites	24	240 500	6,664 »
		Contrematres	3	2,200 2,500	7,800 »
		Chevrons aux surveillants	»	72 144	13,176 »
		Dépenses imprévues (Remplacement provisoire d'agents malades, secours en cas de maladie, indemnités, etc.)	»	» »	3,384 »
		Création d'une place de pharmacien dans les prisons centrales de Louvain, Gand et Saint-Gilles et aug- mentations de traitement à divers membres du personnel	»	» »	18,000 »
		TOTAL.	777	fr.	1,057,400 »
34	»	Indemnité de logement à certains fonctionnaires et employés.			
35	»	Frais d'impression et de bureau			
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,163,400	2,049,200	114,200	»	2,057,650	2,162,055 35	
30,200	28,100	2,100	»	28,100	27,450 »	
10,000	28,000	»	18,000	10,000	8,603 96	
2,203,600	2,105,500	116,500	18,000	2,075,750	2,198,109 39	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
56	>	Patronage des condamnés libérés
57	>	<i>Mobilier.</i> Achat, confection et entretien. <i>Bâtiments.</i> Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
58	>	Mesures de sûreté publique.
58 ^{bis}	>	Intervention de l'État dans les frais exceptionnels de police à Anvers à l'occasion de l'Exposition universelle.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.
59	>	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
60	>	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.
		CHAPITRE XIII.
		SERVICES DIVERS.
61	>	Création d'un quartier spécial pour condamnés aliénés à l'asile de Tournai.
62	>	Travaux d'agrandissement, etc., aux écoles de bienfaisance de l'État
63	>	Rachat du dépôt de mendicité de Bruges
64	>	Acquisition de l'école de bienfaisance de Moll
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,205,600	2,105,500	116,500	18,000	2,075,750	2,198,109 20	
30,000	20,000	10,000	»	16,500	12,500 »	
125,000	110,000	15,000	»	110,000	127,999 54	
2,358,600	2,235,500	141,500	18,000	2,202,250	2,358,608 83	
AUGMENTATION . . fr.		125,500				
60,000	60,000	»	»	15,000	15,000 »	
»	10,000	»	10,000	»	»	
60,000	70,000	»	10,000	15,000	15,000 »	
DIMINUTION . . . fr.		10,000				
29,000	22,000	7,000	»	22,000	20,238 22	
10,500	9,000	1,500	»	9,000	14,804 80	
39,500	31,000	8,500	»	31,000	35,043 02	
AUGMENTATION . . fr.		8,500				
70,000	»	70,000	»	»	»	
250,000	»	250,000	»	»	»	
123,967	»	123,967	»	»	»	
100,000	»	100,000	»	»	»	
523,967	»	523,967	»	»	»	
AUGMENTATION . . fr.		523,967				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles
VII.	Pensions et secours
VIII.	Cultes
IX.	Bienfaisance
X.	Prisons
XI.	Frais de police
XII.	Dépenses imprévues
XIII.	Dépenses exceptionnelles
	ENSEMBLE fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
382,000 »	529,400 »	52,600 »	»	509,400 »	527,541 07	
5,906,090 »	5,882,550 »	23,740 »	»	5,850,650 »	5,828,372 17	
75,450 »	72,750 »	700 »	»	74,480 »	72,353 55	
1,515,500 »	1,514,750 »	»	1,450 »	1,516,950 »	2,151,018 93	
107,000 »	107,000 »	»	»	107,000 »	104,892 85	
568,200 »	568,200 »	»	»	568,200 »	516,145 74	
50,500 »	50,500 »	»	»	50,500 »	26,868 75	
5,535,900 »	5,509,470 »	26,450 »	»	5,269,470 »	5,256,942 62	
5,358,000 »	5,071,947 »	286,055 »	»	2,711,000 »	2,610,051 25	
2,358,600 »	2,255,500 »	123,500 »	»	2,202,250 »	2,558,608 85	
60,000 »	70,000 »	»	10,000 »	15,000 »	15,000 »	
59,500 »	51,000 »	8,500 »	»	51,000 »	55,043 02	
523,967 »	»	523,967 »	»	»	»	
20,256,487 »	19,222,647 »	1,045,290 »	11,450 »	18,685,900 »	19,262,618 76	
AUGMENTATION . . fr.		1,033,840				

(156)

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1895.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1894 s'élève à	fr. 2,523,828 »
Le projet de Budget pour l'exercice 1895 monte à	2,552,681 50
Soit une augmentation de	fr. 26,853 50

qui se justifie par les considérations suivantes:

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitement du personnel des bureaux.*

Crédit porté au Budget de 1894	fr. 536,000 »
— projet de Budget de 1895	539,300 »
AUGMENTATION	fr. 3,300 »

Cette augmentation est nécessaire pour accorder aux fonctionnaires et employés qui se trouvent dans les conditions voulues pour l'obtenir, le traitement supplémentaire prévu par le règlement organique en faveur des agents qui comptent plus de cinquante ans d'âge et vingt-cinq années de services.

CHAPITRE V.

DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.

ART. 33. — *Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.*

Crédit porté au Budget de 1894	fr. 75,245 »
— projet de Budget de 1895	80,245 »
AUGMENTATION	fr. 5,000 »

Cette augmentation permettra de créer un emploi de drogman près la légation de Belgique à Téhéran; elle se justifie par le surcroît de besogne

NOTE PRÉLIMINAIRE.

qu'occasionnent les relations commerciales entre la Belgique et la Perse, ainsi que par l'établissement dans ce pays de diverses industries belges.

CHAPITRE VI.

MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 36. — *Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit porté au Budget de 1894	fr.	42,000	»
— projet de Budget de 1895		60,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	18,000	»

Le crédit porté à cet article doit servir à un grand nombre de dépenses imprévues. Il n'a que rarement été proportionné aux dépenses constatées et, fréquemment, il a dû être augmenté par des crédits supplémentaires.

Son insuffisance s'est surtout fait sentir en 1894, par suite du décès de deux chefs de mission et de deux consuls généraux. Elle a obligé notamment le Gouvernement à ajourner jusqu'après le vote de nouvelles ressources, la liquidation des indemnités réglementaires dues pour frais de dernière maladie et de funérailles aux veuves ou héritiers d'agents du service extérieur décédés dans l'exercice de leurs fonctions.

Afin d'éviter, autant que possible, le retour d'une telle situation, on propose de porter définitivement à 60,000 francs le montant de l'allocation budgétaire.

ART. 37 (nouveau). — *Quote-part de la Belgique, pour l'année 1892, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.*

Crédit porté au Budget de 1894	»
— projet de Budget de 1895	553 50
<hr/>	
AUGMENTATION	fr. 553 50

Conformément à l'article 82 de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles, un bureau, rattaché au Département des Affaires Étrangères, s'occupe, depuis 1892, de la publication du recueil des renseignements et documents concernant la traite des esclaves.

Ledit Acte ne fixe pas la cotisation à payer par chacun des États signataires dans les frais du Bureau de Bruxelles.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette cotisation est réglée d'après le montant des dépenses réelles constatées.

C'est à la fin de l'année 1893 seulement qu'il a été possible de déterminer le chiffre total des dépenses de l'exercice 1892 et, par conséquent, la quote-part de chaque pays. C'est ce qui explique comment la somme à payer par la Belgique pour 1892 n'est demandée que dans le Budget de 1895.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1895 est fixé à la somme de deux millions cinq cent cinquante-deux mille six cent quatre-vingt-un francs et cinquante centimes (fr. 2,552,681 50), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

C^e DE MÉRODE-WESTERLOO.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

(162)

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1895.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 .	
2	— du personnel des bureaux	339,300 .	
3	Matériel	48,200 .	441,500 .
4	Fonds secrets	15,000 .	
5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	20,000 .	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>			
6	Allemagne	58,000 .	
7	Autriche-Hongrie	58,000 .	
8	Brésil	50,000 .	
9	Chine	54,150 .	
10	Danemark, Suède et Norvège	25,000 .	
11	Espagne	50,000 .	
12	États-Unis	50,000 .	
13	France	58,000 .	
14	Grande-Bretagne	58,000 .	
15	Italie	58,000 .	
16	Japon	58,000 .	
17	Grand-Duché de Luxembourg	15,000 .	941,650 .
18	Mexique	50,000 .	
19	Pays-Bas	58,000 .	
20	Perse	50,000 .	
21	Portugal	25,000 .	
22	Roumanie	25,000 .	
23	Russie	58,000 .	
24	St-Siège	26,000 .	
25	Serbie	25,000 .	
26	Suisse	15,000 .	
27	Turqui	50,000 .	
28	Traitements des conseillers et secrétaires	167,500 .	
A REPORTER fr.			1,385,150 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		1,383,150 .
	CHAPITRE III. CONSULATS.		
29	Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 25,000 francs, les sommes restées sans emploi	575,000 .	575,000 .
	CHAPITRE IV. FRAIS DE VOYAGE.		
30	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	170,000 .	170,000 .
	CHAPITRE V. DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
31	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 .	
32	— — — — à Constantinople	17,000 .	
33	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	80,245 .	234,245 .
34	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	100,000 .	
35	Frais de chancellerie	23,000 .	
	CHAPITRE VI. MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
36	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget	60,000 .	
37	Quote-part de la Belgique, pour l'année 1892, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.	533 50	60,533 50
	A REPORTER. fr.		2,423,848 50

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	2,423,848 50
CHAPITRE VII.			
COMMERCE, ÉMIGRATION.			
38	Frais divers et encouragements au commerce ; achat de documents commerciaux ; publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	62,000 *	} 124,833 *
39	Musée commercial : échantillons ; mobilier et matériel ; publications ; bibliothèque . . .	20,000 *	
40	Service de l'émigration	26,000 *	
41	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	6,833 *	
42	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.	10,000 *	
CHAPITRE VIII.			
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.			
43	Premier terme des pensions à accorder éventuellement ; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	3,000 *	} 4,000 *
44	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 *	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . . fr.	2,552,681 50

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,
Comte DE MÉRODE-WESTERLOO.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(166)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pour l'exercice 1895.

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
CHAPITRE 1^{er}.							
ADMINISTRATION CENTRALE.							
1	»	Traitement du Ministre.					
<i>PERSONNEL DES BUREAUX. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :</i>							
		Traitement fixe.	Traitement minimum.	Traitement maximum.	Traitement fixe ou moyen ser- vant de base au crédit budgétaire.	Nombre d'agents du même grade.	MONTANT de la DÉPENSE.
GRADE.							
	1	10,000	•	•	10,000	1	10,000
	2	•	9,000	10,000	9,500	4	38,000
	3	•	7,000	8,000	7,500	2	15,000
	4	•	6,000	8,000	7,000	1	7,000
	5	•	5,500	6,500	6,000	6	33,000
	6	•	4,000	6,000	5,000	1	5,000
	7	•	4,000	5,000	4,500	9	40,500
	8	•	4,000	5,000	4,500	1	4,500
	9	•	3,200	4,500	3,850	1	3,850
	10	•	3,200	4,000	3,600	9	32,400
	11	•	2,650	3,600	3,125	1	3,125
	12	•	2,650	3,200	2,925	8	23,400
	13	•	2,100	2,925	2,512	1	2,512
	14	•	2,100	2,650	2,375	14	33,250
	15	•	1,400	2,100	1,750	12	21,000
2	»	•	2,000	2,400	2,200	1	2,200
	»	•	1,800	2,200	2,000	1	2,000
	»	•	1,100	2,000	1,550	15	23,250
	»	•	1,100	2,000	1,550	1	1,550
	»	•	1,100	2,000	1,550	1	1,550
	»	1,100	•	•	1,100	4	4,400
	»	800	•	•	800	8	6,400
	»	•	500	750	625	3	1,875
Supplément de traitement au fonctionnaire chargé du service du matériel							650
Augmentations de traitement en vertu de l'article 18 du règlement organique							12,680
Salaires des gens de peine temporaires							1,200
Fonds destiné aux nécessités imprévues							5,008
							359,300
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat d'imprimés, de manuscrits et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance avec l'intérieur, abonnements aux journaux et écrits périodiques et autres menus frais					20,400
	b.	Éclairage et chauffage					13,500
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc.					14,500
4	»	Fonds secrets.					
5	»	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold.					
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}. fr.							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	8,750 »	
359,300 »	356,000 »	3,300 »	»	527,035 »	527,035 »	
48,200 »	48,200 »	»	»	53,800 »	54,790 51	
15,000 »	15,000 »	»	»	13,000 »	15,000 »	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	20,000 »	
441,500 »	438,200 »	3,300 »	»	434,835 »	423,575 51	
AUGMENTATION. . fr .		3,300 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
LÉGATIONS.		
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>		
6	»	ALLEMAGNE. — Traitement d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
7	»	AUTRICHE-HONGRIE. — — — — — .
8	»	BRÉSIL — — d'un Ministre résident.
9	»	CHINE — — — — — .
10	»	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE. — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
11	»	ESPAGNE. — — — — — .
12	»	ÉTATS-UNIS — — — — — .
13	»	FRANCE — — — — — .
14	»	GRANDE-BRETAGNE — — — — — .
15	»	ITALIE — — — — — .
16	»	JAPON — — d'un Ministre résident.
17	»	GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — — d'un Chargé d'affaires.
18	»	MEXIQUE — — d'un Ministre résident
19	»	PAYS-BAS — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
20	»	PERSE — — d'un Ministre résident.
21	»	PORTUGAL — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
22	»	ROUMANIE — — — — — .
23	»	RUSSIE — — — — — .
24	»	ST-SIÈGE — — — — — .
25	»	SERBIE — — d'un Ministre résident.
26	»	SUISSE — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
27	»	TURQUIE. — — — — — .
28	»	Traitements des conseillers et secrétaires
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000	»
34,150	34,150	»	»	34,150	38,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
30,000	50,000	»	»	30,000	50,000	»
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	51,983 25	»
15,000	15,000	»	»	15,000	10,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	28,800	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
26,000	26,000	»	»	26,000	26,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
15,000	15,000	»	»	15,000	15,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
167,500	167,500	»	»	167,500	167,500	»
941,650	941,650	»	»	941,650	953,283 25	»

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
29	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 25,000 francs, les sommes restées sans emploi
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
30	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnité de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses.
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
31	»	Fraitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris
32	»	— — — — — à Constantinople
33	»	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.
34	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; secours provisoires à des Belges indigents; frais extraordinaires et accidentels
35	»	Frais de chancellerie
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.		
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
36	»	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité; indemnités pour services extraordinaires ne rentrant pas directement dans le cadre des travaux journaliers de l'administration; frais d'enterrement et de dernière maladie, et indemnités à quelques agents qui, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, se trouvent dans une position malheureuse; dépenses imprévues non libellées au Budget
37	»	Quote-part de la Belgique, pour l'année 1892, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
575,900	575,900			550,900	550,765 09	a) Bangkok 25,000 Batavia 25,000 Buenos-Ayres 25,000 Caracas 25,000 Shanghai 25,000 Tanger 25,000 Bombay 22,000 Santiago 22,000 Melbourne 21,000 Guatemala 20,000 Moscou 20,000 Odessa 20,000 Ottawa 20,000 Philadelphie 20,000 Ramsgate 20,000 Singapore 20,000 Sophia 20,000 Beyrouth 18,000 Budapesth 18,000 Durban 18,000 Le Caire 18,000 Mexique 18,000 St.-Croix de Ténériffe 18,000 Salonique 18,000 Cologne 17,000 Athènes 16,000 Bilbao 15,000 Copenhague 12,000 Indemnités 4,900 Explorations 10,000 Fr. 575,900
575,900	575,900			550,900	550,765 09	
170,000	170,000			170,000	159,755 23	
170,000	170,000			170,000	159,733 23	
14,000	14,000			14,000	12,500	b) Alexandrie. — 1 khavass. . fr. 1,000 Alep. — 1 id. 500 Andrinople. — 1 id. 500 Bangkok. — 1 gardien. 550 Belgrade. — 1 drogman 3,000 Beyrouth. — 1 khavass. 1,000 — 1 élève-interp. 3,000 Constantinople. — 2 drogmans 14,000 — 2 khavass. 3,000 — 1 capou-oglan 360 Le Caire (consulat général.) — 2 khavass. 2,000 Le Caire (con- sulat). — 1 id. 800 Pékin. — 1 lettre 6,000 — 1 secrét.-interp. 10,350 Port-Saïd — 1 khavass. 900 Salonique. — 1 khavass. 750 Samsoun — 1 id. 600 Shanghai. — 1 lettre. 1,000 Smyrne. — 1 khavass. 800 Sophia. — 1 drogman 5,000 — 1 khavass. 1,200 Souakim — 1 khavass. 600 Tanger (cons.gén.) 1 drogman 6,000 — id. 1 khavass. 1,210 Tanger (cons) — 1 khavass. 600 Teheran — 1 drogman 5,000 — 1 mirza 2,135 — 2 ghoulams 1,665 — 3 garde militaire. 735 Trébizonde. — 1 khavass. 500 Tripoli. — 1 id. 500 Tunis. — 1 id. 800 Varna — 1 id. 800 Yedo. — 1 lettre-interp. 6,000 Imprévu 360 Fr. 80,245
17,000	17,000			17,000	17,000	
b) 80,245	75,245	5,000		75,245	72,188 75	
100,000	100,000			100,000	92,554 55	
c) 23,000	23,000			23,000	23,000	
234,245	229,245	5,000		229,245	217,043 50	
AUGMENTATION . . fr.		5,000				
60,000	42,000	18,000		42,000	58,287 09	c) Allemagne 3,000 Autriche-Hongrie 3,000 Chine 3,000 France 3,000 Grande-Bretagne. 3,000 Italie 3,000 Japon 5,000 Pays-Bas 3,000 Russie 3,000 Turquie 3,000 Fr. 23,000
553 50		553 50				
60,553 50	42,000	18,553 50		42,000	58,287 09	
AUGMENTATION . . fr.		18,553 50				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTE RE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
38	,	Frais divers et encouragements au commerce, achat de documents commerciaux, publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie
39	,	Musée commercial : Échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque
40	,	Service de l'émigration
41	,	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers
42	,	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
43	,	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
44	,	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		
CHAPITRE IX.		
	,	Dépenses relatives à la conférence monétaire internationale (<i>pour mémoire</i>).
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
62,000	62,000	»	»	62,000	57,505 19	
20,000	20,000	»	»	20,000	14,955 48	
26,000	26,000	»	»	26,000	21,460 62	
6,833	6,833	»	»	6,833	6,833 »	
10,000	10,000	»	»	»	»	
124,833	124,853	»	»	114 833	100,734,29	
3,000	3,000	»	»	3,000	3,000 »	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	4,000 »	
»	»	»	»	»	9,755 75	
»	»	»	»	»	9,755 75	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale.
II.	Légations
III.	Consulats
IV.	Frais de voyage
V.	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats
VI.	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.
VII.	Commerce, émigration.
VIII.	Pensions, secours et créances arriérées.
IX.	Conférence monétaire internationale
	TOTAUX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de l'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
444,500 »	438,200 »	5,500 »	»	434,835 »	423,575 51	
941,650 »	941,650 »	»	»	941,650 »	953,285 25	
575,900 »	575,900 »	»	»	550,900 »	550,765 09	
170,000 »	170,000 »	»	»	170,000 »	159,733 25	
234,245 »	229,245 »	5,000 »	»	229,245 »	217,045 30	
60,555 50	42,000 »	18,555 50	»	42,000 »	58,287 09	
124,833 »	124,833 »	»	»	114,833 »	100,734 29	
4,000 »	4,000 »	»	»	4,000 »	4,000 »	
»	»	»	»	»	9,753 75	
2,552,684 50	2,525,828 »	26,855 50	»	2,487,465 »	2,457,175 51	
AUGMENTATION. . . fr.		26,855 50				

(178)

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1893.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1895 s'élève à	fr.	25,025,684	»
Le Budget voté pour 1894 monte à	(¹).	25,660,433	»

La différence en plus pour l'année 1895 est de fr. 1,365,251 »

Il est à remarquer qu'elle comprend une somme de 1,236,557 francs, affectée à des dépenses exceptionnelles portées antérieurement au Budget extraordinaire, ainsi qu'il est expliqué dans l'Exposé général.

Les modifications apportées aux crédits afférents au service ordinaire se traduisent par une augmentation de dépenses de 128,694 francs.

Elles sont expliquées ci-après, de même que les propositions relatives aux dépenses exceptionnelles.

PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitement des fonctionnaires, etc.*

Crédit demandé pour 1895	fr.	494,100	»
— voté pour 1894		490,700	»

AUGMENTATION fr. 3,400 »

Il y a lieu de rattacher au crédit du personnel le traitement de 3,400 francs dont jouissait un agent de l'inspection des beaux-arts (art. 53, litt. b), récemment nommé commis rédacteur de première classe à l'Administration centrale.

ART. 5. — *Traitements de disponibilité, etc.*

Crédit demandé pour 1895	fr.	17,450	»
— voté pour 1894		15,500	»

AUGMENTATION fr. 1,950 »

La somme de 1,950 francs est destinée à payer les traitements d'attente de deux agents actuellement en congé pour motifs de santé, et qu'il y a lieu de placer en disponibilité.

(¹) Dans ce montant de 25,660,433 francs ne sont pas compris les 500,000 francs de crédits supplémentaires alloués par l'article IV additionnel de la loi du 28 juin 1894 contenant les titres IV à X du Code électoral.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 8. — *Pensions dues par les anciennes caisses, etc.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	210,000	»
— voté pour 1894		241,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	31,000	»

Ce crédit peut être diminué de 31,000 francs par suite de l'extinction des pensions. Aux développements du Budget, les chiffres des lettres ont été mis en concordance avec les besoins présumés de l'exercice 1893.

ART. 9. — *Suppléments de pensions, etc.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	423	»
— voté pour 1894		339	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	154	»

Par suite d'extinction, la somme nécessaire pour 1893 se réduit à 423 francs.

ART. 10. — *Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	40,000	»
— voté pour 1894		39,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	1,000	»

Il n'est pas encore possible de déterminer exactement l'influence qu'exercera sur les traitements des secrétaires communaux, pour 1893, la loi du 3 juillet 1894, qui apporte des modifications à l'article 111 de la loi communale.

Mais cette loi stipulant que, « dans tous les cas, les traitements actuels » restent acquis et ne peuvent être réduits tant que le titulaire reste en « fonctions », il est dès à présent certain qu'elle amènera une augmentation du montant total des traitements des secrétaires communaux et, par conséquent, une majoration du subside annuel que l'État doit verser à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux, aux termes de l'article 4, 4^e, de la loi du 30 mars 1861.

Il est donc prudent de majorer quelque peu le crédit inscrit de ce chef à l'article 10 du Budget.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

ART. 17. — *Traitements des employés, gens de service, etc.*

Crédit demandé pour 1893	fr. 1,078,660 »
— voté pour 1894	1,076,249 »
	<hr/>
AUGMENTATION	fr. 2,411 »

Cette faible majoration de crédit permettra d'accorder certaines augmentations, autorisées par les règlements, à des fonctionnaires et employés des administrations provinciales.

ART. 22 (ancien). — *Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif).*

Par suite de la nouvelle législation électorale, le libellé de l'article 22 (ancien) doit être remplacé par les deux articles suivants, dont le texte a déjà été sanctionné, sauf de légères modifications, par l'article IV additionnel de la loi du 28 juin 1894 contenant les titres IV à X du Code électoral.

ART. 22. — *Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral. — Frais de matériel, d'impressions et d'écritures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions du Code électoral relatives aux élections législatives.*

Crédit demandé pour 1893.	fr. 23,000 »
	<hr/>

Des crédits supplémentaires, s'élevant ensemble à 100,000 francs, ont été votés, pour ces objets, et rattachés à l'article 22 du Budget de l'exercice 1894, par l'article IV additionnel de la loi du 28 juin 1894. Le montant de ces crédits a été réduit aux sommes présumées nécessaires en 1893.

ART. 23. — *Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. — Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (crédit non limitatif).*

Crédit demandé pour 1893.	fr. 40,000 »
	<hr/>

Les crédits d'ensemble 400,000 francs votés, par la loi du 28 juin 1894 précitée, pour l'exercice 1894, ont été réduits à 40,000 francs pour l'exercice 1893. Mais il est indispensable qu'ils soient déclarés *non limitatifs*.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE X.

SCIENCES ET LETTRES.

ART. 40. — *Observatoire royal; personnel, etc.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	63,500	»
— voté pour 1894		64,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	1,000	»

L'augmentation sollicitée, à prélever sur le crédit de l'article suivant (*Matériel*), doit permettre de régulariser la position d'un agent attaché à l'établissement depuis plusieurs années.

ART. 41. — *Observatoire royal; frais de matériel, etc.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	33,000	»
— voté pour 1894		36,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	1,000	»

Transfert à l'article précédent.

ART. 42. — *Bibliothèque royale; personnel, etc.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	96,900	»
— voté pour 1894		93,400	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	3,500	»

Cette augmentation permettra d'accorder une amélioration de position à plusieurs agents qui se trouvent dans les conditions voulues pour obtenir une augmentation de traitement.

ART. 46. — *Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	62,100	»
— voté pour 1894		60,100	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	2,000	»

Cette majoration, provenant d'un transfert de l'article suivant (*Matériel*), doit servir à rémunérer les services rendus par le personnel attaché à la section sigillographique.

ART. 47. — *Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel, etc.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	10,200	»
— voté pour 1894		12,200	»
		<hr/>	
DIMINUTION		2,000	»

Transfert à l'article précédent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XI.

BEAUX-ARTS.

ART. 53. — *Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers, etc.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	459,005	»
— voté pour 1894		462,408	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	3,400	»

Transfert à l'article 2.

ART. 56. — *Musées royaux des arts décoratifs et industriels, etc. Personnel.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	47,050	»
— voté pour 1894		45,650	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,400	»

L'augmentation sollicitée est nécessaire pour permettre d'accorder une amélioration de position à des agents très méritants dont le traitement n'a pas varié depuis plusieurs années.

ART. 57. — *Musées royaux des arts décoratifs et industriels, etc. — Matériel.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	84,200	»
— voté pour 1894		64,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	20,000	»

Les crédits affectés actuellement aux dépenses de matériel ainsi qu'aux acquisitions sont devenus insuffisants.

Il est désirable que le Gouvernement puisse mettre à la disposition des comités intéressés les ressources nécessaires en vue d'assurer l'accroissement des collections nationales.

CHAPITRE XIII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 58. — *Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; personnel; traitements ou indemnités.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	83,000	»
— voté pour 1894		82,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	800	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le crédit de 82,200 francs suffisant à peine à couvrir les dépenses fixes, il est nécessaire de pourvoir aux indemnités à allouer du chef du remplacement des titulaires empêchés pour motifs de santé.

ART. 89. — *Sections normales, etc. — Matériel.*

Crédit demandé pour 1895	fr.	14,000	»
— voté pour 1894		13,030	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	2,030	»

On propose la suppression du littéra c, dont voici le texte :

Continuation des bourses de 500 francs accordées aux anciens élèves de l'École normale des humanités et des sections normales flamandes, qui, par suite de la suppression de ces établissements, terminent leurs études à l'Université.

Tous les anciens élèves de l'École normale des humanités et des sections flamandes ayant terminé leurs études au mois d'août dernier, il n'y a plus lieu de leur continuer les bourses dont ils jouissaient sur les fonds de l'enseignement moyen.

Mais la diminution de crédit de 3,000 francs qui en résulte se réduit à 2,030 francs, par suite de la nécessité où l'on se trouve d'arrêter à la somme totale de 14,000 francs les budgets de matériel des sections normales moyennes

ART. 90. — *Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, etc.*

Crédit demandé pour 1895	fr.	60,000	»
— voté pour 1894		60,200	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	200	»

Ce crédit peut être fixé à la somme de 60,000 francs, en chiffres ronds.

ART. 92. — *Athénées royaux (loi du 1^{er} juin 1850); personnel, etc.*

Crédit demandé pour 1895.	fr.	3,363,664	»
— voté pour 1894		3,318,664	»
		<hr/>	
AUGMENTATION		45,000	»

La somme de 45,000 francs demandée permettra d'accorder certaines augmentations de traitement prévues par les arrêtés organiques et de payer des indemnités du chef de suppléances et de surcroît de travail imposé à un certain nombre de professeurs dans le but d'assurer l'exécution du programme d'enseignement moyen.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 98. — *Professeurs de l'enseignement moyen du 1^{er} et du 2^d degré sans emploi. Indemnités.*

Un seul professeur se trouvant encore dans le cas de recevoir l'indemnité prévue par cet article, il paraît rationnel de modifier comme suit le libellé actuel : *Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi.*

ART. 99. — *Traitements de disponibilité, etc.*

Crédit demandé pour 1893.	fr.	132,197	»
— voté pour 1894.		103,625	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	26,572	»

Cette somme de 26,572 francs représente le montant des traitements d'attente qui devront être alloués, à partir du 1^{er} janvier 1893, à douze titulaires à mettre en disponibilité dans le courant de décembre 1894.

ART. 100. — *Publication d'ouvrages classiques, etc.*

Crédit demandé pour 1893.	fr.	9,200	»
— voté pour 1894		10,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	800	»

Ce crédit peut être réduit sans inconvénient à 9,200 francs.

ART. 102 (nouveau). — *Frais de rédaction et de publication du quatorzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.*

Crédit demandé pour 1893.	fr.	7,000	»
— voté pour 1894		»	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	7,000	»

Dépense périodique; même crédit que pour le rapport précédent.

CHAPITRE XIV.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 103. — *Traitements de l'inspecteur, etc, etc., des écoles normales.*

Crédit demandé pour 1893.	fr.	415,500	»
— voté pour 1894		415,525	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	25	»

Ce crédit peut être fixé à 415,500 francs, en chiffres ronds

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 107. — *Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État, etc.*

Crédit demandé pour 1895	fr.	685,650	»
— voté pour 1894		702,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	16,350	»

Le crédit porté au littéra *b* de l'article 107 (Traitements de disponibilité, etc.) peut être fixé à 85,650 francs, soit une diminution de 16,350 francs.

ART. 108. — *Frais des jurys d'admission dans les écoles normales, etc.*

Crédit demandé pour 1895	fr.	20,000	»
— voté pour 1894		22,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	2,000	»

L'expérience a démontré qu'un crédit de 20,000 francs est suffisant pour payer les frais des jurys.

ART. 110. — *Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.*

Crédit demandé pour 1895	fr.	70,950	»
— voté pour 1894	fr.	75,450	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	4,500	»

Le bail conclu pour la location des locaux de l'ancienne section normale de Louvain expire en 1895; un seul semestre de cette année devant être payé et le prix du loyer étant de 9,000 francs, on peut diminuer le crédit de 4,500 francs.

ART. 112. — *Frais des conférences des instituteurs, etc.*

Crédit demandé pour 1895	fr.	106,800	»
— voté pour 1894		100,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	6,800	»

L'augmentation sollicitée permettrait l'adjonction à cet article du libellé suivant :

Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette proposition résulte d'études auxquelles le Gouvernement s'est livré à la suite d'un engagement pris vis-à-vis du Sénat dans la séance du 22 février 1893. (*Annales parlementaires*, pp. 134 et suiv.)

Il sera décerné un certain nombre de récompenses pécuniaires, les unes de 150 francs, les autres de 100 francs, et des mentions honorables.

Une première enquête sur le mérite des concurrents sera faite par les inspecteurs de l'enseignement primaire aidés dans chaque ressort par l'ingénieur agricole du Gouvernement. A la suite de cette enquête, chaque inspecteur principal dressera la liste des instituteurs qu'il propose pour les récompenses. Un jury spécial, nommé par le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, sera chargé de dresser la liste définitive des instituteurs récompensés.

Les visites des inspecteurs de l'enseignement primaire compteront comme visites d'écoles et le Département de l'Agriculture supportera les frais de route des ingénieurs agricoles, tandis que le Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique leur payera 10 francs par vacation.

ART. 114. — *Service annuel ordinaire des écoles primaires, etc.*

Crédit demandé pour 1893	fr. 8,847,000 »
— voté pour 1894	8,784,000 »

AUGMENTATION.	fr. 63,000 »
-----------------------	--------------

Il y a lieu d'augmenter de fr. 67,000 »
le crédit du service annuel ordinaire des écoles primaires (litt. a), pour permettre l'exécution de la circulaire ministérielle du 14 décembre 1884, concernant la répartition des subsides scolaires.

D'autre part, l'allocation de 100,000 francs, portée au litt. d du chef de subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application, est devenue insuffisante. Pour couvrir les dépenses de ces écoles, on a dû pendant ces dernières années recourir à des prélèvements sur l'ensemble des crédits de l'article 114. Toutefois l'extension qu'a prise le service ordinaire de l'instruction primaire proprement dite par suite, notamment, de l'octroi de subsides aux écoles gardiennes et d'adultes libres, ne permettra plus désormais de recourir au même procédé et il a été reconnu nécessaire de porter ladite allocation à 116,000 francs, soit une augmentation de fr. 16,000 »

ENSEMBLE.	fr. 83,000 »
-------------------	--------------

Mais on propose de diminuer l'allocation destinée à payer la part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux (litt. e d'une somme de fr. 20,000 »

Ce qui réduit l'augmentation totale de cet article à fr. 63,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 117. — *Musée scolaire national. — Personnel, etc.*

Crédit demandé pour 1895	fr.	4,500	»
— voté pour 1894		6,200	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	1,700	»

ART. 118. — *Musée scolaire national. — Matériel, etc.*

Crédit demandé pour 1895	fr.	9,000	»
— voté pour 1894		10,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	1,000	»

Les crédits des articles 117 et 118 peuvent être réduits aux sommes indiquées.

ART. 120 (nouveau). — *Frais de rédaction et de publication du dix-septième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire, etc.*

Crédit demandé pour 1895	fr.	9,000	»
— voté pour 1894		»	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	9,000	»

Dépense périodique; même crédit que pour le rapport précédent.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XVI.

SERVICES DIVERS.

ART. 122. — *Garde civique. — Armement et équipement des corps spéciaux.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

Les corps spéciaux de la garde civique sont encore armés de fusils Comblain, modèle 1871, avec garniture et boîte de culasse en bronze phosphoreux.

La plupart de ces fusils sont usés et n'inspirent plus aux volontaires la confiance qu'ils doivent avoir dans leur armement; tous les corps du pays en réclament le remplacement. Le moment semble donc venu de réaliser cette réforme aussi nécessaire que patriotique.

Cinq mille fusils nouveaux avec accessoires paraissent suffire, pour le moment, à cette fin, et le Gouvernement propose d'affecter à la fabrication de ces armes un premier crédit de 300,000 francs.

D'après les données fournies par les commandes antérieures, la dépense totale ne dépassera pas 425,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 125. — *Sciences, lettres et beaux-arts. — Acquisitions et commandes artistiques.*

Crédit demandé : 125,000 francs.

La somme dont il s'agit est pétitionnée à l'effet de poursuivre certains travaux de décoration artistique commencés pendant l'année 1894.

ART. 124. — *Ruines de l'abbaye de Villers.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Cette somme doit permettre de continuer l'exécution des travaux de restauration actuellement en cours.

ART. 125. — *Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires.*

Crédit demandé : 161,557 francs.

Cette somme se décompose comme suit :

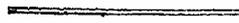
Pour la construction.	fr.	43,057	»
Pour l'ameublement et l'outillage		118,500	»
TOTAL	fr.	161,557	»

Le crédit sollicité pour l'ameublement comprend notamment un subside de 100,000 francs pour le mobilier et l'aménagement du nouvel hôpital clinique de Liège.

ART. 126. — *Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires.*

Crédit demandé : 600,000 francs.

Ce crédit est absolument indispensable pour permettre au Gouvernement d'accorder l'intervention ordinaire du Trésor public dans les dépenses à résulter de travaux urgents projetés par les communes.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1895 est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-neuf mille cent vingt-sept francs	fr. 23,789,127	»
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million deux cent trente-six mille cinq cent cinquante-sept francs . . .	1,236,557	»

Ensemble à la somme de vingt-cinq millions vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-quatre francs fr. 25,025,684 »
conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,*

J. DE BURLET.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

(192)

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1895.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.			
CHAPITRE I.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . . (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation, au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	494,100	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	50,200	598,750
4	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	4,000	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	17,450	
6	Frais de route et de séjour; missions.	5,000	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1895 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	52,000	
8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1895.	210,000	406,925
9	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1895	425	
10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	40,000	
11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867	4,500	
	A REPORTER. . . . fr.	506,925	1,005,675

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	506,925 °	1,005,675 °
12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'État, à leurs femmes ou enfants, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minimale, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	100,000 °	
CHAPITRE III.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
13	Jetons de présence des membres de la Commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire	5,500 °	
14	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la Commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions.	4,900 °	20,800 °
15	Frais de bureau de la Commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la Commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures	12,600 °	
CHAPITRE IV.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.			
16	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	440,800 °	
17	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :		
	Province d'Anvers	111,050 °	
	— de Brabant.	159,845 °	
	— de la Flandre occidentale	136,755 °	
	— de la Flandre orientale	141,870 °	
	— de Hainaut.	151,200 °	
	— de Liège	127,250 °	
	— de Limbourg	91,110 °	
	— de Luxembourg	77,450 °	
	— de Namur	97,150 °	
	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires	5,000 °	
	A REPORTER. . . . fr.	1,528,460 °	1,026,475 °

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.	1,528,460 »	1,026,475 »
18	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues:		
	Province d'Anvers	27,000 »	
	— de Brabant	27,000 »	
	— de la Flandre occidentale	27,000 »	
	— de la Flandre orientale	27,000 »	
	— de Hainaut	51,000 »	
	— de Liège	51,500 »	
	— de Limbourg	20,700 »	
	— de Luxembourg	20,700 »	
	— de Namur	24,000 »	
		235,900 »	
19	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité:		2,585,260 »
	Traitements des commissaires	211,500 »	
	Frais de bureau	43,400 »	
	Traitements des employés	186,000 »	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} juin 1895	50,000 »	
		470,900 »	
20	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 »	
21	Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	40,000 »	
22	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral. — Frais de matériel, d'impressions et d'écritures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions du Code électoral relatives aux élections législatives.	25,000 »	
23	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. — Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (crédit non limitatif)	40,000 »	
	A REPORTER. fr.		3,411,755 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	3,411,735 .
	CHAPITRE V.		
	MILICE.		
24	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	120,000 .	140,000 .
25	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses.	20,000 .	
	CHAPITRE VI.		
	GARDE CIVIQUE.		
26	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour; frais de bureau.	22,500 .	134,400 .
27	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures . .	10,500 .	
28	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	7,500 .	
29	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses	44,000 .	
30	Personnel permanent du Tir national	7,100 .	
31	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir	43,000 .	
	CHAPITRE VII.		
	FÊTES NATIONALES.		
32	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	34,000 .	34,000 .
	A REPORTER. . . . fr.	»	3,720,135 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.		3,720,135 .
CHAPITRE VIII.			
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
33	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution.	17,000 .	} align="right">20,000 .
34	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes.	3,000 .	
CHAPITRE IX.			
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
35	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 300 francs aux veuves de Légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessaires; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles. (Crédit non limitatif.)	310,000 .	310,000 .
CHAPITRE X.			
SCIENCES ET LETTRES.			
30	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale (Y compris 27,700 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	161,100 .	
	A REPORTER. fr.	161,100 .	4,050,135 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	181,100 *	4,050,135 *
37	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle.	106,273 *	
38	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande.	24,400 *	
39	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien.	8,850 *	
40	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	65,500 *	
41	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	55,000 *	
42	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	96,000 *	
43	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	85,700 *	
44	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	92,200 *	
45	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions. (Y compris 18,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	52,250 *	879,025 *
46	Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel	62,100 *	
47	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique	19,200 *	
48	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	63,350 *	
49	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	15,200 *	
CHAPITRE XI.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
50	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre		
	A REPORTER. fr.	4,929,168 *

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	4,020,158 »
	d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses	350,250 »	
51	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000 »	
52	Palais des beaux-arts, à Bruxelles Traitement du gardien. Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux	8,850 »	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
53	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	459,005 »	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz</i>		
54	Musées royaux de peinture et de sculpture; personnel. — Musée moderne; surveillance. — Musée Wiertz; frais de surveillance et traitement du conservateur	44,000 »	
55	Musées royaux de peinture et de sculpture; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues. — Musée moderne; conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. — Musée Wiertz; matériel et frais d'entretien	84,760 »	
56	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie. — Personnel	47,050 »	
57	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; matériel; acquisitions pour la section des antiquités et des chefs-d'œuvre des anciennes industries d'art, pour le musée d'armes, d'armures et d'artillerie, et pour le musée d'ethnographie. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses.	84,200 »	1,890,769 »
	<i>Monuments publics.</i>		
58	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 »	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
59	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 »	
	À REPORTER fr.	1,880,015 »	6,825,927 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE)**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	1,280,015 »	6,825,927 »
60	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments	100,000 »	
61	Commission royale des monuments. Personnel.	13,950 »	
62	Commission royale des monuments. Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	20,200 »	
63	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	5,000 »	
64	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses. <i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>	2,500 »	
65	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 »	
66	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	79,758 »	
67	Conservatoire royal de musique de Gand — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,526 »	
68	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales (y compris 11,000 francs en charge extraordinaire et temporaire) <small>(Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 68 à l'art. 83 du Budget).</small>	178,000 »	
CHAPITRE XII.			
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
69	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur traitement du secrétaire . .	1,000 »	
70	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; Frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000 »	
71	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité	1,368,728 »	
72	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège.	553,540 »	
	A REPORTER. fr.	1,725,268 »	6,825,927 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	1,725,268 »	6,825,927 »
73	Bourses universitaires ; bourses de voyage ; frais de concours pour la collation de ces bourses.	111,000 »	
74	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques ; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	60,000 »	
75	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques ; matériel ; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation	3,000 »	
76	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires ; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury ; frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, litt. f, de la loi du 12 avril 1894	11,000 »	1,959,768 »
77	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 ; matériel ; salaire de l'huissier et frais divers ; frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale.	1,500 »	
78	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission.	4,000 »	
79	Commission d'entérinement. — Indemnité du commis.	2,000 »	
80	Concours universitaires ; frais de ces concours ; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	6,000 »	
81	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 »	
CHAPITRE XIII.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
82	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire	2,000 »	
83	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil ; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 »	
84	Inspection des établissements d'instruction moyenne : personnel, traitements et indemnités.	24,500 »	
85	Inspection des établissements d'instruction moyenne ; frais de voyage ; missions ; rémunérations ; frais de bureau	10,800 »	
86	Inspection de l'enseignement de la gymnastique ; traitement de l'inspecteur	7,000 »	
87	Inspection de l'enseignement de la gymnastique ; frais de route et de séjour (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)	3,000 »	
	A REPORTER fr.	51,100 »	8,785,695 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	51,100 *	8,765,695 *
88	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'École normale des humanités supprimée à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	83,000 *	
89	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; matériel. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; matériel	11,000 *	
90	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,000 *	
91	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel	2,500 *	
92	Athénées royales (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	3,363,664 *	3,976,232 *
93	Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers	4,000 *	
94	Écoles moyennes. — Bourses.	33,000 *	
95	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons. Subsidés aux provinces et aux communes	154,371 *	
96	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés	32,000 *	
97	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	29,700 *	
98	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi	2,000 *	
99	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements	152,197 *	
100	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen	9,200 *	
	A REPORTER fr.	3,087,752 *	12,741,927 *

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	5,967,752 •	12,741,027 •
101	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 •	
102	Frais de rédaction et de publication du quatorzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen	7,000 •	
CHAPITRE XIV.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
103	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitement du secrétaire. . .	2,000 •	
104	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	3,800 •	
105	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	415,500 •	
106	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 5 ^o aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux	150,000 •	11,041,200 •
107	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. . .	685,650 •	
108	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884 . .	20,000 •	
109	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 •	
110	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	70,050 •	
111	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées.	200,000 •	
	A REPORTER. . . . fr.	1,555,900 •	23,785,127 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	1,555,000 •	25,785,127 •
112	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines. Récompenses aux instituteurs primaires communaux adoptés ou subsidés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers.	100,800 •	
113	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types.	100,000 •	
114	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes. Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales ou adoptées pour garçons. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application. Part de l'Etat dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1895 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,847,000 •	
115	Subsides aux écoles primaires non adoptées mais réunissant les conditions d'adoption énumérées à l'article 9 de la loi du 20 septembre 1884	500,000 •	
116	Concours : 1 ^o entre les élèves des écoles primaires; 2 ^o entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	60,000 •	
117	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités	4,500 •	
118	Musée scolaire national. — Matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	9,000 •	
119	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	51,000 •	
120	Frais de rédaction et de publication du dix-septième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1891, 1892 et 1895) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale	9,000 •	
CHAPITRE XV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
121	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	6,000 •	6,000 •
	TOTAL. fr.	•	25,789,127 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	23,780,127 •
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
	CHAPITRE XVI.		
	SERVICES DIVERS.		
122	Garde civique. — Armement et équipement des corps spéciaux	500,000 •	
123	Sciences, lettres et beaux-arts. — Acquisitions et commandes artistiques	135,000 •	
124	Ruines de l'abbaye de Villers	50,000 •	1,250,557 •
125	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires	161,557 •	
126	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires.	600,000 •	
	ENSEMBLE. fr.	•	25,025,684 •

(206)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1898.

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
CHAPITRE I^{er}.						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	»	Traitement du Ministre				
	a.	— des fonctionnaires, employés et gens de service				489,100 »
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE réglementaire d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.
		Secrétaire général	1	»	12,000	489,100
		Directeurs généraux	5	»	10,000 à 12,000	
		Directeurs	7	»	Max. 8,000	
		Chefs de division	9	»	Max. 6,500	
		Chefs de bureau	15	»	Max. 5,000	
		Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	
		Commis d'ordre	28	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,600	
		Employés temporaires	5	»	»	
		Huissiers et gens de service	57	»	800 à 2,400	
2	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale				5,000 »
		(Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)				
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses				85,000 »
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>				4,200 »
4	»	Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque				
5	»	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés				
6	»	Frais de route et de séjour; missions				
TOTAL DU CHAPITRE I^{er} fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
494,100	490,700	3,400 »	»	490,700	490,650 84	
59,200	59,200	»	»	60,000	59,989 51	
4,000	4,000	»	»	4,000	5,000 »	
17,450	15,500	1,950 »	»	16,336	13,293 50	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,465 93	
598,750	593,400	5,350 »	»	593,056	592,379 80	
AUGMENTATION . . fr.		5,350 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
7	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1893 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année
8	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 82,000 »
	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 51 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1895 128,000 »
9	»	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1895
10	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
11	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867
12	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'État, à leurs femmes ou enfants qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
13	»	Jetons de présence des membres de la Commission centrale de statistique; indemnité du membre secrétaire
A REPORTER fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
52,000	52,000	»	»	52,000	51,972 62	
210,000	241,000	»	51,000	241,000	259,556 47	
425	559	»	154	559	558 55	
40,000	59,000	1,000	»	58,000	37,561 84	
4,500	4,500	»	»	4,500	4,442 »	
100,000	100,000	»	»	100,000	87,995 »	
406,925	457,059	1,000	51,154	456,059	421,866 26	
DIMINUTION . . fr.		30,154				
3,300	3,300	»	»	3,300	2,284 »	
3,300	3,300	»	»	3,300	2,284 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		REPORT. fr.																
14	»	Vérification des registres de population. — Frais de déplacement. — Indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Traductions																
18	»	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique. — Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents. — Abonnements, souscriptions et reliures																
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.																
CHAPITRE IV.																		
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.																		
16	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :																
	a.	Province d'Anvers. 411,030																
	b.	— de Brabant. 159,843																
	c.	— de la Flandre occidentale 136,733																
	d.	— de la Flandre orientale. 141,870																
	e.	— de Hainaut 131,200																
17	f.	— de Liège 127,250																
	g.	— de Limbourg. 91,110																
	h.	— de Luxembourg 77,430																
	i.	— de Namur. 97,150																
	»	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires. 3,000																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">GRADES.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">3,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division</td> <td style="text-align: center;">4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td style="text-align: center;">3,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">2,400 à 3,000</td> </tr> <tr> <td> Id. de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">1,800 à 2,200</td> </tr> <tr> <td> Id. de 3^e classe</td> <td style="text-align: center;">1,500 à 1,000</td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaires.</td> <td style="text-align: center;">1,000 à 1,200</td> </tr> </tbody> </table>			GRADES.	TRAITEMENTS.	Directeurs	3,000	Chefs de division	4,500 à 5,500	Chefs de bureau	3,200 à 4,000	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,000	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200
GRADES.	TRAITEMENTS.																	
Directeurs	3,000																	
Chefs de division	4,500 à 5,500																	
Chefs de bureau	3,200 à 4,000																	
Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000																	
Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200																	
Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,000																	
Expéditionnaires.	1,000 à 1,200																	
		A REPORTER. fr.																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,500	3,300	»	»	5,500	2,284 »	
4,900	4,900	»	»	4,900	4,643 60	
12,600	12,600	»	»	12,600	9,766 68	
20,800	20,800	»	»	20,800	16,694 28	
449,800	449,800	»	»	449,800	444,299 86	
1,078,660	1,076,249	2,411	»	1,070,249	1,048,959 02	
1,828,460	1,826,049	2,411	»	1,820,049	1,493,259 78	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales ; dépenses diverses et imprévues :	
18	a.	Province d'Anvers	27,000 »
	b.	— de Brabant	27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale	27,000 »
	e.	— de Hainaut	51,000 »
	f.	— de Liège	51,500 »
	g.	— de Limbourg	20,700 »
	h.	— de Luxembourg	20,700 »
	i.	— de Namur	24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement. — Traitements des employés.	
		Traitements de disponibilité :	
19	a.	Traitements des commissaires	214,500 »
	b.	Frais de bureau	45,400 »
	c.	Traitements des employés	186,000 »
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la révision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} juin 1895	50,000 »
20	»	Frais de route et de tournées ; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	
21	»	Révision des listes électorales ; frais d'instances mis à charge de l'État ; répartition des électeurs en sections ; confection des extraits des listes électorales par sections. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale ; frais d'impression ; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	
22	a.	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral	20,000 »
	b.	Frais de matériel, d'impressions et d'écritures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions du Code électoral relatives aux élections législatives	5,000 »
23	a.	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État (crédit non limitatif)	20,000 »
	b.	Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (crédit non limitatif)	20,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV.	fr.
		CHAPITRE V.	
		MILICE.	
24	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement ; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision ; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. — Vacations des médecins et chirurgiens. — Frais de recours en cassation. — Traductions	
25	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	
		TOTAL DU CHAPITRE V.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,528,460	1,526,049	2,411	»	1,520,049	1,495,259 78	
255,900	255,900	»	»	251,900	245,538 01	
470,900	470,900	»	»	455,900	455,172 52	
45,000	45,000	»	»	45,000	48,404 69	
40,000	40,000	»	»	15,000	17,085 31	
25,000	»	25,000	»	50,000	52,765 70	
40,000	65,000	»	25,000	6,000	75,540 »	
2,585,260	2,582,849	27,411	25,000	2,525,849	2,565,566 01	
AUGMENTATION. . fr.		2,411				
120,000	120,000	»	»	110,000	117,698 90	
20,000	20,000	»	»	20,000	17,060 43	
140,000	140,000	»	»	150,000	154,759 53	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.															
CHAPITRE VI.																	
GARDE CIVIQUE.																	
26	»	Inspection générale et commandements supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour ; frais de bureau															
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td style="text-align: right;">1 10,000</td> </tr> <tr> <td>Commandants supérieurs</td> <td style="text-align: right;">4 7,200</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire-archiviste de l'inspection générale.</td> <td style="text-align: right;">1 2,800</td> </tr> <tr> <td>Frais de route et de séjour</td> <td style="text-align: right;">" 1,800</td> </tr> <tr> <td>Frais de bureau.</td> <td style="text-align: right;">" 500</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">22,500</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	Inspecteur général	1 10,000	Commandants supérieurs	4 7,200	Secrétaire-archiviste de l'inspection générale.	1 2,800	Frais de route et de séjour	" 1,800	Frais de bureau.	" 500		22,500
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.																
Inspecteur général	1 10,000																
Commandants supérieurs	4 7,200																
Secrétaire-archiviste de l'inspection générale.	1 2,800																
Frais de route et de séjour	" 1,800																
Frais de bureau.	" 500																
	22,500																
27	»	Magasin central d'armement et d'équipement ; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. — Achat, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement. — Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impressions et reliures.															
28	»	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour															
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Contrôleur</td> <td style="text-align: right;">1 1,200</td> </tr> <tr> <td>Garde armurier</td> <td style="text-align: right;">1 1,800</td> </tr> <tr> <td>Salaires des ouvriers</td> <td style="text-align: right;">" 3,900</td> </tr> <tr> <td>Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions).</td> <td style="text-align: right;">" 600</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">7,500</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Contrôleur	1 1,200	Garde armurier	1 1,800	Salaires des ouvriers	" 3,900	Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions).	" 600		7,500		
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																
Contrôleur	1 1,200																
Garde armurier	1 1,800																
Salaires des ouvriers	" 3,900																
Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions).	" 600																
	7,500																
29	»	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels ; dépenses diverses															
30	»	Personnel permanent du Tir national															
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conservateur</td> <td style="text-align: right;">1 2,500</td> </tr> <tr> <td>Gardien en chef</td> <td style="text-align: right;">1 1,900</td> </tr> <tr> <td>Gardien adjoint</td> <td style="text-align: right;">1 1,500</td> </tr> <tr> <td>Greffier</td> <td style="text-align: right;">1 1,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">7,100</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Conservateur	1 2,500	Gardien en chef	1 1,900	Gardien adjoint	1 1,500	Greffier	1 1,200		7,100		
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																
Conservateur	1 2,500																
Gardien en chef	1 1,900																
Gardien adjoint	1 1,500																
Greffier	1 1,200																
	7,100																
A REPORTER. . . . fr.																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
22,500 »	22,500 »	»	»	26,500 »	24,994 76	
10,500 »	10,500 »	»	»	10,500 »	9,769 52	
7,500 »	7,500 »	»	»	7,500 »	6,575 59	
44,000 »	44,000 »	»	»	44,000 »	43,998 63	
7,100 »	7,100 »	»	»	7,100 »	5,908 24	
91,400 »	91,400 »	»	»	95,600 »	91,044 54	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
31	»	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
FÊTES NATIONALES.		
32	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
33	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution
34	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité. — Traduction et expédition des diplômes
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
35	»	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 500 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessitieux; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles (crédit non limitatif).
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. - DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
91,400	91,400	»	»	95,600	91,044 54	
43,000	43,000	»	»	43,000	25,647 37	
134,400	134,400	»	»	138,600	116,691 91	
54,000	54,000	»	»	54,000	33,061 »	
34,000	34,000	»	»	54,000	33,061 »	
17,000	17,000	»	»	17,000	13,950 33	
5,000	3,000	»	»	5,000	1,060 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	15,010 33	
310,000	310,000	»	»	330,000	308,116 57	
310,000	310,000	»	»	330,000	308,116 57	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE X.			
SCIENCES ET LETTRES.			
56	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise	45,000 »
	b.	Subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés.	4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques.	12,000 »
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882	a) 3,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses.	58,900 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical)	59,000 »
	g.	Publication de documents rapportés de pays étrangers.	3,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux	3,500 »
	i.	Publication d'une bibliographie nationale	12,200 »
	37	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn.
b.		Publication d'une collection des grands écrivains du pays	3,200 »
c.		Publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique	20,000 »
d.		Publication d'une biographie nationale	8,000 »
e.		Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle.	6,000 »
38	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature; dépenses ordinaires	19,400 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande	5,000 »
A REPORTER.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
b) 161,100	161,100	»	»	156,100	159,216 92	a) Concours quinquennal de littérature néerlandaise (période 1890-1894.) b) Y compris 27,700 francs de charges temporaires, à savoir : 9,000 francs du litt. a et les crédits des litt. g, h, z.
106,273	106,273	»	»	106,273	103,024 17	
24,400	24,400	»	»	24,400	24,592 45	
291,773	291,773	»	»	286,773	286,633 54	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
39	»	Palais des Académies. Traitement et salaire du personnel ; chauffage, éclairage et frais d'entretien.	
40	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	
41	»	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	
42	»	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	
43	»	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	
44	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	
45	»	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions	
46	»	Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel	
47	»	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique	
48	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel	
	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives, fr.	6,200 »
49	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.	5,500 »
	c.	Inspection des archives communales.	5,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE X.	fr.
CHAPITRE XI.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
50	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art;	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
291,775	291,775	»	»	286,773	286,633 54	
8,850	8,850	»	»	8,850	8,849 80	
65,500	64,500	1,000	»	64,500	64,274 62	
55,000	56,000	»	1,000	52,400	52,570 12	
96,900	95,400	5,500	»	95,400	95,399 65	
85,700	85,700	»	»	85,700	85,692 65	
92,200	92,200	»	»	90,700	87,100 »	
a) 52,250	52,250	»	»	52,250	55,850 »	a) Dont 18,000 francs de charge temporaire.
62,100	60,100	2,000	»	60,100	60,098 14	
10,200	12,200	»	2,000	8,200	8,173 41	
65,350	65,550	»	»	63,550	62,512 07	
b) 15,200	15,200	»	»	13,200	14,649 52	b) Y compris 8,000 francs de charge temporaire.
879,025	875,525	6,500	5,000	861,425	859,400 50	
AUGMENTATION. . fr.		3,500				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés	fr. 235,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'un intérêt artistique ou archéologique	16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu	15,000 »
50 <i>(suite.)</i>	d.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.	60,000 »
	e.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	9,000 »
	f.	Frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses	15,250 »
51	»	Expositions générales des beaux-arts, part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	
52	»	Palais des beaux-arts à Bruxelles. — Traitement du gardien. — Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux	
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>	
	a.	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	fr. 147,005 »
55	b.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; école des Arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisition de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets. — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.	260,600 »
	c.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	10,000 »
	d.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats	20,000 »
	e.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	21,400 »
		A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de l'EXERCICE 1892	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
350,250	350,250	"	"	350,250	543,964 28	
40,000	40,000	"	"	40,000	27,100 "	
8,850	8,850	"	"	8,850	8,849 99	
459,005	462,405	"	3,400	427,989	427,599 24	
838,105	861,505	"	3,400	827,089	812,515 51	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.
			<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>
54	a.	Musées royaux de peinture et de sculpture; personnel	50,925 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance	7,475 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur	6,500 »
55	a.	Musées royaux de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues	76,775 »
	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus.	4,035 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien.	3,950 »
56	»	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; personnel.	
57	»	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; matériel, acquisitions pour la section des antiquités et des chefs-d'œuvre des anciennes industries d'art, pour le musée d'armes, d'armures et d'artillerie et pour le musée d'ethnographie. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses	
			<i>Monuments publics.</i>
58	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
			<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>
59	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments.	74,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	12,000 »
60	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments	
61	»	Commission royale des monuments. — Personnel	
62	a.	Commission royale des monuments. — Jetons de présence des membres de cette commission	6,200 »
	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	11,500 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication	2,500 »
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
858,405	861,505	»	5,400	827,089	812,315 51	
44,900	44,900	»	»	44,900	46,599 91	
84,760	84,760	»	»	84,760	72,231 39	
47,080	45,650	1,400	»	43,650	42,449 64	
84,200	64,200	20,000	»	65,200	64,400 »	
75,000	75,000	»	»	75,000	70,340 »	
86,000	86,000	»	»	86,000	82,938 87	
100,000	100,000	»	»	100,000	100,000 »	
43,950	43,950	»	»	42,950	42,835 18	
20,200	20,200	»	»	17,200	18,591 89	
1,414,165	1,396,165	21,400	5,400	1,354,749	1,322,498 39	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
63	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission
64	»	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie, rédaction, publication; dépenses diverses
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
65	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique
66	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
67	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses 115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique 13,000 »
68	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses 49,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales. 3,000 » (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 68 à l'art. 53 du Budget.)
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.
69	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Traitement du secrétaire.
70	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,414,165	1,396,165	21,400	5,400	1,354,749	1,322,408 39	
3,000	3,000	»	»	3,000	1,149 70	
2,300	2,500	»	»	7,000	6,944 74	
164,820	164,820	»	»	164,820	164,820 »	
79,758	79,758	»	»	79,758	79,758 »	
54,526	54,526	»	»	54,526	54,526 »	
a) 178,000	178,000	»	»	175,000	172,987 65	a) Y compris 11,000 francs de charge temporaire. (Publication des œuvres des anciens musiciens belges.)
1,896,769	1,878,769	21,400	5,400	1,836,853	1,802,084 48	
AUGMENTATION. . fr.		18,000				
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,560 65	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,560 65	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
71	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État. Traitements de disponibilité
72	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage de l'Administrateur inspecteur de l'université de Liège
73	»	Bourses universitaires; bourses de voyage. Frais de concours pour la collation de ces bourses. .
74	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys
75	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation
76	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. — Frais du jury d'homologation siè- geant en matière électorale, par application de l'art. 17, litt. F de la loi du 12 avril 1894. .
77	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890; matériel; salaire de l'huissier et frais divers. — Frais du jury d'homologation siègeant en matière électorale.
78	»	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux mem- bres. Matériel de la commission.
79	»	Commission d'entérinement. — Indemnité du commis
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000	5,000	»	»	5,000	2,560 63	
1,568,728	1,568,728	»	»	1,355,168	1,342,552 63	
353,540	353,540	»	»	356,000	344,923 02	
111,000	111,000	»	»	111,000	107,038 40	
60,000	60,000	»	»	60,000	66,428 93	
5,000	5,000	»	»	5,000	7,568 04	
11,000	11,000	»	»	7,000	8,015 40	
1,500	1,500	»	»	1,000	999 32	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,445 04	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,500 »	
1,919,768	1,919,768	»	»	1,902,168	1,884,971 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1898.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																										
		REPORT . . . fr.																										
80	»	Concours universitaires. Frais de ces concours. Impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités																										
81	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions																										
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur l'état de l'enseignement supérieur (pour mémoire)																										
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.																										
CHAPITRE XIII.																												
ENSEIGNEMENT MOYEN.																												
82	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire.																										
83	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisition d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers																										
84	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel; traitements et indemnités																										
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">DESIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents</th> <th style="width: 10%;">CLASSE</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense</th> <th style="width: 15%;">Observations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">7,500 à 8,500</td> <td rowspan="3" style="vertical-align: middle;">} 24,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">6,000 à 7,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">1,800</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				DESIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE	TRAITEMENT par an	MONTANT de la dépense	Observations	Inspecteur général	1	»	7,500 à 8,500	} 24,500		Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500		Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,800		
DESIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE	TRAITEMENT par an	MONTANT de la dépense	Observations																							
Inspecteur général	1	»	7,500 à 8,500	} 24,500																								
Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500																									
Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,800																									
85	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau																										
86	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique. — Traitement de l'inspecteur																										
87	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique. — Frais de route et de séjour. (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)																										
		A REPORTER. fr.																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CREDITS voies POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1893	DÉPENSES « L'EXERCICE 1892	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,919,768	4,919,768	»	»	4,902,168	4,884,971 45	
6,000	6,000	»	»	6,000	41,215 22	
14,000	14,000	»	»	14,000	43,550 »	
»	»	»	»	»	3,877 20	
1,939,768	1,939,768	»	»	1,922,168	1,915,613 87	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	2,101 15	
24,500	24,500	»	»	24,500	24,500 »	
10,800	10,800	»	»	10,800	9,454 20	
7,000	7,000	»	»	7,000	7,000 »	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,989 20	
51,100	51,100	»	»	51,100	47,844 53	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
88	a.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand. — Personnel, traitements ou indemnités	42,050 »
	b.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités	58,030 »
	c.	Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'École normale des humanités supprimée à Liège — Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	2,900 »
89	a.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; matériel.	5,550 »
	b.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; matériel	5,670 »
90	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	
91	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel	
	a.	Athénées royales (loi du 1 ^{er} juin 1830). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides.	917,803 »
	b.	Athénées ou collèges royales (loi du 15 juin 1831). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides	607,340 »
92	c.	Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1830). Personnel; traitements; indemnités; subsides	823,863 »
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
51,100	51,100	»	»	51,100	47,844 53	
85,000	82,200	800	»	82,200	82,228 72	
11,000	13,030	»	2,030	15,030	14,723 13	
60,000	60,200	»	200	60,200	54,598 20	
2,500	2,500	»	»	2,500	2,699 65	
3,563,664	3,318,664	48,000	»	3,304,064	3,269,044 22	
3,571,264	3,527,694	48,800	2,230	3,613,094	3,471,138 45	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,871,264	3,827,694	43,800	2,230	3,815,094	3,471,138 45	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,900 »	
33,000	33,000	»	»	33,000	30,630 »	
154,371	154,371	»	»	154,371	154,371 »	
32,000	32,000	»	»	32,000	29,934 47	
29,700	29,700	»	»	29,700	31,988 96	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
152,197	103,623	26,372	»	103,623	79,834 14	
9,200	10,000	»	800	10,000	6,109 »	
1,500	1,500	»	»	1,500	822 80	
7,000	»	7,000	»	»	4,233 20	
3,976,252	3,899,890	79,372	3,030	3,883,290	3,814,981 02	
AUGMENTATION. . fr.		76,342				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
CHAPITRE XIV.								
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.								
103	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire: traitement du secrétaire						
104	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1883 à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.						
105	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité						
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	<i>Observations.</i>	
		Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500		
		Inspectrice des écoles normales	1	»	2,200	2,200		
		Vérificateur des économats	1	»	4,400	4,400		
		Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	111,250		
		Inspecteurs cantonaux	80	»	de 3,000 à 4,500	286,800		
		Disponibilité	»	»	»	5,550		
							415,500	
	a.	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales					10	
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :						
106		1° Aux inspecteurs principaux				36,000	»	
		2° Aux inspecteurs cantonaux				85,600	»	
		3° Aux inspectrices déléguées				21,000	»	
	c.	Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux				2,400	»	
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État				580,000	»	
107	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État				85,650	»	
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires; frais divers				20,000	»	
A REPORTER.							fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	915 45	
415,500	415,525	»	25	415,525	407,919 77	
150,000	150,000	»	»	164,800	145,334 60	
685,650	702,000	»	16,350	706,000	677,546 17	
1,256,950	1,273,525	»	16,575	1,292,125	1,233,715 99	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
						REPORT.	
		Écoles normales d'instituteurs :					
		Directeurs	5	"	Max. 5,000	27,700	
		Économés	5	"	" 5,000	15,600	
		Professeurs	61	"	" 5,200	154,000	
		Surveillants	14	"	" 2,000	25,750	
		Gens de service.	12	"	" 1,100	12,500	
		Sections normales d'instituteurs :					
		Directeurs	2	"	Max. 5,000	11,000	
		Économés	2	"	" 5,000	6,000	
		Professeurs	16	"	" 5,200	55,650	
		Surveillants	5	"	" 2,000	11,100	
		Gens de service.	3	"	" 1,100	3,100	
		Écoles normales d'institutrices :					
		Directrices	3	"	Max. 4,000	10,800	
		Économés	3	"	" 2,600	6,600	
		Régentes et professeurs	35	"	" 5,200	89,700	
		Maitresses d'études	11	"	" 1,800	18,200	
		Gens de service.	7	"	" 1,100	8,150	
		Sections normales d'institutrices :					
		Directrices	3	"	Max. 4,000	15,000	
		Économés	3	"	" 2,600	8,800	
		Régentes et professeurs.	34	"	" 5,200	86,200	
		Maitresses d'études	11	"	" 1,800	20,670	
		Gens de service.	4	"	" 1,100	4,100	
						568,620	
		Suppl. de traitement ou indemnités.				11,580	
					TOTAL	580,000	
108	"	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884					
109	"	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire					
110	"	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.					
111	"	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées					
	a.	Frais des conférences des instituteurs.				90,000	"
112	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. — Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines				10,000	"
	c.	Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers				6,800	"
113	"	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.					

A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,256,950	1,273,325	.	16,375	1,292,125	1,233,715 09	
20,000	22,000	.	2,000	22,000	14,657 75	
6,000	6,000	"	"	6,000	5,999 46	
70,950	75,450	.	4,500	78,622	75,625 25	
200,000	200,000	"	"	200,000	198,066 "	
106 800	100,000	6,800	"	100,000	98,625 "	
100,000	100,000	"	"	100,000	99,999 20	
1,760,700	1,776,775	6,800	22,875	1,798,747	1,728,884 65	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,760,700	1,776,775	6,800	22,875	1,798,747	1,726,684 65	
8,847,000	8,784,000	63,000	»	8,744,000	8,685,295 80	
300,000	300,000	»	»	»	»	
60,000	60,000	»	»	60,000	57,491 63	
4,500	6,200	»	1,700	6,200	3,199 92	
9,000	10,000	»	1,000	10,000	8,865 40	
51,000	51,000	»	»	51,000	27,198 60	
9,000	»	9,000	»	»	6,125 20	
11,041,200	10,987,975	78,800	25,575	10,669,947	10,512,857 20	
AUGMENTATION .fr .		53,225				

BUDGET DE L'EXERCICE 1898.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XV.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
121	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
2^e SECTION. — DEPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XVI.		
SERVICES DIVERS.		
122	»	Garde civique. — Armement et équipement des corps spéciaux
123	»	Sciences, lettres et beaux-arts. — Acquisitions et commandes artistiques
124	»	Ruines de l'abbaye de Villers
125	»	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires
126	»	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires
TOTAL DU CHAPITRE XVI. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
6,000	6,000	»	»	6,000	4,798 24	
300,000	»	300,000	»	»	»	
125,000	»	125,000	»	»	»	
50,000	»	50,000	»	»	»	
161,557	»	161,557	»	»	»	
600,000	»	600,000	»	»	»	
1,236,557	»	1,236,557	»	»	»	
AUGMENTATION. . fr.		1,236,557				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Statistique générale
IV.	Affaires provinciales et électorales
V.	Milice
VI.	Garde civique
VII.	Fêtes nationales.
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Sciences et lettres
XI.	Beaux-arts
XII.	Enseignement supérieur
XIII.	Enseignement moyen
XIV.	Enseignement primaire
XV.	Dépenses imprévues
2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	
XVI.	Services divers
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
598,750 »	593,400 »	5,350 »	»	593,056 »	592,379 80	
406,925 »	437,059 »	»	30,134 »	456,059 »	421,866 26	
20,800 »	20,800 »	»	»	20,800 »	16,694 28	
2,385,260 »	2,382,849 »	2,411 »	»	2,323,849 »	2,363,566 01	
140,000 »	140,000 »	»	»	130,000 »	134,759 33	
134,400 »	134,400 »	»	»	138,600 »	116,691 91	
34,000 »	34,000 »	»	»	34,000 »	33,061 »	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	15,010 35	
310,000 »	310,000 »	»	»	330,000 »	308,116 57	
879,025 »	875,523 »	3,500 »	»	861,423 »	859,400 30	
1,896,769 »	1,878,769 »	18,000 »	»	1,856,853 »	1,802,684 48	
1,939,768 »	1,939,768 »	»	»	1,922,168 »	1,913,613 87	
3,976,232 »	3,899,890 »	76,342 »	»	3,885,290 »	3,814,981 02	
11,041,200 »	10,987,975 »	53,225 »	»	10,669,947 »	10,512,857 20	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	4,798 24	
1,236,557 »	»	1,236,557 »	»	»	»	
25,025,684 »	25,660,433 »	1,595,385 »	30,134 »	23,210,043 »	22,910,480 62	
AUGMENTATION. . . fr.		1,363,251 »				

(248)

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1895.

ANNEXE N° 1.

L'Administration des sciences, des lettres et des beaux-arts pourrait être amenée à contracter, d'ici à la fin de l'année 1894, divers engagements grevant à la fois les crédits de plusieurs exercices.

Ces engagements éventuels seront portés à la connaissance de la Législature au Budget de 1896, si ce Budget est grevé de ce chef.

Dans le cas contraire, les conventions seront signalées dans l'état général à fournir aux Chambres législatives aux termes de l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'État.

(250)

ANNEXES N^{os} 2 ET 3.

SCIENCES, LETTRES ET BEAUX-ARTS.

RELEVÉS

des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution, indiquant la part de l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FAMILES D'ART., etc.	Sommes liquidées jusqu'en et y compris L'EXERCICE 1891.
Église de Meix-devant-Virton (décoration du chœur)	1) 5,000 »	2,000 »	3,000 »	»
Hôtel de ville de Louvain.	2) 155,000 »	80,000 »	55,000 »	80,000 »
Exécution à l'eau-forte de cinq planches d'après des tableaux de Rubens.	3) 15,000 »	15,000 »	»	9,000 »
Décoration picturale de l'église S ^{te} -Anne à Gand	4) 90,000 »	61,723 »	28,278	30,861 »
Décoration sculpturale extérieure du nouveau Musée des Beaux-Arts d'Anvers.	5) 216,500 »	100,000 »	116,500 »	40,000 »
Exécution en marbre d'un bas-relief intitulé « l'Humanité »	6) 171,200 »	171,020 »	»	60,000 »
Exécution d'un abri pour le bas-relief intitulé « l'Humanité »	7) 49,687 50	49,687 50	»	44,000 »
Gravure à l'eau-forte du tableau de Rubens: « Kermesse fla- mande », du Musée du Louvre, à Paris	8) 7,000 »	7,000 »	»	2,000 »
Gravure du tableau de Corneille Devo: représentant le por- trait de l'artiste et de sa famille	9) 10,000 »	6,000 »	4,000 »	2,000 »
A REPORTER. fr.	687,387 50	492,000 50	206,778 »	267,801 »

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1893	de 1894	de 1895	à venir.	
•	2,000 •	•	•	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées, que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
•	•	•	•	
•	3,000 •	3,000 •	•	1) Contrat du 15 décembre 1872. Le travail est terminé. 2) Contrat du 14 novembre 1878. M. André Hennebicq s'est engagé à exécuter le travail de décoration intérieure de la salle du premier étage de l'hôtel de ville de Louvain. Cette décoration, composée de quatre grandes compositions historiques, de huit grandes figures pour les trumeaux, et de l'ornementation qui complète les peintures, est terminée. 3) M. Lenain est chargé de l'exécution de ces planches moyennant une somme de 15,000 francs; le paiement s'effectuera au fur et à mesure du degré d'avancement du travail, à raison de 3,000 francs par planche gravée. 4) M. Canneel s'est engagé à exécuter quarante-huit panneaux historiés de grandes dimensions. — La part de l'État sera payée au fur et à mesure du degré d'avancement du travail (M. Lybaert est chargé d'achever le travail interrompu par la mort de M. Canneel. Un contrat a été passé avec cet artiste, le 17 octobre 1895.) 5) Ce travail comporte : Deux groupes en cuivre repoussé par M. Th. Vingotte fr. 90,000 • Huit statues allégoriques par MM. Antoon, Dufurs, T. De Plyn, Ducaju, Joris, J. de Braekeleer, Pécher et Van Beurden 40,000 • Un bas-relief (armes de la ville d'Anvers) par M. G. Geels 10,000 • Deux groupes au-dessus des deux piédestaux par MM. Mignon et Fabri 30,000 • Un frise ornementale 30,000 • Onze bustes d'artistes par MM. Braecke, Pollant, Van Rasbourgh, Dupon, Vander Linden, Duwaerts, De Plyn, Dupuis, Weynset Peeters 16,000 • TOTAL . . . fr. 216,500 •
10,287 •	10,287 •	10,287 •	•	
20,000 •	20,000 •	20,000 •	•	6) Contrat du 8 août 1890. — M. Jef Lambeaux s'engage à exécuter en marbre, dans un abri qui sera mis à sa disposition, un bas-relief intitulé : « l'Humanité », ayant 7 mètres de hauteur sur 11 mètres de longueur, et à le terminer dans un délai de huit années. Une somme de 171,200 francs est affectée à l'exécution de l'œuvre. Le paiement s'effectuera comme suit : 1° 35,000 francs du chef de la prise de possession du carton; 2° 100,000 francs au fur et à mesure du degré d'avancement du travail; 3° 36,200 francs après la réception, par le Gouvernement, de l'œuvre entièrement terminée. 7) Contrat du 8 août 1890. — M. Horta s'engage à construire, au Parc du Cinquantenaire, un abri pour le bas-relief de M. Jef Lambeaux. Cet abri, mis à couvert et avancé dans la mesure du possible, sera mis à la disposition de M. Jef Lambeaux au plus tard le 1 ^{er} janvier 1892 et complètement terminé, y compris le trottoir, dans les trois mois qui suivront l'achèvement du bas-relief. Une somme de fr. 40,687 50 est affectée à ce travail et sera liquidée comme suit : 1° 5,000 francs après transport à pied d'œuvre des matériaux nécessaires pour l'exécution des fondations; 2° 3,000 francs après l'exécution des fondations; 3° 30,000 francs au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux; 4° fr. 2,687 50 après la réception de l'abri complètement terminé.
10,000 •	15,000 •	25,000 •	61,200 •	
•	5,687 50	•	•	8) Contrat du 9 mai 1880. — M. Danse est chargé du travail, moyennant la somme de 7,000 francs. Cette somme sera liquidée par acomptes successifs fixés comme suit : 2,000 francs après l'approbation du dessin de la gravure; 2,000 id id d'une épreuve constatant que la gravure est terminée aux deux tiers; 1,000 francs après l'approbation du travail; 2,000 francs après la remise à l'Administration des Beaux-Arts de 50 exemplaires de la gravure. 9) M. Lenain est chargé de ce travail, moyennant une somme de 10,000 francs. La quote-part de l'État sera soldée au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.
1,000 •	2,000 •	2,000 •	•	
4,000 •	•	•	•	
45,287 •	57,974 50	60,287 •	61,200 •	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FAMILIERS D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1899.
REPORT. . . . fr.	699,587 50	492,609 50	206,778 »	267,801 »
Gravure du tableau d'Alfred Stevens : « La Veuve et ses enfants ». (10)	5,000 »	5,000 »	»	1,606 »
Exécution d'un groupe en bronze : « Les Lutteurs ». (11)	40,000 »	40,000 »	»	15,000 »
Décoration sculpturale de la façade latérale du Palais des Beaux-Arts. (12)	75,550 »	75,550 »	»	14,760 »
Exécution du modèle en plâtre d'une statue allégorique, destinée à être coulée en bronze pour la décoration du Palais des Beaux-Arts. (13)	3,000 »	3,000 »	»	»
Nouvel Hôtel des postes à Bruxelles. (14)	15,000 »	15,000 »	»	4,000 »
Exécution d'un groupe : « Des nègres attaqués par des chiens ». (15)	10,000 »	10,000 »	»	5,000 »
Exécution en bronze de six statues en vue de la décoration de la façade de l'Université de Liège. (16)	43,000 »	32,250 »	10,750 »	»
À REPORTER. . . . fr.	800,937 50	675,409 50	217,528 »	508,277 »

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1893.	de 1894.	de 1895.	à venir.	
45,287 »	57,974 50	60,287 »	61,200 »	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
»	1,066 »	1,668 »	»	10) Contrat du 10 juillet 1891. — M. G. Biot est chargé de l'exécution de ce travail. La somme de 5,000 francs affectée à la gravure sera soldée par acomptes successifs, après l'approbation du dessin, la mise au ton de la planche et l'approbation définitive de la reproduction.
22,500 »	2,500 »	»	»	11) Contrat du 10 août 1892. — M. Vanderstappen s'engage à faire couler en bronze son groupe en plâtre « Les Lutteurs. » Une somme de 15,000 francs sera payée à l'artiste du chef de la prise de possession du modèle; 25,000 francs seront affectés à la coulée en bronze et payés sur les exercices de 1893 ou de 1894, après la réception de la reproduction entièrement terminée.
60,800 »	»	»	»	12) Le travail comporte : 1° 4 statues de 2 ^m ,10, pour la décoration des balcons (rez-de-chaussée) fr. 18,400 » 2° A l'étage, 2 bas-reliefs 5,400 » 3° Id. 4 id. 6,600 » 4° Sur l'acrotère, 4 motifs, de 1 ^m ,50 13,800 » 5° Id. 4 grands trophées (attributs) 17,000 » 6° A la façade latérale du Palais, 2 statues de 2 ^m ,60, à placer dans les niches. 11,350 » 7° A la façade latérale du Palais, un bas-relief (enfant à écusson) 3,000 » Les paiements seront effectués comme suit : 2/10 après l'approbation de la maquette au 1/4; 2/10 après l'approbation du modèle 1/2 grandeur d'exécution; 2/10 après la mise au point de la pierre; 1/10 après la réception de l'œuvre au lieu de sa destination. Ce travail est terminé.
»	1,500 »	1,500 »	»	13) Contrat du 1 ^{er} septembre 1892. — La statue a 2 ^m ,50 de hauteur. Le prix est fixé à 3,000 francs et sera soldé comme suit : 1° 500 francs après approbation du modèle au 1/4; 2° 1,000 francs après approbation du modèle grandeur d'exécution; 3° 1,500 francs après la remise du modèle dans l'atelier du fondeur.
5,000 »	6,000 »	»	»	14) Contrat du 24 mars 1892. — M. E. Van den Bussche s'engage à exécuter la décoration picturale du nouvel hôtel des Postes, comprenant 4 panneaux et le plafond représentant : A. Les moyens de transport postaux chez les principaux peuples de l'univers; B. Déchargement des colis postaux par la malle-poste; C. Charlemagne instituant les postes de son empire; D. Charles-Quint recevant le serment de Jean-Baptiste Tour et Taxis, en qualité de grand maître des Postes de l'Empire. Une somme de 15,000 francs sera payée au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.
1,500 »	3,500 »	»	»	15) Contrat du 24 octobre 1892. — M. Samain s'engage à exécuter en marbre blanc, d'un seul bloc, un groupe représentant des nègres attaqués par des chiens. Une somme de 10,000 francs est affectée à ce travail et sera soldée comme suit : 1° 5,000 francs du chef de la prise de possession du modèle; 2° 5,000 francs après la réception du groupe entièrement achevé. Ce travail est terminé.
13,250 »	10,000 »	9,000 »	»	16) Contrat du 15 décembre 1892 — Ce travail comporte : A. 4 statues de 2 ^m ,55 au prix de 7,500 francs chacune; B. 2 statues de 2 ^m ,50 au prix de 6,500 francs chacune; Le paiement s'effectuera comme suit : 1° A. 1,000 francs et B. 1,000 francs après approbation de la maquette par le Gouvernement et l'Administration communale; 2° A. 2,500 francs et B. 2,000 francs après approbation du modèle grandeur d'exécution par le Gouvernement et l'Administration communale de Liège; 3° A. 4,000 francs et B. 3,500 francs après la fonte de l'œuvre et le placement au lieu de sa destination
148,537 »	85,140 50	72,455 »	61,200 »	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DEPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FAIRQUES D'ÉTAT, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1892.
REPORT fr.	890,937 50	673,400 50	217,528 "	308,277 "
Décoration sculpturale du Jardin botanique de l'État (Exécution des maquettes)	17) 20,800 "	20,800 "	"	"
Décoration sculpturale du Jardin botanique de l'État (Exécution des modèles)	18) 49,000 "	49,000 "	"	"
Copie d'après Spagna : « Les Neuf Muses »	19) 12,000 "	12,000 "	"	"
Composition picturale destinée au grand panneau de la salle des séances du tribunal de commerce au Palais de Justice de Bruxelles	20) 16,000 "	16,000 "	"	"
Statue en marbre représentant : « Une femme assise »	21) 11,000 "	11,000 "	"	"
Groupe en marbre représentant : « Le Pardon »	22) 12,000 "	12,000 "	"	"
Statue en marbre représentant : « Sainte Cécile »	23) 10,000 "	10,000 "	"	"
Gravure du tableau de Ch. Doms : « La lecture de la Bible prohibée. »	24) 10,000 "	6,000 "	4,000 "	3,000 "
Gravure du tableau d'Albrecht De Vriendt représentant : « Hommage à Charles-Quint enfant »	25) 15,000 "	11,000 "	4,000 "	"
Gravure d'après le « Christ en croix » de Van Dyck	26) 5,000 "	5,000 "	"	"
Décoration picturale de la salle des délibérations et de l'antichambre du Conseil provincial du Hainaut	27) 20,000 "	10,000 "	10,000 "	"
TOTAUX fr.	1,071,737 50	836,209 50	235,528 "	311,277 "

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1893.	de 1894.	de 1895.	à venir.	
148,537 »	85,140 50	72,455 »	61,200 »	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
10,400 »	10,400 »	»	»	17) Contrat du 30 juin 1893. — MM. Ch. Vanderstappen et Const. Meunier s'engagent à exécuter toutes les maquettes au quart de la grandeur d'exécution des groupes et des statues destinés à cette décoration. La somme de 20,800 fr affectée à ce travail sera soldée sur trois exercices. Ce travail est terminé.
»	24,500 »	24,500 »	»	18) Ce travail comporte : Quatre modèles de groupes de figures et animaux de 2 mètres de hauteur par MM. Dillens, Migoon, Charlier et V. De Haen. . . fr. 24,000 » Deux modèles de statues de 2 ^m 20 de hauteur par MM. de Mathelin et Van Hove 6,000 » Quatre modèles de motifs d'animaux de 1 ^m 65 de largeur sur 0 ^m 80 de hauteur par MM. Samuel, Hérain, Gaspar et Namur 8,000 » Quatre modèles de motifs d'oiseaux (1 ^m 50, ailes déployées) par MM. Bouquet, Crick, Weygers et Van Heffen. 8,000 » Deux modèles de cardélabres par M. Rousseau 3,000 »
3,000 »	3,000 »	3,000 »	3,000 »	19) Contrat du 3 mai 1893. — M. Gullens s'engage à exécuter les copies. La somme de 12,000 francs sera soldée au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.
»	4,000 »	8,000 »	4,000 »	20) Contrat du 21 juin 1893. — M. Mellery s'engage à exécuter cette composition. Une somme de 12,000 francs est affectée à ce travail et sera soldée comme suit : 4,000 francs du chef de l'approbation de l'esquisse; 12,000 francs au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.
5,000 »	3,000 »	3,000 »	»	21) Contrat du 30 décembre 1893. — M. Dubois s'engage à exécuter une reproduction en marbre de la statue: « Une femme assise », aux conditions ci-après : 5,000 francs du chef de la prise de possession du modèle en plâtre; 3,000 francs du chef de la mise au point du marbre; 3,000 francs du chef de la réception de la reproduction entièrement terminée.
»	6,000 »	6,000 »	»	22) Contrat du 30 décembre 1893. — M. Braecke s'engage à exécuter une reproduction de son groupe en marbre: « Le Pardon ». Le paiement s'effectuera de la manière suivante : 6,000 francs du chef de la prise de possession du plâtre; 3,000 francs du chef de la mise au point de la pierre; 3,000 francs du chef de la réception définitive de l'œuvre entièrement terminée.
»	5,000 »	5,000 »	»	23) Contrat du 12 avril 1894. — M. Lefever s'engage à exécuter une reproduction en marbre de la statue de sainte Cécile. Le paiement aura lieu de la manière ci-après : 5,000 francs du chef de la prise de possession du plâtre; 2,500 francs du chef de la mise au point du marbre; 2,500 francs du chef de réception de la reproduction entièrement terminée. L'artiste s'engage à ne pas reproduire son œuvre dans les dimensions de l'original.
»	3,000 »	»	»	24) M. J.-B. Meunier est chargé de l'exécution de ce travail moyennant une somme de 10,000 francs. La quote-part de l'État sera soldée au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.
»	2,000 »	4,000 »	5,000 »	25) M. Van der Veken est chargé de l'exécution de ce travail moyennant une somme de 15,000 francs. La quote-part de l'État sera soldée au fur et à mesure du degré d'avancement du travail. Un contrat sera passé prochainement avec l'artiste.
»	2,000 »	3,000 »	»	26) M. Van der Veken est chargé de l'exécution de ce travail, moyennant la somme de 5,000 francs, qui sera soldée comme suit : 1,000 francs après l'approbation du dessin; 3,000 francs du chef d'approbation des états; 1,000 francs du chef de la remise de 20 exemplaires de la gravure entièrement terminée.
»	7,500 »	2,500 »	»	27) MM. Hennebicq, Herbo et Bourlard sont chargés de l'exécution de cette décoration. Une somme de 20,000 francs est affectée à ce travail.
160,757 »	153,540 50	151,455 »	73,200 »	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1891.
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Godofroid de Bouillon	28,000 » 1)	28,000 »	»	16,000 »
Buste Alvin	2,500 » 2)	2,500 »	»	2,500 »
Monument Van Maerlant	10,000 » 2)	10,000 »	»	10,000 »
Monument Rogier	61,119 24 4)	20,000 »	44,119 24	20,000 »
Buste Braemt	2,500 » 5)	2,500 »	»	2,500 »
— E. Dupetiaux	2,500 » 5)	2,500 »	»	2,500 »
— Ch. de Bériot	2,500 » 7)	2,500 »	»	2,500 »
— Ch. Du Mortier	2,500 » 8)	2,500 »	»	2,500 »
— E. Defacqz	2,500 » 9)	2,500 »	»	1,250 »
— J. Nolet de Brauwere	2,500 » 10)	2,500 »	»	2,500 »
— E. Stroobant	2,500 » 11)	2,500 »	»	2,500 »
— lieutenant-général Liagre	2,500 » 12)	2,500 »	»	1,250 »
Monument de Haerne	85,000 » 13)	50,000 »	35,000 »	»
Buste L. Gallait	2,500 » 14)	2,500 »	»	»
— J. De Laet	2,500 » 15)	2,500 »	»	»
— J. Rousseau	2,500 » 16)	2,500 »	»	»
A REPORTER fr.	217,119 24	138,000 »	79,119 24	66,000 »

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1892	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE				OBSERVATIONS
	1893	1894	1895	à venir	
•	•	12,000 •	•	•	a) Les annuités ou subsides accordés par l'Etat ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions
•	•	•	•	•	1) Contrat du 15 mars 1874. Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot, de Bruxelles. Les bas-reliefs représentent 1° La prise de Jérusalem; 2° la publication des Assises. M. De Groot a reçu une somme de 6,000 francs après le placement des tables de bronze portant les inscriptions, 5,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs, une somme de 12,000 francs sera payée après la réception et le placement des bas-reliefs coulés en bronze.
•	•	•	•	•	2) Contrat du 5 juillet 1887 — Le buste est fourni.
•	•	•	•	•	3) Contrat du 12 août 1889 — M. Pickery s'engage à exécuter un monument en pierre d'Leuwsines au poète Jacob Van Maclant. Une somme de 10,000 francs est affectée à l'exécution de cette œuvre — Ce travail est terminé.
•	•	•	•	•	4) M. De Groot est chargé de l'exécution du monument, à ériger sur une des places publiques de Bruxelles. La quote part de l'Etat sera liquidée au fur et à mesure du degré d'avancement de l'œuvre.
•	•	•	•	•	5) Contrat du 2 septembre 1890 — Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,500 francs payables par moitié après l'approbation du modèle en terre, approuvé par le Gouvernement, et la réception de l'œuvre entièrement terminée — Ce buste est fourni.
•	•	•	•	•	6) Idem Idem
•	•	•	•	•	7) Idem Idem
•	•	•	•	•	8) Idem Idem
1,250 •	•	•	•	•	9) Idem Idem.
•	•	•	•	•	10) Contrat du 7 avril 1891 — Idem
•	•	•	•	•	11) Idem Idem
1,250 •	•	•	•	•	12) Contrat du 10 septembre 1891 — Idem.
30,000 •	•	10,000 •	10,000	•	13) Contrat du 13 août 1892 — M. De Vigne s'engage à exécuter le monument, à ériger sur la Grand'Place, à Courtrai. La quote part de l'Etat sera liquidée en cinq annuités.
2,500 •	•	•	•	•	14) Contrat du 7 septembre 1892 — Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,500 francs payables par moitié après l'approbation du modèle en terre et la réception de l'œuvre entièrement terminée. Ce buste est fourni.
2,500 •	•	•	•	•	15) Contrat du 23 juin 1892. — Idem. Idem
•	2,500 •	•	•	•	16) Contrat du 3 novembre 1892 — Idem Idem
37,500 •	2,500 •	22,000	10,000	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1891.
REPORT. fr.	217,119 24	138,000 »	79,119 24	60,000 »
Monument au R. V. Père Damien	20,000 »	17) 10,000 »	10,000 »	»
— Van Duyse	20,000 »	18) 10,000 »	10,000 »	»
— Vanderlinden d'Hoogvoorst	24,500 »	19) 12,000 »	12,500 »	»
— Ch. De Coster	18,000 »	20) 9,000 »	9,000 »	»
Buste Eng. Verhoeckhoven	2,500 »	21) 2,500 »	»	»
— Vieuxtemps	2,500 »	22) 2,500 »	»	»
— Plateau	2,500 »	23) 2,500 »	»	»
— Van Hulthem	2,500 »	24) 2,500 »	»	»
— Schayes	2,500 »	25) 2,500 »	»	»
— Defacqz	2,500 »	26) 2,500 »	»	»
— Snellaert	2,500 »	27) 2,500 »	»	»
— Conscience	2,500 »	28) 2,500 »	»	»
— Ledeganck	2,500 »	29) 2,500 »	»	»
— F. de Brackeleer	2,500 »	30) 2,500 »	»	»
— Prudens Van Duyze	2,500 »	31) 2,500 »	»	»
— Fallot	2,500 »	32) 2,500 »	»	»
— Thiernesse	2,500 »	33) 2,500 »	»	»
— Tallois	2,500 »	34) 2,500 »	»	»
— Delcroix	2,500 »	35) 2,500 »	»	»
Monument au compositeur Méry	9,000 »	36) 1,500 »	7,500 »	»
TOTAUX. fr.	346,212 24	218,000 »	128,212 24	60,000 »

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1892.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE				OBSERVATIONS.
	1893.	1894.	1895.	à venir.	
57,500 »	2,500 »	22,000 »	10,000 »	»	(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
10,000 »	»	»	»	»	17) M. Const. Meunier s'engage à exécuter le monument à ériger sur une place publique à Louvain Ce travail est terminé.
10,000 »	»	»	»	»	18) M. De Vreese s'engage à exécuter ce monument à ériger sur une des places publiques de Termonde. Ce travail est terminé.
12,000 »	»	»	»	»	19) M. Laumans s'engage à exécuter le monument à ériger sur la place publique de la commune de Meysse. Ce travail est terminé.
»	9,000 »	»	»	»	20) M. Samuel s'engage à exécuter le monument à ériger sur une des places publiques de la commune d'Ixelles. Ce travail est terminé.
»	1,250 »	1,250 »	»	»	21) Contrat du 30 octobre 1893. — Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,500 francs payables par moitié après l'approbation du modèle en terre et la réception de l'œuvre entièrement terminée.
»	1,250 »	1,250 »	»	»	22) Idem. Idem.
»	»	1,250 »	1,250 »	»	23) Idem. Idem.
»	1,250 »	1,250 »	»	»	24) Idem. Idem.
»	1,250 »	1,250 »	»	»	25) Idem. Idem.
»	»	2,500 »	»	»	26) Contrat du 15 janvier 1894. — Idem.
»	»	2,500 »	»	»	27) Contrat du 9 février 1894. — Idem.
»	»	2,500 »	»	»	28) Idem. Idem.
»	»	1,250 »	1,250 »	»	29) Idem. Idem.
»	»	1,250 »	1,250 »	»	30) Contrat du 14 avril 1894. — Idem.
»	»	1,250 »	1,250 »	»	31) Contrat du 30 juin 1894. — Idem.
»	»	1,250 »	1,250 »	»	32) Contrat du 5 septembre 1894. — Idem.
»	»	1,250 »	1,250 »	»	33) Idem. Idem.
»	»	1,250 »	1,250 »	»	34) Idem. Idem.
»	»	1,250 »	1,250 »	»	35) Contrat du 12 septembre 1894. — Idem.
»	»	1,500 »	»	»	36) M. Leroy s'engage à exécuter le monument à ériger sur une des places publiques de Gand au prix de 9,000 francs.
69,500 »	16,500 »	46,000 »	20,000 »	»	

(262)

VII.
BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE,

DU TRAVAIL ET DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1895.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics voté par la Législature pour l'exercice 1894, s'élève à fr. 17,703,668 »

Ensuite des propositions nouvelles présentées par le Gouvernement et du transfert : 1° du service de construction des chemins de fer et de surveillance des chemins de fer concédés en exploitation au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes; 2° du service de l'hydrographie à l'Administration des Ponts et Chaussées, le Budget pour l'exercice 1895 s'élève à fr. 17,670,003 »

soit une diminution de fr. 33,665 »
qui provient des modifications apportées aux articles suivants :

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	585,500	»
— proposé pour l'exercice 1895.		552,100	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	33,400	»

Cette diminution résulte, d'une part, du transfert au Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes d'une somme de 37,400 francs, nécessaire au paiement des traitements des fonctionnaires et employés du service de construction des chemins de fer et de surveillance des chemins de fer concédés en exploitation et, d'autre part, d'une augmentation de fr. 4,000 pour faire face à la dépense occasionnée par les promotions qui ont dû être accordées à quelques fonctionnaires des mines comme conséquence de l'organisation du service de l'inspection du travail et de la réorganisation du service des mines.

ART. 4. — *Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	22,150	»
— proposé pour l'exercice 1895.		20,950	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	1,200	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme est transférée au Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour être affectée au paiement des frais de déplacements fixes de l'ingénieur en chef directeur chargé de la direction du service de construction des chemins de fer et de surveillance des chemins de fer concédés en exploitation.

CHAPITRE III.

AGRICULTURE.

ART. 13. — *Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, subsides. — Location d'un matériel de concours.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	180,000	»
— proposé pour l'exercice 1895		190,000	»

AUGMENTATION.	fr.	10,000	»
-----------------------	-----	--------	---

Cette augmentation est indispensable pour faire face aux frais qu'entraîne le concours régional annuel d'agriculture en faveur duquel il est prévu au Budget une allocation de 50,000 francs. Cette somme a toujours été insuffisante depuis l'institution des concours régionaux et c'est pour éviter de recourir à des demandes inévitables de crédits supplémentaires que la majoration proposée est sollicitée

ART. 14. — *Concours, expositions ou congrès agricoles; subsides, encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du Bulletin de l'Agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. Encouragements aux sociétés coopératives de crédit agricole.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	45,000	»
— proposé pour l'exercice 1895		55,000	»

AUGMENTATION.	fr.	10,000	»
-----------------------	-----	--------	---

Cette majoration permettra au Gouvernement de faire face aux obligations nouvelles que lui créent les encouragements à accorder aux associations fondées dans le but de développer la culture du houblon, l'aviculture, l'apiculture, branches auxquelles on s'est efforcé de donner dans ces dernières années une vive impulsion et dont les récents progrès justifient les sacrifices de l'État.

ART. 17. — *Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	153,000	»
— proposé pour l'exercice 1895		162,000	»

AUGMENTATION.	fr.	9,000	»
-----------------------	-----	-------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme est sollicitée pour payer le traitement d'un nouveau chef de culture indispensable pour assurer la marche du service de la section préparatoire récemment annexée à l'École pratique d'agriculture de l'État à Huy et pour permettre au Gouvernement d'accorder au personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de Gand, Huy et Vilvorde, les augmentations réglementaires de traitement auxquelles il peut prétendre en 1895.

ART. 25. — *Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	91,000	»
— proposé pour l'exercice 1895		101,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	10,000	»

La commission d'aménagement de la forêt d'Hertogenwald a signé dans son rapport l'utilité qu'il y aurait pour l'État de convertir ces fanges improductives en riches plantations d'épicéas. Au moyen du crédit dont elle dispose actuellement, l'administration forestière ne peut boiser annuellement que 25 hectares des hautes fanges. Avec la somme de 10,000 francs sollicitée, cette étendue pourra être portée à 55 hectares.

CHAPITRE VI.

INDUSTRIE.

ART. 29. — *Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	58,900	»
— proposé pour l'exercice 1895		55,900	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	5,000	»

Cette somme est transférée à l'article 43 pour être affectée au paiement du traitement d'un inspecteur de l'industrie passé à l'inspection du travail.

CHAPITRE VIII.

INSPECTION DU TRAVAIL.

ART. 43. — *Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel de ces inspections; frais de route et de séjour, frais de bureau et de matériel. Travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	70,000	»
— proposé pour l'exercice 1895		80,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	10,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La moitié de cette augmentation représente le montant du traitement d'un inspecteur de l'industrie transféré de l'article 29. Le complément est destiné à pourvoir au paiement des vacances et des frais de route de ce fonctionnaire et d'un inspecteur de l'industrie chargé de coopérer à l'inspection du travail.

CHAPITRE XI.

PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 56. — *Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr. 2,182,820 »
— proposé pour l'exercice 1895	2,195,020 »

AUGMENTATION	fr. 12,200 »
------------------------	--------------

Il est transféré du Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour frais de traction et de matériel du service de l'hydrographie, ainsi que pour les salaires, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou au mois, une somme globale de 18,320 francs.

Comme les opérations hydrographiques s'étendront à la fois à l'Escaut maritime et aux côtes, le crédit global est réparti entre les articles 56 et 62, dans la proportion de 12,200 francs pour l'article 56 et de 6,120 francs pour l'article 62.

ART. 62. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr. 691,130 »
— proposé pour l'exercice 1895	697,250 »

AUGMENTATION	fr. 6,120 »
------------------------	-------------

Le développement à l'appui de l'article 56 explique l'origine et la destination de la somme de 6,120 francs dont il est question ci-dessus.

ART. 65. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des Ponts et Chaussées; frais de bureau et de déplacement.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr. 1,045,150 »
— proposé pour l'exercice 1895	998,915 »

DIMINUTION	fr. 46,235 »
----------------------	--------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette diminution provient, d'une part, du transfert au Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes d'une somme de 59,735 francs nécessaire au paiement des traitements des fonctionnaires et agents du service d'exécution des chemins de fer en construction et de surveillance des chemins de fer concédés en exploitation, et, d'autre part, du transfert au Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics, d'une somme de 13,500 francs représentant les traitements et les frais de déplacement et d'embarquement de l'ingénieur en chef et de l'ingénieur du service de l'hydrographie et des agents qui en dépendent.

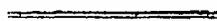
Art. 66. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des Ponts et Chaussées. Frais divers des jurys d'examen.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr. 1,140,000 »
— proposé pour l'exercice 1895	1,124,850 »
	15,150 »
DIMINUTION	fr. 15,150 »

résultant du transfert :

1° Au Budget des Chemins de fer, Postes et Télégraphes d'une somme de 22,000 francs nécessaire au paiement des traitements des agents subalternes du service d'exécution des chemins de fer en construction et de surveillance des chemins de fer concédés en exploitation ;

2° Au Budget de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics d'une somme de 6,850 francs représentant les traitements et indemnités du personnel subalterne attaché au service de l'hydrographie.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1895, à la somme de dix-sept millions six cent soixante-dix mille trois francs (17,670,003 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 14 novembre 1894.

LÉOPOLD .

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics,*

LÉON DE BRUYN.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

(2/0)

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL
ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1893.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	552,100 »	
<i>Matériel</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics.</i>	81,500 »	705,650 »
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	20,950 »	
<i>Honoraires des avocats.</i>			
5	Honoraires des avocats du Département	30,000 »	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Pensions civiles — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	10,800 »	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	8,000 »	18,800 »
CHAPITRE III.			
AGRICULTURE.			
8	Inspection de l'agriculture et agronomes de l'État: traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études	155,000 »	
9	Indemnités pour animaux abattus; indemnités pour bêtes bovines déclarées impropres à la consommation comme atteintes de la tuberculose; indemnités pour bêtes bovines mortes ou abattues et reconnues atteintes de charbon; subsides aux fonds provinciaux d'agriculture, aux provinces, ainsi qu'aux sociétés d'assurance mutuelle contre les risques relatifs à la perte de bétail	500,000 »	
10	Inspection vétérinaire: traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	140,000 »	
11	Inspection vétérinaire: matériel, frais de bureau, bulletin mensuel, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques	8,000 »	
12	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsides aux provinces et encouragements	247,000 »	
	A REPORTERfr.	1,030,000 »	724,150 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,036,000 *	724,150 *
13	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, subsides. Location d'un matériel de concours	190,000 *	
14	Concours, expositions ou congrès agricoles; subsides; encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du Bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture.	56,000 *	
	<i>Enseignement vétérinaire.</i>		
15	Personnel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité	101,325 *	
16	Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études	50,000 *	
	<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire</i>		
17	Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.	102,000 *	1,979,925 *
18	Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys	66,600 *	
19	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection	10,000 *	
20	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Cours d'agronomie aux militaires.	220,000 *	
	<i>Jardin botanique de l'État.</i>		
21	Jardin botanique de l'État. Traitements du personnel	34,300 *	
22	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture	54,700 *	
	CHAPITRE IV.		
	EAUX ET FORÊTS.		
23	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses.	465,965 *	
24	Conseil supérieur des forêts. Frais divers. Stations météorologiques forestières.	2,000 *	
25	Forêts domaniales — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État	101,000 *	595,965 *
26	Terrains incultes; défrichement; reboisement; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses	15,000 *	
27	Pisciculture; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses	15,000 *	
	CHAPITRE V.		
	LABORATOIRES D'ANALYSES.		
28	Station agronomique: traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel — Laboratoires d'analyses de l'État: traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles — Commission de haute surveillance. — Subsides aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires.	94,000 *	94,000 *
	A REPORTER. . . . fr.	»	3,395,040 *

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	3,395,040 »
	CHAPITRE VI.		
	INDUSTRIE.		
29	Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route	35,900 »	
30	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	35,900 »	
31	Enseignement professionnel : écoles industrielles, écoles manufacturières, écoles professionnelles, écoles et classes ménagères, écoles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses	544,600 »	
32	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels et dépenses de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles et spéciales; dépenses diverses. — Personnel de la Commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	35,050 »	757,650 »
33	Primes d'encouragement aux Sociétés de secours mutuels reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État	20,000 »	
34	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	25,400 »	
35	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impressions (y compris une somme de 3,000 francs en charge extraordinaire et temporaire).	8,000 »	
36	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879.	5,700 »	
37	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers.	12,500 »	
38	Conseil supérieur du travail. — Frais divers	18,500 »	
39	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884	5,000 »	
	CHAPITRE VII.		
	POIDS ET MESURES.		
40	Traitements des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection	82,550 »	
41	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	36,000 »	
42	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 »	130,550 »
	CHAPITRE VIII.		
	INSPECTION DU TRAVAIL.		
43	Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel de ces inspections; frais de route et de séjour; frais de bureau et de matériel. Travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections	80,000 »	80,000 »
	CHAPITRE IX.		
	VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
44	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	2,000,000 »	
	A REPORTER. fr.	2,000,000 »	4,365,040 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	2,000,000 °	4,565,040 °
45	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers	70,000 °	2,082,000 °
46	Frais de route et de séjour de l'inspection.	10,000 °	
47	Frais de bureau et matériel de l'inspection	2,000 °	
CHAPITRE X.			
SERVICE DE SANTÉ.			
48	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel desdites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel de prise et d'analyse d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Encouragements aux associations contre l'alcoolisme. Habitations ouvrières: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsidés	274,000 °	3,07,500 °
49	Académie royale de médecine.	35,500 °	
CHAPITRE XI.			
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.			
SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.			
50	Entretien des routes, des plantations et des parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsidés.	3,670,000 °	
51	Travaux de plantations nouvelles	50,000 °	
SECTION 2. — Bâtimens civils.			
52	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtimens et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles	675,000 °	
53	Entretien et réparation des prisons. — Fouritures et travaux	90,000 °	
54	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'État (y compris 12,000 francs en charge temporaire).	28,000 °	
55	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtimens civils	174,000 °	
SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage, des pontons et des lignes télégraphiques des voies navigables.			
56	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,195,020 °	10,508,725 °
57	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	237,000 °	
Plantations.			
58	Plantations nouvelles	13,500 °	
	A REPORTER. . . . fr.	7,133,120 °	17,061,265 °

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	7,133,120 °	17,061,265 °
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>		
59	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	40,000 °	
	<i>Service des irrigations de la Campine</i>		
60	Personnel : Traitements, salaires et indemnités; frais de bureau et de déplacements; remplacements provisoires; frais d'opérations graphiques; frais télégraphiques; transports de dépêches; réparation d'instruments; menues dépenses.	18,440 °	
61	Travaux relatifs aux irrigations de la Campine	1,100 °	
	SECTION 4. — Ports, côtes, dunes, phares et fanaux.		
62	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	627,250 °	
63	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux; boisement des dunes domaniales.	28,000 °	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.		
64	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier	59,000 °	
	SECTION 6 — Personnel des ponts et chaussées.		
65	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	998,915 °	
66	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.	1,124,850 °	
67	Frais des jurys d'examen et missions des élèves-ingénieurs de 5 ^e année de l'École spéciale du génie civil	8,000 °	
	SECTION 7. — Service des bâtiments civils.		
68	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents ainsi que du personnel du Palais de Justice de Bruxelles. — Frais d'habillement des gardiens des monuments et du Palais de Justice	175,050 °	
69	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage et frais d'adjudication; chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses du Palais de Justice de Bruxelles	45,000 °	
	CHAPITRE XII.		
	MINES.		
	SECTION 1^{re}. — Personnel du Conseil des mines.		
70	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement.	32,000 °	
	Matériel.	640 °	
	SECTION 2. — Personnel du corps des mines.		
71	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	547,075 °	
72	Frais des jurys d'examen du Conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'École spéciale des mines.	6,000 °	552,715 °
	SECTION 3 — Carte géologique et agricole.		
73	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole.	112,000 °	
	A REPORTER. fr.	497,715 °	17,613,980 °

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	407,715 •	17,813,980 •
	SECTION 4. — Caisses de prévoyance.		
75	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses.	45,000 •	
	SECTION 5. — Impressions, etc.		
76	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	10,000 •	
	CHAPITRE XIII.		
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.		
77	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau . . .	500 •	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.		
78	Frais de route et de séjour.	500 •	10,200 •
79	Publication du <i>Recueil</i> , rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel.	7,900 •	
	SECTION 3. — Commission consultative des machines à vapeur.		
80	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel	1,500 •	
	CHAPITRE XIV.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
81	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	20,723 •	20,723 •
	CHAPITRE XV.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
82	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'art. 7.	18,000 •	19,109 •
83	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beauvais, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions.	1,109 •	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DES TRAVAUX PUBLICS, fr.		17,670,003 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics,*

LÉON DE BRUYN.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1895.

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE 1^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	a.	Traitement du Ministre
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du secrétariat gé- néral, des administrations de l'agriculture et de l'industrie, du service de santé, de l'hygiène et de la voirie vicinale. 275,196 »
2	b.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration des ports et chaussées. 250,579 »
	c.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration des mines. 46,523 »
GRADES.		
		Secrétaire général 1 10,000 à 12,000
		Directeurs 4 7,000 à 8,000
		Chefs de division 10 5,500 à 6,500
		Chefs de bureau 8 4,200 à 5,000
		Commis-rédacteurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe. 59* 2,200 à 4,000
		Commis d'ordre 59* 1,400 à 2,700
		Imprimeur-autographe et agents photographes 4 1,500 à 1,800
		Huissiers 22 1,400 à 2,500
		Concierges 7 700 à 1,200
		Garçons de bureau 9 1,100 à 1,300
		Nettoyeuses. 15 750 à 800
PERSOANEL TECHNIQUE.		
		Directeurs généraux 2 12,000
		Inspecteur général 1 10,500
		Ingénieurs en chef-directeurs de 1 ^{re} et 2 ^e classe. 4 8,000 à 9,000
		Ingénieurs principaux de 1 ^{re} et 2 ^e classe. 2 5,500 à 7,000
		Ingénieurs de 2 ^e et 3 ^e classe. 3 2,700 à 4,000
(*) (Chiffre organique).		
<i>Matériel.</i>		
	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier. 23,300 »
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux 20,000 »
3	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 20,000 »
	d.	Souscription au <i>Bulletin du Ministère</i> , achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux 13,000 »
	e.	Menues dépenses 5,000 »
À REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
552,100 »	585,500 »	»	33,400 »	585,500 »	579,500 »	
81,300 »	81,500 »	»	»	81,300 »	66,661 24	
654,400 »	687,800 »	»	33,400 »	687,800 »	667,161 24	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Frais de déplacement.</i>
4	a.	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires : Administration centrale 4,500 »
	b.	Administrations des ponts et chaussées et des mines 16,650 »
		<i>Honoraires des avocats.</i>
5	»	Honoraires des avocats du Département.
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
		CHAPITRE II.
		PENSIONS ET SECOURS.
6	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
		CHAPITRE III.
		AGRICULTURE.
8	a.	Inspection de l'agriculture : traitements, salaires, indemnités et frais de route . . . 15,900 »
	b.	Service des agronomes de l'État : traitements, indemnités et frais de route 98,450 »
	c.	Frais des champs d'expériences et de démonstrations, frais d'études 20,650 »
		<i>Inspection de l'agriculture — Détail du littéra a.</i>
		Traitement de l'inspecteur général fr. 8,000 »
		— d'un commis 1,800 »
		— d'un huissier 1,600 »
		Indemnités et frais de route 4,500 »
		TOTAL. fr. 15,900 »
9	a.	Indemnités pour bestiaux abattus 130,000 »
	b.	Indemnités pour bêtes bovines : 1 ^o déclarées impropres à la consommation comme atteintes de la tuberculose; 2 ^o mortes ou abattues et reconnues atteintes de charbon 340,000 »
	c.	Subsides aux fonds provinciaux d'agriculture 20,000 »
	d.	Subsides aux sociétés d'assurance mutuelle contre les pertes de bétail 10,000 »
10	a.	Inspection vétérinaire; traitements, indemnités, frais de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin. 145,000 »
	b.	Bourses de voyage en faveur des médecins vétérinaires 3,000 »
11	»	Inspection vétérinaire. — Matériel, frais de bureau, bulletin mensuel et impressions diverses relatives à la police sanitaire
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
654,400 »	687,800 »	»	55,400 »	687,800 »	667,161 24	
20,950 »	22,150 »	»	1,200 »	22,150 »	24,606 44	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	55,682 05	
705,350 »	739,950 »	»	54,600 »	739,950 »	727,449 75	
DIMINUTION . . fr.		34,600				
10,800	10,800	»	»	10,800	7,706 36	
8,000	8,000	»	»	8,000	6,500 »	
18,800	18,800	»	»	18,800	14,006 56	
455,000	455,000	»	»	421,400	421,581 72	
500,000	500,000	»	»	420,000	363,615 85	
146,000	146,000	»	»	146,000	153,965 21	
8,000	8,000	»	»	8,000	»	
789,000	789,000	»	»	695,400	658,962 78	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTE- RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		Subsides aux provinces en exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration des races bovine et chevaline :	
12	a.	Encouragements	190,000 »
	b.	Primes nationales de conservation, frais de jury, médailles, diplômes, etc.	27,000 »
	c.	Subside à la Société nationale des éleveurs belges	20,000 »
	d.	Subside au Royal cercle équestre de Bruxelles	10,000 »
13	a.	Conseil supérieur de l'agriculture	15,000 »
	b.	Sociétés agricoles provinciales et comices agricoles	135,000 »
	c.	Subside pour un concours régional	20,000 »
	d.	Location d'un matériel de concours	20,000 »
14	a.	Subsides pour concours, expositions et congrès; encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles	34,300 »
	b.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture; statistiques agricoles; impressions	20,700 »
		<i>Enseignement vétérinaire.</i>	
15		École vétérinaire de l'État. -- Personnel. - Traitements de disponibilité.	
			3,925
			A REPORTER. fr.
16	a.	Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État. fr.	38,800 »
	b.	Frais de la commission de surveillance et des jurys	7,200 »
	c.	Bourses d'études	4,000 »

NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.
1	6,500 à 7,500	7,500
7	{ 5,500 à 6,500 4,500 à 5,500 }	41,500
3	5,500 à 4,500	11,500
2	2,500 à 3,500	5,000
1	1,500 à 2,500	2,500
1	2,000 à 2,500	2,500
2	1,800 à 2,500	4,600
1	1,400 à 1,600	1,600
1	1,400 à 1,600	1,600
1	1,400 à 1,600	1,600
5	1,400 à 1,600	8,000
7	1,200 à 1,400	9,500
n	»	3,925

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
789,000	789,000	»	»	695,400	638,962 78	
247,000	247,000	»	»	207,000	207,000 »	
190,000	180,000	10,000 »	»	150,000	179,949 05	
55,000	45,000	10,000 »	»	72,700	42,700 »	
101,325	101,325	»	»	101,325	101,325 »	
50,000	50,000	»	»	50,000	60,238 25	
1,422,325	1,412,325	20,000 »	»	1,276,425	1,230,175 04	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																								
		REPORT. fr.																																																								
		<i>Enseignement agricole, supérieur, moyen et primaire.</i>																																																								
		Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité :																																																								
17	a.	Institut agricole fr. 92,800 »																																																								
	b.	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde 29,700 »																																																								
	c.	École moyenne id. id. de Gand 23,200 »																																																								
	d.	École moyenne pratique d'agriculture de Huy. 16,300 »																																																								
		<i>Institut agricole.</i>																																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur</td> <td>1</td> <td>5,000 à 6,000</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td>5</td> <td>5,500 à 6,500</td> <td>32,500</td> </tr> <tr> <td>Agrégés</td> <td>5</td> <td>3,500 à 4,500</td> <td>18,500</td> </tr> <tr> <td>Chargés de cours</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>5,100</td> </tr> <tr> <td>Assistants</td> <td>2</td> <td>2,500 à 3,500</td> <td>7,000</td> </tr> <tr> <td>Agent comptable</td> <td>1</td> <td>3,000 à 4,000</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td>Economie</td> <td>1</td> <td>2,000 à 3,000</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>Préparateur de chimie</td> <td>1</td> <td>2,000 à 3,000</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td>Surveillants</td> <td>5</td> <td>1,800 à 2,400</td> <td>6,600</td> </tr> <tr> <td>Jardinier démonstrateur</td> <td>1</td> <td>1,200 à 1,800</td> <td>1,800</td> </tr> <tr> <td>Hommes de service, concierge</td> <td>5</td> <td>1,200 à 1,400</td> <td>6,400</td> </tr> <tr> <td>Indemnité aux agents chargés de la conservation des bibliothèques et des collections, etc.</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>500</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire de la commission de surveillance et d'administration</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>800</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	Directeur	1	5,000 à 6,000	5,000	Professeurs	5	5,500 à 6,500	32,500	Agrégés	5	3,500 à 4,500	18,500	Chargés de cours	»	»	5,100	Assistants	2	2,500 à 3,500	7,000	Agent comptable	1	3,000 à 4,000	4,000	Economie	1	2,000 à 3,000	2,000	Préparateur de chimie	1	2,000 à 3,000	2,500	Surveillants	5	1,800 à 2,400	6,600	Jardinier démonstrateur	1	1,200 à 1,800	1,800	Hommes de service, concierge	5	1,200 à 1,400	6,400	Indemnité aux agents chargés de la conservation des bibliothèques et des collections, etc.	»	»	500	Secrétaire de la commission de surveillance et d'administration	1	»	800
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																																																							
Directeur	1	5,000 à 6,000	5,000																																																							
Professeurs	5	5,500 à 6,500	32,500																																																							
Agrégés	5	3,500 à 4,500	18,500																																																							
Chargés de cours	»	»	5,100																																																							
Assistants	2	2,500 à 3,500	7,000																																																							
Agent comptable	1	3,000 à 4,000	4,000																																																							
Economie	1	2,000 à 3,000	2,000																																																							
Préparateur de chimie	1	2,000 à 3,000	2,500																																																							
Surveillants	5	1,800 à 2,400	6,600																																																							
Jardinier démonstrateur	1	1,200 à 1,800	1,800																																																							
Hommes de service, concierge	5	1,200 à 1,400	6,400																																																							
Indemnité aux agents chargés de la conservation des bibliothèques et des collections, etc.	»	»	500																																																							
Secrétaire de la commission de surveillance et d'administration	1	»	800																																																							
		<i>École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde.</i>																																																								
		<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Directeur-professeur</td> <td>1</td> <td>3,500 à 5,500</td> <td>5,500</td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td>8</td> <td>2,000 à 3,000</td> <td>14,500</td> </tr> <tr> <td>Chefs de culture</td> <td>5</td> <td>1,800 à 2,400</td> <td>6,400</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire-trésorier</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>800</td> </tr> <tr> <td>Chargés de cours</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>1,000</td> </tr> </tbody> </table>	Directeur-professeur	1	3,500 à 5,500	5,500	Professeurs	8	2,000 à 3,000	14,500	Chefs de culture	5	1,800 à 2,400	6,400	Secrétaire-trésorier	1	»	800	Chargés de cours	1	»	1,000																																				
Directeur-professeur	1	3,500 à 5,500	5,500																																																							
Professeurs	8	2,000 à 3,000	14,500																																																							
Chefs de culture	5	1,800 à 2,400	6,400																																																							
Secrétaire-trésorier	1	»	800																																																							
Chargés de cours	1	»	1,000																																																							
		<i>École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Gand.</i>																																																								
		<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Directeur-professeur</td> <td>1</td> <td>3,500 à 5,500</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td>5</td> <td>2,000 à 3,000</td> <td>11,000</td> </tr> <tr> <td>Surveillant</td> <td>1</td> <td>1,200</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td>Chef de culture</td> <td>1</td> <td>1,500</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>Jardinier, concierge, hommes de service</td> <td>3</td> <td>780 à 1,200</td> <td>3,000</td> </tr> </tbody> </table>	Directeur-professeur	1	3,500 à 5,500	5,000	Professeurs	5	2,000 à 3,000	11,000	Surveillant	1	1,200	1,200	Chef de culture	1	1,500	1,500	Jardinier, concierge, hommes de service	3	780 à 1,200	3,000																																				
Directeur-professeur	1	3,500 à 5,500	5,000																																																							
Professeurs	5	2,000 à 3,000	11,000																																																							
Surveillant	1	1,200	1,200																																																							
Chef de culture	1	1,500	1,500																																																							
Jardinier, concierge, hommes de service	3	780 à 1,200	3,000																																																							
		<i>École moyenne pratique d'agriculture de Huy.</i>																																																								
		<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Directeur-professeur</td> <td>1</td> <td>3,500 à 5,500</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td>3</td> <td>2,000 à 3,000</td> <td>7,000</td> </tr> <tr> <td>Surveillant-chef de culture</td> <td>1</td> <td>1,200 à 1,800</td> <td>1,800</td> </tr> </tbody> </table>	Directeur-professeur	1	3,500 à 5,500	4,000	Professeurs	3	2,000 à 3,000	7,000	Surveillant-chef de culture	1	1,200 à 1,800	1,800																																												
Directeur-professeur	1	3,500 à 5,500	4,000																																																							
Professeurs	3	2,000 à 3,000	7,000																																																							
Surveillant-chef de culture	1	1,200 à 1,800	1,800																																																							
		Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; frais des commissions de surveillance et des jurys :																																																								
18	a.	Institut agricole fr. 27,100 »																																																								
	b.	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde 16,000 »																																																								
	c.	École de Gand 16,500 »																																																								
	d.	École moyenne pratique d'agriculture de Huy 7,000 »																																																								
		Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection :																																																								
19	a.	Institut agricole de l'État fr. 7,500 »																																																								
	b.	Écoles de Gand, Vilvorde, Huy, etc. 2,500 »																																																								
		A REPORTER. fr.																																																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,432,525	1,412,525	20,000	»	1,276,425	1,250,175 04	
162,000	155,000	9,000	»	149,000	142,800 »	
66,600	66,600	»	»	64,600	66,759 19	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000 »	
1,670,925	1,641,925	29,000	»	1,500,025	1,449,714 28	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																				
		REPORT. . . . fr.																																				
20	a.	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides; acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles fr. 149,800 »																																				
	b.	Enseignement agricole dans les écoles normales 3,200 »																																				
	c.	Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver) 60,000 »																																				
	d.	Cours d'agronomie aux militaires 7,000 »																																				
21		Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel																																				
22		Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture																																				
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.																																				
		CHAPITRE IV.																																				
		EAUX ET FORÊTS.																																				
23	a.	Traitements du personnel:																																				
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>OMBRE d'agents.</th> <th>TAUX des traitements.</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteurs</td> <td>9</td> <td>4,800 à 6,000</td> <td>49,800</td> </tr> <tr> <td>Sous-inspecteurs</td> <td>9</td> <td>3,600 à 4,400</td> <td>36,000</td> </tr> <tr> <td>Gardes généraux</td> <td>19</td> <td>2,400 à 3,200</td> <td>54,000</td> </tr> <tr> <td>Gardes généraux adjoints</td> <td>6</td> <td>1,500 à 2,000</td> <td>10,000</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers commis d'inspection</td> <td>9</td> <td>1,000 à 1,400</td> <td>11,200</td> </tr> <tr> <td>Id. sans triage des forêts et de la pêche</td> <td>10</td> <td>1,000 à 1,200</td> <td>11,100</td> </tr> <tr> <td>Id. avec id. id.</td> <td>60</td> <td>800 à 900</td> <td>51,000</td> </tr> <tr> <td>Gardes des forêts et de la pêche</td> <td>Indéterminé</td> <td>50 à 800</td> <td>220,275</td> </tr> </tbody> </table>		OMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	CHARGES.	Inspecteurs	9	4,800 à 6,000	49,800	Sous-inspecteurs	9	3,600 à 4,400	36,000	Gardes généraux	19	2,400 à 3,200	54,000	Gardes généraux adjoints	6	1,500 à 2,000	10,000	Brigadiers commis d'inspection	9	1,000 à 1,400	11,200	Id. sans triage des forêts et de la pêche	10	1,000 à 1,200	11,100	Id. avec id. id.	60	800 à 900	51,000	Gardes des forêts et de la pêche	Indéterminé	50 à 800	220,275
	OMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	CHARGES.																																			
Inspecteurs	9	4,800 à 6,000	49,800																																			
Sous-inspecteurs	9	3,600 à 4,400	36,000																																			
Gardes généraux	19	2,400 à 3,200	54,000																																			
Gardes généraux adjoints	6	1,500 à 2,000	10,000																																			
Brigadiers commis d'inspection	9	1,000 à 1,400	11,200																																			
Id. sans triage des forêts et de la pêche	10	1,000 à 1,200	11,100																																			
Id. avec id. id.	60	800 à 900	51,000																																			
Gardes des forêts et de la pêche	Indéterminé	50 à 800	220,275																																			
	b.	Indemnités de déplacement et de bureau des inspecteurs 5,400 »																																				
	c.	Id. id. id. de certains chefs de cantonnement 1,500 »																																				
	d.	Id. de frais de route et de séjour alloués aux membres des commissions d'études et d'aménagement 1,500 »																																				
	e.	Indemnités et frais de route pour travaux extraordinaires, maladies, interims, etc. 10,000 »																																				
	f.	Indemnité à l'agent chargé du cours des gardes 600 »																																				
	g.	Armement et équipement 500 »																																				
	h.	Contrôle des arpentages. Honoraires du contrôleur-arpenteur 400 »																																				
	i.	Dépenses diverses 290 »																																				
24	a.	Conseil supérieur des forêts. — Frais divers 1,500 »																																				
	b.	Stations météorologiques forestières 500 »																																				
		<i>Forêts domaniales.</i>																																				
25	a.	Travaux de culture et d'amélioration 67,500 »																																				
	b.	Construction, entretien et location de maisons 5,000 »																																				
	c.	Id. id. de routes destinées à faciliter l'exploitation 25,000 »																																				
	d.	Arpentage des coupes 3,500 »																																				
		A REPORTER. fr.																																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,670,925	1,641,925	29,000	»	1,500,025	1,449,714 25	
220,000	220,000	»	»	205,000	183,475 »	
34,300	34,500	»	»	34,300	34,300 »	
54,700	54,700	»	»	54,700	54,641 21	
1,979,925	1,950,925	29,000	»	1,794,025	1,722,130 44	
AUGMENTATION. . fr.		29,000				
465,965	465,965	»	»	461,590	459,557 42	
2,000	2,000	»	»	»	»	
101,000	91,000	10,000	»	91,000	87,995 99	
568,965	558,965	10,000	»	552,590	547,555 41	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																					
			REPORT. . . . fr.																				
26	»	Terrains incultes; défrichement; reboisement; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses																					
27	»	Pisciculture. — Repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses																					
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.																					
		CHAPITRE V.																					
		LABORATOIRES D'ANALYSES.																					
28	»	Laboratoires de l'État, provinciaux, communaux et privés, pour le service de l'agriculture et pour la surveillance des denrées alimentaires. — Subsides. Traitement et indemnités du personnel																					
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.																					
		CHAPITRE VI.																					
		INDUSTRIE.																					
	a	Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage.—Traitements, indemnités. 23,500 »																					
29		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">8,000</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs des ateliers d'apprentissage.</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3,200</td> </tr> <tr> <td>Inspectrices des écoles et classes ménagères.</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">3,500</td> </tr> <tr> <td>Commis-rédacteur de 1^{re} classe attaché à l'inspection</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: center;">23,500</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur général	1	8,000	Inspecteur.	1	5,000	Inspecteurs des ateliers d'apprentissage.	2	3,200	Inspectrices des écoles et classes ménagères.	6	3,500	Commis-rédacteur de 1 ^{re} classe attaché à l'inspection	1	4,000		11	23,500
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																					
Inspecteur général	1	8,000																					
Inspecteur.	1	5,000																					
Inspecteurs des ateliers d'apprentissage.	2	3,200																					
Inspectrices des écoles et classes ménagères.	6	3,500																					
Commis-rédacteur de 1 ^{re} classe attaché à l'inspection	1	4,000																					
	11	23,500																					
	b.	Frais de route 10,400 »																					
		A REPORTER. . . . fr.																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
568,965	558,965	10,000	"	552,590	547,553 41	
13,000	13,000	"	"	13,000	12,995 42	
15,000	15,000	"	"	15,000	20,160 82	
596,965	586,965	10,000	"	580,590	580,709 65	
AUGMENTATION . fr.		10,000				
94,000	94,000	"	"	94,000	93,961 71	
94,000	94,000	"	"	94,000	93,961 71	
35,900	38,900	"	3,000	38,900	33,479 39	
33,900	38,900	"	5,000	38,900	33,479 39	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
50	a. b.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses. 50,000 » Bourses d'études aux élèves 5,000 »	
<i>Enseignement professionnel.</i>			
31	a. b. c. d. e. f.	Écoles industrielles, écoles manufacturières et écoles professionnelles . . . fr. 402,600 » Écoles et classes ménagères 80,000 » Écoles de tissage. — Ateliers d'apprentissage 50,000 » Missions. 2,000 » Subsides aux expositions 5,000 » Dépenses diverses. Souscriptions. 5,000 »	
32	a. b.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles et spéciales; dépenses diverses. 52,550 » Personnel de la Commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. 2,500 »	
33	»	Primes d'encouragement aux sociétés de secours mutuels reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État	
34	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes (vingt-sept agents) (L'indemnité est fixée d'après l'importance des ressorts et la moyenne des affaires traitées par les titulaires.)	
35	»	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> , frais d'impression (y compris une somme de 5,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	
56	»	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du recueil des marques. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879	
37	»	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers.	
38	»	Conseil supérieur du travail. — Frais divers	
59	»	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884	
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
53,900	38,900	»	5,000	58,900	33,479 39	
55,000	55,000	»	»	55,000	50,495 20	
544,600	544,600	»	»	524,600	494,413 55	
35,050	35,050	»	»	55,050	29,558 58	
20,000	20,000	»	»	20,000	13,178 »	
23,400	23,400	»	»	23,400	22,600 »	
8,000	8,000	»	»	8,000	7,995 59	
3,700	5,700	»	»	3,700	2,156 50	
12,500	12,500	»	»	12,500	6,576 16	
18,500	18,500	»	»	12,500	16,940 90	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,114 55	
737,650	762,650	»	5,000	736,650	679,104 97	
DIMINUTION . . fr.		5,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE VII.						
POIDS ET MESURES.						
			CLASSE.	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.
40	a.	Personnel, traitements des vérificateurs	1 ^{re}	4	4,500 à 5,000	20,000
		— — — — —	1 ^{re}	2	4,200 à 4,500	9,000
		— — — — —	à titre persl. 2 ^e	8	2,500 à 3,500	28,000
		— — — — —	adjoints	4	2,000 à 2,500	10,000
		— aides vérificateurs temporaires		4	1,800 à 1,900	7,600
	b.	Frais d'intérim et d'inspection				7,750
				22		82,350
41		Frais de bureau et de tournées des vérificateurs				
42		Matériel. Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures				
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.						
CHAPITRE VIII.						
INSPECTION DU TRAVAIL.						
45		Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel de ces inspections; frais de route et de séjour; frais de bureau et de matériel; travaux d'écritures effectués par les membres du personnel et relatifs à ces inspections.				fr.
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.						
CHAPITRE VIII.						
VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.						
44	a.	Encouragements pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables			fr. 1,850,000	»
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique			150,000	»
	a.	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection			50,000	»
45			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	
		Inspecteur général	1	9,000	9,000	
		Inspecteurs	2	4,000 à 7,000	13,500	
		Chef de bureau	1	4,200 à 5,000	4,200	
		Commis	1	2,400	2,400	
	b.	Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel pour le service particulier de l'inspection; indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers			40,000	»
A REPORTER, fr.						

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
82,550	82,350	»	»	82,350	74,518 95	
56,000	56,000	»	»	56,000	54,117 50	
12,000	12,000	»	»	12,000	4,878 45	
150,550	150,350	»	»	150,350	113,514 90	
80,000	70,000	10,000	»	»	»	
80,000	70,000	10,000	»	»	»	
AUGMENTATION. . fr.		10,000				
2,000,000	2,000,000	»	»	2,000,000	2,000,000 .	
70,000	70,000	»	»	70,000	69,441 02	
2,070,000	2,070,000	»	»	2,070,000	2,069,441 02	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.
		 fr.
46	»	Frais de route et de séjour de l'inspection	
47	»	Frais de bureau et matériel de l'inspection	
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.			
SERVICE DE SANTÉ.			
	a.	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel desdites inspections	35,000 »
	b.	Frais de route et de séjour, travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons	50,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales	80,000 »
	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes.	15,000 »
	e.	Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccinogène central	23,000 »
48	f.	Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes.	6,500 »
	g.	Subside à la Société royale de médecine publique	12,000 »
	h.	Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres	8,000 »
	i.	Impressions et dépenses diverses	6,500 »
	j.	Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour	11,000 »
	k.	Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil.	3,000 »
	l.	Musée d'hygiène. — Matériel et indemnités. — Frais de participation aux Expositions et aux Congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène	7,000 »
	m.	Encouragements aux associations contre l'alcoolisme.	5,000 »
	n.	Habitations ouvrières: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides.	12,000 »
49	»	Académie royale de médecine.	
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,070,000	2,070,000	»	»	2,070,000	2,069,441 02	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,456 40	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,998 69	
2,082,000	2,082,000	»	»	2,082,000	2,080,896 11	
274,000	274,000	»	»	280,000	345,915 14	
33,500	33,500	»	»	33,500	33,500 »	
307,500	307,500	»	»	313,500	379,415 14	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
	a.	Entretien ordinaire des routes, des plantations et des parcs publics . . . fr. 3,000,000 »
50	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux alignements; travaux d'amélioration, reconstruction d'ouvrages d'art, etc. 275,000 »
	c.	Travaux de construction et de rectification de routes; allocation de subsides . . . 595,000 »
51	»	Plantations nouvelles
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.		
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
52	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achats de meubles, établissement et entretien de squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles, etc.
53	»	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux
54	»	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'État
55	»	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils.
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,670,000	3,670,000	»	»	3,670,000	3,641,251 09	
50,000	50,000	»	»	50,000	49,550 56	
3,720,000	3,720,000	»	»	3,720,000	3,690,802 05	
675,000	675,000	»	»	675,000	663,273 45	
90,000	90,000	»	»	90,000	81,103 95	
28,000	28,000	»	»	28,000	24,275 93	
174,000	174,000	»	»	174,000	151,454 08	
967,000	967,000	»	»	967,000	902,087 41	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
TROISIÈME SECTION.			
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DU RÉSEAU HYDRAULIQUE.			
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.</i>			
BASSIN DE LA MEUSE.			
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	fr. 355,500 »
b.		Sambre	195,000 »
c.		Rivière et canal de l'Ourthe.	67,000 »
d.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	140,000 »
e.		— de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé	106,000 »
f.		— de Maestricht à Bois-le-Duc.	65,000 »
g.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut.	216,800 »
h.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	8,000 »
i.		— — vers Hasselt	50,000 »
j.		— — vers Turnhout	28,000 »
k.		— de Turnhout à Anvers, par S ^t -Job-in-'t Goor.	35,000 »
BASSIN DE L'ESCAUT.			
l.		Escaut, dans les provinces de Hainaut, de la Flandre orientale et d'Anvers	219,600 »
m.		Haine	4,000 »
n.		Lys	79,450 »
o.		Dendre	5,500 »
p.		Durme	5,500 »
q.		Rupel.	14,000 »
r.		Nèthe inférieure et grande Nèthe	15,500 »
s.		Petite Nèthe canalisée	19,000 »
t.		Dyle et Demer	28,500 »
u.		Senne.	4,550 »
v.		Canal du Centre	33,000 »
w.		— de Mons à Condé	19,000 »
x.		— de Pommerœul à Antoing	28,000 »
y.		— de Bossuyt à Courtrai	85,000 »
z.		— de la Lys à l'Yperlée	800 »
a'.		— de Roulers à la Lys	15,000 »
b'.		— de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, à Heyst	79,000 »
c'.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges.	7,000 »
d'.		— de Gand par Bruges à Ostende et canal dit de raccordement à Gand	84,000 »
e'.		— de Plasschendaale à Nieuport	11,500 »
f'.		— de Selzaete à la mer du Nord	48,000 »
g'.		— de Gand à Terneuzen	85,500 »
h'.		Canaux le Moervaert et la Zuidleede	6,200 »
BASSIN DE L'YSER.			
i'.		Yser	16,000 »
j'.		Canal de Loo.	7,000 »
k'.		— d'Ypres	8,120 »
l'.		— de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France et canal d'écoulement dit : Langeleed	10,000 »
DIVERS.			
m'.		Barrage de la Gileppe.	1,000 »
n'.		Lignes télégraphiques	25,000 »
o'.		Service hydrographique	12,200 »
			A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,195,020	2,182,820	12,200	,	2,293,820	2,057,798 30	
2,195,020	2,182,820	12,200	,	2,293,820	2,057,798 30	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bacs et bateaux de passage.</i>	
		BASSIN DE LA MEUSE.	
	a.	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg fr.	75,000 »
	b.	Sambre	46,000 »
	c.	Rivière et canal de l'Ourthe	8,000 »
	d.	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	5,000 »
	e.	— de Liège à Maestricht et embranchements vers la Meuse, à Visé	5,000 »
	f.	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	6,000 »
	g.	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	8,000 »
	h.	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	3,000 »
	i.	— — vers Hasselt.	11,500 »
		BASSIN DE L'ESCAUT.	
57	j.	Escaut, dans les provinces de Hainaut et de la Flandre orientale	53,000 »
	k.	Haine.	2,000 »
	l.	Lys	4,000 »
	m.	Dyle et Demer	4,000 »
	n.	Canal du Centre	4,100 »
	o.	— de Mons à Condé	5,000 »
	p.	— de Pommerœul à Antoing	1,000 »
	q.	— de Bossuyt à Courtrai	3,000 »
	r.	— de Roulers à la Lys	3,000 »
	s.	— de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, à Heyst.	2,000 »
	t.	— de Gand par Bruges à Ostende et canal dit de raccordement à Gand	2,000 »
	u.	— de Gand à Terneuzen	5,000 »
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,195,020	2,182,820	12,200	»	2,293,820	2,057,798 30	
237,600	237,600	»	»	237,600	209,251 57	
2,432,620	2,420,420	12,200	»	2,531,420	2,267,050 87	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																						
			REPORT. . . . fr.																					
		<i>Plantations.</i>																						
58	»	Plantations nouvelles																						
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>																						
59	»	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances																						
60	»	Service des irrigations de la Campine.—Personnel.—Traitements, salaires et indemnités; frais de bureau et de déplacements; remplacements provisoires; frais d'opérations graphiques; frais télégraphiques; transport de dépêches; réparation d'instruments; menues dépenses.																						
			<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ingenieur</td> <td>1</td> <td>4,500</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td>1</td> <td>2,600</td> </tr> <tr> <td>Chef-irrigateur</td> <td>1</td> <td>2,200</td> </tr> <tr> <td>Irrigateurs</td> <td>3</td> <td>1,100 à 1,600</td> </tr> <tr> <td>Garde-canal</td> <td>1</td> <td>450</td> </tr> <tr> <td>Irrigateur auxiliaire</td> <td>1</td> <td>400</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Ingenieur	1	4,500	Commis	1	2,600	Chef-irrigateur	1	2,200	Irrigateurs	3	1,100 à 1,600	Garde-canal	1	450	Irrigateur auxiliaire	1	400
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																						
Ingenieur	1	4,500																						
Commis	1	2,600																						
Chef-irrigateur	1	2,200																						
Irrigateurs	3	1,100 à 1,600																						
Garde-canal	1	450																						
Irrigateur auxiliaire	1	400																						
61	»	Travaux relatifs aux irrigations de la Campine																						
			TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. . . . fr.																					
		QUATRIÈME SECTION.																						
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUUX.																						
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>																						
	a.	Port d'Ostende	246,000 »																					
	b.	Port de Nieuport	142,000 »																					
62	c.	Port de Blankenberghe	80,000 »																					
	d.	Côtes	218,000 »																					
	e.	Phares et fanaux	8,150 »																					
	f.	Service hydrographique	6,120 »																					
			A REPORTER. . . . fr.																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,432,620	2,420,420	12,200	»	2,531,420	2,267,029 87	
13,500	13,500	»	»	13,500	6,961 91	
40,000	40,000	»	»	40,000	39,998 16	
18,440	18,440	»	»	18,440	16,751 64	
1,100	1,100	»	»	1,100	70 »	
2,505,660	2,493,460	12,200	»	2,604,460	2,350,811 58	
AUGMENTATION. . fr.		12,200				
697,250	691,130	6,120	»	691,130	616,188 74	
697,250	691,130	6,120	»	691,130	616,188 74	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux. — Boisement des dunes domaniales.</i>			
63	a.	Côtes 20,000 »			
	b.	Phares et fanaux 500 »			
	c.	Boisement des dunes domaniales 7,500 »			
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. . . fr.			
		CINQUIÈME SECTION.			
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.			
64	»	Etudes de projets; frais de levés de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc. . .			
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . fr.			
		SIXIÈME SECTION.			
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.			
65	»	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement			
		TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.
			réglementaires.	effectifs.	
<i>Ponts et chaussées.</i>					
		Administrateur-inspecteur général. 10,500	5	5	
		Ingénieur en chef directeur de 1 ^{re} classe. 8,500 à 9,000	12	12	dont 1 à 10,500 fr. à titre personnel.
		Ingénieur en chef directeur de 2 ^e classe. 7,500 à 8,000	12	12	
		Ingénieur principal de 1 ^{re} classe. 6,500 - 7,000			
		Id. de 2 ^e classe. 5,500 - 6,000	47	42	dont 1 adjoint au corps à 5,500 fr. dont 1 faisant fonction d'ingénieur d'arrondissement.
		Ingénieur de 1 ^{re} classe. 4,500 - 5,000			
		Id. de 2 ^e classe. 3,500 - 4,000			
		Id. de 3 ^e classe. 2,700 - 3,100	56	56	
		Conducteur principal de 1 ^{re} classe. 4,500 - 5,500			
		Id. de 2 ^e classe. 3,500 - 4,000	106	99	
		Conducteur de 1 ^{re} classe. 2,900 - 3,200			
		Id. de 2 ^e classe. 2,500 - 2,600			
		Id. de 3 ^e classe. 1,800 - 2,000			
<i>Service de l'hydrographie.</i>					
		Ingénieur en chef 6,000	1	1	
		Ingénieur de 3 ^e classe. 3,500	1	1	
					A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
697,250	691,130	6,120	»	691,130	616,188 74	
28,000	28,000	»	»	28,000	19,903 24	
725,250	719,130	6,120	»	719,130	636,091 98	
AUGMENTATION. fr.		6,120				
39,000	39,000	»	»	39,000	50,395 77	
39,000	39,000	»	»	39,000	50,395 77	
998,915	1,045,150	»	46,235	1,045,150	1,053,871 92	
998,915	1,045,150	»	46,235	1,045,150	1,053,871 92	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
66	*	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen.				
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES	Observations.	
				régimen- lair.	effectif.	
<i>Personnel des bureaux et de la surveillance des travaux.</i>						
		Chefs de bureau	5,800-4,150-4,500	11	10	
		Commis-chefs	2,800-3,150-3,500	18	14	dont 1 à 3,800 fr. à raison de 6 années de jouissance du même traitement et 4 payés sur ressources extraordinaires.
		Commis-dessinateurs de 1 ^{re} classe	3,100-2,800-2,500	24	20	dont 11 payés sur ressources extraordinaires.
		Id. de 2 ^e classe.	2,500-2,000-1,800			
		Commis de 1 ^{re} classe	2,200 - 2,500	86	82	dont 10 à 2,800 à raison de 6 années de jouissance du même traitement et 21 payés sur ressources extraordinaires.
		Id. de 2 ^e classe.	1,650 - 2,000			
		Id. de 3 ^e classe.	1,200 - 1,400			
		Surveillants de 1 ^{re} classe	3,100-2,800-2,500	36	29	
		Id. de 2 ^e classe	2,300-2,000-1,800			
		Id. provisoires	050 - 1,524	"	2	
		Messagers	1,200 - 1,400	11	11	dont 1 à 1,500 fr. à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
		Aides temporaires au service des bureaux des ingénieurs	fr. 3 30 par jour à 200 fr. p. mois	"	62	dont 22 payés sur ressources extraordinaires.
		Id. temporaires au service des études et de la surveillance des travaux	fr. 3 50 par jour à 250 fr. p. mois.	"	26	dont 21 payés idem.
		Gardiens de monuments	1 fr. p. jour.	"	2	
<i>Personnel des voies navigables.</i>						
		Sergents d'eau	1,150 à 1,500	"	11	
		Gardes-rivière	900 à 1,300	"	33	
		Gardes-canal	450 à 1,000	"	37	
		Garde-canal-pontier	826	"	1	
					A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
998,913	1,045,150	»	46,235	1,045,150	1,055,871 92	
1,124,850	1,140,000	»	15,150	1,140,000	1,122,084 08	
2,123,763	2,185,150	»	61,385	2,185,150	2,156,556 00	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES réglemen- taire. adjectif.
				REPORT. fr.
<i>Personnel des voies navigables (suite).</i>				
			1,300	" 1
			775 à 1,000	" 7
			900	" 1
			900	" 2
			1,000	" 1
			1,550 à 2,200	" 2
			450 à 1,600	" 68
			725	" 1
			825 à 1,100	" 11
			900 à 1,100	" 8
			1,100	" 3
			900 à 1,200	" 2
			900 à 1,200	" 2
			1,400	" 1
			775	" 1
			60 à 1,400 fr ^s par an.	" 140
			1,000 - 1,100	" 4
			1,000	" 1
			900	" 2
			1,000	" 1
			1,100	" 1
			725 à 1,020	" 110
			1,400	" 1
			950	" 1
			675 à 900	" 7
			775	" 1
			725 à 775	" 6
			fr. 0 50 par jour à 1,200	" 186
			624 à 775	" 11
			1,400	" 1
			1,500 à 1,500	" 2
			1,100 à 1,200	" 4
			725 à 875	" 24
			550	" 1
			1,600	" 1
			1,650	" 1
			190 à 750	" 3
			75 à 79,50 p. mois.	" 2
<i>Service de l'hydrographie.</i>				
			3,100	" 1
			1,700	" 1
			1,650	" 1
67		Frais des jurys d'examen et missions des élèves-ingénieurs de 3 ^e année de l'École spéciale du génie civil		
				TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,125,765	2,185,150	»	61,385	2,185,150	2,155,556 90	
8,000	8,000	»	»	8,000	8,691 10	
2,131,765	2,193,150	»	61,385	2,193,150	2,163,248	
DIMINUTION. . fr.		61,385				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
SEPTIÈME SECTION.					
SERVICE DES BATIMENTS CIVILS.					
68	*	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents, ainsi que du personnel du Palais de Justice de Bruxelles; frais d'habillement des gardiens des monuments et du Palais de Justice			
		GRADES ET CLASSES.	TRAITEMENTS.	CADRES réglemen- taires. effectifs.	Observations.
		Architecte en chef	7,000 7,500 8,000	1 1	
		Architectes principaux	5,500 6,000 6,500	2 2	
		Architectes de 1 ^{re} classe	4,000 4,500 5,000	6 6	
		de 2 ^e —	2,500 3,000 3,500		
		Surveillants de 1 ^{re} classe	2,500 2,800 3,100	8 7	dont 1 conducteur principal à 4,000, 1 cond. à 3,700 et 1 à 3,400.
		de 2 ^e —	1,800 2,000 2,500		
		Chef de bureau	5,800 4,150 4,500	1 1	
		Commis-chef	2,800 3,150 3,500	1 0	
		Commis dessinateurs de 1 ^{re} classe	2,500 2,800 3,100	0 7	Dont 1 à 3,300 fr. à titre personnel.
		de 2 ^e —	1,800 2,000 2,500		
		Commis de 1 ^{re} classe	2,200 2,500	8 7	Dont 1 à 2,800 à raison de 6 an. de jous. du même trait.
		de 2 ^e —	1,650 2,000		A 1,540 fr. à raison de 6 an. id.
		de 3 ^e —	1,200 1,400		
		Messenger	1,200 1,400	1 1	
		Jardinier	1,100 2,000	1 1	
		Gardiens de monuments	500 à 1,200	7 7	
		Aides temporaires	5 fr. par jour à 250 fr. par mois.	0 44	Dont 36 payés sur ressources extraordinaires.
		Chef-mécanicien du Palais de Justice	2,100	" 1	
		Mécanicien id	1,700	" 1	
		Concierges	1,200 à 1,400	" 3	
		Chef-gardien	1,200	" 1	
		Gardiens	1,000	" 12	
		Nettoyeuses	650	" 12	
		Nettoyeur et nettoyeuses provisoires	fr. 54 17 par mois à fr. 2 50 par jour.	" 8	
		Chauffeurs provisoires	100 à 110 fr. par mois.	" 2	
		Manœuvres	85 fr. par mois.	" 3	
		Ouvrier mécanicien	120 fr. par mois.	" 1	
		Boute-feu provisoire	100 fr. par mois.	" 1	
		Ouvrier chauffeur	fr. 4 50 par jour.	" 1	
		Cantonniers à l'essai	112 fr. par mois.	" 5	Payés sur l'article 49.
69	*	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage et frais d'adjudication; chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses, etc., du Palais de Justice de Bruxelles.			
TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. . . fr.					
Récapitulation du chapitre XI.					
		1 ^{re} SECTION			
		2 ^e —			
		3 ^e —			
		4 ^e —			
		5 ^e —			
		6 ^e —			
		7 ^e —			
TOTAL DU CHAPITRE XI. . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
175,050	175,050	»	»	175,050	167,859 79	
45,000	45,000	»	»	45,000	61,081 06	
220,050	220,050	»	»	220,050	228,940 85	
3,720,000	3,720,000	»	»	3,720,000	3,690,802 05	
967,000	967,000	»	»	967,000	902,087 41	
2,505,660	2,495,460	12,200	»	2,604,460	2,350,811 58	
725,250	719,150	6,120	»	719,150	656,091 98	
59,000	59,000	»	»	59,000	50,595 77	
2,151,765	2,193,150	»	(1,585)	2,193,150	2,165,248 "	
220,050	220,050	»	"	220,050	228,940 85	
10,508,725	10,551,790	18,520	61,585	10,462,790	10,004,577 04	
DIMINUTION. . .		43,065				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		CHAPITRE XII.			
		MINES.			
		1^{re} SECTION. — Personnel du Conseil des Mines.			
70	»	Personnel du Conseil. — Traitements et frais de déplacement			
		GRADES.			
		NOMBRE.	TRAITEMENTS	OBSERVATIONS.	
		d'agents.	annuels.		
		1	8,000	Indemnité annuelle.	
		2	6,000		
		2	1,500		
		1	5,000		
		1	1,500		
		1	2,050		
71	»	Personnel du Conseil des mines. — Matériel			
		2^{me} SECTION. — Personnel du corps des mines.			
72	»	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines des géomètres dessinateurs et des commis expéditionnaires adjoints aux ingénieurs			
		GRADES.			
		TRAITEMENTS	CADRES		OBSERVATIONS.
		annuels.	réglemen- taires.	effectifs.	
		10,000	2	2	(2) dont 1 chargé du service spécial du grisou et des accidents miniers. (2) dont 1 adjoint au service du grisou et des acci- dents miniers.
		8,000	6	6	
		6,500 7,000	4	4	
		5,500 6,000	5	6 (2)	
		4,500 5,000	10	9	
		3,500 4,000	10	8	
		2,700 3,100	11	15 (2)	
		2,400 à 3,000	5	3	Le nombre est fixé suivant les besoins du service
		1,500 à 2,100		2	
		1,200 à 2,200	"	11	
73	»	Frais des jurys d'examen, du Conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'École spéciale des mines			
		3^{me} SECTION. — Carte géologique.			
74	»	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique			
		4^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.			
75	»	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses			
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
52,000	52,000	»	»	52,000	30,800 04	
640	640	»	»	640	640 »	
347,075	347,075	»	»	537,075	337,060 08	
6,000	6,000	»	»	6,000	4,429 »	
112,000	112,000	»	»	112,000	72,572 35	
45,000	45,000	»	»	45,000	44,962 55	
542,715	542,715	»	»	532,715	490,464 02	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		3 ^m e SECTION -- Impressions, etc
76	»	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . fr.
		CHAPITRE XIII.
		COMMISSIONS.
		1 ^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.
77	»	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
		2 ^m e SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.
78	»	Frais de route et de séjour.
79	»	Publication du Recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.
		3 ^m e SECTION. — Commission consultative des machines à vapeur.
80	»	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE XIII . . fr
		CHAPITRE XIV.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
81	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. . . fr.
		CHAPITRE XV.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
82	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7
83	»	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Baufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions
		TOTAL DU CHAPITRE XV. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
542,715	542,715	»	»	532,715	490,464 02	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,921 89	
552,715	552,715	»	»	542,715	500,385 91	
500	500	»	»	500	481 55	
300	500	»	»	300	73 80	
7,900	7,900	»	»	7,900	7,650 46	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,229 73	
10,200	10,200	»	»	10,200	9,433 56	
26,723	26,723	»	»	26,723	24,791 84	
26,723	26,723	»	»	26,723	24,791 84	
18,000	18,000	»	»	18,000	11,957 83	
1,100	1,100	»	»	1,100	950 »	
19,100	19,100	»	»	19,100	12,907 83	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Agriculture.
IV.	Eaux et forêts
V.	Laboratoires d'analyses
VI.	Industrie
VII.	Poids et mesures
VIII.	Inspection du travail.
IX.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.
X.	Service de santé
XI.	Ponts et chaussées
XII.	Mines.
XIII.	Commissions
XIV.	Traitements de disponibilité
XV.	Dépenses imprévues
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
705,350	739,950	»	34,600	739,950	727,449 75	
18,800	18,800	»	»	18,800	14,006 36	
1,979,925	1,950,925	29,000	»	1,794,025	1,722,150 44	
596,965	586,965	10,000	»	580,590	580,709 65	
94,000	94,000	»	»	94,000	93,961 71	
757,650	762,650	»	5,000	736,650	679,104 97	
130,550	130,550	»	»	130,550	113,514 90	
80,000	70,000	10,000	»	»	»	
2,082,000	2,082,000	»	»	2,082,000	2,080,896 11	
507,500	507,500	»	»	513,500	579,415 14	
10,508,725	10,551,790	»	43,065	10,462,790	10,004,577 64	
552,715	552,715	»	»	542,715	500,585 91	
10,200	10,200	»	»	10,200	9,435 56	
26,725	26,725	»	»	26,725	24,791 84	
19,100	19,100	»	»	19,100	12,907 83	
17,670,005	17,705,668	49,000	82,665	17,551,595	16,943,087 79	
DIMINUTION		33,665				

(318)

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1893.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget pour l'exercice 1895 qui a été déposé au mois de février dernier, en exécution de la loi sur la comptabilité de l'État, doit être reproduit par suite de la dissolution des Chambres. Il comprenait le montant du projet de Budget amendé de 1894, soit fr. 103,411,772 » plus les compléments de crédits dont la première partie avait été justifiée dans le document de la Chambre des Représentants n° 6 de la session de 1893-1894, pp. 167 à 173, ci 143,908 »

Ce projet de Budget s'élevait donc à fr. 103,555,680 »
 Il y a lieu de le porter à 106,523,589 »
 Soit une augmentation, comparativement au Budget de 1894, de 3,113,817 »
 dont la justification fait l'objet de la présente note.

Le tableau ci-après donne la décomposition par service de l'augmentation proposée.

DÉSIGNATION DES SERVICES PAR CHAPITRE.	BUDGET voté de 1894.	PROJET de Budget de 1895.	DIFFÉRENCES	
			Augmentation.	Diminution.
Administration centrale	264,150	262,230	»	1,900
Chemins de fer.	82,105,609	84,590,045	2,424,436	»
Postes, télégraphes et téléphones	15,744,801	10,150,832	592,031	»
Marine	5,057,957	5,357,207	299,250	»
TOTAUX.	105,232,407	106,540,314	3,115,717	1,900
			AUGMENTATION. 3,113,817	

Cette augmentation comprend le crédit de 600,000 francs porté à l'article 16 pour une dépense qui, antérieurement, était couverte par le Budget extraordinaire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2 et 3. — Le transfert de 2,500 francs de l'article 3 à l'article 2 voté au Budget de 1894 (voir *Ann. parlem.*, p. 1573) n'ayant plus de raison d'être, il y a lieu de rétablir les crédits antérieurs de ces deux articles, soit 114,600 francs à l'article 2 et 4,500 francs à l'article 3.

ART. 4. — *Traitements des huissiers, messagers, etc.*

Credit voté pour l'exercice 1894	fr.	29,030	»
— demandé pour 1893		27,130	»
		1,900	»
DIMINUTION.		fr.	1,900

Cette diminution est la conséquence de deux transferts, l'un de 1,000 fr. à l'article 8, représentant le traitement de la concierge de l'ancien hôtel ministériel, place Royale, exclusivement occupé aujourd'hui par des bureaux du chemin de fer; l'autre de 900 francs à l'article 22, représentant le traitement d'un agent transféré au service commercial.

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

SECTION 1^{re}. — Services communs.ART. 7. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Credit voté pour l'exercice 1894	fr.	469,350	»
— demandé pour 1893		470,350	»
		1,000	»
AUGMENTATION.		fr.	1,000

De l'augmentation, qui est en réalité de 7,300 francs, représentant la dépense exigée par des extensions de personnel déjà réalisées, il y a lieu de déduire la somme de 6,300 francs transférée à l'article 29.

ART 8 — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois,*

Credit voté pour l'exercice 1894	fr.	118,640	»
— demandé pour 1893		127,640	»
		9,000	»
AUGMENTATION.		fr.	9,000

Déduction faite d'un transfert de 1,000 francs justifié à l'article 4, cette augmentation représente la dépense exigée par des extensions de personnel déjà réalisées.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 10. — *Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	60,000	»
— demandé pour 1895		70,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	10,000	»

Cette augmentation se justifie par le préjudice causé à la caisse par suite de la suppression de pénalités pécuniaires, ainsi que par les conversions successives des fonds publics.

ART. 12. — *Conférences des chemins de fer, etc.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	11,000	»
— demandé pour 1895		14,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	3,000	»

Cette augmentation forme la quote-part de la Belgique dans les frais de l'Office central des transports internationaux par chemin de fer.

SECTION 2. — *Voies et travaux.*ART. 13. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	4,577,150	»
— demandé pour 1895		4,582,125	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	4,975	»

L'augmentation est en réalité de 41,775 francs et représente la dépense exigée par des extensions de personnel déjà réalisées; mais il faut tenir compte d'un transfert à l'article 22 d'une somme de 6,800 francs représentant le traitement et l'indemnité d'un ingénieur passé à la Direction commerciale.

ART. 14. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois pour la surveillance et la police de la route.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	11,407,072	»
— demandé pour 1895.		6,526,150	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	4,780,922	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette diminution provient d'abord de deux transferts :

1° A l'article 16 fr. 4,846,272 »
montant d'un crédit destiné au paiement des salaires des
ouvriers préposés à l'entretien des voies, bâtiments et
ouvrages d'art, ainsi qu'à la réception et au renouvellement
des billes, rails, ballast, etc.; il a paru plus logique, en même
temps que plus pratique, de réunir désormais ces dépenses
avec celles qui résultent des travaux d'entretien et d'amélioration
confiés à l'industrie privée.

L'allocation de l'article 14 ne comprendra donc plus
que le salaire des ouvriers occupés à la surveillance et à la
police de la route, et le libellé de cet article a été complété
en conséquence;

2° A l'article 18 2,350 »

TOTAL . . . fr 4,848,622 »

Mais il faut déduire une augmentation de 67,700 »
représentant les besoins nouveaux créés par l'ouverture de
nouvelles sections (25,710 fr), l'augmentation du trafic
(37,190 fr.) et diverses mesures prises en vue du bien-être
du personnel ouvrier (4,800 fr.).

Reste en moins, comme ci-dessus fr. 4,780,922 »

ART. 16. — *Travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway; outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux.*

Crédit voté pour l'exercice 1894. fr. 2,199,200 »

— demandé pour 1895 7,673,222 »

AUGMENTATION . . . fr. 5,474,022 »

Cette augmentation se décompose comme suit :

1° Transfert de l'article 14 (voir plus haut) fr. 4,846,272 »

Comme pour ledit article 14, le libellé de l'article 16 a été
complété de façon qu'il corresponde à son objet, modifié par
ce transfert;

2° Création au Budget ordinaire d'un nouveau fonds affecté
aux dépenses de reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art
ou autres installations et de démolitions de voies, ponts à
peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. 600,000 »

Le Budget extraordinaire, grevé jusqu'à présent de ces
dépenses, ne supportera plus désormais que l'excédent du coût
des installations nouvelles sur la valeur des anciennes, ou, en
d'autres termes, la plus-value de celles-là;

3° Ouverture de sections nouvelles et extension du trafic . . . 27,750 »

TOTAL de l'augmentation . . . fr. 5,474,022 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SECTION 3. — Traction et matériel.

ART. 17. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	1,746,100	»
— demandé pour 1895		1,803,150	»
AUGMENTATION	fr.	57,050	»

Cette augmentation représente la dépense résultant des extensions de cadre nécessitées par l'organisation d'un nouveau service des ateliers centraux de locomotives, extensions déjà réalisées en partie, et celle que nécessite la nomination de trois ingénieurs, justifiée par le développement du travail au service de la traction et du matériel.

ART. 18. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	12,753,080	»
— demandé pour 1895		13,489,750	»
AUGMENTATION	fr.	736,650	»

Cette augmentation comprend deux transferts, l'un de l'article 14, de 2,530 francs, l'autre de l'article 21, de 163,000 francs, ensemble fr. 165,530 »

L'augmentation n'est donc en réalité que de fr. 591,500 »

et représente, — indépendamment d'une somme de 23,000 francs formant le complément d'un crédit justifié page 167, *Doc. n° 6*, session 1893-94, et d'une somme de 50,000 francs pour extension de personnel que nécessiteront l'ouverture de sections nouvelles, l'organisation de trains nouveaux, ainsi que l'entretien du service de l'éclairage électrique, — la dépense résultant des extensions déjà réalisées pour faire face à l'augmentation du trafic et de celles nécessitées par la réduction de la limite maximum des prestations des agents des trains.

ART. 19. — *Primes d'économie et de régularité.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	646,600	»
— demandé pour 1895		723,400	»
AUGMENTATION	fr.	76,800	»

Cette augmentation est demandée pour pouvoir allouer des primes à tous les agents des lampisteries et pour compenser en partie la diminution qu'avaient subie, depuis quelques années, les parts individuelles, par suite du nombre toujours croissant des agents appelés à participer aux primes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 20. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr. 5,709,000 »
— demandé pour 1895.	6,091,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . fr.	382,000 »

résultant du relèvement du prix du combustible évalué d'après le prix moyen des contrats déjà passés.

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr. 16,179,240 »
— demandé pour 1895.	16,046,200 »
	<hr/>
DIMINUTION . . . fr.	133,040 »

En tenant compte d'un transfert à l'article 18 de 163,000 francs représentant les salaires d'ouvriers d'ateliers centraux passés aux ateliers de lignes, il reste une augmentation de dépense de 29,960 francs, résultant des extensions de personnel nécessitées par l'augmentation du trafic et déjà réalisées.

SECTION 4. — *Transports. — Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés.*ART. 22. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr. 10,262,346 »
— demandé pour 1895.	10,563,151 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	300,805 »

Cette augmentation représente jusqu'à concurrence de fr. 241,818 »
la dépense résultant des extensions de personnel nécessitées par les besoins du service et déjà réalisées. Il est demandé en outre : 1^o une somme de 21,150 »
nécessaire à la transformation d'emplois de garde en emplois de chef-garde, au relèvement de classe de certains bureaux, etc.; 2^o une somme de 11,500 francs (moitié du crédit) pour extension des cadres des commis et des facteurs de station, etc. 11,500 »
Le restant, soit 26,537 »
provient des transferts des articles 4, 13, 23 et 36, des sommes respectives de 900, 6,800, 2,700 et 2,057 francs et d'un complément de _____ fr. 300,805 »
crédit (14,100 fr.) justifié p. 168, Doc. n^o 6, session 1893-94.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 23. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, etc.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	6,964,936	»
— demandé pour 1895		6,993,157	»
		53,221	»
AUGMENTATION . . . fr.			

En tenant compte d'un transfert de 2,271 francs de l'article 26 et d'un transfert de 2,700 francs à l'article 22, il reste une augmentation réelle de 33,650 francs représentant jusqu'à concurrence de 41,900 francs le complément du crédit justifié p. 169, *Doc. n° 6*, session 1893-94. Le restant est demandé pour les dépenses suivantes : 10,000 francs pour accorder des augmentations de salaires; 41,750 francs (moitié du crédit) pour renforcer le personnel dans les stations et pour le service des stations et haltes nouvelles.

ART. 24 — *Primes pour encourager la marche régulière des convois.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	393,000	»
— demandé pour 1895		400,000	»
		3,000	»
AUGMENTATION . . . fr.			

demandé pour atténuer en partie les réductions qu'on est obligé d'imposer aux participants de plus en plus nombreux.

ART. 25. — *Frais d'exploitation.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	2,291,000	»
— demandé pour 1895		2,341,700	»
		50,700	»
AUGMENTATION. . . fr.			

Cette augmentation résulte de l'accroissement des dépenses d'entretien des chaufferettes, de la substitution de lampes intensives au pétrole aux lampes ordinaires, de l'extension de l'éclairage électrique, ainsi que de l'accroissement des dépenses d'entretien des boîtes de secours.

ART. 26. — *Camionnage.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	1,566,000	»
— demandé pour 1895		1,600,000	»
		34,000	»
AUGMENTATION. . . fr.			

En tenant compte d'un transfert de 2,271 fr. à l'article 23, l'augmentation, qui est justifiée par l'accroissement du trafic, est en réalité de 36,271 francs.

ART. 28. — *Redevances aux compagnies et aux particuliers, etc.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	20,000	»
— demandé pour 1895		30,000	»
		10,000	»
AUGMENTATION . . . fr.			

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme, dont l'allocation avait été réduite au Budget de 1894, doit être rétablie pour faire face aux redevances de parcours que l'Administration doit, à nouveau, payer à la Compagnie des Wagons-lits, pour le service de Paris à Amsterdam, via Utrecht.

SECTION 5. — Perception des recettes et contrôle.

ART. 29. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	1,854,170	»
— demandé pour 1895		1,862,870	»
		8,700	»
AUGMENTATION	fr.		»

Cette augmentation représente une dépense de 2,400 francs, déjà engagée par suite des nécessités du service, et un transfert de l'article 7, d'une somme de 6,500 francs.

ART. 30. — Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	94,725	»
— demandé pour 1895		95,865	»
		1,440	»
AUGMENTATION	fr.		»

destinée à accorder des augmentations de salaires aux ouvriers et agréés réunissant les conditions voulues.

SECTION 6. — Construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux.

Actuellement le service de la construction des chemins de fer de l'État et de l'instruction des projets de chemins de fer vicinaux fait partie des attributions du Département de l'Agriculture (direction des ponts et chaussées). Il a paru plus rationnel de le rattacher au Ministère des Chemins de fer. Cette mesure entraîne le transfert d'une somme de 120,535 francs du premier Budget au second. Tel est l'objet de l'article 32.

CHAPITRE III.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

SECTION 1^{re}. — Services communs.

ART. 53. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	112,975	»
— demandé pour 1895		114,650	»
		1,675	»
AUGMENTATION	fr.		»

formant le complément d'un crédit justifié p. 170, Doc. n° 6, session 1893-94.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 34. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	149,850	»
— demandé pour 1895		152,850	»
		3,000	»
AUGMENTATION.		fr.	3,000

destinée à améliorer la position des ouvriers méritants.

ART. 35. — *Matériel, machines, outils, etc.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	244,000	»
— demandé pour 1895		260,500	»
		16,500	»
AUGMENTATION		fr.	16,500

Cette augmentation se justifie par l'extension donnée à la fabrication des valeurs postales et télégraphiques par suite de l'accroissement du débit, ainsi que par une dépense supplémentaire en combustible nécessaire au chauffage de l'Hôtel central des Postes et des Télégraphes.

SECTION 2. — Postes.

ART. 36. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	4,142,888	»
— demandé pour 1895		4,255,226	»
		112,338	»
AUGMENTATION.		fr.	112,338

Pour avoir l'augmentation réelle, il faut ajouter une somme de 8,412 »
représentant les transferts de 2,037, 3,600 et 2,475 francs aux articles respectifs 22, 37 et 43.

TOTAL. . . . fr. 120,450 »

Cette augmentation se décompose comme suit :

1° Complément d'un crédit justifié p. 171, <i>Doc. n° 6,</i> session 1895-94	fr.	34,025	»
2° Améliorations de position déjà réalisées		27,650	»
3° Admission d'agents nouveaux fr.		52,500	»
Transformations d'emplois.		27,050	»
Augmentations par application de l'art. 111 du règlement organique et de l'arrêté royal du 25 juin 1894.		16,600	»
Création et transformation de bu- reaux		8,800	»
		104,950	»
dont la moitié est suffisante pour les besoins de 1895	fr.	52,475	»
4° Frais variables		6,300	»
		120,450	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 37. — *Traitements et indemnités des facteurs, etc.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr. 4,463,813 »
— demandé pour 1895	4,625,646 »

AUGMENTATION. . fr. 161,833 »

De cette somme, il y a lieu de déduire, pour avoir l'augmentation réelle, celle de 17,600 »
résultant de deux transferts nécessités par les besoins du service, l'un de 3,600 francs de l'article 36; l'autre de 14,000 fr. de l'article 38.

RESTE . . fr. 144,233 »

Cette augmentation se décompose de la manière suivante :

1° Complément d'un crédit justifié p. 172, *document*, n° 6, session 1893-94 fr. 28,333 »

2° Extensions de personnel déjà réalisées en 1894 pour faire face aux nécessités du service; insuffisance de la somme prévue pour le remplacement des facteurs malades pendant la dite année. fr. 45,000 »

3° Création et transformation d'emplois de facteur-trieur et de facteur. fr. 112,780 »

4° Application de l'article 114 de l'arrêté organique, etc. 15,350 »

126,130 »

dont la moitié seulement sera nécessaire en 1895, soit 63,065 »

5° Augmentation de salaire des agents subalternes et indemnités pour pertes de fonds dans l'encaissement des effets de commerce 7,835 »

144,233 »

ART. 38. — *Transport des dépêches.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr. 438,470 »
— demandé pour 1895	424,470 »

DIMINUTION. . . fr. 14,000 »

montant d'un transfert opéré de cet article à l'article précédent.

ART. 41. — *Matériel, etc.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr. 809,520 »
— demandé pour 1895	777,520 »

DIMINUTION . . fr. 32,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette diminution est justifiée par ce fait que l'effectif des voitures-bureaux pour le service ambulante étant suffisant, il ne sera pas nécessaire d'en faire construire de nouvelles en 1895.

SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.

ART. 43. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	3,418,375	»
— demandé pour 1895		3,495,840	»
	AUGMENTATION . fr.	77,465	»
dont il faut déduire, pour avoir l'augmentation réelle, un transfert de l'article 36.		2,475	»
	RESTE. fr.	74,990	»
Cette augmentation comprend une somme de 30,875 francs formant le complément d'un crédit justifié p. 175, Doc. n° 6, session 1893-94, ci			
	fr.	30,875	»
Le restant est destiné :			
1° A la nomination d'auxiliaires	fr.	30,000	»
2° A l'admission des agents repris des réseaux concédés.		41,480	»
3° A l'application des dispositions de l'article 111 du règlement organique.		7,750	»
	ENSEMBLE. . fr.	79,230	»
dont la moitié suffira pour 1895, ci.		39,615	»
La différence, soit.		4,500	»
servira à rémunérer le personnel du réseau téléphonique de Namur qui sera exploité par l'État, à partir du 1 ^{er} janvier 1895.			
Total égal à l'augmentation	fr.	74,990	»

ART. 44. — Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	1,166,260	»
— demandé pour 1895		1,220,080	»
	AUGMENTATION . . . fr.	53,820	»
qui comprend une somme transférée de l'article 45, ci		1,080	»
L'augmentation n'est donc en réalité que de.	fr.	52,740	»

qui doit servir au paiement des dépenses nécessitées par l'admission d'ouvriers, par l'accroissement des frais de port à domicile, des télégrammes et

NOTE PRÉLIMINAIRE.

des express postaux, par l'octroi de primes pour actes de vigilance dans la police des lignes, etc., ainsi qu'au paiement des salaires des ouvriers du réseau téléphonique de Namur.

ART. 45. — *Entretien des lignes, matériel, etc.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	613,600	»
— demandé pour 1895		625,000	»
		11,400	»
AUGMENTATION		fr.	11,400

A cette somme il faut ajouter celle de 1,080 francs transférée à l'article 44, ce qui donne une dépense en plus de 12,480 francs, occasionnée jusqu'à concurrence de 10,000 francs par la reprise du réseau de Namur. La progression croissante du nombre des abonnés aux réseaux téléphoniques justifie le restant de l'augmentation.

CHAPITRE IV.

MARINE.

L'Administration des Ponts et Chaussées ayant besoin du concours constant du service hydrographique, pour l'étude des travaux à faire notamment dans l'Escaut, dans l'intérêt du port d'Anvers, il a paru préférable de distraire ce service de l'Administration de la Marine dont il dépend actuellement pour le rattacher au Département de l'Agriculture (Administration des Ponts et Chaussées).

Cette modification dans les attributions donne lieu aux transferts suivants : de l'article 48, 20,350 francs, de l'article 49, 6,120 francs et de l'article 52, 12,200 francs, soit ensemble 38,670 francs.

ART. 48. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	1,250,576	»
— demandé pour 1895		1,269,076	»
		18,500	»
AUGMENTATION		fr.	18,500

En tenant compte de la somme de 20,350 francs transférée au Département de l'Agriculture, l'augmentation est en réalité de 38,850 francs ; elle se justifie comme suit :

1° Extension et renforcement du personnel des paquebots et du service des constructions maritimes, réclamés par l'entrée en ligne d'une huitième malle et la nécessité d'un entretien parfait des navires	fr.	54,695	»
dont les deux tiers suffiront pour les nécessités du service pendant l'année 1895, soit		36,500	»
2° Extension du personnel	fr.	2,350	»
		38,850	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 49. — *Traitements, salaires, indemnités, etc.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	289,440	»
— demandé pour 1895		290,520	»

AUGMENTATION . . . fr. 1,080 »

Pour avoir l'augmentation réelle, il faut ajouter à cette somme celle de 6,120 francs transférée au Département de l'Agriculture, soit en tout 7,200 francs nécessaires pour renforcer le personnel ouvrier chargé de l'entretien des générateurs, du nettoyage des tubes, etc., des steamers.

ART. 50. — *Remises aux receveurs, aux pilotes, etc.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	1,790,000	»
— demandé pour 1895		1,922,000	»

AUGMENTATION . . . fr. 132,000 »

L'augmentation de cette allocation, qui n'est pas limitative, se justifie par la nécessité de mettre le crédit en rapport avec les dépenses qui ont suivi le mouvement ascensionnel des recettes.

ART. 51. — *Subsides aux caisses de pêcheurs, etc.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	99,735	»
— demandé pour 1895		111,735	»

AUGMENTATION . . . fr. 12,000 »

Cette augmentation n'est que temporaire ; elle est destinée à payer les frais de renouvellement du pont supérieur du navire-école « Ville de Bruges », ainsi que les travaux de transformations diverses audit bateau.

ART. 52. — *Traction et matériel.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	1,628,206	»
— demandé pour 1895		1,763,876	»

AUGMENTATION . . . fr. 135,670 »

Cette augmentation, nécessitée par le relèvement du prix des combustibles destinés aux paquebots de la ligne d'Ostende-Douvres, est en réalité de 147,870 francs ; mais, par suite du transfert au Département de l'Agriculture de la somme de 12,200 francs, l'allocation ne doit être augmentée que de 135,670 francs.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1895, à la somme de cent six millions cinq cent vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-neuf francs (106,525,589 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*
J. VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(334)

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES
POUR L'EXERCICE 1895.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 •	
2	— des fonctionnaires et employés	114,000 •	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	4,500 •	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	27,150 •	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	60,000 •	
6	Honoraires des avocats du Département	35,000 •	
202,250 •			
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	470,550 •	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	127,640 •	
9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, frais de publicité, etc.	640,000 •	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	70,000 •	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et en cas de décès, à leurs familles	50,000 •	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer	14,000 •	
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,582,125 •	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, pour la surveillance et la police de la route	6,320,150 •	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	4,569,000 •	
16	Travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway; outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux (y compris 500,000 francs portés précédemment au Budget extraordinaire)	7,073,222 •	
A REPORTER . . . fr.		21,522,487 •	202,250 •

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	21,522,487 .	262,250 .
	SECTION 3. — Traction et matériel.		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,803,150 .	
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	15,489,730 .	
19	Primes d'économie et de régularité.	725,400 .	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	6,091,000 .	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	16,046,200 .	84,590,045 .
	SECTION 4. — Transports. — Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	10,563,151 .	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	6,095,157 .	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	400,000 .	
25	Frais d'exploitation.	2,541,700 .	
26	Camionnage	1,600,000 .	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres; contentieux	900,000 .	
28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport	30,000 .	
	SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,802,870 .	
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	95,863 .	
31	Primes pour application régulière de taxes	5,000 .	
	SECTION 6. — Construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux.		
32	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés; salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22, 29 et 32 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	120,335 .	
	CHAPITRE III.		
	POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
	SECTION 1^{re}. — Services communs.		
33	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	114,650 .	
34	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	152,850 .	
35	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	200,500 .	
	A REPORTER. fr.	528,000 .	84,852,275 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	528,000 •	84,852,275 •
	SECTION 2. — Postes.		
36	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	4,255,220 •	
37	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	4,025,640 •	
38	Transport des dépêches	424,470 •	
39	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif).	120,000 •	10,156,852 •
40	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif).	10,000 •	
41	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	777,520 •	
42	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	5,250 •	
	SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.		
43	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	5,495,840 •	
44	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,220,080 •	
45	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	625,000 •	
46	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne.	2,000 •	
47	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges (Les crédits portés aux articles 33 et 43 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service. Il pourra être procédé de même en ce qui concerne les articles 45 et 47).	50,000 •	
	CHAPITRE IV.		
	MARINE.		
48	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,269,070 •	
49	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	200,520 •	
50	Remises. (Crédit non limitatif).	1,022,000 •	3,357,207 •
51	Subsides.	111,735 •	
52	Traction et matériel	1,763,878 •	
	CHAPITRE V.		
	COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
53	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 •	5,000 •
	A REPORTER. . . fr.		100,351,514 •

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.	106,351,514 .
	CHAPITRE VI.		
54	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (<i>Charge extraordinaire et temporaire.</i>)	102,000 .	102,000 .
	CHAPITRE VII.		
55	Pensions : premier terme	22,200 .	22,200 .
	CHAPITRE VIII.		
56	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	54,525 .	54,525 .
	CHAPITRE IX.		
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 .	15,750 .
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. fr		106,525,580 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

J. VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU BUDGET DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1895.



BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	•	Traitement du Ministre fr.
2	•	Traitements des fonctionnaires et employés
3	•	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés
4	•	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général
5	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc. 12,000 »
	b.	— Chauffage, éclairage et distribution d'eau 16,050 »
	c.	— Entretien des locaux, achat et entretien des meubles 30,750 »
6	•	Honoraires des avocats du Département
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.
CHAPITRE II.		
CHEMINS DE FER.		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
7	a.	Comité d'administration, Haute surveillance Service général fr 305,450 »
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement, Fabrication des billets de voyageurs 53,800 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 21,100 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'administration centrale, de l'autographie et du factage. 64,200 »
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau 26,000 »
	c.	Fabrication de coupons Edmondson 20,000 »
	d.	Atelier de reproduction des plans 17,440 »
<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, frais de publicité, etc. :</i>		
9	a.	Imprimés et autographies 223,000 »
	b.	Mobilier et fournitures de bureau, timbres à date, composteurs, coupons de voyageurs, etc. 140,000 »
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque 202,000 »
	d.	Frais de publicité 75,000 »
10	•	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration
11	•	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt et, en cas de décès à leurs familles, pour les aider à payer les frais de dernière maladie et de funérailles
12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales 9,000 »
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer 5,000 »
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandes au BUDGET de 1893.	votes pour 1894	Augmentation.	Diminution.	
21,000	21,000	•	•	
114,600	117,100	•	(¹) 2,500	(¹) Somme transférée à l'article 3.
4,500	2,000	(²) 2,500	•	(²) Somme transférée de l'article 3
27,130	29,030	•	(³) 1,900	(³) Diminution provenant de deux transferts, l'un de 1,000 francs à l'article 8; l'autre de 900 francs à l'article 22.
60,000	60,000	•	•	
35,000	35,000	•	•	
202,250	204,150	2,500	4,400	
DIMINUTION. . . fr.		1,000 •		
470,350	469,350	(⁴) 1,000	•	(⁴) En tenant compte d'un transfert de 6,300 francs à l'article 29.
127,640	118,040	(⁵) 9,000	•	(⁵) Cette augmentation comprend un transfert de 1,000 francs de l'article 4.
640,000	640,000	•	•	
70,000	60,000	10,000	•	
50,000	50,000	•	•	
14,000	11,000	3,000	•	
1,371,900	1,348,900	23,000	•	
AUGMENTATION. . . fr.		23,000 •		

BUDGET DE L'EXERCICE 1898.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service. fr. 212,580 »
13	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances 1,924,545 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 145,200 »
14		Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois pour la surveillance et la police de la route (Surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 2,035,700 »
15	b.	— de rails et accessoires 1,520,000 »
	c.	Fourniture et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, de ponts à peser les wagons et les locomotives 1,013,300 »
<i>Travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway; outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux :</i>		
	a.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois pour l'entretien de la route, la réception, la manutention et le renouvellement des billes, rails et accessoires, du ballast, etc. (chefs poseurs, poseurs, terrassiers, maçons, charpentiers, forgerons, ajusteurs, couvreurs, paveurs, etc. 4,435,190 »
16	b.	Fourniture et main d'œuvre pour réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature, fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières, signaux, etc. 2,297,032 »
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc. 125,000 »
	d.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État 216,000 »
	e.	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. 600,000 »
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au BUDGET de 1895.	volés pour 1894.	Augmentation.	Diminution.	
1,582,125	1,577 150	(¹) 4,975	•	(¹) En tenant compte d'un transfert de 6,800 francs à l'article 23.
6,526,150	11,107,072	•	(²) 4,780,922	(²) En tenant compte de deux transferts, l'un de 4,846,272 francs à l'article 16; l'autre de 2,330 francs à l'article 18.
4,569,000	4,569,000	•	•	
7,078,222	2,199,200	(³) 5,474,022	•	(³) Cette augmentation comprend le transfert de 4,346,272 francs de l'article 14.
20,150,497	19,452,122	5,478,997	4,780,922	
AUGMENTATION. . . fr.		608,075		

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 294,100 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements 885,000 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 406,750 »
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 125,000 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire. 96,500 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 7,471,000 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 5,079,750 »
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel 81,000 »
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 2,858,000 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz d'éclairage 356,050 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 356,800 »
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage 21,500 »
	d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs et les surveillants des voitures 9,050 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 5,691,000 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 400,000 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 6,455,000 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 5,669,700 »
	c.	Agents en service général (agréés, contremaîtres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 723,500 »
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel 3,200,000 »
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au BUDGET de 1895.	volés pour 1894	Augmentation	Diminution.	
1,805,150	1,746,100	57,050	•	
15,489,750	12,753,080	(1) 756,650	•	(1) Somme comprenant deux transferts, l'un de l'article 14 de 2,350 francs, l'autre de l'article 21 de 163,000 francs.
723,400	646,600	76,800	•	
6,091,000	5,709,000	382,000	•	
16,046,200	16,179,240	•	(2) 55,040	(2) En tenant compte d'un transfert de 163,000 francs à l'article 18.
38,155,480	37,014,020	1,272,500	155,040	
AUGMENTATION. . . fr.		1,159,460		

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS. DIRECTION COMMERCIALE ET SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service des transports fr. 458,000
	b.	Direction commerciale ; surveillance des chemins de fer concédés. 473,037
22	c.	Mouvement. — Surveillance des convois ; répartition des wagons ; convoyage des voyageurs et des marchandises 5,965,150
	d.	Trafic. — Surveillance du service ; bureaux des stations ; factage ; relations internationales, etc. 5,520,154
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 545,010
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux :</i>		
	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 4,409,157
23	b.	Formation des convois ; nettoyage des bureaux ; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc. 2,005,000
	e.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords 523,000
24	•	<i>Primes pour encourager la marche régulière des convois.</i>
<i>Frais d'exploitation :</i>		
	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. 1,576,700
25	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc. ; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 755,000
	e.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 10,000
26	•	<i>Camionnage. — Prise et remise à domicile.</i>
<i>Pertes et avaries. — Contentieux. — Indemnités du chef d'accidents survenus :</i>		
	a.	Sur le chemin de fer 890,000
27	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres 10,000
28	•	<i>Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport.</i>
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
demandés au Budget de 1895.	votés pour 1894	Augmentation.	Diminution	
10,565,151	10,262,546	(1) 500,805	"	(1) Cette augmentation comprend les transferts des articles 4, 13, 23 et 36 de sommes de 900, 6,800, 2,700 et 2,657 francs
6 995 157	6,961,956	(2) 55,221	"	(2) En tenant compte de deux transferts, l'un de 2,271 francs de l'article 26, l'autre de 2,700 francs à l'article 22
400,000	395,000	5,000	"	
2,541,700	2,291,000	50,700	"	
1,600,000	1,566,000	(3) 54,000	"	(3) Deduction faite d'un transfert de 2,271 francs à l'article 23
900,000	900,000	"	"	
50,000	20,000	10,000	"	
22,850,008	22,596,282	453,726	"	
AUGMENTATION. . . fr.		453,726		

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
29	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 724,670
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 1,070,000
	c.	Dépôt du timbre 21,000
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 47,200
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
50	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 78,565
	b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre 17,500
51	"	Primes pour application régulière des taxes
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
SIXIÈME SECTION.		
CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER ; SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS ; SERVICE DES CHEMINS DE FER VICINAUX.		
52	•	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. — Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22, 29 et 32 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
1 ^{re} SECTION. — Services communs		
2 ^e — — Voies et travaux		
3 ^e — — Traction et matériel		
4 ^e — — Transports		
5 ^e — — Perception des recettes et contrôles		
6 ^e — — Construction des chemins de fer, etc		
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au Budget de 1895.	votés pour 1894.	Augmentation.	Diminution.	
1,862,870	1,854,170	(¹) 8,700	•	(1) Y compris un transfert de 6,300 francs de l'article 7.
05,865	04,725	1,140	•	
5,000	5,000	•	•	
1,965,735	1,955,895	9,840	•	
AUGMENTATION. . . fr.		9,840		
120,555	•	120,555	•	
120,555	•	120,555	•	
AUGMENTATION. . . fr.		120,555		
1,571,090	1,548,090	23,000	•	
20,150,407	19,452,422	698,075	•	
58,153,480	57,014,020	1,139,460	•	
22,850,008	22,596,282	455,726	•	
1,965,735	1,955,895	9,840	•	
120,555	•	120,555	•	
81,500,045	82,165,600	2,424,456	•	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
PREMIÈRE SECTION.			
<i>Services communs.</i>			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
53	a.	Service spécial des bâtiments	53,350 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre	21,000 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	58,300 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>			
54	a.	Service spécial des bâtiments	10,700 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre.	53,000 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	57,000 »
	d.	Atelier d'autographie.	5,800 »
	e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central	26,350 »
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc.</i>			
55	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures.	8,000 »
	b.	Loyers	2,000 »
	c.	Éclairage et chauffage.	58,000 »
	d.	Entretien des locaux et du mobilier	11,000 »
	e.	Entretien du matériel et de l'outillage	6,500 »
	f.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques	138,000 »
	g.	Approvisionnements divers, menues dépenses	17,000 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.			fr.
DEUXIÈME SECTION.			
<i>Postes.</i>			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
56	a.	Direction centrale et services provinciaux	723,950 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants	3,531,270 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>			
57	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.)	168,800 »
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception).	1,828,850 »
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux).	1,729,850 »
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.	829,356 »
	e.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois : huissiers, messagers, classeurs, boute-feu et écreuseurs.	68,700 »
A REPORTER.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au Budget de 1895.	votés pour 1894.	Augmentation.	Diminution.	
114,050 »	112,975 »	1,075 »	»	
152,850 »	149,850 »	3,000 »	»	
260,500 »	244,000 »	16,500 »	»	
598,000 »	508,825 »	21,175 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		21,175 »		
4,255,226 »	4,142,888 »	(¹) 112,338 »	»	(¹) Déduction faite des transferts de 2,037, 3,600 et 2,478 francs, aux articles respectifs 22, 27 et 43.
4,625,646 »	4,463,813 »	(²) 161,833 »	»	(²) Y compris deux transferts, l'un de 3,600 francs de l'article 26, l'autre de 14,000 francs de l'article 28.
8,880,872 »	8,606,701 »	274,171 »	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au Budget de 1895.	votés pour 1894.	Augmentation.	Diminution.	
8,880,872	8,606,701	274,171	»	
424,470	458,470	»	(¹) 14,000	(¹) Somme transférée à l'article 37.
120,000	120,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
777,320	809,320	»	32,000	
3,250	3,250	»	»	
10,215,912	9,987,741	274,171	46,000	
AUGMENTATION. . fr.		228,171		
3,495,840	3,418,375	(²) 77,465	»	(²) Y compris un transfert de l'article 36 de 2,475 francs.
1,220,080	1,166,260	(³) 53,820	»	(³) Y compris un transfert de l'article 45 de 1,080 francs.
625,000	613,600	(⁴) 11,400	»	(⁴) Déduction faite d'un transfert de 1,080 francs à l'article 44.
2,000	2,000	»	»	
50,000	50,000	»	»	
5,392,920	5,250,235	142,685	»	
AUGMENTATION. . . fr.		142,685		

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
	1 ^{re}	SECTION. — Services communs.
	2 ^e	— — Postes
	3 ^e	— — Télégraphes et téléphones
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service fr. 100,900 »
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre. 597,122 »
48	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 433,314 »
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousles; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 117,740 »
	e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys 20,000 »
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés :</i>		
49		Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
50		Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arres- tation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emma- gasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (Crédit non limitatif.)
51		Subsides aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police inter- nationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 1,381,712 »
52	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 374,464 »
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 »
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 6,200 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au Budget de 1895.	votés pour 1894.	Augmentation.	Diminution.	
528,000	506,825	21,175	•	
10,215,912	9,987,741	228,171	•	
5,592,920	5,250,235	342,685	•	
16,136,832	15,744,801	392,031	•	
AUGMENTATION . . . fr.		592,031 •		
1,269,076	1,250,576	(¹) 18,500	•	(¹) Déduction faite de la somme de 20,350 francs transférée au Département de l'Agriculture.
290,520	289,440	(²) 1,080	•	(²) Déduction faite de la somme de 6,120 francs transférée au Département de l'Agriculture.
1,922,000	1,790,000	132,000	•	
111,735	99,735	12,000	•	
1,763,870	1,628,200	(³) 135,670	•	(³) Déduction faite de la somme de 12,200 francs transférée au Département de l'Agriculture.
5,357,207	5,057,957	299,250	•	
AUGMENTATION . . . fr.		299,250 •		

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
55	•	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
54	•	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
55	•	Premier terme des pensions conférées à d'anciens fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
56	a.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés fr. 18,525 »
	b.	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés 16,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
57	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 56
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
demandés au Budget de 1895.	votés pour 1894.	Augmentation.	Diminution.	
5,000 »	5,000 »	»	»	
5,000 »	5,000 »	»	»	
102,000 »	102,000 »	»	»	
102,000 »	102,000 »	»	»	
22,200 »	22,200 »	»	»	
22,200 »	22,200 »	»	»	
34,325 »	34,325 »	»	»	
34,325 »	34,325 »	»	»	
15,750 »	15,750 »	»	»	
15,750 »	15,750 »	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1898.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Chemins de fer
III.	Postes, télégraphes et téléphones
IV.	Marine
V.	Comité mixte de législation
VI.	Traitements de disponibilité
VII.	Pensions
VIII.	Secours.
IX.	Dépenses imprévues.
TOTAL DU BUDGET.	

(359)

(~~387~~)

(Min. des Chemins de fer, etc.)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au Budget de 1895	votés pour 1894.	Augmentations.	Diminutions.	
262,250 .	264,150 .	.	1,900 .	
84,500,045 .	82,165,600 .	2,424,456 .	.	
10,150,852 .	15,744,801 .	502,031 .	.	
5,557,207 .	5,057,057 .	200,250 .	.	
5,000 .	5,000 .	.	.	
102,000 .	102,000 .	.	.	
22,200 .	22,200 .	.	.	
34,525 .	34,525 .	.	.	
15,750 .	15,750 .	.	.	
106,525,589 .	105,411,772 .	5,115,717 .	1,900 .	
AUGMENTATION . . fr.		5,115,817 .		

(360)

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1898.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1893, s'élèvent à . fr.	47,229,652 80
— votés — 1894 —	47,117,452 80

Soit une augmentation de fr.	112,200 »
--------------------------------------	-----------

Cette augmentation est justifiée ci-après :

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés civils.*

	Augmentation.	Diminution.
Augmentation de crédit proposée . . . fr.	9,000 »	»

Ce crédit est nécessaire pour la création à l'Administration centrale d'une classe de commis dessinateurs du génie.

Il ne constitue pas une dépense nouvelle : la dotation de l'article 23, qui comprenait des frais de dessinateurs temporaires, est réduite d'autant.

ART. 3. — *Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre.*

Augmentation de crédit proposée. . . . fr.	18,300 »	»
--	----------	---

Les affaires traitées par le Ministère de la Guerre se sont accrues, depuis quarante ans, dans des proportions considérables ; et quoique l'on demande au personnel une somme de travail beaucoup plus grande qu'autrefois, on s'est vu forcé d'augmenter le nombre des officiers attachés au Département.

Il y a lieu de renforcer proportionnellement le crédit destiné à rémunérer leur services spéciaux.

A REPORTER. . . .	27,300 »	»
-------------------	----------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Augmentation.		Diminution.
REPORT. . . . fr.	27,300	»	»
CHAPITRE IV.			
SOLDE DES TROUPES.			
ART. 12. — Traitement et solde de l'infanterie.			
Moyens de transport.			
Augmentation de crédit demandée . . . fr.	5,000	»	»
Ce crédit est nécessaire pour achat et entretien de bicyclettes, indemnités de voyages aux vélocipédistes et dépenses pour leur habillement spécial.			
Frais d'administration et d'instruction.			
Diminution de crédit. fr.	»		8,550
Ce crédit sera déchargé désormais de la dépense relative à l'entretien et au renouvellement du gros matériel des corps de troupe, — mobilier des écoles et des magasins, appareils et objets de gymnastique, etc., etc.			
Cette dépense sera supportée par l'article 23 du Budget, dont l'allocation est augmentée à raison de cette charge d'une somme de 15,000 fr.			
ART. 13. — Traitement et solde de la cavalerie.			
Frais d'administration et d'instruction.			
Diminution de crédit. fr.	»		2,800
La somme est reportée à l'article 23 du Budget pour la raison exposée à la note de l'article 12 ci-dessus.			
ART. 14. — Traitement et solde de l'artillerie.			
Traitement, solde et accessoires.			
Augmentation de crédit demandée . . . fr.	12,100	»	»
Ce crédit est nécessaire pour augmenter l'effectif des sous-officiers conducteurs d'artillerie. Le nombre actuel de ces sous-officiers ne suffit plus depuis la construction des forts de la Meuse et des nouveaux ouvrages créés à Anvers.			
A REPORTER. . . . fr.	44,400	»	11,350

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Augmentation.	Diminution.
REPORT. . . fr.	44,400 »	11,530 »
<p>Il est indispensable d'avoir un conducteur par ouvrage fortifié, ce qui exige la création de 9 nouveaux emplois de conducteurs, soit :</p>		
2 de 1 ^{re} classe à . . fr.	4,500 =	3,000 »
7 de 2 ^e classe à . . fr.	4,500 =	9,100 »
TOTAL. . . fr.	<u>12,100 »</u>	

Frais d'administration et d'instruction

Diminution de crédit. fr.	»	3,200 »
La somme est reportée à l'article 23 pour la raison exposée à l'article 12 ci-dessus.		

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Frais d'administration et d'instruction.

Diminution de crédit. fr.	»	450 »
La somme est reportée à l'article 23 pour la raison exposée à la note de l'article 12 ci-dessus.		

CHAPITRE V.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION SUPÉRIEURE.

ART. 17. — *Personnel de l'École militaire.*

Augmentation de crédit demandée . . . fr.	9,600 »	
<p>Le service de la solde des élèves est assuré à l'aide des pensions versées par les familles au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre. Mais l'ensemble de ces versements est insuffisant, attendu qu'il n'est rien fourni pour les titulaires de douze bourses d'étude de 800 francs chacune instituées par la loi sur l'organisation de l'École : le crédit demandé a pour objet de parer à cette insuffisance.</p>		

CHAPITRE VI.

ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

ART. 21. — *Traitement du personnel des établissements.*

Augmentation de crédit demandée . . . fr.	2,900 »	»
A REPORTER. . . fr.	<u>56,900 »</u>	<u>15,000 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Augmentation.	Diminution.
REPORT. . . fr.	56,900 »	13,000 »

Cette majoration de crédit est nécessaire pour porter les appointements de cinq employés civils des établissements de fabrication de l'artillerie à un taux en rapport avec les exigences de la vie matérielle et avec les services rendus par les titulaires.

ART. 22. — *Matériel de l'artillerie.*

Augmentation de crédit demandée . . . fr.	44,300 »	»
Ce crédit se répartit de la manière suivante :		
1° Frais d'entretien du matériel de défense des forts de la Meuse. . . . fr.	20,000 »	»
2° Dépenses supplémentaires occasionnées par l'entretien du matériel de défense de la position d'Anvers qui a été renforcée de plusieurs ouvrages à coupoles et de nouvelles bouches à feu de place fr.	5,000 »	
3° Dépenses pour les épreuves de tir périodiques des bouches à feu placées dans les coupoles des nouveaux forts.	10,300 »	
4° Dépenses pour achat, renouvellement et entretien du matériel du tir à la cible	9,000 »	
TOTAL. . . . fr.	44,300 »	

CHAPITRE VII.

MATÉRIEL DU GÉNIE.

ART. 23. — *Matériel du génie.*

Augmentation de crédit demandée . . . fr.	73,000 »	
Cette augmentation de crédit se répartit comme suit :		
1° Augmentation des frais d'entretien qui sont la conséquence de la création des forts de la		
A REPORTER. . . fr.	176,200 »	13,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

		Augmentation.	Diminution.
	REPORT. . . . fr.	176,200 »	15,000 »
Meuse. fr.	60,000 »		
2° Renouvellement et entretien du gros matériel des corps. . . .	15,000 »		
(Cette somme de 15,000 francs a été déduite par quote-part aux articles 12, 13, 14 et 15)			
	TOTAL . . . fr.	75,000 »	
	Diminution de crédit. . . . fr	»	9,000 »
Cette diminution représente le traitement de 3 commis dessinateurs transféré à l'article 2.			

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 29. — *Chauffage et éclairage des corps
de garde.*

	Diminution de crédit. fr.	»	40,000 »
Cette diminution provient d'économies réa- lisées dans les dépenses de ce service.			
	FR.	176,200 »	64,000 »
	AUGMENTATION. . . . fr.	112,200 »	

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1893 est fixé à la somme de quarante-sept millions deux cent vingt-neuf mille six cent cinquante-deux francs, cinquante centimes (fr. 47,229,652 30), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suifs, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit en sera déduit du montant des achats de bétail.

ART. 3.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement avec ou sans nourriture des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1893, aux taux suivants, savoir :

Logement avec nourriture des	}	lieutenants généraux . fr. 10	» par jour.
		généraux-majors . . . 7	» —
		officiers supérieurs . . 5	» —
		— subalternes . . . 3	» —
		sous-officiers et soldats . 1 25	—

Logement sans nourriture des	}	lieutenants généraux. fr. 5	» par jour.
		généraux-majors . . . 3	» —
		officiers supérieurs . . 2	» —
		— subalternes . . 1	» —
		sous-officiers et soldats .	» 21 —

Toutefois lorsque, dans les cantonnements-abris, les officiers seront logés dans les mêmes conditions que la troupe, ils payeront pour le logement la même indemnité que celle qui est déterminée pour les sous-officiers et soldats.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces chevaux.

ART. 4.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée, augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du *Mémorial administratif*.

ART. 5.

La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

BRASSINE.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1895,

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	} 610,500 »
2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000 »	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	34,300 »	
4	Matériel	65,000 »	
5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire	190,000 »	
CHAPITRE II.			
ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général	882,000 »	} 1,418,510 »
7	— — des provinces et des places	226,410 »	
8	— du service de l'intendance	309,500 »	
CHAPITRE III.			
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
9	Traitement des officiers de santé	509,000 »	} 1,175,400 »
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	666,400 »	
11	Service pharmaceutique	200,000 »	
CHAPITRE IV.			
SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie	15,374,700 »	} 27,507,688 »
13	— — de la cavalerie	3,987,000 »	
14	— — de l'artillerie	5,825,758 »	
15	— — du génie	1,451,760 »	
10	— — du bataillon d'administration	687,000 »	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.			
A REPORTER (r.)			50,420,898 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	50,420,898 •
CHAPITRE V.			
ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION SUPÉRIEURE.			
17	Personnel de l'École militaire	155,840 50	} 218,400 50
18	— — de guerre	18,550 •	
19	Dépenses d'administration de l'École militaire	55,020 •	
20	— — — de guerre.	10,150 •	
CHAPITRE VI			
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
21	Traitement du personnel des établissements	69,275 •	} 1,700,025 •
22	Matériel de l'artillerie	1,630,750 •	
CHAPITRE VII.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
25	Matériel du génie	1,626,000 •	1,626,000 •
CHAPITRE VIII.			
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
24	Pain et viande	6,582,790 •	} 12,714,384 •
25	Fourrages en nature	4,029,104 •	
26	Casernement des hommes	709,450 •	
27	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	105,000 •	
28	Transports généraux	100,000 •	
29	Chauffage et éclairage des corps de garde	150,000 •	
50	Remonte	997,050 •	
<p>Le crédit de l'article 50 est réparti en vertu d'un arrêté royal entre les corps de troupes montées.</p> <p>Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part dans le fonds de remonte en reportent le solde à l'exercice suivant; les Conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.</p>			
CHAPITRE IX.			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
51	Traitements divers et honoraires.	120,000 •	} 270,000 •
52	Frais de route, de séjour et de représentation	150,000 •	
	A REPORTER. fr.	•	46,958,767 50

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report.fr.	»	46,958,767 50
	CHAPITRE X.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
53	Pensions et secours	247,800 »	247,800 »
	CHAPITRE XI.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	23,085 »	23,085 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERREfr.		47,220,653 50

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,
BRASSINE.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(312)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1893.



BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1893.	voies pour l'exercice 1894.
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	•	Traitement du Ministre fr.	21,000	21,000
2	{	— de 51 fonctionnaires et employés civils (1) 171,700	209,000	200,000
		— des huissiers, messagers et gens de service 37,500		
3	{	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre 28,500	34,500	16,000
		— au personnel militaire inférieur employé au Département de la Guerre 6,000		
<i>Matériel.</i>				
4	{	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 25,000	85,000	85,000
		Chauffage et éclairage. 15,000		
		Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 25,000		
Bibliothèque du département de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
<i>Bibliothèque du département de la Guerre.</i>				
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés à la bibliothèque fr. 14,000		
<i>Institut cartographique militaire.</i>				
Charges ordinaires et permanentes.				
5		Reconnaisances militaires, achat d'instruments, levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées, etc. fr. 15,000	80,000	100,000
b.		Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents (2) 21,000		
Charge extraordinaire et temporaire.				
		Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 140,000		
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.			519,500	492,000

AUGMENTATION . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1895.	DÉPENSES de l'exercice 1892.	OBSERVATIONS.																																																		
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																					
				(1) Composition de ce personnel.																																																		
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre.</th> <th rowspan="2">EMPLOIS.</th> <th rowspan="2">Traitement maximum et minimum.</th> <th colspan="2">MONTANT</th> <th rowspan="2">Totaux.</th> </tr> <tr> <th>des traitements.</th> <th>des suppléments pour ancienneté de service et de grade.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3</td> <td>Chefs de division</td> <td>{ 7,800 6,400 }</td> <td>21,300</td> <td>•</td> <td>21,300</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>Chefs de bureau</td> <td>{ 5,400 4,400 }</td> <td>30,200</td> <td>2,100</td> <td>41,300</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>Sous-chefs de bureau</td> <td>{ 3,900 3,300 }</td> <td>32,400</td> <td>1,500</td> <td>33,900</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>Employés de 1^{re} classe</td> <td>{ 3,000 2,400 }</td> <td>32,400</td> <td>•</td> <td>32,400</td> </tr> <tr> <td>19</td> <td>Employés de 2^e classe</td> <td>{ 2,200 1,400 }</td> <td>35,800</td> <td>•</td> <td>35,800</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Commis dessinateurs du génie</td> <td>{ 3,150 1,700 }</td> <td>9,000</td> <td>•</td> <td>9,000</td> </tr> <tr> <td>54</td> <td>TOTAUX.</td> <td></td> <td>168,100</td> <td>3,600</td> <td>171,700</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre.	EMPLOIS.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT		Totaux.	des traitements.	des suppléments pour ancienneté de service et de grade.	3	Chefs de division	{ 7,800 6,400 }	21,300	•	21,300	8	Chefs de bureau	{ 5,400 4,400 }	30,200	2,100	41,300	9	Sous-chefs de bureau	{ 3,900 3,300 }	32,400	1,500	33,900	12	Employés de 1 ^{re} classe	{ 3,000 2,400 }	32,400	•	32,400	19	Employés de 2 ^e classe	{ 2,200 1,400 }	35,800	•	35,800	3	Commis dessinateurs du génie	{ 3,150 1,700 }	9,000	•	9,000	54	TOTAUX.		168,100	3,600	171,700
Nombre.	EMPLOIS.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT					Totaux.																																														
			des traitements.	des suppléments pour ancienneté de service et de grade.																																																		
3	Chefs de division	{ 7,800 6,400 }	21,300	•	21,300																																																	
8	Chefs de bureau	{ 5,400 4,400 }	30,200	2,100	41,300																																																	
9	Sous-chefs de bureau	{ 3,900 3,300 }	32,400	1,500	33,900																																																	
12	Employés de 1 ^{re} classe	{ 3,000 2,400 }	32,400	•	32,400																																																	
19	Employés de 2 ^e classe	{ 2,200 1,400 }	35,800	•	35,800																																																	
3	Commis dessinateurs du génie	{ 3,150 1,700 }	9,000	•	9,000																																																	
54	TOTAUX.		168,100	3,600	171,700																																																	
				(2) Composition de ce personnel.																																																		
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre.</th> <th>GRADES.</th> <th>Traitement annuel.</th> <th>Montant des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>Maîtres graveurs ou dessinateurs</td> <td>{ 4,500 3,500 }</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Graveurs ou dessinateurs</td> <td>3,500</td> <td>7,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Idem. Idem.</td> <td>3,000</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>21,000</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre.	GRADES.	Traitement annuel.	Montant des traitements.	2	Maîtres graveurs ou dessinateurs	{ 4,500 3,500 }	8,000	2	Graveurs ou dessinateurs	3,500	7,000	2	Idem. Idem.	3,000	6,000	6	TOTAL		21,000																														
Nombre.	GRADES.	Traitement annuel.	Montant des traitements.																																																			
2	Maîtres graveurs ou dessinateurs	{ 4,500 3,500 }	8,000																																																			
2	Graveurs ou dessinateurs	3,500	7,000																																																			
2	Idem. Idem.	3,000	6,000																																																			
6	TOTAL		21,000																																																			
27,500		492,000	516,486 75																																																			
27,500																																																						

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	LETTERAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1893.	1894 pour l'exercice
CHAPITRE II.					
ÉTATS-MAJORS.					
<i>État-major général.</i>					
Officiers généraux.					
SECTION D'ACTIVITÉ.					
		9	36	Lieutenants généraux, à fr. 18,500 . fr. 166,500 .	
		18	54	Généraux-majors, à 12,700 . . . 228,600 .	
		27	90	595,100 .	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ % pour médicaments 1,975 50	
				593,124 50	
SECTION DE RÉSERVE.					
		2	6	Lieutenants généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800 . fr. 20,600 .	
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à . 10,160 . . . 40,640 .	
		6	14	70,240 .	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ % pour médicaments 351 20	
				69,888 80	
	a.			TOTAL . . . fr. 463,013 50	
				A DÉDUIRE :	
				Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500 .	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ % pour médicaments 92 50	
				18,407 50	
				RESTE . . . fr. 444,605 80	
				A AJOUTER :	
				Le supplément de traitement pour un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants gé- néraux fr. 2,000 .	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ % pour médicaments 10 .	
				1,000 .	
				TOTAL . . . fr. 446,595 80	
Corps d'état-major.					
		5	15	Colonels, à fr. 9,500 . . . fr. 47,500 .	
		5	10	Lieutenants-colonels, à 7,100 55,500 .	
		10	20	Majors, à 6,500 65,000 .	
		16	52	Capitaines commandants à 5,100 81,600 .	
		10	20	— en second de 1 ^{re} et de 2 ^e classe 4,200 42,000 .	
				Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier. 400 .	
		46	97	270,000 .	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ % pour médicaments 1,350 .	
				268,650 .	
		79	301	A REPORTER . . . fr. 715,345 80	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFERENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies pour l'exercice 1895.	de l'exercice 1892.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

N° DES ARTICLES.	LITTEDES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1895.	totés pour l'exercice 1894.
		REPORT. fr. 715,245 80			
		Aides de camp.			
		Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie employés comme aides de camp près les généraux commandants de division et de brigade, savoir :			
		79	201		
		6	5 capitaines commandants d'infanterie . . à. fr. 1,100 . . fr.	5,500	»
		6	5 capitaines d'infanterie en 2 ^d de 1 ^{re} classe. à. . 1,000 . . .	5,000	»
		12	6 — — en 2 ^d de 2 ^e classe. à. . 850 . . .	5,100	»
		12	6 lieutenants d'infanterie. à. . 850 . . .	5,100	»
		2	1 lieutenant d'artillerie à. . 375 . . .	375	»
		2	1 capitaine commandant du génie. . . à. . 500 . . .	500	»
		2	1 lieutenant du génie. à. . 375 . . .	375	»
				17,750	»
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ % pour médicaments	88 75	
				17,661 25	
			TOTAL. fr.	752,907 05	
			A DÉDUIRE : pour vacance	2,300 »	
		79	243		
			RESTE. fr.	750,607 05	
		Indemnité de marche et de vivres de campagne.			
		d.	Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo et indemnité de marche aux officiers qui participent aux manœuvres (dépense approximative).	18,214 95	
		Indemnité de fourrages.			
		e.	243 chevaux \times 365 = 88,695 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50. fr.	115,503 50	
			A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour un général-major commandant de division fr.	474 50	
				115,778 »	
		Frais de bureau.			
		f.	1 chef du corps d'état-major	2,000	»
			1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie	800	»
			4 — des circonscriptions militaires, à 900 . . .	3,600	»
			2 — des divisions de cavalerie, à 600 . . .	1,200	»
			10 généraux-majors, commandant une brigade, à 500 . . .	5,000	»
			1 chef d'état-major de la position d'Anvers	1,200	»
			2 — des positions de Liège et de Namur 600 . . .	1,200	»
				18,000	»
			A REPORTER. fr.	882,600 »	882,600 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies pour l'exercice 1893.	DÉPENSES de l'exercice 1892.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
•	•	886,000 •	870,130 73	
•	•	880,000 •	870,130 73	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

N° D'ARTILLERIE.	LITIERAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS								
				demandés pour l'exercice 1895.	voies pour l'exercice 1894								
			REPORT. fr.	882,600	882,600								
		<i>État-major des provinces et des places.</i>											
		<i>État-major des provinces.</i>											
a.	<table border="1"> <tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr> <tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX.</th></tr> <tr><td>5</td><td>10</td></tr> <tr><td>5</td><td>10</td></tr> </table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	5	10	5	10	Généraux-majors, à 10,160 francs fr.	50,800		
EFFECTIF.													
HOMMES.	CHEVAUX.												
5	10												
5	10												
			50,800										
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments.	254										
			50,546										
		<i>État-major des places.</i>											
		Majors, à	4,500	22,500									
		Capitaines en premier de place à	5,500	28,000									
		— en second de 1 ^{re} classe de place à	5,150	15,750									
b.	<table border="1"> <tr><td>4</td><td>a) 6</td></tr> </table>	4	a) 6	— — de 2 ^e — — à	5,000	12,000							
4	a) 6												
		Lieutenants de place à	2,400	19,200									
		Sous-lieutenants —	2,100	8,400									
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans ou 12 ans de grade d'officier		2,200									
			108,050										
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments.	540	25									
			107,509	75									
		<i>Indemnité de vivres de campagne.</i>											
c.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,072	25	226,410								
					226,410								
		<i>Indemnité de fourrages.</i>											
d.		16 chevaux \times 365 = 5,840 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50	7,592										
		<i>Frais de bureau.</i>											
		9 commandants de province (b), à	11,800										
		5 — de place, à	500	2,500									
		12 — — à	400	4,800									
e.		4 — — à	240	960									
		6 — — à	150	900									
		3 — — à	100	500									
			21,360										
f.		Traitement des aumôniers et prêtres agréés	58,450										
		A REPORTER. fr.			1,109,010								
					1,109,010								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CREDITS voies pour l'exercice 1895.	DÉPENSES de l'exercice 1892.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION	DIMINUTION.			
.	.	886,000 »	870,150 75	
.	.	226,410 »	244,958 75	a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
.	.	1,112,410 »	1,115,069 46	b) Indemnités des commandants de province : Anvers 2,200 » Brabant 1,500 » Flandre occidentale 1,100 » — orientale 1,500 » Hainaut 1,100 » Liège 1,300 » Limbourg 1,100 » Luxembourg 1,100 » Namur 1,100 » <hr/> 11,800 »

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	LITTRERAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1893.	votés pour l'exercice 1894
			REPORT. fr.	1,109,010 »	1,109,010 »
		<i>Intendance militaire.</i>			
		<i>Traitements.</i>			
		EFFECTIF.			
		HOMMES. CHEVAUX.			
		1		Intendant en chef, à fr. 12,700	12,700 »
		4		Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500	38,000 »
		7	18	— de 2 ^{me} id., à 7,100	49,700 »
		14		Sous-intendants de première classe, à 6,500	88,200 »
		18		— de deuxième classe, à 4,600	82,800 »
				Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier	400 »
		44	18		271,800 »
				A DÉDUIRE: $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	1,559 »
					270,441 »
		<i>Indemnité de vivres de campagne.</i>			
		b.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative.)	518 »
					309,500 »
		<i>Indemnité de fourrages.</i>			
		c.		18 chevaux \times 305 = 6,570 journées, à fr. 1 30.	8,541 »
		d.		Frais de bureau a).	30,000 »
				TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	1,418,510 »
					1,418,510 »

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1893.	DÉPENSES de l'exercice 1892.	OBSERVATIONS.												
AUGMENTATION.	DIMINUTION.															
•	•	1,112,410 •	1,115,069 46	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">COMPOSITION ORGANIQUE des officiers comptables chargés du service administratif dans les régiments.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 80%;">Capitaines en premier quartiers-maitres</td> <td style="text-align: right;">40</td> </tr> <tr> <td>Capitaines en second payeurs.</td> <td style="text-align: right;">19</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants payeurs</td> <td style="text-align: right;">87</td> </tr> <tr> <td>Capitaines administrateurs d'habillement</td> <td style="text-align: right;">39</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px solid black;">(*) 185</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.</p>	COMPOSITION ORGANIQUE des officiers comptables chargés du service administratif dans les régiments.		Capitaines en premier quartiers-maitres	40	Capitaines en second payeurs.	19	Lieutenants et sous-lieutenants payeurs	87	Capitaines administrateurs d'habillement	39	(*) 185	
COMPOSITION ORGANIQUE des officiers comptables chargés du service administratif dans les régiments.																
Capitaines en premier quartiers-maitres	40															
Capitaines en second payeurs.	19															
Lieutenants et sous-lieutenants payeurs	87															
Capitaines administrateurs d'habillement	39															
(*) 185																
•	•	309,500 •	253,836 86	<p>a) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.</p>												
•	•	1,421,910 •	1,368,906 12													

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

des développements.	LITRINAS	N° DES ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
					demandés pour l'exercice 1895.	votés pour l'exercice 1894.
CHAPITRE III.						
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).						
Traitement des officiers de santé.						
			EFFECTIF.			
			HOMMES. CHEVAUX.			
			1 2	Inspecteur général, à fr. 12,700	12,700	•
			4	Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à 9,500	38,000	•
			8	— principaux de 2 ^e classe, à 7,100	56,800	•
			1	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200	4,200	•
			20	— adjoints, à 2,600	52,000	•
			1	Pharmacien en chef, à 6,500	6,500	•
			2	Pharmaciens principaux, à 5,500	11,000	•
			8	Pharmaciens de } 4 à 4,500	18,400	•
			8	1 ^{re} classe. } 4 à 4,200	16,800	•
a.			8	— de 2 ^e classe, à 5,500	28,000	•
			9	— de 3 ^e classe, à 5,250	29,250	•
			9	— de 4 ^e classe, à 2,600	25,400	•
			1	Vétérinaire en chef, à 6,500	6,500	•
			"	Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans ou 12 ans de grade d'officier.	500	•
					505,850	•
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	1,510 25	
			72	5	502,350 75	
				Indemnité de vivres de campagne.		
				b. Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative.)	2,545 75	
				Indemnité de fourrages.	509,000	• 509,000
				c. 3 chevaux \times 565 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50.	1,425 50	
				Frais de bureau.		
				d. Inspecteur général du service de santé.	2,500	•
				Vétérinaire en chef	400	•
					2,900	•
				Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.		
				{ 362,000 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à fr. 1 85. fr. 662,460	662,460	•
				Traitement des miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation.	5,940	•
					668,400	• 668,400
				Service pharmaceutique.		
				11 Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses	200,000	• 200,000
				TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.	1,175,400	• 1,175,400

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1893.	DÉPENSES de l'exercice 1892.	OBSERVATIONS.																																																																
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																			
				<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">COMPOSITION organique.</th> </tr> <tr> <th>SERVICE des HÔPITAUX.</th> <th>SERVICE des CORPS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Médecins principaux de 1^{re} classe</td> <td>4</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— principaux de 2^e classe.</td> <td>8</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de régiment { de 1^{re} classe. 13 de 2^{me} — 21 }</td> <td>»</td> <td>36</td> </tr> <tr> <td>— de bataillon de 1^{re} classe.</td> <td>1</td> <td>34</td> </tr> <tr> <td>— — de 2^{me} —</td> <td>»</td> <td>46</td> </tr> <tr> <td>— adjoints.</td> <td>20</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Pharmacien en chef</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Pharmaciens principaux</td> <td>2</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>8</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>8</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td> <td>0</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 4^{me} —</td> <td>0</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaire en chef</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaires principaux</td> <td>»</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe, de régiment de 1^{re} ou de 2^e classe</td> <td>»</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>»</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td> <td>»</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td></td> <td>72</td> <td>(*) 150</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>222</td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION organique.		SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	Inspecteur général	1	»	Médecins principaux de 1 ^{re} classe	4	»	— principaux de 2 ^e classe.	8	»	— de régiment { de 1 ^{re} classe. 13 de 2 ^{me} — 21 }	»	36	— de bataillon de 1 ^{re} classe.	1	34	— — de 2 ^{me} —	»	46	— adjoints.	20	»	Pharmacien en chef	1	»	Pharmaciens principaux	2	»	— de 1 ^{re} classe	8	»	— de 2 ^{me} —	8	»	— de 3 ^{me} —	0	»	— de 4 ^{me} —	0	»	Vétérinaire en chef	1	»	Vétérinaires principaux	»	2	— de 1 ^{re} classe, de régiment de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	»	13	— de 2 ^{me} —	»	0	— de 3 ^{me} —	»	8		72	(*) 150			222
COMPOSITION organique.																																																																				
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.																																																																			
Inspecteur général	1	»																																																																		
Médecins principaux de 1 ^{re} classe	4	»																																																																		
— principaux de 2 ^e classe.	8	»																																																																		
— de régiment { de 1 ^{re} classe. 13 de 2 ^{me} — 21 }	»	36																																																																		
— de bataillon de 1 ^{re} classe.	1	34																																																																		
— — de 2 ^{me} —	»	46																																																																		
— adjoints.	20	»																																																																		
Pharmacien en chef	1	»																																																																		
Pharmaciens principaux	2	»																																																																		
— de 1 ^{re} classe	8	»																																																																		
— de 2 ^{me} —	8	»																																																																		
— de 3 ^{me} —	0	»																																																																		
— de 4 ^{me} —	0	»																																																																		
Vétérinaire en chef	1	»																																																																		
Vétérinaires principaux	»	2																																																																		
— de 1 ^{re} classe, de régiment de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	»	13																																																																		
— de 2 ^{me} —	»	0																																																																		
— de 3 ^{me} —	»	8																																																																		
	72	(*) 150																																																																		
		222																																																																		
		309,000 »	507,082 04																																																																	
		720,700 »	682,794 00																																																																	
		200,000 »	252,098 50																																																																	
		1,220,700 »	1,242,875 50	<p>b) Infanterie. 221,500 journées. Cavalerie. 87,700 » Artillerie. 64,700 » Génie. 10,200 » Bataillon d'administration. 5,100 »</p> <p>TOTAL. 362,000 journées.</p>																																																																

(*) Ces officiers de santé figurent tel pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	LIEUX des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1893.	voies pour l'exercice 1894.
		CHAPITRE IV.			
		SOLDE DES TROUPES.			
		<i>Traitement et solde de l'infanterie.</i>			
		Traitement, solde et accessoires.			
		1921	254	Officiers de tous grades fr.	0,078,442 57
		28810	"	Sous-officiers et soldats	8,173,611 95
					<u>Fr. 14,252,054 52</u>
		50731	254		
				Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr.	141,000 .
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	23,200 .
				Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres, et indemnités de marche aux officiers qui se déplacent avec la troupe.	100,800 .
12	a.			Indemnité de 3 centimes aux troupes campées, etc.	27,000 .
				Première mise accordée aux corps pour l'équipement des nouveaux entrés	500,144 .
				Allocation pour la différence entre la solde ordinaire et la solde de route des hommes voyageant isolément, à raison de 75,000 journées à 90 cent.	50,000 .
				Allocation pour les miliciens de la nouvelle levée qui entrent sous les armes avant l'appel de leur classe	40,000 .
					<u>Fr. 13,003,198 52</u>
		A DÉDUIRE :			
				Pour 224,500 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 73 centimes. fr.	163,730 .
				Pour vacances et petites permissions { officiers. 57,000 .	
				{ troupes. 348,422 52	
				<u>405,422 52</u>	
				<u>509,161 52</u>	
				<u>14,454,037 .</u>	
				A REPORTER. . . fr. 14,434,037 .	

(386 bis)

1894/95

N° 3

Infanterie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES. LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
		demandés pour l'exercice 1893.	voies pour l'exercice 1894.
	Report. fr. 14,454,057 •		
	Indemnité de fourrages.		
b.	254 chevaux × 565 = 92,710 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50. 120,525 •		
	Moyens de transport.		
c.	Moyens de transport aux troupes en marche. 410,450 •		
d.	Achat et entretien de bicyclettes, indemnités de voyage aux vélocipédistes et dépenses pour l'habillement spécial 5,000 •		
	415,450 •		
	Logement et nourriture.		
		15,574,700 •	15,378,250 •
12 (suite)	a. { Logement avec nourriture, 15,000 journées à fr. 1 25 18,750 • Logement sans nourriture, 251,000 id. 0 21 52,710 •		
	71,460 •		
	Frais d'administration et d'instruction.		
	1 régiment de carabiniers, à 19,750 •		
	Les 18 autres régiments, à 15,350 francs 270,300 •		
	1 école des pupilles de l'armée. 17,000 •		
f.	1 école de tir et de perfectionnement. 7,000 •		
	Le corps de discipline et de correction 7,200 •		
	École normale d'escrime 6,000 •		
	535,250 •		
	A REPORTER. fr. 15,574,700 •	15,574,700 •	15,378,250 •

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies pour l'exercice 1895.	DÉPENSES de l'exercice 1892.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
	5,550	15,357,070	15,294,711 27	
	5,550	15,357,070	15,294,711 27	

(390 bis)

1894/95

N° 3

Cavalerie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1893.	DÉPENSES de l'exercice 1892.	OBSERVATIONS
ACCROISSANT.	DIMINUANT.			
•	5,550	15,337,070	15,294,711 27	
•	5,550	15,337,070	15,294,711 27	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1895.	votés pour l'exercice 1894.
		Report. . . . fr. 3,650,804 80	15,574,700	15,578,950
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,004 chevaux de troupe, soit 1,789,960 journées, à 12 centimes fr. 214,795 20		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 17,500	3,987,600	3,990,400
		Logement et nourriture.		
13 (suite).	d.	Logement avec nourriture 38,000 journées, à fr. 1 25. fr. 47,500		
		— sans — 11,000 journées, à fr. 0 21. 2,310		
		49,810		
		Frais d'administration et d'instruction.		
	e.	Huit régiments à 5 escadrons actifs et 1 dépôt, à . . fr. 7,950 . . . fr. 63,600		
		Une école d'équitation 11,000	74,600	
		A REPORTER. . . . fr.	19,362,500	19,368,650

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés pour l'exercice 1893.	DÉPENSES de l'exercice 1892.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	8,550	15,357,070	15,294,711 27	
.	2,800	3,086,400	3,071,461 38	
.	6,350	10,543,470	10,206,172 05	

(394 bis)

1894/95

N° 3

Artillerie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totale pour l'exercice 1897.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	6,530 .	10,515,470 .	10,266,172 65	
.	6,530 .	10,515,470 .	10,266,172 65	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

N° DES ARTICLES.	CITERNAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1895.	voies pour l'exercice 1894.
		REPORT fr. 5,563,358 20	10,362,300	10,568,050
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 28 chevaux × 365 = 10,220 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 fr. 15,386	15,386	
		Harnachement.		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,380 chevaux de troupe, soit pour 870,800 journées à 12 centimes fr. 104,506 80	104,506 80	
		Moyens de transport.		
	d.	Moyens de transport aux troupes en marche fr. 23,800	23,800	5,825,738
		Logement et nourriture.		
	e.	Logement avec nourriture 15,500 journées, à fr. 1 25 . . . fr. 10,375	10,375	
		— sans — 7,200 journées, à fr. 0 21 1,512	1,512	
		<u>20,887</u>	20,887	
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
		Inspecteur général fr. 4,000	4,000	
		Quatre directeurs dans les directions d'artillerie (1 ^{er} 500 fr. 2 ^e 900 fr. 5 ^e et 4 ^e 700 fr) 2,800	2,800	
		Inspecteur des armes de guerre 500	500	
		Directeur de la fonderie de canons 500	500	
	f.	Quatre régiments d'artillerie de campagne à fr. 9,500 38,000	38,000	
		5 ^e , 6 ^e , et 7 ^e régiments d'artillerie de forteresse à fr. 10,800 54,000	54,000	
		8 ^e régiment de forteresse 11,200	11,200	
		Régiment du train et compagnies spéciales 0,800	0,800	
		Une école de tir 700	700	
		<u>60,000</u>	60,000	
		A REPORTER fr.	25,188,038	25,185,483

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	reels pour l'exercice 1893.	de l'exercice 1892.	
.	6,350 .	19,343,470 .	19,266,172 65	
8,000 .	.	5,700,838 .	5,862,913 04	
8,000 .	6,350 .	25,134,308 .	25,129,085 20	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	LITÉRATURES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1893.	voies pour l'exercice 1891.
			Report fr.	25,188,058	25,185,188
		Traitement et solde du génie.			
		Traitement, solde et accessoires.			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		Officiers.			
		Colonels, à	9,500 fr.	78,000 .	
		Lieutenants colonels, à	7,100	49,700 .	
		Majors, à	6,500	43,100 .	
		Capitaines en 1 ^{re} , à	4,800	78,200 .	
		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	5,700	22,200 .	
		Lieutenants, à	2,875	31,625 .	
				<u>205,825 .</u>	
		A déduire: $\frac{1}{2}$ % pour médicaments		1,519 12	
				<u>Reste. 202,505 88</u>	
		Gardes.			
		Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 5,200. fr.	25,600 .	111,225 .	
		— — de 2 ^e — à 2,800.	22,100 .		
		— de 1 ^{re} classe, à 2,825.	52,925 .		
		— de 2 ^e — à 2,100.	51,500 .		
		— de 3 ^e — à 1,800.	24,500 .		
		Commis.			
		Commis principaux de 1 ^{re} classe, à 2,525. fr.	22,725 .	86,025 .	
		— — de 2 ^e — à 2,225.	20,025 .		
		— de 1 ^{re} classe, à 1,925.	17,525 .		
		— de 2 ^e — à 1,625.	14,625 .		
		— de 3 ^e — à 1,525.	11,925 .		
		Employés.			
		Éclusiers, à	1,525.	7,050 .	16,850 .
		Portiers, à	400.	5,200 .	
		Chef mécanicien	2,600.	2,600 .	
		Garde forestier	2,100.	2,100 .	
		Garde particulier	1,000.	1,000 .	
		Régiment et compagnies spéciales.			
		Officiers de tous grades.		566,470 04	
		Sous-officiers et soldats.		481,587 55	
		Compagnie de marinière.		10,810 50	
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire		6,000 .	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers.		400 .	
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne. à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres, et indemnité de marche aux officiers qui se déplacent avec la troupe.		1,500 .	
		Indemnité de 5 centimes aux troupes campées etc.		1,500 .	
		Première mise accordée aux corps pour l'équipement de nouveaux entrés		16,920 .	
		Allocation pour la différence entre la solde ordinaire et la solde de route des hommes voyageant iso ément, à raison de 1 000 parées à 81 centimes		540 .	
		Allocation pour les miliciens de nouvelle levée qui entrent sous les armes avant l'appel de leur classe		1,000 .	
				<u>1,595,264 87</u>	
		A DÉDUIRE :			
		Pour 10,200 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 78 centimes		7,956 .	
		Pour vacances et petites permissions		53,130 57	
				<u>41,415 57</u>	
			Reste.	<u>1,551,849 50</u>	
		A REPORTER fr.	1,551,849 50	25,188,058	25,185,188

EFFECTIF.	
NOUVEAUX	CRÉDITS
4	8
7	7
7	7
17	*
6	*
11	*
52	22
8	*
8	*
13	*
15	*
16	*
60	*
9	*
9	*
9	*
9	*
9	*
45	*
6	*
8	*
1	*
1	*
1	*
17	*
100	17
1453	*
1555	17

15

a.

GÉNIE.

- Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;
 2° D'un régiment formé de 5 bataillons actifs à 4 compagnies de sapeurs-mineurs; d'un bataillon de réserve à 4 compagnies et d'un dépôt;
 5° De 5 compagnies spéciales, savoir . . .
- 1 compagnie de télégraphistes de campagne;
 - 1 — — — — — de place et d'artificiers;
 - 1 — — — — — de pontonniers de place;
 - 1 — — — — — de chemin de fer;
 - 1 — — — — — d'ouvriers.

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF par unité.		SOIT POUR :						TRAITEMENT annuel.	MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	le régiment.		les 5 compagnies spéciales.		TOTAUX.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.			
<i>État-major du régiment.</i>											
Colonel	1	2	1	2	»	»	1	2	9,500	»	9,500
Lieutenant-colonel	1	2	1	2	»	»	1	2	7,100	»	7,100
Majors	3	6	5	6	»	»	3	6	6,500	»	18,900
Capitaine commandant adjudant-major	1	1	1	1	»	»	1	1	5,100	»	5,100
Capitaines en 2 ^e adjutants-majors de bataillon	4	»	4	»	»	»	4	»	5,700	»	14,800
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe	1	»	1	»	»	»	1	»	6,500	»	6,500
— de bataillon de 1 ^{re} —	1	»	1	»	»	»	1	»	4,200	»	4,200
— — — de 2 ^e —	1	»	1	»	»	»	1	»	5,250	»	5,250
	15	11									69,180
<i>12 Compagnies de sapeurs-mineurs.</i>											
Capitaines commandants	1	»	12	»	»	»	12	»	4,600	»	55,200
— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	»	12	»	»	»	12	»	5,700	»	44,400
Lieutenants	1	»	12	»	»	»	12	»	2,875	»	34,500
Sous-lieutenants	1	»	12	»	»	»	12	»	2,475	»	29,700
	4	»									163,800
<i>4 Compagnies de réserve.</i>											
Capitaines commandants	1	»	2	»	»	»	2	»	4,600	»	9,200
Capitaines en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe	1	»	2	»	»	»	2	»	5,700	»	7,400
Lieutenants	1	»	4	»	»	»	4	»	2,875	»	11,800
Sous-lieutenants	1	»	4	»	»	»	4	»	2,475	»	9,900
	5	»									38,000
<i>Dépôt.</i>											
Major	1	1	1	1	»	»	1	1	6,500	»	6,500
Capitaine en second officier d'armement	1	»	1	»	»	»	1	»	5,700	»	5,700
Capitaine en premier quartier-maitre	1	»	1	»	»	»	1	»	4,000	»	4,000
Lieutenant ou sous-lieutenant payeur	1	»	1	»	»	»	1	»	2,250	»	2,250
Capitaine administrateur d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	1	»	1	»	»	»	1	»	5,450	»	5,450
Capitaine en premier	1	»	1	»	»	»	1	»	4,600	»	4,600
Lieutenant	1	»	1	»	»	»	1	»	2,875	»	2,875
Sous-lieutenant	1	»	1	»	»	»	1	»	2,475	»	2,475
	8	1									29,650
<i>1 Compagnie de télégraphistes de campagne.</i>											
Capitaine commandant	1	1	»	»	1	1	1	1	5,100	»	5,100
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	1	1	»	»	1	1	1	1	4,200	»	4,200
Lieutenant	1	1	»	»	1	1	1	1	3,250	»	3,250
Sous-lieutenant	1	1	»	»	1	1	1	1	2,950	»	2,950
	4	4									15,500
<i>1 Compagnie de télégraphistes de place et d'artificiers.</i>											
Capitaine commandant	1	1	»	»	1	1	1	1	5,100	»	5,100
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	1	»	»	»	1	»	1	»	5,700	»	5,700
Lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,875	»	2,875
Sous-lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,475	»	2,475
	4	1									14,150
<i>1 Compagnie de chemins de fer et une compagnie de pontonniers de place.</i>											
Capitaine commandant	1	»	»	»	2	»	2	»	4,600	»	9,200
— en second de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	»	»	»	2	»	2	»	5,700	»	7,400
Lieutenants	1	»	»	»	2	»	2	»	2,875	»	5,750
Sous-lieutenants	1	»	»	»	2	»	2	»	2,475	»	4,950
	4	»									27,300
<i>1 Compagnie d'ouvriers.</i>											
Capitaine commandant	1	»	»	»	1	»	1	»	4,600	»	4,600
Lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,875	»	2,875
Sous-lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,475	»	2,475
	3	»									9,950
TOTAUX			81	12	19	5	100	17			367,500

A AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.

Pour ancienneté de grade. Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier 812 50

TOTAL 368,312 50

A déduire 1/8 % pour médicaments 1,841 50

RESTE fr. 366,470 94

(1) Officiers de l'arme 94
 Comptables 5
 Médecins 3

(398 B)

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF par unité.	SOIT POUR :			NOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT	
		le régiment.	les 3 compagnies spéciales.	le total.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
<i>État-major du régiment.</i>								
Adjudants sous-officiers	4	4	»	4	1,460	3 25	4,745 »	
Sergent-major secrétaire	1	1	»	1	365	2 50	912 50	
Sergent-clairon	1	1	»	1	365	2 44	890 60	
Caporaux-clairons	4	4	»	4	1,460	1 20	1,752 »	
	10							8,300 10
<i>12 Compagnies de sapeurs mineurs.</i>								
Sergents-majors	1	12	3	17	6,205	2 50	15,512 0	
Premiers sergents	1	12	3	17	6,205	2 30	14,271 70	
Sergents-fourriers	1	12	3	17	6,205	2 15	13,540 5	
Sergents	5	60	25	85	31,025	2 15	66,705 75	
Caporaux	10	120	50	170	62,050	» 98	60,809 »	
Clairons	3	36	15	51	18,615	» 87	16,195 05	
Sapeurs mineurs de 1 ^{re} classe	20	252	100	340	124,100	» 78	96,798 »	
— de 2 ^e classe	40	468	200	680	248,200	» 66	163,812 »	
	81							447,442 55
<i>4 Compagnies de réserve.</i>								
Sergents-majors	1	4	»	4	1,460	2 50	3,650 »	
Premiers sergents	1	4	»	4	1,460	2 30	3,358 »	
Sergents	1	4	»	4	1,460	2 15	3,139 »	
Caporaux	3	12	»	12	4,380	» 98	4,292 40	
Clairons	0 ou 1	2	»	2	730	» 87	635 10	
	6 ou 7							15,074 50
<i>Dépt.</i>								
Sergent garde-magasin	1	1	»	1	365	2 15	784 75	
Sergent armurier	1	1	»	1	365	2 15	784 75	
Maîtres tailleur et cordonnier	2	2	»	2	730	» 84	613 20	
Sergent-major	1	1	»	1	365	2 50	912 50	
Premier sergent	1	1	»	1	365	2 30	859 50	
Sergent-fourrier	1	1	»	1	365	2 15	784 75	
Sergents	3	3	»	3	1,095	2 15	2,354 25	
Caporaux	8	8	»	8	2,920	» 98	2,861 80	
Clairons	2	2	»	2	730	» 37	635 10	
	20							10,570 40
TOTAUX		1,028	405	1,433	823,045			TOTAL 481,387 55

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CREDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		verts	de	
Augmentation	Diminution.	pour l'exercice 1892.	l'exercice 1891.	
8,900	0,530	25,154,508	25,129,086 99	
8,900	0,530	25,154,508	25,129,086 99	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

N ^o DES ARTICLES.	LITTEDES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1895.	reçus pour l'exercice 1894.
		REPORT fr. 1,351,849 50	25,188,058	25,185,488
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 59 chevaux × 365 = 14,235 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50	18,505 50	
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche	6,300	
			1,451,750	1,452,200
		Logement et nourriture.		
	d.	Logement avec nourriture, 2,500 journées à fr. 1 25	2,875	
		Logement sans nourriture, 2,000 — 0 21	420	
		—————	3,295	
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
		Inspecteur général	4,000	
		4 directeurs dans les divisions territoriales	6,000	
	e.	Commandants du génie dans les places	24,850	
		Le régiment et les compagnies spéciales	16,050	
		—————	51,800	
		A reporter fr.	26,019,798	26,017,688

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1895.	DÉPENSES de l'exercice 1892.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
8,900 *	6,550 *	25,154,508 *	25,129,086 29	
*	450 *	1,421,900 *	1,437,285 04	
8,900 *	6,800 *	20,556,208 *	20,566,571 93	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés	voies
			pour l'exercice 1893.	pour l'exercice 1894.
		REPORT. fr.	20,619,788	20,617,688
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
	EFFECTIF.			
	80	Officiers de tous grades. fr.	103,144 58	
	57	Commis aux écritures.	51,750	
	1,012	Sous-officiers et soldats	571,587 50	
	1,129			
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire.	24,522 05	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	2,000	
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers détachés aux manœuvres ou campés à Beverloo, et indemnité de marche aux officiers qui se déplacent avec la troupe	1,400	
a.		Indemnité de 5 centimes aux troupes campées	400	
		Première mise accordée aux corps pour l'équipement des nouveaux enrôlés	3,450	
		Allocation pour la différence entre la solde ordinaire et la solde de route des hommes voyageant isolément, à raison de 1.550 journées à 50 centimes	675	
		Allocation pour les militaires de nouvelle levée qui entrent sous les armes avant l'appel de leur classe	1,500	
			632,028 05	
		A DÉDUIRE :		
		Pour 5,100 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 14	5,814	
		Pour vacances et petites permissions	8,514 98	
			14,528 98	
		RESTE. fr.	657,700	
b.		47 sœurs hospitalières, à 900 francs	42,500	
c.		Frais d'administration	6,500	
d.		Moyens de transport aux troupes en marche	900	
e.		Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25.	500	
			687,900	687,900
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	27,507,688	27,503,588

Récapitulation de l'effectif.

ART.	HOMMES.			CHEVAUX		
	Personnel militaire.		Personnel civil.	d'officiers	de troupe	
	Officiers.	Troupe.			de trait.	de selle.
6. — États-majors	79	"	"	245	"	"
7. — Id. Id. des provinces et des places	59	"	"	16	"	"
8. — Intendance	44	"	"	18	"	"
9. — Service de santé et des hôpitaux	73	"	"	5	"	"
12. — Infanterie	1,921	28,810	"	274	"	"
13. — Cavalerie	568	5,744	"	636	"	4,901
14. — Artillerie, État-major	74	117	11	28	"	"
Id. Régiments et compagnies spéciales.	512	8,210	"	508	1,578	808
15. — Génie, État-major	52	"	122	22	"	"
Id. Régiment et compagnies spéciales	100	1,455	"	17	"	"
16. — Bataillon d'administration	80	1,049	"	"	"	"
Pour mémoire, Budget de la gendarmerie	4	"	"	2	"	"
	5,385	43,565	155	1,767	1,578	5,712
		43,400			7,230	

AUGMENTATION. . fr.

BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Ce corps se compose : 1° d'un état-major (Administration centrale);

2° de quatre compagnies formées chacune de six sections, savoir :

1 ^{re} sect. : Boulangeries;	4 ^e sect. : Hôpitaux;
2 ^e — Boucheries;	5 ^e — Infirmer. vétérin.
3 ^e — Fourrages;	6 ^e — Aumônerie.

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitement annuel.	MONTANT		
	État-major.	1 ^{re} Boulang.	2 ^e Boucheries.	3 ^e Fourrages.	4 ^e Hôpitaux.	TOTAUX.		par GRADE.	par CATÉGORIE.	
Officier supérieur d'administration	1	»	»	»	»	1	5,450	5,450	»	
Officiers d'administration	de 1 ^{re} classe.	1	5	5	5	5	18	5,700	59,400	»
	de 2 ^e id.	1	5	5	5	5	19	2,675	60,825	»
	de 3 ^e id.	»	6	5	5	6	20	1,900	58,000	»
	de 4 ^e id.	»	6	5	5	6	20	1,700	54,000	»
Capitaine en premier quartier-maître administrateur d'habillement	1	»	»	»	»	1	4,000	4,000	»	
—	1	»	»	»	»	1	3,450	3,450	»	
TOTAUX	5	22	12	19	22	80			195,125	

A AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.

Pour ancienneté de grade. } Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier. 1,000 »

TOTAL 196,125 »

A DÉDUIRE 1/2 p. ‰ pour médicaments. 980 82

Reste fr. 195,144 38

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitement annuel.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Boulang.	2 ^e Boucheries.	3 ^e Fourrages.	4 ^e Hôpitaux.	TOTAUX.		par GRADE.	par CATÉGORIE.
Commis aux écritures	»	1	5	2	10	18	1,450	26,100	»
de 1 ^{re} classe.	»	1	6	2	10	19	1,550	29,650	»
de 2 ^e id.	»	»	»	»	»	»			
TOTAL fr.	»	2	11	4	20	57			51,750

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Nombre de journées.	Solde journalière.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Boulang.	2 ^e Boucheries.	3 ^e Fourrages.	4 ^e Hôpitaux.	5 ^e Infirmeries vétérinaires.			TOTAUX.	par GRADE.
Maîtres tailleur et cordonnier	2	»	»	»	»	»	2	750	0 84	615 20
Sergents surveillants	1 ^{re} classe	10	7	9	»	»	26	9,490	2	18,980
	2 ^e id.	12	8	10	»	»	30	10,950	1 70	18,615
Caporaux	»	16	54	26	»	»	76	27,740	1 10	50,514
Ouvriers	1 ^{re} classe	»	55	52	73	»	160	58,400	0 85	49,640
	2 ^e id.	»	115	69	159	»	343	117,165	0 80	93,732
Sergents-majors :										
Magasiniers dépen- siers et infirmiers-majors.	1 ^{re} classe	»	»	»	20	»	20	7,500	1 75	12,775
	2 ^e id.	»	»	»	23	»	23	8,595	1 60	15,452
Sergents-infirmiers	1 ^{re} classe	»	»	»	15	»	15	5,475	1 25	6,845 75
	2 ^e id.	»	»	»	50	»	50	10,950	1 45	12,592 50
Portiers, cuisiniers et tisaniers.	1 ^{re} classe	»	»	»	15	»	15	5,475	1 40	7,665
	2 ^e id.	»	»	»	56	»	56	15,140	1 20	15,768
Caporaux-infirmiers	»	»	»	»	34	»	34	12,410	» 85	10,548 50
Infirmiers	1 ^{re} classe	»	»	»	58	»	58	21,170	0 65	13,760 50
	2 ^e id.	»	»	»	117	»	117	42,705	0 60	28,625
Médecins suppléants.	1 ^{re} classe (pour mémoire).	»	»	»	12	»	12	4,580	5 25	14,535
	2 ^e id.	»	»	»	16	»	16	5,840	1 85	10,687 20
Pharmaciens suppléants.	1 ^{re} id.	»	»	»	4	»	4	1,460	3 25	4,745
	2 ^e id.	»	»	»	4	»	4	1,460	1 85	2,071 80
Vétérinaires suppléants.	1 ^{re} id.	»	»	»	13	»	13	2,555	2 21	5,646 55
	2 ^e id.	»	»	»	13	»	13	2,180	1 05	2,299 50
TOTAUX fr.	2	200	160	287	584	13	1012	300,380		374,387 50

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés pour l'exercice 1895.	DÉPENSES de l'exercice 1892.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
8,000 *	6,800 *	26,556,208 *	26,566,571 95	
*	*	687,900 *	730,909 58	
8,000 *	6,800 *	27,244,108 *	27,297,381 51	
2,100 *				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1895.	voies pour l'exercice 1894.
CHAPITRE V.				
ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION SUPÉRIEURE.				
École militaire.				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>				
<i>État-major et employés du service intérieur.</i>				
		1 commandant. fr. 3,000 »		
		1 commandant en second. »		
		1 directeur des études et commandant en second 2,000 »		
		2 examinateurs permanents. 5,000 »		
		1 instructeur 800 »		
		2 instructeurs adjoints 1,200 »		
		4 inspecteurs des études 6,000 »		
		1 secrétaire. »		
		2 dessinateurs 7,000 »		
		1 aumônier. 2,500 »		
		1 médecin 1,000 »		
a.		1 mécanicien 5,000 »		
		1 préparateur de chimie 5,000 »		
		1 valet-mestre conservateur des bâtiments 650 »		
		1 garde conservateur du matériel 600 »		
		1 conservateur des modèles 400 »		
		1 imprimer 600 »		
		5 portiers 1,500 »		
		8 hommes de peine 4,800 »		
		5 charons 547 50		
		2 surveillants à l'école d'équitation 850 »		
		2 brigadiers et 52 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 1,555 »		
		40,740 50		
17		Corps enseignant.		
		10 professeurs militaires. 10,600 »		
		8 — civils 42,500 »		
b.		15 répétiteurs militaires. 9,200 »		
		5 — civils 2,000 »		
		1 maître militaire. 2,600 »		
		5 — civils 10,600 »		
		77,500 »	155,840 50	124,210 50
		Bourses d'études.		
c.		12 bourses d'études à 800 francs 9,600 »		
École de guerre.				
État-major et corps enseignant.				
		1 commandant. 1,500 »		
		1 commandant en second 1,000 »		
		2 professeurs civils 5,100 »		
		5 maîtres civils. 2,650 »		
		9 professeurs militaires 6,000 »	18,550 »	18,550 »
		9 maîtres militaires 1,700 »		
		1 secrétaire 600 »		
18		A REPORTER. fr. 162,390 50	162,390 50	142,700 50

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1895.	DÉPENSES de l'exercice 1892.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
9,600 »	•	124,240 50	255,895 63	
•	•	18,530 •	18,520 00	
9,600 »	•	142,770 50	274,414 64	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1895	votés pour l'exercice 1894.
		REPORT. fr.	152,500 50	142,700 50
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
19	•	Frais de bureau	2,500 •	
		Chauffage et éclairage	10,000 •	
		Manipulations des élèves au laboratoire	4,000 •	
		Indemnité aux travailleurs	753 •	
		Ménage des domestiques : 12 hommes, à 50 centimes par jour	2,372 50	
		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	2,500 •	55,020 •
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	0,000 •	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues.	12,074 50	
		Achat et entretien des appareils et des instruments des cabinets de physique, de géodésie, de topographie, de mécanique	3,000 •	
		Achat et entretien des instruments et appareils destinés au cours de mécanique, de physique appliquée et d'artillerie	3,200 •	
		Achat et entretien du matériel relatif au cours de construction	120 •	
		ÉCOLE DE GUERRE.		
20	•	Frais de bureau	600 •	
		Chauffage et éclairage	2,600 •	
		Indemnité aux travailleurs	450 •	
		Ménage des domestiques: 5 hommes, à 50 centimes par jour	547 50	10,150 •
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 •	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses du cours de télégraphie technique; dépenses imprévues	5,233 50	
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	218,460 50	208,860 50

AUGMENTATION fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CREDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
Augmentation	Diminution.	voies pour l'exercice 1895.	de l'exercice 1892.	
0,000 •	•	142,790 50	274,414 64	
•	•	46,400 •	54,290 88	
•	•	10,150 •	10,144 81	
0,000 •	•	199,540 40	558,850 53	
0,000 •				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

N° DES ARTICLES.	TITRE US des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1895.	voies pour l'exercice 1894.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
21	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 15,150 »	60,275 »	60,575 »
	b.	— — de la fonderie de canons 27,200 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 25,500 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 1,025 »		
	e.	— — de l'école de tir 5,500 »		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux, des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'État. Indemnités aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire 521,855 20		
	b.	Fabrication de cartouches embouties, capsules, étoupilles à friction, enlôts, charges, munitions et artifices divers; emplombage de projectiles, etc., achat de capsules à balle, de métaux et de matières diverses; dépenses pour l'achat, le renouvellement et l'entretien du tir à la cible. 655,158 80		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
Manufacture d'armes.				
		Fabrication ou achat d'armes neuves y compris celles destinées aux officiers de l'armée; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps et des officiers de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins des corps et dans les arsenaux.		
22	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 85,886 23		
		Salaire des ouvriers 218,800 »		
		Transports 2,000 »		
		Menues dépenses 2,000 »		
		506,886 23		
Fonderie de canons.				
		Fabrication de bouches à feu, projectiles, matériel en fer, etc.		
		<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
	e.	Achat de matériaux fr. 62,841 70		
		Salaire des ouvriers 28,648 »		
		Transports 6,000 »		
		Menues dépenses 1,850 »		
		99,530 70		
À REPORTER. fr. 1,442,096 11			60,275 »	60,575 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1895.	DÉPENSES de l'exercice 1892.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,900 .	.	66,575 .	66,575 .	
2,900 .	.	66,575 .	66,575 .	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	LIT. ENAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1893.	requis pour l'exercice 1894.
		REPORT. fr. 1,442,998 11	60,275 »	60,575 »
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements, dépendances et harnais, réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 69,451 80		
		Salaire des ouvriers 88,100 »		
		Menus dépenses 2,800 »	1,650,750 »	1,595,450 »
		————— 160,351 89		
22 (suite.)	g.	Frais de bureau, achats, dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr. 1,700,025 »	1,700,025 »	1,661,825 »

AUGMENTATION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1895.	DÉPENSES de l'exercice 1892.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,900 »	»	66,375 »	66,575 »	
44,500 »	»	1,502,450 »	1,515,950 »	
47,200 »	»	1,568,825 »	1,582,525 »	
47,200				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRATURE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1893.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1894.
CHAPITRE VII.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
Entretien ordinaire.				
		Bâtiments militaires fr. 357,775 »		
a.		Ouvrages de fortification 32,435 »		
		Ouvrages mixtes 13,550 »		
		————— 403,700 »		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
		Bâtiments militaires fr. 698,170 »		
b.		Ouvrages de fortification 95,900 »		
		Ouvrages mixtes 15,170 »		
		————— 807,240 »		
23	c.	Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 160,000 »		
	d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments et frais d'ameublement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. 130,000 »	1,626,000 »	1,560,000 »
	e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel 110,000 »		
	f.	Achat d'outils et de matériel roulant pour le parc du génie. 20,000 »		
	g.	Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc. 10,000 »		
	h.	Indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres des troupes. 20,000 »		
	i.	Abonnement aux installations téléphoniques pour les autorités militaires dans certaines garnisons 10,000 »		
	j.	Renouvellement et entretien du gros matériel des corps de troupe, mobilier des écoles et des magasins, appareils et objets de gymnastique, etc., etc. 15,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	1,626,000 »	1,560,000 »

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1893.	DÉPENSES de l'exercice 1892	OBSERVATIONS.							
AUGMENTATION.	DIMINUTION.										
				DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR (Litt. a) Entretien ordinaire.			(Litt. b.) Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, enseucement, etc.			TOTAL par place.
					Bâtiments militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtiments militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	
				1^{re} direction.							
				Alost	3,200	"	"	57,600	"	"	60,700
				Audenarde	5,000	"	"	11,000	"	"	16,000
				Bruges	9,950	"	50	16,000	"	"	25,000
				Coutrai	700	"	"	500	"	"	1,200
				Gand	21,000	"	"	28,450	"	"	52,450
				Menin	1,000	"	"	2,000	"	"	3,000
				Ostende	5,200	"	"	15,300	"	"	20,500
				Saint-Nicolas	1,625	"	"	46,600	"	"	48,225
				Termonde	6,850	2,000	150	66,000	10,000	"	78,000
				Ypres	8,000	"	"	12,000	"	"	20,000
				2^e direction.							
				Amvers (enceinte)	45,500	4,500	700	67,820	16,500	1,500	130,320
				— 1 ^{er} sectr. { forts.	5,500	500	200	4,500	"	"	8,700
				{ Bransch.	6,800	"	400	14,000	"	"	20,200
				— 2 ^e — { forts.	9,150	700	300	11,000	9,000	"	55,150
				{ Conlich.	2,600	"	"	2,000	"	"	4,500
				— 3 ^e — { forts.	9,100	600	500	18,000	6,000	"	51,000
				{ St. Herud.	6,100	"	100	7,000	"	570	14,070
				— 4 ^e — { forts.	11,000	1,800	500	15,000	15,000	500	45,800
				{ Beveren.	2,500	"	"	11,000	"	"	15,500
				— 5 ^e secteur	6,000	8,000	6,000	15,000	4,500	8,500	44,000
				Malines	12,500	11,100	200	27,000	"	"	40,600
				Lierre	5,000	12,000	200	8,700	500	500	15,700
				3^e direction.							
				Arlon	1,800	"	"	4,900	"	"	6,700
				Camp de Beverloo	21,800	"	"	38,000	"	"	62,800
				Bouillon	1,550	"	"	5,000	"	"	4,350
				Hasselt	5,400	"	"	2,100	"	"	8,500
				Hoy	2,500	"	"	2,900	"	"	5,400
				— rive droite	5,500	4,680	1,500	15,000	15,000	"	39,280
				— rive gauche	6,000	5,555	1,800	29,000	8,000	"	50,035
				Saint-Trond	1,550	"	"	2,000	"	"	3,550
				Verviers	2,500	"	"	"	"	"	2,500
				4^e direction.							
				Ath	1,500	"	"	1,200	"	"	2,700
				Bruxelles	40,800	"	200	51,000	"	"	72,000
				Charleroi	5,000	"	"	1,000	"	"	6,000
				Diest	6,250	2,000	150	7,000	4,400	"	19,800
				Louvain	15,000	"	"	11,000	"	"	24,000
				Marimboung	800	"	"	15,500	"	"	14,500
				Mons	12,000	"	"	18,000	"	"	30,000
				Namur rive droite	1,000	500	500	7,000	1,000	600	10,600
				— rive gauche	16,500	1,500	500	50,000	6,000	5,000	67,500
				Nivelles	800	"	"	500	"	"	1,500
				Philippeville	1,650	"	"	12,000	"	"	15,650
				Tillemont	4,100	"	"	5,000	"	"	7,100
				Tournai	14,000	"	"	10,000	"	"	24,000
				Vilvorde	6,800	"	"	9,500	"	"	16,500
				Wavre	1,200	"	"	1,200	"	"	2,400
				TOTAUX	357,775	52,435	15,350	698,170	95,900	15,170	1,311,000
					403,760			807,240			
66,000	"	1,550,000	1,557,000								
66,000	"	1,550,000	1,557,000								
66,000	"										

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	LITTE- RAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1893.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1894.
CHAPITRE VIII.				
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.				
<i>Pain.</i>				
24	a.	a) 15,743,900 rations de pain, à 14 centimes fr. 2,204,146 »		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 105,161 05		
		Reste fr. 2,038,984 05		
<i>Viande.</i>				
	b.	b) 15,715,275 rations, à 31 centimes. fr. 4,871,115 25	6,582,700 »	6,582,700 »
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 327,310 20		
		TOTAL fr. 4,543,805 05		
		TOTAL fr. 6,582,700 »		
<i>Fourrages en nature.</i>				
25	•	1,745,240 rations fortes, pour tous les chevaux d'officiers et pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 31 fr. 2,283,614 40		
		1,542,470 rations ordinaires pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers et de chasseurs, à fr. 1 27 1,704,956 00		
		A AJOUTER :		
		1° Les rations supplémentaires accordées aux chevaux des corps de troupe montés qui participent aux manœuvres préparatoires et aux grandes manœuvres; qui sont employés hors de leurs garnisons à un service de sécurité; qui sont chargés de l'exécution de travaux spéciaux, etc., etc. fr. 100,000 »		
		2° Augmentation (10 %) sur les prix de la régie) accordée en vertu de la loi du Budget aux communes qui fournissent des fourrages à l'armée pendant les grandes manœuvres 10,003 70	4,020,194 »	4,020,194 »
		110,003 70		
		4,008,585 »		
		A DÉDUIRE pour chevaux manquants. 60,391 »		
		TOTAL fr. 4,020,194 »		
		A REPORTER fr. 10,611,984 »	10,611,984 »	10,611,984 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1895.	DÉPENSES de l'exercice 1892.	OBSERVATIONS.																																																						
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																									
				<p>RATIONS.</p> <table border="1"> <tr> <td>Infanterie</td> <td>10,515,650</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,096,560</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,996,650</td> </tr> <tr> <td>Genie</td> <td>525,045</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>242,560</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>16,374,265</td> </tr> </table>	Infanterie	10,515,650	Cavalerie	2,096,560	Artillerie	2,996,650	Genie	525,045	Bataillon d'administration	242,560	Total	16,374,265																																										
Infanterie	10,515,650																																																									
Cavalerie	2,096,560																																																									
Artillerie	2,996,650																																																									
Genie	525,045																																																									
Bataillon d'administration	242,560																																																									
Total	16,374,265																																																									
				<p>JOURNÉES</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>119,785</td> <td>224,500</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>60,100</td> <td>57,700</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>82,400</td> <td>64,700</td> </tr> <tr> <td>Genie</td> <td>5,750</td> <td>10,200</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>350</td> <td>5,100</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>268,385</td> <td>362,000</td> </tr> </tbody> </table> <p>RESTE 650,365</p>		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	119,785	224,500	Cavalerie	60,100	57,700	Artillerie	82,400	64,700	Genie	5,750	10,200	Bataillon d'administration	350	5,100	Total	268,385	362,000																																	
	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																								
Infanterie	119,785	224,500																																																								
Cavalerie	60,100	57,700																																																								
Artillerie	82,400	64,700																																																								
Genie	5,750	10,200																																																								
Bataillon d'administration	350	5,100																																																								
Total	268,385	362,000																																																								
		6,582,700	6,556,692 24																																																							
				<p>RATIONS.</p> <table border="1"> <tr> <td>Infanterie</td> <td>10,515,650</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,096,560</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,996,650</td> </tr> <tr> <td>Genie</td> <td>525,045</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>242,560</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>16,374,265</td> </tr> </table>	Infanterie	10,515,650	Cavalerie	2,096,560	Artillerie	2,996,650	Genie	525,045	Bataillon d'administration	242,560	Total	16,374,265																																										
Infanterie	10,515,650																																																									
Cavalerie	2,096,560																																																									
Artillerie	2,996,650																																																									
Genie	525,045																																																									
Bataillon d'administration	242,560																																																									
Total	16,374,265																																																									
				<p>JOURNÉES</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th>Four les papilles de l'armée.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>119,785</td> <td>224,500</td> <td>30,025</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>60,100</td> <td>57,700</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>82,400</td> <td>64,700</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Genie</td> <td>5,750</td> <td>10,200</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administⁿ</td> <td>350</td> <td>5,100</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>268,385</td> <td>362,000</td> <td>30,025</td> </tr> </tbody> </table> <p>RESTE 660,090</p>		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Four les papilles de l'armée.	Infanterie	119,785	224,500	30,025	Cavalerie	60,100	57,700	"	Artillerie	82,400	64,700	"	Genie	5,750	10,200	"	Bataillon d'administ ⁿ	350	5,100	"	Total	268,385	362,000	30,025																										
	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Four les papilles de l'armée.																																																							
Infanterie	119,785	224,500	30,025																																																							
Cavalerie	60,100	57,700	"																																																							
Artillerie	82,400	64,700	"																																																							
Genie	5,750	10,200	"																																																							
Bataillon d'administ ⁿ	350	5,100	"																																																							
Total	268,385	362,000	30,025																																																							
		4,020,194	3,815,770 11																																																							
				<p>c) Décomposition du nombre de rations de fourrages :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES.</th> <th colspan="2">NOMBRE de chevaux</th> <th colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>d'officiers.</th> <th>de troupe.</th> <th>fortes.</th> <th>ordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>164</td> <td>1,220</td> <td>597,350</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td> Guides</td> <td>528</td> <td>2,482</td> <td>119,720</td> <td>804,080</td> </tr> <tr> <td> Lanciers</td> <td>161</td> <td>1,226</td> <td>60,860</td> <td>447,490</td> </tr> <tr> <td> Chasseurs</td> <td>471</td> <td>2,586</td> <td>1,042,808</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>57</td> <td>"</td> <td>15,606</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td> De campagne et train</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> De siège</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAUX</td> <td>1,164</td> <td>7,990</td> <td>1,743,240</td> <td>1,519,470</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>8,454</td> <td>3,085,710</td> </tr> </tbody> </table>	ARMES.	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS		d'officiers.	de troupe.	fortes.	ordinaires.	Cavalerie	164	1,220	597,350	"	Guides	528	2,482	119,720	804,080	Lanciers	161	1,226	60,860	447,490	Chasseurs	471	2,586	1,042,808	"	Artillerie	57	"	15,606	"	De campagne et train					De siège					TOTAUX	1,164	7,990	1,743,240	1,519,470				8,454	3,085,710
ARMES.	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS																																																							
	d'officiers.	de troupe.	fortes.	ordinaires.																																																						
Cavalerie	164	1,220	597,350	"																																																						
Guides	528	2,482	119,720	804,080																																																						
Lanciers	161	1,226	60,860	447,490																																																						
Chasseurs	471	2,586	1,042,808	"																																																						
Artillerie	57	"	15,606	"																																																						
De campagne et train																																																										
De siège																																																										
TOTAUX	1,164	7,990	1,743,240	1,519,470																																																						
			8,454	3,085,710																																																						
		10,611,984	10,372,402 35																																																							

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1895.	revisés pour l'exercice 1894.
		REPORT. fr.	10,811,984	10,611,984
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires. (Contrat du 1 ^{er} octobre 1872 modifié par celui du 31 décembre 1877.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000		
		39,000 — à une place . 15 — 585,000		
		609,000		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 1,200,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes fr. 60,000		
26		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 1,068,565 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. fr. 50,371 50	769,450	769,450
		Dépenses diverses.		
	d.	Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . fr. 9,470		
		Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivacs, matelas, draps de lit, laine, et couchettes de fer et de bois 51,608 70		
		61,078 70		
		TOTAL. 769,450		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.</i>		
		Infanterie fr. 45,000		
		Cavalerie. 40,000		
27		Artillerie. 12,000		
		Génie. 1,000		
		Bataillon d'administration 100		
		105,000	105,000	
		A REPORTER. fr.	11,486,434	11,486,434

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies pour l'exercice 1895.	DÉPENSES de l'exercice 1892.	OBSERVATIONS.														
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.																	
.	.	10,611,984	10,572,462 55	<table border="1" style="float: right; margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>10,515,650</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,096,560</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,996,650</td> </tr> <tr> <td>Genie</td> <td>525,045</td> </tr> <tr> <td>Etaillon d'administration</td> <td>242,360</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>16,374,265</td> </tr> </tbody> </table> <p>a) Décomposition des journées d'occupation.</p> <p>40,200 fournitures de la Compt. des lits militaires, à 365 jours d'occupation 14,675,000 journées. A déduire 1/10 pour non-occupation. 1,467,500 » Reste 13,207,500 »</p> <p>b) Fournitures appartenant aux communes 1,200,000 »</p> <p>c) — — à l'État 1,968,365 »</p> <p style="text-align: right;">TOTAL ÉGAL. 16,374,265</p>	JOURNÉES.		Infanterie	10,515,650	Cavalerie	2,096,560	Artillerie	2,996,650	Genie	525,045	Etaillon d'administration	242,360	TOTAL	16,374,265
JOURNÉES.																		
Infanterie	10,515,650																	
Cavalerie	2,096,560																	
Artillerie	2,996,650																	
Genie	525,045																	
Etaillon d'administration	242,360																	
TOTAL	16,374,265																	
.	.	760,450	760,792 89															
.	.	105,000	95,551 60															
.	.	11,480,434	11,287,806 84															

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1893.	voies pour l'exercice 1894.
		REPORT. fr.	11,480,454	11,480,454
		<i>Transports généraux.</i>		
28		Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	100,000	100,000
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
29		Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	150,000	170,000
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de 1/8 de l'effectif en chevaux.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
		400 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . fr.	500,000	
		154 — de guides, à 1,150.	177,100	
	a.	101 — de selle d'artillerie, à 1,150.	116,150	
		108 — de trait — à 850.	168,500	
		Supplément pour l'achat de chevaux de trait irlandais pour les batteries à cheval : 1/8 de 160 chevaux = 20 chevaux à 300 francs	6,000	
50		915	075,550	
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique.	10,000	907,950
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie.	14,400	907,950
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	12,714,584	12,754,584

DIMINUTION. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies pour l'exercice 1895.	DÉPENSES de l'exercice 1892.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
•	•	11,486,454	11,237,806 84	
•	•	100,000	185,773 72	
•	40,000	170,000	187,448 07	
•	•	997,950	997,950	
•	40,000	12,754,384	12,008,978 63	
40,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1893.	totés pour l'exercice 1891.
CHAPITRE IX.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
Traitements de non-activité.				
1° Pour motifs de santé.				
	EFFECTIF			
	5	Majors, à	4,125 . 12,575 *	
	5	Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants	5,000 . 9,000 *	
	0	— de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe	2,550 . 22,050 *	
	4	— de 5 ^e — ou en second de 2 ^e classe	2,500 . 9,440 *	
	10	Lieutenants, à	1,800 . 18,000 *	
	2	Sous-lieutenants, à	1,575 . 5,150 *	
	51	TOTAL	74,915 *	
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	574 57	
				74,540 43
2° Par mesure d'ordre.				
	2	Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants	2,000 . 4,000 *	
	4	— de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe	1,700 . 6,800 *	
	4	— de 5 ^e — ou en second de 2 ^e classe	1,575 . 6,500 *	
	9	Lieutenants, à	1,200 . 10,800 *	
	2	Sous-lieutenants, à	1,050 . 2,100 *	
	21	TOTAL	50,000 *	
		A DÉDUIRE : $\frac{2}{5}$ % pour médicaments	150 *	
				29,850 *
		3° Employés civils.		
	7	Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département	8,500 *	
	7			
	50			
		Honoraires.		
	b.	Honoraires d'avocats et frais de procédure	7,109 57	
Frais de route, de séjour et de représentation.				
	a.	Missions et voyages ordinaires des officiers, des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre et des officiers admis à la pension pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du royaume; bourses de voyage aux officiers	105,000 *	
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre	5,000 *	
	c.	Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale	15,000 *	
	d.	Frais de déménagement des officiers	25,000 *	
				150,000 *
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		270,000 *

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice	l'exercice	
		1895.	1892.	
•	•	120,000 •	132,445 04	
•	•	150,000 •	165,785 05	
•	•	270,000 •	298,230 09	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1895.	votés pour l'exercice 1894.
CHAPITRE X.				
PENSIONS ET SECOURS.				
53	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 100,000 »		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 15,800 »		
	c.	Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leurs familles. 24,000 »	247,800 »	247,800 »
	d.	Secours à des sous-officiers et soldats réformés pour des infirmités contractées par le fait du service et qui ne leur donnent pas droit à une pension 50,000 »		
		TOTAL. . . . fr. 247,800 »		
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr. 247,800 »	247,800 »	247,800 »
CHAPITRE XI.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
54	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; achat de décorations militaires; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; frais de l'école pratique des travaux de campagne; dépenses occasionnées par la réception des officiers étrangers qui assistent aux manœuvres, etc.	25,085 »	25,085 »
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	25,085 »	25,085 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies pour l'exercice 1893.	de l'exercice 1892.	
•	•	247,800 •	240,466 24	
•	•	247,800 •	240,466 24	
•	•	23,085 •	19,409 86	
•	•	23,085 •	19,469 86	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1895.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1894.
<i>Récapitulation.</i>			
I.	Administration centrale fr.	519,500	492,000
II.	États-majors	1,418,510	1,418,510
III.	Service de santé des hôpitaux	1,175,400	1,175,400
IV.	Solde des troupes	27,507,688	27,505,588
V.	Établissements d'instruction supérieure	218,400 50	208,850 50
VI.	Établissements et matériel de l'artillerie	1,700,025	1,661,825
VII.	Matériel du génie	1,626,000	1,500,000
VIII.	Pain, viande, fourrages et autres prestations	12,714,584	12,754,584
IX.	Traitements divers et honoraires	270,000	270,000
X.	Pensions et secours	247,800	247,800
XI.	Dépenses imprévues	23,085	23,085
TOTAL fr.		47,220,652 50	47,117,452 50

AUGMENTATION . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
ALIMENTATION.	DIMINUTION.	voies pour l'exercice 1893.	de l'exercice 1892.	
27,300	•	492,000	516,486 75	
•	•	1,421,910	1,368,006 12	
•	•	1,210,700	1,242,875 30	
2,100	•	27,244,108	27,297,281 51	
9,600	•	199,540 50	538,850 33	
47,200	•	1,368,825	1,382,325	
66,000	•	1,550,000	1,557,000	
•	40,000	12,754,384	12,608,978 63	
•	•	270,000	298,230 09	
•	•	247,800	240,466 24	
•	•	23,085	19,469 86	
152,200	40,000	46,801,152 50	46,870,869 63	
112,200				

(426)

X.

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1895.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1895 est basé sur l'effectif de 2,632 hommes et de 1,706 chevaux.

Les crédits demandés pour l'exercice 1895 s'élèvent à	. fr.	4,484,650	»
— votés	—	1894	— . . . 4,367,600 »
			<hr/>
		AUGMENTATION.	. . . fr. 117,050 »

Cette somme de 117,050 francs est destinée à augmenter de 58 hommes et de 46 chevaux l'effectif du Corps de la Gendarmerie.

Elle permettra au Gouvernement de créer une brigade à Putte et de renforcer seize autres brigades.

Cette augmentation est demandée dans l'intérêt de l'ordre public.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1895 est fixé à la somme de quatre millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante francs (4,484,650 fr.).

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,
BRASSINNE.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(430)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

pour l'exercice 1895.

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

N° DES ARTIERS.	LITTEAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1895.	votés pour l'exercice 1894.
GENDARMERIE. (a)				
		TRAIITEMENT, SOLDE ET ACCESSOIRES.		
		Officiers de tous grades fr. 255,665 22		
		Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 2,945,816 25		
		TOTAL fr. 3,413,070 02		
		A DÉDUIRE, pour vacances et congés 517 25		
		3,413,353 67		
		FOURRAGES.		
		29,170 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 30 37,011 "		
		153,665 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 30 199,764 50		
		440,555 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 30 572,721 50		
		TOTAL fr. 809,497 "		
		A DÉDUIRE, pour incomplets 4,988 75		
		804,508 25		
		Entretien de la buffleterie et du harnachement.		
		909 gendarmes à pied, à 1 franc par an. fr. 909 "		
		1,659 — à cheval, à 2 francs par an. 5,318 "		
		4,227 "		
		Casernement des hommes.		
		957,520 journées de casernement des hommes, à raison de 5 centimes. 46,866 "	4,484,650 "	4,567,600 "
		Casernement des chevaux.		
		594,220 journées de casernement des chevaux, à raison de 4 centimes. 23,768 80		
		Dépenses diverses.		
		Frais de bureau des officiers et des sous-officiers. 81,615 "		
		Moyens de transport aux troupes en marche 10,586 "		
		Frais de route, de séjour et de tournée des officiers. Voyages des officiers admis à la pension, pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du royaume 19,049 "		
		Armement et munitions. 17,917 "		
		Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie 25,613 "		
		Transport de fonds, d'effets, etc. 5,265 "		
		Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, traitement des officiers en non-activité, etc. 4,983 28		
		Charges extraordinaires et temporaires.		
		Première mise d'habillement { 12 hommes à 150 francs. 1,800		
		{ 46 — à 400 francs. 18,400		
		20,200 "		
		Première mise d'objets d'armement 8,000 "		
		TOTAL. fr. 4,484,650 "		4,567,600 "

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1893.	DÉPENSES de l'exercice 1892.	OBSERVATIONS.																																																																																																														
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																	
				(a) Ce corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après:																																																																																																														
				Officiers.																																																																																																														
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie.</th> <th>Officiers comptables, médecins et vétérinaire</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>TRAITEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>"</td> <td>3</td> <td>Général-major</td> <td>1,095</td> <td>12,700</td> <td>12,700</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>"</td> <td>2</td> <td>Colonel</td> <td>750</td> <td>9,800</td> <td>9,800</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>"</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel</td> <td>750</td> <td>7,100</td> <td>7,100</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>"</td> <td>4</td> <td>Majors</td> <td>1,460</td> <td>6,300</td> <td>12,600</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>Capitaine en premier quart. mai^{or}.</td> <td>"</td> <td>4,000</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>— administrateur d'habill.</td> <td>"</td> <td>3,450</td> <td>3,450</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Médecin de bataillon de 2^e classe .</td> <td>365</td> <td>3,250</td> <td>3,250</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Vétérinaire de 2^e classe</td> <td>365</td> <td>3,250</td> <td>3,250</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>"</td> <td>20</td> <td>Capitaines premiers dont 1 adjudant-major</td> <td>7,300</td> <td>5,100</td> <td>51,000</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>"</td> <td>5</td> <td>— en second de 1^{re} classe</td> <td>1,825</td> <td rowspan="2">4,200</td> <td rowspan="2">37,800</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>"</td> <td>4</td> <td>— — de 2^e classe</td> <td>1,460</td> </tr> <tr> <td>17</td> <td>"</td> <td>17</td> <td>Lieutenants</td> <td>6,205</td> <td>3,350</td> <td>55,250</td> </tr> <tr> <td>19</td> <td>"</td> <td>19</td> <td>Sous-lieutenants</td> <td>6,935</td> <td>2,950</td> <td>56,050</td> </tr> <tr> <td>60</td> <td>4</td> <td>78</td> <td></td> <td>23,470</td> <td></td> <td>255,950</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>64</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables, médecins et vétérinaire	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	1	"	3	Général-major	1,095	12,700	12,700	1	"	2	Colonel	750	9,800	9,800	1	"	2	Lieutenant-colonel	750	7,100	7,100	2	"	4	Majors	1,460	6,300	12,600	"	1	"	Capitaine en premier quart. mai ^{or} .	"	4,000	4,000	"	1	"	— administrateur d'habill.	"	3,450	3,450	"	1	1	Médecin de bataillon de 2 ^e classe .	365	3,250	3,250	"	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe	365	3,250	3,250	10	"	20	Capitaines premiers dont 1 adjudant-major	7,300	5,100	51,000	5	"	5	— en second de 1 ^{re} classe	1,825	4,200	37,800	4	"	4	— — de 2 ^e classe	1,460	17	"	17	Lieutenants	6,205	3,350	55,250	19	"	19	Sous-lieutenants	6,935	2,950	56,050	60	4	78		23,470		255,950			64				
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables, médecins et vétérinaire	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																												
1	"	3	Général-major	1,095	12,700	12,700																																																																																																												
1	"	2	Colonel	750	9,800	9,800																																																																																																												
1	"	2	Lieutenant-colonel	750	7,100	7,100																																																																																																												
2	"	4	Majors	1,460	6,300	12,600																																																																																																												
"	1	"	Capitaine en premier quart. mai ^{or} .	"	4,000	4,000																																																																																																												
"	1	"	— administrateur d'habill.	"	3,450	3,450																																																																																																												
"	1	1	Médecin de bataillon de 2 ^e classe .	365	3,250	3,250																																																																																																												
"	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe	365	3,250	3,250																																																																																																												
10	"	20	Capitaines premiers dont 1 adjudant-major	7,300	5,100	51,000																																																																																																												
5	"	5	— en second de 1 ^{re} classe	1,825	4,200	37,800																																																																																																												
4	"	4	— — de 2 ^e classe	1,460																																																																																																														
17	"	17	Lieutenants	6,205	3,350	55,250																																																																																																												
19	"	19	Sous-lieutenants	6,935	2,950	56,050																																																																																																												
60	4	78		23,470		255,950																																																																																																												
		64																																																																																																																
				A AJOUTER:																																																																																																														
				<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier</td> <td>1,000</td> </tr> <tr> <td>TOTAL fr.</td> <td>256,950</td> </tr> <tr> <td>A déduire 1/2 % pour médicaments</td> <td>1,284 78</td> </tr> <tr> <td>Reste</td> <td>255,665 22</td> </tr> </tbody> </table>	Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier	1,000	TOTAL fr.	256,950	A déduire 1/2 % pour médicaments	1,284 78	Reste	255,665 22																																																																																																						
Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier	1,000																																																																																																																	
TOTAL fr.	256,950																																																																																																																	
A déduire 1/2 % pour médicaments	1,284 78																																																																																																																	
Reste	255,665 22																																																																																																																	
117,050	"	4,301,100	4,211,175 30	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.																																																																																																														
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> <th>SOLDE Journalière.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,716</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux-des-logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>12</td> <td>Premiers maréchaux-des-logis à cheval.</td> <td>4,380</td> <td>4,380</td> <td>4 "</td> <td>17,520</td> </tr> <tr> <td>94</td> <td>94</td> <td>Maréchaux-des-logis à cheval.</td> <td>34,310</td> <td>34,310</td> <td>3 90</td> <td>133,809</td> </tr> <tr> <td>67</td> <td>"</td> <td>— — à pied</td> <td>24,455</td> <td>"</td> <td>3 10</td> <td>75,810 50</td> </tr> <tr> <td>192</td> <td>192</td> <td>Brigadiers à cheval</td> <td>70,080</td> <td>70,080</td> <td>3 60</td> <td>252,288</td> </tr> <tr> <td>147</td> <td>"</td> <td>— à pied</td> <td>53,653</td> <td>"</td> <td>2 90</td> <td>155,599 50</td> </tr> <tr> <td>424</td> <td rowspan="3">1,317</td> <td>Gendarmes de 1^{re} cl. à cheval.</td> <td>154,760</td> <td rowspan="3">480,705</td> <td>3 35</td> <td>518,446</td> </tr> <tr> <td>393</td> <td>— de 2^e cl. —</td> <td>325,945</td> <td>3 25</td> <td>1,059,321 25</td> </tr> <tr> <td>236</td> <td>— de 1^{re} cl. à pied .</td> <td>86,140</td> <td>2 75</td> <td>236,885</td> </tr> <tr> <td>490</td> <td>"</td> <td>— de 2^e cl. —</td> <td>178,860</td> <td>"</td> <td>2 65</td> <td>473,952 50</td> </tr> <tr> <td>2,568</td> <td>1,628</td> <td></td> <td>937,320</td> <td>594,220</td> <td></td> <td>2,943,816 25</td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	SOLDE Journalière.	MONTANT.	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716	9	9	Maréchaux-des-logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50	12	12	Premiers maréchaux-des-logis à cheval.	4,380	4,380	4 "	17,520	94	94	Maréchaux-des-logis à cheval.	34,310	34,310	3 90	133,809	67	"	— — à pied	24,455	"	3 10	75,810 50	192	192	Brigadiers à cheval	70,080	70,080	3 60	252,288	147	"	— à pied	53,653	"	2 90	155,599 50	424	1,317	Gendarmes de 1 ^{re} cl. à cheval.	154,760	480,705	3 35	518,446	393	— de 2 ^e cl. —	325,945	3 25	1,059,321 25	236	— de 1 ^{re} cl. à pied .	86,140	2 75	236,885	490	"	— de 2 ^e cl. —	178,860	"	2 65	473,952 50	2,568	1,628		937,320	594,220		2,943,816 25																							
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	SOLDE Journalière.	MONTANT.																																																																																																												
4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716																																																																																																												
9	9	Maréchaux-des-logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50																																																																																																												
12	12	Premiers maréchaux-des-logis à cheval.	4,380	4,380	4 "	17,520																																																																																																												
94	94	Maréchaux-des-logis à cheval.	34,310	34,310	3 90	133,809																																																																																																												
67	"	— — à pied	24,455	"	3 10	75,810 50																																																																																																												
192	192	Brigadiers à cheval	70,080	70,080	3 60	252,288																																																																																																												
147	"	— à pied	53,653	"	2 90	155,599 50																																																																																																												
424	1,317	Gendarmes de 1 ^{re} cl. à cheval.	154,760	480,705	3 35	518,446																																																																																																												
393		— de 2 ^e cl. —	325,945		3 25	1,059,321 25																																																																																																												
236		— de 1 ^{re} cl. à pied .	86,140		2 75	236,885																																																																																																												
490	"	— de 2 ^e cl. —	178,860	"	2 65	473,952 50																																																																																																												
2,568	1,628		937,320	594,220		2,943,816 25																																																																																																												
				A AJOUTER: Chevaux d'officiers																																																																																																														
				28,170																																																																																																														
				TOTAL GÉNÉRAL. fr.																																																																																																														
				822,890																																																																																																														
117,050	"	4,301,100	4,211,175 30																																																																																																															
117,050	"																																																																																																																	

(434)

XI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1895.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1894 s'élève à fr. 13,775,485 »
y compris un transfert de 60,000 francs autorisé par l'article 2 de la loi du 28 mai 1894.

Le projet de Budget pour l'exercice 1895 monte à 16,282,495 »

DIFFÉRENCE EN PLUS fr. 507,010 »

Cette augmentation comprend une somme de 330,000 francs pour des dépenses exceptionnelles; les raisons de l'introduction de ces dépenses au Budget ordinaire ont été données dans l'Exposé général et la justification des crédits proposés par le Gouvernement se trouve consignée à la fin de la présente note.

Les crédits demandés pour le service ordinaire de l'exercice 1895 présentent sur ceux de l'exercice 1894 une augmentation de 177,010 francs, qui est expliquée ci-après :

PREMIÈRE SECTION. — Service ordinaire.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service, etc.

Crédit voté pour l'exercice 1894. fr. 948,500 »

— demandé pour l'exercice 1895 979,500 »

AUGMENTATION fr. 31,000 »

Les divers services des administrations centrales ressortissant au Ministère des Finances ont pris une notable extension dans ces derniers temps, et il faut prévoir qu'ils se développeront encore étant donnés les projets de réforme en matière d'impôts qui sont à l'ordre du jour.

Pour faire face aux nécessités urgentes et pour pouvoir accorder en outre au personnel inférieur et moyen les avantages auxquels il peut réglementairement prétendre, il est nécessaire d'augmenter le crédit de l'article 2 d'une somme de 31,000 francs.

Mais il importe de remarquer que dans ces 31,000 francs est comprise une somme de 5,000 francs qui ne constitue pas un accroissement de dépense. Il résulte, en effet, de la note relative à l'article 13, qu'un emploi d'inspecteur spécial a été supprimé dans le service de surveillance générale de l'Administration des contributions dans les provinces et que le titulaire de cet emploi a été nommé sous-directeur à l'Administration centrale.

Il s'agit donc d'un simple transfert de l'article 13 à l'article 2 de la susdite somme de 5,000 francs, laquelle est destinée à couvrir une partie du

NOTE PRÉLIMINAIRE.

traitement afférent au nouvel emploi de sous-directeur à l'Administration centrale des contributions.

ART. 6. — *Matériel* (dont 15,000 francs en charge temporaire).

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	136,000	»
— demandé pour l'exercice 1895		171,000	»
		<hr/>	
EN PLUS.	fr.	35,000	»

Il y a lieu d'augmenter le chiffre porté au Budget de l'année 1894 d'une somme de 35,000 francs et de le porter à 171,000 francs.

Les travaux d'impression réclament un supplément de crédit de 15,000 francs.

L'installation d'une partie des bureaux de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans l'hôtel acquis de la famille Van Bevere, occasionnera une dépense de 15,000 francs.

Le chauffage, l'éclairage et l'entretien de ces locaux exigeront un supplément de dépense annuel de 5,000 francs (littera b, 3,000 francs; littera c, 2,000 francs.)

ART. 8. — *Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrique des coins monétaires.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	9,180	»
— demandé pour l'exercice 1895		12,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,820	»

Le crédit de 9,180 francs, sollicité par voie d'amendement au Budget de l'exercice 1894, avait été calculé pour faire face aux besoins des derniers mois restant à s'écouler.

L'augmentation de 2,820 francs est demandée pour mettre le crédit de l'article 8 en rapport avec les besoins supposés de l'année 1895.

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.

ART. 11. — *Traitements des agents du Trésor.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	163,300	»
— demandé pour l'exercice 1895		166,300	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	3,000	»

Cette augmentation de crédit est nécessaire pour permettre d'accorder à certains agents du Trésor qui se trouvent dans les conditions d'ancienneté voulues, une amélioration de position dans les limites des règlements organiques.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

ART. 13. — *Surveillance générale. Traitements.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	488,350	»
— demandé pour l'exercice 1895		481,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	7,350	»

Cette diminution comprend une somme de 5,000 francs représentant le traitement afférent à l'emploi d'inspecteur spécial supprimé et une somme de 2,350 francs résultant de la suppression d'un emploi de contrôleur spécial ; un seul emploi de l'espèce — au traitement de 5,000 francs — est maintenu dans les cadres de l'Administration de province.

On a vu plus haut par la note relative à l'article 2, que le traitement de 5,000 francs afférent à l'emploi d'inspecteur spécial supprimé, a dû être transféré à cet article. le titulaire de l'emploi précité ayant été nommé sous-directeur à l'Administration centrale des Contributions directes, Douanes et Accises.

ART. 14. — *Service de la conservation du cadastre. Traitements.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	726,300	»
— demandé pour l'exercice 1895		731,300	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	5,000	»

Cette augmentation est nécessaire pour permettre à l'Administration d'accorder aux contrôleurs et aux géomètres du cadastre, dans les limites des règlements organiques, les augmentations de traitement auxquelles ces agents peuvent prétendre.

ART. 15. — *Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. Traitements fixes.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	2,170,950	»
— demandé pour l'exercice 1895		2,198,450	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	27,500	»

La proportion entre le nombre des emplois de commis des accises de troisième et de quatrième classe est établie dans des conditions telles que les derniers — au traitement initial de 1,000 francs — n'obtiennent le traitement de 1,100 francs, immédiatement supérieur, qu'après un temps relativement beaucoup trop long. C'est pour remédier à cette situation — dans les limites de ce qui est strictement nécessaire au point de vue de l'intérêt du service — qu'une augmentation de 27,500 francs est sollicitée à l'article 15

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Remises proportionnelles et indemnités des receveurs.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	2,265,000	»
— demandé pour l'exercice 1895		2,353,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	88,000	»

Depuis un certain temps déjà, le crédit de l'article 16 présente des insuffisances plus ou moins importantes.

On sait que, contrairement à ce qui existe pour les agents de l'État en général, qui touchent des traitements fixes, les receveurs des contributions sont rétribués au moyen de remises proportionnelles. Il en résulte que le crédit affecté au paiement de ces remises suit la progression normale et régulière du produit des impôts et devrait dès lors être augmenté chaque année.

Bien que le crédit soit non limitatif et qu'à raison de cette circonstance on ait pu ne pas proposer de l'augmenter au cours de ces dernières années, il importe cependant de le mettre, autant que faire se peut, en rapport avec le chiffre des dépenses à y imputer. Cela est d'autant plus nécessaire pour l'année 1895, que le nouveau régime électoral a pour conséquence, entre autres, de charger les receveurs de travaux extraordinaires qu'il s'agit de rétribuer.

Eu égard à ces considérations, on propose une augmentation de crédit de 88,000 francs pour l'article 16.

ART. 17. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	5,419,425	»
— demandé pour l'exercice 1895.		5,275,675	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	154,250	»

Pour les dernières années écoulées, le crédit de l'article 17 a toujours présenté des insuffisances plus ou moins notables, à cause des mesures extraordinaires de surveillance que l'on a été obligé de prendre en vue d'empêcher les fraudes et d'assurer ainsi le paiement régulier des droits à l'entrée sur les alcools, les tabacs et surtout sur les bestiaux et les viandes.

Jusqu'ici il avait été possible de parer à ces insuffisances au moyen des excédents que laissaient disponibles d'autres articles et dont la loi du Budget autorisait le transfert à l'article 17. Mais comme on a pu le voir par les augmentations sollicitées pour les articles 13, 14, 15 et 16, les excédents en question ont fini par être absorbés par les besoins du service.

Dans ces conditions, il ne reste plus qu'à solliciter une augmentation de crédit de 154,250 francs à l'article 17, pour permettre l'imputation de toutes les dépenses qu'il aura désormais à supporter.

NOTE PRÉLIMINAIRE

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

ART. 25. — *Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	495,200	»
— demandé pour l'exercice 1895		540,600	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	45,400	»

provenant des modifications apportées aux lettres *d, g, i, l, m, n.*

Cette augmentation trouve sa justification :

- a) Dans la réorganisation du cadre des vérificateurs, qui était devenu insuffisant eu égard à l'accroissement constant des affaires ;
- b) Dans la création de nouveaux emplois à l'atelier général du timbre, en remplacement des aides temporaires.

ART. 28. — *Traitements du personnel du domaine.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	95,290	»
— demandé pour l'exercice 1895		95,680	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,390	»

provenant des modifications apportées aux lettres *d, z, aa, cc, ff, pp.*

Cette augmentation est nécessaire pour accorder aux fonctionnaires une amélioration de position en rapport avec leur ancienneté.

DEUXIÈME SECTION. — Dépenses exceptionnelles.

CHAPITRE VII.

SERVICES DIVERS.

ART. 36. — *Régularisation des documents du cadastre en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier.*

Crédit demandé pour l'exercice 1895 fr. 300,000 »

Un premier crédit de 150,000 francs, — destiné à couvrir les dépenses que doivent entraîner les travaux préparatoires d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier, — a été porté au Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1894. Dans la note justificative de ce crédit (voir *Document parlementaire* n° 152, p. 10, session 1893-94), on évaluait à 400,000 ou 500,000 francs le chiffre des dépenses.

On sait que ces travaux préparatoires consistent dans la mise au courant des plans parcellaires du cadastre.

A en juger par le degré d'avancement de ces travaux, il est permis d'espérer qu'un dernier crédit de 300,000 francs suffira pour les mener à bonne fin.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 37. — *Dépenses de personnel et de matériel afférentes à la Commission des servitudes militaires.*

Crédit demandé pour l'exercice 1893 fr. 30,000 »

Le crédit de 60,000 francs alloué par l'article 7 de la loi du 19 août 1893, pour couvrir les dépenses de personnel et de matériel afférentes à la Commission des servitudes militaires, a dû être transféré en tout ou en partie au Budget de l'exercice 1894 pour les raisons exposées dans la note préliminaire, page 221, du *Document parlementaire* n° 6 de la session 1893-1894. Ce transfert fait l'objet de l'article 2 de la loi budgétaire du 28 mai 1894.

Nonobstant l'activité déployée par la Commission, celle-ci se trouve dans l'impossibilité absolue de terminer ses opérations le 31 décembre 1894 qui est la date à laquelle expire le délai fixé par l'article 3 de l'arrêté royal du 26 août 1893. Il est à prévoir que les dites opérations, qui doivent s'étendre au chiffre considérable de 2,675 réclamations présentées par les propriétaires grevés de servitudes, se prolongeront jusqu'à la fin juin 1895 ; un arrêté royal du novembre 1894 proroge jusqu'au 30 juin le délai dont il s'agit.

A la date du 31 décembre, il restera disponible — du crédit de 60,000 francs — un reliquat de 10,000 francs environ qui devra être annulé conformément à la loi sur la comptabilité de l'État.

Or, la dépense restant à effectuer — pour permettre le fonctionnement de la Commission jusqu'au 30 juin 1895 — est évalué à 30,000 francs, et c'est pour y faire face qu'un crédit de pareille somme est sollicité sous l'article 37 du projet de Budget.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre
nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des
Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1895
est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de quinze millions neuf cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt- quinze francs	fr. 15,952,495 >
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de trois cent trente mille francs.	330,000 >

Ensemble, à la somme de seize millions deux cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-quinze francs	fr. 16,282,495 >
---	------------------

conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1898.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité . . .	979,500 »	
5	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	73,000 »	
4	Frais de tournées.	5,400 »	
5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale.	2,000 »	1,466,000 »
6	Matériel (dont 15,000 francs en charge temporaire).	171,000 »	
7	Magasin général des papiers.	172,000 »	
8	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrique des coins monétaires	12,000 »	
9	Service de la monnaie	12,100 »	
10	Documents statistiques	18,000 »	
CHAPITRE II.			
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
11	Traitements des agents du Trésor	166,500 »	211,300 »
12	Frais de bureau de commis, de loyer, etc., des agents.	45,000 »	
CHAPITRE III.			
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
13	Surveillance générale. Traitements	481,000 »	
14	Service de la conservation du cadastre. Traitements	751,500 »	
15	— des contributions directes, des accises	2,198,450 »	
16	et de la comptabilité.	2,553,000 »	
17	— des douanes et de la recherche maritime.	5,273,075 »	
18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	7,000 »	12,150,030 »
19	Suppléments de traitement.	228,000 »	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	50,000 »	
21	Frais de bureau et de tournées	94,580 »	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	553,200 »	
23	Police douanière	5,000 »	
24	Matériel.	201,425 »	
A REPORTER. . . . (fr.		»	13,853,030 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
	Report. . . . fr.	°	13,853,936 °
	CHAPITRE IV. ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.		
25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	540,600 °	
26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	12,800 °	
27	Frais de bureau et dépenses diverses	46,000 °	
23	Traitements du personnel du domaine	95,680 °	2,073,765 °
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	1,328,685 °	
30	Matériel	14,700 °	
31	Dépenses du domaine	35,200 °	
32	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (<i>crédit non limitatif</i>)	1,500 °	
	CHAPITRE V. PENSIONS ET SECOURS.		
33	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	27,200 °	40,900 °
34	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	13,700 °	
	CHAPITRE VI. DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	Dépenses imprévues non libellées au Budget	3,000 °	3,000 °
	TOTAL. . . . fr.	°	15,952,495 °
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. CHAPITRE VII. SERVICES DIVERS.		
36	Régularisation des documents du cadastre en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier	300,000 °	530,000 °
37	Dépenses de personnel et de matériel afférentes à la Commission des servitudes militaires.	230,000 °	
	ENSEMBLE. . . . fr.	°	16,282,495 °

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1895.



BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																	
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.																																																																			
CHAPITRE I ^{er} .																																																																			
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																			
1	»	Traitement du Ministre.																																																																	
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																																	
		<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="979 860 1066 949">Nombre d'agents.</th> <th data-bbox="1066 860 1262 949">Traitements annuels.</th> <th data-bbox="1262 860 1401 949">Dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1011 981 1027 1003">1</td> <td data-bbox="1123 981 1203 1003">10,000</td> <td data-bbox="1299 981 1378 1003">10,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1025 1027 1048">4</td> <td data-bbox="1075 1025 1251 1048">10,500 et 12,000</td> <td data-bbox="1299 1025 1378 1048">46,500</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1070 1027 1093">1</td> <td data-bbox="1123 1070 1203 1093">10,000</td> <td data-bbox="1299 1070 1378 1093">10,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1115 1027 1137">3</td> <td data-bbox="1123 1115 1203 1137">10,000</td> <td data-bbox="1299 1115 1378 1137">30,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1160 1027 1182">5</td> <td data-bbox="1075 1160 1251 1182">9,000 et 9,600</td> <td data-bbox="1299 1160 1378 1182">46,800</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1205 1027 1227">12</td> <td data-bbox="1075 1205 1251 1227">8,000 à 9,000</td> <td data-bbox="1299 1205 1378 1227">101,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1249 1027 1272">20</td> <td data-bbox="1075 1249 1251 1272">6,000 à 7,800</td> <td data-bbox="1299 1249 1378 1272">158,500</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1294 1027 1317">1</td> <td data-bbox="1123 1294 1203 1317">7,800</td> <td data-bbox="1299 1294 1378 1317">7,800</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1339 1027 1361">1</td> <td data-bbox="1123 1339 1203 1361">7,800</td> <td data-bbox="1299 1339 1378 1361">7,800</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1384 1027 1406">2</td> <td data-bbox="1123 1384 1203 1406">6,000</td> <td data-bbox="1299 1384 1378 1406">12,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1429 1027 1451">27</td> <td data-bbox="1075 1429 1251 1451">4,200 à 6,000</td> <td data-bbox="1299 1429 1378 1451">129,200</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1473 1027 1496">54</td> <td data-bbox="1075 1473 1251 1496">3,200 à 4,200</td> <td data-bbox="1299 1473 1378 1496">122,550</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1518 1027 1541">71</td> <td data-bbox="1075 1518 1251 1541">1,200 à 2,900</td> <td data-bbox="1299 1518 1378 1541">148,900</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1563 1027 1585">60</td> <td data-bbox="1075 1563 1251 1585">800 à 2,500</td> <td data-bbox="1299 1563 1378 1585">86,950</td> </tr> <tr> <td data-bbox="300 1608 312 1630">b.</td> <td colspan="2" data-bbox="363 1608 970 1664">Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale des contributions.</td> <td data-bbox="1299 1641 1378 1664">28,270</td> </tr> <tr> <td data-bbox="300 1686 312 1709">c.</td> <td colspan="2" data-bbox="363 1686 970 1765">Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaires, frais de maladie, etc.)</td> <td data-bbox="1299 1753 1378 1776">44,380</td> </tr> <tr> <td data-bbox="300 1798 312 1821">d.</td> <td colspan="2" data-bbox="363 1798 970 1821">Traitements de disponibilité</td> <td data-bbox="1299 1809 1378 1832">4,850</td> </tr> <tr> <td data-bbox="300 1843 312 1865">e.</td> <td colspan="2" data-bbox="363 1843 970 1899">Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale de l'enregistrement.</td> <td data-bbox="1299 1888 1378 1910">4,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td data-bbox="756 1933 970 1966" style="text-align: right;">TOTAUX.</td> <td data-bbox="1283 1944 1378 1966">979,500</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.	1	10,000	10,000	4	10,500 et 12,000	46,500	1	10,000	10,000	3	10,000	30,000	5	9,000 et 9,600	46,800	12	8,000 à 9,000	101,000	20	6,000 à 7,800	158,500	1	7,800	7,800	1	7,800	7,800	2	6,000	12,000	27	4,200 à 6,000	129,200	54	3,200 à 4,200	122,550	71	1,200 à 2,900	148,900	60	800 à 2,500	86,950	b.	Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale des contributions.		28,270	c.	Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaires, frais de maladie, etc.)		44,380	d.	Traitements de disponibilité		4,850	e.	Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale de l'enregistrement.		4,000			TOTAUX.	979,500
Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.																																																																	
1	10,000	10,000																																																																	
4	10,500 et 12,000	46,500																																																																	
1	10,000	10,000																																																																	
3	10,000	30,000																																																																	
5	9,000 et 9,600	46,800																																																																	
12	8,000 à 9,000	101,000																																																																	
20	6,000 à 7,800	158,500																																																																	
1	7,800	7,800																																																																	
1	7,800	7,800																																																																	
2	6,000	12,000																																																																	
27	4,200 à 6,000	129,200																																																																	
54	3,200 à 4,200	122,550																																																																	
71	1,200 à 2,900	148,900																																																																	
60	800 à 2,500	86,950																																																																	
b.	Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale des contributions.		28,270																																																																
c.	Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaires, frais de maladie, etc.)		44,380																																																																
d.	Traitements de disponibilité		4,850																																																																
e.	Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale de l'enregistrement.		4,000																																																																
		TOTAUX.	979,500																																																																
		A REPORTER. . . . fr.																																																																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
979,500	948,500	31,000	»	948,500	948,454 65	
1,000,500	969,500	31,000	»	969,500	969,454 65	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	MONTANT de la dépense.
		REPORT. fr.	
3	a.	Honoraires et émoluments des avocats et avoués du Département des Finances.	54,500
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	18,500
			73,000
4	>	Frais de tournées.	
5	>	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale	
		<i>Matériel.</i>	
6	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres, frais de transport de matériel et autres menus frais.	69,050
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux	17,950
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles.	69,000
	d.	Installation de bureaux à l'hôtel Van Bevere	15,000
			171,000
		<i>Magasin général des papiers.</i>	
7	a.	Papiers à timbrer	95,000
	b.	Papier électoral	15,000
	c.	Autres papiers de toute espèce	62,000
			172,000
		<i>Service de la Monnaie.</i>	
8	>	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrique des coins monétaires	
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,000,500	969,500	31,000	»	969,500	969,454 68	
75,000	75,000	»	»	75,000	67,909 35	
5,400	5,400	»	»	5,400	3,588 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	693 70	
471,000	436,000	35,000	»	436,000	435,989 50	
172,000	172,000	»	»	172,000	168,978 98	
12,000	9,180	2,820	»	»	»	
1,455,900	1,567,080	68,820	»	1,557,900	1,548,410 96	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).			
				MONTANT de la dépense.	
9	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie		3,700	
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.		6,600	
	c.	Frais pour le service du contrôle		1,000	
	d.	Abonnement à l'eau et au gaz		600	
	e.	Remboursement de pièces de monnaie de bon aloi découpées par erreur		200	
				12,100	
		<i>Documents statistiques.</i>			
10	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>		12,000	
	b.	— de publication		6,000	
				18,000	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			
		CHAPITRE II.			
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
			Nombre d'agents.	Traitements par an.	
				MONTANT de la dépense.	
11	a.	Traitements des agents	51	3,000 à 8,000	161,700
	b.	— des agents auxiliaires	11	300 à 600	4,600
		TOTAUX.	42		166,500
12		Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents		45,000
		TOTAL DU CHAPITRE II fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,455,900	1,367,080	68,820	»	1,357,900	1,348,410 96	
12,100	12,100	»	»	12,100	10,150 54	
18,000	18,000	»	»	18,000	17,906 30	
1,466,000	1,597,180	68,820	»	1,388,000	1,376,467 77	
AUGMENTATION. . fr.		68,820				
166,300	163,300	3,000	»	163,300	163,300 »	
45,000	45,000	»	»	45,000	45,000 »	
211,500	208,300	3,000	»	208,300	208,300 »	
AUGMENTATION. . fr.		3,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE III.						
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.						
<i>Surveillance générale.</i>						
		Nombre d'agents	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.	
13	a.	Traitements des directeurs	9	»	8,000	72,000
	b.	— du directeur spécial	1	»	8,000	8,000
	c.	— des inspecteurs provinciaux	6	1 ^{re}	6,500	39,000
	d.	— du contrôleur spécial	4	2 ^e	6,000	24,000
	e.	— d'un chimiste-avisur	1	»	5,000	5,000
	f.	— des premiers commis de direction	3	1 ^{re}	Max. 6,000 Min. 5,000	18,000
			3	2 ^e	4,000	12,000
			3	3 ^e	3,500	10,500
			14	1 ^{re}	Max. 3,100 Min. 2,500	39,200
			15	2 ^e	2,100	31,500
			21	3 ^e	1,700	35,700
			27	4 ^e	1,300	35,100
		h.	Indemnités id. id.	»	»	20,000
	i.	— aux surnuméraires	»	»	125,000	
	j.	Abonnement du chimiste	»	»	3,000	
		TOTAUX.	108	481,000	
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>						
14	a.	Traitement de l'inspecteur	1	»	6,000	6,000
	b.	— des contrôleurs	7	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	38,100
			6	2 ^e	3,600	21,600
			6	3 ^e	3,150	18,900
			68	1 ^{re}	Max. 3,000 Min. 2,650	198,700
			68	2 ^e	2,150	146,200
			63	3 ^e	1,700	107,100
			69	4 ^e	1,300	89,700
		d.	Indemnités aux géomètres	»	»	111,000
			TOTAUX.	288	731,500
A REPORTER. . . fr.						

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
481,000	488,350	»	7,350	488,350	432,596 96	
731,300	726,300	5,000	,	726,300	720,459 66	
1,212,300	1,214,650	5,000	7,350	1,214,650	1,152,756 62	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).			
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>			
		Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
		27	1 ^{re}	{ <i>Max.</i> 6,000 <i>Min.</i> 5,000	144,000
	a.	26	2 ^e	4,200	109,200
		26	3 ^e	3,600	93,600
		25	4 ^e	3,180	78,750
	b.	27	»	{ <i>Max.</i> 2,650 <i>Min.</i> 2,150	68,550
		5	1 ^{re}	9,000	45,000
		3	2 ^e	7,500	22,500
		5	3 ^e	6,000	30,000
	c.	5	4 ^e	4,800	24,000
		7	5 ^e	3,900	27,300
		7	6 ^e	3,100	21,700
		10	7 ^e	2,500	25,000
		12	8 ^e	2,000	24,000
		23	1 ^{re}	{ <i>Max.</i> 4,650 <i>Min.</i> 3,150	85,950
	d.	24	2 ^e	2,650	63,600
		33	3 ^e	2,100	69,300
		58	4 ^e	1,600	92,800
		30	1 ^{re}	{ <i>Max.</i> 2,700 <i>Min.</i> 2,300	75,400
	e.	30	2 ^e	1,900	57,000
		30	3 ^e	1,600	48,000
		80	4 ^e	1,300	104,000
		195	1 ^{re}	1,650	321,750
	f.	197	2 ^e	1,300	256,100
		155	3 ^e	1,100	148,500
		106	4 ^e	1,000	106,000
	g.	»	»	»	56,450
		TOTAUX	1126	.	2,198,450
	a.	Remises proportionnelles et indemnités (520 agents)			2,140,500
	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contributions directes			66,500
	c.	— — — pour copies des rôles des contributions directes			146,000
		(Crédits non limitatifs.)			2,353,000
		A REPORTER. . . . fr.			

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.			
1,212,500	1,214,650	5,000	7,350	1,214,650	1,152,756 02	
2,198,450	2,170,950	27,500	»	2,172,250	2,115,088 98	
2,355,000	2,265,000	88,000	»	2,265,000	2,323,116 95	
5,765,750	5,680,600	120,500	7,350	5,681,900	5,590,902 55	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des Articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
				REPORT. fr.		
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
		<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>	Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
17	a.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers	1	»	Max. 6,000 Min. 5,000	6,000
			16	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	72,800
	b.	Traitements des contrôleurs	16	2 ^e	3,600	57,600
			18	3 ^e	3,150	56,700
	c.	— des lieutenants	44	»	Max. 2,650 Min. 2,150	111,600
	d.	— des sous-lieutenants	45	»	1,950	87,750
	e.	— des brigadiers	430	»	1,550	666,500
	f.	— des sous-brigadiers	650	»	1,200	756,000
			822	»	1,100	904,200
	g.	— des préposés	853	»	1,000	853,000
			908	»	900	817,200
	h.	— des matelots	26	1 ^{re}	1,200	51,200
			24	2 ^e	1,100	26,400
	i.	— des mousses	4	»	700	2,800
		Traitement du patron	1	»	Max. 2,000 Min. 1,600	2,000
		Service du bateau à vapeur de la douane.	1	»	Max. 1,500 Min. 1,400	1,500
	j.	— des sous-patr ^s (mouches).	2	»	Max. 1,400 Min. 1,300	2,800
		— du machiniste	1	»	Max. 2,000 Min. 1,600	2,000
		— des machinistes-chauffeurs	5	»	Max. 1,500 Min. 1,400	4,500
	k.	Service des fabriques de sucre.	50	»	1,200	60,000
		Traitements des sous-brigadiers	300	»	»	515,000
		» des préposés (1).	525	»	900	195,125
		» des préposés temporaires.	»	»	»	9,800
	l.	Service de la masse d'habillement	»	»	»	247,500
	m.	Indemnités de résidence	»	»	»	5,700
	n.	Indemnités aux agents chargés du service des jaugeages de navires	»	»	»	
		TOTAUX	4700	5,275,675
18	»	<i>Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i>				
		Traitements des essayeurs	2	1 ^{re}	3,500	7,000
					A REPORTER fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,763,750	5,650,600	120,500	7,350	5,651,900	5,590,962 53	
5,273,675	5,119,425	154,250	»	5,124,975	5,320,415 20	
7,000	7,000	»	»	7,000	6,999 84	
11,044,425	10,777,025	274,750	7,350	10,783,875	10,827,377 69	

(1) Dont 150 au traitement de 1,100 francs
et 150 au traitement de 1,000 francs.

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUM ÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).	
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>	
19	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique	
		<i>Traitements temporaires.</i>	
20	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>	
21	a.	Frais de bureau	38,400
	b.	Frais de tournées	56,480
			94,580
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>	
	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	32,400
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	80,300
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	35,000
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500
	f.	— de déplacement aux employés des provinces	12,000
22	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre.	70,000
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, dé couvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs.	1,000
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs.	26,000
	j.	Frais d'escorte et de transport des employés de la douane.	30,000
	k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires.	200,000
	l.	Indemnités aux agents chargés de la surveillance et du recouvrement de l'impôt sur la culture du tabac et frais de déplacement aux membres des commissions que nomment les députations permanentes en cas de revision de l'impôt.	15,000
			553,200
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
11,044,425	10,777,025	274,750	7,550	10,785,875	10,827,577 50	
228,000	228,000	»	»	228,000	187,756 10	
30,000	30,000	»	»	30,000	26,613 76	
94,580	94,580	»	»	94,580	83,701 35	
553,200	553,200	»	»	553,200	551,367 49	
11,950,205	11,682,805	274,750	7,550	11,689,655	11,678,816 29	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (<i>suite</i>).
			<i>Police douanière.</i>
25	>	Mesures de police douanière	
			<i>Matériel.</i>
	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments, balances et ustensiles de bureau, etc.	35,000
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations	130,828
24	c.	Construction et acquisition de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations	25,600
	d.	Ports de lettres, contributions, passages d'eau, etc.	5,900
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement	400
			201,428
			TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
11,950,205	11,682,805	274,750	7,550	11,689,655	11,678,816 29	
5,000	5,000	»	»	5,000	1,184 »	
201,425	201,425	»	»	201,425	201,975 98	
12,156,630	11,889,250	274,750	7,550	11,896,080	11,881,074 27	
AUGMENTATION . .		267,400				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.				
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>				
		Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
a.	Directeurs	9	8,000	72,000
b.	Inspecteurs	6 1 ^{re} classe.	7,000	42,000
c.	Indemnités aux inspecteurs à titre de frais de route et de séjour	6 2 ^e classe. 12	6,500 500	39,000 6,000
d.	Vérificateurs	20 1 ^{re} classe. 13 2 ^e classe. 10 3 ^e classe.	3,400 à 6,000 4,800 4,200	114,000 72,000 42,000
e.	Premiers commis de direction	6	3,000 à 5,300	24,000
f.	Seconds — —	24	1,500 à 2,600	49,200
g.	Conservateur de l'atelier du timbre à Bruxelles	1	6,000	6,000
h.	Contrôleur garde-magasin du timbre à la Direction de Bruxelles	1	3,200	3,200
25	i. Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles dans les di- verses provinces	36	1,100 à 2,000	55,800
j.	Surveillant aux ventes publiques de meubles et du timbre à Anvers	1	2,200 à 2,600	2,600
k.	Rémunérations aux surnuméraires chargés de la sur- veillance du timbre et des ventes publiques de meu- bles à Bruxelles, Gand et Liège.	1	2,200	2,200
l.	Rémunérations aux receveurs chargés, en cas de néces- sité, de remplir temporairement les fonctions de véri- ficateur	2 variable.	1,800 Indéterminé.	3,600 1,000
m.	Rémunérations aux surnuméraires attachés aux Direc- tions provinciales, ou chargés des travaux de rappro- chement	Id.	Id.	5,000
n.	Indemnités aux divers fonctionnaires pour maladies et travaux extraordinaires	,	,	4,000
TOTAUX		150		540,600
A REPORTER. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
540,600	495,200	45,400	»	495,200	493,887 59	
540,600	495,200	45,400	»	495,200	493,887 59	

BUDGET DE L'EXERCICE 1898.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
26	»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés		
		<i>Frais de bureau et dépenses diverses.</i>		
		Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
	a.	9	»	30,800
27	b.	»	»	12,700
	c.	4	»	2,100
	d.	»	»	1,000
		TOTAUX. . .		46,600
		<i>Domaines. — Traitements.</i>		
		<i>Canal de Pommerœul.</i>		
	a.	2	id. 1,500	500
	b.	1	id. 2,100	1,500
	c.	1	id. 1,500	40
		<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>		
	d.	5	id. 3,500	13,100
	e.	10	id. 1,500	1,555
	f.	1	»	40
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>		
	g.	2	id. 1,500	560
	h.	1	id. 2,100	525
	i.	1	id. 1,500	150
28		<i>Sambre canalisée.</i>		
	j.	13	id. 1,500	6,045
	k.	2	id. 1,300	2,030
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>		
	l.	4	id. 1,500	1,660
	m.	1	id. 1,500	50
	n.	1	id. 1,500	300
		<i>Meuse.</i>		
	o.	1	id. 2,100	300
	p.	11	id. 1,300	2,130
	q.	2	id. 1,500	90
		A REPORTER. . .		30,575

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
540,600	495,200	45,400	»	495,200	495,887 39	
12,800	12,800	»	»	12,800	1,983 23	
46,600	46,600	»	»	46,600	48,199 48	
600,000	584,600	45,400	»	584,600	641,070 10	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. fr.		
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>		
		REPORT.	57	30,575
		<i>Escaut.</i>		
r.		Éclusiers-receveurs	5	Max. 1,500
s.		Percepteur	1	id. 2,100
t.		Pontonier au service du contrôle.	1	id. 1,500
		<i>Lys.</i>		
u.		Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>		
v.		Percepteur	1	id. 2,100
w.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	2	id. 1,500
x.		Pontonier au service du contrôle.	1	id. 1,500
		<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>		
y.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>		
z.		Receveur.	2	id. 5,500
z'		Percepteur	1	id. 2,100
aa.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	10	id. 1,500
bb.		Éclusiers au service du contrôle	4	id. 1,500
cc.		Gardes-canal messagers	4	id. 1,500
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>		
dd.		Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500
ee.		Pontonniers au service du contrôle	1	id. 1,500
		A REPORTER.	101	32,750

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
600,000	554,600	45,400	,	554,600	541,070 10	
600,000	554,600	45,400	,	554,600	541,070 10	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>			
		REPORT. . . .			
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>			
	<i>ff.</i>	Éclusiers-receveurs	4	Max. 1,500	1,845
	<i>gg.</i>	Gardes-canal messagers	2	id. 1,500	300
		<i>Yser, canaux de Plasschendaele et d'Ypres à l'Yser.</i>			
	<i>hh.</i>	Éclusiers-receveurs	6	id. 1,500	1,280
		<i>Canal de Roulers à la Lys.</i>			
	<i>ii.</i>	Éclusiers-receveurs	1	id. 1,500	100
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>			
	<i>jj.</i>	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	1,035
		<i>Canal de Bossuyt à Courtrai.</i>			
	<i>kk.</i>	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	150
		<i>Canal du Centre.</i>			
	<i>ll.</i>	Éclusier-receveur	1	id. 1,500	50
	<i>mm.</i>	Éclusier au service du contrôle	1	id. 1,500	50
		<i>Ourthe.</i>			
	<i>nn.</i>	Éclusiers-receveurs	3	id. 1,500	1,055
	<i>oo.</i>	Garde-canal messenger.	1	id. 1,500	100
	<i>pp.</i>	Contrôleurs des différentes voies navigables.	6	3,200 à 4,500	23,600
	<i>qq.</i>	Sous-contrôleur	1	"	2,000
		<i>Palais de Tervueren.</i>			
	<i>rr.</i>	Personnel	5	"	5,375
	<i>ss.</i>	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.	"	"	5,840
		TOTAUX.	156	95,680
		A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
600,000	554,600	45,400	,	554,600	541,070 10	
95,680	95,290	2,390	,	98,110	95,303 45	
695,680	647,890	47,790	,	652,710	636,373 55	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
698,680	647,890	47,790	»	652,710	636,375 35	
1,328,685	1,328,685	»	»	1,328,685	1,308,657 41	
14,700	14,700	»	»	14,700	14,258 83	
53,200	53,200	»	»	53,200	40,685 44	
1,500	1,500	»	»	1,500	7,864 03	
2,073,765	2,025,975	47,790	»	2,030,795	2,065,819 26	
AUGMENTATION . fr.		47,790				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
53	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
34	»	Secours à d'anciens employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE VII.		
SERVICES DIVERS.		
56	»	Régularisation des documents du cadastre en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier.
57	»	Dépenses de personnel et de matériel afférentes à la Commission des servitudes militaires.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
27,200	27,200	»	»	27,200	21,142 68	
13,700	13,700	»	»	13,700	12,889 »	
40,900	40,900	»	»	40,900	34,031 68	
5,900	5,900	»	»	5,900	1,389 70 7 47	
5,900	3,900	»	»	3,900	1,397 17	Art. 36bis. - Remises des greffiers (voir art. 1 ^{er} de la loi du 5 septembre 1893, Moniteur du 8, n° 261).
300,000	150,000	150,000	»	»	»	
50,000	»	50,000	»	»	»	
350,000	150,000	180,000	»	»	»	
AUGMENTATION. . fr.		180,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	— de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces
III.	— des Contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	— de l'Enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	Pensions et secours
VI.	Dépenses imprévues
VII.	Dépenses exceptionnelles
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,466,000	1,597,180	68,820	»	1,588,000	1,576,467 77	
211,500	208,300	5,000	»	208,300	208,300	
12,156,630	11,889,250	267,400	»	11,896,080	11,881,974 27	
2,075,765	2,025,975	47,790	»	2,030,795	2,065,819 26	
40,900	40,900	»	»	40,900	54,031 68	
3,900	3,900	»	»	3,900	1,397 17	
550,000	210,000	120,000	»	»	»	
16,282,495	15,775,485	507,010	»	15,567,975	15,567,990 15	
AUGMENTATION. . fr.		507,010				

(476)

XII.

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1893.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements de l'exercice 1894 s'élevait à	fr. 4,529,000 »
Le projet de Budget pour l'exercice 1895 monte à	1,545,000 »
	<hr/>
EN PLUS	fr. 16,000 »

Cette augmentation est proposée en vue de mettre le crédit ouvert par l'article 10 (*Remboursement des droits de pilotage, etc.*) en rapport avec les faits constatés pour l'exercice 1894.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1895, à la somme de un million cinq cent quarante-cinq mille francs (1,545,000 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS
POUR L'EXERCICE 1893.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.			
NON-VALEURS.			
1	Non-valeurs sur la contribution foncière	195,000 °	554,000 °
2	— — personnelle	215,000 °	
3	— sur le droit de patente	130,000 °	
4	— sur les redevances des mines	5,000 °	
5	Frais de poursuites irrecouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 °	
CHAPITRE II.			
REMBOURSEMENTS.			
6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitutions de droits perçus abusivement et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	250,000 °	991,000 °
7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	550,000 °	
8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers	1,000 °	
9	Marine. — Restitutions de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine	2,000 °	
10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux	148,000 °	
11	Déficit des divers comptables de l'État. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 °	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. . . fr.		°	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

pour l'exercice 1895.

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-valeurs sur la contribution foncière
2	— — — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrecouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitutions de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
<h2>Récapitulation.</h2>	
—	
CHAPITRE I. Non-Valeurs	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
195,000	195,000	»	»	195,000	207,725 38	
215,000	215,000	»	»	215,000	441,115 67	
130,000	130,000	»	»	130,000	89,152 47	
5,000	5,000	»	»	5,000	3,769 »	
9,000	9,000	»	»	9,000	6,913 12	
554,000	554,000	»	»	554,000	718,675 64	
250,000	250,000	»	»	250,000	310,266 75	
550,000	550,000	»	»	550,000	768,429 19	
1,000	1,000	»	»	1,000	6,488 94	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,713 47	
148,000	132,000	16,000	»	132,000	138,492 07	
40,000	40,000	»	»	40,000	29,333 89	
991,000	975,000	16,000	»	975,000	1,254,724 51	
AUGMENTATION. . fr.		16,000				
554,000	554,000	»	»	554,000	718,675 64	
991,000	975,000	16,000	»	975,000	1,254,724 51	
1,545,000	1,529,000	16,000	»	1,529,000	1,975,399 95	
AUGMENTATION. . fr.		16,000				

(484)

XIII.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1895.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est dressé en vertu de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il comprend les fonds de tiers ou particuliers dont le Trésor effectue la recette et le remboursement.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1894 s'élève à fr. 1,032,035,086 84
Les évaluations pour l'exercice 1895 montent à 1,077,073,856 84

AUGMENTATION. fr. 45,038,770 »

Cette différence résulte des augmentations et des diminutions proposées aux articles ci-après, afin de les mettre en rapport avec la réalité des faits :

AUGMENTATIONS.

ART. 3. — Fonds provinciaux	1,500,000 »
ART. 4. — Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860. fr.	634,770 »
ART. 5. — Réserve du fonds communal	20,000 »
ART. 12. — Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne.	15,100,000 »
ART. 34. — Remise des correspondances par exprès	5,000 »
ART. 39. — Taxes internationales pour l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce.	1,000 »
ART. 40. — Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, etc.	200,000 »
ART. 44. — Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	200,000 »
ART. 51. — Compte pour ordre	2,250,000 »
ART. 52. — Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.	25,000 000 »
ART. 59. — Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État.	676,100 »
ART. 60. — Colonies et asiles d'aliénés de l'État	11,000 »
ART. 73. — Produit de la vente de moulages provenant du Musée d'histoire naturelle	7,200 »
A REPORTER. fr.	45,588,070 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. fr.	45,585,070 »
ART. 74. — <i>Produit de la vente de moulages provenant du Musée des échanges</i>		4,700 »
ART. 79. — <i>Inspection sanitaire des animaux domestiques à l'importation dans le pays. — Produit des droits de contrôle</i>		40,000 »
ART. 86. — <i>Postes et télégraphes. — Services communs</i>		10,000 »
	TOTAL des augmentations . fr.	45,639,770 »

DIMINUTIONS.

ART. 41. — <i>Remboursements de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne.</i>	fr.	20,000 »
ART. 46. — <i>Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie</i>		40,000 »
ART. 47. — <i>Amendes et frais de justice en matière forestière</i>		1,000 »
ART. 48. — <i>Consignations de toute nature</i>		50,000 »
ART. 55. — <i>Encaissement et payement de coupons</i>		500,000 »
ART. 63. — <i>Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État</i>		20,000 »
	TOTAL des diminutions. fr.	601,000 »
	DIFFÉRENCE ÉGALE. fr.	45,038,770 »

ART. 4. — *Fonds communal.*

Le tableau ci-après indique, suivant les évaluations des Voies et Moyens pour 1895, les revenus du fonds communal.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS.		
	PRODUIT BRUT.	PART DU FONDS COMMUNAL.	
		%	Montant.
<i>Droits de douane.</i>			
Café.	2,400,000 »	100	2,400,000 »
Eaux-de-vie	1,600,000 »	31,8313306 (¹)	510,100 »
Bières	300,000 »		105,000 »
Vinaigres et acides acétiques	350,000 »	35	122,500 »
Sucres	350,000 »		122,500 »
<i>Droits d'accise.</i>			
Vins.	5,000,000 »	35	1,750,000 »
Eaux-de-vie	35,000,000 »	31,8818306	11,158,641 »
Bières	15,450,000 »		5,407,500 »
Vinaigres de bières	25,000 »	35	8,750 »
Vinaigres autres que de bières	7,000 »		2,450 »
Acides acétiques.	75,000 »		26,250 »
Sucres	5,650,000 »		1,977,500 »
<i>Postes.</i>			
Recettes de toute nature, sauf le droit sur les effets de commerce.	18,470,000 »	41	7,572,700 »
	TOTAL. . . . fr.		31,163,900 »

(¹) Pour cette proportion, voir la note à l'appui des évaluations de recette sur les accises (Voies et Moyens, art. 6).

La somme de 31,163,900 francs étant inférieure à la moyenne des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années (¹), il n'y aura pas lieu d'opérer, au profit de la réserve, la retenue dont parle l'article 2, § 2, de la loi du 20 décembre 1862.

Le revenu de la réserve, en 1895, comprendra les intérêts à échoir sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1894 et en 1895. Ces intérêts peuvent être évalués à 380,000 francs.

(¹) Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1892 à 1894 s'élèvent, savoir :

En 1892.	fr. 32,481,251 67
— 1893.	32,369,384 25
— 1894 (prévisions)	30,695,380 »
	ENSEMBLE. . . . fr. 95,546,015 92
	MOYENNE. 31,848,671 97

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Compte rendu de la situation du fonds communal pour l'année 1893.

Aux termes de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, portant abolition des octrois communaux, il doit être rendu compte, chaque année, aux Chambres de la situation du fonds communal.

Pour se conformer à cette disposition, on donne ci-après :

- 1^o Le décompte des revenus du fonds communal en 1893 (annexe *A*);
- 2^o Le décompte de la réserve à la fin de ladite année (annexe *B*);
- 3^o et 4^o Deux états indiquant respectivement, pour les anciennes communes à octroi et pour les autres communes du royaume, le principal des trois contributions servant de base à la répartition du fonds communal et le montant de la quote-part allouée à chaque commune pour l'année 1893 (annexes *C* et *D*);
- 5^o Un relevé récapitulatif, par province, des deux états précédents (annexe *E*).

Les états *C* et *D* ainsi que le relevé *E* indiquent également les bases et les quotes-parts du fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889;

- 6^o Un relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création (annexe *F*).

Il résulte de l'annexe *A* que le revenu du fonds communal a été, en 1893, de fr. 32,565,947 20. Ce revenu étant supérieur à la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (¹), il a été opéré, conformément à l'article 2, § 2, de la loi du 20 décembre 1862, un prélèvement de fr. 196,562 95, destiné à fixer le chiffre de la réserve au tiers de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années, soit fr. 10,350,882 24 (annexe *B*).

La somme répartie en 1893 s'élève à fr. 32,369,384 25 (32,565,947 20 — 196,562 95 = 32,369,384 25).

ART. 6. — *Fonds spécial.*

D'après les évaluations des Voies et Moyens pour 1893, les revenus du fonds spécial sont fixés comme il suit:

(¹) Les sommes réparties entre les communes pendant les années 1890 à 1892 s'élèvent, savoir :

En 1890.	fr. 28,193,261 40
— 1891.	32,483,427 06
— 1892.	52,481,251 67
	ENSEMBLE. fr. 93,157,940 13
	MOYENNE 31,052,646 71

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Droit de licence	fr. 1,670,000 »
Droit d'entrée sur le bétail et sur les viandes	2,000,000 »
Somme nécessaire, à prélever sur le produit des droits d'entrée, pour faire la quote-part à allouer aux communes à raison de 1 franc par habitant.	2,399,321 »
	<hr/>
TOTAL	fr. 6,069,321 »

ART. 54. — *Compte pour ordre.*

L'Administration des chemins de fer a fusionné avec les comptes-courants ouverts aux industriels et sous le titre « Compte pour ordre », les recettes susceptibles de régularisation ultérieure ou qui ne peuvent prendre immédiatement place dans la comptabilité ordinaire, telles que les produits de vente, les arrhes déposées par les expéditeurs, les surtaxes non remboursées, etc. Le montant du crédit a été fixé à 2,500,000 francs.

ART. 59. — *Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État.*

Dans le but de restreindre le nombre des articles portés au Budget et de simplifier les écritures, on propose de réunir sous cette rubrique les articles 59 et 60 du Budget de l'exercice 1894. Le montant du crédit est mis en rapport avec les faits constatés.

ART. 60. — *Colonies et asiles d'aliénés de l'État.*

Les articles 61, 62 et 63 du Budget de 1894 ont été réunis sous cette rubrique et le montant du crédit a été fixé d'après les nécessités constatées.

ART. 73. — *Produit de la vente de moulages provenant du Musée royal d'histoire naturelle.*

Le Musée possède actuellement une série de spécimens d'Iguanodons entièrement reconstitués, et différents établissements scientifiques de l'étranger en ont déjà demandé des reproductions.

Le prix des exemplaires fournis est versé au Trésor, avec faculté de remploi, en vue de couvrir les frais d'exécution de nouvelles reproductions destinées à la vente. Les ressources que se procurera ainsi le Musée lui permettront d'enrichir ses galeries de spécimens de la faune étrangère qui manquent à nos collections nationales.

ART. 74. — *Produit de la vente de moulages provenant du Musée des échanges.*

Le prix de vente, au public, des reproductions de moulages du Musée des échanges est calculé d'après la somme payée au mouleur pour la fourniture

NOTE PRÉLIMINAIRE.

des objets vendus, augmentée de 10 %, destinés à compenser l'usure des moules.

Le produit de cette vente est donc affecté exclusivement au paiement des livraisons faites par le mouleur et au renouvellement des creux, sans bénéfice ni perte pour l'Administration.

ART. 79. — Inspection sanitaire des animaux domestiques à l'importation dans le pays. — Produit des droits de contrôle.

L'inspection sanitaire des animaux domestiques importés dans le pays donne lieu à la perception d'un droit de contrôle dont le produit est destiné à rémunérer les vétérinaires chargés du service.

Pour pouvoir disposer ainsi des recettes opérées, il convient de les rattacher au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre.

L'évaluation du crédit est fixée d'après le chiffre des perceptions probables.

ART. 86. — Postes et télégraphes. — Services communs.

Cet article nouveau a été introduit au Budget à la demande du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1895 sont évaluées respectivement à la somme de un milliard soixante-dix-sept millions soixante-treize mille huit cent cinquante-six francs, quatre-vingt-quatre centimes (fr. 1,077,073,856 84), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET
DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
TITRE I. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.			
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	4,800,000	»
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	2,100,000	»
3	Fonds provinciaux. Versements faits directement dans la caisse de l'État. 1,200,000 Impôts recouvrés par les comptables de l'Administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception 12,500,000 Revenus recouvrés par les comptables de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception 500,000	14,200,000	»
4	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	51,163,900	»
5	Réserve du fonds communal (art. 2 de la loi du 20 décembre 1862)	580,000	»
6	Fonds spécial des communes (loi du 19 août 1889)	6,069,521	»
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	350,000	»
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	600,000	»
9	Versements effectués chez les receveurs des contributions, par les trésoriers des succursales de la Caisse d'épargne.	700,000	»
10	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	40,000	»
11	Remboursements de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne.	320,000	»
12	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	120,700,000	»
13	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	100,000	»
14	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000	»
15	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,000,000	»
16	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	250,000	»
17	— — — des Affaires Étrangères	100,000	»
18	— — — de la Justice	150,000	»
19	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique	250,000	»
20	— — — des professeurs et instituteurs communaux	550,000	»
21	— — — de l'ordre judiciaire	380,000	»
22	— — — des officiers de l'armée.	1,000,000	»
23	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine.	100,000	»
24	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	255,000	»
25	Masse d'habillement de l'Administration des chemins de fer de l'État	700,000	»
26	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000	»
27	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000	»
28	Recettes effectuées par l'Administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires et restitutions au Budget pour ordre comme valeurs de rempli.	5,700,000	»
29	Recettes effectuées par l'Administration des Postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	5,000,000	»
30	Recettes effectuées par l'Administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	1,950,000	»
31	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000	»
32	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers.	100,000	»
33	Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste.	465,000,000	»
34	Remise des correspondances par exprès	25,000	»
35	Fonds de prévision monétaire (Loi du 17 mai 1886, art. 2)	20,000	»
36	Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	200,000	»
37	Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	120,000	»
38	Payements de la caisse des dépôts et consignations pour le compte de la caisse d'épargne.	800,000	»
39	Taxes internationales pour l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce. (Loi du 13 juin 1892.)	2,000	»
A REPORTER.		fr.	667,098,221

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	"	667,998,221 .
CHAPITRE II.			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>			
Ministère des Finances.			
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>			
40	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	570,000 .	
41	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	175,000 .	
42	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	19,000,000 .	
45	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 .	
44	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	1,000,000 .	
45	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale).	6,000 .	
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>			
46	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	250,000 .	
47	Amendes et frais de justice en matière forestière	13,000 .	
48	Consignations de toute nature	9,050,000 .	
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
<i>A. — Administration des Chemins de fer.</i>			
49	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandise (Déboursés et remboursements)	70,090,000 .	
50	Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà).	85,000 .	
51	Compte pour ordre	2,500,000 .	
<i>B. — Administration des Postes.</i>			
52	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	155,000,000 .	
53	Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	138,500,000 .	404,267,000 .
54	Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	2,000,000 .	
55	Encaissement et paiement de coupons	1,500,000 .	
<i>C. — Administration de la Marine.</i>			
56	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	55,000 .	
57	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822)	6,000 .	
Ministère de la Justice.			
58	Masse des détenus (administration des prisons)	218,000 .	
59	Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État	2,516,000 .	
60	Colonies et asiles d'aliénés de l'État	1,486,000 .	
61	Institution royale de Messines	170,000 .	
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.			
62	Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	30,000 .	
63	Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	15,000 .	
64	Produit des laboratoires d'analyses de l'État	56,000 .	
65	Produit des conférences données aux élèves-droguistes	6,000 .	
A REPORTER. fr.			1,072,265,221 .

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	•	1,072,265,221 •
	TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>		
	§ 1 ^{er} . — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
66	Subsides offerts à l'État pour construction de routes.	75,000 •	} 1,205,000 •
67	Subsides pour travaux d'utilité publique.	100,000 •	
68	Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	50,000 •	
69	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer	1,000,000 •	
	§ 2. — FONDS DE REMPLI.		
	<i>Fonds de rempli provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :</i>		
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		
70	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique, des travaux à l'aiguille, des travaux manuels (écoles de garçons), de l'économie domestique et de l'agriculture (enseignement primaire) ainsi que pour l'enseignement dans les écoles gardiennes (jardins d'enfants)	8,000 •	
71	Expositions générales des beaux-arts	15,000 •	
72	Produit du Tir national.	2,000 •	
73	Produit de la vente de moulages provenant du Musée royal d'histoire naturelle.	7,200 •	
74	Produit de la vente de moulages provenant du Musée des échanges	4,700 •	
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics.		
75	Service de l'atelier de photographie de l'Administration des ponts et chaussées. Fournitures diverses : frais de surveillance et de confection de clichés photographiques, autographiques, etc. Indemnité à l'agent chargé de la vente des plans et salaires d'ouvriers supplémentaires et temporaires	16,000 •	
76	Produit du Jardin botanique.	100 •	
77	Relevances payées par les fabricants et marchands soumis au contrôle des laboratoires d'analyses de l'État	7,000 •	
78	Recettes et dépenses relatives à l'exécution de la loi du 4 août 1890. — Produit des taxes d'expertises des viandes. — Produit des conférences et des examens pour l'obtention du certificat d'expert-inspecteur des viandes. — Prélèvement et analyse d'échantillons	5,000 •	
79	Inspection sanitaire des animaux domestiques à l'importation dans le pays. — Produit des droits de contrôle	40,000 •	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
	A. — Chemins de fer.		
80	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,000,000 •	} 5,592,300 •
81	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent.	200,000 •	
82	Service de la traction et du matériel.	1,000,000 •	
83	Service des transports	300,000 •	
84	Services en général	200,000 •	
85	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services. . .	100,000 •	
	A REPORTER. fr.	2,005,000 •	1,077,062,521 •

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT fr.	2,905,000 »	1,077,062,521 »
	<i>B. — Postes et télégraphes.</i>		
86	Services communs.	10,000 »	
87	Service des postes	12,000 »	
88	Service des télégraphes et des téléphones.	250,000 »	
	<i>C. — Marine.</i>		
89	Service de la traction et du matériel	20,000 »	
	<i>D. — Services divers.</i>		
90	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section (arrêté royal du 28 janvier 1888).	500 »	
	Ministère de la Guerre.		
91	Service des établissements de fabrication de l'artillerie	20,000 »	
92	Service de l'Institut cartographique militaire	15,000 »	
93	Service des objets de couchage de l'État	5,000 »	
94	Service de la pharmacie centrale de l'armée.	18,000 »	
95	Service de la remonte spéciale des officiers.	200,000 »	
96	École militaire. — Pension des élèves	156,800 »	
	§ 5. — SERVICES DIVERS.		
97	Cautionnements des entrepreneurs défallants.	10,000 »	
98	Remboursement de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	1,335 84	11,335 84
	TOTAL DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE fr.		1,077,073,856 84 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1893.

ANNEXE A.

DÉCOMPTE DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1893.

NATURE DES PRODUITS.	Évaluations du BUDGET.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1893.			Remboursement de droits indûment perçus.	RESTE.	Part attribuée au FONDS COMMUNAL.	
		Exercice 1892.	Exercice 1893.	TOTAL.			TAUX.	MONTANT.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
Café (Droit de douane).	2,400,000	-	2,366,561 54	2,366,561 54	14,125 57	2,382,438 17	100 %	2,352,438 17
Eaux-de-vie étrangères . . id.	1,600,000	-	1,706,952 15	1,706,952 15	16,647 10	1,690,285 05		591,599 77
Bières id.	250,000	-	346,092 13	346,092 13	858 10	545,254 05		120,831 91
Vinaigres et acides acétiques. id.	400,000	-	560,777 42	560,777 42	5,087 75	557,689 69		125,191 50
Vins (Droit d'accise).	4,800,000	-	5,000,907 08	5,000,907 08	35,551 23	4,965,555 85		1,757,044 55
Eaux-de-vie indigènes . id.	55,000,000	191,046 09	57,145,596 12	57,336,642 21	80 40	57,556,552 75		15,067,793 46
Bières id.	14,975,000	667 88	15,589,796 90	15,590,464 78	30,748 54	15,559,716 24	55 %	5,445,900 69
Vinaigres de bières . . id.	25,000	-	19,604 01	19,604 01	-	19,604 01		6,861 40
Id. autres que de bières. id.	7,000	-	20,405 82	20,406 86	-	20,406 86		7,142 40
Acide acétique id.	75,000	-	73,205 40	73,205 40	-	73,205 40		25,621 19
Sucres (Droits de douane et d'accise).	6,000,000	1,529,089 27	4,677,554 71	6,006,645 98	8,742 41	5,997,901 57		2,099,265 55
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté .	65,132,000	1,529,089 27	64,940,870 74	66,461,674 02	95,524 57	66,566,149 45		25,228,152 31
Postes	17,270,000	531,631 86	16,885,001 85	17,116,723 71	-	17,116,723 71	41 %	7,017,856 72
TOTAL fr.	82,802,000	2,052,435 14	85,892,524 13	85,944,059 27	109,647 04	85,835,311 33		52,598,447 20
A déduire la somme de 52,500 francs répartie en trop en 1892 par suite d'une erreur dans la comptabilité d'une des directions provinciales								52,500 -
						Reste fr.		32,565,947 20
Prélèvement au profit de la réserve (article 2, §§ 2 et 3 de la loi du 20 décembre 1862).								106,562 05
						Somme répartie fr.		32,360,384 25

ANNEXE B.

COMPTÉ

DE LA RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL A LA FIN DE L'ANNÉE 1893.

A. — Comptes des recettes et des dépenses pour l'année 1893.

D'après le compte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1894, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1892, un solde disponible de fr. 352 63

<i>Recettes.</i> — Retenue opérée en exécution du paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862	24,924 06	
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} juillet 1893 sur un capital nominal de 263,600 francs en titres de la Dette publique à 2 1/2 %	6,590	»
Semestre d'intérêts échu le 1 ^{er} mai 1893 sur un capital nominal de 7,293,200 francs en obligations de la Dette publique à 3 %	109,398	»
Semestre d'intérêts échu le 1 ^{er} novembre 1893 sur un capital nominal de 7,471,600 francs en obligations de la même Dette.	112,074	»
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} juillet 1893 sur un capital nominal de 786,900 francs en titres de la Dette publique à 3 1/2 % (1 ^{re} série)	27,541	50
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1893 sur un capital nominal de 2,726,200 francs en titres de la même Dette (2 ^e série)	95,417	»
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} février et le 1 ^{er} août 1893 sur un capital nominal de 363,200 francs en obligations de la même Dette (3 ^e série)	12,712	»

TOTAL DES RECETTES. . . . fr. 389,009 19

<i>Dépenses.</i> — Prix d'achat d'un capital nominal de fr. 17,100 en titres de la Dette publique à 3 % (1 ^o). 17,380 42		
Prix de 6,200 francs de la même Dette (2 ^o). 6,302 34		
— de 24,300 — — (3 ^o). 24,905 84		
— de 155,500 — — (4 ^o). 157,016 13		
— de 16,700 — — (5 ^o). 17,003 38		
— de 6,300 — — (6 ^o). 6,334 41		
— de 157,600 — — (7 ^o). 159,688 20		
		388,630 72

SOMME DISPONIBLE. . . . fr. 378 47

(1) Y compris	fr.	92 66, montant des intérêts bonifiés		
(2) —		49 60	—	—
(3) —		216 68	—	—
(4) —		38 88	—	—
(5) —		94 63	—	—
(6) —		47 53	—	—
(7) —		39 40	—	—

B. — Situation de la réserve au 31 décembre 1893.

Retenues sur le revenu du fonds communal	{ 1863 à 1892. . . 8,197,472 55	} 8,594,035 30	} 16,265,246 54	
	{ 1893. . (a) 196,562 95			
Bénéfice sur la vente de titres	{ 1873 à 1892. . . 466,425 63	} 466,425 63		
	{ 1893.			
Intérêts des capitaux placés	{ 1864 à 1892. . . 7,041,632 29	} 7,404,785 41		
	{ 1893. . (1) 363,153 12			
A déduire :				
Prélèvement sur la réserve au profit des communes.	{ 1864 à 1892. . . 5,908,126 14	} 5,908,126 14		} 5,914,364 30
	{ 1893.			
Perte sur la vente de titres.	{ 1875 à 1892. . . 6,238 16	} 6,238 16		
	{ 1893.			
Reste.			fr. 10,350,882 24	

(a) La somme à répartir entre les communes en 1893 dépassant la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (2) et, d'un autre côté, la réserve étant de fr. 196,562 95 inférieure au tiers de cette moyenne, cette dernière somme a été prélevée au profit de la réserve sur le revenu du fonds communal (art. 2, §§ 2 et 3 de la loi du 20 décembre 1862).

Au 31 décembre 1893, la réserve possédait les valeurs ci-après :

En 2 1/2 % un capital nominal de	fr. 263,600 »
— 3 %	7,629,200 »
— 3 1/2 % (1 ^{re} série)	786,900 »
— 3 1/2 % (2 ^e série)	2,726,200 »
— 3 1/2 % (3 ^e série)	363,200 »
Ces valeurs représentent.	fr. 10,153,940 82

Il restait à cette date :

1 ^o A employer le solde disponible	fr. 378 47	} 196,941 42
2 ^o La retenue effectuée en exécution de l'article 2, §§ 2 et 3 de la loi du 20 décembre 1862 (voir annexe A)	196,562 95	
ENSEMBLE.		

(1) Déduction faite d'une somme de fr. 579 38, montant des intérêts bonifiés par suite d'achats de titres.

(2) Sommes réparties pendant les trois dernières années :

1890.	fr. 28,193,261 40
1891.	32,463,427 00
1892.	32,481,251 67

ENSEMBLE. fr. 93,137,940 13

MOYENNE. 31,052,648 71

1/3 OU MAXIMUM 10,350,882 24

Le montant de la réserve ne peut dépasser le tiers de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (art. 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862).

(500)

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1893

ANNEXE C.

ÉTAT

de la répartition du fonds communal pour l'année 1893.

COMMUNES SANS OCTROI.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1903.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement définitif de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1903.
		FONCIER, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE D'ANVERS.

1	Aertselaer	2,377	4,508 70	759 24	7,624 04	7,988 70	2,006	2,006
2	Arendonck	2,589	2,022 06	1,277 08	6,588 74	6,005 07	5,621	5,621
3	Austruweel	506	988	292 02	1,676 92	1,756 92	604	604
4	Baelen	2,150	5,445 88	819 11	6,421 09	6,728 36	4,107	4,107
5	Bar-le-Duc	806	1,581 20	531 58	3,068 78	3,215 18	977	977
6	Beerse	2,519	1,851 20	1,027 71	5,577 91	5,654 47	1,560	1,560
7	Beersel	1,017	1,470 09	595 01	2,883 60	3,021 17	1,774	1,774
8	Beirendrecht	1,045	2,451 74	1,095 29	5,472 05	5,755 08	2,450	2,450
9	Berchem	34,019	44,674 52	7,704 86	86,998 58	91,148 78	15,505	15,505
10	Berlaer	3,487	5,424 49	1,059 46	9,979 95	10,446 03	5,041	5,041
11	Bevel	412	715 50	112 02	1,240 51	1,299 69	573	573
12	Blaesveld	1,112	1,714 94	405 05	3,232 87	3,587 10	1,295	1,295
13	Boisschot	1,851	3,228 05	684 09	5,765 14	6,058 08	2,552	2,552
14	Bonheyden	1,687	2,744 47	249 07	4,680 54	4,905 85	1,969	1,969
15	Boom	18,016	20,748 05	8,168 50	46,952 55	49,171 55	15,892	15,892
16	Borgerhout	65,472	81,466 25	18,067 66	165,605 91	171,411	28,882	28,882
17	Bornhem	5,201	7,852 70	2,488 58	15,542 28	16,285 73	5,465	5,465
18	Borsbeek	1,067	1,656 48	505 94	3,009 42	3,215 85	1,151	1,151
19	Bouchout	3,994	7,291 45	946 40	12,251 85	12,815 59	2,451	2,451
20	Bouwel	485	657 60	156 40	1,279	1,540 02	718	718
21	Brasschaet	4,884	7,717 42	1,106 95	13,708 55	14,562 55	3,725	3,725
22	Brecht	2,891	5,056 75	1,259 79	9,199 54	9,628 99	2,981	2,981
23	Brenndonck	1,544	2,404 95	455 18	4,182 13	4,581 65	2,052	2,052
24	Brochem	2,550	3,975 81	708 02	7,015 85	7,548 44	1,770	1,770
25	Calmpthout	5,095	5,950 70	1,418 46	10,464 16	10,965 57	3,625	3,625
26	Cappellen	4,052	7,805 51	1,741 47	15,596 98	14,245 03	5,489	5,489
27	Casterlé	1,277	2,504 05	584 05	5,005 10	4,154 26	1,751	1,751
28	Contich	6,491	10,581 94	1,880 26	18,753 20	19,617 85	4,452	4,452
29	Dessel	1,072	1,955 17	485 45	3,488 62	3,635 05	2,099	2,099
30	Deurne	8,614	11,755 15	1,757 11	22,121 26	25,179 75	6,702	6,702
31	Duffel	7,282	10,577 21	2,019 55	19,878 57	20,826 91	5,954	5,954
32	Eleghem	1,761	3,495 51	421 09	5,677 60	5,948 46	1,800	1,800
33	Eeckeren	5,551	10,210 65	2,155 48	17,897 13	18,750 94	4,800	4,800
34	Emblem	1,150	1,768 56	184 00	3,085 26	3,250 35	1,169	1,169

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement définitif de l'année 1890.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE D'ANVERS (SUITE).

35	Eschen	3,374	0,709 00	1,820 58	11,004 18	12,472 00	5,970	3,070
36	Eynhout	521	1,374 35	148 57	2,045 92	2,141 43	1,066	1,066
37	Gestel	338	520 23	54 05	901 28	944 28	211	211
38	Gierle	072	1,791 85	265 08	3,029 53	3,174 06	1,135	1,135
39	Grobbendonck	1,117	1,045 60	368 79	3,429 39	3,302 99	1,608	1,608
40	Hallaer.	602	1,077 04	214 68	1,954 52	2,047 55	1,011	1,011
41	Halle	628	072 05	205 17	1,805 82	1,801 97	758	753
42	Heffen	798	1,398 40	310 85	2,597 25	2,626 86	1,109	1,109
45	Hemixem	3,700	3,220 35	1,964 41	12,902 76	13,518 30	3,676	3,676
44	Hérenthout	1,879	3,269 15	696 89	5,845 04	6,123 80	2,654	2,654
45	Hersselt.	1,006	2,955 05	500 27	5,241 32	5,401 37	3,919	3,910
46	Heyndonck	516	865 55	106 60	1,488 15	1,559 14	584	584
47	Heyst-op-den-Berg	3,939	7,122 80	1,475 20	12,537 06	13,135 16	5,310	5,310
48	Hingene	3,562	3,382	1,558 71	10,502 71	11,005 76	3,739	3,739
49	Hoboken	9,700	11,919 00	2,710 61	24,330 51	25,401 24	9,987	9,987
50	Hoevenen	1,025	1,505 46	488 81	3,109 27	3,257 60	1,384	1,284
51	Hombeek.	1,022	2,541 15	359 36	4,322 51	4,738 26	2,093	2,093
52	Hoogstraeten.	2,870	3,672 70	1,545 21	10,085 91	10,567 07	2,366	2,266
53	Houtvenne.	574	816 55	143 87	1,536 42	1,400 18	612	612
54	Hove	1,172	2,174 39	254 01	3,580 40	3,751 20	933	933
55	Hulshout	487	939 05	173 51	1,600 40	1,676 81	1,138	1,138
56	Itegem.	1,746	2,956 13	373 31	5,275 44	5,327 11	2,100	2,100
57	Kesselt.	1,958	2,987 15	370 50	5,295 05	5,548 29	2,047	2,047
58	Koningshoyekt	2,316	3,430 30	701 38	6,447 68	6,733 28	2,410	2,410
59	Leest	1,071	1,906 49	305 07	3,283 37	3,440 01	1,427	1,427
60	Lichtaert	1,093	2,091 30	270 02	3,454 32	3,610 11	1,683	1,683
61	Liezele	950	1,916 44	374 77	3,241 21	3,395 84	1,008	1,008
62	Lille.	767	1,516 15	334 54	2,671 69	2,742 57	1,053	1,053
63	Lillo	1,444	1,858 70	608 80	3,911 50	4,008 11	1,372	1,372
64	Linth	1,116	2,183 50	369 54	3,668 84	3,843 87	1,102	1,102
65	Lippcloo	674	1,375 14	104 26	2,243 40	2,350 43	660	660
66	Loenhout.	1,413	2,678 90	374 31	4,066 21	4,888 82	1,713	1,713
67	Mariekerke	475	486 69	260 34	1,222 03	1,280 33	1,222	1,222

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.					FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement définitif de l'année 1892.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893
		FORCÉES, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE D'ANVERS (SUITE).

68	Nassenhoven	398	925 24	147 69	1,468 93	1,539 01	331	331
69	Meerhout	2,574	5,635 67	1,170 71	9,380 58	9,827 80	4,363	4,363
70	Meerle	1,194	1,704 57	463 74	3,422 51	3,583 58	1,293	1,293
71	Meir	1,407	2,071 25	507 36	3,985 61	4,175 75	1,680	1,680
72	Merxem	12,501	14,700 50	4,233 05	31,524 95	33,028 00	8,453	8,453
73	Merxplas	1,311	1,786 00	374 02	3,072 82	3,848 04	2,042	2,042
74	Minderhout	627	1,219 35	240 51	2,095 86	2,195 85	759	759
75	Moll	3,907	7,750 59	2,004 18	13,751 77	14,407 82	6,511	6,511
76	Morckhoven	378	807 95	134 23	1,320 18	1,383 16	592	592
77	Mortsel	4,488	7,846 16	1,507 50	13,751 66	14,386 75	2,911	2,911
78	Niel	8,375	6,882 35	2,589 19	17,846 54	18,697 64	6,020	6,020
79	Norderwyck	1,042	1,863 95	273 85	3,179 78	3,531 48	1,503	1,503
80	Nylen	1,617	2,378 51	436 08	4,431 30	4,842 80	2,233	2,233
81	Oeleghem	1,344	2,134 95	505 70	3,982 65	4,172 65	1,582	1,582
82	Oevel	647	1,096 20	204 46	1,947 66	2,040 38	1,033	1,033
83	Olmen	745	1,610 38	236 64	2,592 02	2,715 68	1,307	1,307
84	Oolen	1,272	2,285 95	333 65	3,938 70	4,126 60	2,128	2,128
85	Oorderen	980	1,647 51	312 37	3,130 88	3,289 67	1,257	1,257
86	Oostmalle	1,102	1,894 35	422	3,418 55	3,581 64	1,033	1,033
87	Oppuers	819	1,298 66	334 27	2,471 93	2,589 86	1,097	1,097
88	Poederlé	415	771 60	154 04	1,340 64	1,404 60	724	724
89	Poppel	670	867 90	193 42	1,731 52	1,813 02	807	807
90	Puers	4,783	7,540 70	2,228 99	14,552 69	15,246 95	3,871	3,871
91	Pulderbosch	500	848 26	140 81	1,487 07	1,560 10	728	728
92	Pulle	574	1,082 41	188 41	1,844 82	1,932 83	741	741
93	Putte	3,500	3,777 93	1,297 99	10,375 92	11,080 36	4,068	4,068
94	Raevels	677	820 95	225 96	1,729 01	1,811 49	1,004	1,004
95	Ramsel	701	1,160 20	284 47	2,145 67	2,248 03	1,023	1,023
96	Ranst	1,856	2,820 94	519 81	5,196 75	5,444 67	1,627	1,627
97	Reeth	1,582	3,331 51	414 22	5,337 73	5,613 33	1,529	1,529
98	Rethy	1,704	3,283 70	986 57	5,734 27	6,007 83	2,639	2,639
99	Rumpst	4,466	4,020 33	2,100 33	11,186 00	11,720 39	4,066	4,066
100	Ruysbroeck	1,596	2,242 15	360 33	4,338 48	4,345 45	1,912	1,912

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement decennal de l'année 1890.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE D'ANVERS (SUITE).

101	Ryckersels	1,968	2,657 50	760 65	5,366 15	5,622 13	2,527	2,527
102	Rymenam	1,795	2,766 28	444 40	5,005 68	5,244 40	2,259	2,259
103	Saint-Amand	2,745	4,680 65	1,155 54	8,577 17	8,986 56	2,647	2,647
104	Saint-Job-in-'t-Goor	584	768 50	185 08	1,535 58	1,599 09	477	477
105	Saint-Léonard	1,275	2,024 05	592 84	3,891 89	4,077 50	1,505	1,505
106	Santboren	1,260	2,095 24	404 15	3,765 59	3,942 95	1,107	1,107
107	Santvliet	1,610	2,752 55	954 02	5,317 47	5,571 15	2,481	2,481
108	Schelle	2,218	3,580 59	652 95	6,451 54	6,759 52	2,020	2,020
109	Schilde	1,622	3,883 85	604 57	6,200 42	6,496 22	1,746	1,746
110	Schooten	5,274	7,201 75	1,038 47	14,114 22	14,787 56	5,612	5,612
111	Schrieck	1,465	2,440 05	552 59	4,446 64	4,658 77	2,014	2,014
112	'S Graven-Wezel	1,053	2,575 68	232 61	3,679 29	3,854 82	825	825
113	Stabroeck	2,792	3,999 75	1,504 14	8,095 87	8,482 10	3,647	3,647
114	Terhaegen	2,042	1,615 27	1,045 83	4,701 15	4,925 45	2,400	2,400
115	Thielen	725	1,421 55	221 05	2,568 50	2,481 40	1,014	1,014
116	Thisselt	1,822	2,789 52	719 68	5,351	5,585 52	1,882	1,882
117	Tongerloo	1,305	2,717 05	576 81	4,489 44	4,705 61	1,982	1,982
118	Vaerendonck	07	186 42	15 60	297 02	511 19	215	215
119	Veerle	912	1,958 44	378 56	3,238 80	3,582 84	1,512	1,512
120	Viersel	668	1,187 55	206 18	2,061 75	2,160 09	575	575
121	Vieux-Turnhout	2,442	2,645 21	851 54	3,918 55	4,200 90	2,750	2,750
122	Vlimmeren	555	544 45	138 58	1,015 85	1,061 29	445	445
123	Vorselaer	1,247	2,161 10	559 71	3,767 81	3,947 50	1,914	1,914
124	Vorst	1,277	2,752 01	557 26	4,566 27	4,574 57	2,509	2,509
125	Vosselaer	769	788 70	240 45	1,798 15	1,885 95	1,095	1,095
126	Vremde	1,025	1,852 25	257 16	3,092 41	3,259 04	845	845
127	Wachem	1,518	1,864 50	405 87	3,588 17	3,759 55	1,182	1,182
128	Waerloos	996	1,949 94	587 26	3,555 20	3,492 22	815	815
129	Wavre-Notre-Dame	2,747	4,668 45	594 42	8,009 87	8,591 99	2,808	2,808
130	Wavre-S ^{te} -Catherine	4,502	7,050 10	757 01	12,309 11	12,896 54	4,495	4,495
131	Wechelherzande	566	807 85	155 08	1,566 95	1,569 28	557	557
132	Weelde	959	1,545 50	329 58	2,022 68	2,747 80	1,216	1,216
133	Weert	407	655 65	185 01	1,225 66	1,284 13	752	752
134	Westerloo	2,546	3,407	878 07	8,051 07	9,043 46	5,105	5,105

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1883.	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1880.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1884.
		VONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE D'ANVERS (SUITE).

135	Westmalle	1,428 »	2,277 70	476 05	4,182 65	4,582 10	1,444	1,444 »
136	Westmecrbeek	540 »	1,105 65	265 45	1,907 10	1,998 08	659	659 »
137	Wuestwezel	2,214 »	5,850 85	829 05	6,873 88	7,201 81	2,543	2,543 »
138	Wichevorst	775 »	1,584 55	279 55	2,639 08	2,784 98	1,289	1,289 »
139	Willebroeck	10,812 »	10,519 60	4,058 65	25,370 25	26,580 56	8,184	8,184 »
140	Willemarsdonck	1,050 »	1,770 05	566 51	5,586 54	5,547 89	1,420	1,420 »
141	Wilryck	6,214 »	9,775 10	2,015 08	18,001 18	18,865 10	5,495	5,495 »
142	Wommelghem	2,681 »	5,748 45	757 71	7,187 14	7,550 02	2,564	2,564 »
143	Wortel	522 »	809 55	209 78	1,541 55	1,614 86	625	625 »
144	Wyneghem	5,544 »	5,816 55	1,821 49	12,082 04	15,601 57	2,808	2,808 »
145	Zoerie-Parwys	558 »	1,150 15	295 07	1,981 22	2,075 74	645	645 »
146	Zoersel	718 »	1,541 87	278 51	2,538 18	2,440 75	995	995 »
TOTAL POUR LA PROVINCE.		415,528 »	608,545 04	150,427 82	1,165,500 86	1,218,798 06	567,980	567,980 »

PROVINCE DE BRABANT.

1	Alsemberg	1,257 20	1,881 50	477 44	5,616 14	5,788 65	1,519	1,519 »
2	Anderlecht	98,785 68	95,764 25	55,250 52	225,800 25	256,572 44	52,311	52,311 »
3	Archenne	744 75	832 55	184 88	1,812 14	1,898 59	614	614 »
4	Assche	6,764 06	11,441 40	2,726 05	20,952 11	21,950 71	7,065	7,065 »
5	Attenrode-Wever	546 01	414 91	121 65	882 55	924 66	746	746 »
6	Audenacken	146 58	274 15	51 10	471 83	404 54	205	205 »
7	Auderghem	6,055 55	8,486 90	2,163 29	16,705 72	17,560 59	5,277	5,277 »
8	Autre-Église	585 91	795 16	257 58	1,654 68	1,712 66	915	915 »
9	Bael	455 49	685 45	160 59	1,501 51	1,565 60	1,254	1,254 »
10	Baisy-Thy	2,007 41	2,811 20	824 52	5,755 15	6,006 64	2,601	2,601 »
11	Baulers	652 89	775 60	128 52	1,554 81	1,628 90	755	755 »
12	Bautersem	602 14	1,245 18	295 25	2,140 57	2,242 69	927	927 »
13	Beauvechain	1,050 82	1,604 17	590 69	5,051 68	5,176 51	1,752	1,752 »
14	Beckerzeel	192 56	551 15	79 12	602 01	651 50	524	524 »
15	Becquevoort	707 40	855 65	214 40	1,775 54	1,860 25	1,560	1,560 »

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1820.	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1822, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement définitif de l'année 1820.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1822.
		FOUCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

16	Beersel	1,352 51	2,011 07	524 77	3,860 05	4,035 63	1,824	1,824 .
17	Beggynendyk	502 60	851 32	271 81	1,625 75	1,765 28	1,503	1,503 .
18	Bellingen	568 97	409 50	61 77	840 24	880 52	594	594 .
19	Berchem-St-Agathe	1,715 65	2,188 56	495 56	4,599 55	4,609 25	1,260	1,260 .
20	Berchem-St-Laurent	72 04	147 40	55 20	255 54	267 75	226	226 .
21	Bergh	816 06	1,058 20	502 88	2,177 14	2,281 .	1,157	1,157 .
22	Berthem	848 55	1,068 07	571 50	2,827 70	2,962 60	1,845	1,845 .
23	Beteecom	1,058 05	1,491 86	586 68	2,956 59	3,076 69	2,050	2,050 .
24	Beyghem	471 45	819 58	165 85	1,454 68	1,524 08	603	603 .
25	Bierbeek	1,566 18	2,284 25	504 27	4,414 68	4,625 20	3,155	3,155 .
26	Bierges	1,195 52	1,455 89	554 22	3,165 45	3,314 35	1,275	1,275 .
27	Bierghes	780 22	1,216 96	244 84	2,242 02	2,548 98	970	970 .
28	Biez	620 00	605 89	178 51	1,405 10	1,472 14	624	624 .
29	Dinckom	511 65	751 10	188 32	1,451 05	1,409 32	994	994 .
30	Dlanden	302 61	550 48	105 20	958 29	980 96	591	591 .
31	Dodeghem-St-Martin	758 17	1,201 20	210 17	2,169 54	2,275 04	941	941 .
32	Dogaerden	459 02	642 95	150 25	1,252 82	1,291 64	611	611 .
33	Bomal	266 42	581 85	114 91	763 18	799 59	370	370 .
34	Bonlez	857 69	1,455 50	171 10	2,444 29	2,560 90	555	555 .
35	Doort-Meerbeek	1,571 45	2,580 76	811 54	4,965 55	5,200 54	1,750	1,750 .
36	Dorigt-Lombeek	900 20	1,558 56	544 02	2,802 78	2,956 50	1,500	1,500 .
37	Dornival	411 60	417 92	117 96	947 48	992 68	462	462 .
38	Bossut-Gottechain	1,070 00	1,589 40	520 .	2,979 40	3,121 65	1,508	1,508 .
39	Bost	385 74	447 54	87 05	918 75	962 56	615	615 .
40	Bousval	2,205 88	1,571 75	729 15	4,504 76	4,719 67	1,570	1,570 .
41	Brages	505 62	492 70	85 51	883 63	925 79	555	555 .
42	Braine-l'Alleud	8,462 79	10,759 69	5,888 48	25,110 96	26,508 92	7,296	7,296 .
43	Braine-le-Château	5,484 59	5,171 50	955 48	7,009 57	7,972 59	3,440	3,440 .
44	Bruseghem-Ophem	1,470 14	2,574 62	545 17	4,187 95	4,587 72	2,157	2,157 .
45	Budinghen	680 26	607 47	176 07	1,465 80	1,553 64	1,470	1,470 .
46	Bueken	276 64	470 50	99 70	846 84	887 24	471	471 .
47	Bunsbeek	718 97	765 74	217 53	1,702 24	1,783 45	1,148	1,148 .
48	Buyssinghen-Eysinghen	853 84	815 65	282 20	1,951 67	2,025 82	1,055	1,055 .
49	Caggevinne-Assent	854 98	1,100 84	198 56	2,223 38	2,320 45	1,025	1,025 .

N° D'ORDER.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1892.
		FOYERS, sur les propriétés bâties seulement. 3.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

50	Campenhout	2,000 07	4,169 50	802 28	7,761 75	8,153 04	3,092	3,092 .
51	Capelle-au-Bois	1,046 19	2,534 .	697 04	4,878 15	5,110 86	1,830	1,830 .
52	Capelle-St-Elric	688 60	1,185 53	142 04	2,016 23	2,112 41	822	822 .
53	Capellen	360 92	450 58	146 87	958 57	1,004 10	670	670 .
54	Castre	1,126 51	1,485 76	290 41	2,902 68	3,041 16	1,818	1,818 .
55	Céroux-Mousty	1,409 45	1,704 41	833 41	3,947 27	4,133 58	1,508	1,508 .
56	Chastre-Villeroux-Blan- mont.	1,774 92	2,145 15	789 04	3,700 11	4,055 77	1,583	1,583 .
57	Chaumont-Gistoux	1,502 40	1,900 90	559 21	3,768 60	3,948 38	1,447	1,447 .
58	Clabecq	5,735 85	2,130 45	635 30	6,527 69	6,859 10	1,131	1,131 .
59	Cobbeghem	215 45	330 51	71 82	624 76	654 86	314	314 .
60	Corbais	400 05	607 16	214 81	1,222 02	1,280 32	660	660 .
61	Corbeek-Dyle	385 04	800 04	133 78	1,316 86	1,379 08	703	703 .
62	Corbeek-Loo	1,205 82	1,085 05	269 34	3,160 19	3,310 95	1,175	1,175 .
63	Corroy-le-Grand	1,107 61	1,810 99	339 19	3,277 79	3,434 16	1,416	1,416 .
64	Cortenaeken	639 94	916 45	88 21	1,644 60	1,723 00	1,261	1,261 .
65	Cortenbergh	1,515 05	2,054 60	450 94	4,398 59	4,817 98	1,209	1,209 .
66	Cortil-Noirmont	1,033 71	1,501 11	383 06	2,737 88	2,868 30	1,289	1,289 .
67	Cortryck-Dutzel	375 02	895 55	166 15	1,634 72	1,712 70	1,362	1,362 .
68	Court-St-Étienne	4,910 78	4,933 62	2,200 20	12,046 60	12,621 30	3,532	3,532 .
69	Couture-St-Germain	640 78	375 92	299 20	1,315 90	1,388 22	697	697 .
70	Crainhem	1,040 23	1,063 05	407 39	2,519 67	2,659 88	1,119	1,119 .
71	Cumplich	740 39	1,347 88	188 46	2,276 75	2,385 34	1,310	1,310 .
72	Deurne	195 72	276 12	67 54	539 58	565 11	420	420 .
73	Dieghem	2,527 49	2,615 .	892 84	6,053 33	6,323 20	2,042	2,042 .
74	Dilbeek	2,093 63	3,201 58	404 33	5,700 94	5,972 92	2,195	2,195 .
75	Dion-le-Mont	425 32	315 70	204 38	1,145 60	1,200 26	651	651 .
76	Dion-le-Val	263 63	308 43	33 38	627 48	637 41	410	410 .
77	Dongelberg	838 04	1,169 39	263 66	2,291 09	2,400 38	599	599 .
78	Dormael	357 07	613 10	79 78	1,049 93	1,100 03	533	533 .
79	Droogenbosch	2,187 64	2,340 67	337 72	4,505 03	5,139 05	1,004	1,004 .
80	Duyshourg	639 05	1,099 34	317 84	2,070 43	2,175 49	1,240	1,240 .
81	Elewytt	1,080 43	2,330 43	398 32	3,820 22	4,011 00	1,474	1,474 .
82	Elinghen	211 26	331 83	79 69	672 80	704 89	308	308 .

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1895	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1895.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

83	Énines	300 40	368 50	109 55	787 45	825 01	458	458 .
84	Eppeghem.	1,149 33	2,057 30	2,037 50	5,478 85	5,044 79	1,166	1,166 .
85	Erps-Querbs	2,817 50	4,192 .	445 25	7,454 75	7,810 57	2,206	2,206 .
86	Esemael	182 14	297 05	108 80	588 80	616 98	577	577 .
87	Esschene	1,060 78	1,711 70	589 54	5,161 82	1,512 66	1,764	1,764 .
88	Etterbeek	40,880 10	55,004 75	9,462 71	105,556 56	108,287 56	17,755	17,755 .
89	Everberg	1,226 19	1,651 85	247 08	3,105 12	5,255 26	1,571	1,571 .
90	Evere	5,149 51	5,023 15	951 19	9,103 85	9,558 16	2,786	2,786 .
91	Folx-les-Caves	454 50	607 08	196 57	1,258 55	1,518 60	626	626 .
92	Forest	15,584 81	15,570 98	4,120 79	55,076 58	56,749 97	5,885	5,885 .
93	Gaesbeek	542 72	620 55	65 89	1,038 16	1,087 69	555	555 .
94	Gammerages	1,445 82	1,652 25	575 00	5,440 16	5,615 71	2,555	2,555 .
95	Ganshoren.	1,507 17	2,121 70	267 50	5,896 57	4,082 26	2,098	2,098 .
96	Geest-Gérompont	561 80	650 51	271 22	1,465 42	1,555 25	852	852 .
97	Geet-Betz	1,322 16	1,800 88	471 70	5,594 74	5,766 25	1,871	1,871 .
98	Gelrode	519 40	755 25	125 56	1,580 21	1,446 06	956	956 .
99	Genappe	4,288 55	6,166 55	1,895 88	12,550 78	12,940 .	1,186	1,186 .
100	Gentinne	857 06	1,518 64	268 75	2,424 45	2,510 10	777	777 .
101	Genval	1,018 92	1,388 02	427 55	2,834 49	2,969 71	1,562	1,562 .
102	Glabais	480 90	669 .	286 70	1,436 60	1,515 14	895	895 .
103	Glabbeek-Suerbempde.	555 98	938 24	167 59	1,659 81	1,758 99	825	825 .
104	Glimes	551 51	852 40	244 41	1,608 52	1,685 05	661	661 .
105	Gossoncourt	545 90	779 40	127 81	1,451 11	1,520 54	915	915 .
106	Goyck	1,855 21	5,224 60	575 55	5,655 16	5,922 86	2,976	2,976 .
107	Graesen	209 72	171 90	72 58	454 .	475 66	372	372 .
108	Grand-Bigard	971 50	1,157 85	182 71	2,511 95	2,422 25	862	862 .
109	Grand-Rosière-Hotto- mont.	486 71	686 12	291 72	1,464 55	1,554 42	577	577 .
110	Grez-Doiceau.	5,409 44	4,148 76	1,775 25	8,825 45	9,244 59	2,747	2,747 .
111	Grimberghen.	5,055 59	5,576 65	774 67	9,184 91	9,625 10	5,529	5,529 .
112	Haecht	1,982 47	5,926 61	645 04	5,654 15	5,925 89	2,502	2,502 .
113	Hackendover	554 05	772 80	150 62	1,457 45	1,520 98	910	910 .
114	Haren	1,804 81	1,778 00	524 07	4,108 58	4,504 58	1,445	1,445 .
115	Hal	10,058 89	21,926 65	6,946 88	48,851 42	51,161 01	10,441	10,441 .
116	Halle-Boyenhoven	704 50	1,002 85	249 86	2,047 19	2,144 85	1,568	1,568 .

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1891.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FOURNAIS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

117	Hamme	125 05	292 45	28 90	447 28	468 61	207	207 »
118	Hamme-Mille.	745 71	954 25	518 05	2,018 79	2,115 10	982	982 »
119	Haute-Croix	852 02	1,114 55	188 46	2,155 05	2,236 88	1,067	1,067 »
120	Hauthem-S ^{te} -Margue- rite	217 07	562 75	64 75	644 57	675 52	512	512 »
121	Haut-litre	552 77	609 45	145 10	1,285 32	1,516 65	659	659 »
122	Hauwaert	496 95	925 70	141 55	1,561 48	1,635 07	958	958 »
125	Heelenbosch	101 22	122 55	28 00	252 67	264 72	242	242 »
124	Hekelghem	1,604 75	2,540 50	484 85	4,430 10	4,641 44	2,201	2,201 »
125	Hérent	3,937 29	4,429 67	1,141 54	9,508 50	9,962 12	4,055	4,055 »
126	Herfelingen.	1,180 00	1,457 21	501 85	2,050 94	2,080 10	1,825	1,825 »
127	Hérinnes	2,442 93	3,594 66	674 99	6,712 58	7,052 81	3,618	3,618 »
128	Héver	1,522 86	2,124 92	262 09	3,709 87	3,886 85	1,659	1,659 »
129	Héverlé.	7,200 15	8,950 85	1,569 68	17,709 64	18,554 50	4,585	4,585 »
150	Hévillers	796 67	1,469 17	397 05	2,662 89	2,789 95	794	794 »
151	Hoeleden	402 45	596 55	174 55	975 49	1,019 95	998	998 »
152	Hoeylaert	6,918 52	4,122 75	951 99	11,995 26	12,565 41	2,842	2,842 »
155	Hofstade	894 67	1,577 75	258 88	2,511 50	2,631 10	1,130	1,130 »
154	Holsbeek	609 91	777 46	216 68	1,604 05	1,680 57	1,372	1,372 »
155	Hougaerde	4,847 57	6,045 55	2,101 12	12,992 02	13,611 85	3,681	3,681 »
156	Houtain-le-Val	956 85	1,400 25	559 17	2,696 25	2,824 88	975	975 »
157	Huldenbergh	956 48	1,415 72	270 65	2,642 85	2,768 91	1,441	1,441 »
158	Humbeek	1,785 07	5,008 10	772 52	5,565 49	5,851 .	1,851	1,851 »
159	Huppaye-Molembais-St- Pierre.	605 57	605 99	244 84	1,456 40	1,525 88	1,090	1,090 »
140	Huysinghen	1,460 90	1,611 77	555 47	3,408 14	3,568 64	1,096	1,096 »
141	Incourt.	611 05	897 25	442 26	1,950 54	2,043 60	779	779 »
142	Itterbeek	1,060 78	1,442 67	254 16	2,757 61	2,880 17	898	898 »
145	Ittre.	5,690 05	5,600 60	1,155 82	8,426 47	8,828 47	2,786	2,786 »
144	Ixelles	258,525 89	517,981 60	46,614 40	625,121 98	652,849 05	44,407	44,407 »
145	Jandrain-Jandrenouille	856 24	948 65	286 42	2,091 29	2,191 05	1,218	1,218 »
146	Jauche	2,014 18	3,405 21	948 25	6,367 62	6,671 40	1,551	1,551 »
147	Jauchelotte	462 77	631 77	274 55	1,569 07	1,554 38	444	444 »
148	Jette	12,514 53	16,709 35	2,198 20	51,282 08	52,774 44	6,655	6,655 »
149	Jodoigne-Souveraine .	470 05	573 45	121 52	1,165 02	1,220 60	612	612 »

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1890.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement déennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1890.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

150	Keerberghen.	1,545 35	2,361 74	542 29	4,249 36	4,452 09	2,472	2,472 .
151	Kerkom.	444 29	585 77	157 62	1,187 68	1,244 54	881	881 .
152	Kersbeek-Miscom.	707 84	805 29	199 88	1,711 01	1,792 65	1,051	1,051 .
155	Kessel-Loo	8,555 21	8,754 01	2,041 51	19,328 75	20,250 84	6,115	6,115 .
154	Koekelberg	11,740 75	11,906 55	1,995 11	25,640 21	26,865 42	6,272	6,272 .
155	Laeken	66,926 65	68,454 29	17,182 79	152,545 61	159,820 97	25,280	25,280 .
156	La Hulpe	5,784 15	5,408 45	1,140 14	10,552 72	10,825 66	2,294	2,294 .
157	Langdorp	1,006 85	1,537 53	502 22	2,956 58	3,076 68	2,407	2,407 .
158	Lasne-Chapelle-Saint-Lambert.	1,161 25	1,064 08	507 66	2,752 07	2,865 56	2,098	2,098 .
159	Lathuy	511 28	741 55	222 67	1,475 50	1,545 68	756	756 .
160	Léau	2,214 17	3,269 61	808 28	6,292 06	6,592 25	2,054	2,054 .
161	L'Écluse	275 66	560 56	58 22	894 44	957 11	455	455 .
162	Leefdael	1,151 69	1,765 .	504 86	3,199 55	3,352 19	1,751	1,751 .
163	Leerbeek	414 75	547 69	117 27	1,079 71	1,131 22	617	617 .
164	Loeuw-S'-Pierre	7,198 45	9,520 14	2,652 22	19,370 81	20,294 95	5,940	5,940 .
165	Lembecq	5,494 40	2,768 50	1,001 04	7,265 94	7,610 48	3,762	3,762 .
166	Lennick-S'-Martin	1,148 14	1,828 65	259 72	3,236 51	3,590 91	1,456	1,456 .
167	Lennick-S'-Quentin.	2,184 65	4,017 85	816 50	7,018 98	7,353 84	2,784	2,784 .
168	Liedekerke	1,345 89	2,057 89	521 58	3,905 36	4,091 68	3,250	3,250 .
169	Lillois-Witterzée	1,247 12	2,054 69	574 11	3,875 92	4,000 85	1,154	1,154 .
170	Limal	1,605 21	1,797 90	606 62	4,007 73	4,198 92	2,056	2,056 .
171	Limelette	1,142 89	1,658 67	216 50	2,997 86	3,140 88	796	796 .
172	Linden	686 70	1,010 75	196 53	1,893 78	1,984 15	1,091	1,091 .
173	Linkebeek	1,145 38	1,410 04	476 28	3,029 70	3,174 23	1,586	1,586 .
174	Lombeek-S'-Catherine.	1,256 54	2,067 45	349 25	3,655 04	3,827 31	2,178	2,178 .
175	Lombeek-S'-Marie	402 63	822 80	164 85	1,450 28	1,519 47	680	680 .
176	Londerzeel	4,196 01	7,555 70	1,844 05	13,575 76	14,223 43	4,707	4,707 .
177	Longueville	499 52	797 36	197 44	1,494 32	1,565 61	648	648 .
178	Loonbeek	189 56	344 28	57 21	591 05	610 24	451	451 .
179	Loupoigne	1,644 57	1,070 80	520 82	4,144 99	4,342 74	1,411	1,411 .
180	Lovenjoul.	540 68	788 29	122 80	1,451 77	1,521 03	761	761 .
181	Lubbeek	1,487 99	2,712 78	559 20	4,759 97	4,987 05	2,769	2,769 .
182	Machelen	1,914 64	2,610 25	382 53	4,916 42	5,150 06	1,454	1,454 .

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FOUCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE BRABANT (suite).

183	Malderen	1,550 01	2,066 97	623 27	4,840 25	5,071 16	1,052	1,052 .
184	Malèves-St-Marie. . .	747 18	1,476 01	170 98	2,394 17	2,508 30	924	924 .
185	Maransart.	370 86	411 05	414 62	1,197 15	1,254 25	533	533 .
186	Marbais.	2,438 58	3,925 47	1,040 46	7,413 51	7,766 07	2,574	2,574 .
187	Marilles.	541 58	775 56	255 02	1,570 66	1,645 50	941	941 .
188	Maxenzeel.	570 64	906 81	248 12	1,815 57	1,902 10	882	882 .
189	Meensel-Kieseghem. .	346 22	504 45	151 91	982 58	1,020 46	652	652 .
190	Meerbeek.	480 05	607 55	99 07	1,286 07	1,347 42	690	690 .
191	Meldert.	886 48	1,546 70	109 06	2,452 24	2,548 28	989	989 .
192	Melin.	784 56	1,254 00	558 98	2,558 44	2,470 96	1,448	1,448 .
193	Melckwaser.	281 61	421 60	50 47	755 68	789 65	401	401 .
194	Mellery.	546 42	1,112 97	280 02	1,918 41	2,041 56	590	590 .
195	Nelsbroeck.	1,155 40	1,631 15	200 21	2,966 76	3,108 50	1,250	1,259 .
196	Merchtem.	5,021 40	7,327 20	1,756 40	12,905 .	15,520 06	4,618	4,618 .
197	Nesselbroeck.	253 54	424 85	61 75	740 14	775 45	620	620 .
198	Meysse.	1,850 64	4,470 40	417 04	6,727 08	7,048 .	1,721	1,721 .
199	Molenbeek-St-Jean. .	142,546 54	110,605 05	43,989 07	326,940 66	342,557 01	48,725	48,725 .
200	Molenbeek-Wersbeek .	486 56	757 40	152 .	1,395 76	1,462 35	964	964 .
201	Molhem-Bollebeek. . .	685 02	1,220 58	194 74	2,100 34	2,200 97	946	946 .
202	Monstreux.	558 05	331 95	99 96	789 94	827 62	284	284 .
203	Montaigu.	2,171 82	2,726 75	894 18	5,792 75	6,069 10	2,996	2,996 .
204	Mont-St-André.	507 49	677 55	240 52	1,485 56	1,556 44	715	715 .
205	Mont-St-Guibert. . . .	1,882 95	2,545 52	1,156 42	5,562 67	5,828 05	1,559	1,550 .
206	Muysen.	1,928 29	2,917 15	501 58	5,146 82	5,592 56	2,245	2,245 .
207	Neder-Ockerzeel. . . .	640 15	1,029 70	208 56	1,878 41	1,968 02	1,116	1,116 .
208	Neder-over-Heembeek.	2,135 04	2,919 50	561 81	5,414 24	5,672 54	2,224	2,224 .
209	Neerheylissem.	941 20	1,220 10	457 84	2,619 52	2,744 20	1,613	1,613 .
210	Neerlinter.	1,535 46	1,574 11	476 55	3,180 12	3,338 12	2,566	2,566 .
211	Neervelp.	520 11	571 26	158 95	1,050 32	1,079 48	529	529 .
212	Neerysche.	1,019 06	1,804 27	546 72	3,170 05	3,321 28	1,155	1,155 .
213	Nethen.	750 70	1,272 67	541 05	2,570 40	2,485 40	1,540	1,540 .
214	Nieuwenhode.	703 50	1,128 35	259 86	2,091 71	2,191 40	1,019	1,010 .
215	Nieuw-Rhode.	587 57	684 40	169 62	1,441 09	1,509 84	1,398	1,398 .
216	Nil-St-Vincent-St-Mar- tin.	1,965 96	1,498 54	413 90	2,978 49	3,120 58	1,271	1,271 .

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FONCIER, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

217	Nolebais	404 04	620 15	201 18	1,225 57	1,285 85	498	498 .
218	Noduwèz-Linsmeau	848 05	1,089 44	228 56	2,165 85	2,269 17	1,554	1,554 .
219	Nosseghem	615 25	1,019 70	178 25	1,815 18	1,899 68	709	709 .
220	Noville-sur-Mébaigne	718 41	1,169 07	248 75	2,157 15	2,259 05	755	755 .
221	Oetingen	972 05	1,552 08	517 25	2,642 26	2,608 50	1,714	1,714 .
222	Obain	2,589 58	5,155 65	882 55	6,427 56	6,754 20	2,649	2,649 .
223	Oirbeek	262 99	586 54	55 89	705 22	756 76	259	259 .
224	Oisquercq	494 06	478 90	188 65	1,161 21	1,217 05	535	535 .
225	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	1,188 52	1,455 46	572 05	5,014 71	5,158 55	1,628	1,628 .
226	Ophéylissem	1,021 05	761 06	499 05	2,281 74	2,599 59	850	850 .
227	Oplinter	554 40	662 10	205 11	1,421 61	1,489 45	1,118	1,118 .
228	Opprebais	1,152 67	1,762 69	548 89	5,444 25	5,608 56	1,556	1,556 .
229	Opvelp	595 29	607 69	115 84	1,118 82	1,172 20	815	815 .
230	Opwyck	2,741 06	5,549 55	4,021 28	9,111 89	9,546 58	4,750	4,750 .
231	Orbais	429 06	491 68	182 27	1,105 61	1,156 26	757	757 .
232	Orp-le-Grand	1,960 55	1,999 47	1,041 56	5,001 58	5,259 98	1,651	1,651 .
233	Orsmael-Gussenhoven	465 68	565 15	176 55	1,205 56	1,260 77	745	745 .
234	Ottenbourg	820 61	728 15	162 56	1,711 52	1,792 96	1,178	1,178 .
235	Ottignies	1,400 79	1,775 57	585 85	5,650 01	5,824 14	1,829	1,829 .
236	Overyssche	6,052 60	9,581 .	2,045 94	17,658 64	18,501 07	5,850	5,850 .
237	Pamele	2,538 59	2,656 .	455 96	4,610 55	4,850 50	5,105	5,105 .
238	Pellenberg	450 29	692 19	116 21	1,258 69	1,297 78	802	802 .
239	Pepinghen-Beringhen	916 51	1,759 25	206 70	2,882 44	5,019 95	1,424	1,424 .
240	Perck	1,208 85	2,070 45	599 75	5,679 01	5,854 55	1,207	1,207 .
241	Perwez	5,154 15	4,601 05	1,548 88	9,504 04	9,547 90	2,485	2,485 .
242	Peuthy	757 52	1,055 85	146 52	1,957 89	2,050 54	845	845 .
243	Piétrain	765 24	995 65	257 16	1,998 05	1,999 05	1,505	1,505 .
244	Piétrebais	768 95	1,459 95	279 58	2,508 46	2,628 15	1,024	1,024 .
245	Plancenoit	612 22	889 90	292 56	1,794 48	1,880 08	875	875 .
246	Quenast	2,281 65	2,558 .	1,077 55	5,716 98	5,989 72	2,156	2,156 .
247	Ramillies-Offus	600 60	758 48	252 28	1,591 56	1,667 28	761	761 .
248	Ramsdonck	618 06	1,140 55	212 91	1,981 12	2,075 65	698	698 .
249	Rebecq-Rognon	5,866 80	6,661 05	1,957 02	12,465 46	15,060 15	3,482	3,482 .

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1892.	POPULATION de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1891.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1892.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

250	Releghem	235 20	540 38	32 30	807 88	846 42	468	468 .
251	Rhode-St-Agathe	455 04	568 46	116 90	1,138 40	1,192 71	905	905 .
252	Rhode-St-Genèse	2,484 11	3,755 27	1,357 90	8,577 37	8,986 57	3,960	3,960 .
255	Rhode-St-Pierre	450 80	604 94	166 12	1,311 86	1,374 44	870	870 .
254	Rillaer	1,024 39	1,626 60	450 17	3,081 36	3,228 36	2,259	2,259 .
255	Rixensart	915 92	882 42	409 95	2,206 27	2,511 42	1,635	1,635 .
256	Roosbeek-Neerbutzel	512 05	865 76	156 17	1,515 98	1,586 21	736	736 .
257	Rosières	539 43	363 60	107 99	811 02	849 71	565	565 .
258	Rotselaer	1,409 75	3,123 76	595 60	5,017 11	5,256 46	2,272	2,272 .
259	Roux-Miroir	402 64	544 14	126 90	1,073 68	1,124 89	619	619 .
260	Rummen	889 91	1,175 50	187 27	2,252 68	2,360 14	1,265	1,265 .
261	Ruysbroeck	4,455 06	4,406 78	2,013 78	10,835 02	11,375 51	3,115	3,115 .
262	Saintes	1,955 87	2,785 55	634 97	5,374 19	5,650 58	2,327	2,327 .
265	St-Géry	440 44	785 .	159 35	1,584 79	1,450 86	524	524 .
264	St-Gilles	191,752 40	252,686 15	52,879 08	457,517 61	470,134 71	40,289	40,289 .
265	St-Jean-St-Marie-Geest	675 47	615 70	225 42	1,514 59	1,586 85	750	750 .
266	St-Josse-ten-Noode	176,652 91	228,104 49	38,467 05	443,224 45	464,509 21	29,709	29,709 .
267	St-Remy-Geest	407 47	652 90	161 07	1,201 44	1,258 76	676	676 .
268	Sart-Dames-Avelines	1,862 35	2,305 94	952 57	5,118 86	5,363 06	2,034	2,034 .
269	Saventhem	4,511 16	4,251 55	1,283 67	9,826 38	10,295 16	2,958	2,958 .
270	Schaerbeek	251,546 15	291,782 .	45,240 95	568,369 08	593,484 06	50,826	50,826 .
271	Schaffen	1,435 18	2,174 90	440 26	4,054 34	4,247 76	2,408	2,408 .
272	Schepdael	1,124 85	2,157 10	441 55	3,703 46	3,880 13	1,695	1,695 .
273	Sempst.	2,146 69	4,051 15	599 02	6,776 86	7,100 16	2,786	2,786 .
274	Sichem	1,367 59	1,801 05	573 51	3,742 15	3,920 67	2,807	2,807 .
275	Steenhuffel	1,270 71	1,907 33	484 97	3,663 03	3,857 78	1,985	1,985 .
276	Steenockerzeel-Humelghem	1,670 34	3,202 82	467 82	5,540 98	5,595 79	1,926	1,926 .
277	Sterrebeek.	1,222 06	1,635 05	377 75	3,222 86	3,376 61	1,305	1,305 .
278	Strombeek-Bever.	1,358 42	1,760 55	365 46	3,484 43	3,650 66	1,261	1,261 .
279	Strythem	572 67	1,068 29	95 18	1,736 14	1,818 97	717	717 .
280	Teralphene	895 02	1,352 25	275 18	2,522 45	2,642 79	1,494	1,494 .
281	Ternath	2,316 37	4,011 45	835 71	7,183 53	7,526 24	2,389	2,389 .
282	Tervueren.	2,756 95	4,480 09	1,189 55	8,426 57	8,828 58	2,732	2,732 .

N ^o d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		VONCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

285	Testelt	829 85	960 10	237 63	2,027 58	2,124 31	1,197	1,197 .
284	Thielt-Notre-Dame . .	1,022 07	1,720 15	513 70	3,055 92	3,201 70	2,155	2,155 .
283	Thildonck	1,555 76	2,655 30	210 99	4,200 05	4,400 42	1,295	1,295 .
286	Thines	514 25	641 48	66 40	1,022 11	1,070 88	536	536 .
287	Thollembeek	1,626 16	2,099 37	549 95	4,155 46	4,352 73	2,591	2,591 .
288	Thorembais-les-Bégui- nes.	757 94	1,120 42	267 78	2,155 14	2,257 .	854	854 .
289	Thorembais-St-Trond .	691 46	1,151 99	279 25	2,122 68	2,225 04	1,157	1,157 .
290	Tilly	874 50	1,022 55	285 23	2,182 08	2,286 17	988	988 .
291	Tourinnes-la-Grosse .	548 10	876 66	264 67	1,689 43	1,770 05	1,222	1,222 .
292	Tourinnes-St-Lambert.	1,065 68	1,481 32	492 08	3,059 68	3,184 09	1,839	1,839 .
295	Tourneppe	4,001 85	5,168 11	1,287 26	8,457 20	8,860 67	4,780	4,780 .
294	Tremeloo	796 74	1,510 35	440 17	2,556 26	2,678 21	1,915	1,915 .
295	Tubize	6,173 62	6,037 60	1,716 85	13,953 07	14,597 77	4,490	4,490 .
296	Uccle	25,380 95	34,966 25	6,619 09	66,966 29	70,161 05	13,400	13,400 .
297	Vaelbeek	77 70	142 63	41 65	261 98	274 48	224	224 .
298	Velthem-Beysssem . .	814 17	1,251 .	287 79	2,352 96	2,465 22	1,275	1,275 .
299	Vertryck	499 59	724 10	205 02	1,426 71	1,494 77	580	580 .
300	Vieux-Genappe	926 52	1,410 16	290 67	2,627 35	2,752 70	1,202	1,202 .
501	Vieux-Héverlé	406 21	764 48	159 80	1,330 49	1,395 96	1,040	1,040 .
302	Villers la-Ville	945 91	1,079 80	441 08	2,466 79	2,584 48	1,022	1,022 .
305	Virginal-Samme	2,334 79	2,460 35	1,081 31	6,316 65	6,617 99	2,002	2,002 .
304	Vissenacken	609 49	820 31	149 07	1,578 87	1,654 19	964	964 .
505	Vleesembeek	659 26	1,259 44	228 67	2,147 37	2,249 31	1,587	1,587 .
506	Vollezeele	1,009 89	1,717 74	380 95	3,108 58	3,256 88	1,679	1,679 .
307	Vossem	466 55	761 70	121 64	1,349 89	1,414 29	913	913 .
308	Wacnrode	587 79	768 60	131 92	1,488 31	1,539 31	1,036	1,036 .
309	Walhain-St-Paul	1,274 07	1,931 89	464 61	3,670 57	3,845 68	1,933	1,933 .
310	Wambeek	896 28	1,435 .	228 80	2,560 08	2,682 21	1,588	1,588 .
311	Waterloo	4,207 49	5,970 50	1,979 70	12,157 69	12,737 69	3,682	3,682 .
512	Watermael-Boitsfort .	10,851 66	16,508 33	2,179 02	29,519 21	30,927 47	5,084	5,084 .
313	Wauthier-Braine	1,481 48	1,120 05	466 07	3,076 60	3,223 38	1,370	1,370 .
514	Ways	852 07	823 80	154 86	1,831 33	1,918 70	632	632 .
315	Webbecom	535 57	480 22	68 62	884 21	926 40	522	522 .

N.º D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.					FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.	
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.				
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	

PROVINCE DE BRABANT (suite).

516	Weerde	565 85	934 95	166 88	1,665 68	1,745 14	641	641 .
517	Weert-St-Georges	559 50	717 82	258 29	1,535 41	1,608 66	765	765 .
518	Wemmel	1,371 95	2,189 85	530 28	2,042 06	4,150 15	1,466	1,466 .
519	Werchter	1,646 55	2,655 58	626 56	4,908 07	5,142 21	2,255	2,255 .
520	Wesmael	1,044 96	1,800 05	579 95	5,224 94	3,578 73	1,802	1,802 .
521	Wesembek	755 18	1,245 51	201 58	2,220 07	2,525 97	1,218	1,218 .
522	Wespelaer	1,161 09	2,086 96	511 95	5,500 .	5,729 85	1,075	1,075 .
523	Willebringen	555 58	516 02	148 88	1,000 48	1,048 21	629	629 .
524	Wilsele	5,098 45	2,450 75	2,848 64	10,597 84	10,826 89	2,222	2,222 .
525	Winghe-St-Georges	750 81	1,178 87	525 22	2,361 91	2,569 84	1,314	1,314 .
526	Winzele	912 45	1,660 08	175 55	2,747 88	2,878 97	1,525	1,525 .
527	Woluwe-St-Étienne	1,267 28	1,716 90	426 50	5,410 48	5,575 18	1,315	1,315 .
528	Woluwe-St-Lambert	5,565 45	4,914 69	679 57	9,159 51	9,596 47	2,298	2,298 .
529	Woluwe-St-Pierre	1,582 14	2,095 47	407 24	4,082 85	4,277 65	1,076	1,076 .
530	Wolverthem	2,717 26	4,285 20	1,005 78	8,011 24	8,595 42	5,615	5,615 .
531	Wommerson	361 41	428 77	75 05	865 21	904 40	805	805 .
532	Zellick	857 41	1,219 70	226 96	2,284 15	2,595 10	900	900 .
533	Zetrud-Lumay	1,161 50	1,725 70	594 02	5,279 02	5,455 45	1,558	1,558 .
TOTAL POUR LA PROVINCE.		1,751,071 86	2,120,250 48	459,250 46	4,299,581 80	4,504,700 51	825,008	825,008 .

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

1	Adinkerke	1,701 56	5,649 65	712 88	6,094 09	6,584 82	2,507	2,507 .
2	Aelbeke	1,504 44	2,510 05	504 80	4,519 29	4,754 89	1,753	1,753 .
3	Aersele	2,541 28	4,861 25	1,029 95	8,452 45	8,854 75	2,847	2,847 .
4	Aertrycke	2,020 26	4,068 05	818 82	7,807 11	8,179 56	4,105	4,105 .
5	Alveringhem	5,909 29	7,655 68	1,600 57	12,445 54	15,057 18	2,965	2,965 .
6	Ansegghem	2,722 51	5,191 46	999 74	8,904 71	9,529 52	5,560	5,560 .
7	Ardoye	5,275 51	9,620 56	1,760 05	16,655 90	17,448 40	6,144	6,144 .
8	Asselbrouck	5,507 08	4,062 25	800 27	8,169 60	8,559 54	1,915	1,915 .
9	Autorye	756 21	1,410 75	260 70	2,427 66	2,545 48	1,156	1,156 .

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement définitif de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FORCÉES, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

10	Avecappelle	498 05	1,100 78	261 25	1,860 08	1,948 82	649	649 "
11	Avelghem	4,225 15	8,014 50	2,247 55	14,487 05	15,178 18	5,868	5,868 "
12	Bas-Warneton	477 12	1,212 12	176 85	1,866 07	1,955 09	758	758 "
13	Bavichove	985 44	1,806 55	561 92	5,155 91	5,285 42	1,521	1,521 "
14	Becelaere	2,000 17	5,940 55	898 09	6,808 61	7,227 72	2,827	2,827 "
15	Beernem	4,744 40	8,074 55	1,701 51	14,520 52	15,215 04	4,426	4,426 "
16	Beerst	1,485 16	2,224 29	570 44	4,277 89	4,481 07	1,551	1,551 "
17	Bekeghem	558 55	655 25	104 85	1,356 59	1,421 51	812	812 "
18	Bellegghem	2,601 06	4,750 15	1,102 12	8,455 51	8,856 59	5,077	5,077 "
19	Beveren-sur-Lys	1,280 57	1,786 95	550 65	5,426 95	5,500 44	1,485	1,485 "
20	Beveren-lez-Roulers	2,157 45	4,150 05	784 06	7,071 56	7,408 92	2,689	2,689 "
21	Beveren-sur-Yser	1,586 06	5,682 54	800 56	6,158 06	5,452 73	1,642	1,642 "
22	Bisseghem	1,561 85	2,055 04	629 11	4,026 90	4,210 01	1,500	1,500 "
23	Bixschote	688 87	1,818 61	548 85	2,856 51	2,992 58	815	815 "
24	Doesinghe	1,718 78	4,455 15	781 58	6,955 51	7,287 12	2,181	2,181 "
25	Bôitshoucke	87 92	270 77	17 "	575 69	595 61	164	164 "
26	Bossuyt	565 57	1,774 95	197 76	2,556 28	2,657 28	566	566 "
27	Bôvekerke	975 66	905 88	281 59	2,250 95	2,355 51	1,258	1,258 "
28	Breedene	4,165 59	5,955 61	1,402 46	9,510 46	9,975 60	4,291	4,291 "
29	Brielen	701 05	1,265 65	101 90	2,128 60	2,250 15	760	760 "
50	Bulscamp	724 15	1,704 11	597 01	2,825 27	2,960 05	915	915 "
31	Gachtem	1,074 99	2,095 98	528 40	5,497 57	5,664 22	1,618	1,618 "
32	Caeskerke	480 54	1,258 75	219 75	1,958 82	2,052 27	560	560 "
33	Caneghem	1,572 "	2,675 25	427 94	4,475 19	4,688 69	1,617	1,617 "
34	Caster	715 75	1,466 86	525 49	2,506 10	2,625 66	940	940 "
35	Clemskerke	1,411 85	2,150 56	445 69	5,995 08	4,185 67	1,502	1,502 "
36	Clercken	2,199 05	4,554 71	1,252 50	7,786 15	8,157 60	4,754	4,754 "
37	Comines	4,256 28	7,825 64	2,364 42	14,444 54	15,155 45	4,819	4,819 "
38	Coolkerke	2,912 42	5,625 16	857 70	7,595 28	7,748 08	1,622	1,622 "
39	Coolscamp	1,689 10	2,012 04	647 45	5,248 59	5,498 98	2,585	2,585 "
40	Cortemareq	4,674 81	6,724 65	1,483 "	12,887 40	15,502 28	4,521	4,521 "
41	Couckelaere	4,401 74	6,518 65	1,512 51	12,072 90	12,648 86	5,069	5,069 "
42	Coxyle	558 18	1,059 52	189 55	1,787 25	1,872 49	1,196	1,196 "
43	Coyghem	902 57	1,580 27	508 11	2,700 75	2,925 89	807	867 "

N° D'ORDRE	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1	2.	3	4	5	6	7	8	9.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

44	Crombeke	685 16	1,806 05	512 69	2,803 90	2,957 06	1,068	1,068 .
45	Cuerne	3,203 81	5,007 35	1,266 19	9,569 35	10,025 87	3,960	3,960 .
46	Darlizeele	1,047 89	3,394 70	727 05	6,000 64	6,559 20	1,763	1,763 .
47	Damme	1,156 33	1,602 18	547 35	3,105 70	3,253 95	1,085	1,085 .
48	Deerlyk	4,479 93	7,269 00	1,592 95	13,342 48	13,979 01	5,244	5,244 .
49	Denterghem	1,981 28	3,258 39	629 38	5,869 05	6,149 04	2,319	2,319 .
50	Desselghem	2,001 93	2,885 28	750 52	5,646 73	5,916 12	2,106	2,106 .
51	Dickebusch	964 25	2,153 45	391 54	3,489 24	3,655 70	1,279	1,279 .
52	Dottignies	4,815 00	8,808 82	2,017 52	13,641 43	10,387 63	4,065	4,065 .
53	Dranoutre	549 57	1,611 56	204 22	2,455 35	2,572 40	1,066	1,066 .
54	Dudzele	2,729 44	3,333 06	691 13	6,753 63	7,075 82	2,063	2,063 .
55	Eeghem	1,337 28	2,196 09	412 46	3,945 83	4,134 07	1,796	1,796 .
56	Eerneghem	4,299 75	6,411 70	1,764 30	12,476 04	13,071 23	4,004	4,004 .
57	Eessen	2,257 92	4,369 82	795 52	7,043 26	8,007 89	2,199	2,199 .
58	Eggewaertscappelle	386 40	1,111 89	177 70	1,675 99	1,755 95	488	488 .
59	Elverdinghe	1,514 94	3,706 24	542 68	5,763 86	6,038 83	1,617	1,617 .
60	Emelghem	1,822 73	2,729 57	673 11	5,225 41	5,474 70	2,073	2,073 .
61	Espierres	1,017 80	1,714 20	320 46	3,052 46	3,198 08	1,138	1,138 .
62	Ettelghem	648 27	909 36	287 34	1,844 97	1,932 99	966	966 .
63	Gheluvelt	937 51	2,100 .	414 06	3,457 57	3,622 52	1,632	1,632 .
64	Gheluwe	3,759 98	6,403 65	1,351 85	11,715 48	12,274 30	4,345	4,345 .
65	Ghistelles	4,133 38	6,334 06	1,415 78	12,103 82	12,681 23	3,302	3,302 .
66	Gbyverinchove	591 43	1,332 21	318 32	2,441 96	2,538 46	602	602 .
67	Gits	2,760 66	3,282 72	941 75	8,985 13	9,413 78	3,220	3,220 .
68	Gulleghem	3,370 63	4,415 78	1,342 67	9,529 08	9,985 68	3,788	3,788 .
69	Gyselbrechteghem	136 22	251 85	84 20	472 27	494 80	331	331 .
70	Handzaeme	2,988 30	4,344 43	884 81	8,217 54	8,609 57	2,827	2,827 .
71	Harlebeke	7,133 16	10,310 75	3,332 35	20,816 26	21,809 34	6,478	6,478 .
72	Heestert	1,506 68	3,432 08	504 99	5,323 75	5,787 27	2,081	2,081 .
73	Helchu	1,741 32	2,414 96	567 14	4,723 42	4,948 76	1,276	1,276 .
74	Herseaux	2,780 34	4,836 00	1,333 92	8,951 06	9,378 09	2,403	2,403 .
75	Hcule	4,074 70	6,218 18	1,640 67	11,942 55	12,312 20	4,173	4,173 .
76	Heyst	6,313 31	11,917 74	2,211 47	20,442 72	21,417 97	2,413	2,413 .
77	Hollebeke	333 43	1,374 10	188 78	2,008 31	2,108 41	780	780 .

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FORCÈNES, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

78	Hooglede	4,244 87	9,257 44	1,785 58	15,285 89	16,015 13	4,614	4,614 .
79	Hoogstaede	609 91	1,482 59	262 29	2,554 59	2,466 92	705	705 .
80	Houcke	212 17	358 .	159 84	710 01	745 88	206	206 .
81	Houthem-lez-Furnes .	1,550 63	2,854 55	611 45	4,796 63	5,025 46	1,500	1,500 .
82	Houthem-lez-Ypres . .	798 70	2,198 42	556 07	5,553 19	5,492 21	1,217	1,217 .
83	Houttave	715 26	1,046 62	191 94	1,953 82	2,047 03	758	758 .
84	Hulste	1,755 95	2,820 45	743 45	5,319 85	5,573 64	2,557	2,557 .
85	Ichteghem	5,060 04	5,452 85	1,406 15	10,909 04	11,429 47	4,507	4,507 .
86	Ingelmunster	5,727 12	9,517 54	2,059 97	17,084 63	17,890 68	6,224	6,224 .
87	Ingoyghem	1,045 14	2,550 96	485 55	4,059 63	4,255 30	1,562	1,562 .
88	Iseghem	15,211 59	21,071 55	4,876 24	59,159 58	41,027 54	9,965	9,965 .
89	Isenberghe	727 79	1,851 03	429 74	2,988 56	3,151 15	862	862 .
90	Jabbeke	2,077 81	2,806 95	777 15	5,661 91	5,932 02	1,966	1,966 .
91	Kemmel	1,144 29	2,839 24	498 52	4,482 05	4,695 87	1,610	1,610 .
92	Kerckhove	875 84	1,782 10	528 65	2,986 59	3,129 07	911	911 .
93	Keyem	1,258 51	1,071 35	593 61	3,003 47	3,775 38	1,352	1,352 .
94	Knoeke	1,500 17	2,559 75	570 99	4,630 91	4,851 84	1,501	1,501 .
95	Lampernisse	553 22	1,070 75	107 49	1,531 46	1,604 52	414	414 .
96	Langemark	4,624 27	11,778 60	2,063 77	18,466 64	19,347 62	7,037	7,037 .
97	Lapscheure	865 76	1,520 10	204 36	2,590 22	2,504 25	814	814 .
98	Lauwe	3,253 53	4,607 23	1,711 47	9,572 25	10,028 89	3,142	3,142 .
99	Ledeghem	2,442 09	4,296 62	742 55	7,481 26	7,858 17	3,257	3,257 .
100	Leffinghe	2,102 17	3,637 96	796 46	6,536 59	6,848 43	1,711	1,711 .
101	Leke	1,456 12	2,348 58	558 06	4,342 56	4,549 73	1,426	1,426 .
102	Lendelede	2,558 09	4,700 49	960 10	8,018 68	8,401 22	3,454	3,454 .
103	Luysele	1,514 52	3,655 95	743 16	5,895 63	6,174 80	1,627	1,627 .
104	Lichtervelde	7,060 69	9,557 05	2,855 59	19,453 33	20,581 38	6,524	6,524 .
105	Lisseweghe	2,149 56	2,813 26	512 12	5,474 94	5,736 13	1,899	1,899 .
106	Locre	575 02	1,289 40	210 39	2,072 81	2,171 70	774	774 .
107	Lombartzyde	662 41	857 29	157 77	1,677 47	1,757 50	892	892 .
108	Loo	2,143 75	4,921 77	978 49	8,044 01	8,427 76	1,794	1,794 .
109	Lophem	2,547 31	3,617 10	599 04	6,473 45	6,782 28	1,933	1,933 .
110	Luingue	1,882 23	3,170 12	681 .	5,733 35	6,006 87	1,771	1,771 .
111	Mannekenvere	374 71	678 15	95 07	1,147 93	1,292 69	398	398 .

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement définitif de l'année 1890.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

112	Marcke	1,696 45	2,533 26	725 48	4,955 19	5,189 49	2,002	2,002 .
115	Marckeghem	674 52	1,129 45	186 65	1,990 62	2,085 50	849	849 .
114	Mariakerke	1,997 58	2,255 95	608 17	4,841 50	5,072 47	1,559	1,559 .
115	Neetkerke	448 28	695 58	106 16	1,248 02	1,507 56	559	559 .
116	Merckem	2,566 56	4,956 98	959 61	8,265 15	8,637 56	5,629	5,629 .
117	Messines	1,629 67	5,662 41	725 54	6,015 42	6,502 40	1,410	1,410 .
118	Neulebeke	6,958 .	12,752 20	2,624 75	22,514 95	25,570 52	9,055	9,055 .
119	Middekerke	5,145 51	7,748 60	816 18	11,710 09	12,268 74	1,154	1,154 .
120	Moën	1,189 16	2,565 89	558 07	4,293 12	4,497 95	1,968	1,968 .
121	Moere	1,524 19	2,264 48	411 50	5,099 97	4,190 80	1,158	1,158 .
122	Moères	215 50	645 24	42 50	899 04	941 93	257	257 .
125	Moerkerke	5,276 84	4,120 02	869 05	8,265 91	8,660 25	5,252	5,252 .
124	Moorseele	5,802 54	5,780 90	1,509 26	10,991 70	11,421 78	4,280	4,280 .
125	Moorslede	4,896 57	9,539 24	2,502 14	16,757 95	17,556 46	6,965	6,965 .
126	Mouscron	18,175 29	50,527 89	9,591 77	58,294 93	61,076 01	15,704	15,704 .
127	Neuve-Église	2,008 86	5,915 05	1,182 15	9,104 04	9,558 56	2,412	2,412 .
128	Nieuwcapelle	760 97	1,719 16	562 58	2,842 51	2,978 12	768	768 .
129	Nieuwmunster	588 99	606 09	120 56	1,115 64	1,168 86	459	459 .
150	Noordschote	400 82	1,204 .	124 74	1,729 56	1,812 07	627	627 .
151	Oedelem	5,510 15	7,159 05	1,581 19	15,851 27	14,512 07	5,145	5,145 .
152	Oeren	108 56	529 00	13 60	451 95	475 51	170	170 .
155	Oostcamp	6,851 60	11,180 95	1,595 66	19,628 21	20,564 61	5,952	5,952 .
154	Oostduinkerke	2,067 17	4,004 55	401 50	6,475 51	6,782 15	1,800	1,800 .
155	Oostkerke-lez-Bruges	1,125 52	1,502 85	205 05	2,853 20	2,968 56	1,004	1,004 .
156	Oostkerke-lez-Dixmude	208 88	557 20	96 55	862 63	905 78	289	289 .
157	Oostnieuwkerke	1,927 66	3,492 20	666 50	6,086 56	6,376 72	2,704	2,704 .
158	Oostroosbeke	5,455 01	5,554 06	994 85	9,962 82	10,458 11	4,212	4,212 .
159	Oostvleteren	1,655 76	4,055 20	812 22	6,501 18	6,811 55	1,717	1,717 .
140	Ooteghem	1,216 55	2,488 25	493 06	4,198 72	4,599 05	1,813	1,813 .
141	Ouckene	1,559 82	2,066 62	528 52	5,754 76	5,955 89	1,752	1,752 .
142	Oudecapelle	252 82	517 47	111 79	862 08	905 21	291	291 .
145	Oudenbourg	2,964 85	4,658 92	1,346 60	8,959 57	9,577 56	2,501	2,501 .
144	Ousselghem	715 26	971 85	266 50	1,953 47	2,046 66	898	898 .
145	Oyghem	1,977 25	2,125 72	471 71	5,674 66	5,849 97	1,554	1,554 .

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES	FONDS COMMUNAL.				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

146	Passchendaele	2,064 48	5,045 96	1,201 41	8,000 85	9,314 01	3,700	3,700 .
147	Pervyse	1,507 18	3,348 63	734 70	5,590 51	5,647 07	1,515	1,515 .
148	Pitthem	4,010 50	7 550 61	1,585 55	12,746 26	13,354 34	5,003	5,003 .
149	Ploegsteert	2,620 89	6,290 96	1,085 67	10,001 52	10,478 66	5,406	5,466 .
150	Pollinchove	1,251 95	2,950 02	592 97	4,795 54	5,024 52	1,567	1,567 .
151	Proven	1,453 69	3,200 85	482 76	5,137 30	5,582 38	1,752	1,752 .
152	Ramscappelle-lez-Bruges.	557 67	892 61	166 21	1,506 49	1,672 65	532	532 .
155	Ramscappelle-lez-Nieuport.	758 78	2,164 56	270 75	3,193 09	3,354 04	851	851 .
154	Reckem	2,516 37	5,093 69	941 15	8,951 19	7,282 81	2,757	2,757 .
155	Reninghe	1,460 62	5,791 14	618 24	870 .	6,150 04	1,858	1,858 .
156	Reninghelst	1,545 32	4,466 79	607 02	6,619 13	6,934 91	2,535	2,535 .
157	Rolleghem-lez-Courtrai	1,710 75	2,740 55	684 24	5,135 50	5,580 50	2,101	2,101 .
158	Rolleghem-Cappelle . .	905 30	1,455 95	290 58	2,700 85	2,859 11	1,224	1,224 .
159	Rousbrugge-Haringhe	2,593 72	5,427 15	1,020 88	8,841 75	9,263 56	1,941	1,941 .
160	Roxem	495 74	596 91	134 47	1,227 12	1,285 66	711	711 .
161	Ruddervoorde	5,962 01	7,139 .	1,361 49	12,463 40	15,057 99	5,012	5,012 .
162	Rumbeke	5,394 20	9,119 26	1,695 35	16,209 20	16,982 58	5,768	5,768 .
165	Ruyselede	5,758 02	9,964 15	1,745 82	17,468 59	18,301 96	6,714	6,714 .
164	Saint-André	4,710 51	7,509 00	1,104 40	13,124 51	13,750 64	3,135	3,135 .
165	Sainte-Croix	4,585 58	6,587 44	782 42	11,855 24	12,420 81	2,676	2,676 .
166	Saint-Genois	2,792 09	4,357 89	1,272 55	8,622 55	9,053 67	3,169	3,169 .
167	S ^t -Georges-ten-Distel .	1,416 59	1,868 65	597 85	3,883 09	4,068 34	1,405	1,405 .
168	Saint-Georges-lez-Nieuport.	295 16	509 55	112 01	1,004 72	1,052 65	317	317 .
169	Saint-Jacques-Cappelle	128 24	596 05	52 40	556 69	583 25	225	225 .
170	Saint-Jean	689 22	1,442 55	187 72	2,319 29	2,429 94	847	847 .
171	Saint-Michel	5,157 53	4,976 65	577 39	8,711 59	9,126 98	1,925	1,925 .
172	Saint-Pierre-Cappelle	356 56	627 74	155 10	1,119 40	1,172 80	257	257 .
175	S ^t -Pierre-sur-la-Digue.	2,960 54	3,101 81	1,070 67	7,142 02	7,482 74	1,128	1,128 .
174	Saint-Ricquiers	197 96	625 19	36 80	859 95	900 98	262	262 .
175	Schoore	450 45	810 80	208 56	1,469 61	1,539 72	424	424 .
176	Schuyfferscappelle . . .	1,010 87	1,605 47	264 56	2,878 90	3,016 24	1,276	1,276 .
177	Slype	1,442 91	2,290 46	513 77	4 253 14	4,456 04	1,276	1,276 .

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1895.	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1895.
		VONCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

178	Snaeskerke	1,230 56	1,361 46	560 56	3,161 58	3,312 41	834	834 .
179	Snelleghe	1,018 85	1,402 02	217 81	2,639 58	2,705 51	1,147	1,147 .
180	Staden	3,854 32	8,573 29	1,678 07	13,886 58	14,549 06	5,323	5,323 .
181	Stalbille	1,106 28	1,883 82	467 03	3,457 13	3,622 06	928	928 .
182	Stavele	1,070 86	3,022 56	448 64	4,542 06	4,758 75	1,347	1,347 .
183	Steene	1,244 39	1,498 12	496 07	3,238 58	3,303 08	1,570	1,570 .
184	Steenkerke	619 43	1,448 82	208 60	2,276 85	2,385 47	804	804 .
185	Stuyvekenskerke	505 24	868 01	142 26	1,514 41	1,577 12	579	579 .
186	Sweveghem	4,245 20	8,296 50	2,109 70	14,651 58	15,350 56	4,482	4,482 .
187	Swevezele	4,306 54	7,062 00	1,523 38	13,492 82	14,136 52	5,503	5,503 .
188	Syssele	1,974 14	2,755 33	505 00	5,295 50	5,548 02	2,266	2,266 .
189	Thielt	12,355 91	21,858 81	5,814 10	38,028 01	39,843 14	9,821	9,821 .
190	Thourout	10,456 32	15,603 02	3,734 36	29,793 70	31,215 06	9,464	9,464 .
191	Tieghem	1,308 16	5,497 95	638 40	5,444 49	5,704 25	1,799	1,799 .
192	Uytkerke	1,447 67	1,764 49	347 04	3,559 20	3,720 .	1,450	1,450 .
193	Varsenaere	1,501 85	2,250 22	248 81	3,989 88	4,180 22	1,071	1,071 .
194	Vichte	1,022 84	2,487 24	425 01	3,935 00	4,120 72	1,338	1,338 .
195	Vinckem	511 35	1,340 19	259 67	2,111 21	2,211 05	608	608 .
196	Vive-Saint-Bavon	1,151 78	2,091 05	356 89	3,599 72	3,771 45	1,640	1,640 .
197	Vive-Saint-Éloi	1,368 37	2,017 33	760 33	4,146 43	4,344 26	1,276	1,276 .
198	Vladsloo	2,030 40	2,626 44	631 31	5,288 24	5,540 52	2,216	2,216 .
199	Vlamertinghe	2,655 31	5,157 99	786 86	8,600 16	9,010 44	3,057	3,057 .
200	Vlisseghe	968 80	1,535 09	371 39	2,875 28	3,012 45	1,010	1,010 .
201	Voormezele	1,244 74	2,061 45	450 32	4,356 51	4,564 34	1,313	1,313 .
202	Wacken	2,942 31	4,129 15	1,093 55	8,165 01	8,554 34	2,293	2,293 .
203	Waerdamme	738 37	1,376 30	181 97	2,496 84	2,615 96	973	973 .
204	Waereghem	6,893 60	12,739 76	2,479 43	22,112 79	23,167 72	7,628	7,628 .
205	Waermaerde	797 79	1,207 42	253 38	2,548 59	2,460 65	846	846 .
206	Warneton	4,436 33	9,229 84	1,900 73	15,567 10	16,309 75	3,843	3,843 .
207	Watou	2,366 70	6,213 87	1,212 34	9,793 11	10,260 31	3,639	3,639 .
208	Wenduyne	607 93	1,442 33	226 12	2,276 40	2,385 .	523	523 .
209	Wercken	1,512 36	2,057 02	470 86	4,040 44	4,235 20	1,468	1,468 .
210	Wervicq	9,464 77	14,687 76	3,877 06	28,029 59	29,566 79	7,484	7,484 .
211	Westcappelle	1,761 34	2,499 30	536 61	4,817 54	5,047 37	1,487	1,487 .

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1895.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1895.
		FORCÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DNS PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

212	Westende	666 61	965 80	227 56	1,859 07	1,948 70	783	783 .
213	Westkerke	1,100 53	1,428 76	379 88	2,908 07	3,047 75	1,209	1,209 .
214	Westoutre	781 62	2,088 85	552 78	3,223 25	3,577 02	1,516	1,516 .
215	Westroosebeke	1,629 11	3,280 81	751 42	5,641 54	5,910 47	2,228	2,228 .
216	Westvleteren	1,256 13	2,595 62	485 54	4,513 29	4,510 06	1,868	1,868 .
217	Wevelghem	5,750 60	9,120 10	2,745 50	17,625 20	18,466 04	5,962	5,962 .
218	Wielsbeke	1,230 55	2,240 67	450 27	3,950 29	4,117 79	1,814	1,814 .
219	Wilskerke	252 28	406 93	128 07	877 28	919 13	248	248 .
220	Winckel-Saint-Éloi	2,011 38	3,079 55	795 71	5,886 64	6,167 47	2,420	2,420 .
221	Woesten	704 97	1,471 30	301 68	2,477 95	2,596 16	1,292	1,292 .
222	Woumen	2,511 60	4,873 14	911 69	8,296 43	8,692 25	3,600	3,600 .
223	Wulpen	662 69	1,468 11	554 11	2,484 91	2,603 46	1,000	1,000 .
224	Wulverghem	395 71	775 92	130 55	1,502 18	1,364 30	479	479 .
225	Wulveringham	990 78	2,668 04	515 65	4,174 47	4,373 02	891	891 .
226	Wynghene	6,390 25	9,897 52	1,892 95	18,180 70	19,048 04	7,877	7,877 .
227	Wyschaete	2,216 55	4,097 24	855 85	7,769 64	8,140 50	3,459	3,459 .
228	Zande	522 20	950 03	185 15	1,657 38	1,756 45	614	614 .
229	Zandvoorde-lez-Os- tende.	661 15	909 94	305 94	1,877 03	1,966 58	819	819 .
230	Zandvoorde-lez-Ypres.	523 04	1,253 17	234 45	2,010 66	2,106 58	975	975 .
231	Zarren	2,505 02	3,448 87	808 09	6,851 98	7,178 87	2,811	2,811 .
232	Zedelghem	3,138 10	3,659 .	840 47	7,643 57	8,008 22	4,584	4,584 .
233	Zerkeghem	952 07	1,155 06	357 68	2,464 81	2,582 40	1,304	1,304 .
234	Zevécote	707 98	1,507 55	250 48	2,266 01	2,374 11	717	717 .
235	Zillebeke	1,534 34	3,387 04	418 56	5,159 04	5,585 15	1,980	1,980 .
236	Zoetenaeye	16 52	60 95	5 95	83 42	87 40	23	23 .
237	Zonnebeke	2,057 02	4,501 50	838 18	7,396 70	7,749 57	3,714	3,714 .
238	Zuydschote	489 79	1,108 95	240 51	1,899 25	1,989 86	651	651 .
239	Zuyenkerke	909 81	1,559 46	221 70	2,780 97	2,913 04	1,058	1,058 .
TOTAL POUR LA PROVINCE.		525,827 89	920,530 40	107,529 39	1,647,687 08	1,722,102 54	557,268	567,368 .

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	POPULATION de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1890.
		FOYCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1	Adegem	2,416 82	5,173 35	756 33	8,346 50	8,744 68	3,740	3,740 .
2	Aeltre	5,447 75	11,758 08	2,611 05	19,816 88	20,762 28	7,019	7,019 .
3	Alsné	458 97	840 70	62 24	1,341 91	1,403 95	300	300 .
4	Amougies	801 78	1,406 35	222 56	2,430 69	2,346 65	861	861 .
5	Appels	1,303 89	1,808 50	507 56	3,679 95	3,855 31	1,597	1,597 .
6	Appelterre-Eychem	733 21	1,392 15	191 84	2,319 20	2,429 84	1,459	1,459 .
7	Aspelaere	715 37	1,187 95	272 57	2,175 89	2,277 60	1,223	1,223 .
8	Asper	1,347 57	2,208 79	498 78	4,053 14	4,248 60	1,837	1,837 .
9	Assenede	3,002 10	7,898 04	2,123 71	14,014 43	14,633 03	4,795	4,795 .
10	Astene	1,030 21	2,140 49	320 51	3,531 21	3,699 67	1,522	1,522 .
11	Audegem	1,819 51	2,738 40	718 16	5,276 07	5,527 77	2,312	2,312 .
12	Audenhovre-S'-Géry	526 05	1,022 05	133 96	1,682 94	1,763 25	1,028	1,028 .
13	Audenhovre-S'-Marie	1,336 02	2,237 40	434 74	4,018 16	4,241 28	2,369	2,369 .
14	Auwegem	1,090 11	2,465 60	337 21	3,912 92	4,009 39	1,298	1,298 .
15	Aygem	1,236 13	2,030 37	437 19	3,723 89	3,901 33	1,813	1,813 .
16	Bachte-Maria-Leerne	1,110 97	2,884 30	341 40	4,336 03	4,543 83	1,319	1,319 .
17	Baelegem	1,639 49	2,333 80	622 04	4,615 33	5,043 03	2,833	2,833 .
18	Baedregem	664 72	1,373 90	388 98	2,429 60	2,543 31	1,216	1,216 .
19	Baesrode	3,334 40	4,732 88	1,709 25	9,796 33	10,263 89	4,138	4,138 .
20	Baevegem	371 20	998 64	300 24	1,670 08	1,968 72	1,110	1,110 .
21	Baeygem	444 22	846 98	134 12	1,425 32	1,493 32	642	642 .
22	Bambrugge	481 74	623 77	175 06	1,280 57	1,343 76	839	839 .
23	Bassevelde	2,394 90	7,000 09	1,321 01	10,916 .	11,436 77	3,739	3,739 .
24	Bierlegem	661 08	1,103 33	171 82	1,936 23	2,028 62	348	348 .
25	Belcele	3,418 71	6,814 .	1,398 97	11,681 68	12,238 97	3,330	3,330 .
26	Bellem	1,707 23	2,833 30	847 03	5,409 76	5,667 84	2,031	2,031 .
27	Berchem-Notre-Dame	2,323 30	4,880 63	1,163 99	8,369 94	8,769 24	1,989	1,989 .
28	Berlâere	3,231 22	4,694 03	1,478 71	9,423 96	9,873 37	4,118	4,118 .
29	Bevere	2,344 78	3,341 83	1,131 06	7,217 69	7,362 02	1,693	1,693 .
30	Beveren	9,121 49	19,394 32	3,918 66	32,434 47	33,982 02	8,637	8,637 .
31	Borsbeke	671 37	1,296 92	333 32	2,301 61	2,411 41	1,146	1,146 .
32	Bottelaere	1,033 22	1,966 67	339 40	3,339 29	3,371 94	970	970 .
33	Bouchaute	1,607 90	4,477 36	917 36	7,003 02	7,337 11	2,339	2,339 .
34	Boucle-S'-Blaise	310 93	1,033 90	181 69	1,726 52	1,808 89	831	831 .

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1893.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

55	Boucle-St-Denis . . .	748 09	1,865 72	205 01	2,906 82	5,045 40	1,114	1,114 .
56	Buggenhout	5,755 22	5,580 75	1,428 25	10,564 20	11,068 18	5,250	5,250 .
57	Burght	5,552 14	5,585 06	822 10	7,758 20	8,107 56	2,570	2,570 .
58	Burst	765 45	1,206 16	449 11	2,420 72	2,556 21	945	945 .
50	Calcken	4,657 85	7,958 42	1,604 40	14,180 67	14,857 18	5,512	5,512 .
40	Calloo	2,844 17	5,709 81	1,525 60	9,967 67	10,145 19	2,950	2,950 .
41	Caprycke	2,711 24	6,715 47	1,285 79	10,708 50	11,219 57	5,569	5,569 .
42	Chersecamp	768 74	1,591 50	408 40	2,768 64	2,960 72	1,618	1,618 .
43	Clinge (La)	1,252 84	2,525 15	601 07	4,557 06	4,564 92	2,179	2,179 .
44	Cluysen	1,175 62	2,616 19	491 08	4,510 89	4,516 55	1,555	1,555 .
45	Cruybeke	2,799 79	4,998 51	1,020 07	8,824 20	9,245 17	5,417	5,417 .
46	Cruyshautem	4,226 11	8,800 84	1,599 11	14,426 06	15,114 28	5,589	5,589 .
47	Dacknam	607 04	914 70	180 75	1,702 47	1,785 69	767	767 .
48	Deflinge	776 44	1,521 .	205 81	2,505 25	2,622 67	1,547	1,547 .
49	Denderbelle	1,000 65	1,802 00	415 56	3,218 91	5,572 47	1,552	1,552 .
50	Denderhautem	1,908 54	5,905 25	824 09	6,655 68	6,952 25	4,068	4,068 .
51	Denderleeuw	1,794 80	2,828 45	847 26	5,470 49	5,751 47	2,794	2,794 .
52	Denderwindeke	1,420 25	5,020 25	441 83	4,882 56	5,115 28	2,980	2,980 .
53	Destelbergen	4,552 11	8,410 65	1,647 02	14,410 58	15,007 85	5,925	5,925 .
54	Destelhonck	1,005 20	2,570 50	284 44	5,660 14	5,854 75	1,222	1,222 .
55	Deurle	907 27	1,956 40	215 42	5,050 09	5,205 05	1,054	1,054 .
56	Deynze	8,554 06	15,760 59	4,281 60	26,576 25	27,654 57	4,591	4,591 .
57	Dickele	182 07	579 52	58 90	620 29	619 88	505	505 .
58	Dickelvenne	1,092 77	1,902 92	505 28	5,588 97	5,559 65	1,786	1,786 .
59	Doel	1,680 21	5,504 50	606 45	5,590 96	5,857 60	2,550	2,550 .
60	Eilelaere	260 12	657 29	116 54	1,013 75	1,002 11	541	541 .
61	Eecke	1,940 40	5,574 77	578 85	5,894 .	6,175 18	2,171	2,171 .
62	Eenaeme	860 72	1,552 50	272 81	2,665 85	2,795 01	900	900 .
63	Elene	495 09	811 65	176 12	1,481 74	1,552 45	769	769 .
64	Elseghem	1,215 07	1,829 04	295 09	5,540 10	5,499 45	1,504	1,504 .
65	Elst	656 74	1,196 70	194 65	2,048 07	2,145 78	1,159	1,159 .
66	Elversele	1,120 07	2,554 65	555 86	4,008 56	4,199 80	1,144	1,144 .
67	Erembodegem	2,885 05	4,544 25	1,100 91	8,557 81	8,945 12	4,545	4,545 .
68	Erondegem	718 15	1,081 44	228 10	2,027 67	2,124 40	1,126	1,126 .

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement définitif de l'année 1890.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FONCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

69	Erpe	1,518 17	2,886 19	556 69	4,741 05	4,967 23	2,334	2,334 .
70	Ertvelde	2,357 51	5,771 07	1,342 28	9,450 86	9,901 75	5,270	5,270 .
71	Erwetegem	1,119 58	2,155 92	555 55	5,591 03	5,762 55	2,003	2,003 .
72	Essche-St-Liévin . . .	1,456 70	2,555 60	604 44	4,416 80	4,627 51	2,514	2,514 .
73	Etichove	1,754 40	5,268 .	560 04	5,562 50	5,827 87	2,336	2,336 .
74	Evergem	7,859 81	15,096 70	2,825 78	25,780 29	27,010 18	6,048	6,048 .
75	Exaerde	4,055 99	7,175 28	1,311 09	12,540 26	15,147 04	4,067	4,067 .
76	Eyne	2,199 75	5,589 15	1,241 42	7,050 32	7,565 71	2,746	2,746 .
77	Gavre	2,282 77	5,907 99	1,145 05	7,556 71	7,686 72	1,760	1,760 .
78	Gentbrugge	14,547 40	10,776 85	3,066 25	28,590 48	29,741 00	8,262	8,262 .
79	Godveerdegem	544 82	549 21	119 51	1,013 54	1,061 89	647	647 .
80	Goefferdinge	424 97	715 .	210 87	1,550 84	1,415 28	651	651 .
81	Controde	581 56	725 18	128 21	1,234 78	1,295 69	477	477 .
82	Gotthem	659 80	1,169 54	169 62	1,999 05	2,094 42	925	925 .
83	Grammene	556 44	665 15	145 26	1,166 85	1,222 52	580	580 .
84	Grembergen	2,509 44	5,458 .	841 58	6,611 82	6,927 25	2,662	2,662 .
85	Grimmingen	550 55	661 22	75 72	1,065 27	1,116 09	529	529 .
86	Grootenberge	829 08	1,243 05	225 07	2,298 08	2,407 71	1,100	1,100 .
87	Gyseghem	1,274 28	2,469 52	541 00	4,085 70	4,280 62	1,500	1,500 .
88	Gysenzele	657 12	474 70	104 12	915 04	959 04	580	580 .
89	Haeltert	2,042 22	4,857 70	915 69	8,595 61	8,794 04	5,668	5,668 .
90	Haesdonck	2,759 26	5,658 47	1,116 05	9,535 78	9,988 61	2,742	2,742 .
91	Hamme	14,217 21	19,841 55	7,051 01	41,709 77	45,699 60	12,039	12,039 .
92	Hansbeke	1,860 95	3,479 55	656 05	5,996 51	6,282 58	2,025	2,025 .
93	Hautem-St-Liévin . . .	1,564 58	2,790 42	980 71	5,144 71	5,390 15	2,217	2,217 .
94	Heldergem	556 76	862 85	164 59	1,564 .	1,638 61	1,166	1,166 .
95	Hemelveerdegem . . .	255 58	528 71	80 82	851 01	892 55	402	402 .
96	Herdersem	950 46	1,645 59	357 59	2,953 44	3,094 54	1,485	1,485 .
97	Herzele	1,774 50	5,429 04	1,021 90	6,225 50	6,522 29	2,175	2,175 .
98	Heurne	441 49	807 00	115 67	1,562 76	1,427 77	585	585 .
99	Heusden	2,659 55	5,595 87	887 02	7,113 42	7,452 78	3,208	3,208 .
100	Hillegem	705 93	1,007 46	278 85	1,992 24	2,087 28	1,518	1,518 .
101	Hofstade	1,799 52	5,055 21	755 88	5,577 41	5,845 49	2,257	2,257 .
102	Hoorebeke-St-Corneille	552 16	1,251 40	156 46	1,940 02	2,032 58	731	731 .

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement d'habitants de l'année 1890
		FOYER, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

103	Hooebeke-S ^{te} -Marie	1,085 28	2,004 50	300 40	4,280 08	4,494 04	1,586	1,586 .
104	Hundelgem	289 94	558 58	94 84	943 56	988 56	552	552 .
105	Huyse	2,598 02	4,820 75	647 69	7,867 06	8,242 57	2,946	2,946 .
106	Iddergem	420 40	1,058 50	168 09	1,637 48	1,705 12	991	991 .
107	Idegem	688 66	987 22	275 52	1,949 20	2,042 19	1,058	1,058 .
108	Impe	415 91	775 75	162 96	1,552 60	1,417 15	657	657 .
109	Kemseke	1,572 .	3,500 49	724 90	5,496 59	5,758 60	1,847	1,847 .
110	Kerckxken	985 95	1,555 25	478 45	2,999 65	5,142 75	1,685	1,685 .
111	Kieldrecht	2,298 52	4,002 24	1,152 95	8,555 09	8,751 26	5,244	5,244 .
112	Knesselaere	2,856 42	5,815 56	1,075 16	10,546 04	10,840 56	4,175	4,175 .
113	Laerne	5,411 80	5,240 30	1,142 .	9,794 10	10,261 51	4,155	4,155 .
114	Laethem-S ^{te} -Marie	544 75	559 97	96 59	1,001 31	1,049 08	576	576 .
115	Laethem-S ^{te} -Martin	1,165 92	2,224 90	576 75	5,767 55	5,947 29	1,560	1,560 .
116	Landegem	1,556 59	3,579 66	561 02	5,497 27	5,759 55	1,756	1,756 .
117	Landscauter	273 77	472 27	72 50	818 54	857 59	475	475 .
118	Lebbeke	5,475 68	9,085 41	2,460 77	17,019 86	17,851 82	6,575	6,575 .
119	Lede	5,856 57	8,048 92	1,702 54	15,607 83	14,257 01	4,607	4,607 .
120	Ledederg	28,257 95	27,862 13	7,665 06	65,785 14	66,828 12	12,562	12,562 .
121	Leerne-S ^{te} -Martin	616 07	1,440 74	316 59	2,582 20	2,495 85	578	578 .
122	Leeuwegem	587 24	855 91	154 92	1,556 07	1,420 70	719	719 .
123	Lembeke	1,910 75	4,528 66	621 41	6,869 82	7,197 56	2,816	2,816 .
124	Lemberge	565 75	906 21	81 33	1,555 54	1,417 90	467	467 .
125	Letterhautem	550 85	829 42	289 81	1,670 09	1,749 76	1,180	1,180 .
126	Leupegem	1,808 58	2,556 81	722 54	5,067 75	5,309 40	1,981	1,981 .
127	Liefferingen	104 02	209 15	46 41	419 58	439 60	275	275 .
128	Lierde-S ^{te} -Marie	1,029 70	1,609 .	347 56	2,986 20	3,128 75	2,007	2,007 .
129	Lierde-S ^{te} -Martin	709 24	1,225 90	176 00	2,109 74	2,210 59	1,354	1,354 .
130	Loochristy	4,040 45	8,477 70	1,575 28	14,100 41	14,775 09	5,984	5,984 .
131	Lootenhulle	2,054 01	4,107 05	779 96	6,941 02	7,272 78	5,051	5,051 .
132	Lovendegem	5,841 46	6,725 29	1,525 82	12,090 57	12,667 57	3,647	3,647 .
133	Nachelen	1,806 77	3,628 40	651 59	6,081 76	6,577 14	2,754	2,754 .
134	Naerke-Kerkhem	858 04	1,708 65	225 45	2,832 12	2,967 23	1,450	1,450 .
135	Maeter	1,076 64	3,798 05	480 76	5,964 45	6,248 09	2,671	2,671 .
136	Maldegem	6,805 54	14,004 22	5,482 75	24,292 51	25,451 42	9,011	9,011 .

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1892.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

137	Mariakerke	2,577 80	4,624 63	681 95	7,884 47	8,260 61	1,741	1,741 .
138	Massemen-Westrem. . .	1,176 42	2,092 06	491 75	5,761 11	5,940 54	2,104	2,104 .
139	Meerbeke	2,151 71	5,896 05	661 04	6,688 80	7,007 00	2,790	2,790 .
140	Meerdonck	1,424 71	2,701 67	680 56	4,806 74	5,150 55	2,545	2,545 .
141	Meerendré	2,152 64	4,052 40	855 78	7,058 91	7,505 67	1,995	1,995 .
142	Meire	1,556 50	2,408 26	485 12	4,427 88	4,650 12	2,055	2,055 .
143	Meirelbeke	4,566 88	6,062 17	1,590 90	11,819 95	12,585 84	4,845	4,845 .
144	Melden	905 97	1,755 60	251 93	2,951 50	5,092 51	1,537	1,537 .
145	Meldert Iez-Alost . . .	1,107 56	1,078 51	561 66	5,457 55	5,601 52	2,216	2,216 .
146	Melle	5,555 43	6,881 91	1,480 44	15,915 80	14,579 68	5,880	5,880 .
147	Melsele.	3,101 14	7,187 85	1,026 15	11,515 14	11,854 95	3,440	3,440 .
148	Melsen	569 94	836 45	212 12	1,618 51	1,605 72	740	740 .
149	Mendonck	435 50	984 00	101 40	1,518 76	1,591 22	421	421 .
150	Mespelaere	192 56	575 15	55 50	622 81	652 52	351	351 .
151	Meygem	828 24	1,614 77	261 24	2,704 25	2,853 20	1,158	1,158 .
152	Meylegem.	260 56	442 04	75 56	784 76	822 20	352	352 .
153	Michelbeke.	552 57	874 25	144 57	1,571 19	1,616 15	844	844 .
154	Middelbourg	619 85	1,154 51	280 46	2,054 82	2,151 89	987	987 .
155	Moerbeke (Lokeren). . .	5,689 70	7,529 85	2,107 10	14,726 65	15,429 19	5,545	5,545 .
156	Moerbeke (Grammont). .	580 16	772 80	174 05	1,526 09	1,599 84	1,297	1,297 .
157	Moerzeke	3,028 69	4,575 50	1,245 04	8,649 65	9,062 28	3,955	3,955 .
158	Mont-Saint-Amand . . .	17,665 20	25,610 66	5,490 25	46,766 09	48,997 14	10,856	10,856 .
159	Mooreghem	568 19	814 55	151 89	1,534 43	1,607 65	660	660 .
160	Moorsel	2,170 05	4,257 03	915 72	7,352 68	7,705 45	3,560	3,560 .
161	Moortzeele.	557 04	784 51	157 65	1,479 18	1,549 75	648	648 .
162	Mullein.	417 20	800 05	120 46	1,557 71	1,401 55	660	660 .
163	Munckzwalm.	634 97	1,315 72	270 91	2,250 60	2,357 02	1,109	1,109 .
164	Munte	585 69	940 60	167 81	1,694 10	1,774 92	900	900 .
165	Nazareth	3,208 80	6,458 54	1,106 72	10,755 86	11,206 89	4,760	4,760 .
166	Nederboulare	711 48	707 05	198 45	1,616 96	1,694 10	672	672 .
167	Nederbrakel	5,424 40	6,705 80	1,824 07	11,052 27	12,522 47	4,148	4,148 .
168	Neder-Eename	549 25	664 15	116 55	1,129 69	1,185 58	647	647 .
169	Neder-Hasselt.	517 16	1,058 50	165 67	1,721 55	1,805 45	1,008	1,008 .
170	Neder-Zwalm-Hermel- gem	988 82	2,011 44	586 12	5,586 58	5,757 48	845	845 .

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1802, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1803.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1800.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1803.
		FONCIER, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

171	Nevele	3,450 37	7,046 46	1,503 08	11,000 89	12,572 30	3,210	3,210 .
172	Neyghem	267 54	543 40	120 00	931 54	975 08	345	345 .
173	Nieuwenhove	270 50	554 00	78 86	892 76	935 35	565	565 .
174	Nieuwerkerken	1,606 22	2,812 62	561 72	4,980 56	5,218 17	2,543	2,543 .
175	Nieukerken	2,053 21	5,265 04	1,558 21	9,554 46	10,010 27	3,082	3,082 .
176	Nokere	1,097 25	2,115 60	206 65	3,419 50	3,582 63	1,514	1,514 .
177	Nukerke	1,545 05	2,811 60	490 42	4,856 07	5,088 68	2,191	2,191 .
178	Okegem	400 08	956 55	220 14	1,565 57	1,640 26	958	958 .
179	Olsene	1,756 09	5,850 50	708 61	8,315 20	8,616 48	2,107	2,107 .
180	Onkerzeele	814 04	1,048 15	165 15	2,028 24	2,125 .	1,070	1,070 .
181	Oombergen	419 69	706 21	152 46	1,277 76	1,538 72	776	776 .
182	Oordlegem	1,628 62	3,402 28	852 82	5,045 72	6,227 27	2,231	2,231 .
183	Oostacker	5,156 18	10,421 25	1,564 20	16,921 63	17,728 00	4,773	4,773 .
184	Oost-Eecloo	1,524 68	2,758 17	389 93	4,652 78	4,874 75	1,927	1,927 .
185	Oosterzeele	1,065 78	2,065 50	785 10	5,714 47	5,987 09	2,733	2,733 .
186	Oostwinckel	715 05	1,628 .	185 04	2,528 09	2,648 70	1,005	1,005 .
187	Opbrakel	884 24	1,447 40	257 57	2,589 21	2,712 73	1,811	1,811 .
188	Opdorp	1,289 54	1,989 52	450 04	3,709 10	3,886 05	1,259	1,259 .
189	Ophasselt	734 03	1,372 24	210 97	2,318 14	2,428 73	1,299	1,299 .
190	Orroir	383 81	736 60	169 20	1,290 21	1,351 76	616	616 .
191	Ottergem	252 40	594 60	111 58	738 47	773 70	507	507 .
192	Oultre	963 90	1,706 85	284 68	2,955 43	3,096 42	1,974	1,974 .
193	Overboulaere	1,731 80	2,494 60	796 74	5,023 14	5,262 78	2,092	2,092 .
194	Overmeire	3,153 71	4,918 10	1,063 48	9,137 29	9,573 20	3,585	3,585 .
195	Oycke	814 80	1,509 89	199 78	2,524 47	2,433 36	1,053	1,053 .
196	Paricke	429 45	771 25	170 75	1,371 45	1,436 88	785	785 .
197	Paulaethem	103 84	273 24	49 16	428 24	448 67	156	156 .
198	Peteghem (Audenarde).	1,761 48	3,724 64	452 01	5,938 13	6,221 42	1,893	1,893 .
199	Peteghem (Deynze)	2,152 64	2,725 55	778 74	5,656 91	5,926 78	2,196	2,196 .
200	Pinte (La)	1,050 28	2,275 84	264 93	3,591 05	3,702 37	1,429	1,429 .
201	Poesele	455 55	885 12	163 10	1,501 75	1,573 59	552	552 .
202	Pollaere	547 15	755 35	94 82	1,177 50	1,233 67	776	776 .
203	Poucques	969 96	1,899 70	277 08	3,137 74	3,287 43	1,033	1,033 .
204	Quaremont	880 32	1,588 95	298 97	2,768 22	2,900 28	1,369	1,369 .

N. D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1892.	POPULATION de droit de la COMMUNE d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1892.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

205	Ressegem.	508 90	911 58	190 53	1,611 03	1,087 89	948	948 .
206	Ronsele.	559 04	731 25	80 62	1,191 81	1,248 07	413	413 .
207	Roorst	567 40	1,050 35	202 56	1,809 40	1,805 72	657	657 .
208	Roosebeke.	244 50	585 80	98 27	726 57	761 02	401	401 .
209	Rupelmonde.	5,708 59	5,280 25	1,729 80	10,718 50	11,220 84	3,182	3,182 .
210	Russeignies	560 05	1,054 65	106 70	1,791 98	1,877 47	680	686 .
211	Ruyen	1,559 04	2,294 07	621 45	4,271 54	4,475 52	2,157	2,157 .
212	Saffelaere.	2,074 72	6,911 14	1,510 05	11,195 80	11,750 01	3,425	3,425 .
213	Saint-Antelinckx.	578 77	589 06	135 09	1,101 82	1,154 58	842	842 .
214	Saint-Denis-Westrem	2,726 09	5,228 25	885 05	8,840 27	9,262 01	1,953	1,953 .
215	Sainte-Marguerite.	514 50	1,274 40	520 96	2,109 05	2,210 61	968	968 .
216	St-Gilles lez-Termonde.	5,579 11	5,379 74	1,184 87	9,943 72	10,418 10	4,093	4,093 .
217	Saint-Gilles-Waes	4,091 57	10,055 15	2,054 20	16,180 02	16,952 86	4,924	4,924 .
218	Saint-Jean-in-Eremo	449 12	1,056 20	256 00	1,741 02	1,825 02	879	879 .
219	Saint-Laurent	2,551 58	5,874 82	1,324 95	9,551 35	10,006 99	3,643	3,643 .
220	Saint-Paul.	2,151 92	4,548 41	908 76	7,580 09	7,951 14	2,592	2,592 .
221	Santberge.	702 94	1,092 25	242 98	2,038 15	2,135 38	1,262	1,262 .
222	Sarlaringen.	795 41	1,246 95	203 42	2,245 78	2,352 92	1,554	1,554 .
223	Schelderode	743 26	1,257 52	194 81	2,175 59	2,279 38	1,054	1,054 .
224	Scheldewindeke	1,655 47	2,078 30	540 47	5,172 24	5,418 99	2,151	2,151 .
225	Schellebelle	1,454 72	2,430 05	702 84	4,568 21	4,786 14	2,187	2,187 .
226	Scheldelbeke	633 92	900 32	182 51	1,716 35	1,798 44	1,107	1,107 .
227	Schoonaerde	1,159 74	2,415 25	525 10	4,078 18	4,272 74	1,758	1,758 .
228	Schoorisse.	1,451 80	2,885 70	450 49	4,787 99	5,016 41	2,389	2,389 .
229	Seevergem	1,055 78	2,044 90	273 45	3,372 15	3,555 .	1,214	1,214 .
230	Segelsem	887 04	1,763 40	220 28	2,870 72	3,007 67	1,577	1,577 .
231	Selzaete.	6,259 40	6,822 20	2,847 88	18,929 57	19,852 64	5,241	5,241 .
232	Semmerzaeke	800 58	1,165 06	356 45	2,299 89	2,409 61	1,257	1,257 .
233	Seven-Eecke	1,921 45	4,267 40	803 11	6,991 94	7,325 50	2,020	2,020 .
234	Sinay.	4,103 56	8,042 25	1,615 92	15,849 73	14,510 46	4,663	4,663 .
235	Sleydinge.	4,771 48	10,070 65	2,005 84	16,845 97	17,649 04	4,950	4,950 .
236	Smcerhebbe - Vloerse- gem.	289 87	453 50	58 75	801 00	840 16	451	451 .
237	Smellede	546 35	1,009 81	208 50	1,764 66	1,848 85	918	918 .
238	Somergem.	5,592 86	10,469 35	2,179 88	18,242 09	19,112 36	5,611	5,611 .

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1892.	POPULATION de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1892.
		FORCÉNE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

239	Sottegem	5,601 55	0,813 51	5,417 47	18,022 55	19,825 05	5,510	3,510 .
240	Steenhuyze-Wynhuyze.	1,220 62	2,295 .	405 10	3,980 72	4,180 06	1,740	1,740 .
241	Stekene	6,524 99	11,871 23	2,740 10	20,945 32	21,044 55	7,512	7,512 .
242	Strypen	1,040 02	1,428 12	470 42	2,945 46	3,085 08	1,400	1,400 .
245	Sulsique	678 23	1,191 90	110 82	1,980 05	2,075 46	1,014	1,014 .
244	Swynaerde	2,862 80	4,511 10	676 41	8,050 37	8,434 43	2,766	2,766 .
243	Syngem	1,682 31	3,000 50	762 09	5,445 80	5,705 60	2,575	2,575 .
246	Thielrode	1,791 02	3,774 67	703 04	6,555 75	6,653 80	1,741	1,741 .
247	Tronchiennes	6,750 04	11,960 43	1,822 10	20,555 56	21,515 15	5,006	5,006 .
248	Ursel	1,518 72	3,480 55	784 14	5,792 59	6,068 75	2,515	2,515 .
249	Uytbergen	801 71	1,010 .	287 04	2,108 05	2,200 25	1,282	1,282 .
250	Velsique-Ruddershove .	1,050 25	2,092 44	652 88	4,905 57	5,255 89	2,807	2,807 .
251	Verrebroeck	081 12	2,254 55	401 85	5,657 28	5,810 80	1,527	1,527 .
252	Viane	919 52	1,216 80	186 62	2,322 94	2,455 76	1,501	1,501 .
255	Vinderhaute	061 75	1,404 60	246 14	2,702 56	2,831 49	648	648 .
254	Vleekem	182 08	417 15	42 .	642 13	672 76	274	274 .
255	Vlierzele	955 20	1,725 75	553 72	3,014 76	3,158 58	2,071	2,071 .
256	Volkegem	357 50	632 11	77 15	1,066 82	1,117 71	556	556 .
257	Voorde	542 78	081 85	206 07	1,750 70	1,813 27	1,050	1,050 .
258	Vosselaere	750 06	1,494 15	160 74	2,504 55	2,508 70	750	750 .
259	Vracene	3,606 82	7,521 95	1,729 90	12,658 67	13,262 57	4,058	4,058 .
260	Vurst	818 00	1,292 05	263 11	2,574 15	2,487 41	1,025	1,025 .
261	Vynckt	1,243 60	2,635 85	440 02	4,519 56	4,525 63	1,663	1,663 .
262	Wachtebeke	5,514 40	7,521 40	2,025 55	12,859 28	13,472 75	5,105	5,105 .
265	Waerbeke	151 62	322 57	40 86	515 05	550 62	313	313 .
264	Waerschot	5,290 84	8,017 55	2,045 78	15,363 17	16,096 09	5,229	5,229 .
265	Waesmunster	5,165 09	9,369 81	2,173 90	16,708 80	17,505 92	5,845	5,845 .
266	Wannegem-Lede	1,045 10	1,939 90	290 37	3,284 57	3,441 27	1,151	1,151 .
267	Wanzele	315 55	610 15	104 30	1,029 80	1,078 03	716	716 .
268	Waterland-Oudeman . .	602 21	1,455 10	314 70	2,572 01	2,485 17	871	871 .
269	Watervliet	1,621 76	4,413 50	856 95	6,891 00	7,220 78	2,275	2,275 .
270	Welden	711 41	1,576 22	239 17	2,526 80	2,647 35	1,155	1,155 .
271	Welle	750 75	1,493 40	221 20	2,465 44	2,583 60	1,462	1,462 .
272	Wetteren	15,221 57	18,858 16	7,508 45	41,568 18	43,541 72	11,925	11,925 .

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement définitif de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		Foncière, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

273	Wichelen	1,805 09	3,345 75	967 42	6,118 26	6,410 14	2,547	2,547 .
274	Wieze	1,812 65	2,527 00	845 59	5,184 14	5,451 46	2,154	2,154 .
275	Wondelghem.	2,847 88	4,714 17	655 41	8,107 46	8,588 53	2,100	2,100 .
276	Wonterghem.	655 94	1,026 43	217 95	1,898 52	1,988 88	885	885 .
277	Wortegem.	1,698 41	3,520 59	574 50	5,793 10	6,069 47	2,527	2,527 .
278	Woubrechtgem.	452 46	689 55	127 40	1,249 21	1,308 81	955	955 .
279	Wynckel	1,803 01	3,618 74	753 24	6,240 59	6,558 51	2,506	2,506 .
280	Zele	12,176 02	19,075 01	5,882 75	37,154 68	38,906 25	12,293	12,293 .
281	Zeveren.	508 16	947 52	74 14	1,410 82	1,487 55	613	613 .
282	Zonnegem.	208 20	545 84	158 11	982 15	1,029 01	556	556 .
285	Zulte.	1,367 38	3,215 56	850 78	5,411 72	5,669 00	2,215	2,215 .
284	Zwyndrecht.	3,959 00	6,744 29	1,407 22	12,111 41	12,689 21	4,619	4,619 .
TOTAL POUR LA PROVINCE.		572,638 08	991,155 04	225,511 02	1,787,553 04	1,872,569 31	648,215	648,215 .

PROVINCE DE HAINAUT.

1	Acoz.	2,804 62	2,654 25	891 86	6,550 73	6,653 70	1,545	1,545 .
2	Aiseau	6,764 87	3,627 85	2,015 22	12,407 94	12,900 88	2,515	2,515 .
3	Anderlues.	8,244 88	8,500 70	3,354 26	19,065 84	20,018 55	7,112	7,112 .
4	Angré.	1,557 22	2,204 64	1,184 48	4,946 54	5,182 31	1,244	1,244 .
5	Angreau	579 52	843 02	273 91	1,696 25	1,777 17	521	521 .
6	Anserœul	1,554 45	1,775 50	451 08	3,581 01	3,751 85	1,345	1,345 .
7	Antoing.	6,072 70	8,305 59	2,608 04	18,084 15	18,046 86	2,675	2,675 .
8	Anvaing.	1,400 77	2,529 74	495 03	4,425 54	4,656 67	1,329	1,329 .
9	Arbre-Ponchau.	567 98	591 33	190 28	1,349 64	1,414 03	714	714 .
10	Arc-Ainières.	1,270 45	1,925 90	405 19	3,507 54	3,779 64	1,374	1,374 .
11	Arquennes.	3,069 99	2,912 05	954 44	6,956 48	7,267 40	2,558	2,558 .
12	Asquillies.	311 45	563 40	134 38	1,009 21	1,057 56	515	515 .
13	Athis.	596 19	1,082 80	161 20	1,840 57	1,928 17	524	524 .
14	Attre.	1,552 75	1,181 44	487 99	3,022 18	3,166 36	663	663 .
15	Aubechies.	558 31	554 40	111 05	805 76	842 10	242	242 .
16	Andregnies.	1,511 79	2,371 07	566 78	4,052 64	4,874 00	1,028	1,028 .

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1895.	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1895.
		FORCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

17	Aulnois	809 06	1,587 74	397 40	2,794 20	2,927 50	686	080 »
18	Autreppe	350 63	488 07	183 69	1,022 39	1,071 16	386	386 »
19	Baileux	1,356 86	1,358 15	365 60	3,060 61	3,206 62	902	902 »
20	Bailièvre	329 84	404 33	106 50	840 67	880 78	317	317 »
21	Bailleul	542 92	796 15	174 15	1,513 22	1,585 42	648	648 »
22	Baisieux	982 38	1,322 96	246 13	2,551 47	2,673 19	779	779 »
23	Barbençon	1,219 82	1,675 98	342 40	3,256 20	3,390 50	781	781 »
24	Barry	890 68	984 »	491 52	2,566 20	2,479 08	919	919 »
25	Basècles	5,178 39	3,550 36	2,843 46	11,572 21	12,124 26	4,257	4,257 »
26	Bassilly	1,370 55	2,037 76	368 11	3,776 40	5,956 56	1,509	1,509 »
27	Baudour	4,512 41	5,689 64	1,724 97	11,927 02	12,406 02	3,857	3,857 »
28	Bauffe	1,384 00	1,704 85	319 27	3,408 72	5,571 54	899	899 »
29	Daugnies	751 45	1,050 97	554 11	2,116 53	2,217 50	831	831 »
30	Beauwelz	845 59	1,342 30	405 92	2,593 61	2,717 34	664	664 »
31	Béclers	1,384 55	2,661 33	366 47	4,412 35	4,622 85	1,235	1,235 »
32	Bellecourt	1,058 47	1,197 64	317 31	2,573 42	2,696 19	1,115	1,115 »
33	Belœil	4,516 26	5,912 10	1,747 06	12,175 42	12,756 27	2,682	2,682 »
34	Bernissart	3,007 48	2,461 23	1,070 22	6,538 93	6,850 88	1,974	1,974 »
35	Bersillies-l'Abbaye . .	801 01	1,001 75	599 25	2,192 99	2,297 61	710	710 »
36	Bienne lez-Happart . .	378 21	645 67	100 56	1,124 44	1,178 08	344	344 »
37	Biercée	504 42	696 05	176 32	1,376 79	1,442 47	511	511 »
38	Biesme-sous-Thuin . .	381 29	442 72	98 09	922 10	966 09	346	346 »
39	Biévène	2,368 80	5,052 29	656 30	6,057 39	6,346 36	2,725	2,725 »
40	Blandain	2,559 62	4,890 60	806 01	8,256 23	8,650 11	2,558	2,558 »
41	Blaregnies	915 78	1,570 56	271 53	2,755 67	2,887 15	772	772 »
42	Blaton	3,429 23	3,080 02	1,748 51	8,257 76	8,051 71	3,582	3,582 »
43	Blaugies	2,019 15	2,816 73	628 55	5,464 41	5,725 10	1,500	1,500 »
44	Bléharies	1,175 06	2,140 20	688 58	4,007 84	4,199 04	1,002	1,002 »
45	Blicquy	2,016 42	2,101 68	506 83	4,624 93	4,845 57	1,587	1,587 »
46	Boignée	586 04	749 85	248 02	1,584 51	1,860 10	704	704 »
47	Bois-de-Lessines . . .	1,498 98	1,769 20	575 88	3,644 06	5,817 91	1,520	1,520 »
48	Bois-d'Haine	2,004 51	1,069 25	503 62	4,477 39	4,690 99	1,954	1,954 »
49	Bouffloux	7,901 23	5,410 50	2,509 02	15,820 77	16,575 52	4,033	4,033 »
50	Bougnies	400 12	623 45	120 60	1,144 17	1,198 75	365	365 »

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement définitif de l'année 1890.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FOUCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DMS PAYÉES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

51	Boulers	052 21	1,193 50	616 45	2,761 96	2,893 72	706	706 .
52	Bousoit	1,025 85	927 55	200 98	2,244 38	2,351 45	741	741 .
53	Boussu	16,858 99	15,610 19	4,840 22	57,289 40	30,068 35	9,704	9,704 .
54	Boussu lez-Walcourt	1,206 87	1,521 01	575 05	3,505 85	3,461 44	875	875 .
55	Bouvignies	406 70	801 95	163 94	1,552 68	1,626 75	641	641 .
56	Braffe	747 59	1,167 07	185 25	2,099 71	2,190 88	657	657 .
57	Braine-le-Comte	17,141 60	20,296 62	4,301 54	41,739 76	45,731 02	8,700	8,700 .
58	Brasmenil	1,265 67	1,457 85	254 61	2,978 15	3,120 21	1,325	1,325 .
59	Bray	562 58	548 39	125 57	1,256 34	1,295 32	405	405 .
60	Brugelle	4,017 72	4,486 54	873 68	9,377 94	9,825 53	1,915	1,915 .
61	Bruyelles	1,664 11	1,091 21	441 89	3,197 21	3,349 74	1,092	1,092 .
62	Brye	405 06	554 57	110 98	1,068 41	1,119 38	416	416 .
63	Buisson	657 63	771 07	221 84	1,651 14	1,708 96	940	940 .
64	Bury	1,221 29	1,407 63	334 21	2,965 15	3,104 49	922	922 .
65	Buvrines	1,788 50	2,805 94	476 32	5,069 26	5,311 10	1,081	1,081 .
66	Buzet	928 97	1,012 50	218 24	2,159 71	2,262 74	1,144	1,144 .
67	Callenelle	1,220 52	966 17	344 28	2,550 97	2,651 71	715	715 .
68	Calonne	2,160 69	1,410 40	876 95	4,448 02	4,660 22	1,016	1,016 .
69	Cambronne-Casteau	1,179 15	1,245 40	198 07	2,622 62	2,747 74	508	508 .
70	Cambron-St-Vincent	1,552 09	1,557 51	588 78	3,478 58	3,644 32	962	962 .
71	Carnières	7,528 93	6,708 85	2,084 27	16,122 05	16,891 18	6,348	6,348 .
72	Casteau	2,426 97	5,626 59	698 88	6,752 44	7,074 58	2,156	2,156 .
73	Celles	2,615 69	5,786 49	858 75	7,260 91	7,607 50	1,446	1,446 .
74	Chapelle-à-Oie	514 57	675 80	182 78	1,373 15	1,438 66	560	560 .
75	Chapelle-à-Wattnes	1,148 07	1,561 75	349 37	3,059 17	3,205 11	1,075	1,075 .
76	Chapelle lez - Herlaimont	6,586 50	5,900 50	2,879 77	15,366 37	16,099 45	5,592	5,592 .
77	Châtelet	28,526 48	24,582 11	8,751 47	61,660 06	64,001 68	11,176	11,176 .
78	Châtelineau	21,018 15	15,967 94	7,156 22	44,122 29	46,227 22	10,188	10,188 .
79	Chaussée-Notre-Dame	1,616 44	1,552 56	518 58	3,487 58	3,655 75	1,249	1,249 .
80	Chercq	2,008 72	2,029 88	415 24	4,451 84	4,664 22	907	907 .
81	Chièvres	5,259 50	5,777 96	1,540 22	12,566 68	13,166 19	3,201	3,201 .
82	Cipty	1,741 60	1,823 57	752 94	4,318 11	4,524 11	887	887 .
83	Cordes	369 46	565 50	124 44	1,057 20	1,107 64	417	417 .
84	Couillet	15,003 73	11,514 90	4,600 .	31,118 63	32,803 20	8,326	8,326 .

N ^o d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		POURCENT, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

85	Courcelles	18,100 30	14,730 85	5,825 31	38,685 55	40,510 15	12,654	12,654 .
86	Cour-sur-Heure	596 20	390 05	581 98	1,168 25	1,225 90	454	454 .
87	Croix-lez-Rouveroy	356 16	454 55	68 52	879 25	921 17	292	292 .
88	Guesmes	12,017 67	10,587 29	5,679 23	26,284 19	27,558 12	8,569	8,569 .
89	Dampremy	17,391 78	13,605 36	4,741 72	35,828 86	37,538 14	8,941	8,941 .
90	Dergueau	507 20	772 21	121 41	1,400 91	1,407 74	521	521 .
91	Deux-Acren	5,120 .	5,089 70	1,256 57	7,475 27	7,851 80	3,681	3,681 .
92	Donstiennes	824 25	770 65	374 08	1,069 88	2,065 86	291	291 .
93	Écaussines-d'Enghien	10,656 45	9,591 79	5,908 92	24,157 16	25,309 02	6,489	6,489 .
94	Écaussines-Lalaing	1,641 78	1,870 12	560 52	4,072 42	4,266 70	1,068	1,068 .
95	Ellezelles	3,888 22	4,905 18	1,149 25	9,942 65	10,416 98	5,267	5,267 .
96	Ellignies lez-Frasnes	114 10	198 94	60 48	373 52	391 54	140	140 .
97	Ellignies-St-Anne	1,307 04	2,051 18	407 01	3,966 13	4,155 54	1,295	1,295 .
98	Élouges	7,121 58	6,616 17	2,162 75	15,900 50	16,658 85	4,207	4,207 .
99	Erbant	482 23	565 69	129 78	1,175 70	1,231 79	412	412 .
100	Erbiseul	856 20	921 19	539 02	2,096 50	2,196 52	981	981 .
101	Ere	966 56	1,217 50	155 26	2,337 12	2,448 02	815	815 .
102	Erpion	521 50	649 51	133 02	1,103 65	1,156 28	295	295 .
103	Erquennes	2,451 19	5,287 95	1,387 51	7,126 63	7,466 69	1,297	1,297 .
104	Erquennes	708 96	1,144 30	263 76	2,117 11	2,218 11	603	603 .
105	Escanaffles	1,970 08	2,792 65	900 81	5,665 54	5,933 73	1,854	1,854 .
106	Espinois	645 79	961 44	178 68	1,783 91	1,869 01	509	509 .
107	Esplechin	1,147 37	1,833 71	339 59	3,311 67	3,469 66	1,358	1,358 .
108	Esquelmes	530 14	437 02	50 46	837 62	877 58	296	296 .
109	Estaimbourg	1,285 73	2,011 02	615 88	3,910 63	4,097 19	1,016	1,016 .
110	Estaimpuis	1,225 07	1,859 66	673 39	3,758 12	3,957 42	1,320	1,320 .
111	Estiennes-au-Mont	2,552 59	2,630 08	1,180 42	6,342 89	6,645 40	1,935	1,935 .
112	Estinnes-au-Val	1,246 .	1,408 81	410 82	3,065 63	3,211 88	757	757 .
113	Eugies	2,154 72	2,608 64	868 33	5,611 80	5,879 61	2,450	2,450 .
114	Everbecq	2,267 02	2,934 35	859 18	6,060 75	6,349 89	3,025	3,025 .
115	Évregnies	650 84	837 21	276 28	1,744 33	1,827 55	749	749 .
116	Familleureux	2,237 69	2,263 25	680 42	5,181 36	5,428 55	1,924	1,924 .
117	Farciennes	6,884 71	7,011 41	5,918 28	17,814 40	18,604 27	6,066	6,066 .
118	Faucoulix	48 67	509 44	136 02	994 13	1,041 56	329	329 .

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1892.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1892.
		PONCIPAL, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

119	Fayt-le-Franc	612 78	1,015 21	569 22	1,997 21	2,002 40	629	629 .
120	Fayt lez-Seneffe.	6,520 51	5,953 70	1,637 66	13,911 87	14,575 56	3,756	3,756 .
121	Feluy	5,552 06	5,037 04	1,685 35	12,074 45	12,950 48	3,200	3,200 .
122	Fleurus.	12,472 74	11,976 65	3,752 55	24,201 94	29,547 36	5,148	5,148 .
123	Flobecq	4,051 95	6,572 31	1,847 22	12,451 46	13,045 48	4,181	4,181 .
124	Fontaine-Valmont	1,605 49	1,550 50	774 05	3,728 04	3,905 89	857	857 .
125	Fontenoy	499 73	513 23	156 80	1,169 76	1,225 57	819	819 .
126	Forchies-la-Marche.	5,202 61	3,352 61	1,415 03	10,170 25	10,655 44	4,728	4,728 .
127	Forest	719 04	908 55	245 83	1,873 22	1,962 58	759	759 .
128	Forges	1,282 68	1,650 30	504 54	3,437 52	3,601 51	892	892 .
129	Fouleng	359 73	486 70	129 55	975 98	1,022 54	363	363 .
130	Fourbechies	552 24	699 98	127 26	1,179 48	1,255 75	290	290 .
131	Frasnes lez-Buissenal	4,519 28	5,415 53	2,242 35	11,076 96	12,548 54	4,097	4,097 .
132	Frasnes lez-Gosselies	3,355 42	4,170 54	1,161 22	8,685 18	9,099 52	2,631	2,631 .
133	Froid-Chapelle	2,135 91	3,085 78	800 .	6,111 69	6,403 26	1,930	1,930 .
134	Froidmont.	1,175 30	1,772 90	640 16	3,588 36	3,759 55	850	850 .
135	Froyennes.	2,115 82	3,139 92	639 32	5,895 06	6,176 20	1,301	1,301 .
136	Gages	714 84	631 06	160 32	1,506 22	1,578 08	532	532 .
137	Gallaix	257 52	452 92	67 80	778 04	815 16	309	309 .
138	Gaurain-Ramecroix.	3,549 56	2,712 85	1,355 11	7,615 50	7,978 81	3,452	3,452 .
139	Genly	764 61	942 05	365 16	2,069 82	2,168 56	1,077	1,077 .
140	Gerpennes.	3,346 42	4,746 25	1,523 38	9,416 05	9,865 26	2,151	2,151 .
141	Ghislenghien.	845 88	1,397 89	465 87	2,907 64	3,046 55	721	721 .
142	Ghlin	6,726 86	6,584 65	1,849 21	13,160 72	13,883 09	4,570	4,570 .
143	Ghoy	1,321 95	2,085 45	376 40	3,853 80	4,037 65	1,980	1,980 .
144	Gibecq	516 03	809 67	92 56	1,418 98	1,486 67	501	501 .
145	Gilly	51,756 67	27,928 89	13,966 15	73,651 71	79,259 85	20,449	20,449 .
146	Givry	2,745 73	4,052 74	1,234 38	8,032 87	8,416 09	1,885	1,885 .
147	Godarville.	1,559 04	1,819 20	836 63	4,234 87	4,456 90	1,695	1,695 .
148	Goegnies-Chaussée	435 14	649 47	211 95	1,544 56	1,408 70	388	388 .
149	Gondregnies	486 90	1,586 53	45 15	2,118 60	2,219 77	283	283 .
150	Gosselies	19,660 76	25,146 05	8,146 53	52,953 36	55,479 59	9,118	9,118 .
151	Gottignies.	908 74	888 .	238 89	2,035 63	2,132 74	853	853 .

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1892.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1892.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

152	Gougnies	1,109 64	1,650 70	469 51	3,229 85	3,383 94	660	660 .
153	Gouy-lez-Piéton . . .	3,488 58	4,192 05	1,354 75	9,035 16	9,466 20	3,259	3,259 .
154	Gozée	2,018 87	2,912 65	665 65	5,297 15	5,549 86	1,579	1,579 .
155	Grandglise	1,271 48	1,217 71	653 60	3,142 79	3,292 72	1,106	1,106 .
156	Grandmetz	919 03	1,367 15	520 18	2,606 36	2,750 70	860	869 .
157	Grandreng	1,748 95	2,651 68	719 10	5,119 73	5,563 98	1,426	1,426 .
158	Grandrieux	1,077 79	1,174 75	572 17	2,624 71	2,749 97	853	853 .
159	Graty	757 38	1,041 25	247 04	2,025 67	2,122 31	872	872 .
160	Grosages	615 44	885 10	183 05	1,684 19	1,764 54	497	497 .
161	Guegnies	876 05	1,180 84	215 67	2,302 56	2,412 45	1,093	1,095 .
162	Hacquegnies	622 72	866 55	282 05	1,771 92	1,856 46	716	716 .
163	Haine-Saint-Paul . . .	8,142 61	6,545 20	4,130 71	18,625 52	19,514 08	4,865	4,865 .
164	Haine-Saint-Pierre . .	8,892 45	6,350 50	2,293 35	17,545 10	18,382 12	4,186	4,186 .
165	Hainin	720 72	679 88	153 45	1,554 05	1,628 19	721	721 .
166	Ham-sur-Heure	3,954 86	4,452 20	1,759 50	10,146 56	10,650 62	2,161	2,161 .
167	Hantes-Wihéries . . .	1,187 06	1,518 05	623 08	3,328 19	3,486 97	805	805 .
168	Harchies	1,550 13	1,671 24	688 94	3,890 31	4,075 90	1,541	1,541 .
169	Harmignies	1,146 95	1,322 26	510 70	2,779 91	2,912 35	616	616 .
170	Harvengt	1,044 19	1,820 32	288 92	3,153 95	3,304 39	719	719 .
171	Haulchin	1,624 65	1,685 82	717 14	4,027 59	4,219 75	1,228	1,228 .
172	Hautrages	2,185 54	3,561 34	853 79	6,580 67	6,894 61	1,727	1,727 .
173	Havay	1,014 30	1,684 52	475 84	3,174 66	3,526 11	868	868 .
174	Havannes	983 90	1,048 86	282 89	2,315 74	2,426 22	1,206	1,206 .
175	Havré	5,177 62	5,661 74	1,164 07	12,005 45	12,576 07	2,846	2,846 .
176	Hellebecq	502 81	849 73	162 12	1,494 66	1,565 97	791	791 .
177	Hennuyères	1,650 59	1,799 49	465 96	3,915 84	4,102 65	1,527	1,527 .
178	Henripont	425 30	570 75	197 27	1,193 41	1,250 34	460	460 .
179	Hensies	1,727 11	2,257 84	795 40	4,780 40	5,008 46	1,875	1,875 .
180	Heppignies	1,354 01	1,254 82	353 72	2,942 55	3,082 93	1,394	1,394 .
181	Herchies	2,676 87	3,010 46	775 94	6,461 27	6,769 52	2,005	2,005 .
182	Hérinnes	1,752 15	2,876 16	741 47	5,349 78	5,605 .	1,884	1,884 .
183	Herquegies	425 95	665 78	120 .	1,211 73	1,260 54	418	418 .
184	Hertain	288 19	466 55	77 89	832 63	872 55	250	250 .
185	Hollain	1,524 25	1,806 19	723 09	4,055 53	4,246 91	1,384	1,384 .

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1892.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement légal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1892.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

186	Horrues	5,225 60	4,192 15	984 48	8,402 23	8,803 07	2,472	2,472 .
187	Houdeng-Aimeries . .	9,750 94	9,440 64	5,095 24	24,275 82	25,453 94	6,820	6,820 .
188	Houdeng-Goegnies . .	9,962 54	10,297 49	5,315 01	25,573 94	24,698 57	6,653	6,653 .
189	Houtaing	1,177 05	5,608 90	256 12	5,042 07	5,282 61	845	845 .
190	Hoves	896 56	1,551 11	237 95	2,485 60	2,604 18	828	828 .
191	Howardries	581 78	1,648 50	109 48	2,139 56	2,241 63	267	267 .
192	Husseignies	1,389 57	1,462 06	476 24	5,327 87	5,486 63	1,452	1,452 .
193	Hyon	2,021 51	4,071 15	784 41	7,776 87	8,147 88	1,548	1,548 .
194	Irchonwelz	1,088 01	1,550 76	298 16	2,716 93	2,846 55	904	904 .
195	Isières	704 00	1,109 10	235 58	2,049 58	2,147 56	1,114	1,114 .
196	Jamioux	1,045 03	1,151 85	446 01	2,642 89	2,768 97	958	958 .
197	Jollain-Merlin	756 35	1,442 82	255 61	2,454 78	2,571 89	727	727 .
198	Joncret	586 53	705 75	124 45	1,416 73	1,484 52	417	417 .
199	Jumet	43,467 06	59,080 35	20,370 94	102,918 35	107,828 24	23,927	23,927 .
200	Jurbize	1,974 56	2,186 51	610 29	4,771 16	4,998 78	1,105	1,105 .
201	Kain	5,579 92	6,811 83	1,250 15	13,421 90	14,062 21	2,965	2,965 .
202	Labuissière	2,517 62	1,788 95	767 51	5,074 08	5,316 15	1,053	1,053 .
203	Ladeuze	1,520 85	1,458 38	524 26	3,085 47	3,250 57	1,093	1,093 .
204	La Glanerie	960 19	1,571 59	475 14	5,006 92	5,150 57	1,170	1,170 .
205	Lahamaide	648 97	914 80	249 82	1,813 59	1,900 11	1,179	1,179 .
206	Labestre	6,070 96	5,380 50	2,070 87	13,522 13	14,167 23	3,690	3,690 .
207	La Louvière	56,775 41	27,442 59	12,607 68	76,825 68	80,490 78	14,257	14,257 .
208	Lamain	632 59	1,091 .	142 79	1,866 38	1,955 43	601	601 .
209	Lambusart	1,514 38	1,536 21	705 67	3,754 26	5,053 56	1,283	1,283 .
210	Landelies	1,928 71	2,098 25	709 75	4,736 71	4,962 68	1,827	1,827 .
211	Lanquesaint	500 09	655 85	104 78	1,040 72	1,090 37	457	457 .
212	Laplagne	1,089 90	1,204 05	515 05	2,809 .	2,943 01	1,472	1,472 .
213	Leernes	1,946 35	2,444 65	633 07	5,024 07	5,263 75	1,645	1,645 .
214	Leers-Fosteau	512 12	647 66	158 07	1,317 85	1,580 72	437	437 .
215	Leers-Nord	1,008 07	1,843 73	490 52	3,542 32	3,501 77	920	920 .
216	Leus	5,748 78	4,530 36	1,264 88	9,544 02	9,999 33	1,962	1,962 .
217	L'Escaillère	513 60	416 .	201 61	931 21	975 63	266	266 .
218	Lestain	646 51	878 13	216 80	1,781 26	1,866 24	776	776 .
219	Leugnies	571 34	794 06	227 68	1,593 08	1,669 08	462	462 .

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1895	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1896.
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION						
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES	Total			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

220	Leval-Chaudeville . . .	473 48	306 63	225 92	1,006 05	1,054 02	280	280 »
221	Leval-Trahégnies . . .	3,034 71	3,250 32	1,240 78	7,525 81	7,884 84	3,096	3,096 »
222	Liberchies	936 46	1,086 53	241 28	2,264 07	2,372 08	988	988 »
223	Ligne	1,286 11	1,618 24	681 14	3,585 49	3,756 54	1,067	1,067 »
224	Lobbes	4,637 29	5,685 46	2,131 68	12,454 45	13,027 65	2,916	2,916 »
225	Lodelinsart	19,486 11	16,523 85	5,736 50	41,546 46	45,528 50	7,629	7,629 »
226	Lombise	1,059 45	1,149 64	179 47	2,368 54	2,481 53	543	543 »
227	Lompret	195 02	232 40	94 78	522 20	547 11	205	205 »
228	Loverval	726 81	744 50	195 86	1,666 97	1,746 50	615	615 »
229	Luttre	2,956 92	2,230 34	886 05	6,053 29	6,342 07	1,978	1,978 »
230	Macon	1,244 95	1,481 88	659 53	3,386 36	3,547 91	1,022	1,022 »
231	Macquenoise	943 88	1,265 02	727 25	2,936 15	3,076 22	639	639 »
232	Maffles	2,084 04	1,609 99	740 62	4,434 65	4,646 21	1,502	1,502 »
233	Mainvault	1,337 37	2,067 04	457 10	3,881 51	4,066 69	2,004	2,004 »
234	Maisières	2,025 17	2,891 84	521 52	5,438 53	5,697 98	1,443	1,443 »
235	Manage	5,626 25	6,270 73	1,876 76	13,773 74	14,450 84	3,193	3,193 »
236	Marbaix	967 54	1,623 95	254 01	2,845 50	2,981 25	707	707 »
237	Marche-lez-Écaussines.	3,073 07	2,427 50	882 27	6,382 64	6,687 09	2,246	2,246 »
238	Marchienne-au-Pont . .	36,229 55	28,780 71	13,866 92	78,877 18	82,640 15	15,157	15,157 »
239	Marchipont	141 12	278 50	53 78	473 40	475 06	118	118 »
240	Marcinelle	27,359 55	24,457 71	9,174 89	60,972 05	63,880 82	11,187	11,187 »
241	Marcq	1,774 92	2,414 36	361 29	4,550 57	4,767 66	1,960	1,960 »
242	Marquain	1,128 33	1,750 19	424 85	3,303 37	3,466 96	1,051	1,051 »
243	Masnuy-Saint-Jean . . .	1,310 61	1,757 23	325 15	3,392 97	3,554 84	1,493	1,493 »
244	Masnuy-St-Pierre . . .	722 47	1,105 44	271 38	2,099 29	2,190 44	366	366 »
245	Maubray	1,548 05	1,483 35	414 15	3,445 55	3,609 95	1,336	1,336 »
246	Maulde	1,421 70	2,586 67	320 55	4,328 90	4,555 42	1,143	1,143 »
247	Maurage	2,970 45	1,895 70	495 17	5,361 41	5,617 18	1,871	1,871 »
248	Melles	379 54	544 45	76 09	1,000 08	1,047 79	408	408 »
249	Mellet	1,938 44	2,060 94	516 98	4,516 36	4,731 82	1,721	1,721 »
250	Merbes-le-Château . . .	3,560 76	4,912 40	1,463 88	9,939 04	10,413 20	1,252	1,252 »
251	Merbes-St-Marie	596 47	916 30	345 05	1,857 80	1,946 43	491	491 »
252	Meslin-l'Évêque	1,070 02	1,586 10	486 84	3,142 96	3,292 90	1,663	1,663 »
253	Mesvin	1,461 26	1,040 99	599 68	3,101 92	3,249 90	557	557 »

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1892.	POPULATION de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1892.
		FOUCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

254	Mévergnies	989 10	855 75	358 24	2,203 09	2,308 19	921	921 .
255	Mignault	1,450 89	1,711 24	429 23	3,591 36	3,762 60	1,306	1,306 .
256	Molembaix	1,220 10	2,560 58	412 50	3,992 08	4,185 47	1,282	1,282 .
257	Momignies	2,953 30	3,585 98	1,492 95	7,832 23	8,205 88	1,932	1,932 .
258	Monceau-Imbrechies .	474 25	554 65	350 02	1,359 52	1,424 58	411	411 .
259	Monceau-sur-Sambre .	16,042 32	15,981 13	5,221 84	33,245 29	36,026 73	7,151	7,151 .
260	Montbliart	486 36	748 76	200 12	1,455 24	1,503 71	518	518 .
261	Montignies-le-Tilleul .	4,454 85	5,234 05	1,756 26	11,425 16	11,970 16	3,157	3,157 .
262	Montignies lez-Lens .	1,340 04	1,456 60	360 05	3,166 29	3,317 34	1,092	1,092 .
263	Montignies-Saint-Christophe.	617 19	925 45	136 76	1,677 40	1,737 42	400	400 .
264	Montignies-sur-Roc .	1,054 67	1,492 19	501 85	3,028 69	3,173 18	1,020	1,020 .
265	Montigny-sur-Sambre.	22,251 88	18,580 95	8,849 62	49,682 45	52,052 61	13,479	13,479 .
266	Montroëul-au-Bois . .	775 05	1,138 84	400 60	2,315 39	2,423 85	872	872 .
267	Montroëul-sur-Haine .	1,014 93	1,429 05	322 16	2,766 14	2,898 10	936	936 .
268	Mont-Saint-Aubert . .	913 43	1,265 04	226 50	2,404 97	2,519 70	1,129	1,129 .
269	Mont-S ^{te} -Aldegonde .	1,960 42	1,171 28	502 70	3,634 49	3,807 88	1,460	1,460 .
270	Mont-S ^{te} -Geneviève . .	696 71	787 50	129 56	1,613 77	1,690 75	433	433 .
271	Mont-sur-Marchienne .	10,324 09	8,220 95	2,824	21,369 04	22,388 49	6,752	6,752 .
272	Morlanwelz	14,511 56	14,505 80	6,558 67	35,574 05	37,061 61	7,307	7,307 .
273	Moulbaix	750 05	1,549 05	221 84	2,500 90	2,620 21	804	804 .
274	Nourcourt	1,665 79	2,595 74	716 25	4,777 76	5,005 69	1,442	1,442 .
275	Moustier	1,504 52	1,788 62	433 95	3,527 07	3,695 33	1,094	1,094 .
276	Naast	2,144 51	2,394 50	725 29	5,264 10	5,515 23	1,950	1,950 .
277	Nalinnes	2,968 70	4,694 55	1,007 38	8,670 53	9,084 17	2,587	2,587 .
278	Néchin	1,782 85	3,020 94	1,002 41	5,806 18	6,033 17	1,739	1,739 .
279	Neufmaisons	695 87	852 52	209 47	1,757 66	1,841 51	603	603 .
280	Neufvilles	3,046 40	4,185 55	718 93	7,950 90	8,350 21	2,208	2,208 .
281	Nimy	7,174 09	7,197 08	1,664 75	16,036 50	16,801 55	2,589	2,589 .
282	Noirchain	666 47	515 65	113 24	1,295 36	1,357 16	328	328 .
283	Nouvelles	489 58	806 58	120 97	1,417 13	1,484 74	331	331 .
284	Obaix	1,158 50	1,333 30	540 21	2,841 01	2,976 54	1,315	1,315 .
285	Obigies	695 73	1,280 92	139 31	2,165 96	2,260 29	709	709 .
286	Obourg	3,276 .	2,042 21	709 24	6,027 43	6,945 62	1,700	1,700 .
287	Oeudeghien	1,074 08	1,835 15	357 01	3,266 24	3,422 06	1,504	1,504 .

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1892.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FONCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

288	Ogy	785 86	1,584 17	529 89	2,497 92	2,617 06	1,158	1,158 °
289	Ollignies	1,569 41	1,888 70	460 06	3,718 17	5,895 55	1,418	1,418 °
290	Onnezies	557 07	618 21	158 29	1,155 57	1,187 65	558	558 °
291	Orcq	965 16	1,695 42	180 64	2,850 22	2,974 69	656	656 °
292	Ormeignies	1,490 50	1,895 15	338 50	3,273 05	5,901 61	1,080	1,080 °
293	Ostiches	757 47	1,501 80	546 14	2,405 41	2,520 16	929	929 °
294	Papignies	598 29	645 80	210 08	1,452 17	1,521 45	679	679 °
295	Pecq	2,911 93	5,354 51	1,144 75	9,500 97	9,858 08	1,990	1,990 °
296	Peissant	748 79	1,007 59	500 90	2,057 08	2,155 22	727	727 °
297	Péronnes-lez-Antoing .	1,328 88	1,565 55	575 55	3,280 78	5,425 77	1,205	1,205 °
298	Péronnes-lez-Binche .	2,413 88	1,045 12	444 04	4,805 04	5,032 18	1,515	1,515 °
299	Petit-Enguien	5,152 15	5,398 04	829 27	7,559 46	7,710 56	1,917	1,917 °
300	Petit-Rœulx-lez-Braine.	841 82	1,151 57	222 °	2,215 50	2,521 08	769	769 °
301	Petit-Rœulx-lez-Seneffe.	561 15	579 77	182 22	1,125 12	1,176 70	376	376 °
302	Piéton	1,885 28	1,955 70	559 72	4,556 70	4,564 54	1,548	1,548 °
303	Pipaix	1,501 29	2,174 45	546 98	4,222 72	4,424 17	1,668	1,668 °
304	Pironchamps	2,065 14	1,615 65	765 41	4,442 20	4,654 16	2,378	2,378 °
305	Pommerœul	2,565 19	5,020 °	1,141 02	6,724 21	7,045 °	1,704	1,704 °
306	Pont-à-Celles	4,592 45	4,192 55	1,456 47	10,021 45	10,499 54	4,268	4,268 °
307	Pont-de-Loup	2,005 29	1,987 22	620 28	4,612 79	4,832 85	1,655	1,655 °
308	Popuelles	424 85	511 24	84 24	1,020 51	1,068 09	372	372 °
309	Pottes	1,794 66	2,619 86	845 92	5,258 44	5,509 50	1,911	1,911 °
310	Presles	1,400 56	1,886 52	401 40	3,688 28	5,864 24	847	847 °
311	Quartes	518 22	565 58	68 62	950 22	995 55	595	595 °
312	Quevaucamps	5,008 52	2,850 64	1,738 28	7,597 24	7,959 68	2,758	2,758 °
313	Quévy-le-Grand	1,201 97	2,071 49	512 73	3,786 19	3,968 82	851	851 °
314	Quévy-le-Petit	854 55	1,222 55	554 92	2,591 80	2,505 90	1,045	1,045 °
315	Quiévrain	7,070 98	9,208 94	2,594 11	18,674 03	19,564 91	5,551	5,551 °
316	Ragnies	853 95	1,185 80	252 48	2,270 21	2,578 51	725	725 °
317	Ramegnies-Chin	1,551 19	2,558 26	501 94	5,971 59	4,160 85	805	805 °
318	Rameignies	546 85	586 06	72 44	805 55	845 77	241	241 °
319	Rance	2,250 41	5,506 02	1,164 51	7,200 94	7,544 47	1,674	1,674 °
320	Ransart	7,605 50	7,508 85	2,942 41	17,916 74	18,771 49	6,748	6,748 °
321	Rebaix	1,021 50	1,552 05	455 21	2,856 56	2,932 84	1,019	1,019 °

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition dénominée de l'année 1893.	POPULATION de droit de la COMMUNE d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quota-part de la commune dans la répartition dénominée de l'année 1893.
		FORCIÈRE, pour les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

522	Renlies	857 48	974 06	270 95	2,085 09	2,182 47	640	640 .
523	Ressaix	1,728 25	1,356 04	824 14	3,888 41	4,073 91	040	940 .
524	Rèves	1,495 62	1,800 41	490 05	3,786 06	5,066 68	1,577	1,577 .
525	Rièzes (Les)	548 58	811 84	286 50	1,666 72	1,725 28	484	484 .
526	Robechies	249 48	407 05	101 08	757 61	703 75	261	261 .
527	Roisin	2,220 19	3,356 41	1,333 26	6,909 86	7,230 51	1,768	1,768 .
528	Rongy	1,052 21	1,980 07	609 81	4,251 09	4,453 90	1,436	1,436 .
529	Ronquières	1,610 49	1,843 98	455 64	3,910 11	4,096 65	1,231	1,231 .
530	Roselles	584 15	527 55	186 91	1,298 61	1,360 56	672	672 .
531	Roucourt	1,861 16	1,907 96	740 62	4,509 74	4,724 88	1,277	1,277 .
532	Rouveroy	967 82	1,316 75	245 70	2,530 25	2,650 96	509	509 .
533	Roux	13,116 88	11,631 77	4,040 30	28,788 95	30,162 37	8,430	8,430 .
534	Rumes	1,550 86	1,895 97	635 97	3,882 80	4,068 04	1,881	1,881 .
535	Rumillies	1,043 14	1,497 73	167 85	2,708 72	2,837 94	857	857 .
536	Saint-Amand	1,269 80	1,779 52	479 90	3,529 22	3,607 59	1,152	1,152 .
537	Saint-Denis	2,381 61	1,310 37	453 28	4,125 26	4,322 06	944	944 .
538	Saint-Ghislain	11,914 98	14,052 59	4,232 50	30,799 87	32,260 23	3,759	3,759 .
539	Saint-Léger	783 86	1,286 85	249 59	2,320 19	2,430 88	1,023	1,023 .
540	Saint-Maur	654 71	760 94	163 42	1,579 07	1,654 40	472	472 .
541	Saint-Pierre-Capelle	1,405 67	1,775 65	312 90	4,494 22	3,660 92	1,736	1,736 .
542	Saint-Remy	586 53	805 95	177 72	1,570 20	1,645 11	452	452 .
543	Saint-Sauveur	1,287 44	1,519 49	352 72	3,159 65	3,310 39	1,870	1,870 .
544	Saint-Symphorien	2,337 44	2,140 87	715 15	5,193 40	5,441 22	1,114	1,114 .
545	Saint-Vaast	2,188 55	1,474 62	451 78	4,114 95	4,311 26	1,451	1,451 .
546	Salles	548 59	734 06	146 70	1,430 01	1,498 23	404	404 .
547	Sars-la-Bruyère	951 77	1,644 13	328 57	2,904 47	3,043 03	722	722 .
548	Sars-la-Buisnière	965 09	1,049 01	434 51	2,448 61	2,565 42	1,046	1,046 .
549	Séloignes	1,603 21	2,014 25	915 74	4,533 20	4,749 46	1,251	1,251 .
550	Senefle	6,718 95	7,241 48	1,773 05	15,734 06	16,484 68	3,447	3,447 .
551	Silly	2,367 89	3,883 37	1,072 61	7,323 87	7,673 27	2,302	2,302 .
552	Sirault	2,668 26	5,050 09	1,169 15	8,887 50	9,511 50	2,849	2,849 .
553	Sivry	3,023 55	5,538 40	1,935 04	11,116 99	11,647 34	2,819	2,819 .
554	Solre-Saint-Géry	1,472 10	1,933 07	801 94	4,227 11	4,428 77	1,005	1,005 .
555	Solre-sur-Sambre	3,068 56	3,995 .	1,637 71	9,299 27	9,742 91	1,846	1,846 .

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

556	Souvret	2,790 41	2,587 05	1,077 01	6,455 07	6,763 02	2,798	2,798 .
557	Spiennes	795 90	649 73	202 55	1,648 16	1,726 79	467	467 .
558	Stambruges.	2,280 07	2,150 24	1,112 93	5,532 29	5,817 17	1,814	1,814 .
559	Steenkerque	879 89	1,366 09	247 61	2,512 19	2,632 04	772	772 .
560	Strée	1,808 31	1,810 60	792 23	4,420 14	4,631 01	1,582	1,582 .
561	Strépy	7,758 85	6,705 60	2,797 88	17,240 53	18,062 81	5,070	5,070 .
562	Taintignies	2,695 84	5,754 00	807 57	7,257 50	7,603 73	3,000	3,000 .
563	Templeuve	3,747 17	6,118 52	1,228 72	11,094 41	11,623 69	3,228	3,228 .
564	Tertre	2,629 13	2,756 15	1,126 78	6,492 06	6,801 77	2,005	2,005 .
565	Tbieu	1,238 51	1,175 77	594 66	3,006 94	3,150 39	1,317	1,317 .
566	Tbiulain	753 20	1,547 30	277 97	2,578 47	2,491 94	856	856 .
567	Tbiousies	1,826 86	2,784 86	442 42	5,054 14	5,295 26	1,017	1,017 .
568	Thiméon	1,357 79	1,310 70	567 56	3,236 05	3,590 43	1,504	1,504 .
569	Thimougies	546 78	621 13	132 82	1,100 73	1,153 24	541	541 .
570	Thirimont.	784 56	1,070 05	281 98	2,136 59	2,238 52	692	692 .
571	Thoricourt	1,168 72	1,153 .	213 17	2,534 89	2,655 82	684	684 .
572	Thuillies	3,052 06	3,100 80	1,534 02	7,667 78	8,033 58	2,011	2,011 .
573	Thuin	8,640 80	11,475 38	4,162 11	24,278 29	25,456 53	5,632	5,632 .
574	Thulin	3,289 72	4,524 78	1,282 25	9,096 75	9,530 73	2,385	2,385 .
575	Thumaide.	851 55	1,097 78	262 42	2,211 75	2,317 26	716	716 .
576	Tongre-Notre-Dame	1,137 01	1,663 57	359 95	3,160 53	3,311 31	691	691 .
577	Tongre-Saint-Martin	276 92	416 50	64 40	757 82	795 97	172	172 .
578	Tourpes	1,321 95	1,831 98	590 60	3,544 53	3,713 63	1,041	1,041 .
579	Trazegnies	5,572 70	6,010 75	2,014 71	13,598 16	14,246 88	4,843	4,843 .
580	Trivières	2,119 53	2,005 90	1,182 52	5,307 95	5,561 17	1,556	1,556 .
581	Vaulx-lez-Chimay	237 57	198 50	22 10	457 97	479 82	170	170 .
582	Vaulx-lez-Tournai	3,226 93	2,035 14	1,118 75	6,380 82	6,685 25	1,936	1,936 .
583	Velaines	2,381 10	3,742 07	624 76	6,748 02	7,069 95	2,052	2,052 .
584	Vellereille-lez-Brayeux.	1,068 20	1,528 10	226 12	2,622 42	2,747 53	645	645 .
585	Vellereille-le-Sec.	203 65	262 80	54 20	520 63	545 47	171	171 .
586	Vergnies	450 87	663 34	136 18	1,252 39	1,312 14	310	310 .
587	Vezeu	1,117 62	811 .	370 36	2,298 98	2,408 66	1,379	1,379 .
588	Viesville	1,721 30	1,589 25	408 78	3,699 33	3,781 52	1,825	1,825 .
589	Ville-Pommerœul	900 15	1,379 06	515 66	2,884 87	3,022 60	886	886 .

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FONCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

390	Villerot	308 79	792 25	198 46	1,389 56	1,455 79	541	541 .
391	Villers-la-Tour	755 07	741 16	245 46	1,721 69	1,803 83	657	657 .
392	Villers-Notre-Dame. . .	244 95	241 52	65 57	552 02	578 35	266	266 .
393	Villers-Perwin	1,046 56	1,358 65	319 27	2,704 28	2,835 29	1,102	1,102 .
394	Villers-Potterie	728 56	887 75	381 .	1,997 51	2,092 59	627	627 .
395	Villers-Saint-Amand . .	651 19	668 58	145 86	1,445 45	1,514 59	620	620 .
396	Villers-Saint-Ghislain .	677 88	717 97	272 04	1,667 89	1,747 40	581	581 .
397	Ville-sur-Haine	2,062 20	1,747 47	2,673 40	6,483 07	6,792 36	856	856 .
398	Virelles	1,047 69	1,223 35	354 97	2,626 01	2,751 29	579	579 .
399	Wadelincourt	401 58	509 39	146 15	1,056 90	1,107 52	387	387 .
400	Wagnelée	1,620 50	575 84	803 21	2,999 55	3,142 65	806	806 .
401	Wanfercée-Baulet . . .	4,982 88	4,470 75	1,723 82	11,177 45	11,710 69	5,012	5,012 .
402	Wangnies	913 01	850 26	245 87	2,007 14	2,192 89	1,097	1,097 .
403	Wannebecq	681 05	945 40	214 .	1,840 45	1,928 25	922	922 .
404	Warchin	714 .	890 95	116 61	1,721 56	1,803 69	481	481 .
405	Warcoing	1,485 61	2,092 18	806 05	4,585 82	4,592 96	1,054	1,054 .
406	Warquignies	1,562 97	1,373 48	533 20	3,269 65	3,425 65	1,271	1,271 .
407	Wasmes - Audemetz - Briffœil.	959 14	1,305 78	360 54	2,625 46	2,750 71	896	896 .
408	Wasmuel	3,445 72	2,911 22	1,200 61	7,555 55	7,916 .	2,580	2,580 .
409	Watripont	580 45	542 82	112 63	1,035 90	1,085 52	536	536 .
410	Wandrez	1,803 69	2,238 65	362 95	4,405 27	4,615 43	1,009	1,009 .
411	Wayaux	420 28	509 74	75 42	805 44	843 86	504	504 .
412	Wez-Yelvain	1,811 60	2,131 66	484 45	4,427 71	4,638 94	1,315	1,315 .
413	Wiers	4,406 22	4,166 89	1,668 68	10,241 79	10,750 39	3,792	3,792 .
414	Wihéries	2,329 67	2,914 23	1,245 95	6,489 85	6,799 46	2,773	2,773 .
415	Willaupuis	454 50	843 85	155 66	1,453 81	1,592 21	701	701 .
416	Willemeau	653 87	951 .	181 96	1,786 83	1,872 00	645	645 .
417	Wodecq	1,959 14	2,539 07	610 34	5,088 55	5,331 51	2,037	2,037 .
TOTAL POUR LA PROVINCE.		1,196,020 07	1,260,327 07	431,682 05	2,888,029 79	2,925,808 06	807,629	807,629 .

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		PONCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LIÈGE.

1	Abée.	555 59	771 95	247 28	1,574 82	1,640 05	615	615 »
2	Abolens.	187 46	202 »	95 86	485 52	508 47	408	408 »
3	Acosse	165 85	229 05	46 16	441 04	462 08	298	298 »
4	Aineffe	219 66	375 15	58 46	655 27	665 48	220	220 »
5	Alleur	1,026 76	1,122 87	458 65	2,608 28	2,752 71	1,162	1,162 »
6	Amay	5,727 08	5,050 98	2,101 91	10,879 97	11,590 02	4,475	4,475 »
7	Ampsin	2,605 51	2,151 80	1,175 86	5,951 17	6,214 15	2,056	2,056 »
8	Andrimont	11,559 51	5,465 10	5,005 55	19,808 16	20,755 14	4,350	4,550 »
9	Angleur.	13,502 08	9,077 15	4,675 51	27,514 54	28,617 65	5,002	5,002 »
10	Ans	7,164 71	6,553 81	1,744 57	15,245 09	15,970 20	6,875	6,875 »
11	Antheit.	5,813 18	1,855 98	2,175 66	7,820 82	8,195 93	5,267	5,267 »
12	Anthisnes.	888 72	1,484 53	497 69	2,870 96	5,007 92	1,509	1,509 »
13	Argenteau.	1,456 82	2,547 10	395 25	4,177 15	4,576 45	905	905 »
14	Attenhoven	711 41	693 40	452 55	1,857 14	1,924 78	1,352	1,352 »
15	Aubel.	4,624 09	7,861 98	1,805 46	14,292 15	14,975 95	5,071	5,071 »
16	Avennes.	596 53	578 90	454 30	1,609 55	1,686 52	624	624 »
17	Avernas-le-Bauduin.	495 74	455 »	553 40	1,262 14	1,522 55	681	681 »
18	Avin.	527 51	841 15	99 86	1,468 52	1,358 57	840	840 »
19	Avins (Les)	512 61	605 05	303 12	1,420 78	1,488 56	507	507 »
20	Awans	1,052 52	1,509 70	1,225 »	5,587 22	3,758 55	1,414	1,414 »
21	Awirs	1,477 91	1,184 85	489 72	3,152 48	3,502 87	1,846	1,846 »
22	Ayeneux	1,351 07	1,710 25	399 81	5,461 13	5,626 25	1,548	1,548 »
23	Aywaille	2,860 41	4,505 50	2,183 76	9,549 47	9,795 50	4,128	4,128 »
24	Baelen	2,069 10	5,445 28	842 91	6,955 29	7,287 12	2,185	2,185 »
25	Barchon	465 29	708 25	505 57	1,478 91	1,549 46	620	620 »
26	Bas-Oha	1,342 88	1,784 85	255 »	5,500 75	5,521 06	1,045	1,045 »
27	Basse-Bodeux	240 54	457 65	255 87	920 86	964 79	551	551 »
28	Battice	3,490 97	5,807 78	1,079 11	10,457 86	10,955 82	2,854	2,854 »
29	Beaufays	1,052 50	1,276 75	419 09	2,728 54	2,858 50	940	940 »
30	Bellaire.	986 65	1,548 70	485 28	5,018 65	5,162 64	1,228	1,228 »
31	Ben-Ahin	2,622 48	2,161 15	679 55	5,462 98	5,725 60	2,507	2,507 »
32	Bergilcz.	609 28	797 54	124 50	1,551 12	1,604 17	698	698 »
33	Berlioz	452 11	858 10	156 84	1,427 05	1,495 13	770	770 »
34	Berneau.	427 07	682 60	165 40	1,275 16	1,355 99	462	462 »

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.					FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LIÈGE (suite).

35	Bertrée	215 25	368 49	109 60	693 34	726 42	372	372 »
36	Bettincourt	199 71	256 79	85 13	519 63	544 42	463	463 »
37	Beyne-Heusay	2,615 34	3,235 70	1,232 28	7,081 32	7,419 15	3,677	3,677 »
38	Bierset	605 85	763 »	422 56	1,816 41	1,903 07	805	805 »
39	Bilstein	1,864 59	1,760 58	738 83	4,364 »	4,572 19	749	749 »
40	Bléret	182 07	389 90	59 38	631 35	661 47	319	319 »
41	Boëlhe	282 80	382 70	89 12	754 62	790 62	368	368 »
42	Boirs	979 02	864 87	426 75	2,270 62	2,378 04	1,070	1,070 »
43	Bois-et-Borsut	755 35	1,187 75	505 25	2,516 35	2,426 83	950	930 »
44	Bolland	492 59	987 90	99 43	1,579 92	1,655 29	590	590 »
45	Bombaye	385 18	513 45	112 94	1,009 57	1,057 73	401	401 »
46	Bonnelles	1,000 51	1,140 75	437 06	2,599 22	2,725 22	1,750	1,750 »
47	Borlez	346 15	504 25	161 45	1,011 85	1,060 12	526	526 »
48	Bovenistier	208 18	352 28	71 60	632 06	662 21	429	429 »
49	Bra	439 52	541 84	127 50	1,108 66	1,161 55	1,004	1,004 »
50	Braives	999 60	1,200 10	479 63	2,679 33	2,807 15	1,131	1,131 »
51	Bressoux	4,330 76	4,055 30	1,667 77	10,053 83	10,533 46	3,495	3,495 »
52	Burdinne	686 28	893 »	308 59	1,887 87	1,977 93	954	954 »
53	Celles	877 45	1,641 06	364 43	2,882 94	3,020 48	1,332	1,332 »
54	Cerexhe-Heuseux	624 68	1,229 55	270 73	2,124 96	2,226 53	905	905 »
55	Chainieux	2,035 43	2,892 93	629 78	5,556 14	5,821 20	1,476	1,476 »
56	Chapon-Seraing	497 07	725 90	256 74	1,477 71	1,548 21	564	564 »
57	Charneux	2,591 54	3,890 30	564 32	6,845 96	7,172 56	1,905	1,905 »
58	Chaufontaine	3,254 91	3,132 60	1,297 29	7,664 80	8,030 46	1,752	1,752 »
59	Chênée	12,657 68	10,225 65	5,010 61	27,891 94	29,222 57	7,045	7,045 »
60	Cheratte	2,096 78	2,287 80	943 47	5,328 05	5,582 23	2,531	2,531 »
61	Chevron	439 18	501 14	259 50	1,199 82	1,257 06	902	902 »
62	Chockier	1,400 42	1,540 15	660 23	3,000 80	3,772 58	926	926 »
63	Ciplet	456 05	455 30	126 07	1,035 42	1,084 82	969	969 »
64	Clavier	1,260 21	2,658 50	477 05	4,395 76	4,605 47	1,152	1,152 »
65	Clermont	2,159 85	3,865 30	532 64	6,557 79	6,870 64	1,915	1,915 »
66	Clermont (Huy)	984 69	1,492 »	473 45	2,950 14	3,090 88	982	982 »
67	Comblain-au-Pont	2,242 80	2,839 85	1,394 65	6,468 30	6,776 88	3,236	3,236 »
68	Cornesse	3,087 91	2,674 75	1,153 58	6,916 24	7,246 10	2,160	2,160 »

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1895.	POPULATION de droit de la COMMUNE d'après le recensement décennal de l'année 1890	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1892.
		FOYCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

69	Couthuin	2,031 89	1,825 81	621 94	4,479 04	4,695 35	5,128	5,128 »
70	Cras-Avernas	404 18	479 52	115 75	999 25	1,046 02	862	862 »
71	Créhen	536 49	475 09	192 52	1,001 90	1,049 70	655	655 »
72	Crisnée	526 27	517 85	169 18	1,013 30	1,061 64	488	488 »
73	Dalliem	925 82	1,255 40	556 27	2,695 49	2,824 08	1,101	1,101 »
74	Darion	68 46	46 75	22 10	137 31	145 86	168	168 »
75	Dison	59,044 04	25,727 05	13,149 56	75,920 65	79,542 57	13,221	13,221 »
76	Dolembreux	407 19	810 90	165 15	1,585 22	1,449 21	561	561 »
77	Donceel	256 11	553 05	41 32	610 46	659 58	507	507 »
78	Ehein	284 55	798 90	196 62	1,280 07	1,341 14	148	148 »
79	Elixem	151 06	90 95	65 12	505 15	519 68	260	260 »
80	Ellemelle	218 68	526 45	56 08	801 21	859 43	555	555 »
81	Embourg	2,141 79	1,551 45	496 55	4,189 57	4,389 44	964	964 »
82	Embresin	858 88	675 05	254 82	1,769 55	1,855 76	799	799 »
83	Engis	2,924 60	2,516 »	1,019 74	6,460 34	6,768 54	1,770	1,770 »
84	Ensival	15,570 45	12,055 45	5,554 45	33,180 35	34,765 27	6,494	6,494 »
85	Ernonheid	111 51	129 55	41 86	282 92	296 42	225	225 »
86	Esneux	4,212 59	5,459 25	1,861 56	11,515 20	12,062 40	2,937	2,937 »
87	Evegnée	250 44	266 80	98 78	596 02	624 45	297	297 »
88	Fairon-Comblain	850 45	993 70	530 68	2,374 81	2,488 10	951	951 »
89	Fallais	945 07	960 82	296 55	2,202 42	2,507 49	884	884 »
90	Feneur	292 60	374 40	147 62	814 62	855 48	252	252 »
91	Ferrières	829 57	1,003 20	317 94	2,150 71	2,255 31	1,255	1,255 »
92	Fexhe-le-haut-Clocher	884 10	1,187 15	687 88	2,759 13	2,890 76	680	680 »
93	Fexhe-Slins	708 74	1,582 67	565 29	2,514 70	2,654 67	1,005	1,005 »
94	Filot	242 48	525 75	89 07	657 50	688 66	405	405 »
95	Fize-Fontaine	455 19	459 75	190 15	1,065 09	1,115 90	757	757 »
96	Fize-le-Marsal	229 74	379 92	75 15	684 81	717 48	520	520 »
97	Flémalle-Grande	4,858 12	5,286 »	1,666 57	9,790 69	10,257 77	4,602	4,602 »
98	Flémalle-Haute	2,814 91	2,877 70	1,087 53	6,759 94	7,082 45	3,097	3,097 »
99	Fléron	1,947 19	2,564 85	1,192 75	5,704 77	5,976 93	2,122	2,122 »
100	Flône	526 76	268 50	65 26	660 52	692 05	211	211 »
101	Fooz	528 16	545 17	107 60	840 95	881 05	590	590 »
102	Forêt	6,488 86	4,752 50	2,915 51	14,154 87	14,850 15	5,687	5,687 »

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FONCIER, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

105	Fosse	525 78	670 05	272 25	1,268 56	1,529 08	654	654 »
104	Fouron-le-Comte . . .	1,125 71	1,774 05	454 77	3,352 53	3,512 47	1,256	1,256 »
105	Fouron-Saint-Martin .	670 88	984 44	252 56	1,907 68	1,998 69	1,011	1,011 »
106	Fouron-Saint-Pierre .	234 99	358 72	87 16	660 87	692 40	539	539 »
107	Fraipont	1,902 95	1,910 85	805 57	4,619 37	4,830 74	1,402	1,402 »
108	Fraiture	425 36	571 80	157 50	952 66	998 11	515	515 »
109	Francochamps	468 44	724 76	271 36	1,464 56	1,554 45	965	965 »
110	Freloux	42 56	55 44	21 40	99 40	104 14	101	101 »
111	Fumal	564 97	572 25	95 56	1,250 60	1,289 31	838	838 »
112	Geer	163 75	725 75	86 90	574 38	601 78	364	364 »
113	Gemmenich	1,314 18	1,849 69	585 89	5,549 76	3,719 11	1,924	1,924 »
114	Glain	2,293 34	2,186 37	630 16	5,109 87	5,553 65	2,150	2,150 »
115	Gleixhe	296 94	226 90	64 96	588 80	616 89	238	238 »
116	Gleize (La)	796 74	1,154 20	227 09	2,178 03	2,281 94	1,172	1,172 »
117	Glons	1,501 78	1,878 16	718 69	4,098 63	4,294 16	2,002	2,002 »
118	Goé	1,588 50	1,565 45	587 55	5,539 30	3,708 15	886	886 »
119	Gomzée-Andoumont .	314 95	769 25	156 58	1,240 56	1,299 74	458	458 »
120	Grâce-Berleur	3,439 59	2,265 15	1,463 02	7,167 76	7,509 71	3,622	3,622 »
121	Grand-Axhe	313 74	487 19	78 65	879 58	921 54	450	450 »
122	Grand-Hallet	444 85	376 25	179 03	1,000 13	1,047 84	1,000	1,000 »
123	Grand-Rechain	1,281 42	1,649 75	291 58	3,222 75	3,376 50	889	889 »
124	Grandville	240 45	287 87	128 59	656 71	688 04	510	510 »
125	Grivegnée	13,670 02	9,959 90	4,253 15	27,883 07	29,213 28	9,569	9,569 »
126	Haccourt	1,285 69	1,782 60	838 59	3,906 88	4,093 26	2,167	2,167 »
127	Hamoir	780 50	1,174 05	545 80	2,500 95	2,620 26	965	965 »
128	Haneffe	577 92	692 28	176 25	1,446 43	1,515 43	1,048	1,048 »
129	Hannesse	389 27	592 45	91 59	1,073 09	1,124 28	408	408 »
130	Hannut	2,517 27	5,101 09	1,675 51	9,293 87	9,737 25	1,834	1,834 »
131	Harzé	601 86	705 45	344 49	1,711 80	1,795 46	984	984 »
132	Henri-Chapelle	1,670 55	3,646 49	549 84	5,866 88	6,146 77	1,369	1,369 »
133	Hermalle-sous-Argen- teau.	1,287 65	1,995 85	597 73	3,881 25	4,066 59	1,355	1,355 »
134	Hermalle-sous-Huy . .	2,071 79	1,076 55	426 67	4,175 01	4,374 19	808	808 »
135	Hermée	682 43	802 81	435 91	1,921 15	2,012 80	1,253	1,253 »
136	Héron	718 85	1,103 05	256 23	2,078 11	2,177 25	1,149	1,149 »

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décretal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1902.
		VOCIENNE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

157	Herstal	18,060 49	18,817 78	10,725 55	47,601 82	49,872 74	13,877	13,877 .
158	Heure-le-Romain . . .	859 18	854 65	575 78	2,089 61	2,180 50	1,495	1,495 .
159	Heusy	5,587 29	5,907 15	670 02	10,064 46	10,544 60	1,476	1,476 .
140	Hodeige	276 45	548 56	145 75	768 52	805 18	648	648 .
141	Hody	202 16	299 50	116 46	617 92	647 40	280	280 .
142	Hognoul	687 89	755 26	510 16	1,951 51	2,044 40	517	517 .
145	Hollogne-aux-Pierres .	5,897 22	5,951 85	2,154 74	12,005 81	12,576 47	4,619	4,619 .
144	Hollogne-sur-Geer . .	706 09	1,010 75	461 19	2,178 05	2,281 04	771	771 .
145	Hombourg	1,557 58	2,507 50	452 99	4,588 07	4,597 41	1,555	1,555 .
146	Horion-Hozémont . .	2,592 59	2,936 18	750 26	6,529 05	6,650 07	4,011	4,011 .
147	Housse	659 10	696 65	325 70	1,661 45	1,740 71	941	941 .
148	Houtain-l'Évêque . . .	545 55	716 95	281 55	1,541 85	1,615 41	1,055	1,055 .
149	Houtain-Saint-Siméon.	611 45	698 85	360 40	1,670 70	1,750 40	1,225	1,225 .
150	Huccorgne	456 68	575 55	112 29	1,142 52	1,196 82	619	619 .
151	Jalbay	1,080 51	2,119 10	545 88	5,545 29	5,712 55	1,094	1,094 .
152	Jehay-Bodegnée . . .	1,227 05	1,481 50	508 68	3,017 01	3,160 94	1,555	1,555 .
155	Jemeppe	12,756 45	11,002 24	6,355 78	50,172 47	51,611 90	8,400	8,400 .
154	Jeneffe	525 -	721 97	172 24	1,419 21	1,486 92	765	765 .
155	Julémont	292 46	555 50	97 45	925 41	967 46	294	294 .
156	Jupille	7,227 01	5,944 55	2,941 55	16,112 91	16,881 60	4,561	4,561 .
157	Juprelle	490 -	721 94	541 08	1,555 92	1,628 05	746	746 .
158	Kemexhe	250 52	506 51	102 98	659 61	691 08	559	559 .
159	Laer	192 56	256 26	55 50	504 12	528 17	525	525 .
160	Lambermont	4,765 52	5,527 95	1,666 91	9,760 18	10,225 81	1,550	1,550 .
161	Lamine	174 95	292 08	57 20	524 21	540 22	350	350 .
162	Lamontzée	507 72	518 45	40 87	867 04	908 40	559	559 .
165	Landen	2,265 87	5,095 26	1,055 55	6,412 68	6,718 61	2,174	2,174 .
164	Landenne	1,061 62	802 60	424 40	2,548 62	2,460 66	2,006	2,006 .
165	Lantio	242 85	565 51	109 02	717 56	751 58	498	498 .
166	Lantremange	525 57	451 61	104 56	861 54	902 64	480	480 .
167	Latimne	545 76	592 75	169 50	1,505 81	1,568 10	1,092	1,092 .
168	Lavoir	275 65	295 95	54 94	624 52	654 51	324	324 .
169	Lens-Saint-Remy . . .	772 87	1,041 15	275 22	2,087 24	2,186 82	1,585	1,585 .
170	Lens-Saint-Servais . .	154 82	148 05	51 10	554 00	550 -	407	407 .

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1893.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FOYERRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

171	Lens-sur-Geer	574 84	300 29	104 22	1,069 26	1,120 27	500	500 »
172	Lierneux	1,554 29	2,210 27	907 72	4,472 28	4,685 64	2,476	2,476 »
173	Liers	571 69	709 66	452 19	1,733 54	1,795 29	595	595 »
174	Ligney	308 49	555 80	151 08	775 57	812 56	440	440 »
175	Limbourg	11,510 59	9,807 57	5,492 24	24,610 »	25,784 06	4,618	4,618 »
176	Limont	524 58	1,046 47	251 56	1,802 41	1,888 40	618	618 »
177	Lincent	814 59	1,186 05	415 49	2,414 71	2,529 91	1,425	1,425 »
178	Linchet	55 54	64 55	9 80	127 49	155 57	121	121 »
179	Lixhe	565 46	796 60	217 50	1,579 65	1,655 01	780	780 »
180	Loncin	801 56	771 15	201 85	1,774 54	1,858 90	986	986 »
181	Lorcé	256 25	255 40	141 85	653 48	642 75	556	556 »
182	Louveigné	1,564 95	1,954 57	527 78	5,847 08	4,050 61	1,769	1,769 »
183	Magnée	249 97	567 55	85 25	700 55	755 97	570	570 »
184	Marchin	5,965 72	4,569 25	2,582 88	12,715 85	15,522 48	5,204	5,204 »
185	Marnette	669 55	540 24	141 74	1,551 55	1,416 01	808	808 »
186	Meeffe	522 55	556 55	248 58	1,527 28	1,590 59	935	935 »
187	Melin	715 58	1,151 »	204 50	2,069 08	2,167 79	985	985 »
188	Membach	745 40	1,057 45	165 46	1,944 51	2,057 07	809	809 »
189	Merdorp	466 41	657 75	152 21	1,256 57	1,295 55	751	751 »
190	Micheroux	802 90	1,068 15	290 56	2,161 61	2,264 75	577	577 »
191	Milmort	641 15	629 50	282 74	1,553 57	1,627 48	1,258	1,258 »
192	Modave	860 44	739 70	426 57	2,046 71	2,144 55	665	665 »
193	Moha	1,110 76	1,055 90	620 55	2,785 21	2,918 08	1,755	1,755 »
194	Momalle	779 51	1,014 65	295 21	2,087 17	2,186 74	1,152	1,152 »
195	Mons	1,824 76	1,555 79	856 50	5,994 76	4,185 54	2,628	2,628 »
196	Montegnée	6,967 05	5,608 02	2,480 01	14,555 06	15,018 94	6,105	6,105 »
197	Montzen	2,728 74	5,419 11	2,428 51	8,576 56	8,985 51	1,827	1,827 »
198	Moresnet	1,275 12	2,227 09	455 06	5,955 27	4,125 01	1,027	1,027 »
199	Mortier	775 01	1,446 55	574 91	2,794 27	2,927 58	1,051	1,051 »
200	Mortroux	545 98	499 25	185 59	1,028 82	1,077 90	512	512 »
201	Mouland	415 24	755 25	154 12	1,284 61	1,545 89	505	505 »
202	Moxhe	498 80	772 55	205 06	4,476 50	1,546 94	724	724 »
203	Nandrin	1,119 57	1,512 90	598 51	5,050 78	3,175 57	1,256	1,256 »
204	Neerhespen	166 11	205 52	52 72	492 55	515 84	380	380 »

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1895.	POPULATION de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1895.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

205	Neerlanden	150 18	104 70	45 26	300 25	418 28	567	567 .
206	Neerwinden	502 55	545 .	154 52	981 85	1,028 60	524	524 .
207	Nessonvaux	1,946 21	1,550 95	1,178 06	4,484 22	4,608 15	1,255	1,255 .
208	Neufchâteau	875 40	1,550 85	204 57	2,650 91	2,765 85	861	861 .
200	Neuville-en-Condroz	751 05	1,172 20	314 40	2,257 60	2,544 44	605	605 .
210	Neuville-sur-Meuse	146 86	1,224 50	25 15	1,594 51	1,401 04	150	150 .
211	Noville	157 50	211 15	52 71	421 50	441 46	521	521 .
212	Ocuier	620 50	040 55	410 64	1,998 40	2,005 85	705	705 .
215	Odeur	268 51	526 55	125 06	917 70	961 48	205	205 .
214	Oleye	570 67	716 67	217 26	1,515 60	1,585 81	881	881 .
215	Olne	5,750 74	4,121 70	1,250 02	9,102 46	9,556 71	5,254	5,254 .
216	Omali	451 99	417 60	244 45	1,114 04	1,167 19	544	544 .
217	Ombret-Rausa	680 15	694 50	570 15	1,962 58	2,056 21	658	658 .
218	Oreye	615 62	911 08	560 65	1,885 55	1,975 27	805	805 .
219	Oteppe	481 67	567 25	145 50	994 40	1,011 84	760	760 .
220	Othée	835 75	1,011 47	545 15	2,190 55	2,294 82	1,415	1,415 .
221	Ouffet	1,588 75	2,150 90	722 66	4,262 20	4,465 65	1,619	1,619 .
222	Ougrée	10,155 72	8,677 80	7,411 41	52,244 95	55,785 25	10,241	10,241 .
225	Oupeye	1,257 52	951 75	575 25	2,542 50	2,665 58	1,216	1,216 .
224	Outrelouxhe	108 78	151 70	78 22	558 70	554 86	229	229 .
225	Overhespen	162 68	209 88	70 70	445 26	461 41	542	542 .
226	Overwinden	187 46	505 16	54 90	545 52	571 55	462	462 .
227	Paifve	210 84	550 50	62 99	624 15	655 91	400	400 .
228	Pailhe	550 15	654 55	246 80	1,451 48	1,520 75	559	559 .
229	Pellaines	225 86	280 95	125 55	656 16	666 51	588	588 .
230	Pepinster	6,604 64	5,265 90	2,020 69	15,891 25	14,555 95	2,910	2,910 .
251	Petit-Hallet	262 92	222 55	70 45	555 02	582 44	461	461 .
252	Petit-Rechain	5,290 60	4,741 .	1,581 47	11,415 07	11,057 55	2,189	2,189 .
255	Plainevaux	651 40	784 50	529 52	1,745 22	1,828 48	892	892 .
254	Polleur	1,205 95	2,000 85	477 97	5,772 77	5,952 76	1,564	1,564 .
255	Poucet	156 80	165 55	76 76	597 11	416 05	552	552 .
256	Poulseur	566 70	595 10	521 42	1,685 51	1,765 61	798	798 .
257	Pousset	507 81	687 02	194 86	1,270 60	1,340 74	685	685 .
258	Queue-du-Bois	980 94	985 90	502 50	2,278 20	2,386 80	1,705	1,705 .

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1892.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

250	Racour.	750 75	892 19	587 50	2,010 42	2,100 55	970	970 .
240	Rahier	257 59	326 27	118 05	701 71	735 19	564	564 .
241	Ramelot	216 09	327 55	122 70	666 14	697 92	526	526 .
242	Ramet-Ivoz	5,821 95	5,857 70	1,985 56	9,045 10	10,105 55	5,589	5,580 .
243	Reid (La)	815 40	1,579 25	288 46	2,481 09	2,599 45	1,557	1,557 .
244	Remersdael	410 69	1,595 65	148 50	2,152 84	2,255 54	500	500 .
245	Remicourt.	620 92	506 07	405 14	1,628 15	1,705 80	518	518 .
246	Retinne	1,246 07	1,215 85	587 94	2,847 86	2,985 72	1,256	1,250 .
247	Richelle	572 47	404 25	169 54	1,056 26	1,085 70	551	551 .
248	Rocour.	1,188 18	1,654 46	1,057 55	5,880 19	4,065 50	968	968 .
249	Roloux	265 27	411 92	98 87	774 06	810 99	425	425 .
250	Romsée	1,226 54	1,176 75	597 75	2,801 04	2,954 67	1,951	1,951 .
251	Rosoux-Crenwich	591 51	655 61	150 99	1,176 11	1,252 22	667	667 .
252	Rotheux-Rimière	752 85	1,065 97	597 18	2,195 98	2,298 65	971	971 .
253	Rouvreaux	768 59	702 90	500 98	1,772 27	1,856 82	1,149	1,140 .
254	Rumsdorp.	104 58	167 20	48 .	519 78	555 04	172	172 .
255	Saint-André	597 95	796 95	116 02	1,510 92	1,575 46	551	551 .
256	Saint-Georges	4,575 42	5,459 64	1,549 54	9,184 40	9,022 56	5,915	5,915 .
257	Saint-Nicolas.	4,066 71	2,885 80	1,670 55	9,521 04	9,975 26	6,547	6,547 .
258	Saint-Remy	554 40	848 50	415 26	1,816 16	1,902 80	971	971 .
259	Saint-Séverin.	459 06	567 45	294 09	1,520 60	1,585 60	706	706 .
260	Saive-Parfondvaux.	1,072 89	1,548 20	448 00	2,869 09	3,006 59	1,554	1,554 .
261	Sart	1,269 52	1,546 52	547 26	5,556 50	5,516 42	2,151	2,151 .
262	Scilles	5,807 15	5,802 75	5,227 58	12,857 46	15,449 89	2,825	2,825 .
263	Semy	575 80	974 50	124 49	1,472 79	1,545 05	546	546 .
264	Seraing.	64,647 75	59,664 49	25,522 55	120,854 77	126,599 59	53,495	55,495 .
265	Seraing-le-Château.	549 79	456 50	59 80	845 89	886 24	559	559 .
266	Sippenaeken.	474 81	745 01	80 12	1,297 94	1,559 86	552	552 .
267	Slins	622 86	897 66	275 56	1,795 88	1,879 46	1,052	1,052 .
268	Solheit-Tinlot.	485 70	807 75	284 54	1,575 99	1,651 18	587	587 .
269	Sonon	816 55	1,210 55	355 90	2,589 80	2,595 81	769	769 .
270	Soumagne.	5,060 55	4,900 85	1,265 72	8,526 90	8,724 15	5,752	5,752 .
271	Sprimont	2,264 22	5,521 05	2,103 45	7,887 72	8,264 02	5,207	5,207 .
272	Stembert	2,522 04	2,736 45	952 72	6,212 11	6,508 47	2,074	2,074 .

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892 DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FOYCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

273	Stoumont.	350 82	425 05	210 62	985 59	1,011 45	589	589 .
274	Strée.	621 03	1,087 03	359 79	2,267 87	2,376 06	1,140	1,140 .
275	Tavier	1,152 06	1,359 40	468 07	2,959 55	3,100 72	1,174	1,174 .
276	Terwagne.	375 75	552 25	165 51	1,080 49	1,141 47	493	493 .
277	Teuven.	500 15	1,254 58	214 70	1,969 25	2,003 18	571	571 .
278	Theux	7,597 81	7,501 94	3,055 91	17,955 66	18,791 31	5,282	5,282 .
279	Thimister.	5,588 77	4,735 27	1,095 97	9,148 01	9,384 43	2,416	2,416 .
280	Thisnes.	1,255 50	1,404 21	779 48	3,500 22	3,676 65	1,560	1,560 .
281	Thys.	246 06	543 00	101 27	692 15	725 15	416	416 .
282	Tignée	204 40	247 65	45 96	498 01	521 77	219	219 .
283	Tihange	1,596 14	2,769 65	621 94	4,987 73	5,225 68	1,552	1,552 .
284	Tilff	3,059 75	3,825 10	1,750 57	8,615 42	9,026 43	2,275	2,275 .
285	Tilleur	10,458 68	4,691 55	1,985 58	17,115 61	17,950 04	5,679	5,679 .
286	Tourinnes.	125 65	179 65	37 60	342 90	359 26	319	319 .
287	Trembleur.	1,522 58	1,805 70	600 56	3,728 84	3,906 73	2,126	2,126 .
288	Trognée	480 25	476 25	329 05	1,294 55	1,556 29	450	450 .
289	Vaux-et-Borset.	675 03	975 05	296 47	1,922 57	2,014 29	1,008	1,008 .
290	Vaux-sous-Chèvremont.	5,251 52	4,264 20	2,209 74	11,705 46	12,263 89	3,740	3,740 .
291	Velroux.	278 95	270 58	97 10	646 45	677 27	614	614 .
292	Verlaine	1,182 58	1,655 10	420 93	3,256 65	3,591 04	1,806	1,806 .
293	Viemme.	474 23	637 52	247 27	1,359 04	1,425 88	659	659 .
294	Vierset-Barse	2,541 56	1,051 50	722 96	4,995 82	5,254 15	1,788	1,788 .
295	Vieux-Ville	184 94	154 35	97 66	416 95	456 84	262	262 .
296	Vieux-Walleffes.	258 58	542 50	75 02	876 10	917 90	407	407 .
297	Ville-en-Hesbaye.	488 52	550 55	155 81	1,192 68	1,249 58	726	726 .
298	Villers-aux-Tours	265 27	504 55	136 29	704 11	757 70	495	495 .
299	Villers-le-Bouillet	1,505 84	1,088 20	521 19	3,118 23	3,266 99	2,522	2,522 .
300	Villers-l'Évêque	754 86	864 51	596 04	1,995 21	2,090 40	1,248	1,248 .
301	Villers-le-Peuplier	424 40	544 60	176 75	1,149 75	1,204 58	751	751 .
302	Villers-le-Temple.	958 71	1,140 47	659 25	2,765 43	2,895 26	1,095	1,095 .
303	Villers-Saint-Siméon	207 06	586 80	87 72	681 58	714 10	399	399 .
304	Vinalmont	1,005 56	1,656 20	402 91	3,154 47	3,384 01	1,505	1,505 .
305	Visé	4,287 29	6,686 35	2,029 60	13,005 24	13,025 58	2,980	2,980 .
306	Vissoir	158 02	186 48	41 84	386 04	405 40	269	269 .

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

307	Vivegnis	1,015 42	1,188 80	636 67	2,840 89	2,976 42	1,727	1,727 .
308	Voroux-Goreux	555 46	454 58	91 06	901 10	944 09	555	555 .
309	Voroux lez-Lierre	279 51	622 10	102 42	1,004 05	1,051 95	450	450 .
310	Voltem	2,145 57	1,600 11	717 96	4,472 64	4,686 02	5,020	5,020 .
311	Vyle-et-Tharoul	452 88	800 95	126 08	1,560 81	1,425 75	514	514 .
312	Walleffes (Les)	907 15	1,521 90	408 91	2,657 94	2,765 79	1,047	1,047 .
313	Walsbetz	257 58	252 60	101 66	571 84	599 12	244	244 .
314	Wamont	692 72	754 16	565 55	1,792 41	1,877 52	945	945 .
315	Wandre	4,142 52	4,775 00	1,499 04	10,415 26	10,912 14	4,579	4,579 .
316	Wanghe	81 90	107 15	19 55	208 60	218 55	207	207 .
317	Wanne	449 82	750 20	215 53	1,595 55	1,400 05	911	911 .
318	Wansin	259 89	179 80	86 42	506 11	550 26	408	408 .
319	Wanze	2,508 75	1,555 95	525 18	4,567 86	4,785 78	959	959 .
320	Waremmé	5,515 42	8,555 54	2,590 58	16,457 54	17,242 67	5,261	5,261 .
321	Warét-l'Évêque	452 06	456 40	167 48	1,055 94	1,106 52	920	920 .
322	Warnant-Dreye	945 67	964 60	598 75	2,507 .	2,417 06	1,519	1,519 .
325	Warsage	577 15	1,549 68	299 47	2,226 50	2,552 51	725	725 .
324	Warzée	351 61	480 05	96 77	928 45	972 72	501	501 .
325	Wasseiges	1,047 48	1,667 70	451 90	3,167 08	3,518 17	1,262	1,262 .
326	Wegnez	2,732 09	2,571 85	852 80	6,146 74	6,459 98	2,555	2,555 .
327	Welkenraedt	2,580 54	5,859 50	969 50	7,409 14	7,762 61	2,502	2,502 .
328	Werbomont	167 16	149 70	65 14	580 .	598 15	527	527 .
329	Wezeren	150 41	240 25	40 80	411 46	451 09	258	258 .
350	Wihogne	200 76	595 84	104 06	700 66	754 09	351	351 .
351	Xhendelesse	853 70	1,114 55	184 19	2,152 24	2,255 06	875	875 .
352	Xhendremael	550 15	554 71	174 60	1,259 44	1,519 52	1,088	1,088 .
353	Xhoris	617 75	909 55	569 71	1,897 01	1,987 51	859	859 .
354	Yernée-Fraineux	249 06	427 15	104 80	771 02	818 27	527	527 .
TOTAL POUR LA PROVINCE.		626,159 56	695,220 57	252,557 66	1,483,697 59	1,554,479 65	524,146	524,146 .

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1895	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1895
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LIMBOURG.

1	Achel	752 00	1,157 40	226 73	2,116 82	2,217 81	1,075	1,075 .
2	Aelst	218 08	555 "	87 06	658 74	690 17	408	408 .
3	Alken	2,125 45	4,055 "	688 68	6,845 15	7,171 69	5,274	5,274 .
4	Asch	316 96	297 20	104 52	718 68	752 97	584	584 .
5	Dasbeets	86 10	215 60	15 50	345 "	561 40	154	154 .
6	Bassange	687 19	901 51	579 94	1,968 44	2,062 55	1,058	1,058 .
7	Beeck	525 12	441 15	132 05	896 52	959 08	528	528 .
8	Beerigen	1,005 66	1,969 76	609 17	5,582 59	3,755 50	1,468	1,468 .
9	Beerbroeck	254 94	274 40	74 20	605 54	652 55	584	584 .
10	Berlingen	175 08	207 40	69 75	453 15	474 75	261	261 .
11	Berg	212 04	289 05	65 58	567 57	594 44	408	408 .
12	Beverloo	582 82	845 12	167 48	1,595 42	1,671 53	1,090	1,090 .
13	Beverst	500 24	1,107 62	172 76	1,870 62	1,959 86	900	900 .
14	Bilsen	2,262 47	4,155 05	1,586 95	7,984 45	8,505 56	2,618	2,618 .
15	Binderveld	226 17	244 16	58 75	529 08	554 52	426	426 .
16	Bocholt	975 24	1,220 00	475 11	2,668 95	2,706 29	1,985	1,985 .
17	Bommershoven	565 82	755 65	85 65	1,205 12	1,262 61	520	520 .
18	Boorsheim	656 60	755 27	215 90	1,605 77	1,682 58	1,120	1,120 .
19	Boorloo	525 01	549 55	184 60	1,059 25	1,109 76	561	561 .
20	Bouckhout	108 56	201 26	25 50	335 12	351 11	255	255 .
21	Bourg-Léopold	2,229 22	5,544 20	2,154 06	7,928 58	8,506 62	5,509	5,509 .
22	Brec	2,429 14	4,258 "	1,785 02	8,470 16	8,874 24	2,815	2,815 .
23	Brouckom	150 22	121 65	68 55	340 42	356 66	277	277 .
24	Brusthem	986 37	1,220 17	554 12	2,540 66	2,661 87	1,552	1,552 .
25	Buvingen	142 24	237 66	51 20	431 10	451 67	254	254 .
26	Canne	625 84	714 80	222 70	1,561 54	1,655 85	850	850 .
27	Caulille	262 64	418 60	90 65	771 87	808 69	615	615 .
28	Coninxheim	211 08	216 01	58 70	486 59	509 59	554	554 .
29	Cerswarem	412 09	565 90	142 78	1,118 77	1,172 14	677	677 .
30	Cortesse	1,092 28	1,669 12	370 69	5,152 09	5,281 51	1,245	1,245 .
31	Corthlys	170 75	577 50	59 10	587 15	615 14	312	312 .
32	Cosen	550 14	598 18	121 70	870 02	911 55	754	754 .
33	Coursel	848 05	949 20	289 62	2,086 96	2,186 52	2,071	2,071 .
34	Curange	1,340 71	1,897 52	450 59	5,688 82	3,864 80	1,545	1,545 .

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1895.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1895.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

33	Cuttecoven	125 02	149 70	48 06	525 58	538 81	157	157 .
36	Diepenbeek	1,956 36	3,329 21	734 78	6,020 55	6,507 56	3,042	3,042 .
37	Dilsen	694 61	915 05	509 86	1,918 42	2,090 04	1,520	1,520 .
38	Donck	488 55	851 85	129 48	1,449 86	1,510 03	725	725 .
39	Duras	570 61	444 25	30 60	854 46	895 22	253	253 .
40	Eben-Emael	1,001 14	1,023 18	412 45	2,456 77	2,555 02	1,606	1,606 .
41	Eelen	608 09	914 .	219 14	1,741 25	1,824 50	895	895 .
42	Ellicom	174 44	171 70	100 18	446 52	467 61	211	211 .
45	Engelmanshoven	170 50	251 75	65 56	485 90	500 08	311	311 .
44	Exel	699 57	1,055 02	458 54	2,171 65	2,275 23	1,505	1,505 .
45	Eygenbilsen	560 52	860 09	246 58	1,677 09	1,757 10	989	989 .
46	Eysden	265 44	505 02	66 44	657 50	667 01	595	595 .
47	Fall-et-Mheer	580 16	825 20	189 67	1,595 03	1,671 12	1,117	1,117 .
48	Fologne	254 56	402 85	66 06	705 27	756 82	453	453 .
49	Freeren	595 45	515 57	128 92	1,059 92	1,089 53	510	510 .
50	Frésin	221 02	515 15	04 16	628 95	658 05	538	538 .
51	Gelinden	631 82	767 65	192 25	1,591 70	1,667 65	905	905 .
52	Gellick	274 54	379 06	85 98	737 58	772 77	631	631 .
53	Genck	1,121 26	1,895 10	568 56	3,584 72	3,755 73	2,357	2,357 .
54	Genoels-Elderen	195 50	258 35	50 60	484 25	507 35	358	358 .
55	Gerdingen	217 28	287 40	99 16	605 84	632 65	557	557 .
56	Gingelom	858 53	1,180 81	382 24	2,401 58	2,516 15	1,077	1,077 .
57	Gorps-op-Leeuw	466 54	745 05	90 06	1,502 55	1,564 48	458	458 .
58	Gorssum	268 10	459 35	148 40	855 85	896 66	555	555 .
59	Gossoncourt lez-Looz	195 55	350 95	89 08	655 58	665 81	254	254 .
60	Gothem	126 65	104 25	27 20	258 08	270 59	195	195 .
61	Goyer	1,068 90	1,711 65	480 81	3,261 34	3,416 95	1,228	1,228 .
62	Grand-Brogel	517 24	418 68	89 08	825 .	864 56	724	724 .
63	Grand-Jamine	350 07	656 55	96 71	1,085 55	1,155 01	503	503 .
64	Grand-Looz	76 09	38 50	18 90	153 29	159 65	198	198 .
65	Grand-Spanwen	289 58	370 08	82 25	747 60	785 36	726	726 .
66	Gruitrode	447 44	431 40	68 54	947 18	992 57	882	882 .
67	Guzgoven	247 58	390 05	53 20	691 25	724 21	574	574 .
68	Haelen	1,547 21	2,506 99	588 86	4,623 06	4,843 61	1,940	1,940 .

N ^o d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FOYCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

69	Halmael	98 28	107 70	23 80	229 78	240 74	224	224 .
70	Hamont	1,290 24	2,502 75	750 22	4,543 21	4,750 95	1,865	1,865 .
71	Hechtel	585 07	698 05	360 44	1,645 56	1,723 85	1,285	1,285 .
72	Heers	762 16	1,381 05	286 48	2,450 50	2,546 55	957	957 .
73	Hees	195 02	226 94	52 50	474 46	497 09	405	405 .
74	Helchteren	560 18	452 55	112 21	915 04	957 54	745	745 .
75	Hendrieken	70 50	46 05	57 16	173 77	182 06	125	125 .
76	Henis	126 49	150 47	18 52	295 28	509 57	299	299 .
77	Heppen	352 99	520 54	111 28	973 81	1,020 27	700	700 .
78	Herck-la-Ville	1,620 01	5,059 53	551 00	5,211 14	5,439 75	2,526	2,526 .
79	Herck-Saint-Lambert	805 81	1,444 26	262 01	2,510 08	2,629 85	1,548	1,548 .
80	Herderen	544 89	646 87	119 53	1,111 29	1,164 51	559	559 .
81	Hern-Saint-Hubert	169 47	214 07	58 08	421 02	441 75	285	285 .
82	Herstappe	101 85	152 42	16 15	270 42	285 52	146	146 .
83	Herten	102 62	65 25	44 20	210 07	220 09	86	86 .
84	Heur-le-Tiexhe	160 37	157 05	29 75	347 77	564 56	517	517 .
85	Heusden	740 42	861 52	187 67	1,798 41	1,884 21	1,517	1,517 .
86	Hex	418 25	827 72	56 08	1,502 05	1,564 17	459	459 .
87	Hoelbeek (lez-Bilsen)	164 02	102 93	72 10	339 05	336 17	260	260 .
88	Hoesselt	1,291 71	2,029 55	380 14	5,701 40	5,877 98	2,285	2,285 .
89	Horpmael	362 11	484 10	151 82	978 03	1,024 69	678	678 .
90	Houppertingen	945 21	885 52	527 81	2,558 54	2,408 96	1,204	1,204 .
91	Houthaelen	655 06	672 00	209 64	1,556 79	1,610 11	1,591	1,591 .
92	Jesseren	226 10	513 01	126 72	665 83	607 59	345	345 .
93	Kerkom	415 10	791 02	115 58	1,521 70	1,584 75	552	552 .
94	Kermp	548 94	750 .	159 69	1,467 63	1,557 63	651	651 .
95	Kerniel	362 18	587 99	152 46	1,102 63	1,155 23	511	511 .
96	Kessenich	435 12	465 25	145 15	1,045 52	1,095 40	750	756 .
97	Kinroy	459 20	474 80	107 81	1,041 81	1,091 51	792	792 .
98	Lanaeken	2,272 48	5,808 10	1,267 74	7,546 32	7,696 70	2,766	2,766 .
99	Lanaye	658 47	868 05	388 90	1,895 48	1,985 91	905	905 .
100	Lanklaer	253 96	331 80	135 98	721 74	756 17	504	504 .
101	Leuth	489 51	804 75	145 55	1,439 81	1,508 50	761	761 .
102	Lille-Saint-Hubert	527 38	979 15	402 91	1,909 44	2,000 53	771	771 .

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1895.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1893.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1895.
		FORCIAIR, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

105	Linckhout	381 57	586 69	75 60	1,041 86	1,091 56	677	677 .
104	Lommel	1,526 99	1,609 70	721 60	3,658 29	3,832 81	3,252	3,252 .
105	Looz	2,441 18	5,047 79	1,356 61	8,825 58	9,246 02	2,540	2,540 .
106	Lowaiige	659 17	550 05	257 99	1,427 21	1,495 30	1,059	1,059 .
107	Loxbergen	318 77	881 26	116 61	1,516 64	1,588 99	814	814 .
108	Lummen	1,845 05	2,559 55	581 90	4,984 46	5,222 25	2,817	2,817 .
109	Mall	191 10	250 74	65 06	485 80	508 98	385	385 .
110	Marlinne	661 50	1,598 55	169 18	2,229 23	2,555 58	851	851 .
111	Martenslinde	152 44	154 51	45 56	310 51	325 11	300	300 .
112	Mechelen	975 50	1,508 75	557 56	5,081 90	5,228 95	1,557	1,557 .
113	Meeswyck	274 68	504 50	122 01	700 99	754 45	549	549 .
114	Meldert	427 98	451 05	124 22	985 25	1,050 16	725	725 .
115	Nembruggen	251 .	251 72	52 52	555 04	560 56	527	527 .
116	Mettecoven	95 87	155 15	15 50	262 52	274 84	175	175 .
117	Mouwen	468 58	454 40	187 75	1,099 71	1,142 74	1,119	1,119 .
118	Nielen-sur-Aelst	516 47	472 87	92 66	882 .	924 08	664	664 .
119	Millen	464 38	654 19	132 .	1,250 57	1,289 28	975	975 .
120	Molen-Beersel	524 02	558 45	166 50	1,048 97	1,099 01	1,229	1,229 .
121	Montenaeken	1,025 92	1,545 50	580 08	2,949 50	3,000 21	1,412	1,412 .
122	Mopertingen	572 82	594 10	105 03	869 95	911 45	605	605 .
123	Munsterbilsen	578 27	1,060 82	267 77	1,906 86	1,997 83	1,018	1,018 .
124	Muysen	98 28	117 70	27 82	243 80	255 45	146	146 .
125	Nederheim	204 84	245 35	70 28	608 45	657 48	520	520 .
126	Neerglabbeek	75 08	86 20	7 65	166 93	174 89	192	192 .
127	Neerhaeren	242 13	422 75	87 74	752 62	788 52	450	450 .
128	Neeroeteren	1,072 53	1,161 20	405 77	2,659 50	2,765 21	1,963	1,963 .
129	Neerpelt	1,227 75	2,171 85	951 95	4,551 51	4,558 15	1,945	1,945 .
130	Neertrpen	180 00	485 00	27 20	690 80	725 82	222	222 .
131	Niel lez-Asch	102 48	125 35	25 80	251 05	263 65	251	251 .
132	Niel lez-Saint-Trond	695 42	912 50	542 94	1,948 86	2,041 83	566	566 .
133	Nieuwerkerken	207 15	140 05	82 07	529 17	544 99	822	822 .
134	Oostham	565 64	782 44	237 24	1,585 52	1,658 86	1,164	1,164 .
135	Opglabbeek	526 70	262 15	116 67	705 58	739 24	776	776 .
136	Opgrimby	271 74	296 52	102 26	670 52	702 51	562	562 .

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement définitif de l'année 1890	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

137	Opheers	148 54	253 75	56 76	459 05	460 "	308	308 "
138	Ophoven	772 50	702 60	324 49	1,799 68	1,885 54	1,519	1,519 "
139	Opitter.	544 40	415 20	152 92	912 52	956 05	525	525 "
140	Opocteren.	407 96	567 75	152 05	1,108 54	1,161 22	696	696 "
141	Ordange	279 50	280 90	52 15	612 55	641 54	385	385 "
142	Otrange	400 68	568 51	99 45	1,068 44	1,119 41	467	467 "
143	Overpelt	840 49	1,175 55	719 08	2,735 12	2,865 60	1,800	1,800 "
144	Overrepen.	285 92	372 62	82 56	750 10	774 56	450	450 "
145	Paël	945 07	1,212 40	312 25	2,469 52	2,586 07	2,540	2,540 "
146	Peer.	1,458 64	2,197 42	906 64	4,542 70	4,759 42	2,184	2,184 "
147	Petit-Brogel.	189 21	514 90	75 96	780 07	817 28	519	519 "
148	Petit-Jamine	152 04	259 05	55 86	440 95	468 27	249	249 "
149	Petit-Spauwen.	152 07	157 54	68 95	378 06	397 04	499	499 "
150	Pirange.	279 95	418 40	84 47	782 80	820 14	479	479 "
151	Quaedmechelen.	659 37	905 84	244 14	1,809 35	1,886 24	1,542	1,542 "
152	Reckheim	1,161 16	2,501 13	658 57	4,500 86	4,506 04	1,590	1,590 "
153	Reppel	200 04	276 15	76 46	552 65	585 95	295	295 "
154	Riempst.	199 98	557 81	51 95	809 74	835 60	551	551 "
155	Rixingen	205 94	291 55	46 16	543 65	569 50	437	437 "
156	Roclenge-Looz.	185 68	167 95	69 08	422 71	440 78	558	558 "
157	Roclenge-sur-Geer	1,191 54	2,557 60	584 92	4,514 06	4,519 87	1,171	1,171 "
158	Rommershoven.	184 04	106 25	58 71	349 00	366 59	425	425 "
159	Rosmeer	204 54	200 49	65 58	470 41	492 85	544	544 "
160	Rothem	615 09	905 95	251 01	1,772 05	1,856 59	1,076	1,076 "
161	Runckelen.	129 64	195 12	41 86	366 62	384 11	263	263 "
162	Russon	845 57	1,162 50	211 69	2,219 76	2,325 59	1,069	1,069 "
163	Ryckel	197 75	259 16	48 45	495 36	520 04	589	589 "
164	Ryckhoven	397 04	512 57	99 98	1,009 59	1,048 55	644	644 "
165	Schalkhoven.	166 23	225 67	58 59	450 49	459 95	174	174 "
166	Schuelen	607 87	759 65	184 54	1,586 96	1,664 66	1,076	1,076 "
167	S'Heeren-Elderen.	284 13	554 61	59 00	897 74	921 65	445	445 "
168	Sichen lez-Fall.	749 46	1,091 42	238 51	2,079 39	2,168 95	1,498	1,498 "
169	Sluse.	555 25	598 24	192 53	1,346 02	1,375 90	625	625 "
170	Spalbeek	228 79	359 19	53 79	641 77	648 13	471	471 "

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893	POPULATION de la commune d'après le recensement définitif de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		foncière, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

171	Stevort	751 52	1,497 71	185 91	2,433 14	2,549 22	1,000	1,000 .
172	Stockheim	1,155 42	1,615 85	729 05	3,498 32	3,605 21	1,725	1,725 .
173	Stroekroye	255 92	580 30	104 21	740 43	775 75	587	587 .
174	Sutendael	417 06	585 07	176 78	976 91	1,023 52	965	965 .
175	Tessenderloo	1,851 90	2,523 60	694 14	4,869 70	5,102 03	3,080	3,080 .
176	Tongerloo	449 05	537 80	262 71	1,249 56	1,300 17	651	651 .
177	Ulbeek	324 87	580 .	140 15	845 02	885 35	619	619 .
178	Uyckhoven	305 20	370 82	115 28	800 50	838 48	665	665 .
179	Vechmael	419 30	586 51	98 66	1,104 47	1,137 16	702	702 .
180	Veldwezelt	529 48	721 .	130 36	1,380 84	1,436 14	1,327	1,327 .
181	Velm	743 78	1,301 85	133 78	2,381 41	2,405 02	981	981 .
182	Vliermael	644 56	680 28	177 52	1,511 56	1,583 46	1,211	1,211 .
183	Vliermael-Roodt	562 32	305 87	89 38	847 57	888 01	641	641 .
184	Vlytingen	621 25	940 66	121 62	1,692 53	1,773 27	1,145	1,145 .
185	Voorft	174 57	463 60	21 46	659 43	690 89	198	198 .
186	Vroenhoven	580 51	703 65	162 24	1,536 40	1,609 70	803	803 .
187	Vrucht	270 62	252 98	105 82	629 42	659 45	402	402 .
188	Waltwilder	325 78	422 63	81 17	829 58	869 16	633	633 .
189	Wellen	1,413 44	1,632 30	452 77	3,498 51	3,605 41	2,380	2,380 .
190	Werm	115 50	104 05	20 40	239 95	251 40	203	203 .
191	Weyer	260 82	343 20	44 02	648 04	678 96	591	591 .
192	Widoye	154 70	297 60	59 80	512 10	536 53	263	263 .
193	Wilderen	109 48	211 80	31 70	352 98	369 82	222	222 .
194	Wimmertingen	135 87	260 25	60 72	456 84	478 63	151	151 .
195	Wintershoven	177 03	196 53	47 46	421 02	441 11	229	229 .
196	Wonck	996 03	937 20	524 41	2,457 64	2,574 88	1,692	1,692 .
197	Wyckmael	261 80	477 32	174 64	913 76	937 35	584	584 .
198	Wyshagen	82 46	55 .	23 80	161 26	168 95	261	261 .
199	Zelhem	540 40	751 54	140 29	1,441 23	1,509 99	704	704 .
200	Zepperen	799 75	1,449 77	260 77	2,510 29	2,630 05	1,562	1,562 .
201	Zolder	941 57	1,448 38	298 05	2,688 00	2,816 80	2,097	2,097 .
202	Zonhoven	1,486 17	1,948 59	576 78	4,011 34	4,202 71	2,702	2,702 .
TOTAL POUR LA PROVINCE.		111,487 52	161,376 55	40,999 08	321,963 53	337,523 34	183,562	183,562 .

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		Foncière, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

1	Amberloup	530 05	506 85	105 28	742 18	777 50	740	740 .
2	Amoines	240 34	199 85	121 40	570 59	597 81	375	375 .
3	Anlier	644 70	817 75	207 26	1,669 71	1,740 57	1,552	1,552 .
4	Anloy	250 52	246 15	74 12	570 59	597 81	461	461 .
5	Arbrefontaine	284 62	284 70	124 48	693 80	726 90	652	652 .
6	Arville	838 60	394 70	279 86	1,513 16	1,585 35	817	817 .
7	Assenois	645 54	961 10	161 12	1,767 76	1,852 10	1,011	1,011 .
8	Athus	1,508 50	1,537 75	999 64	4,045 89	4,238 91	1,612	1,612 .
9	Attert	1,277 08	1,015 80	254 06	3,146 94	3,207 07	1,851	1,851 .
10	Aubange	915 46	1,665 70	412 35	2,991 51	3,134 22	705	705 .
11	Autelbas	1,508 50	1,909 60	221 14	3,439 04	3,603 11	1,685	1,685 .
12	Awenne	357 .	297 55	265 23	919 78	963 66	650	650 .
13	Aye	679 98	1,168 55	308 32	2,156 85	2,259 74	1,006	1,006 .
14	Bagimont	131 52	251 .	20 60	382 02	401 10	102	102 .
15	Bande	501 13	604 55	389 61	1,585 29	1,660 92	741	741 .
16	Barvaux	1,056 03	1,167 55	579 77	2,804 25	2,958 05	1,091	1,091 .
17	Beausaint	426 02	432 26	111 72	970 .	1,016 28	805	805 .
18	Beffe	180 74	160 50	61 20	402 44	421 64	488	488 .
19	Beho	472 36	423 40	178 49	1,074 25	1,125 50	1,542	1,542 .
20	Bellefontaine	628 18	894 44	185 08	1,705 70	1,787 07	970	970 .
21	Bende	403 90	401 72	177 66	983 28	1,030 18	415	415 .
22	Bertogne	266 42	240 95	65 27	572 64	599 96	792	792 .
23	Bertrix	1,550 48	2,828 25	1,316 08	5,674 81	5,945 54	2,612	2,612 .
24	Bihain	547 62	251 05	128 60	727 35	762 03	1,082	1,082 .
25	Bleid	837 90	1,756 60	242 30	2,836 80	2,972 14	1,220	1,220 .
26	Bomal	543 34	747 75	465 82	1,756 91	1,840 72	564	564 .
27	Bonnert	1,121 68	1,569 50	211 39	2,902 37	3,040 84	1,382	1,382 .
28	Borlon	614 95	601 40	202 40	1,508 84	1,580 82	1,015	1,015 .
29	Bovigny	580 72	302 25	259 15	1,202 10	1,259 45	1,280	1,280 .
30	Bras	445 02	489 55	116 27	1,051 44	1,101 60	835	835 .
31	Bulles (Les)	450 64	409 35	118 60	1,048 59	1,098 61	650	650 .
32	Buzenol (*)	349	349 .
33	Champlon	309 42	347 75	225 56	970 73	1,017 04	806	806 .
34	Chanly	885 01	906 06	304 33	2,095 30	2,195 35	859	859 .

(*) Hameau érigé en commune.

N° D'ORDER.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

35	Chantemelle (*)	»	»	»	»	»	387	387
36	Chassepierre	581 14	683 81	184 36	1,449 31	1,518 45	825	825
37	Châtillon	618 17	865 85	506 74	1,790 76	1,876 19	703	703
38	Cherain	487 97	471 70	187 10	1,146 80	1,201 57	840	846
39	Chiny	516 88	561 85	180 08	1,258 81	1,518 87	940	949
40	Corbion	515 94	831 00	591 74	1,757 58	1,820 48	1,010	1,010
41	Cugnon	567 42	947 46	127 14	1,642 02	1,720 55	929	929
42	Dampicourt	501 41	887 60	91 05	1,482 06	1,552 76	662	662
43	Daverdisse	247 60	285 80	107 91	641 57	671 97	335	335
44	Dochamp.	262 50	231 65	149 15	643 14	675 82	718	718
45	Dohan	326 48	581 55	197 83	905 86	949 08	515	515
46	Durbuy	672 42	1,163 19	587 79	2,225 40	2,529 47	415	415
47	Érezée	411 04	567 70	286 61	1,265 35	1,325 72	812	812
48	Erneuville	417 60	552 75	78 32	1,048 76	1,098 80	602	602
49	Étalle	1,516 94	2,267 85	795 23	4,410 02	4,020 41	1,224	1,224
50	Ethe	1,358 42	1,823 10	602 54	3,784 06	3,964 58	1,737	1,737
51	Fauvillers	608 80	805 15	190 89	1,604 90	1,744 32	1,134	1,134
52	Fays-les-Veneurs	539 21	813 05	256 50	1,608 76	1,685 51	897	897
53	Flamierge	496 72	421 67	158 21	1,076 60	1,127 97	1,352	1,352
54	Florenville	1,842 12	5,480 20	1,211 02	6,553 34	6,845 02	1,967	1,967
55	Forrières	729 40	674 75	260 24	1,664 39	1,743 79	951	951
56	Framont	196 21	345 30	84 83	626 34	656 22	315	315
57	Freux	390 74	476 65	130 60	997 99	1,045 60	563	563
58	Gembes	242 06	258 60	153 48	654 14	685 55	389	389
59	Gérouville	956 83	1,118 80	492 57	2,568 »	2,690 51	1,075	1,075
60	Grandballeux	615 58	416 52	155 81	1,187 91	1,244 58	1,144	1,144
61	Grandban	727 58	787 42	231 76	1,746 76	1,830 09	906	906
62	Grandménil	267 12	283 25	163 05	713 42	747 46	605	605
63	Grapfontaine	442 19	480 90	266 06	1,195 15	1,252 17	935	935
64	Grune	332 92	354 40	106 12	793 44	831 29	478	478
65	Grupont	344 47	325 12	157 05	826 64	866 08	269	269
66	Guirsch	351 12	588 40	52 40	991 98	1,059 31	284	284
67	Habay-la-Neuve	1,892 58	3,151 35	918 15	5,941 80	6,225 33	1,790	1,790
68	Habay-la-Vieille	928 60	1,544 10	308 60	2,781 48	2,914 17	975	975

(*) Hameau érigé en commune.

N ^o d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (suite).

69	Habergy	522 48	1,050 55	80 62	1,642 65	1,721 02	773	773 .
70	Hachy	1,056 23	1,534 77	257 94	2,648 04	2,775 31	1,883	1,883 .
71	Halanzy	1,756 23	2,578 .	637 04	4,771 27	4,908 89	1,912	1,912 .
72	Halleux	135 24	92 50	22 72	250 46	262 41	298	298 .
73	Hamipré	355 57	540 60	102 28	996 45	1,043 99	619	619 .
74	Hamp'eau	515 07	246 00	89 75	651 42	661 55	339	339 .
75	Hargimont	446 18	416 90	108 25	971 51	1,017 65	576	576 .
76	Harre	415 10	255 70	215 43	884 25	926 41	951	951 .
77	Harsin	510 60	500 45	107 80	956 94	981 64	522	522 .
78	Hatrival	584 64	554 .	308 99	1,447 63	1,516 69	652	652 .
79	Haulfays	428 54	490 50	205 91	1,124 75	1,178 41	686	686 .
80	Heinsch	1,127 42	1,156 55	216 74	2,500 71	2,620 01	1,667	1,667 .
81	Herbeumont	402 17	581 60	189 65	1,203 40	1,525 68	901	901 .
82	Heyd	535 19	202 55	297 63	1,125 37	1,176 07	882	882 .
83	Hives	286 86	104 40	153 15	526 41	551 52	501	501 .
84	Hodister	434 28	244 80	119 82	798 90	837 01	852	852 .
85	Hollonge	494 90	785 20	225 56	1,505 66	1,577 40	819	819 .
86	Hompré	405 41	593 70	157 92	1,155 03	1,210 13	805	865 .
87	Hondelange	984 27	1,154 20	107 24	2,245 71	2,352 84	1,388	1,388 .
88	Hotton	1,270 81	1,188 30	596 99	3,065 10	3,211 52	1,334	1,334 .
89	Houdemont	295 72	416 85	123 99	834 56	874 58	538	538 .
90	Houfalize	1,617 63	1,785 90	1,250 82	4,652 35	4,874 50	1,315	1,315 .
91	Humain	459 76	645 40	89 75	1,192 91	1,249 81	679	679 .
92	Izel	1,207 90	1,592 74	540 .	3,340 73	3,500 10	1,842	1,842 .
93	Izier	402 08	260 62	118 98	781 68	818 97	712	712 .
94	Jamoigne	860 44	1,565 52	386 87	2,612 83	2,737 48	1,221	1,221 .
95	Jéhonville	405 22	685 25	153 20	1,551 76	1,395 30	837	837 .
96	Juseret	729 12	690 45	175 35	1,594 90	1,670 98	1,256	1,256 .
97	Lacuisine	438 27	604 55	241 84	1,284 66	1,345 95	603	603 .
98	Lamorteau	639 31	902 10	200 83	1,742 24	1,825 35	870	870 .
99	Laroche	2,008 95	2,951 70	1,005 43	6,546 06	6,858 34	1,985	1,985 .
100	Latour	434 56	599 70	75 92	1,110 18	1,163 45	545	545 .
101	Lavacherie	357 14	504 30	103 32	964 76	1,010 79	503	503 .
102	L'Église	377 99	687 49	496 31	1,761 79	1,845 84	845	845 .

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FOUCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

103	Libin.	715 40	1,044 25	544 95	2,104 60	2,205 »	1,242	1,242 »
104	Limerlé.	797 23	1,148 »	324 87	2,270 10	2,378 30	1,435	1,435 »
105	Lomprez	470 98	458 05	290 61	1,220 44	1,284 95	445	445 »
106	Longchamps.	485 21	505 45	122 42	1,111 08	1,164 08	1,284	1,284 »
107	Longlier	767 90	1,151 12	564 07	2,263 09	2,371 05	1,144	1,144 »
108	Longwilly.	651 61	623 40	228 27	1,483 57	1,554 14	1,158	1,158 »
109	Mabompré.	275 66	299 07	88 58	663 71	695 57	825	825 »
110	Malempré.	120 12	71 85	53 30	245 27	256 07	351	351 »
111	Marche.	5,847 17	8,242 55	2,914 98	17,004 70	17,815 05	3,471	3,471 »
112	Marcourt	543 27	566 60	150 54	1,060 41	1,111 »	1,042	1,042 »
113	Marenne	414 26	356 20	111 55	881 81	923 88	650	650 »
114	Martelange	750 51	1,008 47	512 80	2,051 58	2,140 45	1,508	1,508 »
115	Masbourg.	251 35	201 »	62 41	494 76	518 57	408	408 »
116	Meix-devant-Virton.	707 42	942 »	417 09	2,066 51	2,165 09	872	872 »
117	Meix-le-Tige	594 10	840 40	77 65	1,512 15	1,574 75	646	646 »
118	Mellier	501 54	508 50	527 57	1,557 21	1,401 01	784	784 »
119	Messancy.	1,674 19	3,077 05	975 94	5,727 18	6,000 41	2,003	2,003 »
120	Mirwart	286 51	539 »	59 91	885 42	927 66	519	519 »
121	Moircy	180 88	254 10	46 63	481 61	504 58	412	412 »
122	Mont.	475 25	423 45	106 21	1,004 80	1,052 83	974	974 »
125	Mont-le-Ban.	284 48	198 42	93 70	576 60	604 11	785	785 »
124	Norhet	254 85	415 45	59 20	709 50	743 54	680	680 »
125	Mormont	405 72	229 15	165 42	798 29	856 57	861	861 »
126	Muno.	973 70	1,078 45	480 21	2,552 56	2,653 18	1,588	1,588 »
127	Musson.	1,637 44	2,205 88	446 28	4,289 60	4,494 25	1,658	1,658 »
128	Mussy-la-Ville	722 06	1,155 25	249 75	2,125 94	2,227 55	918	918 »
129	My.	452 46	675 87	154 80	1,263 15	1,323 40	500	500 »
150	Nassogne.	900 27	1,021 55	446 08	2,367 90	2,480 87	1,207	1,207 »
151	Neufchâteau.	3,126 20	6,924 07	2,581 47	12,451 74	15,024 82	2,070	2,070 »
152	Nives.	447 79	560 05	142 72	1,151 16	1,206 08	1,074	1,074 »
153	Nobressart	849 52	974 85	99 85	1,924 20	2,015 99	1,518	1,518 »
154	Noirefontaine	386 53	387 80	240 08	1,015 11	1,063 54	635	635 »
155	Noville	525 14	657 80	169 86	1,352 80	1,417 54	1,102	1,102 »
156	Ochamps	415 10	546 50	125 20	1,086 80	1,138 65	724	724 »

N ^o d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FORCÉES, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

137	Odeigne	174 16	108 55	81 40	364 11	331 48	480	480 .
138	Ofagne	331 66	487 65	99 57	918 88	902 71	557	557 .
139	On	750 96	754 90	163 68	1,669 54	1,749 19	975	975 .
140	Opont	519 75	1,281 .	331 53	2,052 28	2,129 25	610	610 .
141	Orgeo	721 49	946 15	250 63	1,924 27	2,016 06	1,314	1,314 .
142	Ortho	615 97	466 55	145 48	1,226 .	1,284 49	1,325	1,325 .
143	Paliseul	1,242 30	2,374 05	816 14	4,632 55	4,855 56	1,504	1,504 .
144	Petitbier	231 84	158 65	58 35	448 84	470 25	565	565 .
145	Porcheresse	245 49	270 65	96 25	612 37	641 59	411	411 .
146	Poupehan	125 44	141 59	51 33	318 20	353 47	332	332 .
147	Pussemanage	261 80	450 10	213 35	925 45	960 60	535	535 .
148	Rachecourt	468 16	817 05	72 60	1,357 90	1,422 68	718	718 .
149	Recogne	480 13	715 80	153 45	1,349 38	1,415 73	861	861 .
150	Redu	448 28	559 60	188 99	1,176 87	1,233 02	552	552 .
151	Remagne	234 78	246 20	87 74	568 72	595 83	467	467 .
152	Rendoux	772 80	925 64	108 06	1,594 50	1,670 56	1,262	1,262 .
153	Robelmont	272 02	505 40	55 86	831 28	870 94	501	501 .
154	Rochebault	241 64	442 50	219 44	905 38	946 48	454	454 .
155	Rossmol	592 15	567 33	186 29	1,345 77	1,409 97	819	819 .
156	Roy	516 88	440 30	198 70	1,156 38	1,211 33	965	965 .
157	Ruette	581 14	876 90	245 43	1,701 41	1,782 66	763	763 .
158	Rulles	1,016 10	1,164 95	778 96	2,960 10	3,101 31	1,186	1,186 .
159	Sainte-Cécile	823 41	778 50	337 07	1,938 98	2,031 48	1,148	1,148 .
160	Saint-Hubert	2,753 29	4,207 99	2,217 06	9,158 25	9,595 16	2,712	2,712 .
161	Saint-Léger	1,012 61	2,315 87	875 59	5,304 07	5,557 11	1,961	1,961 .
162	Saint-Mard	1,075 97	1,613 95	358 00	3,048 52	3,193 93	1,340	1,340 .
163	Sainte-Marie (Étalle)	760 20	963 33	206 01	1,929 76	2,021 82	1,236	1,236 .
164	St-Marie (Neufchâteau)	509 39	684 78	153 85	1,348 02	1,412 33	908	908 .
165	Saint-Médard	303 96	308 75	162 .	954 71	1,000 26	719	719 .
166	Saint-Pierre	572 32	935 15	344 76	1,852 23	1,940 39	1,089	1,089 .
167	Saint-Vincent	598 65	581 65	128 03	1,108 31	1,161 18	628	628 .
168	Samré	496 44	725 33	111 56	1,333 33	1,366 90	901	901 .
169	Sélange	437 64	846 25	84 34	1,368 23	1,433 50	723	723 .
170	Sensenruth	216 44	389 .	82 38	688 02	720 84	349	349 .

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1802, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1802.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1800.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1802.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

171	Sibret	421 80	759 20	154 20	1,535 20	1,308 00	1,102	1,102 .
172	Sohier	471 17	563 10	172 21	1,206 48	1,204 04	442	442 .
175	Sommetbonne	287 28	578 15	67 26	732 60	767 65	483	483 .
174	Soy	735 52	555 95	290 65	1,565 02	1,658 55	1,156	1,156 .
175	Straimont	440 35	612 60	125 05	1,176 51	1,252 64	710	710 .
176	Sugny	677 88	1,224 60	406 47	2,568 95	2,481 97	1,088	1,088 .
177	Suxy	610 02	815 05	100 48	1,652 45	1,710 53	806	806 .
178	Tailles (Les)	152 18	142 50	52 60	347 17	365 75	406	406 .
179	Tavigny	705 64	498 60	106 62	1,398 95	1,465 70	1,508	1,508 .
180	Tellin	491 80	718 .	290 60	1,500 55	1,572 14	672	672 .
181	Tenneville	508 20	260 70	250 88	1,008 78	1,056 91	1,087	1,087 .
182	Termes	506 48	500 06	58 86	955 40	1,000 98	302	302 .
183	Thiaumont	560 42	560 88	75 66	1,196 96	1,254 07	704	704 .
184	Tillet	846 09	1,415 80	174 03	2,450 01	2,552 25	1,110	1,110 .
185	Tintange	505 59	551 80	55 74	880 13	951 55	650	650 .
186	Tintigny	1,155 65	1,705 55	486 90	3,524 10	3,482 68	1,323	1,323 .
187	Toernich	644 14	726 40	65 40	1,453 04	1,502 34	1,031	1,031 .
188	Tobogne	917 77	767 64	286 72	1,972 15	2,006 21	1,555	1,555 .
189	Tontelange	458 78	655 80	46 52	1,158 90	1,195 55	650	650 .
190	Torgny	564 70	588 40	87 58	1,040 68	1,000 33	504	504 .
191	Tournay	577 50	712 70	257 53	1,527 55	1,600 40	1,044	1,044 .
192	Transinne	281 54	415 20	122 56	810 50	858 38	460	460 .
193	Ucimont	240 45	282 55	84 95	607 95	656 95	387	387 .
194	Vance	715 58	1,057 60	195 15	1,946 53	2,059 18	620	620 .
195	Vauxchavanue	225 40	271 50	165 87	662 57	694 10	450	450 .
196	Vesqueville	191 94	107 15	82 56	581 65	590 85	427	427 .
197	Vielsam	2,842 55	4,981 95	1,012 01	9,457 21	9,887 45	3,140	3,140 .
198	Villance	697 48	1,014 00	500 47	2,021 85	2,118 50	1,058	1,058 .
199	Villers-devant-Orval	625 04	1,145 00	351 99	2,121 83	2,223 05	787	787 .
200	Villers-la-bonne-Eau	415 01	424 20	142 56	980 47	1,027 24	622	622 .
201	Villers-la-Loue	542 50	652 .	252 04	1,426 54	1,494 60	605	605 .
202	Villers-sur-Semois	500 00	716 45	90 55	1,507 99	1,570 39	681	681 .
203	Villers-St-Gertrude	174 02	98 20	80 60	361 72	378 07	342	342 .
204	Virton	3,808 84	6,405 45	2,278 01	12,552 30	13,151 13	2,418	2,418 .

N. D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1895.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1895.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

205	Vivy	205 58	342 75	86 82	695 15	728 51	441	441 .
200	Waha	1,052 56	1,098 15	446 19	2,576 70	2,609 63	1,585	1,585 .
207	Wardin	758 64	672 63	178 87	1,590 14	1,660 .	1,441	1,441 .
208	Wellin	1,091 37	1,579 90	802 14	3,473 41	3,659 11	852	852 .
209	Wéris	435 16	441 45	203 40	1,168 01	1,223 73	846	846 .
210	Wibrin	441 70	288 15	152 56	862 21	905 53	1,269	1,269 .
211	Witry	340 30	461 15	94 81	905 26	948 43	701	701 .
TOTAL POUR LA PROVINCE.		140,809 54	188,434 25	61,921 52	591,165 09	409,826 27	198,016	198,016 .

PROVINCE DE NAMUR.

1	Achène	892 22	1,694 15	208 50	2,794 87	2,928 20	821	821 .
2	Agimont	658 08	1,152 37	346 20	2,157 55	2,260 48	540	540 .
3	Aisemont	575 86	864 54	179 76	1,618 16	1,695 35	656	656 .
4	Alle	451 64	662 50	228 15	1,342 27	1,400 50	581	581 .
5	Ambly	517 24	508 10	105 43	728 77	763 54	493	493 .
6	Andenne	14,064 68	15,143 50	5,559 36	31,567 54	33,075 32	7,075	7,075 .
7	Anhée	796 95	980 45	276 58	2,053 98	2,151 97	765	765 .
8	Annevoie-Rouillon . .	1,509 28	1,962 65	489 42	3,761 35	3,940 79	662	662 .
9	Anseremme	1,522 02	2,035 20	504 07	3,881 29	4,066 45	864	864 .
10	Anthée	941 64	1,691 35	316 90	2,949 89	3,090 62	442	442 .
11	Arbre	803 11	1,173 36	213 09	2,189 56	2,294 01	510	510 .
12	Arsimont	1,505 12	1,567 52	515 26	3,185 00	3,337 89	1,507	1,507 .
13	Aische-en-Refail . . .	908 67	947 66	271 42	2,127 75	2,229 25	1,176	1,176 .
14	Assesse	1,663 08	2,163 50	490 68	4,238 16	4,461 31	1,240	1,240 .
15	Aublain	551 95	595 .	164 80	1,211 75	1,374 35	476	476 .
16	Auvelais	7,205 94	5,098 88	2,978 12	16,182 94	16,954 97	5,944	5,944 .
17	Ave-et-Auffe	510 31	544 30	60 80	724 41	758 97	507	507 .
18	Baillamont	203 42	128 45	37 38	369 23	386 87	219	219 .
19	Baillonville	391 23	560 85	92 93	1,045 03	1,094 00	378	378 .

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		NONCIER, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total			
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

20	Balâtre	694 61	779 .	283 32	1,756 93	1,840 75	690	690 .
21	Baronville	336 14	666 05	90 16	1,092 35	1,144 46	212	212 .
22	Barvaux Condroz	660 38	1,625 10	127 60	2,413 08	2,528 20	570	570 .
23	Beauraing	2,902 85	3,759 15	1,395 46	8,127 46	8,515 19	1,055	1,055 .
24	Beez	503 04	915 81	99 07	1,607 92	1,684 63	621	621 .
25	Bellefontaine	122 64	117 95	29 59	260 98	282 86	137	137 .
26	Berzé	854 07	960 15	269 05	2,083 27	2,182 05	801	801 .
27	Beuzet	708 26	1,250 55	133 77	2,092 38	2,192 20	643	643 .
28	Bierwart	572 12	353 20	182 69	908 01	951 53	453	453 .
29	Biesme	1,921 85	1,970 80	700 57	4,602 22	4,821 78	1,663	1,663 .
30	Biesmerée	689 15	617 15	291 11	1,597 41	1,673 61	830	830 .
31	Bièvre	892 71	1,450 65	351 63	2,694 99	2,823 56	755	755 .
32	Bioux	1,545 95	1,485 30	577 40	3,608 65	3,780 82	1,680	1,680 .
33	Blaimont	151 55	155 70	32 70	337 95	375 03	194	194 .
34	Bohan	524 58	429 75	273 70	1,228 03	1,286 62	597	597 .
35	Bois-de-Villers	1,395 03	1,915 75	552 70	3,863 48	4,047 80	1,434	1,434 .
36	Bolinne-Harlue	485 87	510 05	185 47	1,181 39	1,257 75	629	629 .
37	Boneffe	918 75	905 75	287 16	2,171 66	2,273 26	441	441 .
38	Bonennes	498 68	657 .	90 17	1,254 85	1,314 72	748	748 .
39	Bousin	291 34	386 31	65 66	743 31	778 77	468	468 .
40	Bossière	955 64	1,442 42	239 94	2,638 .	2,763 85	906	906 .
41	Bothey	397 81	603 94	158 32	1,160 07	1,215 42	298	298 .
42	Bouge	1,390 97	1,449 31	188 60	3,028 88	3,173 38	807	807 .
43	Bourseigne-Neuve	379 19	437 50	151 64	988 33	1,035 48	446	446 .
44	Bourseigne-Vieille	144 70	154 10	29 80	328 66	344 34	181	181 .
45	Boussu-en-Fagne	640 57	859 48	212 06	1,712 11	1,793 79	587	587 .
46	Bouvignes	1,587 11	1,684 51	597 72	3,869 34	4,053 93	1,066	1,066 .
47	Bovesse	406 86	661 50	164 92	1,323 28	1,386 40	521	521 .
48	Braibant	346 36	501 85	97 94	946 15	991 29	444	444 .
49	Branchon	635 32	679 55	206 18	1,521 05	1,593 62	570	570 .
50	Bruly (Le)	553 21	823 11	279 41	1,655 73	1,734 72	590	590 .
51	Bruly-de-Pesches	122 22	199 25	51 42	372 89	390 08	191	191 .
52	Buissonville	434 51	428 10	98 83	981 44	1,028 26	502	502 .
53	Bure	506 03	549 20	109 .	1,224 23	1,282 63	690	690 .

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1895.	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1895.
		FOUCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

54	Castillon	524 50	702 10	176 48	1,402 88	1,469 81	491	491 .
55	Celles	939 82	1,094 27	552 46	2,566 55	2,479 45	946	946 .
56	Cerfontaine	2,116 45	2,552 58	1,084 60	5,753 45	6,006 95	1,656	1,656 .
57	Chairière	275 49	311 60	72 61	657 70	689 07	258	258 .
58	Champion.	1,425 55	1,450 05	501 67	3,157 27	3,507 89	1,084	1,084 .
59	Chastrés	705 22	1,078 65	557 50	2,119 17	2,220 27	497	497 .
60	Chevetogne	644 21	955 80	185 20	1,781 21	1,866 18	800	800 .
61	Ciergnon	465 99	464 60	78 56	1,069 15	1,057 20	478	478 .
62	Ciney	9,640 57	12,587 70	4,208 92	26,246 19	27,498 31	4,187	4,187 .
65	Clermont	1,159 25	1,461 45	470 55	3,071 05	3,217 84	965	965 .
64	Conneux	498 55	991 85	137 15	1,627 55	1,704 97	465	465 .
65	Corennes	313 04	509 85	52 96	875 85	708 00	372	372 .
66	Cornimont	102 62	69 10	45 75	215 45	225 75	146	146 .
67	Corroy-le-Château	816 62	1,475 75	140 79	2,459 16	2,555 53	874	874 .
68	Cortil-Wodon	788 48	775 40	212 64	1,776 52	1,861 27	1,013	1,013 .
69	Courrière	678 09	1,069 75	152 40	1,880 24	1,969 94	590	590 .
70	Coutisse	689 22	683 15	221 96	1,599 35	1,675 65	911	911 .
71	Couvin	4,689 72	6,205 40	2,761 17	15,656 29	14,507 78	2,450	2,450 .
72	Crupet	772 75	687 10	268 69	1,728 52	1,810 98	623	623 .
73	Cul-des-Sarts.	1,380 29	1,817 85	1,079 24	4,286 58	4,490 89	1,280	1,280 .
74	Custinne	410 76	197 46	107 70	715 92	750 07	516	516 .
75	Dailly	392 56	547 55	159 55	1,079 04	1,151 15	353	353 .
76	Daussois	778 40	888 97	319 71	1,987 08	2,081 88	604	604 .
77	Dausoulx	250 81	210 97	70 55	532 35	557 73	490	490 .
78	Dave	881 44	2,577 16	240 56	3,699 16	3,875 03	683	683 .
79	Denée	1,945 58	2,904 24	311 22	5,161 04	5,407 25	863	863 .
80	Dhuy	980 56	1,481 45	501 50	2,763 40	2,895 53	957	957 .
81	Dions (Les)	228 26	270 95	144 30	643 54	674 24	302	302 .
82	Doische	684 11	1,191 80	597 67	2,273 58	2,382 04	628	628 .
83	Dorinnes	402 42	545 95	95 50	1,099 75	1,152 19	488	488 .
84	Dourbes	578 54	663 64	484 95	1,726 95	1,809 52	412	412 .
85	Dréance	580 51	551 15	110 16	1,221 82	1,280 10	386	386 .
86	Durnal	499 73	551 40	135 11	1,186 24	1,242 85	675	675 .
87	Éghezée	1,197 42	1,843 20	555 88	3,596 50	3,768 07	763	763 .

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'impôt (1893).	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement définitif de l'année 1890.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FONCIER, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

88	Émines	649 53	715 75	108 63	1,593 91	1,036 52	987	987 .
89	Emptinne (Ciney)	883 61	1,195 10	266 05	2,345 50	2,457 25	679	679 .
90	Éprave	511 98	618 05	103 83	1,224 46	1,587 64	412	412 .
91	Ernage	636 09	610 61	186 57	1,463 27	1,353 08	855	855 .
92	Erpent	721 01	1,081 53	77 53	1,881 02	1,970 76	528	528 .
93	Èvelette	746 48	695 90	183 49	1,595 87	1,072 01	1,023	1,023 .
94	Èvrehaille	887 67	1,028 50	211 08	2,127 25	2,228 75	904	904 .
95	Fagnolle	306 11	514 85	60 12	881 08	923 11	292	292 .
96	Falaën	902 79	1,108 25	336 31	2,347 35	2,459 33	840	840 .
97	Falisolle	2,126 60	2,038 15	1,018 21	5,182 96	5,460 22	1,037	1,037 .
98	Falmagne	450 64	375 10	135 03	960 77	985 65	486	486 .
99	Falmignoul	764 08	836 32	473 50	2,074 50	2,173 47	586	586 .
100	Felenne	638 05	574 05	292 08	1,504 18	1,373 94	889	889 .
101	Feschaux	260 54	245 25	96 83	600 62	629 27	478	478 .
102	Finnevaux	211 40	242 03	77 16	530 61	553 92	265	265 .
103	Flavion	880 95	1,046 45	296 09	2,217 49	2,323 28	927	927 .
104	Flawinne	2,603 72	2,539 41	705 27	5,848 40	6,127 40	2,581	2,581 .
105	Florée	780 71	1,292 57	160 54	2,242 62	2,349 60	527	527 .
106	Floresse	6,228 74	5,342 45	1,419 91	12,991 10	13,610 86	2,600	2,600 .
107	Florennes	3,939 48	5,544 95	1,893 54	11,397 97	11,941 73	2,579	2,579 .
108	Floriffoux	708 05	1,063 88	170 57	1,942 50	2,057 05	693	693 .
109	Flostoy	1,108 72	1,658 44	245 60	3,072 76	3,219 35	961	961 .
110	Focant	282 24	291 15	84 62	658 01	689 30	380	380 .
111	Fontenelle	210 07	263 20	84 84	558 11	584 74	172	172 .
112	Forville	917 42	708 20	425 69	2,051 31	2,149 17	1,395	1,395 .
113	Fosses	5,090 96	7,735 15	2,602 31	15,428 42	16,164 46	3,239	3,239 .
114	Foy-Notre-Dame	528 51	286 20	53 55	668 26	700 14	231	231 .
115	Fraire-Fairol	1,511 10	1,406 85	506 06	3,224 91	3,378 76	1,086	1,086 .
116	Franchimont	312 48	286 20	191 30	789 98	827 66	333	333 .
117	Franc-Waret	336 47	1,215 60	140 48	1,742 55	1,826 68	339	339 .
118	Fraignée	617 75	783 03	167 51	1,568 31	1,643 12	671	671 .
119	Frasne	985 22	1,448 84	652 21	3,084 27	3,231 41	744	744 .
120	Fronville	547 75	581 95	74 13	1,203 83	1,261 26	617	617 .
121	Furfooz	292 80	186 15	72 60	461 61	486 03	270	270 .

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1895.	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1896.
		FORCIAIR, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

122	Furnaux	487 03	460 35	144 45	1,101 38	1,153 92	406	406 .
123	Gedinne	900 02	1,454 40	700 42	3,063 84	3,210 .	747	747 .
124	Gelbressée.	504 65	472 10	194 99	1,171 73	1,227 62	661	661 .
125	Gérin	373 05	402 05	76 59	852 37	803 03	401	401 .
126	Gesves	2,058 91	2,268 45	613 95	4,941 27	5,177 01	2,040	2,049 .
127	Gimnée.	580 26	896 27	290 04	1,775 57	1,800 28	640	640 .
128	Cochennée.	505 82	478 69	115 21	987 72	1,054 84	414	414 .
129	Godinne	550 01	405 20	151 02	885 15	927 35	306	306 .
130	Gonrioux	772 10	1,207 15	409 44	2,448 69	2,565 50	1,107	1,107 .
131	Goesne	282 24	257 25	58 67	578 16	605 75	452	452 .
132	Gourdinne.	755 16	620 22	547 54	1,722 72	1,804 00	715	715 .
133	Graide	466 55	489 55	182 42	1,158 52	1,192 87	756	756 .
134	Grand-Leez	1,454 88	1,486 48	550 77	3,498 15	3,665 02	2,048	2,048 .
135	Grand-Manil.	796 88	650 65	205 91	1,653 41	1,752 52	778	778 .
136	Graux	256 85	558 90	55 60	669 55	701 26	212	212 .
137	Gros-Fays.	320 46	505 55	109 25	755 24	770 52	597	597 .
138	Haillet	774 60	745 .	241 55	1,761 24	1,845 26	1,108	1,108 .
139	Haltinne	1,264 48	1,556 45	190 75	2,991 66	3,154 58	1,052	1,052 .
140	Hamois.	1,199 51	1,382 05	516 61	3,097 97	3,245 76	1,451	1,451 .
141	Ham-sur-Sambre	2,140 07	2,289 50	795 15	5,235 72	5,485 40	2,235	2,235 .
142	Hanret.	874 02	1,064 70	515 21	2,255 95	2,301 46	1,000	1,000 .
143	Hansinelle.	1,202 81	1,281 20	634 57	3,118 58	3,267 56	748	748 .
144	Hanzinne	955 27	1,100 85	304 51	2,340 65	2,452 30	705	705 .
145	Han-sur-Lesse	479 78	576 .	127 24	1,183 02	1,259 46	476	476 .
146	Hastière-Lavaux	1,595 58	1,484 70	815 17	3,695 25	3,871 54	799	799 .
147	Hastière-par-delà	505 47	544 35	111 55	1,049 57	1,099 45	266	266 .
148	Haut-le-Wastia	234 08	146 65	84 18	464 01	487 09	420	420 .
149	Havelange.	1,945 65	2,555 94	917 45	5,417 02	5,075 45	1,550	1,550 .
150	Heer	612 45	675 75	150 20	1,418 58	1,486 04	549	549 .
151	Hemptinne (Eghezée)	302 .	557 40	179 45	1,128 85	1,182 68	754	754 .
152	Hemptinne (Walcourt).	246 68	234 60	44 82	526 10	531 20	332	332 .
153	Hermeton-sur-Biert	765 80	1,094 20	312 54	2,172 54	2,276 18	743	743 .
154	Hermeton-sur-Meuse	358 94	565 70	89 25	795 89	831 76	434	434 .
155	Heure	402 22	615 25	171 90	1,189 37	1,246 11	576	576 .

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

156	Hingeon	579 74	502 85	176 16	1,258 75	1,318 80	830	850 .
157	Hogne	149 94	311 35	25 70	486 99	510 22	115	115 .
158	Honnay	575 47	655 10	188 88	1,419 45	1,487 17	608	608 .
159	Houdrémont	505 69	460 85	142 17	908 71	952 06	533	533 .
160	Hour	509 52	599 90	159 25	1,068 47	1,110 44	804	804 .
161	Houx	315 55	262 50	82 06	658 00	680 48	245	245 .
162	Houyet	983 45	536 20	295 46	1,815 09	1,901 68	1,106	1,106 .
163	Hulsonniaux	222 46	250 55	85 70	558 71	564 42	300	300 .
164	Isnes (Les)	668 50	886 54	262 09	1,816 95	1,903 62	790	790 .
165	Jallet	253 54	383 40	46 50	683 50	716 11	201	201 .
166	Jamagne	412 72	511 60	151 56	1,075 88	1,127 21	588	588 .
167	Jambes	7,921 54	9,756 67	1,318 23	19,196 24	20,112 05	3,883	3,883 .
168	Jamiolle	162 68	184 67	40 80	388 15	406 68	152	152 .
169	Javingne-Sevry	320 11	451 20	153 06	904 37	947 52	370	370 .
170	Jemelle	2,457 42	2,283 55	615 41	5,356 38	5,611 92	1,891	1,891 .
171	Jemeppe	2,167 48	2,774 20	980 61	5,922 38	6,204 91	2,571	2,571 .
172	Jeneffe	215 46	278 05	104 60	598 09	626 62	409	409 .
173	Keumiée	594 94	540 20	95 56	1,028 70	1,077 78	529	529 .
174	Laforêt	229 60	180 15	40 62	450 37	471 85	257	257 .
175	Laneflé	796 59	798 40	592 10	1,986 80	2,081 68	736	736 .
176	Lavaux-Sainte-Anne	315 95	224 45	99 41	637 81	668 24	451	451 .
177	Leignon	1,082 55	2,014 50	451 23	5,548 28	5,717 55	1,480	1,480 .
178	Lessive	198 94	143 75	65 50	408 19	427 66	212	212 .
179	Leuve	1,554 47	2,046 29	447 26	4,028 02	4,220 21	1,302	1,302 .
180	Leuze	1,189 72	1,726 84	514 88	3,431 44	3,595 14	1,337	1,337 .
181	Liernu	322 62	484 73	107 05	1,114 40	1,167 56	804	804 .
182	Ligny	1,571 57	1,574 20	990 81	4,136 58	4,353 92	1,591	1,591 .
183	Lisogne	564 97	570 39	155 60	1,270 87	1,331 50	726	726 .
184	Live-et-Brumagne	592 14	699 40	117 70	1,209 24	1,266 92	358	358 .
185	Louichamps	477 89	685 30	152 11	1,295 30	1,357 09	497	497 .
186	Lonzée	1,053 22	1,012 88	324 03	2,390 13	2,504 15	1,592	1,592 .
187	Louette-Saint-Denis	273 84	171 75	80 54	526 13	551 23	550	550 .
188	Louette-Saint-Pierre	368 06	610 15	159 64	1,137 85	1,192 13	483	483 .
189	Loyers	478 31	715 65	148 27	1,342 23	1,406 20	591	591 .

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition definitive de l'année 1893	POPULATION d- droit de la commune d'après le recensement définitif de l'année 1893	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

190	Lustin	976 56	1,548 20	507 21	2,691 77	2,820 19	1,179	1,179 .
191	Maffe	463 89	484 45	210 86	1,159 18	1,214 48	616	616 .
192	Mailen	914 76	927 20	175 77	2,017 75	2,114 .	852	852 .
193	Maizeret	565 82	416 10	162 22	944 14	980 18	521	521 .
194	Malonne	5,224 20	4,055 17	882 27	8,741 64	9,158 67	2,916	2,916 .
195	Malvoisin	180 46	181 55	84 47	446 28	467 57	295	295 .
196	Marche-les-Dames . .	1,063 03	1,282 40	454 71	2,781 04	2,913 71	945	945 .
197	Marchevette	471 52	606 50	169 88	1,557 70	1,401 52	600	600 .
198	Martourzin-Neuville . .	186 69	186 45	65 06	459 10	460 04	253	253 .
199	Matagne-la-Grande . .	431 76	508 73	261 08	1,201 67	1,555 18	513	513 .
200	Matagne-la-Petite . .	207 22	579 70	96 08	973 .	1,019 42	501	501 .
201	Mazée	452 06	657 41	187 61	1,297 08	1,558 06	571	571 .
202	Mazy (Le)	1,058 54	1,723 19	586 17	3,567 90	5,523 57	729	729 .
203	Méan	460 32	595 50	108 11	1,163 93	1,219 45	420	420 .
204	Mehaigne	473 70	595 20	158 60	1,207 65	1,265 26	540	540 .
205	Membre	144 62	129 50	53 16	506 28	520 89	154	154 .
206	Merlemont	486 64	411 55	136 86	1,055 05	1,084 42	301	301 .
207	Mesnil (Le)	263 62	352 95	152 51	749 08	784 81	414	414 .
208	Mesnil-Eglise	246 54	221 25	52 06	519 85	544 66	345	345 .
209	Mesnil-Saint-Blaise . .	689 22	990 45	203 54	1,883 21	1,975 05	759	759 .
210	Mettet	3,785 81	4,940 54	1,914 12	10,649 27	11,157 30	3,041	3,041 .
211	Meux	1,037 89	1,241 65	401 68	2,771 22	2,903 42	1,768	1,768 .
212	Miécret	402 92	346 08	155 .	904 .	947 12	736	736 .
213	Mobilville	605 08	762 85	112 30	1,480 23	1,550 85	587	587 .
214	Moignelée	1,096 15	1,052 49	515 60	2,644 22	2,770 57	1,053	1,053 .
215	Mouzeau	169 08	152 .	60 20	581 88	400 10	350	350 .
216	Mont	191 66	182 80	72 48	446 94	468 26	507	507 .
217	Mont-Gauthier	443 24	456 20	114 80	1,014 24	1,062 62	724	724 .
218	Noriaimé	1,949 15	2,085 90	771 50	4,806 55	5,055 05	1,212	1,212 .
219	Nornimont	1,226 89	852 56	179 81	2,259 06	2,566 85	615	615 .
220	Morville	459 81	285 55	237 58	1,010 54	1,053 75	723	723 .
221	Mousier	5,598 11	2,996 63	1,531 .	9,925 74	10,599 27	1,517	1,517 .
222	Nouzaive	63 56	54 80	21 46	119 82	123 54	108	108 .
223	Mozet	2,483 14	3,322 40	632 47	6,440 01	6,747 24	2,305	2,305 .

N° d'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1895.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1895.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

224	Nafraiture.	283 78	296 65	83 26	663 69	695 35	564	564 »
225	Namèche	1,164 10	1,013 45	447 52	2,624 87	2,750 10	998	998 »
226	Nannine	752 78	966 88	221 26	1,940 92	2,055 52	973	973 »
227	Naomé	205 49	224 35	47 95	475 79	498 48	351	351 »
228	Natoye	1,345 96	2,050 50	561 74	3,758 »	3,916 35	1,122	1,122 »
229	Nettine	254 71	519 35	49 74	803 80	842 15	232	232 »
230	Neuville.	607 46	685 66	263 78	1,556 90	1,651 17	641	641 »
231	Nismes	1,572 69	2,405 48	1,101 67	5,150 84	5,385 05	1,499	1,499 »
232	Nivelée.	94 64	109 09	22 10	225 83	256 60	98	98 »
233	Noiseux.	390 46	347 90	109 54	847 70	888 14	571	571 »
234	Noville-les-Bois.	1,012 55	887 55	413 69	2,313 79	2,424 17	1,480	1,480 »
235	Ohey.	1,176 91	2,165 75	426 62	3,769 28	3,949 10	1,141	1,141 »
236	Oignies.	866 88	835 10	474 27	2,176 25	2,280 07	1,416	1,416 »
237	Oisy	283 22	316 05	98 76	698 05	731 35	289	289 »
238	Olloy	1,209 90	851 55	409 94	2,471 39	2,746 45	1,144	1,144 »
239	Omezée.	122 01	215 »	44 90	381 91	400 13	155	155 »
240	Ohaye.	612 43	748 10	157 12	1,517 05	1,590 09	583	583 »
241	Onoz.	374 15	479 90	53 26	907 31	950 60	320	320 »
242	Orchimont.	264 04	302 55	105 49	669 88	701 84	412	412 »
243	Oret	697 90	812 35	347 28	1,857 53	1,946 15	667	667 »
244	Patignies	225 26	222 40	64 32	511 98	536 40	229	229 »
245	Perwez.	383 11	487 55	158 44	1,029 10	1,057 24	566	566 »
246	Pesche	771 47	994 86	241 82	2,008 15	2,103 95	1,255	1,255 »
247	Pessoux.	568 53	940 35	171 17	1,679 85	1,759 99	734	734 »
248	Petigny.	675 43	769 37	279 65	1,724 45	1,806 72	818	818 »
249	Petite-Chapelle.	208 60	328 95	117 87	655 42	686 68	217	217 »
250	Petit-Fays	129 36	160 90	40 16	330 42	353 62	254	254 »
251	Pondrôme.	685 16	716 15	193 86	1,595 17	1,671 27	626	626 »
252	Pontillas	356 84	345 25	71 22	773 31	789 24	459	459 »
253	Porcheresse	227 76	204 00	55 27	627 93	657 88	333	333 »
254	Profondeville.	1,459 20	1,863 04	702 25	4,024 56	4,216 50	956	956 »
255	Pry	697 00	661 70	227 58	1,586 98	1,662 69	621	621 »
256	Purnode	329 21	354 »	136 50	816 51	853 46	343	343 »
257	Resteignac	759 43	953 20	277 33	1,689 96	1,770 58	748	748 »

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1892.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement définitif de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1892.
		FORCÉES, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

258	Rhisne	1,437 03	2,265 75	592 23	4,295 01	4,499 92	1,271	1,271 »
259	Rienne	502 74	635 40	258 16	1,396 30	1,462 91	702	702 »
260	Rivière	397 74	813 »	132 06	1,342 80	1,406 86	297	297 »
261	Rochefort.	5,103 70	5,678 85	1,617 41	12,399 96	12,991 52	2,868	2,868 »
262	Rognée.	484 54	685 05	325 65	1,495 24	1,566 57	388	388 »
263	Roly.	306 30	350 22	96 10	752 71	788 62	260	260 »
264	Romerée	391 86	677 04	160 20	1,229 10	1,287 73	433	433 »
265	Rosée.	1,086 89	1,567 15	220 48	2,874 52	3,011 65	952	952 »
266	Roux.	662 97	1,213 84	228 41	2,105 22	2,205 05	614	614 »
267	Saint-Aubain.	884 59	673 30	278 82	1,836 71	1,924 33	728	728 »
268	Saint-Denis.	791 63	956 80	318 74	2,067 17	2,163 78	827	827 »
269	Saint-Gérard.	2,196 81	3,860 74	1,171 31	7,228 86	7,573 73	1,794	1,794 »
270	Saint-Germain.	482 05	601 76	167 84	1,252 25	1,312 »	525	525 »
271	Saint-Marc	1,010 31	855 80	181 78	2,047 89	2,143 62	660	660 »
272	Saint-Martin.	457 38	671 65	187 01	1,316 04	1,378 82	607	607 »
273	Saint-Servais	7,923 59	7,565 77	1,364 15	15,953 51	16,714 59	3,212	3,212 »
274	Samart.	213 85	219 60	80 30	513 75	538 26	174	174 »
275	Sart-Bernard.	417 90	469 76	85 30	972 96	1,019 37	614	614 »
276	Sart-Custinne	225 96	132 35	74 »	432 31	452 93	279	279 »
277	Sart-en-Fagne.	178 78	173 90	80 88	433 56	454 24	226	226 »
278	Sart-Eustache	388 22	1,250 55	106 62	1,745 39	1,828 65	302	302 »
279	Sart-Saint-Laurent.	507 73	907 »	161 77	1,666 50	1,746 »	530	530 »
280	Sautour.	368 62	568 45	117 75	854 82	895 60	403	403 »
281	Sauvenière	1,559 51	1,835 54	557 81	3,952 86	4,141 44	1,250	1,250 »
282	Schaltin.	663 40	595 58	106 41	1,365 45	1,450 59	831	831 »
283	Sclayn	1,875 09	2,725 13	767 41	5,367 63	5,623 70	1,977	1,977 »
284	Scy	338 24	566 53	75 46	980 23	1,027 »	361	361 »
285	Senzeille	894 39	1,272 81	370 26	2,537 46	2,658 52	814	814 »
286	Serinchamps.	1,041 46	1,143 15	268 53	2,453 14	2,570 17	1,008	1,008 »
287	Serville.	328 65	172 20	91 22	592 07	620 31	314	314 »
288	Silenrieux.	1,406 51	1,518 44	600 12	3,515 07	3,787 53	988	988 »
289	Sinsin	371 42	446 13	112 90	930 56	974 05	481	481 »
290	Sombrefte.	3,843 65	4,416 25	1,031 41	10,101 20	10,677 48	2,697	2,697 »
291	Somme-Leuze.	431 76	331 05	121 76	885 17	927 40	341	341 »

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1893.	FONDS SPÉCIAL.	
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION					POPULATION de droit de la commune d'après le recensement définitif de l'année 1890.	Quote-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1893.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

292	Sommière	545 05	205 68	112 57	725 08	757 57	455	455 .
295	Somzé	611 80	840 05	181 26	1,650 71	1,717 94	541	541 .
294	Sorcé	556 08	844 80	258 64	1,650 52	1,758 69	515	515 .
295	Sorinnes	484 82	708 55	157 38	1,350 75	1,415 19	521	521 .
296	Sorinne la-Longue . .	561 76	628 05	91 06	1,081 77	1,153 57	534	534 .
297	Sosoye	950 16	617 55	583 25	1,950 74	2,022 85	641	641 .
298	Soulme	574 78	501 20	152 52	808 50	847 07	200	200 .
299	Soumois	276 02	508 45	100 76	602 15	725 15	243	243 .
300	Sovet	519 26	490 50	107 46	1,117 22	1,170 52	642	642 .
301	Soye	622 25	970 19	110 28	1,702 70	1,785 95	829	829 .
302	Spontin	812 42	1,200 10	206 05	2,308 55	2,512 98	566	566 .
303	Spy	5,426 08	4,695 58	1,464 06	9,586 40	10,045 75	5,146	5,146 .
304	Stave	798 07	888 75	259 08	1,925 90	2,017 78	724	724 .
305	Suarlée	625 .	995 45	112 52	1,728 77	1,811 24	417	417 .
306	Surice	1,808 87	2,487 10	886 26	5,182 32	5,429 55	1,509	1,509 .
307	Tamines	4,882 78	5,501 99	2,250 46	12,415 25	15,007 52	5,505	5,505 .
308	Tarcienne	606 55	808 .	156 67	1,571 22	1,646 18	629	629 .
309	Taviers	597 75	850 25	264 52	1,718 50	1,800 48	808	808 .
310	Temploux	1,599 86	2,006 60	644 08	4,651 14	4,875 05	1,578	1,578 .
311	Thon-Samson	1,489 60	1,600 05	947 65	4,046 50	4,259 54	1,005	1,005 .
312	Thy-le-Bauduin	557 04	415 70	116 88	1,069 62	1,120 05	410	410 .
315	Thy-le-Château	4,474 96	5,048 90	1,217 64	8,741 50	9,158 55	1,081	1,081 .
314	Thyne	464 87	411 80	146 77	1,025 44	1,072 27	577	577 .
315	Tillier	252 84	592 60	77 82	725 26	757 70	241	241 .
316	Tongrinne	1,215 76	1,276 75	550 49	3,043 .	3,188 17	1,587	1,587 .
317	Treignes	705 95	840 57	291 72	1,858 24	1,925 04	768	768 .
318	Upigny	255 75	546 92	55 02	655 07	666 .	271	271 .
319	Vauclle	157 64	168 25	144 56	470 45	492 01	159	159 .
320	Vedrin	1,517 18	1,176 20	523 18	5,016 56	5,160 47	1,096	1,096 .
321	Velaine	2,697 17	2,504 20	795 55	5,996 00	6,282 09	2,582	2,582 .
322	Vencimont	458 90	410 15	182 05	1,051 08	1,080 27	710	710 .
323	Verléo	177 75	200 80	55 27	525 80	548 80	157	157 .
324	Vezin	1,094 50	1,131 02	520 66	3,547 14	3,506 84	1,078	1,078 .
325	Vierves	845 60	956 47	550 57	2,141 64	2,245 82	799	799 .

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				FONDS SPÉCIAL.		
		PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1890.	POPULATION de droit de la commune d'après le recensement décennal de l'année 1890.	Quota-part de la commune dans la répartition définitive de l'année 1890.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES.	Total.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
326	Villers-deux-Églises. . .	626 25	518 43	143 02	1,088 58	1,140 51	410	410 .
327	Villers-en-Fagne. . .	175 88	199 52	47 81	421 01	441 00	225	225 .
328	Villers-le-Gambon . . .	403 40	616 70	254 07	1,314 17	1,376 86	591	591 .
329	Villers-lez-Herst . . .	448 01	702 00	78 21	1,220 72	1,288 58	515	515 .
330	Villers-sur-Lesse . . .	616 28	1,035 25	265 18	1,912 71	2,005 96	601	601 .
331	Vitival.	706 43	1,160 00	245 62	2,170 95	2,274 52	955	955 .
332	Vodecée	266 42	353 .	90 76	690 18	725 10	225	225 .
333	Vodeléo.	348 74	521 50	112 86	783 10	820 46	275	275 .
334	Vogenée	352 17	187 40	148 10	687 67	720 48	214	214 .
335	Vonêche.	773 08	1,102 60	147 49	2,023 17	2,119 08	740	740 .
336	Vresse	147 42	106 75	86 36	322 53	337 02	185	185 .
337	Waillet.	238 77	516 50	41 70	796 77	854 78	244	244 .
338	Walcourt.	4,315 64	3,154 40	1,892 81	11,362 85	11,904 93	1,658	1,658 .
339	Wancennes	259 14	346 10	35 70	640 94	671 52	257	257 .
340	Wanlin.	419 95	459 15	261 08	1,140 16	1,194 55	576	576 .
341	Warêt-la-Chaussée . .	610 06	598 07	205 74	1,415 67	1,485 22	750	750 .
342	Warisoulx.	400 18	550 02	214 17	1,224 37	1,282 78	669	669 .
343	Warnant	1,142 68	1,172 70	701 56	3,016 94	3,160 86	645	645 .
344	Waulsort	669 62	1,077 60	124 75	1,871 95	1,961 26	594	594 .
345	Wavreille.	524 03	445 80	74 30	844 13	881 40	455	455 .
346	Weillen.	552 28	584 02	121 73	1,258 93	1,298 03	376	376 .
347	Wépion.	1,855 .	2,697 21	384 12	4,956 33	5,171 85	1,421	1,421 .
348	Wierde.	891 17	1,202 45	140 74	2,234 34	2,340 95	900	900 .
349	Wicsme.	200 41	113 .	66 91	380 32	398 46	275	275 .
350	Willerzie	390 11	576 65	187 94	1,154 70	1,209 80	576	576 .
351	Winenne	957 11	1,254 55	502 69	2,774 35	2,906 50	1,438	1,438 .
352	Yves-Gomezée	2,227 96	2,015 86	912 72	5,756 54	6,031 17	1,364	1,364 .
353	Yvoir.	1,876 01	2,237 50	938 44	5,052 65	5,293 70	981	981 .
TOTAL POUR LA PROVINCE.		545,257 67	407,480 10	124,906 18	873,649 95	917,424 20	201,007	201,007 .

ANNEXE D.

État de la répartition du fonds communal et du fonds

N° d'ORDRE.	COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION			
		FORCIÈRE sur les PROPRIÉTÉS BÂTIES seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	TOTAL.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	Nieuport	5,372 15	8,967 58	2,059 18	16,398 91
2	Termonde	23,856 21	32,864 72	8,004 95	64,725 88
3	Bruges	130,050 00	219,159 18	57,696 53	406,906 61
4	Lokeren	28,726 18	40,059 65	15,745 60	84,531 43
5	Hasselt	52,217 99	45,784 29	11,259 32	89,241 60
6	Gand	507,926 09	807,228 89	217,588 98	1,532,743 96
7	Hodimont	16,799 79	9,867 »	5,278 30	31,945 09
8	Mons	115,774 05	166,317 83	35,965 44	318,057 52
9	Saint-Nicolas	48,952 40	70,369 48	27,831 20	147,153 08
10	Malines	104,359 »	161,576 76	43,597 93	309,533 69
11	Tournai	120,682 80	148 339 72	41,568 41	310,440 93
12	Louvain	121,562 14	182,640 41	51,096 69	360,299 54
13	La Bouverie	6,258 »	6,598 76	2,699 61	15,556 37
14	Ypres	38,383 52	70,381 80	14,712 34	123,477 66
15	Arlon	17,598 91	50,967 59	6,848 41	55,414 91
16	Maeseycck	5,025 02	7,950 30	2,949 12	15,924 44
17	Furnes	10,802 82	19,550 24	3,438 31	33,791 37
18	Diest	17,539 93	24,504 54	6,171 98	48,036 25
19	Poperinghe	13,165 04	28,852 06	5,610 73	47,627 83
20	Turnhout	28,233 »	34,384 72	13,679 45	76,297 18
21	Bruxelles	1,286,008 29	1,784,887 53	357,983 76	3,428,881 58
22	Lierre	34,115 »	49,780 69	17,018 74	100,912 45
23	Liège	611,094 19	679,630 09	259,014 36	1,549,738 64
24	Audenarde	14,186 76	22,485 37	5,718 50	42,390 63
25	Namur	106,400 84	156,954 70	40,577 65	283,933 19
26	Philippeville	2,625 28	4,655 15	1,127 34	8,407 77
27	Ath	22,538 53	30,122 33	7,707 29	60,368 15
28	Ostende	88,925 13	121,435 24	33,897 52	244,257 89
29	Frameries	14,055 44	15,512 07	6,215 33	35,782 84
30	Menin	20,763 11	28,746 52	8,488 23	57,998 86
31	Verviers	177,672 11	154,682 15	64,849 26	397,203 46

spécial pour l'année 1893. — Communes à octroi.

Moyenn net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi. 7.	SONNES revenant AUX COMMUNES dans la répartition au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente. 8.	QUOTE-PART de chaque commune 9.	FONDS SPÉCIAL.		Observations. 12.
			POPULATION de droit d'après le recensement décennal de 1890. 10.	SOMMES revenant aux communes dans le fonds spécial. 11.	
25,576 27	»	25,576 27	3,258	3,258 »	(4) Conformément au § 1 ^{er} de l'article 3 de la loi du 18 juillet 1860, ne sont pas compris dans la 5 ^e colonne les colisations des marchands ambulants, des bateliers, des sociétés anonymes, des assureurs belges et des assureurs étrangers, des sociétés en commandite par actions et des commis-voyageurs étrangers.
82,117 02	»	82,117 02	9,606	9,606 »	
445,684 61	»	445,684 61	47,497	47,497 »	
86,732 35	1,851 70	88,584 14	19,667	19,667 »	
01,105 80	2,393 22	93,499 02	13,250	13,250 »	
1,549,051 »	56,815 06	1,605,866 06	148,729	148,729 »	
32,090 30	1,378 78	53,469 08	5,073	5,073 »	
317,815 50	15,415 27	353,250 77	25,237	25,237 »	
144,157 27	10,915 90	154,173 26	28,250	28,250 »	
297,258 68	27,061 83	324,500 51	51,014	51,014 »	
294,761 71	30,480 32	325,251 03	34,442	34,442 »	
540,740 50	56,747 73	577,488 23	40,624	40,624 »	
14,192 35	1,896 62	16,088 97	6,552	6,552 »	
144,011 23	15,357 14	129,368 37	16,505	16,505 »	
50,914 47	7,144 10	58,058 57	8,029	8,029 »	
14,180 65	2,503 40	16,684 14	4,511	4,511 »	
29,761 93	5,641 51	55,403 44	5,577	5,577 »	
40,998 58	9,329 32	50,527 90	8,531	8,531 »	
40,336 63	9,563 37	49,900 »	11,112	11,112 »	
64,900 »	15,057 06	79,937 06	18,747	18,747 »	
2,863,166 07	729,296 02	3,592,462 09	176,138	176,138 »	
82,582 34	25,144 20	105,726 63	20,133	20,133 »	
1,267,362 98	356,308 52	1,623,671 50	147,660	147,660 »	
34,591 52	9,821 63	44,412 95	6,141	6,141 »	
214,715 74	82,762 96	297,478 70	50,087	50,087 »	
6,242 72	2,566 16	8,808 88	1,337	1,337 »	
44,795 08	18,452 13	63,248 11	9,868	9,868 »	
180,307 21	75,003 41	255,910 62	24,688	24,688 »	
22,990 86	10,397 65	35,394 51	10,821	10,821 »	
41,662 70	19,000 52	60,763 22	13,710	13,710 »	
282,551 37	133,601 34	416,152 71	48,907	48,907 »	

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION			
		FONCIÈRE sur les PROPRIÉTÉS BÂTIES seulement.	PERSONNELLE	DES PATENTES. (¹)	TOTAL.
1.	2.	3.	4	5	6.
32	Dinant	20,984 60	25,185 75	7,371 60	55,541 05
33	Tirlemont	30,295 52	44,153 25	12,570 37	95,097 14
34	Alost	50,097 56	62,054 52	23,237 85	150,589 73
35	Dixmude	9,430 12	15,108 50	2,903 42	27,532 13
36	Saint-Trond	23,456 30	35,091 20	8,556 62	66,884 21
37	Huy	43,119 05	47,459 48	18,769 52	109,348 05
38	Tongres	18,600 75	29,011 15	6,974 62	54,085 48
39	Courtrai	75,512 74	133,859 62	48,250 "	255,622 36
40	Lessines	12,889 52	50,122 33	7,707 20	35,063 82
41	Quaregnon	21,001 82	18,009 05	7,537 43	46,548 30
42	Hérentbals	7,085 "	8,956 00	3,155 53	19,107 43
43	Stavelot	7,455 70	9,400 59	5,131 50	21,987 68
44	Spa	28,418 74	52,142 09	6,548 65	87,109 46
45	Grammont	20,294 06	24,094 80	8,060 52	53,050 28
46	Aerschot	8,480 50	11,455 68	3,517 28	23,251 46
47	Nivelles	28,601 50	36,154 61	9,078 65	75,804 76
48	Ninove	11,737 11	18,273 75	5,225 13	35,235 00
49	Dour	17,096 24	16,485 38	6,758 53	40,340 15
50	Renaix	25,714 57	54,532 91	13,112 07	73,360 45
51	Checl	10,195 "	21,044 00	4,070 97	35,310 87
52	Péruwelz	20,188 07	22,051 65	8,170 17	50,409 89
53	Auvers	1,045,669 "	1,765,610 53	421,821 72	3,229,107 25
54	Mariembourg	1,611 26	2,044 30	720 40	4,576 05
55	Pâturages	12,161 75	15,007 19	5,871 33	33,130 25
56	Herve	10,553 26	11,830 00	4,840 82	27,063 17
57	Rœulx	5,025 65	7,557 50	1,626 77	14,009 92
58	Wavre	15,634 01	22,826 70	6,743 25	45,204 02
59	Charleroi	82,850 88	89,725 13	34,407 67	206,983 68
60	Jodoigne	9,713 20	14,589 45	4,042 02	28,344 67
61-02	Basel	2,570 05	5,243 45	934 92	8,748 42
	Sieendorp	2,764 51	2,605 51	1,405 80	6,801 82
63	Leuze	10,230 95	10,514 60	5,283 68	36,005 23
64	Hornu	14,465 43	10,108 07	3,515 71	28,140 21
65	Beaumont	4,984 63	8,203 54	2,415 28	15,603 45
66	Wasmes	16,534 35	16,582 26	7,466 20	40,582 81

Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition ou de la du minimum indiqué dans la colonne précédente	QUOTE-PART de chaque commune.	FONDS SPÉCIAL.		Observations.
			POPULATION de droit d'après le recensement décennal de 1800.	SOMMES revenant aux communes dans le fonds spécial.	
7.	8.	9.	10.	11.	12.
38,000 »	18,096 26	56,096 26	7,048	7,048 »	(1) Voir la note, page 379.
70,054 07	30,542 77	100,576 84	15,985	15,985 »	
92,492 99	50,612 98	143,105 07	25,544	25,544 »	
18,500 »	10,545 60	28,845 60	3,989	3,989 »	
44,489 »	25,586 05	70,075 05	12,895	12,895 »	
72,242 06	42,323 54	114,565 00	14,486	14,486 »	
35,606 36	21,597 98	57,294 34	8,596	8,596 »	
103,798 76	104,018 40	267,817 25	30,383	30,383 »	
21,566 92	15,169 68	36,736 00	8,225	8,225 »	
27,659 42	21,109 55	48,768 97	14,561	14,561 »	
11,118 41	8,994 87	20,113 28	6,007	6,007 »	
11,250 60	11,806 04	23,056 64	4,590	4,590 »	
34,094 »	36,217 05	70,311 05	7,199	7,199 »	
26,725 »	28,865 56	55,590 56	10,891	10,891 »	
11,515 51	12,845 20	24,360 71	6,234	6,234 »	
36,410 »	41,010 03	77,420 03	10,642	10,642 »	
15,000 »	19,821 57	34,821 57	6,870	6,870 »	
17,664 55	24,600 10	42,264 65	10,603	10,603 »	
32,102 62	44,757 61	76,860 23	16,912	16,912 »	
14,822 54	22,172 90	36,995 44	12,026	12,026 »	
21,151 96	31,662 82	52,814 74	8,272	8,272 »	
1350,578 98	2,032,578 21	3,383,157 19	224,012	224,012 »	
1,790 01	2,794 81	4,584 82	1,006	1,006 »	
12,179 38	22,531 43	34,710 78	10,739	10,739 »	
9,651 88	13,702 58	23,354 26	4,763	4,763 »	
4,990 »	9,688 29	14,678 29	2,888	2,888 »	
15,690 20	31,670 55	47,360 55	7,575	7,575 »	
70,583 17	140,258 54	210,843 51	20,668	20,668 »	
9,494 35	20,202 55	29,696 90	4,283	4,283 »	
5,044 13	11,310 82	9,105 78	3,088	3,088 »	
		7,189 17	2,932	2,932 »	
12,137 12	27,744 08	39,881 20	5,837	5,837 »	
8,746 09	26,746 02	29,492 11	8,854	8,854 »	
4,623 »	11,787 70	16,410 70	2,071	2,071 »	
10,751 87	31,767 51	42,518 88	13,105	13,105 »	

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1892, DE LA CONTRIBUTION			
		FONCIÈRE sur les PROPRIÉTÉS BÂTIES seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	TOTAL.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
67	Enghien	9,805 52	14,909 94	2,885 89	27,601 55
68	Soignies	19,050 08	22,034 05	6,493 58	47,578 61
69	Gembloux	8,714 50	11,649 15	4,454 02	24,817 47
70	Binche	23,529 87	27,592 37	8,944 10	60,066 34
71	Roulers	35,882 89	46,904 11	20,972 90	103,759 90
72	Tamise	13,960 94	21,083 38	5,696 05	40,740 37
73	Blankenberghe	21,421 19	35,890 04	6,040 28	63,351 49
74	Vilvorde	20,537 23	28,119 85	7,206 .	55,863 08
75	Bouillon	3,341 52	3,301 40	2,175 30	10,818 22
76	Fontaine-l'Évêque	11,736 55	12,066 50	4,691 51	29,094 56
77	Bastogne	4,301 01	6,010 85	2,293 42	12,605 28
78	Chimay	8,984 08	13,112 35	4,085 18	26,181 61
79-80	Jemappes	21,796 11	18,975 85	7,676 57	48,448 53
	Flénu	7,156 73	5,212 45	2,094 83	14,464 01
81	Ecclo.	13,404 23	22,117 12	6,938 78	42,460 13
	TOTAL fr.	5,733,064 91	8,084,455 74	2,185,525 01	16,002,845 66

Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.	FONDS SPÉCIAL.		Observations.
			POPULATION de droit d'après le recensement décennal de 1890.	SOMMES revenant aux communes dans le fonds spécial.	
7.	8.	9.	10.	11.	12.
7,500 »	21,617 91	28,917 91	4,515	4,515 »	1) Voir la note, page 576.
12,500 »	37,348 43	49,848 43	9,007	9,007 »	
6,500 »	10,701 45	26,001 45	3,956	3,956 »	
14,610 »	48,521 90	62,931 90	10,104	10,104 »	
24,740 »	83,939 98	108,688 98	20,339	20,339 »	
8,666 91	34,017 05	42,683 96	11,039	11,039 »	
12,000 »	54,573 78	66,373 78	4,116	4,116 »	
9,948 46	48,570 66	58,528 12	11,138	11,138 »	
1,546 00	9,987 33	11,354 32	2,405	2,405 »	
3,435 »	27,027 56	30,482 56	5,550	5,550 »	
1,246 86	11,059 78	13,206 64	3,261	3,261 »	
2,459 90	24,079 75	27,430 65	3,308	3,308 »	
2,503 92	63,609 97	50,759 85	11,682	11,682 »	
1,340 »	43,145 76	15,154 04	4,410	4,410 »	
		44,485 76	11,642	11,642 »	
11,558,145 80	3,248,206 42	16,806,352 22	1,665,500	1,665,500 »	

ANNEXE E.

État récapitulatif, par province, de la répartition du fonds communal et du fonds spécial de 1893.

NOMBRE de communes.	NOMS DES PROVINCES.	PRINCIPAL, POUR 1893, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part dans la répartition définitive de l'année 1893.	FONDS SPÉCIAL.	
		MOYENNE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.		POPULATION de droit d'après le recensement décennal de 1890.	QUOTE-PART dans la répartition du fonds spécial.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
COMMUNES SANS OCTROI.								
143	Anvers	415,528	608,345 04	159,427 82	1,163,500 86	1,218,798 06	567,980	567,980
555	Brabant	1,751,071 86	2,120,250 48	459,259 46	4,291,581 80	4,504,700 51	825,008	825,008
239	Flandre occidentale	525,827 80	920,350 40	197,529 59	1,643,687 68	1,722,103 54	557,268	557,268
284	Flandre orientale	572,658 08	991,153 04	225,511 02	1,787,505 04	1,872,569 51	648,215	648,215
418	Hainaut	1,196,020 07	1,260,527 67	451,682 05	2,888,029 79	3,025,808 06	807,620	807,620
354	Liège	626,159 56	605,220 57	252,557 66	1,483,697 59	1,554,479 65	524,146	524,146
202	Limbourg	111,487 52	164,576 55	46,099 68	521,965 55	557,525 54	185,562	185,562
212	Luxembourg	140,809 34	188,454 25	61,921 52	591,165 09	409,826 27	198,016	198,016
333	Namur	343,257 67	407,486 10	124,906 18	875,649 93	917,424 29	291,997	291,997
2,590	TOTAUX	5,662,770 50	7,274,024 76	1,916,074 78	14,854,579 15	15,565,032 05	4,405,821	4,405,821
COMMUNES A OCTROI.								
6	Anvers	1,227,654	2,059,560 51	505,544 54	3,770,558 85	3,950,230 11	551,959	551,959
9	Brabant	1,548,250 62	2,153,309 88	458,212	4,159,772 50	4,558,221 37	281,150	281,150
12	Flandre occidentale	447,679 61	728,855 98	204,159 42	1,580,695 01	1,472,522 14	181,174	181,174
15	Flandre orientale	764,791 57	1,161,611 55	340,198 25	2,266,601 17	2,589,056 43	501,511	501,511
25	Hainaut	604,818 85	715,645 54	219,910 96	1,540,573 13	1,615,859 20	240,917	240,917
7	Liège	894,895 72	945,070 49	564,452 22	2,204,596 45	2,509,560 82	252,588	252,588
4	Limbourg	79,599 04	117,857 01	29,499 68	226,735 75	257,552 55	59,252	59,252
3	Luxembourg	25,241 44	42,279 84	11,517 15	78,858 41	82,599 55	13,695	13,695
5	Namur	140,356 28	180,489 14	54,251 01	375,076 45	392,070 09	45,474	45,474
81	TOTAUX	5,733,064 91	8,084,455 74	2,185,525 01	16,002,845 66	16,806,352 22	1,605,500	1,605,500
TOUTES LES COMMUNES DU ROYAUME.								
162	Anvers	1,645,182	2,647,705 55	642,772 16	4,935,659 71	5,169,028 17	699,919	699,919
342	Brabant	2,279,322 48	4,282,560 56	897,471 46	8,459,354 50	8,862,921 88	1,106,158	1,106,158
250	Flandre occidentale	973,507 50	1,640,184 58	401,688 81	3,024,580 69	3,194,424 68	758,442	758,442
207	Flandre orientale	1,337,420 45	2,152,765 49	565,709 27	4,053,904 21	4,261,605 74	949,526	949,526
441	Hainaut	1,800,838 90	1,975,071 01	651,593 01	4,428,402 92	4,659,667 26	1,048,546	1,048,546
341	Liège	1,521,053 08	1,550,290 86	616,769 88	3,688,093 82	3,864,040 47	756,754	756,754
204	Limbourg	190,886 56	282,213 54	75,599 56	548,699 26	574,875 87	222,814	222,814
214	Luxembourg	166,050 78	250,714 07	75,258 05	470,093 50	492,425 80	211,711	211,711
353	Namur	483,593 95	587,975 24	179,157 19	1,250,726 38	1,310,594 58	535,471	535,471
2,601	TOTAUX	11,595,844 50	15,559,580 50	4,101,099 79	50,857,224 70	52,569,584 25	6,069,521	6,069,521

(¹) Voir la note de la page 579.

ANNEXE F.

RELEVÉ

*présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal
depuis sa création.*

(1860 à 1893.)

ANNÉE.	REVENU BRUT.	INDEMNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.			SOMME à répartir entre les communes. (TOTAL des col. 11, 12 et 13.)	MONTANT DES CONTRI (de l'année précé servant de base à la répartition du	
			Prélèvement sur le revenu du FONDS communal.	Relève au profit du FONDS communal.	MONTANT au 31 décembre.		Communes à cotiser.	Communes sans cotiser.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
1860 (166 jours)	6,721,511 48	220,470 66	"	"	"	0,491,840 82	9,572,595 51	7,606,887 02
1861	15,255,570 57	580,657 55	"	"	"	14,872,952 82	9,475,462 69	7,604,848 52
1862	15,795,508 82	550,940 44	"	"	"	15,444,428 58	9,548,093 23	7,778,767 95
1863	16,357,282 51	176,727 04 (pour 201 jours)	(b) 184,796 08	"	(b) 184,796 08	15,995,757 50	9,624,554 03	7,884,452 44
1864	16,445,952 67	"	(b) 407,246 25	"	(b) 505,575 25	16,056,706 42	9,747,546 70	8,009,877 70
1865	17,522,980 27	"	(b) 429,791 61	"	(b) 1,050,252 54	16,895,188 66	9,887,500 55	8,140,614 53
1866	17,056,500 95	"	(b) 446,926 70	"	(b) 1,542,291 63	17,489,664 14	10,044,507 87	8,289,559 29
1867	18,578,568 54	"	(b) 452,712 87	"	(b) 2,032,440 67	17,925,655 47	10,157,882 75	8,456,136 19
1868	17,752,716 08	"	(b) 316,546 66	"	(b) 2,442,525 86	17,450,160 42	10,257,819 26	8,550,524 05
1869	19,080,221 58	"	(b) 474,660 60	"	(b) 3,000,685 25	18,614,566 08	10,812,511 83	9,014,288 88
1870	22,592,848 40	"	(b) 370,289 27 (c) 5,022,550 13	"	(b) 5,676,200 02 (c) 5,022,559 15	19,000,000 "	10,981,755 06	9,220,315 82
1871	18,946,640 94	"	(b) 462,250 78 (c) 1,465,598 84	"	(b) 4,504,711 05 (c) 5,120,446 46	19,950,000 "	11,184,146 16	9,421,868 47
1872	21,498,476 29	"	(b) 656,471 99 (f) 14,504 50	"	(b) 5,015,072 06 (c) 1,755,069 94	20,047,500 "	11,559,915 50	9,599,652 42
1873	23,459,041 46	"	(b) 592,105 92	"	(b) 5,779,515 22 (c) 1,797,087 79	22,866,955 54	11,740,588 24	9,944,378 53
1874	23,485,850 01	"	(b) 601,850 22 (c) 212,618 06	"	(b) 8,052,860 18 (c) 1,655,568 95	23,094,618 75	11,960,463 09	10,204,189 14
1875	25,045,770 98	"	(b) 657,711 57	"	(b) 7,576,708 99 (c) 1,721,900 98	24,468,059 41	12,511,521 50	10,599,386 27
1876	25,300,910 18	"	"	(b) 56,516 74 (c) 54,590 25	(b) 7,818,845 96 (c) 1,775,252 41	25,461,817 17	12,615,575 12	10,950,298 98
1877	24,703,442 54	"	"	(b) 58,861 55 (c) 1,015,782 56	(b) 8,107,166 14	26,638,086 05	12,944,498 58	11,555,960 63
1878	25,774,678 20	"	"	(b) 1,754,642 67	(b) 8,445,850 11	25,509,520 87	13,176,174 70	11,751,585 27
1879	25,700,268 96	"	"	(b) 86,159 07	(b) 7,106,619 44	25,876,408 05	15,481,500 89	12,157,082 58
1880	25,666,000 59	"	"	(b) 347,704 59	(b) 7,518,992 59	26,014,604 98	15,755,281 41	12,341,705 80
1881	26,815,065 48	"	(b) 675,071 70	"	(b) 7,978,455 53	26,159,995 72	14,029,509 04	12,645,855 81
1882	27,507,295 52	"	(b) 374,267 44	"	(b) 8,670,111 85	27,155,928 08	14,285,684 15	12,901,810 74
1883	27,598,111 56	"	"	(b) 203,785 06	8,809,756 06	27,605,894 62	14,545,954 87	13,161,599 15
1884	28,372,745 99	"	"	(b) 586,226 15	8,589,960 69	26,958,972 14	14,792,917 44	13,411,754 10
1885	29,351,848 53	"	(b) 111,504 65	"	9,077,321 64	29,240,545 70	15,215,502 43	13,894,055 73
1886	26,729,337 29	"	"	(b) 1,205,152 87	8,227,856 84	27,954,470 16	15,567,641 42	14,050,805 51
1887	28,581,450 96	"	(b) 556,768 96	"	9,276,254 53	28,044,662 "	15,488,502 76	14,219,839 80
1888	28,058,125 94	"	"	(b) 348,434 68	9,269,785 44	28,406,558 62	15,675,559 54	14,417,748 06
1889	26,885,762 67	"	"	(b) 1,242,800 92	8,459,766 99	28,128,565 59	15,855,575 17	14,655,501 56
1890	28,555,066 59	"	(b) 361,805 19	"	9,151,928 05	28,195,261 40	16,045,569 49	14,880,517 59
1891	32,417,343 "	"	"	(g) 76,084 06	9,414,264 85	32,485,427 06	15,667,745 05	14,528,991 41
1892	32,506,175 75	"	(b) 24,924 00	"	9,867,250 23	32,481,251 67	15,779,108 52	14,600,258 88
1893	32,563,947 20	"	(b) 196,562 95	"	10,519,882 24	32,569,584 25	16,002,845 66	11,854,379 13

RUBRIQUES (dents) fonds communal.	MONTANT DES SOMMES RÉPARTIES ENTRE				Marc le franc de la répartition annuelle.	NOMBRE de communes dont LA QUOTE-PART		Observations.
	les communes à octroi		les communes sans octroi.	est égale au revenu de l'octroi en 1859.		dépasse le revenu de l'octroi en 1859.		
	à titre de minimum.	proportionnellement au montant des contributions.						
TOTAL.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	
					(a)			
10,979,482 53	5,164,388 55	52,177 25	1,295,275 22	0.38000761	69	9	V. E. Pour les 81 communes à octroi, le montant total du revenu net des octrois en 1859 s'élevait à fr. 11,558,145 80.	
17,170,511 01	11,510,410 65	97,037 14	3,265,485 05	0.424372289	67	11		
17,526,851 16	11,485,773 51	158,586 56	5,820,068 51	0.19109101	65	15	(a) Pour la période qui s'est écoulée du 31 juillet au 31 décembre 1860, le marc le franc réel de la répartition a été de 0.170276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.58000764.	
17,508,786 47	11,425,002 15	220,505 54	4,350,159 90	0.58175900	50	19		
17,757,424 40	11,400,511 95	256,296 81	4,591,097 66	0.54821032	58	20		
18,027,923 86	11,351,821 06	342,884 74	5,198,482 86	0.63838606	55	25	(b) Réserve ordinaire, art. 2, § 4 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357).	
18,555,847 16	11,275,048 95	459,917 89	5,754,891 50	0.69425556	49	29		
18,594,018 92	11,250,210 90	554,501 79	6,160,748 78	0.73028036	46	32		
18,797,544 21	11,292,713 50	454,088 54	5,709,567 58	0.66701921	50	28	(c) Par suite d'une erreur qui n'a été constatée dans la comptabilité d'un receveur que lorsque la répartition était terminée, une somme de 194 francs a été distribuée en trop entre les communes. Cette erreur a été régularisée par la déduction de 194 francs de la somme répartie en 1867.	
19,826,600 71	11,161,608 28	658,805 47	6,794,057 25	0.75560861	44	54		
20,211,067 78	9,765,906 80	2,986,462 55	7,147,650 58	0.71488162	41	57		
20,606,014 65	9,619,965 94	2,498,101 58	7,851,952 48	0.83148523	37	42	(d) Voir le renvoi (c).	
20,939,565 98	9,486,438 24	2,892,205 80	8,568,855 96	0.89260365	53	46		
21,084,966 77	5,786,889 82	7,155,597 75	9,944,647 99	1.000098691	20	59	(e) Réserve extraordinaire, article 13 de la loi du 13 mai 1870 (Moniteur n° 37).	
22,164,652 25	8,664,256 54	4,529,604 17	10,100,778 04	0.98986532	22	57		
22,910,707 57	5,365,350 56	8,121,467 72	10,921,261 35	1.03056733	13	62	(f) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr. 14,504 50, lors de la répartition de 1873.	
23,563,872 10	5,365,350 56	8,545,508 97	11,550,887 84	1.05481680	18	62		
24,500,459 21	5,660,452 19	10,721,147 08	12,276,486 76	1.03106105	15	65	(g) Réserve ordinaire, art. 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357).	
24,927,759 97	5,551,138 01	8,451,894 51	11,706,288 53	0.90614848	17	63		
25,638,383 27	5,551,138 01	8,557,559 85	11,967,710 17	0.98442280	17	63		
26,077,075 10	5,551,138 01	8,649,418 58	12,014,048 59	0.97344429	17	65		
26,673,584 85	5,565,318 66	8,677,060 76	12,097,614 50	0.96679781	18	62		
27,187,494 89	3,595,552 19	10,872,001 94	12,665,473 95	0.98168189	13	68		
27,705,534 02	3,415,244 98	11,272,064 52	12,916,585 52	0.98158410	12	69		
28,204,671 54	3,770,160 15	10,617,246 26	12,571,550 75	0.95735388	14	67		
29,109,358 16	2,679,987 32	12,722,005 94	15,859,450 44	0.90066986	9	72		
29,427,440 95	3,429,425 63	11,354,472 05	13,150,571 58	0.93534757	15	68		
29,708,542 56	3,429,425 63	11,383,004 14	13,252,252 25	0.93034721	15	68		
30,053,507 60	3,415,244 98	11,555,209 09	13,458,013 65	0.93343389	12	69		
30,468,674 75	3,415,244 98	11,595,638 08	13,317,680 53	0.91009404	12	69		
30,032,887 08	3,869,990 71	10,948,406 81	13,574,857 88	0.89827542	14	67		
30,196,734 44	551,377 00	10,318,111 15	15,015,938 03	1.1746746	3	78		
30,448,567 20	551,377 00	16,297,568 05	15,652,305 72	1.066660681	3	78		
30,857,224 79	551,377 00	16,254,974 52	15,565,052 03	1.047706606	3	78		